



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 décembre 2023 - 18h00

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 4 décembre 2023 – 18h00

Date de la convocation : 28 novembre 2023

La liste des délibérations a été affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Etaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Etaient représentés :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

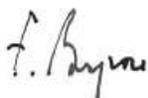
Etaient excusés :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le maire

François BAYROU



Le secrétaire de séance

Marie MOULINIER



SOMMAIRE

1- Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122.20 du Code Général des Collectivité Territoriales.....	18
Rapporteur : François BAYROU	
2- Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – rapport d'activité 2022.....	19
Rapporteur : François BAYROU	
3- Avenue des Lilas – Rue de Suède : acquisition de la parcelle cadastrée CX n° 0199 pour conserver le passage.....	19
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
4- Rue René Dorme : régularisation du classement d'une parcelle dans le Domaine public communal routier.....	20
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
5- Rapport sur la situation de la ville de Pau en matière de développement Durable pour l'année 2023.....	20
Rapporteur : Christelle BONNEMASON-CARRERE	
6- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les Hommes de la ville de Pau.....	36
Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	
7- Orientations budgétaires 2024	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	40
8- Décision modificative n° 2.....	61
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
9- Nomenclature M57 : adoption de la durée des amortissements, du régime des provisions et du règlement budgétaire et financier	
Rapporteur : Jean-Louis PERES	62
10- Budget annexe centre social du Hameau : admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	63
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
11- Budget annexe centre social du Hameau : créances éteintes.....	63
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
12- Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables	64
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
13- Budget principal : créances éteintes.....	64
Rapporteur : Jean-Louis PERES	

14- Mode de gestion du réseau de distribution publique de gaz..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	65
15- Gestion et exploitation du réseau de distribution publique de gaz : rapport d'activité de l'année 2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	66
16- Gestion et exploitation du crématorium de Pau : rapport d'activité de l'année 2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	66
17- Exploitation du casino de Pau : rapport d'activité de l'année 2021-2022... Rapporteur : Jean-Louis PERES	67
18- Gestion et exploitation des tennis du Cami-Salié : rapport d'activité de la saison 2021-2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	68
19- Gestion, animation et exploitation des Halles de Pau : rapport d'activité de l'année 2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	70
20- Société Publique Locale Halles et République : rapport des mandataires 2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	71
21- Pau Béarn Habitat : rapport des mandataires 2022..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	72
22- Tarification "recharge électrique" dans les parkings..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	73
23- Maison de la Montagne : remise gracieuse dans le cadre de la procédure de sauvegarde..... Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	73
24- Renouvellement du partenariat entre la ville de Pau et le Centre d'Etudes Et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID)..... Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	74
25- Convention de partenariat relative à la vidéoprotection urbaine entre..... L'Etat, la commune de Pau et la commune de Jurançon..... Rapporteur : Clarisse JOHNSON LE LOHER	75
26- Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire : avenant n° 3 à la convention cadre..... Rapporteur : Michel CAPERAN	76
27- Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières..... Rapporteur : Michel CAPERAN	77
28- Accessibilité des établissements recevant du public - révision de l'autorisation de programme..... Rapporteur : Patricia WOLFS	77

29- Renouveaulement du projet social de l'Espace de Vie Sociale..... du centre-ville Rapporteur : Gilbert DANAN	78
30- Fonds d'Initiatives Pour les Habitants..... Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	79
31- Attribution de subventions aux associations culturelles : exercice 2023 Rapporteur : Jean LACOSTE	80
32- Attribution d'une subvention du Fonds Eperon pour l'acquisition..... d'un parc d'obstacles Rapporteur : Eric SAUBATTE	81
33- Animations sportives dans les quartiers : subvention du GIP-DSU..... Rapporteur : Eric SAUBATTE	82
34- Associations sportives : attribution de subventions sur la saison..... sportive 2023..... Rapporteur : Eric SAUBATTE	82
35- Transformation de postes – tableau des effectifs..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	83
36- Revalorisation des taux de remboursement des frais de repas..... et d'hébergement..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	84
37- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat..... Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	84
38- Comité Action Sociale Intercommunal Pau-Pyrénées : signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2023 Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	85

La séance est ouverte à 18h 00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.

Désignation du secrétaire de séance.

M. le Maire :

La secrétaire de séance, en tant que benjamine sera Marie Moulinier.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023

M. le Maire :

Il faut adopter le procès-verbal de notre séance du lundi 25 septembre.

Il n'y a pas d'observation, il est adopté.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023

M. le Maire :

Bien ! Le quorum est très largement atteint.

Quelques mots, si vous le voulez bien, à l'ouverture de ce conseil. Une nouvelle fois, notre ville a vécu un drame épouvantable et épouvantablement injuste, comme beaucoup de ces drames, puisque l'un de nos compatriotes, concitoyens, un de nos anciens, Marcial Dominguez, a été victime d'une agression qui lui a coûté la vie et d'une agression qui est un nouveau symptôme de cette violence endémique qui existe, hélas, dans nos sociétés contemporaines ; de la part d'un jeune délinquant, d'un jeune Roumain qui avait déjà été, à plusieurs reprises, connu des services de police, et comme toujours, évidemment, sans que l'action publique ait une efficacité pour arrêter de telles dérives.

D'après ce que nous savons, ce n'est pas du tout un mineur isolé, comme cela a été dit dans un certain nombre de publications. C'était un jeune garçon qui était avec sa famille, qui vivait avec une partie de sa famille. Et en tout cas, ce que nous savons, c'est très peu de choses puisque ce sont des enquêtes judiciaires. La question d'un complice éventuel n'a pas été entièrement élucidée.

Mais en tout cas, pour nous tous, c'est d'abord une peine profonde pour sa famille, pour ses enfants et petits-enfants. Puis, c'est un sentiment de révolte devant une vie prise ainsi par un déchaînement de violence soudaine et d'autant plus insupportable.

Pour nous, c'est important. Vous savez l'importance que nous attachons à la sécurité. Par exemple, nous avons mis en place vidéosurveillance et police municipale. Quand nous avons été élus, j'avais dit on essaiera d'atteindre 60 policiers municipaux dans la ville et on est à plus de 75, avec les policiers et le centre de surveillance de vidéosurveillance, le CSU. Et le chiffre est incroyable, mais depuis le 1^{er} janvier, le centre de surveillance, de vidéosurveillance de la ville a été appelé plus de 400 fois, c'est-à-dire plus d'une fois par jour en moyenne, par la Police nationale ou par la justice ; par la justice et exploité par la Police nationale, plus d'une fois par jour en moyenne ! Et cela a élucidé de très nombreuses agressions, vols et parfois avec mort d'homme, délit de fuite, etc. Et là encore, c'est la coordination à laquelle nous tenons beaucoup, entre la police municipale et la Police nationale, qui a permis l'arrestation de ce délinquant auteur de cette agression. Et donc, pour nous, c'est évidemment, je le disais, un immense chagrin, encore davantage bien sûr pour tous ceux qui touchaient de près ce monsieur qui était très estimé dans son immeuble. Et puis, c'est évidemment une incitation de plus à continuer une politique dans le sens de cette sécurité. Il y a un aspect dont je suis fier, c'est que nous sommes probablement une des villes, pour ne pas dire la ville de France, qui fait le plus gros effort en matière de travaux d'intérêt général comme alternative à la prison, puisque c'est plus de 10 000 heures de travaux d'intérêt général qui ont été mises en place.

Quelle est ma frustration ? Je suis sûr que vous la partagez tous. Ma frustration, c'est que quand on a un jeune garçon - ce sont plus souvent des jeunes garçons que des jeunes filles - qui se met à dériver, qui entre dans la violence, qui entre dans les trafics, qui entre dans une espèce de rupture avec les règles de la vie en commun, eh bien, pour un certain nombre d'entre eux, on ne sait pas les arrêter, on ne sait pas fournir la réponse, on ne sait pas fournir la réponse en matière de discipline et la réponse en matière d'éducation ou de rééducation. Je ne sais pas comment il faut dire. On sent tous qu'il nous manque une sanction efficace en termes de remise dans le droit chemin.

Peut-être faut-il qu'elle soit plus dure que ce que nous avons aujourd'hui. Tout le monde suit les péripéties innombrables des commentaires qui disent - des commentaires de policiers très souvent - qui disent : « On a réussi à les arrêter. Quelques heures après, c'est annulé. » Tout le monde sait, tout le monde connaît ce genre de phénomène-là. Pour moi en tout cas, il y a là, une, allez, je vais dire des mots inférieurs à ce que je pense, il y a une frustration de tout cela. Bon ! Un drame de plus. Et Dieu sait que ce n'est pas le premier. J'espère que cela ne sera pas suivi d'autres. En tout cas, ceci est très profondément blessant pour notre ville et je voudrais en votre nom, adresser aux enfants et à toute la famille de Marcial Dominguez, nos pensées, au moins cela, et notre solidarité.

C'est la première chose que je voulais dire dans cette chronique et j'entends dans votre silence que nous partageons les mêmes sentiments.

Donc cela, c'est la première chose.

On a été très heureux. Beaucoup d'entre vous étaient là. Cela, c'est beaucoup plus joyeux, bien sûr, et beaucoup plus positif. Nous avons découvert ensemble le projet des Galeries Lafayette, dont je puis dire, je crois, qu'il a été unanimement apprécié et que même, il a profondément touché un grand nombre de ceux qui étaient là parce que c'est un projet à la dimension d'une locomotive commerciale de centre-ville, ce que nous voulons, et d'un patrimoine architectural. Que les architectes aient pu aller chercher les archives des architectes de 1920 et qu'ils aient pu restaurer ou réinventer ce grand vaisseau qui n'avait pas pu être construit à l'époque pour des raisons financières, c'est formidable que l'on ait la possibilité de faire cela. J'ai dit à quelques-uns d'entre vous ce que je pense, c'est-à-dire que jamais l'investissement privé n'aurait pu imaginer une réalisation de cet ordre.

Il faut que ce soit l'investissement public, parce que le fait que nous ayons des outils et des moyens que bien d'autres n'ont pas, que le privé ne peut pas avoir - le privé exige un retour sur investissement le plus rapide possible - et nous, nous pouvons imaginer - on en verra des exemples positifs dans le cours de ce conseil - nous pouvons imaginer d'étaler sur une longue période. Et j'ajoute, s'agissant des Galeries Lafayette, nous pouvons imaginer un retour sur investissement. Je suis certain que les loyers prendront en charge une grande partie de l'annuité et qu'à terme, nous sommes cependant propriétaires du bâtiment, c'est-à-dire la possibilité de réaliser le jour venu. Et je pense que ce sera pour le centre-ville, qui déjà montre un dynamisme nouveau, ce sera une très grande chance, et je suis très heureux que l'on ait pu prendre cette initiative grâce à notre structuration de puissance publique et un peu aussi grâce aux négociations que nous avons pu conduire avec les propriétaires des Galeries Lafayette. Cela ne veut pas dire que tout soit simple parce qu'il faut trouver un exploitant et qu'il peut y avoir des ennuis dont nous lisons dans les journaux des traces, ou en tout cas des comptes rendus.

En tout cas, on aura quelque chose qui sera, sans le moindre doute, un des bâtiments premium du centre-ville, pour ne pas dire le bâtiment premium des centres-villes. Et donc, c'est très beau. Vous avez quelques images ?

Projection des images du projet

J'ai vu des images du bâtiment détruit. Voilà l'état du bâtiment aujourd'hui après l'incendie, et donc, c'est ce qui reste de la structure Eiffel dont le projet envisage de retrouver des éléments entiers et aussi l'allure générale. Et donc vous voyez la façade d'aujourd'hui, avec le volume qui était prévu en 1920 à la Belle Époque, au lendemain de la guerre. Et puis, vous voyez bien qu'ils n'ont pas eu les moyens de réaliser le bâtiment en entier et nous, nous allons relever le défi de rendre au bâtiment cela, son volume et ses surfaces commerciales. Je m'étais engagé devant vous, je veux rappeler cela, à ce que nous retrouvions mètre pour mètre les surfaces, et en vérité, on peut faire plus si l'on veut. Le projet se prête à faire plus si l'on veut. Encore faut-il naturellement trouver les exploitants. Et le projet était prévu pour ce grand vaisseau pour faire une traversée jusqu'au Hédas, et donc, nous allons réaliser ce projet. Si on avance un peu, je vais vous en décrire les formes. Cela, c'est la façade de 1929 et puis après, les changements qui ont été apportés par les promoteurs de l'époque, parce que le goût des ornements a passé et on est passé à un style plus dépouillé.

Donc, on va faire de ce vaisseau une nef, ce qui est le sens propre du terme nef. C'est un vaisseau avec des surfaces commerciales créées à l'intérieur. Alors, cela, c'est la façade prévue au nord, sur le Hédas, ou en tout cas sur le bâtiment complémentaire qui pourrait offrir des activités, que ce soient des activités de bureau ou des activités de logement que nous allons voir dans une minute. Parce que le projet envisage de créer un jardin qui s'ouvrirait sur l'intérieur de la nef, avec des pavés de verre qui permettraient à la fois de voir et de circonscrire l'activité commerciale.

Alors, voilà une vue en 3D de ce que l'intérieur pourrait être, retrouvant, comme vous voyez, le style des grands magasins du début du XX^{ème} siècle, mis au goût du jour naturellement : technologie, éclairage et tout cela. Mais ce que reprend le projet, c'est l'éclairage zénithal, pas l'éclairage par le côté, l'éclairage zénithal qui est la marque de fabrique du « Bonheur des dames », du BHV et de tous ces bâtiments-là. Voilà la vue depuis la place Clemenceau, depuis le Berry, si vous pouvez vous situer, avec ce traitement particulier du mur qui sépare la préfecture et qui sera un mur animé par les lumières. Et vous voyez qu'il peut être traité de différentes couleurs. On vous a fait des éclairages de nuit sur la droite ; voilà depuis la place Clemenceau, avec cette coupole au-dessus qui sera accompagnée d'un rooftop, comme on dit maintenant, c'est-à-dire d'un restaurant bar en toit de l'édifice. Voilà l'allure générale. C'est un très beau vaisseau. On va passer au bâtiment. Nous avons mis dans le programme que nous voulions un projet mixte, un des deux projets entièrement commercial, l'autre un projet mixte qui permette d'ajouter des surfaces complémentaires de logements, de bureaux ou d'hôtels. Je pense que cela serait un bon projet pour un hôtel. On a d'ailleurs déjà eu des investisseurs qui ont pris contact avec nous.

Et, alors, les architectes ont repris la façade dessinée par les architectes de 1920 sur le Hédas, à laquelle ils ont adjoint, pour gagner un peu de surface, si on en a besoin, parce que tout est ouvert, deux étages plus ensoleillés, si je puis dire. Et donc, voilà le projet ! D'autres projets nous proposaient des maisons sur le toit par exemple. Et il me semble que c'est plus original et correspondant mieux à notre attente que la partie d'une autre activité que commerciale soit détachée sur le Hédas et puisse permettre, en effet, de découvrir une fonction différente de ce grand vaisseau de pierre. En tout cas, je suis sûr que commercialement, ce sera très intéressant, mais patrimoniallement, du point de vue architectural, il me semble que nous enrichissons notre ville et que ceci est évidemment très très important.

Voilà pour les Galeries Lafayette.

Vous avez été nombreux à participer aux « Idées mènent le Monde ». C'était encore une édition qui aura marqué les sensibilités, les mémoires et les intelligences, je crois. C'était formidable. Et ce qui est formidable pour moi, c'est de voir l'enthousiasme des participants, de tous ceux qui viennent échanger avec nous. Je rappelle qu'ils viennent tous bénévolement. Et ce sont des personnalités qui se déplacent rarement bénévolement. Ils sont tous demandés et donc, la prise en charge financière est très conséquente pour la plupart d'entre eux. Et ils viennent ici simplement par amitié. Ils sont très enthousiastes de l'ambiance, ce qui me permet de remercier tous ceux, bénévoles qui participent à l'organisation et à l'encadrement, et notamment les 35 jeunes étudiants qui étaient là ; et puis, sous l'autorité de Delphine, de Madame Sémavoine et d'Isabelle Laborde, tous ceux des services qui ont travaillé tous généreusement et tous de manière enthousiaste, depuis les chauffeurs, jusqu'à tous ceux qui participent à la mise en place ; de remercier les libraires et les éditeurs, les libraires palois qui sont, comme vous savez, des personnalités, tous reconnus, et les éditeurs locaux qui tous participent au succès de cette manifestation, que j'ai trouvée cette année d'une - on en parlait avec Jean-Louis Pérès à midi - d'une toute particulière attention. C'était très pacifié. Cela tient aussi au choix que nous faisons de ne jamais exacerber des conflits. Et donc, c'était très intéressant. Mais vous avez vu les personnalités qui se sont exprimées. On ne peut pas dire qu'elles étaient toutes sur la même ligne ni sur la même sensibilité ; de toutes natures, que ce soient philosophiques, religieuses, sociologiques ; d'où leur choix idéologique. Et c'était vraiment très très intéressant. Et c'est un grand succès. On fêtera la 10^{ème} édition des « Idées mènent le Monde » l'an prochain. Inch'Allah ! Si, nous y sommes aidés par les étoiles.

Vous avez vu l'inauguration de la nouvelle salle d'intervention hybride à l'hôpital qui est formidable, parce que c'est en même temps chirurgical et radiologie interventionnelle et c'est une salle, s'agissant de cardiologie, qui n'existe pas encore dans de très nombreux hôpitaux, et même beaucoup plus galonnés dans les CHU. Et donc, ceci est évidemment très important. Cela me permet de faire un signe amical à Jean-François Vinet, le directeur de l'hôpital, qui, au bout de huit ans, va devoir, eh bien, parce que c'est la loi, et que l'on est obligé de changer tous les six ans, en principe. Nous, on l'a gardé huit ans. Et il va avoir une nouvelle affectation dans le Sud-Ouest parce qu'il y tenait, et lui dire à quel point nous avons aimé travailler ensemble. J'ai aimé travailler avec lui et préparer avec lui cette immense œuvre de reconstruction de l'hôpital pour laquelle j'ai obtenu 70 M€ d'aides de l'État, ce qui n'est pas une toute petite chose.

Et j'entends encore André Labarrère expliquer ce qu'un maire pouvait faire pour obtenir une aide de cet ordre. Nous l'avons fait et j'en suis très content.

Et puis les fêtes de Noël vont s'ouvrir et les animations, l'animation de la ville, les commerçants qui font l'effort de le vivre avec nous, tout cela participe évidemment à l'ambiance si particulière des fêtes.

Je voulais simplement signaler que 8 000 colis de Noël vont être distribués aux plus de 65 ans ou, s'agissant de titulaires de l'AAH, aux plus de 55 ans. Et c'est une opération très positive pour rencontrer les gens chez eux aussi. Et c'est la lutte contre la solitude à laquelle nous attachons une importance aussi grande dans cette ville.

Voilà rapidement ce que je voulais dire en matière de chronique.

Oui, vous avez la parole, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots en écho à ce que vous venez de dire. Je dis en écho et non pas en réponse parce que je partage la plupart de ce que vous avez dit.

D'abord, sur le drame qui a frappé notre concitoyen qui habitait rue de l'Enfant Jésus : on est tous saisis par ce drame. Il ne faut pas céder à l'émotion et laisser la justice évidemment se dérouler et surtout nous éclairer sur les circonstances et ce qui a amené à la commission de cette infraction. Mais cela nous interroge sur l'état de violence et de désespérance dans lequel se trouve un certain nombre de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Vous l'avez dit, les limites d'une certaine violence sont parfois franchies. Alors, je ne veux pas avoir de discours manichéen là-dessus parce que je n'ai pas de solution miracle pour lutter contre cette violence qui monte progressivement dans notre société. La sécurité est une réponse, mais ce n'est pas la seule réponse, évidemment. Et la lutte contre la solitude, évidemment, en est une ; sans doute aussi, peut-être, je me dis, le rôle de la famille que l'on a parfois trop négligé ; le rôle des parents dans l'encadrement des enfants, même si, évidemment, là encore, cette solution n'est pas toujours efficace. Et je salue, comme vous, le fait que notre collectivité puisse monter en puissance sur les travaux d'intérêt général. Je le vois d'un point de vue professionnel. Ce mécanisme est très important pour pouvoir encadrer et redonner le goût de l'action collective à ceux qui justement, parfois, n'ont pas de structures familiales pour les accompagner dans cette intégration-là. Donc, c'est malheureusement un mécanisme de précision que la lutte contre cette violence-là, qui est de plus en plus forte, et malheureusement, nous l'avons subie dans notre communauté municipale récemment. Et je m'associe évidemment à vos mots vis-à-vis de la famille de la victime.

Sur le projet des Galeries : c'est un magnifique projet. Architecturalement, il est très séduisant. Patrimonialement, il est conforme, sans doute, à l'esprit initial des architectes, du fait du grand travail de recherche qu'a réalisé l'architecte sélectionnée, mais également conforme, je pense, à l'idée que tous les Palois se font de l'importance de ce bâtiment et de, on va dire, la beauté que doit revêtir le centre-ville. Et de ce point de vue-là, je vous l'ai dit en aparté, moi je trouve que c'est une vraie réussite. Cette architecte m'a fasciné, d'abord par sa capacité à aller chercher des informations là où personne n'avait su les retrouver jusqu'à présent, donc, un travail colossal et une somme de travail colossale pour aller rechercher les éléments clés pour construire son projet et à la fois par sa capacité à les synthétiser et à en donner l'essentiel de manière parfaitement lumineuse.

Donc, je vous ai demandé en aparté où est ce que vous l'aviez trouvée ? Vous m'avez dit que c'était notamment par le projet des rives du Gave. Cela me permet de vous dire une nouvelle fois, comme depuis trois ans, que nous sommes tout prêts à être associés à la réflexion sur les rives du Gave et que, au bout de trois ans, il est peut-être temps, surtout avec une architecte de qualité, d'entamer un dialogue. En tout cas, nous avons l'appétit et l'envie pour cela.

M. le Maire :

On va faire cela au mois de février.

M. MARBOT :

Très bien.

M. le Maire :

Vous n'avez plus longtemps à attendre parce que l'on multiplie les réunions avec les intéressés, ceux qui sont sur le site. On en a encore eu cet après-midi, donc, c'est un projet très ambitieux, de qualité remarquable je crois. Et donc, votre vœu va être satisfait comme tous vos vœux puisqu'ils vont dans le sens de l'épanouissement de la ville et que nous nous chargeons, ou que nous faisons ce que nous pouvons pour satisfaire vos vœux.

M. MARBOT :

Absolument. J'ai remarqué, d'ailleurs, que vous aviez trouvé un certain nombre d'inspirations dans notre programme de 2020...

M. le Maire :

Je ne fais que cela. Vous rigolez !

M. MARBOT :

... et je m'en félicite, je m'en félicite. Il est à votre disposition y compris...

M. le Maire :

Ce n'est que chez vous que je trouve mon inspiration.

M. MARBOT :

Je n'irai pas jusque-là, je n'ai pas cette prétention.

M. le Maire :

C'est pour cela que je vous ai choisi comme opposant.

M. MARBOT :

Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, ce sont les Palois. Mais en tout cas, je serai volontiers dans le dialogue pour tout ce qui peut enrichir notre ville à tous les points de vue.

Et ce projet est un projet très enrichissant et très enthousiasmant pour notre ville.

Je me félicite que nous ayons su collectivement acquiescer au portage public de cette opération, même si l'on aurait pu préférer que les Galeries Lafayette réagissent vite pour reconstruire rapidement, etc. Mais l'histoire fait que cela n'a pas été possible, et dans ces conditions-là, nous ne pouvions plus nous passer d'un tel renouveau de ce bâtiment. Et donc, l'intervention publique était à mon sens nécessaire, et on a bien fait de le faire. Reste encore, quand même, un certain nombre de questions qui ne sont aujourd'hui que des questions, et c'est normal qu'elles ne soient aujourd'hui que des questions, mais sur lesquelles, évidemment, il faudra être attentif puisque l'on reparle aujourd'hui d'un budget de 15 M€.

M. le Maire :

On verra.

M. MARBOT :

Voilà ! Qui ne prend pas en compte un certain nombre de...

M. le Maire :

Jamais je ne dis des choses, si je ne suis pas certain. J'étais certain sur les Halles. Et donc, on va aussi aller, là, dans ce sens.

Mais je veux dire une chose. Il y a des projets où l'on est guidés nécessairement par le coût de l'investissement. Et il y a des projets, celui-là en est un, où ce qui compte le plus, c'est la qualité du projet puisque nous pouvons étaler dans le temps et puisque nous pouvons envisager un retour sur investissement.

Et donc, pour moi, c'est évidemment un de ces projets-là. Je rappelle que - on dit cela souvent avec Jean-Louis Pères - un rond-point, cela coûte entre 3 et 5 M€. Là, cela vaut la peine que l'on puisse aider à l'édification de ce bâtiment, y compris en sacrifiant le coût de deux ronds-points.

M. MARBOT :

Oui, je le partage aussi. Si on en reste à ces volumes-là, effectivement, le portage public permettra de lisser la rentabilisation du bâtiment dans le temps. Alors, il faut que la réalisation soit conforme aux esquisses, parce que parfois, on voit des esquisses et quand il s'agit de réaliser, aujourd'hui, quand on en passe aux coûts, c'est plus compliqué.

M. le Maire :

Aujourd'hui, franchement, vous l'avez vu pour les Halles, les esquisses sont extraordinairement fidèles à la réalisation. On l'a vu pour les Halles, on l'a vu pour l'Espace des Arts. Aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup de différence. En tout cas, les réalisateurs, et je sais que ce sera le cas, seront sensibles aux matériaux, à la qualité du matériau. Mais je suis très optimiste de ce point de vue-là.

M. MARBOT :

Bon, je partage cet optimisme, vu tout ce que j'ai entendu de la part de l'architecte qui avait l'air d'avoir pensé cela de manière tout à fait précise et profonde.

Je pense, mais vous ne direz sans doute pas le contraire, que la réussite de ce projet-là tiendra à la réussite de la commercialisation des espaces, de leur répartition entre les différentes activités, si différentes activités il devait y avoir, et de la commercialisation auprès d'éventuels locataires.

Voilà, nous serons attentifs à cela, mais je souhaite que nous réussissions dans cette entreprise collective qui est une très très belle entreprise et une très bonne nouvelle pour notre ville, si elle aboutit positivement.

M. le Maire :

Merci, beaucoup.

Oui, allez-y...

M. BLANCO :

Oui, Monsieur le Maire.

Quelques mots en premier, bien sûr, pour m'associer à vos paroles concernant le décès de l'un de nos aînés et pour renouveler mes condoléances à sa famille. Comme l'a dit Jérôme Marbot, il est important que nous puissions exprimer notre émotion.

Mais j'ajouterai aussi qu'il faut toujours craindre l'instrumentalisation, finalement, d'un événement tragique à des fins politiques, même si cela n'a pas été le propos ce soir. Mais c'est une tendance que l'on observe dans notre société, et je ne pense pas que ce soit le bon chemin pour répondre notamment à ces actes de délinquance. Et ce dont je suis sûr, c'est que le travail de la justice mérite d'être respecté et qu'il ne faut pas anticiper sur ses investigations ni sur ses conclusions et même sous le coup de l'émotion. Et je crois que notre responsabilité sur le plan politique, c'est justement de protéger la justice et de la tenir à l'écart de l'instrumentalisation.

Alors, cela étant, j'ai entendu vos observations et vos propos positifs, et c'est bien normal, notamment sur les « Idées mènent le Monde ». Moi aussi j'ai des rêves. Je rêve qu'un jour le sujet, ce soit l'écologie et le chemin que nous avons à parcourir pour qu'elle inspire nos politiques publiques et finalement peut être l'évolution de nos modes de vie. Ce serait une bonne chose.

Mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a des personnes qui restent au bord du chemin justement, et le Secours Catholique a délivré son dernier rapport à la mi-novembre, et il nous a appris que 13 000 personnes avaient été accueillies par ses équipes l'an dernier : 4 500 en Béarn, parce que 13 000 pour être précis, c'est le chiffre sur les Pays de l'Adour ; mais 4500 en Béarn. Et les responsables du Secours Catholique tirent la sonnette d'alarme. Et je reprends leurs mots parce que moi, ils m'ont beaucoup touché. Ils nous disent : « Mais pour beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens, avec l'inflation, l'équation devient impossible pour les petits budgets. L'équation devient impossible. La réponse à des besoins essentiels comme les besoins alimentaires devient impossible. »

Donc, je pense que ce constat doit inspirer les choix que nous faisons dans cette ville et qu'ils doivent être dirigés justement de manière prioritaire vers ces petits budgets qui sont en souffrance et dont la souffrance s'est aggravée.

Je terminerai par les Galeries Lafayette.

Franchement, quand j'ai découvert le projet que vous venez de projeter à nouveau, je me suis dit, 2028, François Bayrou repart en campagne électorale. Ce n'était pas une surprise. Mais en fait, c'est ce que vous avez mis en place, c'est-à-dire un discours qui explique qu'il y aura ces travaux en 2028, c'est-à-dire après le prochain mandat. Et vous inscrivez donc votre nouveau départ pour une nouvelle campagne électorale pour un nouveau mandat. Nous, nous allons faire tout ce que nous pouvons pour que ce soit une autre orientation pour le prochain mandat en 2026 et que ce soit une orientation pour l'écologie sociale.

Voilà ce que je voulais vous dire. Parce que ce projet, j'émets un souhait là aussi, c'est que ce projet, j'espère qu'il répondra aux exigences de l'architecture durable. Puisque vous faites la comparaison avec les Halles, ce n'est pas le cas pour les Halles. Nous avons déjà beaucoup débattu, mais j'espère que ce projet pour les Galeries Lafayette répondra aux critères de l'architecture durable, c'est-à-dire qu'il sera respectueux de l'environnement et de l'écologie.

Et ensuite, bien sûr, il y a un grand point d'interrogation. Il y a un point d'interrogation parce qu'il y a 4 000 m², si j'ai bien compris, de surfaces commerciales...

M. le Maire :

Minimum, minimum...

M. BLANCO :

Oui, voilà ! Mais c'est un chiffre considérable. C'est un chiffre considérable ! Et donc, avec un coût qui est aussi très important : 15 M€, d'après le chiffre qui a été annoncé. Le budget d'investissement de notre ville sur une année, c'est 48 M€, donc, cela nous donne une idée de ce que cela...

M. le Maire :

Monsieur Blanco, permettez-moi de vous corriger.

M. BLANCO :

... non, mais j'ai terminé, de ce que cela représente. Donc, voilà ce que je voulais dire sur ce projet. Quand je compare à la faiblesse des efforts pour les pistes cyclables qui ont été faits dans notre ville, dans notre agglomération depuis 2014, je dirai simplement que ce sont des choix, ce sont des choix qui sont faits, mais qu'ils peuvent être discutés, et ils devront être débattus. Et là, bien sûr, c'est une vision différente de celle qui a été exposée tout à l'heure, et ils devront être débattus en 2026, effectivement, pour que les Palois choisissent.

M. le Maire :

J'ai bien compris ce que vous vouliez dire, mais il faudrait que vous vous mettiez d'accord entre vous, ce qui est encore une autre paire de manches.

Oh, je ne m'inquiète pas.

Je vois cela plutôt comme un signe positif. Mais ne jamais croire que l'avenir est à portée de la main, Monsieur Blanco. Je puis vous assurer que ce n'est pas souvent le cas. Victor Hugo a écrit des choses très très bien sur ce sujet, que je vous ferai lire. Mais vous vous trompez sur le point : 15 millions c'est un point de départ. Après, on va voir combien cela coûte. Je pense que cela peut coûter plus que cela, mais ce n'est pas la ville. Précisément, nous avons mis en place des outils qui, au nom de la puissance publique, peuvent porter des investissements, travailler au financement, recevoir des loyers. Ce n'est absolument pas la ville qui va faire cela. On a fait grâce à la SEM Pau-Pyrénées qui est une société d'économie mixte, avec la Caisse des Dépôts en particulier, un de nos outils.

Et on compte bien que si les taux redescendent, on pourra financer une partie substantielle des investissements par la location d'espaces de vente privés. Cela n'est pas un bâtiment public. C'est un bâtiment qui appartiendra à terme, pour nos enfants, au patrimoine public. Mais ce n'est pas la ville qui va porter toutes ces dépenses-là.

On fait attention. Et donc, il faut éviter de comparer ce qui n'est pas comparable. Et je suis absolument certain, alors, cela je suis absolument certain, comme on l'a vu pour les Halles, que lorsque vous mettez en place une puissante attraction, je dis pour que tout le monde comprenne, une locomotive commerciale, à ce moment-là, tout le quartier et tous les commerces autour en profitent. Et si les commerces autour en profitent, alors, c'est le budget de la collectivité qui en profite, à terme, à moyen terme ou à court terme et la vitalité de la ville. Mais tout cela, c'est une politique.

La revitalisation du centre-ville - nous allons tout à l'heure évoquer Pau Béarn Habitat - l'installation de Pau Béarn Habitat dans les locaux de l'ancienne Poste, rue Gambetta, c'est 120 emplois en centre-ville.

Et je n'oublie pas tout à fait que j'ai moi-même initié par l'installation de l'hôtel du Département il y a 25 ans, 1 000 emplois en centre-ville qui était dans ce mouvement de désertification que nous avons connu partout, par l'installation de tous les équipements en périphérie et de toutes les grandes surfaces en périphérie. Et Dieu sait que Pau n'a pas échappé à ce mouvement-là.

Alors, c'est une politique générale, ce n'est pas au coup par coup. C'est une politique générale et donc, je suis certain que tout ceci, pour nous tous, aura des effets positifs. Est-ce que cela va être une architecture durable ? Oui, bien sûr. Il y avait des projets qui voulaient faire entièrement vitré. Vous savez ce que c'est, le mur à l'ouest des Galeries Lafayette, quand le soleil tape dessus ? Il aurait fallu mettre la « clim » derrière. Ce n'est pas du tout notre esprit. Et j'envisage que la géothermie joue un rôle très important. Oui, on fait cela et on fait cela un peu partout. On a fait cela il y a 25 ans, à l'hôtel du Département, qui est en partie chauffé et rafraîchi par l'eau du canal Heïd. Et ce n'était pas la mode encore. Personne n'en parlait. On a fait cela. Christian Lesport est là, il était là à l'époque, dans ces équipes-là. On a montré le chemin et on continuera à montrer le chemin. Bien !

Oui, Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, pardon ! Un mot.

Je voudrais rappeler qu'il y a à peine un peu plus d'un an, nous n'étions pas propriétaires de l'immeuble des Galeries Lafayette. Alors, on le sait, mais on a tendance à l'oublier. Et d'autres étaient intéressés. Nous sommes arrivés à l'acheter dans des conditions financières très favorables, ce qui n'était pas du tout certain. On n'avait jamais été propriétaires de cela et on le devient, en tout cas du foncier. Et à partir de là, effectivement, notre réflexion a un peu changé parce que dès lors que la ville ou la société d'économie mixte sont propriétaires, ou est propriétaire, eh bien, c'est vrai que l'aspect patrimonial revêt une importance particulière. Et c'est ce que nous avons cherché. Ce qui n'était pas non plus très très simple. C'est pour cela que vous avez proposé, Monsieur le Maire, un concours d'idées. Et effectivement, il y a un projet qui s'est détaché. Donc, c'est quelque chose que l'on apporte à la collectivité. C'est un bien qui sera durable, qui sera de qualité, qui sera au centre de la ville, et donc, c'est quelque chose de plus, premièrement.

Mais deuxièmement, à partir du moment où le bâtiment, le projet architectural est de qualité, est très attractif, je crois que nous aurons des enseignes commerciales qui seront intéressées. Et à ce moment-là, c'est le deuxième aspect, c'est un aspect commercial. Mais quand vous parlez financièrement, etc., l'aspect commercial va donner des ressources, va donner des loyers. Donc, je crois que c'est quelque chose qui est très très important.

Le projet a été modifié par cette acquisition immobilière et, je répète, qui n'était pas très facile, surtout qu'un certain nombre d'enseignes étaient intéressées. Donc, je crois qu'il faut le voir de ce point de vue. Alors après, vous parlez du prix ? Oui, bien sûr, le prix, mais le prix : un, il y aura des ressources et deux, il y a un aspect patrimonial et qui donnera, à mon avis, à toute la ville un bâtiment de grande qualité.

Donc, vous dites que c'est un investissement ? Oui ! Mais c'est quelque chose qui, à mon avis, est un bien durable et une locomotive pour avoir des enseignes commerciales qui seront attractives.

Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire :

En tout cas, avoir acheté ce foncier pour 750 000 €, ce n'est pas la plus mauvaise affaire que l'on ait faite dans cette ville.

Je pourrais dire cela.

Oui, Monsieur Cilgi.

M. CILGI :

Excusez-moi, j'ai une question peut-être bête, mais qui va financer tous les travaux prévus dans ce projet-là ?

M. le Maire :

Eh bien, c'est la société d'économie mixte Pau-Pyrénées qui va porter ce projet, comme elle porte d'autres projets pour des entreprises, des usines, des usines d'aviation. Elle fait cela en notre nom. J'en suis le président et Madame Jambes en est la directrice générale, et cela me permet de rappeler que lorsque j'en ai pris la présidence, cette société était déficitaire, de l'ordre de 200 000 € tous les ans, et qu'elle est depuis bénéficiaire de l'ordre de 200 000 € et parfois plus tous les ans.

M. CILGI :

Mais cette société d'économie mixte appartient à la ville ?

M. le Maire :

À l'agglomération, à la ville majoritairement, bien sûr.

M. CILGI :

Donc, s'il y a explosion des coûts, la ville devra...

M. le Maire :

Pourquoi voulez-vous... ?

M. CILGI :

...la ville devra mettre la main à la poche.

M. le Maire :

Mais la ville... Il y aura bien des raisons de financement. Bien sûr, il faudra aider. Mais ce n'est pas la ville qui supportera les coûts. Oui, Monsieur Bartolomeo.

M. BARTOLOMEO :

Oui. Je m'interroge assez souvent sur le fait que...si j'ouvrais ou pas mon micro, parce que j'ai entendu votre chronique sur ce pauvre homme qui a été tué sur notre territoire et elle rejoint au plan national la mort de ce pauvre Thomas à Crépol. Mais je vais tout de même ouvrir mon micro parce que moi, j'ai vécu ce genre de drame sur le plan professionnel parce que j'ai été officier de police judiciaire pendant très très longtemps. Et moi, j'ai vécu très souvent la réponse judiciaire qui ne correspondait pas, effectivement, à la gravité des faits que nous constatons. Mais il y a une chose qui me dérange très profondément dans la prise de parole publique, c'est la pusillanimité et souvent la lâcheté de la prise de position publique. Je vous remercie d'avoir eu la parole que vous avez eu concernant la mort de cet homme.

Au plan national, on a vu que ce drame de Crépol a suscité beaucoup d'indignation et a suscité une crispation énorme parce que les pans de violence, dans notre société, se développent un peu partout. J'étais ce week-end aux « Idées mènent le Monde » et ce qui m'a frappé dans la prise de parole - notamment de Monsieur Oubrou, de l'Imam Oubrou de Bordeaux, de Gilles Kepel - c'est le courage politique de ces hommes, et j'aimerais que ce courage politique soit partagé par la puissance publique. J'aimerais que la puissance publique ait le courage de dire « il se passe telle chose », factuellement, ne pas être dans le déni, ne pas nous dire systématiquement « nous sommes dans le temps judiciaire », « nous ne réagissons pas ». Il faut réagir en ayant une parole juste et mesurée. C'est le fondement de la politique. C'est le fondement de la prise de responsabilité publique.

Sur le drame de Crépol, on a laissé des « salauds » organiser une expédition punitive et on a laissé le champ libre à Madame Le Pen qui a récupéré cela en disant « c'est inacceptable ». Cette expédition punitive de néonazis est inacceptable. C'est Madame Le Pen qui va tirer les marrons du feu sur le plan politique, d'un drame que nous vivons tous au plan national et sur lequel la puissance publique et la parole publique du gouvernement a été extrêmement lâche à mon sens. Mais ce n'est qu'une opinion personnelle.

Moi, ce que je retiens, effectivement, c'est qu'aujourd'hui, il y a quand même des hommes, sur ce territoire, qui ont une réflexion profonde, qui ont une analyse construite, qui ont des connaissances. Il faut que ces hommes-là aient une parole publique et j'ai été très très heureux d'entendre beaucoup de lucidité, beaucoup de force et beaucoup d'engagement ce week-end à Pau.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Merci.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Bartolomeo.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Ensuite, les décisions prises, il n'y a pas d'observation.

C'est adopté.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

2 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES : RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Le rapport numéro 2, c'est le rapport d'activité de notre communauté d'agglomération. Nous en prenons acte.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

M. le Maire :

Le rapport numéro 3, Monsieur Pérès, c'est l'acquisition d'une parcelle avenue des Lilas, rue de Suède.

3 - AVENUE DES LILAS - RUE DE SUEDE : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE CX N° 0199 POUR CONSERVER LE PASSAGE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, il nous est demandé, effectivement, d'acquérir une parcelle de 200 m², 196 exactement, rue de Suède, auprès de la copropriété de la résidence à l'euro symbolique, pour classer cette parcelle dans le domaine public.

M. le Maire :

Et pour conserver le passage.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rue René Dorme, régularisation du classement d'une parcelle.

4 - RUE RENE DORME : REGULARISATION DU CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ROUTIER

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Là aussi, c'est une régularisation, effectivement, d'une parcelle de 174 m², rue Dorme, propriété de la ville de Pau pour la classer dans le domaine public communal routier.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 5, rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, c'est le rapport de Christelle Bonnemason-Carrère.

5 - RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA VILLE DE PAU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc, ce rapport, en fait, est un rapport qui est mixte puisqu'il présente à la fois les actions mises en place dans le cadre de la ville et de l'agglomération et les actions mixtes également. Ce rapport, en fait, est composé de neuf chapitres. Il présente non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Alors, je vais passer en revue rapidement les principaux chapitres et dans un premier temps, faire un focus sur les énergies, la politique d'énergie et du climat qui est une politique qui est ambitieuse avec le lancement de l'élaboration du nouveau plan climat qui est une démarche collective, effectivement, engagée sur la ville et sur l'agglomération et qui devrait s'achever à l'horizon de juin 2024.

C'est un contexte législatif qui a évolué avec l'adoption notamment de la loi climat énergie, de la loi d'orientation des mobilités, de la loi climat et résilience ou encore de la loi de la production d'énergies renouvelables. Le contexte général s'inscrit dans une stratégie de neutralité carbone à l'horizon 2040, qui repose sur quatre piliers majeurs. Alors, je les rappelle brièvement, mais ce sont :

- la réduction des gaz à effet de serre grâce aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- la consommation énergétique devra être divisée par deux d'ici à 2040, avec des efforts qui devront porter principalement sur des secteurs tels que le transport, l'habitat ou le secteur tertiaire ;
- c'est également un développement massif des énergies renouvelables, dont la production devra être très fortement augmentée, avec un objectif d'augmentation de 30% de la capacité d'absorption du CO² via des puits naturels de carbone, programmes de végétalisation notamment, que l'on est en train de mettre en place et qui ont été mis en place jusqu'à présent ;
- et enfin, le quatrième pilier, c'est développer des projets qui permettront de compenser jusqu'à 182 000 tonnes d'équivalent CO² d'émissions résiduelles.

Cette politique climatique ambitieuse, dans le cadre de l'agglomération, Madame Sémavoine la développera plus en détail jeudi dans le cadre du conseil communautaire. Mais il s'agit de la finalisation des travaux du réseau de chaleur urbain, que vous trouverez en page 5 du rapport du développement durable ; la géothermie qui a fait l'objet d'une journée de sensibilisation, vraiment, avec des projets énergies locales renouvelables et très faiblement carbonées ; et également le développement de l'énergie solaire qui s'intègre dans ce plan très large, énergie solaire, photovoltaïque.

La réhabilitation à haute valeur environnementale du groupe scolaire Marancy, c'est une action qui a été mise en place dans le cadre de la ville de Pau et dont la maternelle a été livrée à la rentrée de septembre. C'est un projet phare qui a permis la rénovation à haut niveau de performance avec 60% d'économie d'énergie et une limitation de 32% de gaz à effet de serre par rapport à un projet qui aurait été mené dans des conditions conventionnelles. On notera également l'effort considérable qui a été mis sur l'isolation par l'extérieur, sur l'utilisation de matériaux biosourcés et également la mise en place d'une chaufferie biomasse.

Les chiffres clés par rapport à ce projet, ce sont :

- 4 160 m² de surfaces réhabilitées, dont 140 m² créés ;
- 260 m² de bâtiments qui ont été désamiantés et démolis ;
- et 250 m² de préau créés ;
- et 800 m² de coursives également, qui ont été créées dans le cadre de ce projet pour créer justement ces îlots de fraîcheur.

Un projet qui s'inscrit de façon vraiment très conforme à la politique de transition écologique et de développement durable.

Enfin, en ce qui concerne les projets de préservation de la nature en ville, de la biodiversité, ils sont développés en mettant en avant les chiffres clés dans le rapport. Et pour continuer sur ce programme qui concerne les écoles, notamment, il y a le programme « Ma cour de récréation idéale ». Avec Françoise Marteel, on a beaucoup travaillé aussi sur l'approche sous forme d'ateliers. Cela a été : réintroduire la nature au cœur des écoles, mettre en place des îlots de fraîcheur, créer des espaces ludiques et des lieux calmes et favoriser en fait des espaces différenciés aussi pour que les enfants se réapproprient la cour des écoles.

Donc, les chiffres clés, ce sont :

- l'école Lavigne, par exemple, 285 m² qui ont été végétalisés ;
- l'école Bouillerce sur 175 m², avec des actions notamment de protection des essences qui sont présentes dans les écoles, notamment des protections des pieds des arbres ;
- l'école Arc-en-ciel, c'est 34 m² ;
- ou l'école Bosquet, c'est 450 m² ;
- ainsi que l'école Pierre et Marie Curie, à peu près du même ordre.

En ce qui concerne, justement, cette biodiversité, on a mis en place des défis en collaboration avec les familles. C'est une approche ludique, des ateliers qui sont gratuits, et il y a vraiment une implication de la part des citoyens, notamment là des familles en collaboration avec les services de la ville et d'une association, Écocène, et qui s'est achevée en juin 2023.

L'éco-pâturage aussi a toute sa place dans les quartiers et il y a 12,5 hectares sur la ville de Pau qui sont consacrés, maintenant, à cet éco-pâturage, donc, à peu près 30% d'augmentation depuis 2022.

Il y a l'obtention du Label ÉcoJardin qui, pour continuer sur cette thématique de la nature en ville, a permis aussi une gestion écologique de la coulée verte du Laü. C'est une reconnaissance nationale, puisque l'on a obtenu ce label récemment, et il y a vraiment la volonté de mettre en place une gestion écologique des espaces de la nature en ville, et qui est une démarche collaborative avec les services et les habitants. Le quartier de l'université aussi, c'est un quartier assez remarquable dans ce contexte-là, puisque c'est un véritable laboratoire, on pourrait dire, de la désimperméabilisation de l'espace public.

Vous avez tout ce qui concerne, en fait, ce projet bien décrit dans le rapport. Et il met en avant en fait également des transitions avec les secteurs avoisinants et notamment avec le secteur Nouste Soureilh où il y a une chaussée végétale, qui a été rendue accessible au public en mars 2023, et qui permet une déambulation à peu près réhabilitée aux alentours de Nouste Soureilh, 200 mètres sur 3,5 mètres, et qui permet ensuite l'accès aux espaces de l'université. Et donc, cela fait à peu près 8 000 m², sur un projet global de désimperméabilisation, en première action.

Il y a un deuxième plan qui va arriver à partir de 2024.

Et bien sûr, par rapport à cette politique de nature en ville, il y a le plan Canopée, qui s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité et qui est vraiment un programme de développement de la canopée de façon urbaine, et qui est un impératif, à la fois climatique, mais qui est aussi une demande citoyenne. Ce sont à peu près 22 000 arbres. Alors, je parle pour la ville de Pau, 22 000 arbres en ville, avec la volonté d'augmenter de 470 arbres par an en moyenne. Et là, entre 2022 et 2023, c'est 800 arbres qui ont été plantés. Donc, participent également à ce plan de revégétalisation tout le plan de revégétalisation de la place Clemenceau.

Et enfin, ce qui est assez fort aussi au niveau de ce rapport, c'est tout ce qui concerne la promotion et l'encouragement des mobilités durables et actives. Et on peut notamment mettre en avant l'ouverture du nouveau Pôle multimodal. Évidemment, c'est un développement qui concerne la ville et l'agglomération paloise, mais cela mérite d'être souligné parce qu'il y a vraiment la place à une mobilité douce et à un échange au cœur de l'agglomération paloise, avec des éléments structurants pour le quartier des rives du Gave. Alors, les mobilités douces et les transports collectifs se côtoient dans un espace arboré et planté qui sont en lien avec les essences et le couvert végétal des boulevards avoisinants.

Les chiffres clés, eh bien ce sont :

- un BHNS toutes les 8 minutes ;
- un local à vélo qui est sécurisé pour 120 places ;
- 8 400 m² d'espaces arborés dont 6 080 m² ont été créés ;
- 200 arbres ont été plantés et plus de 10 000 arbustes plantés sur ce projet ;
- et ce sont environ 1 000 m² de pavés de l'ancien parking qui ont été réutilisés ;
- et la promenade piétonne, notamment, a été aménagée avec du bois en filière courte, locale, qui provient de l'Aveyron.

On a également sur cette mobilité durable, mis l'accent sur les nouveaux bus à « zéro émission » qui sont : 4 nouveaux bus à hydrogène et 4 bus électriques ; la politique globale de la ville en faveur du vélo, avec 97 kilomètres de voies cyclables en 2023, contre 19 en 2014.

Et en ce qui concerne la valorisation des déchets, on favorise aujourd'hui le réemploi. Donc, c'est une collecte, notamment des déchets alimentaires en compost, qui vont être plus valorisés pour les agriculteurs locaux. Ce sont des tris en biodéchets, notamment, qui deviendront obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce sont des nouveaux sites de compostage qui vont être mis en place au niveau collectif, dans différents quartiers de la ville et de l'agglomération paloise. Ce sont aussi des sites qui sont vraiment propices à l'intergénérationnalité, aux rencontres autour de jardins que l'on crée à partir de ces lieux de compostage des déchets. Donc, il y a un intérêt aussi au niveau de tout ce qui concerne les relations et la mise en place de liens entre les habitants et qui lutte contre les solitudes, parce que les gens vont aller beaucoup plus facilement sur ces lieux de collectivité.

Le contrôle de l'accès notamment aux déchetteries a été mis en place, également, pour réserver ces espaces aux seuls habitants de l'agglomération paloise. C'est à peu près 38 000 foyers qui sont inscrits à ce service.

Il y a aussi une lutte contre le gaspillage alimentaire qui a été mise en place dans les écoles. On y a travaillé, notamment avec Madame Marteel, sur cette approche école par école avec des mises en place d'ateliers, et c'est pris en compte notamment par la restauration collective. Et dans ce contexte-là, il y a aussi une mise en avant de conditionnements plus durables pour limiter l'utilisation des plastiques notamment. Et c'est avec un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés d'environ 12% d'ici à 2026.

Enfin, ce rapport met en évidence, également, une agriculture nourricière et de proximité, avec une validation de la feuille de route agriculture et alimentation et là, notamment, il y a justement ce projet de l'agriculture, de la ceinture verte qui prend de l'essor et qui va pouvoir être mis en avant ; le soutien de l'espace-test agricole Pouss'Béarn, qui également met en avant le maraîchage urbain. Pour accélérer, sur les actions qui sont mises en place, notamment, en collaboration avec les habitants, il y a des actions d'information, notamment, au niveau de l'habitat et de tout ce qui permet de pouvoir venir échanger et former aussi, autour de l'habitat à Pau, donc, avec la nouvelle Maison de l'habitat.

Il y a aussi un intérêt qui a été mis en avant et qui a été développé ici, aujourd'hui, c'est l'éducation, depuis des actions mises en place en 2023, c'est l'éducation à l'environnement et qui fait vraiment partie de toutes les actions, que ce soit au niveau des énergies, au niveau de l'agriculture ou des autres thématiques phares comme l'eau également, qui va être un sujet très important et sur lequel on est en train de travailler. C'est vraiment un fort enjeu d'éducation, en passant par les écoles, notamment, et par tout ce qui est le sport, l'accès en fait à cette information au travers de projets transversaux.

Et enfin, cela vient compléter les actions de solidarité qui sont mises en place, notamment, par des institutions comme Ecloz par exemple. Ce sont aussi des livraisons du Pôle entrepreneurial Laherrère avec un espace générateur d'emplois, de services et de mixité où les gens se retrouvent. Et ces projets en lien avec le développement durable peuvent être justement, complètement phares sur les enjeux de développement ; l'Espace de rencontre également du Foirail qui est plus une structure de proximité par et pour les habitants et qui s'intègre parfaitement dans la politique des solidarités.

Et enfin, tout ce qui concerne le bien être des habitants par les actions de prévention en collaboration avec les services pour mettre en place des champs d'actions de santé publique. Il y a des aspects collaboratifs autour de la journée de la santé et de l'environnement : mise en place d'espaces sans tabac, des zones de rafraîchissement dans les quartiers de Pau. Et on va mettre en plus des tests, notamment, sur des démonstrateurs sur la préservation de la ressource en eau. Donc, c'est quelque chose que l'on va mettre en place dès la rentrée prochaine et avant la fin de l'année dans les écoles.

Et enfin, il y a un gros travail qui est fait de façon très collective sur l'exemplarité, notamment, sur la sobriété et sur tout ce qui concerne le gaspillage, l'utilisation des matériaux éco-conçus, la gestion des garages municipaux et de la flotte des véhicules, et puis, tout ce qui concerne le renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique.

Alors, j'ai essayé de balayer les sujets principaux avec les chiffres clés.

M. le Maire :

Eh bien ! Il y avait du mérite. Moi, je veux simplement rappeler deux ou trois choses très simples : le réseau de chaleur urbain, avec le gain écologique et économique qu'il propose pour les familles ou les associations, ou les collectivités qui y sont abonnées. On a achevé la mise en place du réseau avec cinq mois d'avance, ce qui n'arrive pas très souvent et ce qui est évidemment un signe d'efficacité. Et nous avons l'intention de prolonger cela, notamment, vous le savez, en liaison avec la réflexion qui est la nôtre sur la géothermie, dont je crois qu'elle est une ressource absolument considérable, illimitée et gratuite au terme de l'investissement, ce qui est doublement bénéfique, premièrement.

Deuxièmement, nous approchons les 5 000 arbres de haute tige plantés depuis que nous avons la responsabilité de la politique de la ville ; 5 000 arbres et 70 000 arbustes, c'est cela, quelque chose de cet ordre. Donc, évidemment, un effort de végétalisation de la ville qui est très important.

Troisièmement, on avait pris un engagement auquel, je crois, pas grand monde ne croyait. On a dit notre but, c'est que tous les Palois soient à moins de cinq minutes d'un jardin public, d'un espace public vert : jardins, parc, forêts, etc., et je crois que l'on va y arriver. On est sur le point de l'atteindre. Et on a d'autres projets encore qui peuvent nous permettre d'arriver à cela. Et c'est un maillage. Comme vous le savez, Pau est une des villes, peut-être la ville la plus verte de France, mais c'est l'histoire qui a fait cela, le travail qui a été conduit au travers du temps, depuis les Anglais, depuis la présence anglaise. Mais à nous de mettre en valeur, de renforcer. Cela fait partie de cette politique, cultiver nos forces, soutenir ce qu'il y a de fort dans la ville et on va y arriver, et vous verrez, on avait préparé, mais on ne l'a pas là, la carte de ces jardins qui ont été créés et de ces dizaines d'hectares qui ont été créés.

L'itinéraire du BHNS que vous avez évoqué en est évidemment un. Et donc, ce n'est pas une politique dans les mots, c'est une politique concrète. Cela va du traitement des déchets au transport en commun par hydrogène, enfin, à l'ensemble du travail que nous conduisons et dont vous venez de faire un rapport complet.

Oui, Madame...

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

À vrai dire, à la lecture du rapport, j'ai été assez surprise. Alors, pourquoi ? Parce qu'il y a un gouffre entre ce qui est écrit et le diagnostic qui a été présenté par les services aux ateliers de la conférence Environnement. Et je vais tâcher de mettre en parallèle ce qui est écrit dans ces deux documents différents.

Mais avant, je voudrais revenir sur votre édito, Monsieur le Maire.

Vous y affirmez que Pau est une ville verte, enfin c'est ce que vous écrivez. Mais une ville n'est pas verte parce que son maire le décrète. Une ville verte, c'est une définition très précise qui a été mise en place par des urbanistes et des géographes. Une ville verte doit tendre vers l'autonomie d'un point de vue énergétique et alimentaire. Une ville verte doit construire des habitations à énergie positive. Quand nous, nous continuons par exemple, à n'imposer aucune écoconditionnalité pour le choix des matériaux. Une ville verte doit produire sa propre énergie grâce aux énergies renouvelables. Dans une ville verte, la mobilité écologique suppose l'aménagement du territoire urbain au profit de transports non polluants. Or, on voit dans le bilan susmentionné, c'est-à-dire le diagnostic présenté par les services à la conférence Environnement, que le transport est aujourd'hui le premier secteur en termes de consommation énergétique et d'émissions et que ce secteur est en augmentation.

Donc, de toute évidence, Monsieur le Maire, on est encore très loin de ce que l'on peut appeler une ville verte. Et par conséquent, dire que Pau est une ville verte relève de l'incantation. Comme quand vous dites à chaque conseil municipal ou presque, que c'est la première ville de France en nombre de mètres carrés d'espaces verts par rapport au nombre d'habitants. Cela, c'est une statistique qui date d'André Labarrère, qui était exacte à l'époque. Aujourd'hui, quels que soient les indicateurs choisis, nous ne sommes dans aucun palmarès des dix premières villes de France en termes d'espaces verts. Aucun palmarès. Et vous pouvez le faire vérifier.

Alors bon, ne vous inquiétez pas, mes chers collègues, je ne vais pas m'arrêter sur chaque page. Le document en présente 80, mais je voudrais quand même relever quelques points caractéristiques, et pardon pour cet inventaire à la Prévert.

Madame Bonnemason-Carrère vient de se féliciter, par exemple, de ce que l'on peut voir page 3, intitulé « Nature en ville ». On se félicite parce que 8 000 m², c'est la surface désimperméabilisée dans le cadre du projet du parc du ruisseau du Laü sur le site de l'UPPA.

Alors 8 000 m², oui, d'accord, mais dans le bilan de l'agglomération, ces dernières années, 567 hectares, pas mètres carrés, mais hectares ont été imperméabilisés, soit 5 670 000 m², soit l'équivalent d'environ 800 terrains de foot, sur l'agglomération. Alors, au regard des 8 000 m² désimperméabilisés sur l'UPPA, je ne sais que dire. Et exactement dans la même période, exactement dans la même période, l'évolution du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pour l'agglomération a augmenté de 150%.

Pourtant, le grand titre sur la page suivante est « Une politique énergie climat ambitieuse ». Cherchez l'erreur ! C'est un chapitre où il est indiqué que l'agglomération s'est fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040, ce qui est notre grande affaire à tous et à toutes. Pour y arriver, on nous propose dans ce rapport deux outils. Le premier, c'est la création et l'animation d'un comité d'orientation de la neutralité carbone composé d'élus. Aucune mention n'est faite de la présence de spécialistes, seulement des élus. Puis un travail de sensibilisation des maires et des élus de l'agglomération. Cela ce sont les outils que l'on nous propose pour arriver à cet objectif de neutralité carbone en 2040.

Les perspectives ? Et là, veuillez m'excuser, mais je ne peux pas m'empêcher de vous lire le petit paragraphe qui explique les perspectives 2024, toujours dans cet objectif, page 6, si vous voulez le lire avec moi : « Les perspectives 2024, en lien avec le plan climat. Un exercice de prospective territoriale avec le soutien de l'Ademe a démarré à l'automne pour enrichir la stratégie et plus globalement la politique de transition écologique. Cet exercice qui se terminera en juin 2024, permettra notamment de mieux appréhender les intérêts et les leviers d'une approche systémique de la transition. Il vise également à inscrire le projet de transition de l'agglomération paloise dans un récit désirable, positif, cohérent et partagé à la lumière de la démarche « Transition 2050 » initiée par l'Ademe.»

Allez comprendre ce que cela veut dire ! Pour résumer ce point, c'est-à-dire l'objectif de neutralité carbone en 2050 qui est fondamental, quand le diagnostic agglomération indique que, je cite : « Les trajectoires enclenchées ne sont pas à la hauteur. Le changement d'échelle à opérer entre le plan climat de 2018 et le prochain est donc considérable. En effet, les objectifs chiffrés du premier plan climat ne mèneraient à une neutralité carbone qu'en 2070.» Eh bien, dans ce contexte, on nous propose pour 2024, de réunir des élus dans un comité, aucune mention de la présence de spécialistes, pardon de me répéter, et on nous promet les perspectives que je viens de vous lire, qui, d'une part sont incompréhensibles, mais surtout qui ne proposent absolument rien de tangible.

Concernant le programme des cours d'école : on y parle de désimperméabilisation, de décroûtage de pieds d'arbres, accompagnés de plantations d'arbustes et d'arbres fruitiers. On y donne l'exemple de l'école Buisson, avec 360 m² désimperméabilisés et revégétalisés, soit 10% de la cour de récréation ; ou celle de l'école Bosquet qui est chère à mon cœur puisque c'est là que j'ai appris à lire et à écrire, 450 m², soit 25% de désimperméabilisation ; 34 m² à l'école Arc- en-ciel.

Doit-on vraiment s'en féliciter ? Il y a des écoles et notamment dans l'agglomération, il y a des communes, notamment dans l'agglomération, qui ont une autre ambition. Par exemple, le prochain projet à Billère est 100% de désimperméabilisation d'une école : 2 000 m². Vous imaginez 34 m² ? Trente-quatre mètres carrés, c'est un carré de 6 mètres de côté. Est-ce que franchement, c'est satisfaisant pour rendre à nos enfants de la fraîcheur et une perspective de contact avec la nature ?

Je n'ai pas la réponse.

Concernant le chapitre intitulé « La politique globale en faveur du vélo » : on peut lire dans ce rapport, au total, en septembre 2023, on comptait 97 kilomètres d'aménagements spécifiques dédiés au vélo. Alors, si on parle de ces « trucs » peints avec de la peinture qui s'efface en quelques mois, ces « trucs » pleins de trous où se garent les voitures ; si on parle des sas vélos, invisibles aux feux, qui ne sont pas respectés par les automobilistes ; ou même de ces magnifiques aménagements, comme à la gare ou au stade du Hameau par exemple, qui sont utilisés comme des voies de stationnement. Là, je vous confirme, Monsieur le Maire, qu'il y en a bien partout dans Pau, ainsi que des pistes cyclables qui s'arrêtent brutalement : un petit clin d'œil à l'événement « Harry Potter » de Pau à vélo, qui nous a montré comment la toute nouvelle piste était brusquement stoppée par un panneau et où l'on renvoie les cyclistes dans le flux des automobilistes de façon extrêmement dangereuse ; d'autres, qui sont envahies par la végétation ou d'autres tellement étroites qu'impraticables. Cela aussi, je vous confirme, Monsieur le Maire, que l'on en trouve partout à Pau. Comme on trouve partout ce que vous appelez des zones partagées, toujours partagées avec les cyclistes, soit piétons-cyclistes, soit voitures-cyclistes, et où personne ne se sent en sécurité, mais que l'on continue à prévoir, comme au boulevard Aragon ou sur la rue Henri Faisans.

Je pense que toutes les personnes qui se déplacent à vélo dans cette ville, savent exactement de quoi je parle. En revanche, il est plus rare de trouver des pistes cyclables sécurisées, des arceaux à vélos protégés de la pluie et des abords d'écoles aménagés. Et d'ailleurs, il est assez troublant de constater qu'il n'y a pas, dans cette ville d'enfants à vélo, aucun enfant à vélo dans cette ville, et que, par ailleurs, le diagnostic de l'agglomération indique que les transports sont la première source de consommation d'énergie et d'émission carbone et de très loin. Ce qui ne serait évidemment pas le cas si l'on travaillait réellement sur les mobilités douces.

Il y aurait encore beaucoup à dire dans ce rapport sur le règlement local de publicité, par exemple, où notre retard est considérable par rapport à d'autres communes qui ont depuis plusieurs années tranché au profit de la sobriété et de la biodiversité, ou sur le gaspillage alimentaire, la loi EGalim toujours pas mise en place. Nous sommes toujours au stade des tests. Toujours pas de légumeries pour permettre de nouvelles installations sur la ceinture verte. Zéro installation en 2023. Toujours pas de contenant sécurisé mis en place de façon pérenne pour l'alimentation des enfants. Nous en sommes toujours au stade du test, alors que la loi EGalim prévoyait que ce devait être mis en place bien plus rapidement ; ou sur le réseau de chaleur urbain qui alimente 208 abonnés, quand, par exemple, dans la ville d'Aubenas, 3 864 foyers avec une chaudière à gaz et bois sont alimentés, ou à Troyes, 4 500 foyers avec une chaudière bois paille gaz.

Pour finir, on se félicite sur la dernière page que la ville et l'agglomération soient labellisées deux étoiles concernant le volet climat-air-énergie : deux étoiles sur cinq et une étoile pour l'économie circulaire, c'est-à-dire la même note exactement qu'en 2017. Quand, dans le même temps, Bordeaux, Nantes, Rennes et Brest, par exemple, sont à cinq étoiles pour le premier indicateur et Poitiers à trois étoiles pour le second, ce qui est la meilleure note obtenue à ce jour, sur toute la France.

Bref, la réalité, c'est que nous sommes très en retard dans pratiquement tous les domaines du développement durable. Alors, écrire que Pau est une ville verte, Monsieur le Maire, dans ces circonstances, eh bien franchement, cela n'est pas crédible. Vous êtes le maire, il vous appartient donc d'opérer des choix et des arbitrages. Et même si je ne suis pas d'accord avec vos choix, et c'est un euphémisme, je les respecte car vous avez été élu et cela s'appelle la démocratie, et j'y suis tout autant attachée que vous. En revanche, tenter de faire croire aux Palois et aux Paloises que vous entraînez notre ville dans une trajectoire vertueuse et écologique, cela, c'est travestir la réalité à votre avantage.

En lisant ce rapport, je me suis souvenue que quand vous avez été nommé Haut-commissaire au Plan, France 3 était venue me demander ce que j'en pensais et je me souviens que j'avais répondu que si vous en profitiez pour faire de Pau un laboratoire, notamment pour l'innovation dans tout ce qui concernait le développement durable, ce serait une excellente chose pour les Palois et les Paloises et que nous ne pourrions que nous en féliciter.

Non seulement ce n'est pas le cas, mais aujourd'hui, la réalité, c'est que nous sommes à l'arrière garde de l'innovation en matière de développement durable. C'est fort dommage parce que Pau mérite mieux que cela.

M. le Maire :

Vous voyez, c'est très simple. Il y a une grande différence entre nous. C'est que vous n'avez jamais rien fait et que nous, semaine après semaine et jour après jour, précisément dans les domaines que vous avez indiqués et que vous analysez avec une mauvaise foi - pardonnez-moi de vous le dire, vous vous présentez comme une intellectuelle - et donc, une mauvaise foi extrêmement choquante. Je vais vous en donner un exemple très simple. Si nous sommes à l'avant-garde, comme vous disiez - hydrogène pour les transports en commun, réseau de chaleur, méthanisation, méthanation - c'est à peu près ce qui se fait de mieux, puisque sur deux de ces quatre secteurs, nous sommes les premiers à expérimenter des technologies nouvelles.

Et puis, quand on veut à tout prix voir le mal partout, si j'ose dire, on arrive à dire des bêtises considérables. Je vais vous en dire une. Sur le réseau de chaleur, vous dites 208 abonnés : 208 abonnés collectifs, cela fait 10 000 familles, 10 000 familles ! Et je ne sais pas si vous vous présentez comme une spécialiste, vous donnez des leçons à tout le monde, mais pardonnez-moi de vous le dire, une erreur comme celle que vous venez de faire, franchement, cela devrait au moins vous inviter à être un peu plus modeste et mesurée dans vos affirmations.

Mme CAMELOT :

Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous me répondiez sur le fond et non sur ma personne parce que cela n'intéresse personne. Cela n'intéresse personne de savoir que je suis de mauvaise foi, que je me présente comme telle personne...

M. le Maire :

Que vous n'intéressiez personne,...

Mme CAMELOT :

J'aimerais une réponse sur le fond, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Que vous n'intéressiez personne, je vous le confirme. Mais il se trouve que vous dites des énormités, comme celle que je viens de dire. Vous dites « il y a 208 abonnés » et moi, je vous dis ce sont 208 abonnés collectifs, cela fait 10 000, autour de 10 000 familles, si mes derniers chiffres sont exacts, 11 000 me dit-on, de l'agglomération.

Franchement, si vous aviez pu...

Mme CAMELOT :

Page 5, Monsieur le Maire, peut-être que vous pourriez vérifier les documents que l'on nous donne. Page 5, 208 abonnés.

M. le Maire :

Oui, 208 abonnés collectifs.

Mme CAMELOT :

Je vous fais confiance Monsieur le Maire, je fais confiance.

M. le Maire :

Deux cent huit abonnés collectifs. On peut ne pas comprendre ce qu'on lit. Vous dites que c'est à Bosquet que vous avez appris à lire et à écrire. On peut ne pas comprendre ce qu'on lit, mais franchement, on ne peut pas soutenir des choses aussi énormes quand on est élue municipale. Vous auriez pu vérifier ce genre de choses. Et donc, de ce point de vue-là, je pense qu'il faut que l'on aborde les choses en étant un peu plus mesuré dans les affirmations.

Alors, je sais que vous vous apprêtez, comme tout à l'heure, Monsieur Blanco nous l'a annoncé, à conduire une liste, comment vous avez dit, Monsieur Blanco ? Écologique et sociale, c'est cela ? Et vous avez expliqué que l'autonomie, c'était mieux. Alors, j'ai compris que c'est une liste écologique et sociale contre les camarades qui servent là. Mais je vous le dis, on n'y est pas encore. Laissez passer...

Mme CAMELOT :

Pourrions-nous revenir au rapport développement durable, Monsieur le Maire ?

M. le Maire :

Madame, je n'ai pas l'intention de continuer cette discussion avec vous, parce que prétendre que Pau n'est pas une ville verte, là...

Intervention inaudible de M. Blanco...

Excusez-moi, est-ce que vous trouvez... Monsieur Blanco, non vous n'avez pas la parole. Est-ce que vous trouvez qu'il est élégant de vouloir tromper les Palois en expliquant que l'on a fait un équipement qui, de mémoire, doit représenter 55 M€ d'investissements, intégralement écologique, qui est à plus de 75% en énergies renouvelables ? Est-ce que vous trouvez que c'est élégant de prétendre que les chiffres sont à ce point choquants et aller chercher... Qu'est-ce que vous êtes allée chercher ? Carpentras ou je ne sais pas quoi, dans lequel il y a 3 000 abonnés. Ici, on est à 11 000.

Mme CAMELOT :

Absolument pas Carpentras.

M. le Maire :

C'était quoi, alors ?

Mme CAMELOT :

Je vous conseille d'écouter ce que je dis.

M. le Maire :

Rappelez-moi ? Aubenas, pardon. Et donc, franchement, si nous pouvions avoir des échanges un peu plus construits et sérieux...

Madame Salesses...

Mme SALESSES :

Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Madame Camelot, parce que...

M. le Maire :

Oh pardon ! Je voulais dire quelque chose sur lequel elle a raison. Je voulais finir en disant qu'il y avait un point d'accord avec elle. Je suis absolument d'accord avec elle sur l'utilisation du charabia qui se glisse parfois dans nos rapports. Franchement, les formulations, parfois, sont répréhensibles, et on aurait dû les supprimer.

Allez-y, oui...

Mme SALESSES :

Oui, je voudrais revenir sur le mot d'écologie sociale qui a été dit tout à l'heure et j'aimerais entendre de temps en temps Madame Camelot, quand elle nous parle de tout ce qui n'est pas fait en matière d'écologie dans notre ville, sur ce que pense la population paloïse de sa ville et en particulier les personnes âgées. Parce que l'on donne beaucoup de poids à un certain nombre de personnes qui veulent faire du vélo, j'entends, des mobilités douces, mais on oublie qu'une partie de notre population est faite de personnes âgées, heureuses de vivre dans cette ville, et que ces personnes-là vont être de plus en plus nombreuses et qu'elles trouvent, effectivement, que Pau est une ville verte où il y a des parcs, où il est facile de sortir, sous réserve qu'elles puissent continuer à utiliser leur voiture.

Alors certes, ce ne sont pas encore des voitures zéro degré de CO₂, mais en même temps, l'écologie sociale doit tenir compte de ce qu'est la population d'une ville et non pas avoir des positions très intégristes de l'écologie qui sont contraires à l'évolution même des principes écologiques.

Voilà, je voulais dire cela parce que je trouve que c'est grave d'entendre ces listes à la Prévert sur tout ce qui n'a pas été fait, ne jamais entendre de choses positives vis-à-vis des personnes qui travaillent sur ces sujets là et qui passent beaucoup de temps, et qui font beaucoup pour que les choses avancent.

M. le Maire :

En tout cas, les dizaines d'hectares de jardins que nous avons créés et de plantations que nous avons créées, d'espaces verts que nous avons créés, les entendre rabaisser par des gens qui n'ont jamais rien fait, c'est un peu gênant.

Madame Marteel...

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, moi, je voudrais revenir sur les critiques de Madame Camelot sur les cours idéales. Alors, je voudrais simplement revenir là-dessus en disant que ces cours idéales, elles sont pensées avec les services de la ville, mais également avec les parents, avec les enseignants et surtout avec les enfants. Donc, je pense que c'est quand même révélateur de ce qu'ils attendent de leur cour.

D'autre part, je voudrais dire aussi qu'un certain nombre d'écoles, aujourd'hui, et en particulier des écoles maternelles, et vous avez cité le cas de l'école Arc-en-ciel, sont entourées par des parcs de la ville. Et ces écoles s'approprient justement ces parcs et toutes les installations, et les aménagements qui ont été faits dans ces parcs. Et j'en prends pour exemple, donc, l'école Arc-en-ciel qui fait très souvent classe dans le parc juste à côté, le parc Saragosse, et la même chose pour l'école Marca, en particulier l'école de la maternelle. Donc, je pense quand même que le travail qui est fait au niveau des plantations, au niveau des aménagements, sont aussi très largement utilisés et profitables pour les écoles.

M. le Maire :

Bien, merci beaucoup. Il n'y a pas de vote, comme vous le savez, nous prenons acte.

Tu voulais... Monsieur Bertonazzi...

M. BERTONAZZI :

Oui, pas polémique, juste donner deux, trois éléments.

On parlait de sobriété énergétique. Je crois que les agents de la ville ont fait un travail incroyable. Comme Monsieur Jean-Louis Pérès nous le dira tout à l'heure, on a réussi à faire des économies sur le budget des dépenses générales grâce à ce travail de fond qui a été mené sur le terrain par tous les services, et sur ce terrain-là, ils ont fait un énorme travail.

Sur la partie vélo, on a simplement doublé la capacité à pouvoir proposer des itinéraires sécurisés. Même les bandes cyclables qui n'étaient pas sécurisées, nous les avons, pour certaines, sécurisées. Et concernant le transport, c'est effectivement un souci majeur, générateur d'émissions de carbone important sur notre territoire. On a été la deuxième ville avec Nantes pour l'adoption d'une charte de logistique urbaine durable.

Ce sont des éléments factuels qui permettent d'illustrer, sans encore une fois vouloir polémiquer, l'émergence de la culture que l'on évoque là. Voilà, c'est quelque chose qu'il faut pouvoir partager avec tous, qu'il faut concerter. C'est ce travail de fond qui est réalisé de manière importante et qui permettra de pouvoir faire véritablement avancer les choses, sans toujours avoir un propos un peu trop radical.

M. le Maire :

Merci, beaucoup.

Non, non... après !

M. CILGI :

Par rapport au vélo...

M. le Maire :

Mais vous allez avoir la parole.

Je viens de faire vérifier les classements des villes vertes. Alors, ce n'est pas étonnant que nous n'y soyons pas, parce que c'est le classement des 50 premières villes de France. Or, nous ne sommes que la 75^{ème} par la population, ville de France. Et donc, ce n'est pas étonnant que nous ne soyons pas dans les classements que vous avez si efficacement évoqués.

Mme CAMELOT :

Non, c'est inexact, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

... et avec tellement de bonne foi.

Oui, allez-y Monsieur Cilgi...

M. CILGI :

Pardon ! Non, je voulais juste intervenir par rapport à une zone qui est très dangereuse pour les vélos, et c'est une zone sur laquelle il faut porter une attention majeure parce que l'intégrité physique des pratiquants de vélo est en jeu. C'est le rond-point de l'université. Cette zone, aux heures d'embauche et de débauche, je crois que c'est la zone la plus dangereuse pour les piétons, mais aussi pour ceux qui pratiquent le vélo ou les deux-roues. Mais voilà. Parce que l'intégrité physique de ceux qui pratiquent est en jeu. Parce que moi, j'essaie de faire pas mal de vélo. Cette zone-là est à sécuriser en priorité.

M. le Maire :

Eh bien, je suis d'accord avec vous. Je pense que les ronds-points sont, hélas, on le sait, parfois dangereux parce que les angles morts des poids lourds sont tels qu'ils ne voient pas les cyclistes, et hélas, nous avons eu à déplorer des drames, et donc vous avez raison. On a commencé un travail avec Pau à vélo. On a fait depuis trois ans, Monsieur Bertonazzi, avec Pau à vélo depuis trois ans très régulièrement. Et on avait encore une réunion cet après-midi pour préparer la prochaine rencontre, et on avait parfaitement identifié ce que vous signalez, Monsieur Cilgi.

Monsieur Chenevière...

M. CHENEVIÈRE :

Oui, Monsieur le Maire, merci.

Mais juste d'un mot. Je trouve un peu injuste de dire, loin de la réalité, qu'il n'y a pas d'enfants à vélo à Pau.

On est quelques-uns à rouler, opposition ou majorité, tous les jours à vélo, et il y a des vélos cargos partout. Il y a des vélos avec un ou deux enfants derrière, partout. Il y a même une offre Idélis qui permet maintenant de louer des vélos cargos. Il y a plein d'enfants. Enfin, moi j'en croise tous les jours, et Dieu sait que la situation pour les vélos s'est largement améliorée, comme cela a été relevé dans le rapport.

M. le Maire :

Merci, beaucoup.

Pas d'autre demande ?

Oui, pardon, Monsieur Blanco...

M. BLANCO :

Pour revenir au vélo, je pense que les chiffres qui sont dans le rapport sur le développement durable sont exacts. C'est ma base de réflexion. Depuis 2014, 19 kilomètres de rues ont été aménagés en pistes cyclables. Depuis 2014, c'est un bilan notoirement insuffisant. Et un exemple dans l'actualité : vous avez prévu de réaménager la rue Henri Faisans, 500 mètres, et il n'est pas prévu de piste cyclable.

C'est aberrant. Comment est-ce possible ? Monsieur le Maire, attendez parce que je l'ai dit tout à l'heure, c'est vrai, je n'avais pas la parole. Mais je vous le redis, il n'est pas correct d'attaquer les personnes, et j'ai remarqué que vous le faites souvent quand il s'agit de conseillères municipales qui ne partagent pas votre point de vue.

C'est-à-dire que vous les renvoyez, c'est un procès chaque fois en incompetence. Cela s'appelle la misogynie. Voilà ce qui se passe. Donc, moi je vous donne des chiffres...

M. le Maire :

Cela, c'est vraiment la première fois de ma vie...

M. BLANCO :

Eh bien, écoutez, c'est la première fois, mais je vous le dis parce que c'est bien de cela... On ne trouve pas ce genre de propos habituellement dans votre bouche pour les autres personnes. Donc, moi, je vous donne les chiffres sur les pistes cyclables : ce sont 19 kilomètres depuis que vous êtes au pouvoir. Vous nous le rappelez assez souvent que vous êtes au pouvoir.

M. le Maire :

Excusez-moi. Parce que vous confondez...

M. BLANCO :

Est ce que c'est suffisant ? Pourquoi la rue Henri Faisans ne sera-t-elle pas dotée d'une piste cyclable ? C'est 500 mètres !

M. le Maire :

Est-ce que vous me laissez répondre ?

M. BLANCO :

Et puis j'ai terminé. Un autre chiffre, mais c'est le rapport sur l'énergie solaire photovoltaïque. Où en sommes-nous ? Nous sommes dans la seconde partie de ce mandat. Eh bien, nous en sommes aux études, c'est-à-dire que nous avons appris qu'il y a 37 bâtiments cibles pour lesquels des études se termineront courant 2024. Alors que le projet, ce à quoi nous aspirons, parce que nous aspirons tous à la neutralité carbone dans un délai raisonnable, eh bien, c'est de généraliser ; et que l'on nous explique dans le rapport que les énergies renouvelables, c'est fondamental. Mais là, voilà où nous en sommes et voilà où nous en sommes pour les bâtiments municipaux. C'est de cela dont il s'agit. Ce n'est pas suffisant. Voilà, simplement ce que je veux vous dire.

M. le Maire :

Alors, permettez-moi de dire que sur ce qui est cyclable, vous confondez les pistes et les bandes cyclables et la plupart, en effet, des améliorations...

M. BLANCO :

Les bandes, ce sont 11 kilomètres. C'est encore moins. Alors vous savez...

M. le Maire :

Monsieur Bertonazzi, vous avez la parole, si vous voulez préciser les chiffres, moi cela me va très bien. C'est extrêmement simple. Vous posez la question de la rue Henri Faisans. Pourquoi il n'y a pas de piste cyclable sur la rue Henri Faisans ? Question sur laquelle je me suis beaucoup interrogé : parce que cela aurait amené à supprimer la totalité du stationnement sur la rue Henri Faisans, ce que les riverains et les commerçants auraient très mal pris parce que c'est une rue qui permet la circulation des autobus qui alimentent et permettent de sortir des grands établissements scolaires que sont, comme vous le savez, partout, Marguerite de Navarre, etc. Mais, écoutez bien ce que je vais vous dire, la question de la liaison entre la route de Tarbes, entre Batsalle et le centre-ville est une question pour moi ; la circulation cycliste protégée est une question sur laquelle je vais faire des propositions avant quelques semaines, voilà. Pour cette raison-là, on a trouvé « cycliste protégé », et c'est exactement la différence entre bande cyclable ou piste cyclable et des pistes réservées à la bicyclette pour l'alimentation du centre-ville.

Alors, j'espère que les problèmes techniques qui se posent - je dis cela pour ceux qui sont derrière moi, et que l'on a travaillé cet après-midi - vont se résoudre, parce que sans cela, je vais avoir l'air d'un idiot, ce qui, si on peut l'éviter, c'est encore mieux. Mais je retiens, Monsieur, votre identification de ma misogynie naturelle. Il y a bien des réflexions qui pourront être rapportées.

Donc, nous prenons acte du rapport.

Madame Mestelan... Oh ! pardon, Monsieur Capéran...

M. CAPERAN :

Vous m'excusez. Je ne vais pas revenir sur le projet Henri Faisans, mais vous en avez parlé. Cela a été décidé sur le plan du profil. Ne pas oublier non plus que le choix qui a été fait, d'ailleurs qui est en concertation maintenant, donc, nous sommes à l'écoute du public : c'est que nous avons prévu la plantation de 50 arbres de futaie et l'élargissement de trottoirs. Je ne veux pas revenir dans le profil, assurer les deux voies plus, je dis bien, maintenir. Il y a cinq voies de bus. Nous avons fait un choix préliminaire d'une voie partagée et limitée à 30 kilomètres à l'heure.

Mais je souligne, si vous voulez, l'intérêt de plantation de 51 arbres d'alignement.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Plus de demande de parole ?

Alors, nous prenons acte du rapport qui a été présenté par Madame Bonnemason-Carrère

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation de la ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2022.

M. le Maire :

Nous passons à un autre rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Pau, Madame Mestelan.

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA VILLE DE PAU

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit du traditionnel rapport égalité Femmes-Hommes de notre collectivité avec tout d'abord, comme vous le savez, une présentation du cadre légal, les politiques publiques menées sur le territoire et la partie ressources humaines.

Alors, dans les grandes lignes, bien sûr, les actions sur le territoire avec le plan de lutte contre les discriminations qui a cours jusqu'en 2026, que nous avons déjà présenté en conseil en décembre 2022 et qui est une vraie valeur ajoutée dans notre travail puisqu'il nous permet désormais de mieux structurer notre action.

On a également une grande sensibilisation du grand public et des scolaires, avec notamment Mars Attaque où les scolaires - et je dois le souligner, nous avons fait un gros travail avec ma collègue Françoise Marteel - sont très très impliqués. Mais aussi avec la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes ou bien encore le dispositif « Demandez Angela » : presque 60 commerces formés par des juristes de l'association le CIDFF, avec notamment la place du témoin, et aujourd'hui, c'est élargi à tout établissement pouvant accueillir une personne harcelée, et je pense par exemple à Idélis.

Et nous poursuivons, bien évidemment, la diffusion et la communication massive des numéros utiles et des associations référentes, communication mise en place pendant le Covid.

Ce rapport fait également état d'une étude genrée de l'égalité professionnelle au sein de la ville de Pau, de l'agglomération et du CCAS.

Donc, d'année en année, on note un certain équilibre quant à la répartition Femmes-Hommes dans les effectifs avec, et c'est à noter, par exemple sur les emplois de direction, une évolution sur les postes de directrice et de directrice adjointe, avec une parité stricte sur les postes de direction et des femmes plus nombreuses sur les postes d'adjointe. On peut noter également qu'il y a plus de jours de congé paternité qui ont été pris à l'agglomération.

Les écarts de rémunération sont relativement équilibrés. Et comme il nous avait été demandé en conseil d'agglomération, en décembre 2022, nous avons à chaque fois publié à titre comparatif tous les chiffres depuis 2020, permettant aussi de voir l'effet mécanique positif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, je détaille, pour ne pas dire le RIFSEEP..

Nous arrivons également au terme du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes établi en 2021, avec, entre autres, la réactivation du réseau des référents égalité Femmes-Hommes de notre collectivité avec qui nous avons commencé à élaborer le nouveau plan d'actions 2024-2026, ainsi que des formations contre les discriminations pour les agents, que nous poursuivons bien évidemment.

Et aussi la stagiairisation de 38 femmes et de 12 hommes dans le cadre du déploiement du plan de résorption de la précarité. Vous trouverez d'ailleurs, je ne vais pas m'y étendre, les grandes lignes du nouveau plan d'action 2024-2026 en fin de rapport.

Il vous appartient donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le rapport sur l'égalité Femmes-Hommes de la ville de Pau.

Merci.

M. le Maire :

Merci Beaucoup.

Non, on n'approuve pas, on prend acte.

Bon, Monsieur Blanco, un indice de plus de ma misogynie. En 2020, les emplois de direction, comme Marie-Laure Mestelan vient de l'évoquer, dans notre ville, c'étaient 62% d'hommes et 38% de femmes. Et grâce à une politique de misogynie soutenue, nous sommes aujourd'hui à 47% d'hommes et 53% de femmes. Et donc, il me semble qu'il y a là quelque chose qui méritait d'être rappelé parce que ce seul chiffre, à lui tout seul, signale une volonté politique de reconnaissance et d'équilibre.

Madame Camelot...

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Une remarque et une question.

Donc, ma remarque, c'est que depuis le début du mandat, il y a une amélioration notable, notamment en termes de rémunération des agents de la collectivité. Néanmoins, il semblerait qu'il reste un gros effort à faire au niveau de l'agglomération, notamment dans la catégorie A où les rémunérations masculines sont assez nettement supérieures à celles des femmes. Donc, c'était ma remarque.

Et j'ai une question pour Madame Mestelan, une question que j'avais posée en commission, mais pour laquelle elle n'avait pas de réponse et elle m'avait dit qu'elle me la fournirait. Je souhaiterais savoir le nombre de femmes qui ont pu bénéficier du dispositif Angela, c'est-à-dire qui ont été recueillies dans les lieux refuge depuis que cela a été mis en place.

Mme MESTELAN :

Oui, merci, si je peux répondre, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Oui.

Mme MESTELAN :

Madame Camelot, on vous avait répondu pourtant, dans le sens où on a eu le retour de trois établissements dont deux établissements de nuit qui s'étaient déjà servis du dispositif Angela. Et vous comprendrez bien qu'il est quand même assez délicat de dire le nombre de femmes qui ont pu en bénéficier, sachant que pour le moment, nous avons eu le retour de trois commerces. Mais comme nous nous y sommes engagés, et c'est ce que nous avons dit à la commission, c'est que nous allons faire un premier bilan à partir de janvier 2024, justement auprès des commerçants qui ont été formés, donc, pas loin de 60, sur leur expérience par rapport au plan Angela. Mais toujours est-il, et comme lorsque l'on forme les commerces et ce qu'on leur dit, c'est un peu comme le brevet de secourisme. Vous savez, il vaut mieux l'avoir, mais c'est encore mieux de ne pas s'en servir. Donc, typiquement, moi, je ne suis pas forcément là pour tenir les comptes. Ce que je vois, par contre, c'est qu'il y a un cercle vertueux qui est vraiment en train de se construire entre commerçants. Aujourd'hui, les deux premières formations de 2024 sont déjà pleines, donc, c'est déjà 20 commerces qui sont inscrits pour le premier trimestre 2024. Et à mon avis, et c'est ce que l'on est en train de voir, nous, avec nos équipes, c'est que l'on ne pourra pas tenir quatre formations en 2024. Cela risque d'être six puisque l'on a de plus en plus de demandes.

Donc, c'est déjà selon moi une très bonne chose, puisque la ville de Pau a essuyé un petit peu les plâtres sur le plan Angela, puisque nous étions commune pilote. Et lors de la conférence sociale que nous avons eue il y a quelques semaines au Foirail, des communes de l'agglomération se sont manifestées en voulant faire partie du plan Angela. Bon, Pau ne peut pas s'occuper de toutes les communes de l'agglomération. Cela dépend également de l'État, puisque c'est l'État qui nous avait choisis. Mais cela montre quand même qu'il y a un très beau cercle vertueux qui est en train de se construire. Donc, en l'état, pour répondre à votre question, moi, de ce que j'ai pu savoir avec mes équipes, il y a eu trois commerces qui sont déjà intervenus, et début 2024, nous ferons le bilan avec les autres, voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Pas d'autre demande, alors, nous prenons acte du rapport.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur "l'égalité entre les Femmes et les Hommes".

M. le Maire :

Et nous passons maintenant, il est 20h 01, Monsieur Pérès, aux orientations budgétaires.

7 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ces orientations budgétaires, je vais vous les présenter de manière synthétique comme on fait d'habitude. Elles ont été présentées en commission des Finances il y a quelques jours.

Vous avez reçu, tous, le rapport des orientations budgétaires, ce qui me permet de dire que c'est un rapport de qualité. C'est un rapport, je crois, très clair et je remercie les services et notamment, Monsieur Colombel, le Directeur général et Monsieur Gonlé qui est présent ici, le Directeur financier, pour le travail qu'ils ont fait depuis de longues semaines, de longs mois, que nous avons fait dans un contexte que vous connaissez, un contexte général très difficile, dans le détail duquel je ne vais pas entrer, sinon pour dire que nous vivons des crises très importantes, non seulement des crises, mais même des guerres, des crises de toutes sortes aux multiples conséquences. Et naturellement, cela crée beaucoup d'incertitudes, d'instabilité, de manque de visibilité. C'est un contexte dont on ne peut pas s'abstraire parce qu'il y a des conséquences, vous le voyez bien, qui peuvent arriver jusqu'à chez nous.

Ceci dit, la prospective budgétaire est toujours importante, toujours nécessaire parce qu'elle affirme une politique, une volonté, une direction et un projet.

Nous abordons ces orientations budgétaires en étant bien sûr réalistes, c'est-à-dire que devant autant d'instabilité, nous devons être prudents, rigoureux, pragmatiques, je dirai, c'est la première chose, mais cela ne suffit pas. Nous devons être aussi responsables. Ces dernières années, nous avons beaucoup développé notre ville, qui est devenue beaucoup plus dynamique, beaucoup plus attractive, avec des résultats qui sont largement reconnus.

Et ce projet de développement, qui est un projet global de développement équilibré, est au service de l'intérêt général. Et donc, il nous faut continuer d'avancer, et c'est ainsi que nous concevons notre responsabilité d'élus. On ne peut pas se réfugier dans l'attentisme ou dans le repli, ou dans la peur, ou dans le déclinisme. Cela nous conduirait à la régression.

D'ailleurs, depuis 2020, mes chers collègues, nous avons traversé beaucoup de crises difficiles, dures : la crise sanitaire, la crise économique, la crise sociale qui s'en est suivie. Nous avons réagi, nous avons déployé des moyens humains, des moyens matériels, financiers pour essayer de répondre aux attentes et aux demandes qui étaient nouvelles. Nous l'avons fait et nous avons eu raison. Cela a eu un certain nombre de conséquences, mais il fallait le faire, et donc, nous avons su y faire face, et je crois que nous avons répondu promptement et efficacement à ces différentes crises, tout en gardant des finances saines.

Et ce que je voudrais dire, aujourd'hui, nous abordons ces orientations budgétaires dans ce contexte avec une situation équilibrée, une situation financière de la ville qui est bonne, qui est équilibrée. Les comptes sont en ordre, ainsi qu'en témoignent les indicateurs financiers.

Alors, le projet global de développement, il garde la même inspiration, même s'il y aura certaines inflexions. Mais l'inspiration est la même. L'inspiration, c'est quoi ? C'est un développement de qualité pour, effectivement, continuer à avoir cette attractivité. Donc, cela veut dire que cela va être un développement qui n'est pas que quantitatif, qui est qualitatif, qui est harmonieux, avec un choix d'investissements, soit des investissements cohérents qui soient des investissements complémentaires. Cela, c'est la première dimension.

Il y a ensuite une dimension d'entretien du patrimoine, qualité de vie, solidarité, proximité.

Et enfin, il y a un troisième objectif qui est plutôt d'ailleurs un impératif, c'est-à-dire de respecter les équilibres financiers.

Et pour conduire ce projet, nous avons une stratégie budgétaire que vous connaissez, que je vous rappelle, c'est-à-dire maîtriser très bien le fonctionnement, ce qui n'est pas quand même très facile aujourd'hui. Mais c'est ce que l'on fait. Cela veut dire notamment maîtriser le fonctionnement, que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus vite que les recettes. Et c'est ce qui nous permet, effectivement, de dégager un excédent de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement, ce que l'on appelle autofinancement, cela sert pour la politique d'investissement. La politique d'investissement - je l'avais déjà indiqué l'année dernière et je le confirme - nous abordons une période qui est la deuxième période du mandat. C'est une décélération des investissements tout en conservant un rythme soutenu, ce qui nous permet de maîtriser la dette et d'avoir une capacité de rembourser la dette tout à fait satisfaisante. C'est la feuille de route que nous proposons. Alors, il y aura peut-être des ajustements à faire à l'aune d'éléments nouveaux que nous ne connaissons pas, mais en tout cas, c'est ce que nous devons suivre.

Alors, cette prospective budgétaire - je ne veux pas rentrer dans les détails - mais elle s'inscrit obligatoirement dans le projet de loi de Finances. Et cette année, comme vous le savez, il y a non seulement un projet de loi de Finances, mais il y a un projet de loi de Programmation des Finances publiques 2023-2027 au niveau de l'État, c'est-à-dire pour essayer de sortir de la situation dans laquelle nous nous trouvons avec un niveau des dépenses, un niveau de déficit et un niveau de dette au niveau national qui doivent commencer à diminuer. Et cela, effectivement, je le dis parce que cela peut avoir aussi des conséquences sur les finances des collectivités locales. On a vécu cela il y a quelques années. Vous vous rappelez dans les années 2015-2016 où nous avons été amputés très fortement, nous, comme toutes les collectivités, des dotations globales de fonctionnement.

Alors, sur le projet de loi de Finances, vous savez, il y a une hypothèse - je ne vais pas rentrer dans le détail - sur l'inflation d'un peu plus de 4 peut-être, ce sera un peu moins. Les derniers mois, c'est un peu moins. Il y a une petite diminution de l'inflation, mais bon, est ce que cela durera, on n'en sait rien. Il y a un niveau de croissance qui nous importe aussi - pas ce soir, j'en parlerai jeudi pour le conseil communautaire - un aménagement sur la cotisation, la valeur ajoutée des entreprises. Pour la dotation globale de fonctionnement, c'est global, mais c'est national, c'est quasiment la stabilité. Notons enfin qu'il y a dans cette loi, dans ce projet de loi de Finances, un fonds vert pour les collectivités locales d'un peu plus de 4,3 milliards.

Alors, je dis quelques mots sur la prospective 2024-2026 et je vous donnerai les éléments principaux du budget 2024, mais je le ferai comme je fais habituellement, simplement en rappelant les différents indicateurs et les caractéristiques principales. Alors, les hypothèses retenues pour cette prospective, c'est une revalorisation des bases : la taxe foncière de 3%, cela veut dire que l'on espère que l'inflation sera à peu près de cet ordre ; cela veut dire que les dotations de l'État sont stables, ce que je vous ai déjà indiqué. Et ce que fait apparaître cette prospective budgétaire, c'est ce que je vous disais à l'instant, donc, il y a une évolution des dépenses de fonctionnement un peu inférieure aux recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement évolueraient autour de 2% et les dépenses un peu en dessous, ce qui nous permet, effectivement, de dégager un excédent de fonctionnement, une épargne brute de l'ordre de 19 M€, qui se maintient sur les années suivantes 2025-2026. L'investissement, je le disais tout à l'heure, donc, effectivement, il a déjà diminué en 2023 par rapport aux deux premières années. Et puis, il est prévu pour 2024 37 M€, puis 32 M€, puis 28 M€.

Là, l'encours de la dette, qui était, effectivement, un élément important, se stabilise et c'est ce que nous avons dit, ce que nous souhaitons, et le ratio de désendettement se trouverait autour de six années, ce qui est inférieur à nos prévisions et en tout cas ce que nous ne souhaitons pas dépasser cette année.

Ce qui veut dire en termes clairs que nous continuons à développer la ville, un développement maîtrisé, et nous gardons des marges d'adaptation, s'il faut s'adapter.

Alors, pour le budget 2024, ce que vous aurez toujours dans le cadre des orientations budgétaires, vous savez, il y a toujours cinq indicateurs ici comme ailleurs dans la comptabilité publique comme dans la comptabilité privée, comme dans les ménages d'ailleurs, des familles. On commence par les ressources que l'on a, les ressources de fonctionnement. Et pour 2024, il est prévu des recettes de fonctionnement de 125 M€. Je vous donne quelques chiffres, c'est-à-dire plus 3% par rapport au budget primitif 2023, pour comparer des choses qui sont comparables, c'est-à-dire de budget primitif à budget primitif.

Alors, en premier lieu, bien sûr, dans les recettes, nous avons les recettes fiscales pour 95 M€. Alors, vous savez que depuis que la taxe d'habitation a été supprimée, nous avons comme compensation la quote-part, le transfert de la taxe foncière des départements, et comme cela ne suffit pas, nous avons un coefficient correcteur. Ce qu'il faut savoir sur les recettes fiscales, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de taux pour la ville. On n'augmente pas les taux ni pour 2024 ni dans la prospective budgétaire, d'ailleurs. Et les bases évoluent d'un peu plus de 4%. Alors, je ne veux pas rentrer trop dans les détails. C'est 5% sur les locaux d'habitation, mais c'est beaucoup moins sur les locaux professionnels, Dieu merci. Et si vous voulez, quand on fait la pondération, on arrive à un peu plus de 4% d'évolution. Quelques chiffres sur ces éléments fiscaux, dont la taxe foncière, 58 M€. Le coefficient correcteur, j'y appelle votre attention, c'est 21 M€. Donc, il faut qu'il subsiste, enfin il subsistera. Dans les choses aussi particulières, on a toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, d'ailleurs, presque 3 M€ ; les attributions de compensation, c'est-à-dire ce que nous restitue la communauté d'agglomération, je le trouve très important, notamment depuis le pacte financier que nous avons mis en place entre la communauté d'agglomération et les communes ; les droits de mutation que l'on prévoit à hauteur de 3,8 M€ ; en 2023, on les atteindra, peut-être qu'on les dépassera. On avait eu une année exceptionnelle, vous vous rappelez peut-être, en 2022 ; on était arrivé à 5 M€, mais c'était exceptionnel. Notre vitesse de croisière, c'était plutôt de 3 M€, 3,5 M€ de droits de mutation. Ceci dit, ce n'est pas négligeable.

J'ajoute aussi les produits des jeux, du casino, 1,2 M€ depuis que la crise sanitaire est finie. Le casino, dans ses nouveaux locaux, a repris une activité qui est en augmentation, d'ailleurs. Et donc, pour nous, c'est une recette tout à fait importante.

Dans les dotations et participations, toujours sur les recettes, c'est principalement la dotation globale de fonctionnement. Je disais que c'est à peu près la même, autour de 15 M€. Et puis, ensuite on a des produits de gestion courante, je passe. Enfin c'est important si vous voulez, c'est notamment :

- tout ce qui concerne les redevances d'occupation du domaine public ;
- ce sont des droits de stationnement ;
- et ce sont quelques autres produits.

Deuxième indicateur, ce sont les dépenses de fonctionnement, qui augmentent de 2,6%, donc, moins vite que les recettes. C'est ce que nous essayons de faire. Bon, premièrement, ce sont évidemment :

- les charges du personnel qui augmentent de manière importante, par rapport au budget 2023, de 4%. Alors, il y a la conjugaison de différents effets que vous connaissez : les effets classiques du glissement vieillesse technicité, mais il y a aussi un effort de la collectivité en matière de ressources humaines, notamment sur la revalorisation des catégories C et B, notamment, j'en parlerai d'ailleurs tout à l'heure, un effort très important sur la prime inflation de fin d'année que nous avons accordée et qu'ils recevront en ce mois de décembre. Nous avons ensuite la revalorisation du point de 1,5% qui avait été décidée au 1^{er} juillet 2023, mais que nous avons sur toute une année. Donc, cela explique une augmentation quand même très importante de budget à budget de 4% .

Dans les charges à caractère général, je ne vous donne que ce qui est important, mais qui se dit. Là, nous avons une baisse, ce qui paraît quand même exceptionnel. C'est grâce, d'ailleurs, là aussi, à la diligence de nos services et du travail que l'on fait. C'est que des tarifs de gaz et d'électricité ont pu être conclus au moment où c'était un peu plus favorable ou en tout cas un peu moins défavorable. De sorte que, pour les fluides, nous avons eu une augmentation de 3 M€ en 2023 ; c'était énorme, cela faisait presque un doublement. Et là, nous devrions avoir, au lieu de 6,9 M€ que l'on a eus en 2023 - et là on est à peu près sûr, puisque c'est contractualisé - 5,2 M€, ce qui nous fait une baisse par rapport à 2023 tout à fait importante.

Après, sur les charges à caractère général, bien sûr, nous subissons l'inflation dans beaucoup de postes, comme les carburants. Et un poste sur lequel nous allons être vigilants, mais c'est difficile en tout cas pour l'instant, ce sont les assurances qui ont augmenté dans des proportions très considérables. Et il y avait même des refus de certaines compagnies d'assurance de prendre en charge certains de nos besoins.

Donc, la différence entre les dépenses et les recettes, c'est le troisième indicateur. Je dis quand même qu'il y a des subventions et participations, mais cela c'est un peu comme habituellement. Dans les subventions, notons qu'il y a eu une augmentation de 3% pour la subvention du Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de 5 M€, voilà.

Alors, donc, le troisième indicateur, disais-je, c'était l'autofinancement. Et on a un autofinancement brut de l'ordre de 17 M€, et je le disais tout à l'heure, la perspective qui se maintient ou qui doit se maintenir autour de 17 M€.

Quatrièmement, ce sont les investissements, et je vous rappelle qu'il y a trois catégories d'investissements :

- il y a les grands projets ;
- il y a l'entretien du patrimoine ;
- et il y a les matériels.

Alors, pour 2024, donc, je le disais tout à l'heure ou je le rappelle : un niveau d'investissement de 37,1 M€, un peu en décélération par rapport aux années précédentes. Qu'est-ce que l'on y trouve ? Parce que là, effectivement, cela traduit aussi une politique. On y trouve :

- la rénovation des écoles, où l'on fait d'ailleurs des progrès, notamment en matière de développement durable, pour 5 M€ ;
- la Sernam : on a étalé dans le temps et on continuera d'étaler, mais qui est quelque chose de très important et qui complétera l'ensemble de la gare et du Pôle d'échanges multimodal, qui sera le début, d'ailleurs, d'un nouveau quartier à construire ;
- la voirie pour 4,5 M€ ;
- l'immeuble Labat qui est une friche que l'on construit - on y affecte 2 M€ - où vous savez que l'on accueillera notamment les Restos du cœur, un certain nombre d'associations et les syndicats départementaux que nous prenons à notre charge.

M. le Maire :

Alors que l'on n'y est pas obligés.

M. PERES :

Alors que l'on n'y est pas obligés, effectivement. Et alors que les syndicats départementaux, on aurait pu être plusieurs à essayer de les financer. Mais c'est comme cela. La générosité de la ville de Pau est bien connue.

Ensuite, nous avons, il faut le dire quand même, 2 M€ sur le projet de la rénovation urbaine de Saragosse ; ce qui fera depuis le début probablement plus de 35 M€, mais c'était très important comme projet. Dans l'éclairage public, vous savez que c'est un projet et programme pluriannuel ; on y affecte chaque année, depuis plusieurs années et encore pendant plusieurs années, 1,7 M€. Alors, ce sont des investissements, là aussi, en développement durable et qui nous ferons économiser de la consommation ultérieurement et donc des coûts. C'est la même idée pour la performance énergétique, projet pluriannuel, on y affecte 800 000 € par an, donc, comme le plan gymnases. Donc, si vous voulez, des investissements qui sont, à mon avis diversifiés, qui sont cohérents, mais qui sont là pour dire ce que l'on souhaite, c'est-à-dire un développement, mais aussi des investissements qui sont des investissements d'avenir.

Cette section d'investissement, cette politique d'investissement, elle sera financée par, bien sûr l'autofinancement. On en a besoin, je n'y reviens pas ; par cette ressource habituelle comme le fonds de compensation de TVA ; un bon niveau de subvention : 6M€.

Une cession d'1,5 M€ dont on se félicite, Monsieur le Maire et mes chers collègues : c'est l'immeuble Gambetta que l'on vend à Pau Béarn Habitat. On en parlera peut-être tout à l'heure. Enfin, il y a une délibération sur Pau Béarn Habitat qui va y mettre son siège. C'est doublement bénéfique, si je puis dire, d'abord pour Pau Béarn Habitat qui aura un très beau siège social qui réunira les deux sites qu'elle a actuellement, qui sera en centre-ville. C'est très bien pour elle, c'est très bien pour nous. Parce que, d'abord, je me permets de dire que l'on avait cet immeuble, la ville en était propriétaire depuis une quinzaine d'années, 2007, je crois, et c'était totalement inoccupé. Donc, c'était un investissement qui, non seulement n'était pas rentable, mais qui coûtait. Eh bien, ces 1,5M€ nous permettent aujourd'hui d'abonder notre autofinancement, ce qui veut dire que l'on aura moins d'emprunt. Voilà, pour financer ces dépenses d'investissement et de remboursement de la dette. J'indique simplement que l'emprunt sera de 15 M€ pour financer cet investissement, c'est-à-dire 30% simplement d'investissement.

J'en termine, si je puis dire, je vais essayer d'aller vite, avec la dette qui est le cinquième indicateur. Un mot sur les intérêts, bien sûr, qui ont complètement changé, puisque je vous rappelle, les choses sont allées vite. Début 2022, donc, il y a à peine deux ans, pas tout à fait, on contractait des taux d'emprunt à taux fixe encore à moins de 0,50%, souvenir d'un 0,48%. Aujourd'hui, au mois de novembre, les derniers que l'on a souscrits, on est à 3,86%, à taux fixe. Donc, évidemment, il faut en tenir compte. Alors, ils devraient baisser un peu, mais pour l'instant on est comme cela.

Alors, on a dans notre encours, je vous le rappelle, très peu de taux variable. On a 15% à peu près d'emprunt dans l'encours à taux variable. Donc, ce sont des intérêts importants. Ce qui veut dire que l'on a bien fait aussi d'investir de manière considérable, Monsieur le Maire, lorsque les taux étaient très attractifs. Je rappelle, et nous rappelions avec Monsieur Colombel : il y a quelques jours, on recevait la Caisse des Dépôts et Consignations et on leur disait combien on avait été contents, effectivement, d'avoir pour les Halles un emprunt de 16 M€ sur 20 ans à 0%. Et eux s'en rappellent aussi, ils en parlent souvent d'ailleurs. Tout cela, c'est dit. Voilà pour les taux d'intérêt. Aujourd'hui, les conditions sont plus difficiles, l'investissement est moindre, donc, nous y faisons attention. Mais nous avons peu de taux variable, ce qui nous permet quand même de savoir où nous allons. Sur l'encours, nous aurons un encours qui progresse, mais raisonnablement, qui sera à peu près de l'ordre de 114 M€.

J'ai indiqué enfin, vous l'aviez peut-être lu aussi, que dans la prospective budgétaire, l'encours devrait diminuer un petit peu.

Oui ! Je voudrais dire un mot sur les emprunts. Je crois que notamment lorsque l'on parle de développement durable, mais c'est vrai aussi pour d'autres types d'investissement, il faut essayer de viser maintenant la durée. Il faut avoir des emprunts de longue durée. C'est exactement, d'ailleurs, la discussion que nous avons, Monsieur Colombel, avec la Caisse des Dépôts et Consignations que l'on a reçue la semaine dernière, qui souhaite travailler avec nous pour le projet des Galeries Lafayette et qui entrevoit très bien, par exemple, que l'on pourrait souscrire des emprunts à 35 ans. Alors, évidemment, cela dépend de la nature des investissements, mais sur un bâtiment, comme celui que l'on va essayer de construire, là, c'est très important et cela permet de lisser beaucoup les charges, ce qui est très important.

Et quant à la capacité de remboursement, le ratio, le fameux ratio, c'est-à-dire la dette comparée à l'autofinancement, pour 2024, nous devons être autour de six années. Et vous avez vu aussi que dans la prospective budgétaire, ce chiffre ne baisse pas.

Voilà, les éléments principaux de ces orientations budgétaires dans un contexte difficile, mais avec une situation financière de départ saine et avec des objectifs, je crois, qui sont atteignables.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Je voudrais souligner deux choses très simples.

La première, on a souvent des débats à mon sens infondés sur la date du vote du budget primitif. Vous savez que moi, je suis un peu obsessionnel et j'ai donc chaque fois que j'ai eu la responsabilité d'une grande collectivité publique - il y a un certain temps que cela dure - j'ai toujours imposé que l'on vote le budget primitif avant le 1^{er} janvier. Parce que c'est comme cela. Si l'on est dans une famille, on dit : qu'est-ce que l'on va faire en 2024 ? On essaie de deviner ce que l'on va avoir comme ressources et ce que l'on va avoir comme dépenses. Et comme c'est le budget de l'année 2024, je propose de le voter avant le 1^{er} janvier 2024. Ce qui est, je le reconnais, un peu simpliste, mais c'est le fond de ma nature : misogynne, Monsieur Blanco, et simpliste. Et j'ai voulu comparer les budgets primitifs avec la réalisation, et je crois que l'on peut montrer que l'on fait bien parce que nos prévisions sont justes.

Je vous donne les deux chiffres clés. Lors du vote du budget primitif 2023, nous avons prévu un total des dépenses de fonctionnement à 103 700 000 € et on va finir à 103 900 000€, c'est-à-dire, réellement dans l'épaisseur du trait. Et pour ce qui était du budget d'investissement, nous avons prévu 38 230 000 € et nous allons finir à 39 M€. Donc, bonne gestion parce que bonne prévision. Bonne estimation de ce qui se passe. Et sans vouloir donner de petits coups de patte, mais on a eu beaucoup de débats où l'on nous a expliqué que la dette explosait, que l'on n'y arriverait pas, qu'à la moindre variation des taux, eh bien, on verrait s'écrouler le château de cartes.

Et comme on le rappelle chaque fois, comme vous le savez maintenant, il y a un élément d'appréciation, un ratio comme on dit, qui permet d'en juger, c'est-à-dire, on divise le stock de dette par l'excédent de fonctionnement. C'est-à-dire que si l'on consacrait tout notre excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, combien d'années nous faudrait-il pour rembourser la totalité de la dette ? Je vous rappelle que ce que la loi dit, c'est : toujours inférieur à 12 années. Il y a des villes qui sont très très loin. Paris est entre 15 et 20 années, c'est-à-dire au-delà du plafond légal. Et il y a de grandes villes du sud de la France que je ne nommerai pas, qui sont, alors, d'une inspiration différente, symétrique si j'ose dire, de l'autre côté, pour ceux qui croient qu'il n'y a que deux côtés, nombre auquel je ne me range pas. Je suis misogynne et je sais compter jusqu'à trois, Monsieur Blanco. Et donc, il y a une ville, très importante, qui paraît-il est à 70 ans, 70 années de remboursement. Et nous, en dépit, et c'est un débat que nous avons eu, n'est-ce pas ? Nous, nous restons à 6 années, c'est-à-dire au-dessous de la moitié du plafond prévu par la loi. Et je trouve que cela aussi, cela prouve que bonne gestion, c'est bonne prévision, bonne appréciation de ce que l'on est capable de faire des progressions de recettes et des charges de dépenses que nous devons affronter et que nous tenons en dépit des crises.

Parce que les crises que l'on a vécues, qui ont porté sur les fluides,... On avait 6 M€ de coût des fluides, plus de 6 M€, et on va tomber grâce au travail que vous avez fait, on va descendre à 5 M€. D'une année sur l'autre, on aura économisé plus d'un million sur les fluides. Très gros travail économique, écologique ; les deux. Parce que cela permet de vérifier que oui, on va dans le sens des économies, des économies de ressources et des économies financières et donc, c'est un très gros travail. Ce qui est pour moi l'occasion de dire que l'on a la chance d'avoir un adjoint aux finances exceptionnel, des services remarquables et que les deux travaillent ensemble, en bonne ambiance et un maire a qui il arrive de regarder les chiffres, c'est-à-dire à la fois misogynne et aimant les chiffres. C'est dingue !

Bon, Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Moi, j'aime bien les chiffres aussi. Je ne sais pas si je suis misogyne, mais je regarde les chiffres.

Je voudrais d'abord dire un mot sur le contexte dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires, sans faire preuve d'anxiété excessive. Je crois que nous avons tous des raisons d'espérer. Nous sommes quand même dans un univers instable, cela, personne ne peut le nier : le Covid, il y a quelques années, la guerre en Ukraine avec l'inflation et notamment pour notre collectivité, la hausse des coûts d'énergie qui en a suivi. Et puis aujourd'hui, la guerre au Moyen-Orient, la montée des populismes, du sentiment anti-occidental, de tous les extrémismes de façon générale, font peser autour de nous, comment dire, un air inflammable qui peut avoir, même si nous ne sommes qu'une collectivité locale, des conséquences directes sur notre action et en l'occurrence notre équilibre financier ou en tout cas la façon dont nous gérons les deniers publics.

Je crois, pour dire des choses positives, que notre territoire a des atouts, a des atouts pour faire face aux soubresauts du monde qui pourraient le toucher. Notre territoire, notre ville a des atouts : d'abord, son tissu économique qui est un tissu solide et qui permet, d'un point de vue financier, de voir les choses de manière sans doute optimiste ; et puis sa capacité d'attractivité. Je mets dans cette attractivité, pas seulement la capacité à briller au-delà de ses frontières et même de façon internationale, toutes choses que vous aimez bien rappeler souvent, Monsieur le Maire, mais aussi, je mets dans son attractivité la capacité de notre territoire à offrir un cadre de vie pour ses habitants qui soit confortable et protecteur ; et protecteur justement vis à vis de l'instabilité généralisée autour de nous.

Et puis je dirai peut-être une façon, un atout qui est un peu plus consubstantiel de notre identité, c'est notre capacité peut-être supérieure aux autres régions à vivre ensemble, à se tolérer les uns les autres et à faire preuve de modération dans nos rapports sociaux. Tout cela, je pense, nous servira pour les périodes qui s'annoncent, qui sont relativement troublantes et troublées et sur lesquelles on peut avoir quelques inquiétudes.

Tout cela ne suffira peut-être pas. En tout cas, il faut que l'on ait en vigilance un certain nombre de points. D'abord, le fait que tout ne dépend malheureusement pas de nous et que donc, il faut que l'on reste vigilants sur ce qui peut arriver de l'extérieur.

Et puis, il faut que l'on soit aussi attentifs à mon sens, aux courants de fond, au sentiment généralisé de déclassement que peuvent avoir un certain nombre de nos concitoyens, en France, mais également dans notre région. Je ne sais pas si vous avez l'occasion, Monsieur le Maire, mais ce serait intéressant que vous le fassiez si ce n'est pas le cas, de lire le rapport du CESER, sur la pauvreté en Nouvelle Aquitaine, et qui montre qu'il y a une espèce de montée sourde de la pauvreté dans notre région. Alors, il n'y a pas de chiffres particuliers sur le Béarn ou sur la ville de Pau, mais notre région qui est une région, on va dire, habituellement considérée comme riche et bien portante ou en tout cas dynamique, connaît cette montée de la pauvreté avec, d'après le CESER, 35 à 40% des habitants de cette région qui sont plus ou moins touchés sévèrement par la pauvreté. Alors, évidemment, tous ne sont pas en-dessous du seuil de pauvreté. Mais néanmoins, cela fait presque une moitié des habitants de cette région qui ont le sentiment, à un moment ou à un autre, de vivre et d'être confrontés à la pauvreté. Et le CESER met la lumière sur cinq points intéressants pour lutter contre cette pauvreté :

- le logement ;
- le travail ;
- les mobilités ;
- l'accès à la santé ;
- et l'inclusion numérique ou la lutte contre la fracture numérique.

Pardon, je me suis un peu éloigné des questions purement financières, mais je pense que ce contexte-là ne peut pas ne pas être pris en compte lorsque l'on trace des trajectoires budgétaires pour notre collectivité. Donc, face à cela, je me suis posé une question, c'est : quelle est la solidité de la trajectoire budgétaire que vous nous proposez aujourd'hui ?

Commençons par le ratio roi qui est le ratio de désendettement dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, que vous souhaitez maintenir en dessous de 7 et ce qui est le cas jusqu'à présent. Mais je me suis livré à un petit calcul pour savoir quelle était la marge que nous avons pour ne pas atteindre 12. La différence budgétaire, elle, est de 9 millions. Neuf millions, ce n'est pas une petite somme pour notre collectivité, c'est un peu moins de 10% du budget global. Mais ce n'est pas non plus une marge énorme. Si on veut comparer, le surcoût de l'énergie, l'année dernière, à la suite de la guerre en Ukraine, le surcoût, pas la facture totale d'énergie, mais le surcoût était de 3 millions. Donc, 9 millions, c'est 3 fois ce surcoût-là qui nous a été imposé par les circonstances internationales.

Le coût du Covid pour notre collectivité, c'était 3,6 millions. Donc, ces 9 millions, c'est un peu moins de 3 fois le coût du Covid. Ces 9 M€, c'est 2 fois l'augmentation de taxe foncière, de ressources de taxe foncière que nous avons été obligés de décider pour l'année 2022. Donc, ces équilibres ne sont pas si confortables que cela. Et ces 9 millions-là, nous devons nous féliciter de les avoir comme marge, mais nous devons faire attention.

Parce qu'il y a un autre ratio qui à mon sens est intéressant dans les orientations budgétaires et on en a déjà parlé les années précédentes, c'est l'épargne nette. L'épargne nette, c'est notre capacité d'autofinancement. On pourrait dire, pour le dire vite, le bénéfice sur un budget global moins ce que nous remboursons en amortissement de la dette, c'est-à-dire ce que pèse la dette sur notre capacité d'autofinancement. Notre capacité d'autofinancement, pour 2024, elle est prévue à 18 M€. Et le remboursement de la dette sur ces 18 M€ du capital, pas des intérêts, mais du capital, est de 11 M€. C'est plus de la moitié de notre capacité de remboursement et surtout, cela réduit notre épargne nette à un niveau de 7,8 M€, qui est, au final, ce qu'il nous reste de marge pour financer ce que l'on voudrait financer sans recourir à l'emprunt. Cette enveloppe, elle était de 10,6 M€ en 2019, donc, elle est aujourd'hui de 7,8 M€ et elle est donc dans une pente qui est relativement négative pour nous. En tous cas, elle démontre que la charge de la dette, elle est de plus en plus importante dans notre collectivité, dans notre budget et qu'elle amoindrit nos marges, nos marges d'action.

Ce sont 11 M€ que nous remboursons tous les ans en capital de la dette. Il pèse de plus en plus lourdement, et je dirai qu'il rend plus difficile de corriger les trajectoires. Vous parlez, Monsieur Pérès, d'une décélération de l'investissement, mais cette décélération de l'investissement, par exemple, aujourd'hui, elle n'est pas à la hauteur de la décélération que vous nous promettiez dans les orientations en 2021. Dans les orientations budgétaires 2022, vous nous disiez qu'en 2024, l'investissement serait de 32 M€, il sera en réalité de 37 M€ ; en 2025, il devait être de 27,5 M€, il sera de 33 M€ ; et en 2026, il devait être de 27,1 M€, il sera de 29 M€.

Donc, comment dire, la direction, elle est tenue. On décélère, mais on décélère moins vite que ce que l'on avait prévu. Si bien que l'on voit que l'inertie de notre collectivité à réagir au contexte budgétaire et politique est de plus en plus importante.

Et d'ailleurs, pour tenir les chiffres, en 2026, il faudra couper assez drastiquement dans les investissements relatifs à l'entretien du patrimoine, puisque l'on passera de 20 M€ cette année à 13 M€. Les investissements d'entretien du patrimoine, pour le dire de manière claire, c'est tout ce qui est équipement du quotidien pour nos concitoyens et nos concitoyennes. Nous payons - je vais en terminer bientôt - nous payons donc de plus en plus lourdement l'endettement des années précédentes. Le taux variable me semble-t-il - en tout cas c'est indiqué ainsi dans le document des orientations budgétaires - la part de taux variable dans nos investissements, elle est de 25% et pas de 15% comme vous l'avez indiqué, Monsieur Pérès. Elle était de 20% l'année dernière. Cela veut dire que l'on est de plus en plus soumis à la négociation de nouveaux emprunts, à des conditions que nous ne pouvons pas imposer à nos créiteurs, et la part de taux variable augmente. Nous sommes encore cette année obligés de recourir à un emprunt d'équilibre de 15 M€ pour pouvoir financer l'ensemble du budget d'investissement.

Et donc pour en terminer, je dirai qu'aujourd'hui, les ratios sont corrects, fragiles, et que je regrette de ne pas voir que ces ratios qui correspondaient à une politique que vous avez décidée il y a plusieurs années, pour ne pas dire 2014, au moins 2018-2019, n'a pas été infléchie au regard des événements que nous avons connus ces trois dernières années, et notamment au bénéfice des citoyens, de nos concitoyens qui, aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure à l'appui du rapport du CESER, ressentent de plus en plus douloureusement la pauvreté. J'aurais aimé voir des efforts sur la mobilité, la mobilité gratuite éventuellement. Nous en avons déjà longuement parlé, sur peut-être l'investissement dans des maisons de santé et sur, entre autres, la lutte contre la fracture numérique.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire sur ces orientations budgétaires qui, encore une fois, à mon sens, mériteraient une orientation vers ceux qui, autour de nous, souffrent le plus.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Jean-Louis Pérès va répondre et puis je dirai un petit mot.

M. PERES :

Oui, Monsieur Marbot, effectivement, chaque année vous nous annoncez, la situation financière est précaire, fragile, que cela va être très difficile, que nous sommes très endettés. C'est chaque année votre propos qui, je trouve, ne correspond pas à la réalité. Vous nous avez annoncé, par exemple, le compte administratif. Le compte administratif, le dernier que l'on connaît, c'est le compte administratif 2022. Il a été spécialement bon. C'est pour cela que cela nous a laissé un peu plus de marge. Il a été spécialement bon parce que nous avons pris des mesures et notamment le pacte financier.

Donc, quand vous dites en 2021, on avait prévu cela, mais bien sûr, ce n'est pas une science exacte la prévision. Mais on a fait, on a pu faire un certain nombre de choses parce que l'on avait pris des décisions, notamment le pacte financier sur lequel je ne reviens pas, mais qui est quand même très important. Cela, c'est le premier point.

Après, bon, sur le choix des investissements, vous nous dites que l'on dépense trop et puis par ailleurs, vous dites que peut être ce serait bien de proposer la mobilité gratuite, des choses comme cela. Dans nos investissements, alors, on va toujours discuter les investissements, mais je crois qu'ils correspondent à des besoins, ils sont diversifiés et ce ne sont pas que des grands projets.

Alors, c'est vrai qu'il y a des années où il y a plus d'investissements parce qu'il y a des grands projets et forcément, mais c'est comme dans les entreprises, les investissements, ils ne sont pas linéaires. C'est sûr que quand on fait le Foirail, ce n'est pas pareil que quand on ne le fait pas. Mais une fois qu'on l'a fait, il est fait et il donne de l'attractivité et du dynamisme à la ville.

Donc, moi, je considère que nous sommes tout à fait conscients de la situation, autant que vous, que c'est instable. Mais qu'est-ce que l'on fait quand c'est instable, quand c'est incertain ? On a peur, on se replie ? Ou l'on essaie d'avancer avec discernement, avec intelligence, en se gardant des marges de manœuvre. Parce que vous dites - je vais revenir sur la dette - mais des marges de manœuvre on en a parce que finir avec un ratio de désendettement en six années, il n'y a pas beaucoup de villes, je m'entends, qui investissent et qui sont dynamiques et qui ont ces ratios. Alors, on peut toujours être négatif, mais moi, je considère que c'est un contexte difficile, on le sait, on avance, mais on avance avec prudence. C'est pour cela que l'on a lissé des investissements. Je donnais l'exemple tout à l'heure de la Sernam. On ne s'est pas précipités pour le faire parce que l'on sait qu'il faut étaler dans le temps certains investissements. Mais de là à laisser - parce que c'est ce que vous dites de manière sous-jacente et même de manière non sous-jacente - que la situation est très difficile.

Alors, sur la dette, on peut toujours faire des hypothèses. Aujourd'hui, la seule question véritable à se poser : est-ce qu'elle est soutenable ? Est-ce que l'on peut la rembourser ? Oui, on peut la rembourser et dans des conditions favorables. Est-ce que les taux d'intérêt sont plus élevés ? Oui, c'est pour cela que l'on investit moins, effectivement, et de toute façon, il était prévu que l'on investisse moins.

Donc après, on peut faire les calculs que l'on veut : plus 3 millions, moins 3 millions... S'il y a, effectivement, une crise au Moyen-Orient qui se traduit par une augmentation, eh bien, on verra. On verra et on s'adaptera. Et on s'est toujours adaptés. Je parlais tout à l'heure des crises et vous avez rappelé le chiffre de 3,6 M€ que l'on a dépensés. Bon, eh bien, on s'est adaptés, on s'est ajustés, on est arrivés et on a rendu service. Donc, laisser à penser que la situation financière de la ville est préoccupante, c'est votre droit, c'est votre opinion, en tout cas, mais cela ne correspond pas à mon avis à la réalité. Je crois que l'on y fait attention. Je crois que l'on a beaucoup transformé cette ville ces dernières années. Il y a beaucoup d'investissements qui ont été faits, importants, qui ne se reproduiront pas. C'est pour cela que le niveau des grands projets va diminuer et que nous faisons un effort. J'ai essayé de le dire, mais trop rapidement certainement, on fait quand même des efforts, beaucoup, sur les écoles ces trois dernières années, il faut le reconnaître. On fait en performance énergétique des bâtiments, etc. Donc, je crois que c'est là où, quand je dis ils sont complémentaires, ils sont cohérents, je crois, que l'on fait des investissements qui portent sur les domaines principaux. On les fait dans des conditions financières. On sera prudents parce que nous le sommes. Mais je prétends, chiffres à l'appui, que la situation financière de la ville de Pau est bonne et équilibrée.

M. le Maire :

Et je voulais dire un petit mot. Mais ne prenez pas mal ce que je vais dire, Monsieur Marbot, parce que vous avez adopté un ton que j'apprécie, en effet, de manière d'avoir des débats qui soient des débats où l'on se respecte, c'est-à-dire où l'on essaie de ne pas dire trop de bêtises et en revanche, de ne pas renvoyer des balles trop vigoureusement. Donc, votre ton...

M. MARBOT :

Réciproquement.

M. le Maire :

... je l'ai apprécié. Mais je vais essayer d'analyser le sous-texte, de ce que vous dites, ce qu'il y a au fond de substantiel dans votre démonstration et dont je considère qu'il est une double impasse.

Votre premier chapitre de démonstration, c'est « vous dépensez trop ». On investit trop. « Et d'ailleurs, vous aviez dit que vous investiriez moins et vous investissez un peu moins, mais il faudrait que ce soit beaucoup moins. »

Moi, je considère, j'ai toujours considéré ici et défendu devant vous, l'idée que la mission d'une collectivité comme la nôtre, c'est d'investir pour que l'avenir soit différent de ce qu'il aurait été si on n'avait rien fait. Vous nous avez beaucoup démontré ou en tout cas vous avez beaucoup prétendu que l'investissement des Halles était pharaonique. C'était votre expression. Les Halles, cela a permis de rendre la vie à tout un quartier et non seulement l'environnement immédiat des Halles, mais la rue Carnot. Mais ce que nous avons fait au Foirail, ce que nous avons fait au passage Carnot, l'embellissement de tout cet ensemble avec le square, le jardin des écoles derrière, d'avoir obtenu le palais de justice, c'est énorme ! Les Halles ont été le détonateur du retour de la vie au centre-ville. Si on n'avait pas fait cet investissement, eh bien, cela aurait continué à se casser la figure. Tout le quartier ! Je vous rappelle, on nous disait la rue Carnot, vous n'y arriverez pas. Le nombre de ceux qui ont dit « la rue Carnot on n'y arrivera pas » ou « il faudra arrêter la circulation pendant deux ans », disait-on. Et on a réussi à faire que l'ensemble de ce quartier, des appartements qui sont autour, des façades qui sont autour, des commerces qui étaient abandonnés, l'ensemble de ce quartier a retrouvé la vie.

Investir, si on ne se trompe pas, c'est rendre la vie différente de ce qu'elle aurait été si on n'avait rien fait. Pardon ! C'est un débat entre nous. La ville était sur un toboggan et on a en effet, par une stratégie volontaire, pensée, assise sur un investissement, on a réussi à changer le destin de la ville. En tout cas, c'est ce que je crois. Alors, vous direz le contraire, mais cela, cela appartiendra au débat que vous aurez d'abord entre vous. Et donc, premier point : pour moi, s'arrêter d'investir, c'est une impasse.

Mais deuxièmement, vous avez une deuxième partie de la démonstration où vous dites « en réalité, vous dépensez beaucoup, mais vous dépensez mal » et c'est là que l'on en arrive à un mur dans votre démonstration.

Car vous dites : « Attendez, vous êtes à 6 ans de capacité de désendettement. Attention, parce que 12 ans, c'est 9 millions de différence ». Je rappelle que ce ratio-là, c'est le stock de dette et le bénéfice. Vous avez dit en tout cas « l'excédent financier » que l'on aurait réussi à créer, de fonctionnement. Mais vous nous dites : « Mais en fonctionnement, faut dépenser beaucoup plus. Il faut répandre l'argent sur toutes les difficultés que les gens ont. Il faut le transport gratuit, il faut ne pas augmenter le repas dans les écoles. Il faut apporter des aides à tous les gens.» Autrement dit, vous multipliez les fonctionnements. Et dans cette affaire-là, si vous teniez une politique de cet ordre, alors ce n'est pas à 12 ans que vous seriez, c'est à 15, 20 ans de ratio de désendettement. Parce que vous ne pouvez pas augmenter les dépenses de fonctionnement et espérer que le ratio de désendettement reste à 6 ans. C'est, pardon, c'est une faute logique. Cela mérite que l'on regarde quel est l'équilibre de votre raisonnement. Alors, je vois bien, vous avez raccroché votre dernier chapitre parce que l'écologie sociale dont parle votre ami, Monsieur Blanco, vous a chatouillé.

Mais oui, mais vous voyez bien. Il n'est pas vrai qu'une collectivité puisse à elle seule compenser les difficultés économiques et la pauvreté qui existent, en effet. Quel est le problème de Pau ? Eh bien, il a été souligné dix fois. C'est que, en effet, le niveau économique des familles est trop bas dans la ville. Pourquoi ? Parce que vous avez fait fuir tous ceux qui avaient des moyens, vous ! La gestion adoptée a fait fuir tous ceux qui avaient les moyens parce que la fiscalité était si haute, que tous les gens qui avaient les moyens s'en allaient à Bizanos, Idron, Mazères-Lezons. Ils allaient à quelques centaines de mètres tout en continuant de bénéficier des investissements de la ville. Et ceci a été confirmé. Regardez la prospérité des communes dont je viens de dire le nom : Lons à côté de nous ; concentration de moyens dans les communes périphériques parce que le taux des impôts, de la taxe d'habitation, à l'époque, était tel que les gens fuyaient.

Et donc, cela a été d'ailleurs le sujet du rapport sur notre bailleur social, nos bailleurs sociaux. On en avait deux à l'époque, nos deux sociétés de HLM. L'Institut autonome qui note les bailleurs sociaux a dit « très bien gérées, mais trop de pauvres ». Et il disait : « Si vous pouvez rééquilibrer, il faut absolument que vous remettiez des capacités financières dans cette ville.» Il n'y a pas une collectivité qui puisse compenser l'appauvrissement général. Ce n'est pas vrai. Cela on peut le dire, cela fait plaisir. Pour compenser l'appauvrissement général, il faut investir, il faut que cela devienne attractif économiquement, il faut que des entreprises s'installent, il faut que des emplois se créent et ce n'est pas en distribuant des crédits de fonctionnement que nous n'avons pas... En France, les collectivités locales ont des moyens infiniment plus faibles que dans d'autres pays qui nous entourent. Et donc, votre raisonnement constitue une contradiction en soi. Je pense que vous vous trompez en pensant qu'il faut investir moins. Je pense qu'il faut maintenir l'investissement autant que possible, raisonnablement. C'est ce que nous faisons. Et vous vous trompez en voulant augmenter les budgets de fonctionnement parce que du coup, vous n'avez plus de capacité d'investissement.

Voilà, je crois, et je vous dis cela amicalement, je crois la contradiction absolue dans votre raisonnement.

M. MARBOT :

Juste quelques mots de réponse, Monsieur le Maire.

D'abord, j'espère que vous me faites le crédit d'avoir préparé mes interventions avant que l'on vienne me chatouiller d'une façon ou d'une autre.

M. le Maire :

Mais cela ne veut pas dire, quand on prépare ses interventions, qu'on les prépare justes.

M. MARBOT :

Ah ! cela, sans doute, mais chacun se fera une idée. Mais en revanche, mes propos étaient particulièrement correspondants à ce qui fait mon engagement politique et mon combat et notamment le fait de lutter contre la pauvreté et de ce sentiment sourd, encore une fois, de pauvreté et de déclassement qui déchire le tissu social.

Un mot pour répondre à Monsieur Pérès.

Oui, c'est vrai que cela fait de nombreuses années que j'ai ce discours-là, d'avertissement et de mise en garde sur la fragilité des équilibres que vous nous présentez. Vous me reconnaissez, j'espère, à la fois la cohérence et à la fois le fait de reconnaître que ces équilibres existent. Mais d'attirer votre attention...

M. le Maire :

Ont été maintenus, contrairement...

M. MARBOT :

... et j'en venais là justement, c'est-à-dire qu'ils ont été maintenus au fil des ans, grâce, pardon de le rappeler - je n'avais pas le souhait de revenir sur ce sujet - mais grâce à une augmentation de taxe foncière il y a deux ans, de quatre points, enfin de deux points à la ville, deux points à l'agglomération. Et donc, si nous n'avions pas augmenté la taxe foncière, je sais, d'autres l'ont fait et d'autres l'ont fait beaucoup plus que nous etc....

M. le Maire :

Ce n'est pas ce que je voulais dire...

M. MARBOT :

Mais si nous n'avions pas augmenté la taxe foncière...

M. le Maire :

Ce n'est pas ce que je voulais dire. Cette augmentation de la taxe foncière représente à peu près 10% seulement du gain que nos compatriotes ont fait avec la disparition de la taxe d'habitation.

M. MARBOT :

Bien sûr, Monsieur le Maire, mais...

M. le Maire :

Dites bien sûr, cela me suffit.

M. MARBOT :

... mais je vous dis bien sûr et je vous dis que pour un certain nombre de nos compatriotes, comme vous dites, ou même une majorité sans doute, cette augmentation est indolore. Mais pour une minorité, cette augmentation, elle est insupportable. Mais c'est comme les tarifs des cantines, c'est-à-dire que c'est simplement une goutte qui fait basculer le sentiment de ne plus pouvoir supporter l'ensemble des charges qui pèsent sur nous.

Et donc, ces équilibres, ils ont été maintenus grâce à cette augmentation de taxe foncière, et si nous avons pu nous en passer, je pense que nos concitoyens, les Palois, s'en seraient mieux portés. Et d'ailleurs, en termes d'équilibre fiscal au sein de l'agglomération, même si la taxe d'habitation, la suppression de la taxe d'habitation nous avait fait du bien, cela n'a pas arrangé la situation paloise par rapport à ces communes périphériques dont vous parliez, Monsieur le Maire.

Ensuite, sur le fond des choses, j'entends la critique que vous faites à mon raisonnement qui pourrait être justifiée si vous n'aviez pas pris que la moitié de ce que je vous ai dit.

À mon sens, la lutte contre la pauvreté, ce n'est pas que du fonctionnement. Peut-être qu'il faut, effectivement, sur certaines enveloppes de fonctionnement, rajouter un petit peu, mais à mon sens, ce n'est pas cela l'essentiel. L'essentiel, il est dans l'investissement et dans l'investissement que l'on fait notamment dans les cinq points que j'ai rappelés, qui sont dans le rapport du CESER : du logement, de la mobilité, du travail, de la lutte contre la fracture numérique et la santé.

Moi, j'aimerais voir dans vos orientations budgétaires, par exemple dans les investissements, le fait de créer une ou deux maisons de santé. On le sait, la désertification médicale du centre-ville, elle est importante et en plus, on sait, comme vous l'avez rappelé, que c'est souvent la population du centre-ville qui est la plus paupérisée, ici à Pau. Et donc, l'investissement dans une maison de santé, par exemple - mais cela peut prendre d'autres chemins - ç'aurait été un investissement qui, à mon sens, eût été adapté à la situation actuelle.

M. le Maire :

Eh bien, peut-être d'ici quelques semaines, aurez-vous l'occasion de constater que précisément, nous travaillons depuis plusieurs, allez, années, mois en tout cas, années, à cela. Mais ce n'est pas la ville qui portera l'investissement.

C'est exactement la même discussion que nous avons tout à l'heure à propos des Galeries. Nous nous sommes dotés d'une architecture, d'outils, qui nous permettent de réaliser et de faire réaliser les investissements. Le passage Carnot, ce n'est pas la ville qui a porté l'investissement.

Nous faisons ce qu'il faut pour que, précisément, dans le domaine de la santé, oui, nous travaillons beaucoup, beaucoup, sur ce sujet avec des partenaires et peut-être que cela pourrait être même de manière surprenante, si on y arrive, bon. Mais je ne vends pas la peau des ours avant de les avoir apprivoisés. Je ne souhaite pas tuer les ours, je veux les apprivoiser. Et donc, et encore après, pour leur rendre leur liberté. Et donc, de ce point de vue-là, oui, en effet, si vous n'avez pas l'approche investissements utiles, fonctionnement maîtrisé, vous n'avez aucune chance de sauvegarder les équilibres, et je suis content qu'on l'ait fait.

Monsieur Blanco.

M. BLANCO :

Oui, Monsieur le Maire, très rapidement parce que le débat a déjà bien avancé.

Moi, je ne remets pas en cause la rigueur budgétaire qui préside à ces orientations, comme depuis le début du mandat auquel je participe. Mais il y a quand même des points de vigilance.

Le premier, c'est la part des emprunts à taux variable qui atteint maintenant 25%.

M. le Maire :

Mais, Monsieur Blanco, si en 2023 vous voulez emprunter à taux fixe...

M. BLANCO :

... non, non.

M. le Maire :

...alors il faut renoncer à emprunter.

M. BLANCO :

Attendez, Monsieur le Maire, laissez-moi terminer.

M. le Maire :

Ah, non, mais je dis cela gentiment.

M. BLANCO :

Je vais aller rapidement.

Oui ! Mais c'est une réalité qui transforme finalement le financement de notre collectivité, et on atteint un taux, un pourcentage des emprunts à taux variable qui est en augmentation et qui est, désormais à un niveau qui n'est pas négligeable. C'est la seule chose que je veux dire. Et c'est à rapprocher - parce que moi, je suis pour qu'on se délivre des satisfecit, mais il y a aussi des réalités financières, comptables qui sont indiscutables - c'est à rapprocher du fait que le remboursement du capital de la dette, comme Jérôme l'a rappelé tout à l'heure, atteint désormais un seuil de 11 M€ sur un budget d'investissement de 48 M€. Donc, là aussi, c'est une somme importante. C'est un montant très significatif du budget d'investissement. Voilà, simplement ce que je constate. Et encore une fois, je ne mets absolument pas en cause la rigueur budgétaire avec laquelle nos finances sont gérées.

Moi aussi je suis pour l'investissement. Et c'est vrai que maintenant, il a diminué de 9,1% dans les orientations que l'on nous présente. C'est logique puisque les grands travaux sont plutôt derrière nous, même si on veut en relancer certains, comme on l'a dit tout à l'heure. Alors, je ne veux pas rouvrir non plus la discussion, mais enfin, il n'y a pas de magie. Quand on dit eh bien, les Galeries, la transformation des Galeries Lafayette, cela n'engagera pas les collectivités territoriales ou cela ne coûtera pas d'argent public, ce n'est pas vrai et cela coûtera de l'argent public. Il n'y a pas...

M. le Maire :

Il y aura un peu d'argent, mais pour rapporter beaucoup plus.

M. BLANCO :

Oui ! Mais non, mais quand on vous écoute, on a l'impression que cela ne nous coûtera rien. Non, mais qu'il y ait une perspective après de rentabilité, c'est autre chose, mais cela coûtera de l'argent public. Moi, mon désaccord, il est sur le contenu des investissements. Oui ! Parce que je suis favorable à une écologie sociale et je souhaiterais que les orientations soient différentes, qu'il y ait une orientation, je l'avais déjà dit l'an dernier, je l'ai dit tout à l'heure avec le rapport, tout près de nous, du Secours Catholique, qu'il y ait une orientation pour la solidarité, que l'on vienne au soutien des personnes les plus démunies de façon beaucoup plus importante que nous ne le faisons à l'heure actuelle, même si les collectivités territoriales n'ont pas la capacité de tout résoudre. Je suis en accord avec vous, là aussi, sur ce point.

L'autre sujet, je me félicite aussi du fait que l'effort pour les écoles continue avec plus de 5 M€, c'est très important.

M. le Maire :

Pas continue, s'accroît de manière considérable ces dernières années.

M. BLANCO :

Oui. Et que pour l'éclairage public, on soit à 1,7M€. Et je veux dire que je reconnais ces efforts-là, mais par contre, je pense qu'il y a des postes sur lesquels, aujourd'hui, on devrait réorienter. Je veux parler des énergies renouvelables. À un moment donné, il me semblait qu'il y avait un consensus sur l'idée de lancer une régie pour les énergies renouvelables, au moins au niveau de l'agglomération. Et je pense que c'est absolument nécessaire quand on voit la faiblesse des résultats auxquels nous sommes rendus. Je l'ai évoqué tout à l'heure, puisque l'on est encore au stade de l'évaluation. Donc, il faut une impulsion. Et l'impulsion, elle doit être financière, et je pense qu'une régie municipale ou une régie communautaire serait un outil efficace et nécessaire dans ce domaine. Je regrette aussi la faiblesse de ce qui est consacré à la performance énergétique puisque c'est 800 000 €. Moi, je pense qu'on devrait être plus ambitieux.

Donc, moi, pour résumer et pour en terminer, ce n'est pas finalement l'équilibre du budget qui est proposé puisque c'est vrai qu'il y a un ratio de six années qui est satisfaisant, mais c'est le contenu, c'est-à-dire les orientations que l'on choisit pour l'utilisation des finances publiques.

Voilà simplement ce que je voulais vous dire.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Jean-Louis Pérès, va vous répondre sur les taux variables.

M. PERES :

Oui, voilà.

Sur les taux variables : alors, vous parlez des orientations. On peut avoir des orientations différentes, cela c'est vrai. Mais on peut avoir aussi des éléments objectifs. Il y a un peu plus de taux variable, mais ce n'est pas nécessairement mauvais cela, parce que les taux variables, ils peuvent baisser aussi. Et c'est pour cela que l'on a un peu modifié la répartition en disant que, effectivement, si les taux baissent, et ils vont baisser, cela sera peut-être aussi intéressant. Donc, ne croyez pas que parce que taux variable, c'est nécessairement mauvais. Cela aurait été ridicule, effectivement, de prendre des taux variables au moment où les taux fixes étaient très bas. D'ailleurs, il n'y a pas une grande différence pour l'instant entre taux fixe et taux variable, et donc, on peut espérer peut-être une baisse. Cela c'est pour les taux.

Ensuite, vous dites 11 M€, mais le remboursement de la dette, mais cela ne veut rien dire en soi. Vous dites, effectivement, voyez d'ailleurs, six années c'est convenable. Je ne caricature pas votre pensée, je sais que vous êtes honnête, moi aussi, et 11 M€, c'est beaucoup.

M. le Maire :

Quelquefois, quelquefois !

M. PERES :

Non, cela n'a pas de sens.

Est-ce que l'on peut rembourser ces 11 M€ ? On peut les rembourser.

Et alors, troisièmement, c'est sur le financement de la section d'investissement que je comprends assez mal, surtout en 2024. Je le disais tout à l'heure, peut-être que je suis passé trop vite, on a un autofinancement de quasiment 19 M€. On a cette cession de l'immeuble Gambetta de 1,5 M€. On a beaucoup de subventions. Et voyez, c'est assez rare quand même, pour le souligner, et l'emprunt d'équilibre pour le financement de cette section d'investissement, cela représente 30% du montant des emplois, c'est-à-dire des dépenses, plus le remboursement de la dette : 30%, c'est un chiffre, je puis vous dire, très très bas et cela veut dire, donc, que le financement se fait beaucoup par des ressources propres ou des ressources extérieures, mais des ressources qui viennent conforter les fonds propres.

Donc, on peut dire ce que l'on veut. On peut ne pas être d'accord sur les orientations, encore que je trouve que même si cela vous paraît insuffisant, ce que nous faisons en matière de développement durable est quand même à noter. Moi, j'observe que la transition écologique, c'est, comme son nom l'indique, une transition, et que l'on y va avec les moyens qui sont les nôtres, mais que c'est un financement, en tout cas, que je trouve convenable. Vous savez, après, on discute et il y a les comptes administratifs.

Moi, je répète que ce n'est pas facile, mais je crois, aujourd'hui, que c'est équilibré, et surtout sur la dette. Enfin, vous vous rendez compte le nombre de villes, aujourd'hui, qui investissent et qui ont un ratio de désendettement de six années...

M. le Maire :

Des villes capitales...

M. PERES :

Des villes capitales. Des villes qui ont, effectivement, des équipements et des charges de centralité que nous assumons et que nous assumons pour l'ensemble de l'agglomération et quelquefois...

M. le Maire :

... au-delà, par exemple...

M. PERES :

Oui.

Chacun a ses opinions, mais sur la trajectoire budgétaire, je trouve qu'il n'est pas justifié en tout cas de dire que l'on a des inquiétudes. Alors, vous, votre raisonnement, je ne l'ai pas repris parce que oui, si on avait 3 millions de plus de charges et si on... Alors, bien sûr, on peut faire ce que l'on veut en prenant des hypothèses qui ne sont pas aujourd'hui justifiées et qui ne sont pas établies.

Donc, je le répète, je trouve que c'est bien. Je trouve qu'il faut que l'on soit très vigilants pour arriver à cela. Parce que six années, cela vous paraît bien, mais c'est compliqué. Après, les opinions, je ne les discute pas, mais les analyses, j'essaie quand même de faire en sorte qu'elles soient le plus justes possible.

M. le Maire :

Avec des si, disait la chanson, on mettrait Paris en bouteille. Mais j'avais dit que l'on aurait une bonne nouvelle ou une nouvelle qui vous agréerait du point de vue des centres médicaux. Jean Lacoste vient de me dire que l'inauguration, la première, parce que j'en ai plusieurs en tête, à laquelle je faisais allusion, sur laquelle il va vous donner des détails, a lieu dans quinze jours.

M. LACOSTE :

Oui, trois points.

D'abord, un : Monsieur Marbot, je partage votre inquiétude concernant la désertification médicale et toutes les problématiques auxquelles vous avez fait allusion tout à l'heure. Et d'ailleurs, on ne peut qu'être en phase et en accord sur ces sujets-là.

Deuxième point : pensez que les collectivités, qu'il s'agisse de villes, d'intercommunalités ou même de départements, puissent porter seules les dépenses d'investissement et de fonctionnement des maisons de santé, je crois que cela, ce serait une très très grave erreur. D'ailleurs, toutes les expériences qui ont eu lieu dans ce domaine-là, souvent, se sont soldées par des grosses difficultés de gestion et des difficultés financières. Moi, ce que je crois, c'est que notre rôle ici, il est d'être facilitateurs, de mettre en relation les différentes braises du feu pour qu'il démarre.

Nous y travaillons beaucoup, Monsieur le Maire l'a rappelé, mais cela nécessite de la discrétion et de l'humilité, de la patience. Donc, pour ce qui est du centre-ville, effectivement, nous travaillons à plusieurs hypothèses et c'est, aujourd'hui à l'état de travail. Et donc, je pense qu'il vaut mieux rester discret.

Mais par contre, depuis maintenant six ou sept ans, nous avons été saisis par un groupe, qui était au départ un groupe animé par une jeune kinésithérapeute, qui avait l'ambition d'ouvrir dans notre ville une grosse maison de santé destinée à l'enfance et aux enfants. Si ma mémoire est bonne, on a commencé à travailler avec ce groupe qui n'était pas encore tout à fait fédéré, constitué. Nous les avons d'abord aidés à poser sur le papier, à écrire leur copie en les aidant à nous dire ce qu'ils souhaitaient faire. Est-ce que ce n'étaient que des kinés, est-ce qu'il n'y avait que des kinés avec des pédiatres ? Toutes n'étaient pas d'accord. C'était une équipe au départ qui était extrêmement féminine. Donc, il y a des heures et des heures, des dizaines d'heures, des centaines d'heures, qui ont été consacrées par les élus. Moi, j'ai participé à toutes ces réunions. Les services ont énormément travaillé ; les services de l'urbanisme pour trouver des sites, pour les aider à trouver des locaux, des localisations près du BHNS, sur des grands axes. Enfin, vous imaginez tout ce que l'on peut faire lorsque l'on rencontre comme cela. Et puis, certains s'engageaient, d'autres se désengageaient, donc, un énorme travail de bénédictin comme cela pour rapprocher les différentes ambitions.

Aujourd'hui, ce travail et la ville a beaucoup aidé. Les services ont beaucoup aidé. Ce travail est abouti puisque - alors, le nom de ce groupe et de ce projet est un peu barbare - il s'appelle Apefex, je ne sais pas pourquoi. Il est constitué d'une vingtaine de professionnels de santé : pédiatres, généralistes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, sages-femmes qui sont tous groupés en face de l'hôtel Mercure, dans ce périmètre-là. Et effectivement, cette maison de santé pluridisciplinaire, qui a été très fortement aidée par l'ensemble des services de la collectivité, les élus, va être inaugurée dans quelques jours, j'espère par vous, Monsieur le Maire, voilà. Donc, c'est un travail de longue haleine, un travail compliqué parce que les professionnels de santé manquent et cela, nous n'en sommes pas responsables. Il faut en former davantage, parce que les professionnels de santé, aujourd'hui, changent dans leur façon d'exercer leur métier. Mais je pense, moi, que notre rôle - Apefex en est un exemple éclatant - d'aider, de participer à l'élaboration des projets et surtout de les faciliter, conduit à des résultats qui sont, dans la durée, viables et beaucoup moins risqués sur le plan financier que l'idée qui consisterait à dire « eh bien, il suffit de venir abonder à l'investissement et au fonctionnement des maisons de santé ». Voilà, c'était cette illustration que je voulais donner.

M. le Maire :

C'est la première des réalisations. Nous espérons et nous croyons qu'il y en aura d'autres. En tout cas, on y travaille.

On est au bout de la discussion sur les orientations budgétaires.

M. PERES :

Qui ne se votent pas.

M. le Maire :

Oui, on ne vote pas puisque c'est une discussion sur les orientations budgétaires dont on prend acte, et je vous remercie tous d'y avoir participé.

Il est 21 h 19, je dis cela, je ne dis rien.

On en est au rapport numéro 7.

M. PERES :

Oui, mais ils n'ont pas tous la même durée.

M. le Maire :

Il y en a quelques autres. Et donc, je propose que l'on prenne acte, pas seulement du rapport, mais de l'heure, et que nous nous laissions inspirer par ces deux observations pour adopter un rythme différent pour les rapports qui sont nombreux et qui restent.

Le conseil municipal prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, décision modificative numéro 2.

8 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Un rapport qui sera peut-être rapide, mais...

M. le Maire :

Mais important !

M. PERES :

Très important, donc, cette décision modificative.

Alors, que je vous résume sur le plan du fonctionnement, cela c'est très important. Nous accordons et nous allons accorder ce mois de décembre à l'ensemble des agents de notre collectivité, la prime pouvoir d'achat pour un montant de 950 000 €. Et cela traduit, et cela conforte la politique que l'on a en matière de charges de personnel où, effectivement, beaucoup d'efforts ont été faits, je le disais tout à l'heure, dans différents domaines.

Donc, 950 000 €, effectivement, de dépenses qui n'ont pas été prévues et qui doivent être engagées cette fin d'année 2023. C'est l'élément principal dans les dépenses de fonctionnement, je ne vous parle pas des autres éléments.

Alors, comment cela va être financé ? Parce que c'est une dépense qui est, effectivement, substantielle. C'est financé par le chapitre que l'on a la précaution toujours de doter : les dépenses imprévues. Donc, si vous voulez, c'est une dépense nouvelle qui n'est pas une dépense supplémentaire. C'est financé par redéploiement, si je puis dire, cela c'est très important.

Pour les investissements, nous avons aussi des dépenses d'investissement supplémentaires, notamment pour les écoles. Monsieur le Maire disait tout à l'heure que l'on faisait des gros efforts et c'est vrai ; 800 000 € pour le bâtiment Labat dont j'ai parlé tout à l'heure.

Effectivement, pour la participation de la ville au Pôle d'échanges multimodal, nous finançons tout cela par des redéploiements. Et non seulement on finance par redéploiement, c'est-à-dire, donc, qu'il n'y a pas de dépense supplémentaire. Il n'y a pas non plus de recours à l'emprunt, et non seulement il n'y a pas de recours à l'emprunt, mais on réduit l'emprunt de 500 000 €.

Donc voilà. C'est une décision modificative importante avec des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement, qui sont financées par redéploiement, et donc même une diminution dans notre emprunt.

M. le Maire :

À l'appui de ce que vient de dire Jean-Louis Pérès, je vais faire deux petites observations.

La première, comme il l'a beaucoup dit, mais cela mérite qu'on le rappelle : l'importance de la somme qui est allouée en pouvoir d'achat aux collaborateurs de nos services, 950 000 €, financée sans prélèvement supplémentaire et sans renoncer à d'autres dépenses.

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

Tout ce qui a été inscrit est réalisé.

Et deuxièmement, cela n'arrive pas souvent, je veux simplement dire que j'ai été très sensible à ce que toutes les organisations syndicales, Véronique, ont déclaré de leur satisfaction et de l'appréciation de la compréhension dans leur demande qui avait été suivie, et c'était très chaleureux parce que ce n'est pas le langage habituel. C'était très chaleureux et très encourageant.

Décision modificative, je mets aux voix.

Adoptée à l'unanimité, si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport numéro 9, la nouvelle nomenclature, Monsieur Pérès.

9 - NOMENCLATURE M57 : ADOPTION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS, DU REGIME DES PROVISIONS ET DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, une nouvelle nomenclature qui est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Je ne rentre pas dans le détail. Cela correspond à un certain nombre de modifications, notamment sur les amortissements. Cela se rapproche un peu plus de la comptabilité privée.

Voilà.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 10, budget annexe du Centre social du Hameau, admission en non-valeur de créances.

10 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pour 1 114 €.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 11. Toujours le même budget, créances éteintes.

11 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : CREANCES ETEINTES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, créances éteintes, 802 €.

Vous voyez que l'on va vite, là.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 12.

12 - BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Budget principal, les créances irrécouvrables pour 52 700 €.

M. le Maire :

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 13, créances éteintes du budget principal.

13 - BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Pour 8 200 €.

M. le Maire :

8 214,61€.

Un peu de rigueur, Monsieur Pérès.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Pérès, mode de gestion du réseau de distribution publique du gaz.

14 - MODE DE GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est important, je vais vite. C'est, en fait, si vous voulez, le renouvellement. On a jusqu'à aujourd'hui un contrat de concession avec GrDF de 25 ans qui se termine au mois d'août, le 15 août 2024. Ce qui est proposé, c'est de résilier le contrat de concession au 31 décembre 2023, pour en préparer un autre, sur lequel vous serez évidemment appelés à délibérer, qui commencerait, effectivement, au 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de 30 ans. Donc, vous le savez, c'est un contrat à exclusivité et donc, il nous laisse aussi une petite redevance d'occupation du domaine public.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 15, la même chose sur le rapport d'activité. Ici, on ne vote pas. On prend acte.

**15 - GESTION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : RAP-
PORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, exactement, c'est parfait, c'est un bon résumé.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité, non pas d'unanimité puisque l'on ne vote pas.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 sur la gestion et l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz.

M. le Maire :

Moins gai, le crématorium.

**16 - GESTION ET EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE DE
L'ANNEE 2022**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, le crématorium.

Un mot, c'est intéressant, d'ailleurs, par rapport à la discussion que l'on a avait tout à l'heure sur les orientations budgétaires. Donc, il y a de plus en plus de crémations en France. Il y en a de plus en plus ici, chez nous aussi. C'est aujourd'hui de plus de 40%. Ce que je veux dire et là aussi, c'est une manière de remercier le travail des services, c'est que nous avons depuis 2022, un nouveau contrat de concession dont je voudrais dire qu'il est très intéressant parce que aujourd'hui, nous avons une redevance fixe de 150 000 € sur un chiffre d'affaires à peu près de la société de 600 000 €. Et nous avons une redevance variable qui est assez exceptionnelle parce qu'elle est indexée non pas sur le résultat, mais sur le chiffre d'affaires. C'est-à-dire que cette année, par exemple, nous allons percevoir 120 000 € ou 125 000 € de redevance parce que c'est sur 10 mois et 75 000 €. On va recevoir 200 000 € entre le fixe et le variable. Et le variable, il ne peut qu'augmenter parce que c'est sur le chiffre d'affaires.

Et donc, sur une année pleine, je termine pour vous dire que, nous aurons 240 000 € de redevances, c'est-à-dire de recettes de fonctionnement, alors que l'on en avait à peine un peu plus de 50 000 € dans le précédent contrat. C'est une manière, Monsieur Marbot, de faire aussi des recettes de fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

M. le Maire :

De créer des ressources en négociant mieux, ce que nous avons fait par exemple sur la fibre.

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

Unanimité.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 sur la gestion et l'exploitation du crématorium de Pau.

M. le Maire :

Le casino, Monsieur Pérès.

17 - EXPLOITATION DU CASINO DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Alors, le casino, effectivement, j'en parlais tout à l'heure dans les orientations budgétaires. Là, le casino est d'ailleurs très content de son nouvel emplacement. Aujourd'hui que la crise sanitaire est finie, il retrouve une activité très importante. Pour nous, c'est important, c'est quasiment 1,2 M€ de recettes. Et le casino participe aussi à hauteur de 350 000€ à diverses manifestations, subventions et animations.

M. le Maire :

Ils sont contents, ils peuvent l'être parce que le résultat net comptable était en déficit de 496 000 € et il passe à un bénéfice de 834 500 €.

M. PERES :

Exactement.

Mais je ne les plains pas. Mais ce que je voulais vous dire, et cela rejoint ce que vous disiez, Monsieur le Maire, et ce que je dis aussi à vous et aux collègues, ce qui est important aussi, c'est non seulement d'investir quand il le faut, mais de savoir attirer des investisseurs parce qu'eux ont investi leurs équipements pour 10 M€. Dix millions d'euros ! Et donc, cela, c'est injecté dans l'économie locale.

M. le Maire :

Unanimité.

Merci.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021-2022 sur l'exploitation du casino de Pau.

M. le Maire :

Les tennis du Cami Salié, Monsieur Pérès.

18 - GESTION ET EXPLOITATION DES TENNIS DU CAMI-SALIE : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, ils ont eu quelques difficultés cette année 2022. Ils ont quand même une perte d'un peu plus de 60 000 €. Quelques difficultés dans les charges de personnel, dans le personnel en général. Cela s'est traduit par des augmentations, en gouvernance. Ils ont pris un certain nombre de mesures. Je leur souhaite qu'ils y arrivent pour retrouver l'équilibre.

En tout cas, c'est une association très importante où il y a 540 adhérents. Il y a eu une augmentation de 16% d'une année sur l'autre en effectifs.

M. le Maire :

Dont notre adjoint aux sports...

M. PERES :

... dont notre adjoint...

M. le Maire :

Micro, on ne vous entend pas !

M. SAUBATTE :

Alors, pardonnez-moi ! Je tiens, effectivement, à vous dire que puisque j'étais à l'assemblée générale de vendredi soir, sur l'année suivante, l'équilibre est quasiment rétabli. Donc, les efforts ont porté leurs fruits.

M. le Maire :

Quand un animateur de club sportif dit l'équilibre est quasiment rétabli...

M. SAUBATTE :

Je vais être précis, je le dis, c'est moins 6 000 € de déficit pour l'exercice suivant.

M. le Maire :

Donc, le déficit sera moindre l'année prochaine que cette année.

M. SAUBATTE :

Voilà.

M. le Maire :

Non, mais j'essaie de traduire en français ce que mes adjoints disent en langue codée.

Unanimité.

Non, On prend acte simplement.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021-2022 sur la gestion et l'exploitation des tennis du Cami-Salié.

M. le Maire :

Très important, le rapport d'activité des Halles de Pau, Monsieur Pérès.

19 - GESTION, ANIMATION ET EXPLOITATION DES HALLES DE PAU : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà ! En résumé, très important, effectivement, c'est le rapport d'activité de l'année 2022. Il faut retenir, premièrement, une augmentation du chiffre d'affaires de 31%, pardon, c'est-à-dire 1,6 M€. C'est très très important. Un excédent 2022 de 92 000 €. C'est la deuxième année où l'on fait des excédents. On est qu'en quatrième année simplement et on considère que les trois premières années sont toujours très difficiles dans une création d'entreprise ou d'activité.

Donc, 92 000 €, c'est tout à fait important. Cela nous amène, d'ailleurs, à avoir des fonds propres aujourd'hui de 355 000 € et le capital social est de 400 000 €. Donc on résorbe peu à peu les pertes antérieures. Donc, on peut, je crois, tous se féliciter de cette activité.

Dans le chiffre d'affaires, ce qui est important, c'est bien sûr tout ce qui est redevances fixes des étaliers, loyers, etc., mais c'est tout ce qui est en activité de privatisation, de manifestations diverses qui viennent, donc, dans les Halles et qui en font, pour nous, effectivement, des produits, mais surtout un centre d'animation, un centre de vie, un centre de rencontres.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Moi, je ne résiste pas au plaisir, puisque l'on est entre nous, de rappeler le nombre de ceux qui expliquaient que l'on n'arriverait jamais à l'équilibre, que cela n'existait pas. Je me souviens très bien d'intervenants, ce n'était pas dans ce conseil, mais ce n'était pas loin, pour dire que cela n'existait pas, des équipements comme cela à l'équilibre. Que l'on est à l'équilibre...

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

Que l'on est en excédent.

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

On est en excédent sur les Halles !

Et permettez-moi de rappeler que lorsque les Halles n'étaient pas celles que nous avons construites, le déficit était de 650 000 € par an de fonctionnement, fluides et sécurité. Et aujourd'hui, tout cela est pris en charge. Donc, d'une certaine manière, nous économisons 650 000 € avec l'inflation, 700 000 ou 800 000 € par an qui sont maintenant équilibrés par l'activité des Halles.

Et cette activité, comme vous l'avez dit, cela nous a permis de reconstituer nos fonds propres. Et dès cette année, nous allons passer le cap du capital social que nous avons établi à 400 000 €. C'est dire que l'on peut, et du point de vue de l'activité, et du point de vue de l'entraînement, de l'attrait que cela suscite pour la ville et pour le quartier, et du point de vue des finances publiques, se féliciter du bon fonctionnement de cet établissement que l'on nous annonçait un puits sans fond.

Donc, on prend acte là où l'on vote ? On prend acte, absolument.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 sur la gestion, l'animation et l'exploitation des Halles de Pau.

M. le Maire :

Société Publique Locale, Halles et République.

20 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE HALLES ET REPUBLIQUE : RAPPORT DES MANDATAIRES 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, c'est un peu la même chose si vous voulez, c'est ce rapport des mandataires qui a pour but d'assurer aux élus que la politique est suivie.

C'est quand même le même sujet, c'est pour cela que je le dis en un mot, simplement, mais c'est un autre rapport qui est obligatoire, qui vise à assurer aux élus que vous êtes que la politique est suivie, est conforme aux objectifs des actionnaires.

M. le Maire :

Je ne sais pas si vous mesurez, le total des produits en 2022 a été de 1 650 000 € et l'année précédente seulement de 1 275 000 €.

M. PERES :

C'est 31 % d'augmentation, voilà.

M. le Maire :

31% d'augmentation du chiffre d'affaires.

On a pris acte.

Le conseil municipal prend acte du rapport des mandataires 2022 de la Société Publique Locale Halles et République.

M. le Maire :

Monsieur Pérès, Pau Béarn Habitat.

21 - PAU BEARN HABITAT : RAPPORT DES MANDATAIRES 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Bon, vous la connaissez, c'est une société très importante pour nous, enfin ville et collectivités. Alors aujourd'hui, là, on parle de 2022. C'est une année où il y a des très gros chantiers pour Pau Béarn Habitat, notamment sur le quartier Saragosse, qui continuent. Il y a un bénéfice de 2,4 M€ à peu près, j'arrondis, en 2022. C'est une société qui est solide sur le plan financier en capitaux propres. Alors, évidemment, elle connaît aujourd'hui un ralentissement de l'activité et compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt, mais c'est pour nous un outil très important. Pour nous, quand je dis pour nous, ce n'est pas que la ville de Pau, c'est une société d'économie mixte pour l'agglomération qui est très importante.

Nous en parlons tout à l'heure lors des orientations budgétaires. Ils ont décidé, effectivement, de transférer leur siège. Il y a un projet architectural que je trouve aussi de grande qualité et ils viendront s'installer en centre-ville, ce qui amènera la totalité des salariés, c'est-à-dire 120 ou 130 qui viendront travailler en centre-ville, ce qui est bon aussi pour l'activité commerciale.

Voilà, mes chers collègues, pour le rapport. Si vous voulez bien en prendre acte.

Tout le monde prend acte ? Très bien.

Donc, il faut continuer peut-être.

Le conseil municipal prend acte du rapport des mandataires 2022 de Pau Béarn Habitat.

22 - TARIFICATION "RECHARGE ELECTRIQUE" DANS LES PARKINGS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

La délibération numéro 22, ce sont les tarifications de recharge électrique.

Vous avez sur la délibération le tarif.

Donc, je mets aux voix cette nouvelle tarification. Qui est d'avis de l'adopter ? Tout le monde, non ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ? Non.

C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

23 - MAISON DE LA MONTAGNE : REMISE GRACIEUSE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. PERES :

Et nous passons à la délibération numéro 23, la Maison de la Montagne, Monsieur Bertonazzi, je vous laisse la parole, avec plaisir.

M. BERTONAZZI :

Donc, l'association a développé une forte expertise reconnue dans le cadre d'une approche sociale de la montagne. Après une période difficile, cette association portée par son président Pierre Macia, et une gouvernance très engagée dans une période de reconstruction, avec une ambition élargie afin d'assurer la pérennité de cette expertise. C'est un projet que nous soutenons. Dans ce cadre, il s'agit ici de renoncer au recouvrement des créances de la ville pour un montant de 5 916,69 € qui permettront ainsi de participer significativement au plan d'apurement du passif de l'association et d'éviter sa dissolution.

M. le Maire :

Merci. On renonce à ce recouvrement, donc.

Unanimité, je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport 24, tranquillité publique, sur le Centre d'Information sur la Drogue et les Addictions. C'est Clarisse Johnson qui le présente.

24 - RENOUELEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PAU ET LE CENTRE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE ET LES ADDICTIONS (CEID)

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, il vous est proposé de renouveler le partenariat qui a été établi depuis un an entre la ville et le CEID.

Le CEID déploie l'équipe de médiateurs sur la ville, ce service qui s'appelle Médiation paloise, composé de quatre médiateurs. Ils interviennent sur l'espace public et le réseau de transport, dans tous les quartiers de la ville, pour aller à la rencontre des habitants, pour les informer, pour permettre aussi d'apaiser les tensions, désamorcer des conflits, mettre fin à des nuisances, des incivilités par l'échange et par le dialogue. Ils permettent de maintenir le lien social et de favoriser le mieux vivre ensemble.

Les résultats très positifs qui ont été constatés sur le terrain, pendant la première année de mise en place, et qui sont salués par les partenaires, nous incitent aujourd'hui à vous demander d'approuver la reconduction de cette convention qui prévoit le versement d'une subvention au CEID d'un montant de 95 000 €.

Vous trouverez la convention en annexe de la présente délibération.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 25, Madame Johnson, convention de partenariat relative à la vidéoprotection urbaine entre l'État, les communes de Pau et de Jurançon.

25 - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION URBAINE ENTRE L'ÉTAT, LA COMMUNE DE PAU ET LA COMMUNE DE JURANÇON

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mme JOHNSON LE LOHER :

Oui, comme vous le savez, chers collègues, la ville de Pau s'est dotée d'un réseau de caméras de vidéoprotection et d'un centre de supervision urbain où des agents scrutent les images sur écran.

Jurançon s'est aussi équipée et renvoie ces images, d'ailleurs, au CSU de Pau. On a maintes fois constaté, y compris dans des affaires très récentes, le rôle déterminant joué par ces caméras dans le repérage, l'identification et l'interpellation des délinquants sur l'espace public. Et ces images sont fréquemment consultées par les forces de l'ordre pour nourrir les enquêtes.

Afin de faciliter les interventions, renforcer la sécurité publique, une convention prévoit le report des images du CSU de Pau vers le Centre d'information et de commandement (CIC) de la police nationale. Or, il se trouve que la préfecture est désormais dotée d'un centre opérationnel départemental. C'est un regroupement des forces de police et de sécurité qui est prévu pour des événements importants, des grandes manifestations. Et, il serait intéressant de pouvoir faire le report des images vers ce centre opérationnel départemental.

L'objet de cette délibération, c'est donc d'intégrer le centre opérationnel départemental à la convention de partenariat qui était déjà en vigueur avec les forces de police nationale.

M. le Maire :

Merci.

Comme vous l'avez dit, le chiffre que j'avais donné tout à l'heure, c'est plus d'une fois par jour que la justice nous demande à utiliser les images de notre réseau de vidéoprotection, plus d'une fois par jour, plus de 400 fois par an. C'est dire à quel point tout cela est infiniment précieux.

Unanimité, je crois.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Action Cœur de ville, Monsieur Capéran.

26 - ACTION COEUR DE VILLE - OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE : AVENANT N°3 A LA CONVENTION CADRE

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes engagés dans le programme Action Cœur de ville depuis 2018. Donc, il vous est proposé de poursuivre cette politique-là par voie d'avenant n°3 afin de privilégier le renouvellement urbain et intégrant les nouvelles priorités : transition écologique et développement durable du centre-ville et de son attractivité.

Vous avez en annexe le projet d'avenant qui comprend 26 opérations et les axes principaux d'intervention.

J'en citerai trois pour vous situer.

En matière d'aménagement durable, on a inventorié l'aménagement paysager et architectural des espaces emblématiques du centre-ville. Pour ne pas les citer : place Royale, boulevard d'Aragon et place Clemenceau ; déploiement des parcs et jardins et l'aménagement des rues commerçantes.

Et j'insisterai sur la notion également, qui est très importante, c'est l'opération d'amélioration de l'habitat avec notre bras armé : les concessionnaires.

Sur le plan financier, le projet d'avenant représente un montant total de dépenses de 18,6 M€, dont 9 M€ incomberont à la ville de Pau et se situe dans la trajectoire, bien sûr, du programme prévisionnel d'investissement. Vous avez également le bilan du programme antérieur de 2018-2019. Je citerai, Monsieur le Maire, 2 chiffres : il nous a permis de mobiliser 51 M€ de financements et d'engager 201 M€ de dépenses au centre-ville.

Le quatrième point : il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention actuel cœur de ville et opération de réhabilitation au quartier de la gare et plus précisément au secteur « Rives du Gave ». Il est proposé également - vous avez les secteurs géographiques joints en annexe - d'étendre ces secteurs-là sur les entrées de ville, sur la totalité est, ouest, centre et sud, nord et sud.

Voilà pour le projet.

Il vous est proposé, donc :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 de la convention cadre « Action Cœur de Ville ;
- d'approuver le périmètre d'extension, notamment, celui des « Rives du Gave » ;
- d'approuver, donc, la création d'un secteur d'étude, tel que je l'ai mentionné, les quatre entrées de ville ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 et à solliciter les financements nécessaires.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité, si je ne me trompe pas.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Capéran, vous avez le rapport habituel sur la mise en valeur des façades.

27 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Vous l'avez signalé, Monsieur le Maire, il s'agit du rapport habituel, d'un montant donc de contributions de 4 045,03 € pour un premier aménagement et la deuxième subvention de 4 559 €.

C'est un programme qui suit son cours, et cela se voit, Monsieur le Maire, nous avons actuellement plus de 220 nouvelles façades améliorées.

M. le Maire :

Merci, unanimité.

Et c'est une politique très importante. Mais elle est maintenue dans le temps et c'est très bien.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport n°28, Madame Wolfs, accessibilité.

28 - ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mme WOLFS :

Et ce qui serait aussi, c'est la mise en accessibilité des bâtiments publics et pour que nous puissions continuer, nous vous demandons de bien vouloir voter la modification du budget.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Et merci pour votre travail sur ce sujet sans cesse. Moi, j'ai beaucoup appris avec vous, donc, c'est la vérité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Danan, renouvellement du projet social de l'espace de vie sociale du centre-ville.

29 - RENOUELEMENT DU PROJET SOCIAL DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE DU CENTRE-VILLE

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues.

À l'espace de vie sociale, les rencontres du Foirail, tous les projets sont construits par les habitants. Les 2 000 participants aux activités ont été largement dépassés cette année. Cet espace s'est très bien inséré dans son quartier pour lutter contre la solitude et s'affirme comme étant un excellent outil pour la cohésion sociale.

Il vous est donc proposé de :

- renouveler le contrat de projet social de l'Espace Rencontre du Foirail pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- autoriser la demande d'agrément « Espace de Vie sociale » auprès de la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques ;
- et autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Bertonazzi, je ne veux pas vous réveiller.

30 - FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues...

M. le Maire :

C'est le fonds d'initiative pour les habitants, rapport habituel de Madame Poueyto.

M. BERTONAZZI :

Oui, je rapporte pour Josy Poueyto, un dossier qui lui tient à cœur et au nôtre également. Il s'agit donc du fonds d'initiatives pour les habitants, de petits dossiers par leur montant, mais qui permettent aux habitants, au travers d'associations et accompagnés par la Vie des quartiers, de réaliser de beaux projets d'intérêt collectif qui contribuent à l'animation de la vie du quartier et à la création de liens entre les habitants.

Je profite de l'instant pour saluer le travail des agents de la vie des quartiers, des managers de terrain qui nous accompagnent, à nous, élus et référents de quartier, pour faire vivre cette proximité.

Il vous est proposé ainsi de décider de l'attribution des subventions proposées, sauf celle concernant l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre Sainte Jeanne-Elisabeth, car l'animation marché de Noël est annulée.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Patricia WOLFS, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, M. Jérôme MARBOT

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Subventions aux associations culturelles, Monsieur Lacoste.

31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : EXERCICE 2023

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à hauteur de 6 600 € :

- 4 600 € pour les Petits Débrouillards ;
- et 2 000 € pour un groupe de 6 musiciens palois, Monsieur le Maire, qui s'appelle les SuperSoul Brothers, qui ont été sélectionnés pour aller représenter la France au rassemblement international de Memphis, de musique blues et de musique soul. Donc, ce sont des musiciens palois qui représenteront la France dans cette grande manifestation au mois de janvier.

M. le Maire :

Eh bien, c'est super. C'est exactement notre but et notre stratégie.

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 32, sur les sports.

Quand même, que je dise, comme vous l'avez tous vu, que Pau a été désignée comme la ville la plus sportive de France, et encore, Monsieur Saubatte, n'ont-ils pas pris en compte des éléments déterminants puisqu'ils ne nous ont compté, si j'ose dire, que trois équipes professionnelles, alors, que nous en avons quatre

Et donc, je trouve que l'on est, non seulement la ville la plus sportive de France, mais on aurait dû l'être davantage encore.

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU FONDS EPERON POUR L'ACQUISITION D'UN PARC D'OBSTACLES

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

On en profite pour saluer et remercier tous les acteurs du sport palois pour cette belle récompense.

Donc, Monsieur le Maire, la délibération n°32 : il s'agit d'une recette au crédit, d'une subvention de 17 500 € obtenue par le biais du fonds Éperon dans le cadre de l'achat et de la rénovation du parc d'obstacles du Domaine de Sers.

M. le Maire :

Tout le monde a compris, c'est une recette.

M. SAUBATTE :

C'est une recette tout à fait.

M. PERES :

C'est assez rare pour le dire.

M. le Maire :

Une pierre blanche.

Unanimité. Parce que là, si quelqu'un a voté contre la recette, là, je lui ferai l'œil noir.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Animations sportives dans les quartiers, la subvention du GIP-DSU.

33 - ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QUARTIERS : SUBVENTION DU GIP-DSU

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Une recette également, donc, de 2 000 € du GIP-DSU, dans le cadre des animations d'été 2023.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, attribution de subventions sur la saison sportive.

Pour les subventions, ne prennent pas part au vote : Monsieur Lalande, Monsieur Lacoste et Madame Mestelan.

34 - ASSOCIATIONS SPORTIVES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUR LA SAISON SPORTIVE 2023

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Donc, les subventions à hauteur :

- de 26 036 € concernant les frais de déplacement ;
- de 3 500 € concernant le projet « Terre de Jeux » ;
- et petite dédicace à Patricia Wolfs à qui cela fera plaisir : 2 000 € au titre de l'équipement pour l'acquisition d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite pour l'association Sport Partage C Pau Cible.

M. le Maire :

Unanimité.

Merci beaucoup.

Ne prennent pas part au vote : M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Xavier LALANDE

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport numéro 35, Madame Lipsos-Sallenave, transformation de postes.

35 - TRANSFORMATION DE POSTES - TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, il s'agit d'approuver les modifications du tableau des effectifs tel qu'il se présente dans la délibération ; d'autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure qui est rappelée dans la délibération, de prélever les sommes nécessaires à ces dépenses sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2023.

Et de vous autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Lipsos-Sallenave, revalorisation des taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement.

36 - REVALORISATION DES TAUX DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, un arrêté est venu modifier le taux de ces remboursements.

Donc il s'agit d'approuver cette revalorisation telle qu'elle est détaillée dans la délibération pour les taux des indemnités de mission des agents, des collaborateurs occasionnels du service public de la ville de Pau.

Et de préciser que ces dispositions sont d'application immédiate.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Le rapport très important dont nous avons détaillé tout à l'heure l'inscription dans le budget du crédit et maintenant, la contrepartie qui est ce qui va être apporté aux agents.

37 - PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Exactement, oui. C'est effectivement très important, Monsieur le Maire, et tous les agents, toutes les organisations syndicales vous remercient de cette décision.

Vous savez, chers collègues, qu'un décret était paru en juillet, pour créer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique de l'État et ensuite, je ne vais pas faire le détail de tous les décrets, mais il y en a un autre qui est paru, qui a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale. Mais les organes délibérants des collectivités territoriales pouvaient ou non instituer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Alors, non seulement, nous avons décidé d'accorder cette prime, mais nous avons décidé de fixer la prime au plafond prévu par le décret.

Donc, ce dossier est passé en Comité technique récemment et évidemment a été approuvé par l'ensemble des participants, notamment des organisations syndicales qui vous remercient, Monsieur le Maire, pour avoir pris cette décision.

Il s'agit donc d'autoriser le versement de cette prime exceptionnelle, forfaitaire, aux agents publics qui sont éligibles au dispositif et d'imputer cette dépense sur le budget de l'exercice 2023.

Elle sera payée avec la paie de décembre 2023.

Cela représente 900 000 € pour les ressources de la ville.

M. le Maire :

Neuf cent cinquante mille euros.

Merci infiniment et merci à tous ceux qui ont participé à ce travail sérieux et aux mots qu'ils ont eus.

Unanimité.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Et enfin, Comité d'Action Sociale Intercommunal, signature d'un avenant à la convention.

38 - COMITE ACTION SOCIALE INTERCOMMUNAL PAU-PYRENEES : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Un avenant à la convention qui refixe un petit peu une répartition des dépenses. La collectivité va prendre en charge certains frais qui étaient assumés par le CASIPP.

Et il s'agit aussi d'autoriser le précompte sur les bulletins de salaire des agents adhérents pour le compte du CASIPP et du CAS 64 et de leur reverser.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Eh, bien, merci d'avoir tous participé - tous s'entendant au féminin comme au masculin, Monsieur Blanco - d'avoir tous participé à ce débat sur les orientations budgétaires.

Merci de votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

21.04.23	Est approuvé le plan de financement pour les actions programmées au titre de l'année 2023, dans le cadre de la programmation du Centre de Recherche et de Création Théâtrales (CRCT) de Pau.
----------	--

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
	Fonctionnement	84 200 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	150 000 €
	Programmation	108 206 €	Région Nouvelle Aquitaine	20 000 €
	Résidences	47 894 €	Conseil Départemental 64	20 000 €
	Production	132 200 €	Ville de Pau	165 000 €
			Ressources propres	17 500 €
	TOTAL	372 500 €	TOTAL	372 500 €
	Le plan de financement s'élève à 372 500 €.			
13.06.23	Sont signés des contrats de cession avec divers intervenants artistiques, dans le cadre de la saison musicale de jazz 2023-2024 organisée par la ville de Pau. Le budget artistique global s'élève à la somme de 84 405 € TTC.			
25.07.23	Est arrêtée la programmation artistique et d'interventions pour l'année scolaire 2022/2023 sous formats d'ateliers de rhétorique, de chants, de théâtre, d'écriture et de master-classes ponctuelles. Est complété le programme d'ateliers hebdomadaires par des sorties ou séjours spécifiques (« master-classes »). Les interventions et prestations sont confiés aux artistes de six structures déterminées. Le volume d'heures d'interventions artistiques est situé entre 60 et 80 heures par intervenant ou structure et le budget global est estimé à 30 000 € TTC.			
21.08.23	Est signé entre le Musée des Beaux-Arts et le Musée des Beaux-Arts de Lyon un contrat de prêt pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'œuvre « Saint François recevant les stigmates », à l'occasion de l'exposition « Zurbaran, une icône de l'Âge d'or », organisée à Lyon du 5 décembre 2024 au 2 mars 2023.			
23.08.23	Sont signés des contrats de prêt avec plusieurs musées à Paris, Gênes (Italie) et Cologne (Allemagne), pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'œuvres issues des collections du musée des Beaux-Arts de Pau.			
	Dates	Musée emprunteur	Titre exposition	Auteur & œuvre(s) prêtée(s)
	15.03.24 – 28.07.24	Wallraf-Richartz-Museum Martinstrasse 39 50667 COLOGNE	« A revolution in art : Paris 1863-1874 »	Gustave Achille Guillaumet <i>La Source du figuier à Ain-Kerma</i>
	25.03.24 – 14.07.24	Musée d'Orsay Rue de Lille 75007 PARIS	« Paris 1874 : l'instant impressionniste »	Henri Rouart <i>Une allée à la Queue-en-Brièresias</i>
	24.04.24 – 01.09.24	Palazzo Ducale di Genova Piazza Matteotti 9 16123 GENOVA	« Nostalgia. Stories and expressions of a feeling »	Louis Auguste Gustave Doré <i>Le Cirque de Gavarnie</i>

	17.10.24 – 02.03.25	Musée Marmottan Monet 2 rue Louis Boilly 75116 PARIS	« Trompe-l'œil »	Adolphe-Martial Potemont <i>Lettres d'Alsace et de Lorraine</i>																				
23.08.23	Sont modifiées les dates de signatures des contrats de prêts entre la ville de Pau et le Musée de l'Armée à Paris, pour la mise à disposition gratuite d'une œuvre issue des collections du musée des Beaux-Arts à Pau, à l'occasion de l'exposition « Duels, duels » organisée par le musée parisien, initialement programmée du 3 avril au 28 juillet 2024 et reprogrammée du 2 avril au 27 septembre 2024.																							
23.08.23	Est présenté, pour solliciter les subventions, le plan de financement pour les actions programmées au titre de l'année 2023, dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire ».																							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de dépense</th> <th>Montant</th> <th>Recettes</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>75 000 €</td> <td>DRAC Nouvelle Aquitaine</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental</td> <td>6 500 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ville de Pau</td> <td>58 500 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>75 000 €</td> <td>Total</td> <td>75 000 €</td> </tr> </tbody> </table>				Type de dépense	Montant	Recettes	Montant	Fonctionnement	75 000 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	10 000 €			Conseil Départemental	6 500 €			Ville de Pau	58 500 €	Total	75 000 €	Total	75 000 €
Type de dépense	Montant	Recettes	Montant																					
Fonctionnement	75 000 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	10 000 €																					
		Conseil Départemental	6 500 €																					
		Ville de Pau	58 500 €																					
Total	75 000 €	Total	75 000 €																					
	Sont conclus les contrats nécessaires à la rémunération et à la prise en charge des intervenants participants aux opérations programmées.																							
25.08.23	Est conclu un protocole transactionnel entre la ville de Pau, le propriétaire de la marque verbale CVSTREET et l'association CVSTREET afin de mettre un terme au différent né dans le cadre de la campagne d'affichage de CV de demandeurs d'emploi sur l'espace public palois. Est versée au propriétaire de la marque verbale CVSTREET et à l'association CVSTREET une somme maximale de 5 000 €.																							
28.08.23	Est signé un contrat de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux avec la compagnie « Asprod – Art Scène Théâtre », pour une résidence au Foirail.																							
30.08.23	Dans le cadre du commissariat de l'exposition intitulée « Maya Andersson », présentée au musée des Beaux-Arts du 19 octobre 2023 au 3 mars 2024, est signée une convention avec ladite artiste pour un montant total de 15 000 € TTC.																							

	Sont signés des contrats de prêt avec deux musées pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'œuvres issues des collections du musée des Beaux-Arts de Pau.			
	Dates	Musée emprunteur	Titre exposition	Auteur & œuvre(s) prêtée(s)
01.09.23	01.05.25 – 01.08.25	Alphawood Exhibitions W Wrightwood 659 CHICAGO – IL 60614 (USA)	« The First Homosexuals »	Louise Abbema : <i>Le déjeuner dans la serre</i>
	03.07.25 – 03.11.25	Musée des Beaux-Arts de Bordeaux Cours d'Albret 33000 BORDEAUX	« L'enfance en révolutions »	Eugène Devéria : <i>Effroi maternel</i> François Joseph Bosio : <i>Henri IV</i>
04.09.23	Est signé un contrat de résidence artistique avec l'association « Les Hauts Parleurs », pour une résidence de création qui se déroulera au Théâtre Saint-Louis du 23 au 28 octobre 2023 et du 30 octobre au 3 novembre 2023, dans la perspective de deux représentations programmées les 6 et 7 novembre 2023. La participation forfaitaire de ce contrat est de 2 000 € TTC.			
07.09.23	Est autorisée l'occupation de façon privative par l'association MJC Berlioz, du local dit centre de ressources, situé au 2 ^{ème} étage de la Cité des Pyrénées rue Berlioz. La mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an, du 1 ^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.			
11.09.23	Est signée une convention d'occupation des salles situées au sein du Centre Social du Hameau avec l'association Hassana, pour y organiser des « repas deuil ». Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, du 14 septembre 2023 au 13 septembre 2024.			
13.09.23	Est autorisée l'occupation par l'Unions Syndicale Solidaire Béarn, de locaux privatifs et de locaux mutualisés avec le syndicat SUD des agents de la ville de Pau, situés 9 rue Pierre Brossolette à Pau. La mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an.			
14.09.23	La ville de Pau accepte que le chien Udo dit Ozzy, de race berger belge malinois, soit hébergé et pris en charge par l'agent de police municipale, maître-chien. Les conditions de cet hébergement et la prise en charge des besoins du chien sont formalisées par une convention.			
14.09.23	La société « DS Automobiles » met à disposition de la Ville un véhicule haut de gamme, à titre gratuit, pour chaque spectacle des saisons « Théâtre à Pau », « Jazz à Pau » et « la Comédie au Zénith ». Est signée une convention de partenariat aux fins de transports des artistes et des personnes participant à la mise en œuvre des saisons 2023-2024.			

15.09.23	Est signée une convention d'occupation des salles situées au Centre Social du Hameau avec l'association Football Club du Hameau. Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour la période du 16 septembre 2023 au 1er octobre 2023.			
18.09.23	Est autorisée l'occupation par l'Association Epilepsie France d'une salle à l'Espace de rencontre du Foirail, pour l'organisation d'un café rencontre autour de l'épilepsie. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, le 27 octobre 2023.			
18.09.23	Est signé un contrat de prêt avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de cinq caissons lumineux de rétroéclairage destinés à la mise en valeur des reproductions d'œuvres issues des collections du musée départemental Albert Kahn, à l'occasion de l'exposition "Autochromes en vallée d'Ossau, collections photographiques du musée départemental Albert Kahn", organisée par le musée des Beaux-Arts de Pau, du 3 juin au 1 ^{er} octobre 2023.			
18.09.23	Est délivré un mandat spécial à M. Thibault CHENEVIÈRE dans le cadre de son déplacement au SIEC (Salon International des Espaces Commerciaux) du 19 au 20 septembre 2023.			
19.09.23	Est autorisée l'occupation, à titre gratuit, de locaux scolaires par les associations suivantes :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Association PAU Canoë Kayak Club Universitaire	Ecole Léon Say	Assemblée générale	30.09.23
19.09.23	Est autorisée l'occupation, à titre gratuit, de locaux scolaires par les associations suivantes :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Association APE Lapuyade	Ecole élémentaire Lapuyade	Réunions	Du 01.09.23 au 15.07.24
	Amicale Laïque des Lilas	Ecole élémentaire Les Lilas	Cours de danse, judo, projets éducatifs et sportifs	Du 1 ^{er} .09.23 au 31.08.24
	Association APE Curie	Ecole élémentaire Curie	Réunions	Du 04.09.23 au 06.07.24
22.09.23	Est signé un contrat de coproduction de spectacle avec le Centre International de Créations Théâtrales (C.I.C.T.) Théâtre des bouffes du nord. La ville de Pau participe financièrement à hauteur de 10 550 € TTC.			

25.09.23	Est fixée, pour l'année 2023, la redevance due à la commune de Pau pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.			
25.09.23	Est autorisée l'occupation, à titre gratuit, de locaux scolaires par les associations suivantes :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Association APEEB Buisson	Ecole primaire Buisson	Accueil nouveaux parents	15.09.23
	Association Gymnastique Volontaire Paloise	Ecole primaire Sarrailh	Cours de sport santé	Du 04.09.23 au 08.07.24
	Association Awawani	Ecole primaire Nandina Park	Cours de danse traditionnelle	Du 01.09.23 au 06.07.24
	Association Comité du 14 juillet	Ecole Léon Say	Fonctionnement de l'association	Du 01.10.23 au 06.07.24
25.09.23	Est signé un contrat de cession du droit d'exploitation avec le Centre International de Créations Théâtrales (C.I.C.T.) Théâtre des bouffes du nord, pour 2 représentations les 18 et 19 octobre, au Théâtre Saint-Louis. Le prix de cession s'élève à 16 880 € TTC.			
26.09.23	Est autorisée l'occupation, à titre gratuit, de locaux scolaires par les associations suivantes :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Menestriers Gascons	Ecole primaire Nandina Park	Ateliers de musique	Du 15.09.23 au 30.06.24
	Amicale Laïque Sarrailh	Ecole primaire Sarrailh	Entraînements de basket	Du 01.09.23 au 31.08.24
	Amicale Laïque Sarrailh	Ecole primaire Sarrailh	Assemblées générales et réunions	Du 01.09.23 au 31.08.24
06.10.23	<p>Sont engagées deux actions en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Pau.</p> <p>L'une dans le cadre de la requête déposée par l'association La Fontaine Trespoey, par laquelle est sollicité l'annulation de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2022 approuvant le programme des équipements publics sur la rue de la Fontaine Trespoey à Pau.</p> <p>L'autre dans le cadre de la requête déposée par M. Thierry D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, par laquelle est sollicitée l'annulation du permis de construire délivré le 3 mai 2023 par le maire de Pau à la SARL SAGEC SUD ATLANTIQUE.</p>			

09.10.23	Est signé, avec l'association Les Bascos Euskal, un avenant à la convention d'occupation d'un bureau de 19,77 m2 à la villa Alexandra, avenue Dufau, à Pau. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. L'association prendra à sa charge l'ensemble des charges liées aux fluides au titre d'une participation financière sollicitée par la ville.
12.10.23	Est engagée une action en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal administratif de Pau, dans le cadre de la requête déposée par la SCI PIERRE portant refus de permis de construire sur un terrain situé 14 rue Louis Barthou.
23/10/23	Financement du programme d'investissements du budget annexe des parkings de l'exercice 2023 de la ville de Pau. Prêteur : Agence France Locale Montant : 600 000 € Date de mise à disposition des fonds : 20.11.23 Taux : 3,86 % Date de remboursement final : 22.11.38
23/10/23	Financement du programme d'investissements du budget principal de l'exercice 2023 de la ville de Pau. Prêteur : Agence France Locale Montant : 3 500 000 € Date de mise à disposition des fonds : 20.11.2023 Taux : Euribor 3 mois + 0,58 % Date de remboursement final : 22.11.38
23/10/23	Financement du programme d'investissements du budget principal de l'exercice 2023 de la ville de Pau. Prêteur : Agence France Locale Montant : 3 500 000 € Date de mise à disposition des fonds : 20.11.23 Taux : 3,86 % Date de remboursement final : 22.11.38

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions prises.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 2 Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées : rapport d'activité 2022

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

L'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que le rapport d'activité de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est adressé chaque année au maire de chaque commune membre.

Le maire doit ensuite communiquer ce rapport au conseil municipal en séance publique.

Le présent rapport met en application cette disposition pour la commune de Pau.

Le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est joint à ce rapport en annexe.

Le rapport d'activité est simplement porté à la connaissance du conseil municipal, sans être soumis à avis. Cependant, les délégués communautaires peuvent être interrogés.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

RAPPORT D'ACTIVITÉ

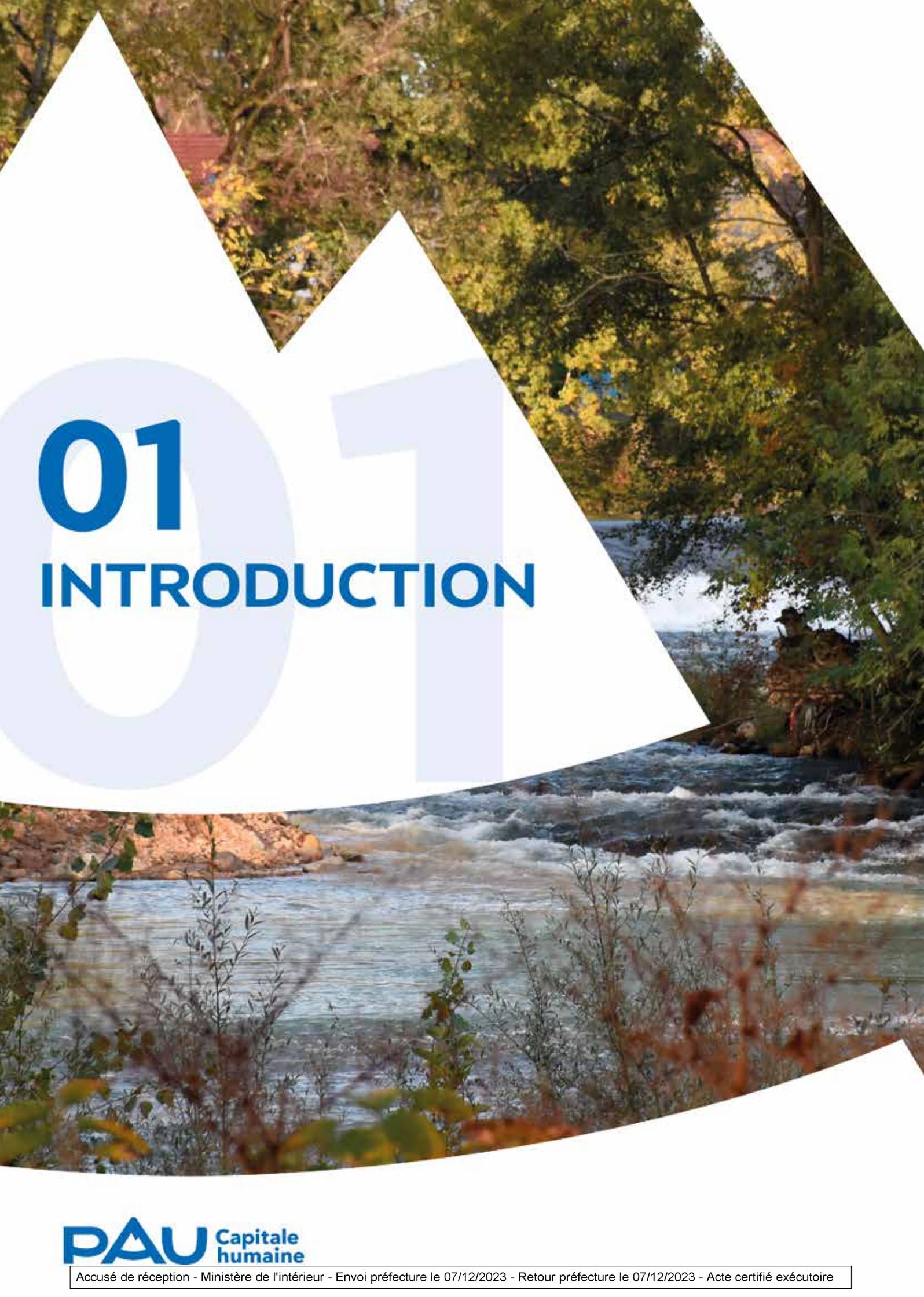
Communauté d'agglomération | **2022**
Pau Béarn Pyrénées



PAU Capitale
humaine

SOMMAIRE

01	INTRODUCTION	03
02	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, EMPLOI	17
03	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	43
04	ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	53
05	POLITIQUE DE LA VILLE ET PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	67
06	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS	81
07	ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	87
08	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	93
09	EAU ET ASSAINISSEMENT	99
10	VOIRIE	105
11	PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	115
12	ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	129
13	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	137
14	SPORT	143
15	CULTURE	153
16	DIVERS	165
17	AUTRES	171
18	RESSOURCES	177



01

INTRODUCTION

UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, C'EST QUOI ?

Le Code Général des Collectivités Territoriales incite les communes d'une même agglomération à coopérer par l'existence d'une Communauté d'Agglomération, établissement public qui s'étend sur le territoire des communes qui le composent. La Communauté d'Agglomération exerce sur ce territoire un certain nombre de compétences en lieu et place des mairies.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU-BEARN-PYRENEES

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées regroupe



31
communes

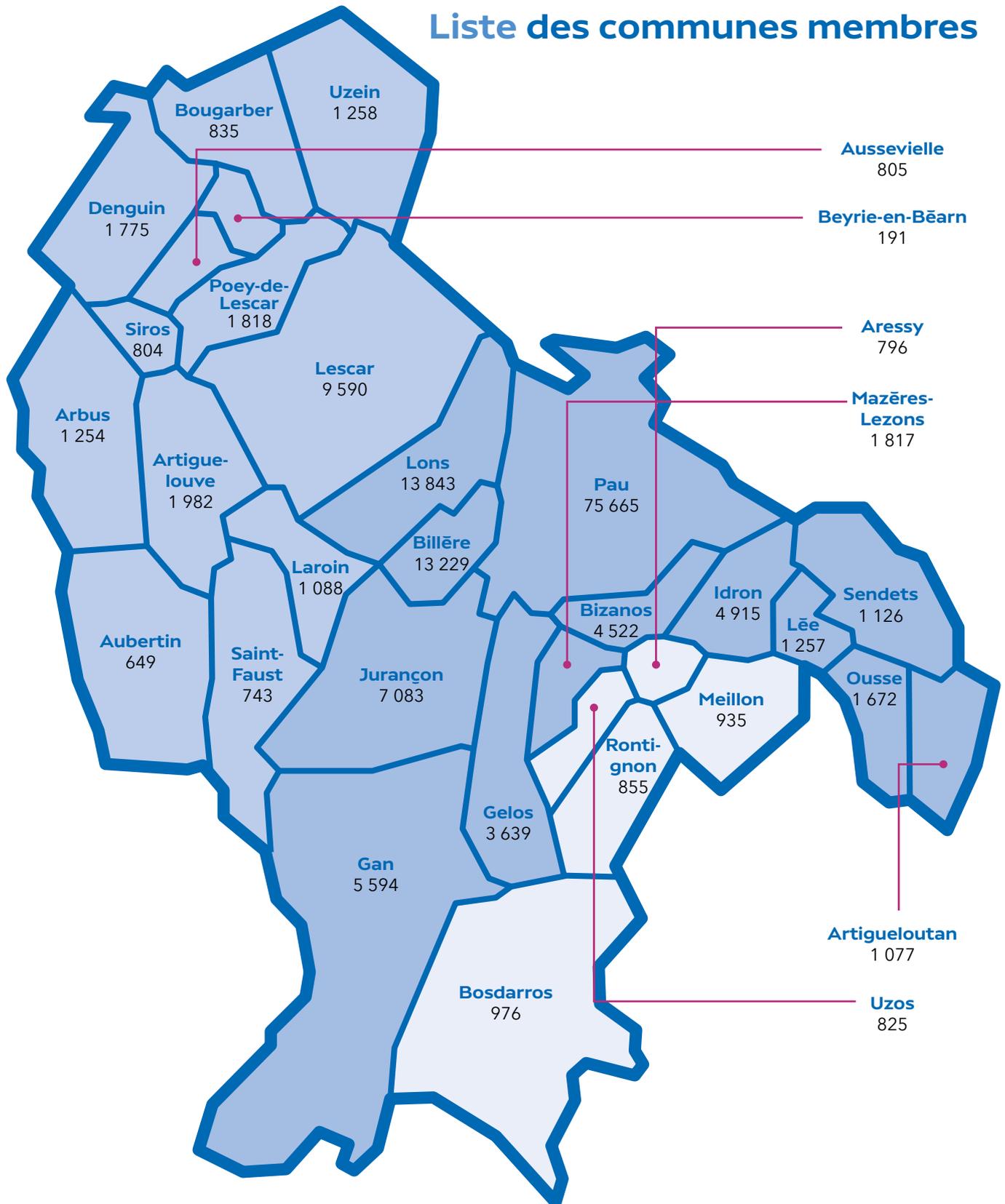
pour



161 364
habitants

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BEARN-PYRÉNÉES

Liste des communes membres



QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ?

- *Compétences obligatoires*
- *Compétences optionnelles*
- *Compétences facultatives à l'initiative de la Communauté d'Agglomération*

Quelles sont les compétences exercées à la place des communes ?

Liste définie dans les statuts de la Communauté d'Agglomération (version en vigueur du 5 juillet 2019)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Tourisme
- Signalétique économique
- Soutien à l'université
- Soutien à l'aéroport
- Parc des expositions



AMÉNAGEMENT



HABITAT



POLITIQUE DE LA VILLE



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PRÉVENTION DES INONDATIONS



GENS DU VOYAGE



DÉCHETS



EAU ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES



VOIRIE



ENVIRONNEMENT RÉSEAU DE CHALEUR



ACTION SOCIALE



NUMÉRIQUE



SPORT EQUIPEMENTS SPORTIFS



CULTURE EQUIPEMENTS CULTURELS ARCHIVES



ET AUSSI... CONTRIBUTION AU SDIS ANIMAUX ERRANTS

©cyrilgarrabos2020

©elodie Frigot

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST MEMBRE DE...

Outre l'activité de ses services, la Communauté d'agglomération exerce ces compétences en adhérant à des organismes compétents :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - TOURISME - UNIVERSITÉ - AÉROPORT

- . Agence de Développement et de l'Innovation Nouvelle Aquitaine
- . Agence France Locale
- . Association AEROSPACE VALLEY
- . Association Initiative Béarn
- . Bureau de Développement économique des Pays de l'Adour
- . Comité Consultatif pour la Recherche de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (CORDINA)
- . COSOMENA (Comité d'Orientation et de Suivi de l'Observatoire des Mutations Economiques en Nouvelle Aquitaine)
- . Groupe d'Action Locale Leader Grand Pau
- . Groupement d'Intérêt Public CHEMAIR
- . Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées
- . Pôle de compétitivité AVENIA
- . Réseau Territoire Economie Solidaire
- . Société Coopérative d'Intérêt Collectif Pau-Pyrénées
- . Société d'Economie Mixte Hélio Parc Pau-Pyrénées
- . Société d'Economie Mixte Pau-Pyrénées
- . Société Publique Locale Halles République
- . Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn Pyrénées Pays-Basque
- . Office de Tourisme Communautaire (OTC)
- . Société Publique Locale Pau-Béarn-Pyrénées Evénements
- . CNAM Nouvelle Aquitaine
- . Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et ses organismes
- . Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
- . Université du Temps Libre (UTLA)
- . Institut Confucius de Pau
- . Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées et ses organismes

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EST MEMBRE DE...

EAU ET ASSAINISSEMENT

- . Syndicat Intercommunal eau et assainissement des 3 cantons
- . Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre
- . Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees
- . Syndicat Mixte Eau et assainissement Gave et Baïse
- . Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la Région de Jurançon
- . Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Région de Lescar au titre de la compétence
- . Syndicat Mixte de Traitement des Boues

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- . Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)
- . Comité de Gestion du Fonds d'Aménagement Urbain de la Région Aquitaine
- . Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- . Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Pau
- . Etablissement Public Foncier Local Béarn-Pyrénées
- . Pôle Métropolitain Pays de Béarn
- . Société Publique Locale des Pyrénées Atlantiques
- . Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA)
- . Syndicat Mixte du Grand Pau
- . Syndicat Mixte Pau-Béarn-Pyrénées Mobilités

HABITAT

- . Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- . Association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées
- . Comité de suivi du Fonds Solidarité Logement
- . Comité Régional de l'Habitat - Région Nouvelle Aquitaine
- . Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat
- . Conférence Intercommunale du Logement
- . Maison Nouvelle Aquitaine
- . Pau-Béarn Habitat
- . Société Anonyme (SA) HLM COLIGNY
- . Société Anonyme (SA) HLM DOMOFRANCE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EST MEMBRE DE...

POLITIQUE DE LA VILLE

- . Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- . Groupement d'Intérêt Public - Développement Social Urbain
- . Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE)
- . Réseau Territoire Economie Solidaires

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

- . Comité de Bassin Adour Garonne
- . Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Agly et de l'Aulouze
- . Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau
- . Syndicat Mixte du Bassin Versant des Luys

GENS DU VOYAGE

- . Association Gadgé-Voyageurs 64

DÉCHETS

- . Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est - Valor Béarn

ENVIRONNEMENT

- . Association pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine
- . Association AMORCE
- . Energies Cités
- . Réseau Compost Plus
- . Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Ceinture verte Pays de Béarn.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION EST MEMBRE DE...

ACTION SOCIALE

- . Association Joyeux Béarn
- . Association Au service de l'enfance
- . Association Mosaïque
- . Centre de gérontologie de Pontacq-Nay-Jurançon
- . Centre Hospitalier de Pau
- . Centre Hospitalier des Pyrénées
- . ICA Santé 64

NUMÉRIQUE

- . Syndicat Mixte Ouvert « La Fibre 64 »

SPORTS

- . Association Pau Canoë Evènements
- . Association des propriétaires et exploitants d'eaux vives
- . Billère Handball Pau-Pyrénées
- . Echiquier Henri IV

CULTURE

- . AMASSADA (conseil de développement pour la langue occitane en Aquitaine)
- . Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre International de Recherche et Documentation Occitanes - Institut Occitan de Cultura
- . Association ACCE(S)
- . Association AGORA
- . Association AMPLI
- . Association CARNAVAL PANTALONADA
- . Association Cinéma Passion LE MELIES
- . Association COLLECTIF SCENE OUVERTE (opération poésie dans les chais)
- . Association OSTAU BIARNES
- . Association PICHENETTES
- . Association UN ALLER RETOUR DANS LE NOIR
- . Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse PAU-PYRENEES
- . Institut OCCITAN AQUITAINE
- . Etablissement de Coopération Culturelle (EPCC) Orchestre de Pau Pays de Béarn



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST MEMBRE DE...

DIVERS

- . Collège Margueritte de Navarre
- . Collège Jeanne d'Albret
- . Collège Clermont
- . Lycée Jacques Monod (Lescar)
- . Lycée Louis Barthou (Pau)
- . Lycée Saint-Cricq (Pau)
- . Lycée Saint-John Perse (Pau)
- . Commission Consultative Intercommunale des Impôts Directs
- . Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
- . Commission Consultative des Service Publics Locaux
- . Commission d'Appel d'Offres et Délégation de Service Public
- . Commission Départementales des Valeurs Locatives
- . Société Publique Locale Pau Béarn Pyrénées Restauration

SON MODE DE FONCTIONNEMENT

**1 PRÉSIDENT ET
15 VICE-PRÉSIDENTS**



François BAYROU
Président
Maire de Pau



Monique SEMAVOINE
1^{er} Vice-Président
Maire de Mazères-Lezons
*Développement durable,
valorisation des déchets et
transition énergétique*



Nicolas PATRIARCHE
2^e Vice-Président
Maire de Lons
*Mobilités et attractivité
économique*



Valérie REVEL
3^e Vice-Président
Maire de Lescar
*Politiques communautaires
de solidarité*



Jean-Yves LALANNE
4^e Vice-Président
Maire de Billère
*Citoyenneté et
relation aux usagers*



Michel BERNOS
5^e Vice-Président
Maire de Jurançon
Culture et tourisme



Francis PEES
6^e Vice-Président
Maire de Gan
Relations aux entreprises



Jean-Louis CALDERONI
7^e Vice-Président
Maire de Bizanos
Petite enfance



Pascal MORA
8^e Vice-Président
Maire de Gelos
Habitat et gens du voyage



Claude FERRATO
9^e Vice-Président
Maire de Aressy
Sports



Patrick BURON
10^e Vice-Président
Maire de Meillon
Agriculture et alimentation



Jean-Marc DENAX
11^e Vice-Président
Maire d'Artiguelouve
*Eaux potable, pluviales
et assainissement*



Philippe FAURE
12^e Vice-Président
Maire de Beyrie-en-Béarn
Numérique



Jean-Claude BOURIAT
13^e Vice-Président
Maire de Ousse
Travaux et voirie



Jean-Louis PERES
14^e Vice-Président
Pau
Finances et affaires générales



Mohamed AMARA
15^e Vice-Président
Pau
Innovation et recherche



SON MODE DE FONCTIONNEMENT

36 MEMBRES DU BUREAU EXÉCUTIF

Eric CASTET (Uzein), développement économique
Victor DUDRET (Rontignon), suivi du PLUI
Corinne HAU (Bougarber)
Jean LACOSTE (Pau), santé
Jean-Pierre LANNES (Bosdarros)
Didier LARRIEU (Arbus)
Véronique LIPSOS-SALLENAVE (Pau), ressources humaines
Jacques LOCATELLI (Aussevielle)
Bernard MARQUE (Laroin)
André NAHON (Idron)
Marie-Claire NE (Artigueloutan)
Jean OTHAX (Uzos)
Chrisophe PANDO (Siros)
Jean-Marc PEDEBEARN (Sendets)
Didier RIVIERE (Lee)
Martine RODRIGUEZ (Aubertin)
Patrick ROUSSELET (Saint-Faust)
Pierre SOLER (Poey de Lescar)
Gilles TESSON (Denguin)
Alain VAUJANY (Pau), coopération européenne et internationale



85 DÉLEGUÉS COMMUNAUTAIRES

En vigueur le 19 juin 2023

Jean-Marc ARBERET (Lons)
Sébastien AYERDI (Pau)
Jean-Michel BALEIX (Lescar)
Patrice BARTOLOMEO (Pau)
Kenny BERTONAZZI (Pau)
Martine BIGNALET (Bizanos)
Jean-François BLANCO (Pau)
Christelle BONNEMASON-CARRERE (Pau)
Najia BOUCHANNAFA (Pau)
Nathalie BOUDER (Idron)
Eric BOURDET (Lons)
Emmanuelle CAMELOT (Pau)
Michel CAPERAN (Pau)
Fabienne CARA (Pau)
Fabien CERESUELA (Lescar)
Raymond CHAGOT (Lons)
Thibault CHENEVIÈRE (Pau)
Brigitte COUSTET (Jurançon)
Gilbert DANAN (Pau)
Olivier DARTIGOLLES (Pau)
Janine DUFAU POUQUET (Jurançon)
Stéphanie DUMAS (Pau)
Nathalie FRANCO (Billère)
Jean-Loup FRICKER (Pau)
Pascal GIRAUD (Pau)
Sylvie GIBERGUES (Pau)
Vanessa HORROD (Lons)
Arnaud JACOTTIN (Billère)
Roselyne JANVIER (Lescar)
Julie JOANIN (Pau)
Clarisse JOHNSON LE LOHER (Pau)
Béatrice JOUHANDEAUX (Pau)
Régis LAURAND (Pau)
Alexa LAURIOL (Pau)
Catherine LOUVET-GIENDA (Pau)
Jérôme MARBOT (Pau)
Françoise MARTEEL (Pau)
Véronique MATHIEU-LESCLAUX (Billère)
Marie-Laure MESTELAN (Pau)
Marie MOULINIER (Pau)
Julien OCHEM (Billère)
Alexandre PEREZ (Pau)
Josy POUETO (Pau)
Jérôme RIBETTE (Billère)
Karine RODRIGUEZ (Lons)
Pauline ROY LAHORE (Pau)
Eric SAUBATTE (Pau)
Corinne TISNERAT (Gan)
Patricia WOLFS (Pau)

**1 président
+ 15 vice-présidents
+ 69 conseillers
communautaires**



**85 délégués
DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNAUTAIRE**

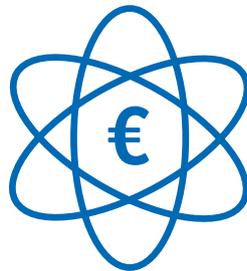


SON MODE DE FONCTIONNEMENT

5 CONFÉRENCES



**Finances /
Administration générale**



**Développement économique /
Attractivité / Tourisme /
Numérique / Affaires européennes
et internationales**



**Services à la population /
Solidarités / Sport / Culture /
Gens du voyage**



**Environnement / Energie /
Déchets / Eau / Assainissement**



**Voirie / Mobilités /
Grand Travaux /
Urbanisme / Habitat**

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dépenses et recettes

Source :
Compte Administratif 2022



Dépenses en M€

Fonctionnement Investissement



Recettes en M€

Fonctionnement Investissement

	Dépenses en M€		Recettes en M€	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	134,86	51,41	155,26	31,75
Budget annexe Assainissement	10,20	31,23	16,48	15,98
Budget annexe Eau	5,53	2,63	7,71	0,52
Budget annexe REOMI	1,27	0,03	1,44	0,00
Budget annexe Base d'eaux vives	1,04	0,65	1,69	0,52
Budget annexe Réseau de chaleur urbain	0,08	0,32	0,15	1,80
Budget annexe Réseau de chaleur du Hameau	0,35	0,00	0,47	0,00
Budget annexe Opérations d'aménagement	2,44	0,04	3,62	0,00
TOTAL	155,78	86,31	186,83	50,56

*REOMI: Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



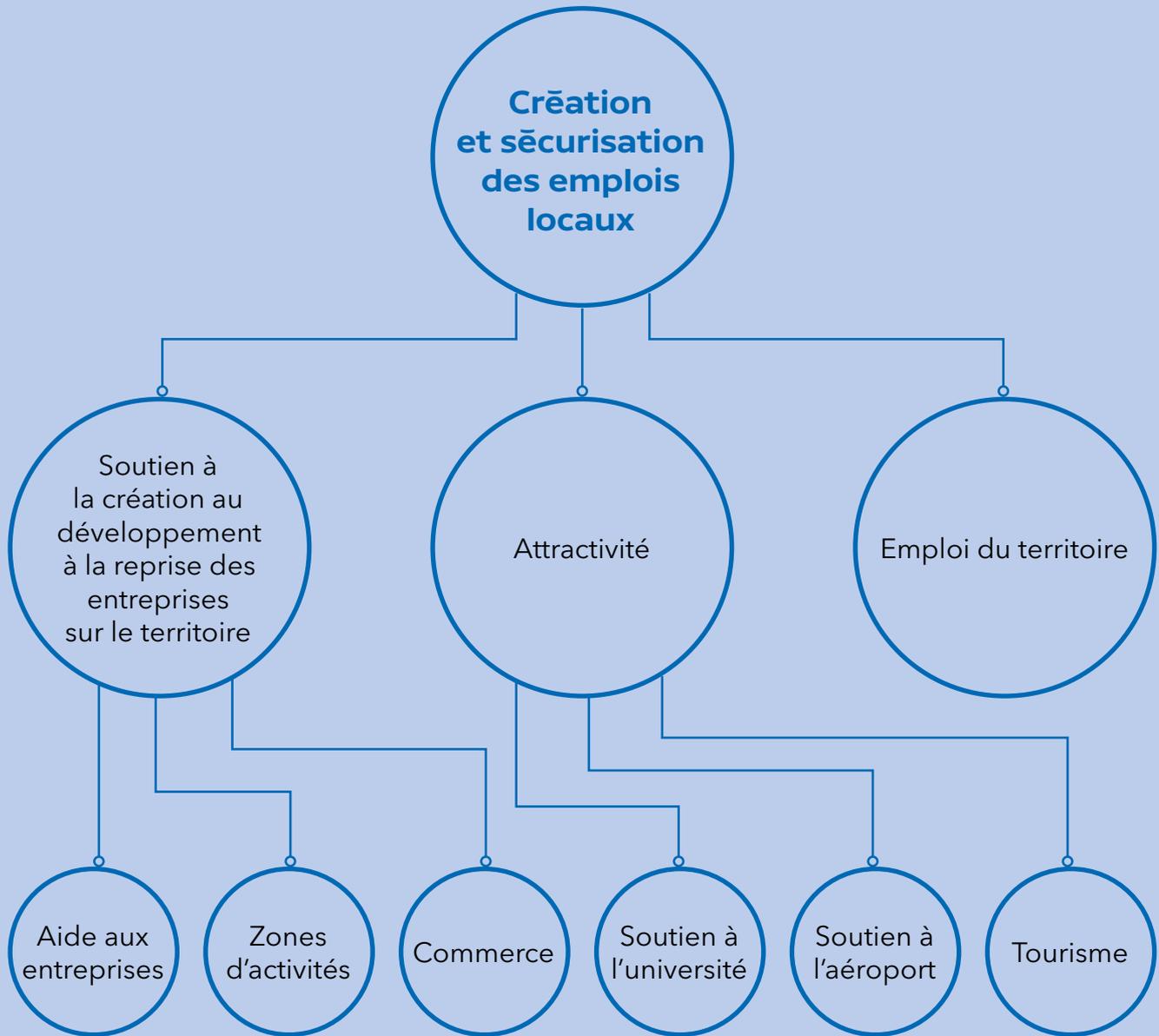
02

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

L'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les actions de la Communauté d'Agglomération doivent être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle Aquitaine. Conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, sur son territoire, la Communauté d'Agglomération est copilote de ce Schéma, en coopération avec la Région.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À PAU-BEARN-PYRÉNÉES





LES AIDES AUX ENTREPRISES



Soutiennent



Soutient

Grandes entreprises



3000 emplois

PME - TPE



15 000 entreprises

Filières d'excellence

- Aéronautique
- Agroalimentaire
- Chimie
- Filière équine
- Sous-sol

Filières d'avenir

- Intelligence artificielle
- Numérique
- Science des données
- Sport

Start Up



160 entreprises
1 600 emplois



Écoles d'ingénieurs



LES AIDES AUX ENTREPRISES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

ENVIE PAU est une association créée en 2011, reconnue entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire, implantée à Lescar et Ibos (65). Membre du réseau national ENVIE (107 sites en France), **ENVIE PAU intervient pour l'insertion de personnels éloignés de l'emploi** (11 personnes sur un total de 19 salariés), plus particulièrement dans le domaine de la rénovation

et la revente d'appareils électroménagers. L'association est propriétaire de 2 sites à Lescar, le premier étant le point de vente de l'association, situé 5 chemin des 3 ponts et le second étant un local de stockage de 285 m², situé rue Henri Farman. Ce dernier local étant trop petit au regard du développement et de la diversification récente de l'activité (collecte, réparation et vente d'appareils défectueux donnés par Bricomarché, collecte, réparation et

vente de vélos électriques donnés par Cdiscount), l'association a acheté un local plus grand et a sollicité une aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la CAPBP. A ce titre, la **CAPBP a attribué à ENVIE PAU une aide à l'investissement immobilier sous la forme d'une subvention de 10 000€**, conformément au dispositif de « Soutien aux investissements immobiliers » du Règlement d'Intervention Economique.

C'est prévu en 2023...

NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION ECONOMIQUE

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 (SRDEII) a été voté le 21 juin

2022. Le Règlement d'Intervention Economique Régional sera voté en 2023. La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées devra ensuite adopter son nouveau Règlement d'Intervention

Economique. Ce document doit être conforme au SRDEII et au Règlement d'Intervention Economique de la Région ; le règlement d'intervention en vigueur étant, lui, prolongé jusqu'en juillet 2023.



LES ZONES D'ACTIVITÉ

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées compte



**23 Zones
d'Activité
Économique**

qui occupent
près de

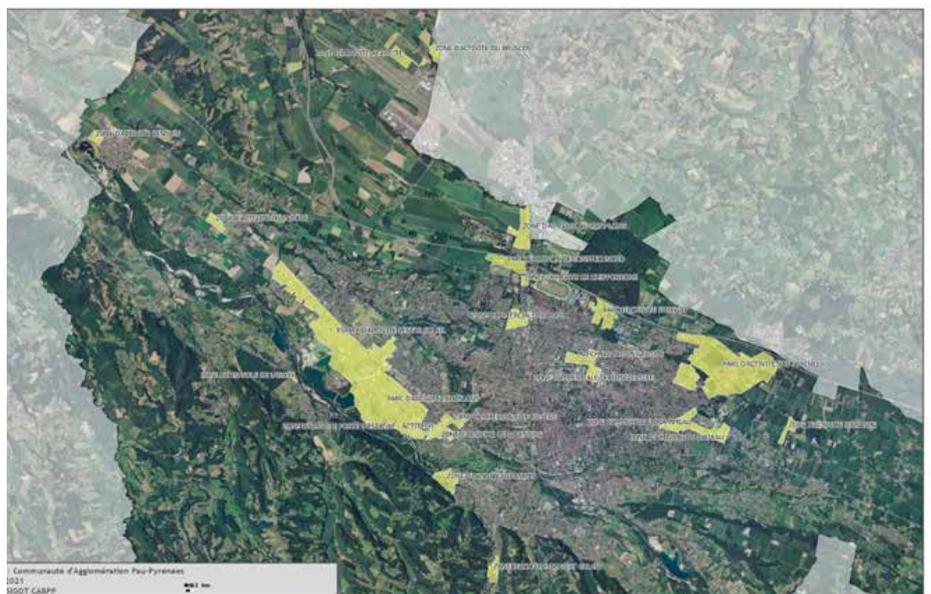


**1000
hectares
du territoire**

A ce jour, l'agglomération commercialise du foncier économique sur 4 zones :

- Le parc d'activités Pau-Pyrénées (avec Europa et Pau Cité Multimédia) ;
- Le parc d'activités Lonstechnord ;
- La zone de l'aérosite sur Uzein ;
- La zone du Lagoué à Poey de Lescar.

Certaines des Zones d'Activités Economiques de la CAPBP sont confrontées ces dernières années à des problématiques de désaffectation et d'apparition de friches commerciales et industrielles. La CAPBP souhaite enrayer le processus des friches industrielles et a pris la décision de procéder à la requalification de ces ZAE.





LES ZONES D'ACTIVITÉ (suite)

Ça s'est passé en 2022...

PREMIÈRES IMPLANTATIONS SUR LONSTECHNORD

Les travaux d'aménagement se sont déroulés sur l'année 2022 et ont été terminés par les travaux d'espaces verts et de pose de mobilier urbain.

Des entreprises ont déjà pris possession de leurs nouveaux locaux sur cette zone, labellisée « Site industriel Clé en mains. »⁽¹⁾

Les entreprises BOBION & JOANIN, BIASON, PYRENEES JARDIN CONCEPT, SOFRADI SUD-OUEST, RAZAK PEINTURE ont choisi de poursuivre leur développement sur cette zone d'activités, idéalement située entre l'Autoroute A64 et la rocade, au carrefour avec la voie Nord-Sud.

D'autres entreprises ont manifesté leur intérêt pour cette zone et sont en réflexion quant à une éventuelle implantation.

POURSUITE DE LA COMMERCIALISATION SUR AÉROSITE

La ZAE AEROSITE, aux abords immédiats de l'aéroport Pau-Pyrénées, a également connu de nouveaux développements sur l'année 2022. Ainsi, **les entreprises PRO A PRO**, spécialisée dans le transport de produits alimentaires **et AXYAL**, entreprise de la filière aéronautique déjà implantée à Sauvagnon et en recherche d'un nouveau site pour poursuivre son développement, **ont acquis des terrains sur cette zone.**

ETUDE DE LESCAR

L'étude s'étend sur un périmètre de 205 ha, ce qui correspond à la Zone d'Aménagement Commerciale (ZACOM)

de Lescar Soleil, la Zone d'Aménagement Economique de Lescar et le secteur du Vert Galant.

Pour rappel, la finalité de cette étude consiste à préciser les objectifs de restructuration de la zone d'activité économique, d'accompagner sa mutation, d'un point de vue économique, de permettre une meilleure utilisation des espaces publics, un traitement efficient des franges, permettre la reconversion des îlots de fonds de zone ou en friches et enfin la création d'aires, d'équipements et d'espaces nécessaires aux usages de la zone.

En 2022, ont été abordées 2 phases à savoir :

- **la traduction programmatique - la co-construction du programme**

⁽¹⁾ Ce label est attribué par le gouvernement dans le cadre du Plan de Relance. Un site industriel clés en main est un site immédiatement disponible, pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques. Les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont par ailleurs été anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle dans des délais maîtrisés. Les entreprises ont ainsi l'assurance que sur ces zones, leurs délais d'implantation sont courts et maîtrisés



LES ZONES D'ACTIVITÉ (suite)

Ça s'est passé en 2022...

(définition de la vocation de la zone et des espaces mutables, identification des besoins et de la nature des usages à conforter ou développer),

- **le plan guide d'aménagement**

(traduction spatiale des éléments de programme)

Exemple d'entreprise aidée : ENVIE PAU est une association créée en 2011, reconnue entreprise d'insertion et acteur de l'économie sociale et solidaire, implantée à Lescar et Ibos (65). Membre du réseau national ENVIE (107 sites en France), ENVIE PAU intervient pour l'insertion de personnels éloignés de

l'emploi (11 personnes sur un total de 19 salariés), plus particulièrement dans le domaine de la rénovation et la revente d'appareils électroménagers.

L'association est propriétaire de 2 sites à Lescar, le premier étant le point de vente de l'association, situé 5 chemin des 3 ponts et le second étant un local de stockage de 285 m², situé rue Henri Farman. Ce dernier local étant trop petit au regard du développement et de la diversification récente de l'activité (collecte, réparation et vente d'appareils défectueux donnés par Bricomarché, collecte, réparation et vente de vélos électriques donnés

par Cdiscount), l'association a acheté un local plus grand et a sollicité une aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la CAPBP. A ce titre, la CAPBP a attribué à ENVIE PAU une aide à l'investissement immobilier sous la forme d'une subvention de 10 000€, conformément au dispositif de « Soutien aux investissements immobiliers » du Règlement d'Intervention Economique.

C'est prévu en 2023...

REQUALIFICATION D'INDUSLONS

Premières mises en œuvre opérationnelles : requalification axe Ampère, actions sur la signalétique, communication...

ZONE D'ACTIVITÉ DE GAN

Travail sur le développement de la zone d'activité.



LE COMMERCE

Ça s'est passé en 2022...

33 commerces aidés dont :

- . 1 à Billère
- . 3 à Bizanos
- . 1 à Gan
- . 28 à Pau

C'est prévu en 2023...

Poursuite du dispositif d'aides à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville et centre-bourg du fait du succès rencontré par ces aides.

Lors de sa séance du 29 novembre 2018, le Conseil Communautaire définissait l'intérêt communautaire en matière de commerce.

L'orientation n°5 du règlement d'intervention économique qui consiste à « renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire » a été modifiée le 9 octobre 2020 avec l'ajout d'un nouveau dispositif d'aides à l'installation et à la modernisation du commerce de centre-ville. Celui-ci consiste à revitaliser le commerce du centre-ville de Pau et des centres-bourgs des communes de Billère, Bizanos, Gan, Gelos et Jurançon.



LA PARTICIPATION AUX ACTIONS DE L'UNIVERSITÉ

Elle se traduit dans la convention pluriannuelle 2021 - 2025 avec l'université.

4 axes concentrent les soutiens de la Communauté d'Agglomération :

Attractivité et rayonnement

- mise en œuvre d'une plus grande synergie entre les diplômés de l'UPPA et le bassin d'emploi palois
- politique de mobilité internationale et transfrontalière étudiante plus lisible et incitative (coopération transfrontalière et européenne : programmes de mobilité, Erasmus, projet UNITA, bourses entrantes) ;
- amélioration des conditions d'accueil des étudiants
- responsabilité sociétale et environnementale
- développement des liens entre l'agglomération paloise et son campus (vie étudiante et enrichissement des relations ville-campus en matière de sports, d'actions culturelles, de mobilité ou de logement étudiant)

Formation

- participation à la réflexion sur le développement de nouvelles formations ;
- développement des usages du numérique (équipements et dispositifs pédagogiques innovants) ;
- accompagnement individualisé aux étudiants décrocheurs ;
- organisation d'événements à vocation transfrontalière et internationale (accueil et intégration des étudiants et enseignants chercheurs étrangers) ;
- soutien à la formation tout au long de la vie (centre de ressources en langues).

Recherche

- Attribution d'allocations doctorales, postdoctorales ;
- Soutien aux projets de recherche ;
- Financement de chaires.

Innovation et valorisation de la recherche

- innovation (transferts, prématuration et maturation...) ;
- entrepreneuriat étudiant, lien avec la Technopole HélioParc ;
- développement des relations avec les entreprises ;
- soutien à la plateforme instrumentale UPPA Tech ;
- diffusion de la culture scientifique (« Fablab », démocratisation des savoirs, presses universitaires...).



LA PARTICIPATION AUX ACTIONS DE L'UNIVERSITÉ (suite)

Ça s'est passé en 2022...

APPELS À PROJETS AU TITRE DE LA CONVENTION

Au titre de l'année 2022, deux appels à projets ont été diffusés au sein de l'Université. Ces deux appels à projets ont fait l'objet de propositions et de demandes de financements au titre des crédits affectés à la convention partenariale pour l'année 2022.

Une commission mixte, composée de représentants de l'Université (vice-présidents et représentants des laboratoires candidats) et de représentants de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (vice-présidents délégués concernés par les thématiques des projets déposés) s'est réunie le 21 avril 2022.

Cette commission a examiné l'ensemble des projets sollicitant un financement au titre de la programmation 2022 pour 470 000 €.

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a soutenu en 2022 les actions de

l'UPPA tendant à accroître son attractivité et son rayonnement, pour un montant de 164 391€. Les programmes de recherche de l'UPPA menés par différents laboratoires de l'Université **ont quant à eux mobilisés une aide en investissement d'un montant de 305 609 €.**

PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE

L'ouverture d'une antenne à Pau, à la rentrée de septembre 2017, d'une Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) a été une opération majeure pour l'attractivité du campus palois.

La PACES a été remplacée par le dispositif PASS-LAS lors de la rentrée universitaire 2020/2021. Cette réforme a pour vocation première d'ouvrir à un plus grand nombre d'étudiants les voies d'accès aux études de santé. L'objectif est

d'orienter les étudiants plus progressivement vers les carrières médicales. Deux voies d'accès aux études de santé ont été créées :

- Le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé).
- Les LAS (Licences Accès Santé).

Afin de poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre à Pau du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et de l'organisation des Licences Accès Santé (LAS), une convention tripartite a été établie entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Université de Bordeaux et la Communauté d'Agglomération. **Le montant global annuel du besoin en fonctionnement pour assurer le dispositif PASS - LAS s'élève à 240 000€ nets de taxes, réparti à parts égales entre l'UBx et l'UPPA, soit 120 000 € nets de taxes pour chaque université.**



LA PARTICIPATION AUX ACTIONS DE L'AÉROPORT

Ça s'est passé en 2022...

En 2022, le trafic sur l'Aéroport Pau-Pyrénées s'est établi à 368 000 passagers, en croissance après deux exercices difficiles,

respectivement 185 000 et 243 000 passagers en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire ayant durablement et fortement impacté le transport aérien.

L'Aéroport propose des liaisons quotidiennes vers Paris (Orly et Roissy CDG) et Lyon, confirmant son rôle important dans les déplacements professionnels.

L'aéroport international Pau-Pyrénées, dont l'activité comprend une part importante de tourisme d'affaires, est un vecteur important de l'attractivité économique du territoire.

L'aéroport est la propriété du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées (SMAPP), qui regroupe l'ensemble des Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération du Béarn, ainsi que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Il est présidé par M. Nicolas Patriarche, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le SMAPP a confié en 2016 pour une durée de 12 ans l'exploitation de l'aéroport au groupement AIR PY, composé de la CCI PAU BEARN (majoritaire) et d'EGIS.



LE TOURISME

Promotion du tourisme

Office de Tourisme Communautaire

Activités de congrès

Plan Local de Randonnée

Le plan local de randonnée c'est :

> 26 km de sentiers

> 2 enjeux

- Répondre à une demande très forte des visiteurs (habitants et touristes)
- Mailler l'ensemble des communes autour d'un réseau d'itinéraires doux

> 5 objectifs

- Faire découvrir l'agglomération
- Renforcer l'attractivité de la destination
- Proposer des sentiers de qualité, d'intérêt remarquable
- Renforcer les liaisons entre les villes, les villages et les points d'intérêt touristique
- S'intégrer aux réseaux de sentiers existants à l'extérieur de l'agglomération



LE TOURISME (suite)

Ça s'est passé en 2022...

LES CHIFFRES CLÉS DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

5 millions de visiteurs à la journée
737 000 nuitées marchandes
Nuitées touristiques :
3,2 millions de nuitées marchandes et non marchandes
Total des retombées économiques touristiques sur le territoire : 415 M €*

Origine de nos clientèles : nos principaux bassins de fréquentation : Ile de France, Aquitaine, Occitanie, Rhône Alpes, Paca

PROMOTION DU TOURISME

Budget : 1 796 500 €
Subvention de la Communauté d'Agglomération à l'office de tourisme : 1 070 000 €
Recettes en autofinancement taxe de séjour : 591 454€ pour 737 000 nuitées marchandes déclarées

Activité commerciale :

- vente séjours chiffre affaires **478 350 € pour 7 070 clients traités**
- Billetterie spectacle : **32 800 billets vendus**
- Billetterie visites : **8 400 ventes visites**

Visiteurs reçus dans les deux antennes : 100 000

Contacts téléphone et numérique : 262 000

PLAN LOCAL DE RANDONNÉES

Études sur de nouveaux itinéraires pédestres et réaménagement des existants.

Signalétique : programmation de la mise en œuvre d'une signalétique commune avec le périmètre du parc naturel urbain

ACTIVITÉS DE CONGRÈS

En 2022, la Communauté d'Agglomération a soutenu financièrement

15 manifestations et congrès et événements d'envergure nationale ou internationale pour un montant total de 188 000 €.

Le service commercial de l'Office de Tourisme a géré pour une douzaine de congrès et d'événements des réservations hôtelières pour 1 717 clients générant un chiffre d'affaires de 283 050 €.

(*) : Les retombées économiques sont calculées à partir des statistiques de dépenses touristiques moyennes données par l'INSEE et la DGE (à bercy). Ainsi on comptabilise 31,3€ / pers / jour pour un touriste ou un excursionniste sans nuitée payante et 106.7€ / pers / jour pour un touriste qui paye sa nuit

En multipliant ces ratios avec le nombre de personnes comptabilisées par le système de comptage des cartes sim + taxe de séjour on peut estimer les retombées globales annuelles



LE TOURISME (suite)

Ça s'est passé en 2022...

OFFICE DE TOURISME

L'année 2022 a été marquée par une progression de la fréquentation touristique au-delà de celles qui ont marqué les saisons estivales 2020 et 2021.

En effet, dès le printemps et jusqu'à la fin de l'année, le nombre de visiteurs à la journée et celui des touristes en séjour est en forte augmentation. L'été 2022 fut celui de tous les records notamment en août avec +50% d'excursionnistes.

L'importante campagne de communication digitale réalisée à partir du printemps et ciblée sur les

capitales régionales Françaises et Espagnoles y a fortement contribué, tout comme le programme d'animations, la programmation culturelle estivale intense et le calendrier de nos grands événements.

Les retombées touristiques sur l'ensemble de la profession augmentent de 13%. L'ensemble des professionnels dans tous les secteurs ont bénéficié de cette fréquentation avec une hausse sensible à la fois du nombre de clients mais aussi des prix avec l'augmentation de la durée moyenne des séjours en particulier pour les hébergements.

C'est prévu en 2023...

OFFICE DE TOURISME

Ouverture d'un lieu d'accueil provisoire au 9 rue Henri IV, en attendant les expertises et la reconstruction des locaux sinistrés. Une réouverture pourrait être espérée en 2024.

L'EMPLOI DU TERRITOIRE



à retenir



L'EMPLOI DU TERRITOIRE

Au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la communauté d'agglomération exerce également ses missions sur les thématiques suivantes :

- Solidarité, utilité sociale et insertion professionnelle
- Valorisation des compétences territoriales
- Organisation d'événements d'emploi

Solidarité, utilité sociale et insertion professionnelle

LE PLIE PAU PYRÉNÉES

Dispositif permettant d'accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont les plus éloignées : demandeurs d'emploi de longue durée (inscrit depuis 1 an à Pôle Emploi), bénéficiaires des minimas sociaux, personnes reconnues travailleurs handicapés, seniors, réfugiés...

CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Elles gardent les enfants des cheffes de famille monoparentale pour faciliter leurs recherches d'emploi : crèches Joyeux Béarn et Pépinière.

PLATEFORME MOBILITÉ

Développe l'autonomie des demandeurs d'emploi en matière de mobilité.

PLATEFORME D'ÉVALUATION, D'ORIENTATION ET DE SUIVI LINGUISTIQUE

Portée par l'association AJIR, elle est la porte d'entrée de l'offre FLE (Français Langue Etrangère) dans l'agglomération de Pau, destinée à faciliter l'insertion professionnelle et sociale des personnes étrangères non francophones.

ATELIERS DE FRANÇAIS VERS L'EMPLOI

destinés à des demandeurs d'emploi pas ou peu autonomes en français. Les objectifs sont de savoir se présenter, détailler son parcours, se préparer à un entretien, rédiger un CV et une lettre de motivation et connaître le vocabulaire propre d'un métier grâce à un imagier.

MIEUX COMMUNIQUER POUR RÉUSSIR SON INSERTION PROFESSIONNELLE

dispositif d'acquisition de compétences linguistiques, interactionnelles, professionnelles et sociales, à l'oral et à l'écrit.

LA CLAUSE D'INSERTION

dispositif réservant des heures, dans les marchés publics ou privés, au public le plus éloigné de l'emploi.



L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ESS est une façon différente d'entreprendre, de manière collective, où l'humain est au cœur du projet d'entreprise.

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (TZCLD)

Démarche expérimentale initiée par l'état. L'objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée d'être embauchés en CDI par des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, les Entreprises à But d'Emploi, pour exercer des activités économiques pérennes et non concurrentes, qui répondent aux besoins non satisfaits du territoire. Sur Pau, l'expérimentation concerne les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle et Anglais



Ça s'est passé en 2022...

CLAUDE D'INSERTION

CHIFFRES CLÉS :

100 000 heures

réalisées par

350 participants en 2022

LE PAU CLAUDE TOUR :

La Communauté d'Agglomération a organisé une visite des chantiers qui

ont eu recours à des heures d'insertion pour donner du travail à des personnes éloignées de l'emploi. Le but

de cette visite : inciter les visiteurs, collectivités et autres donneurs d'ordre, à intégrer cette clause d'insertion dans leurs prochains marchés publics comme privés.

Les participants issus des collectivités publiques et des principaux donneurs d'ordre publics ou privés ont pu visiter, à bord d'un petit train, les chantiers emblématiques sur lesquels des personnes éloignées de l'emploi ont

L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

bénéficié d'heures d'insertion.



Visite du chantier de la Gare de Pau



Visite du chantier du Pôle Laherrère



Visite du chantier du Foirail

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

L'Entreprise à But d'Emploi, ECLOZ a ouvert ses portes le 1^{er} août 2022. Elle compte déjà 23 salariés en CDI. Elle propose 5 offres de service :

- Taxi-vélo : service de transport sur de courtes

distances en centre-ville, à la demande, dans un rayon de 3km ;

- Service de dépôt-location pour du petit matériel de bricolage entre particuliers ;
- Concept Store Recyclerie : la recyclerie proposera des objets de réemploi dans le segment du meuble, de la décoration et des jeux pour enfants ;
- Soutien administratif aux associations : service de secrétariat, rédaction de dossiers de subvention, communication sur les réseaux sociaux...
- Prestations sur mesure, en appui des politiques de développement durable ou de cohésion sociale à destination des collectivités ou entreprises dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).



Inauguration de l'entreprise ECLOZ le 25/11/2022

C'est prévu en 2023...

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE) : LES ENTREPRISES ENCORE PLUS IMPLIQUÉES

Afin de mieux répondre aux problématiques de recrutement des entreprises, celles-ci vont s'impliquer dans le comité de pilotage du PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi) et s'impliquer dans des groupes de travail favorisant la mixité des métiers, l'emploi des seniors et des personnes en situation de handicap et seront valorisées pour leur engagement.



L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

CAP PARRAINAGE

Depuis 2019, **127 parrainages** ont été réalisés, **38 filleuls ont retrouvé un emploi**, **29 sont entrés en formation** et **2 ont créé leur entreprise**

EMPLOI ATOUT'ÂGE

45 nouvelles personnes accompagnées en 2022



Job dating seniors - 15 mars 2022



Visite de l'entreprise ALEFPA pour des demandeurs d'emploi seniors - 5 mai 2022

Valorisation des compétences territoriales

EMPLOI ATOUT'ÂGE

Dispositif d'accompagnement vers l'emploi des seniors (actifs de + de 50 ans) via un prestataire de service, l'association A.Co.R

ACCOMPAGNEMENT DES CONJOINTS

Dispositif, confié au groupe LFC Humain, d'accompagnement des conjoints des personnes ayant récemment trouvé un emploi sur le bassin d'emploi de Pau.

MY BETTER JOB

Outil de transfert des compétences utilisé par les référentes de parcours du PLIE Pau Pyrénées pour orienter les demandeurs d'emploi vers les métiers en tension du territoire.

CAP PARRAINAGE

Dispositif d'accompagnement individuel fait pour aider un chercheur d'emploi dans sa démarche en lui associant un parrain.



L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

C'est prévu en 2023...

OUVERTURE DU PÔLE LAHERRÈRE

L'animation du pôle Laherrère sera assurée par le service emploi de la Communauté d'Agglomération, avec pour missions :

- **Fédérer les structures autour de projets communs** sur les thématiques orientation / emploi / formation / création d'activité / développement ou transfert de compétences

- **Elaborer une programmation d'activités et impulser une dynamique d'animation envers les habitants**

notamment, en s'appuyant sur le maillage des acteurs du pôle (ateliers, conférences, speed meeting, événementiels, expositions, liens avec les autres tiers lieux...)

- **Jouer le rôle d'apporteur d'affaires et de prestations** pour le pôle et ses acteurs

- **Communiquer sur les actions** en direction des différents publics (habitants, résidents, entreprises...)

Des événements seront organisés au sein du pôle Laherrère tout au long de l'année. **L'inauguration est prévue dans le courant du dernier trimestre 2023.**



L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

Organisation de 13 demi-journées de recrutement et 4 cafés de l'emploi :

393 participants, 595 entretiens d'embauche, 209 candidatures retenues pour poursuivre le processus de recrutement

LES RENCONTRES DU MOIS DE L'ESS #2022

En quelques chiffres :



17 partenaires (=potentiels soutiens)

47 Acteurs de l'ESS

109 Rendez-vous partenaires

53 Rendez-vous entre acteurs de l'ESS

11 Ateliers collectifs



Speed meeting mécénat - 22/11/2022

Organisation d'événements d'emploi

CAFÉS DE L'EMPLOI ET DEMI-JOURNÉES DE RECRUTEMENT

En partenariat avec l'association ACOR, organisation d'événements pour rapprocher l'offre des entreprises des demandeurs d'emploi.

FABRIQUE DE L'EMPLOI

Évènement qui a pour objectif de susciter des rencontres interpersonnelles entre les professionnels. La priorité est donnée à des « ateliers » collectifs et participatifs permettant aux participants de faire, expérimenter, et découvrir ensemble.

MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Participation de la Communauté d'Agglomération à cet événement national : journée mécénats, ateliers découverte, conférences, tout au long du mois de novembre. L'objectif étant de faire connaître l'ESS auprès du grand public et de faire en sorte que les acteurs de l'ESS se connaissent également.

PRIX DE L'INNOVATION SOCIALE

Dans le cadre du mois de l'ESS, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées lance un appel annuel à manifestation d'intérêt pour ce prix afin d'accompagner les projets en émergence qui apportent des solutions innovantes.



Remise du prix de l'innovation sociale à l'association "Twinkle star for 64"



Prix de l'Innovation sociale : remise du prix coup de cœur à l'association "les petites cantines"



L'EMPLOI DU TERRITOIRE (suite)

C'est prévu en 2023...

LA FABRIQUE DE L'EMPLOI

Cet événement reviendra en octobre 2023 et, cette fois, **c'est le Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse qui l'organisera**, au Pôle Laherrère. A la manière de « la fabrique du changement » qui se déroule dans plusieurs grandes villes (Bordeaux, Grenoble, Nantes, Toulouse) chaque année, **la journée sera ponctuée par des ateliers collectifs et participatifs, et des temps conviviaux.**

Seront réunis lors de cet événement une quarantaine de professionnels

intervenant au sein des Quartiers Politique de la Ville : Pôle emploi, le SDSEI Bonnard, le CCAS de Pau, l'OGFA, Isard Cos, le CREPI, les MJC, les Centres sociaux, Vivre ma ville, l'ADAPEI, l'INFA, l'Ecole de la Deuxième Chance, Cuisine Mode d'Emploi, Habitat Jeunes Pau Pyrénées et des structures telles que l'UMIH, l'UIMM, la CAPEB, la Fédération du Bâtiment, l'ANDRH... autour du thème **«Diversifions nos talents».**



03

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

©cyrilgarraeos2022

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a pour objectif de planifier le développement et l'aménagement d'un territoire, de manière équilibrée et durable, par une mise en cohérence des différentes politiques publiques menées sur le territoire.

Il s'applique sur une aire urbaine, un bassin de vie, ou un bassin d'emploi.

Il s'impose règlementairement aux documents de planification et d'urbanisme des intercommunalités et des communes, notamment aux PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) intercommunaux (PLUi), ainsi qu'aux opérations d'aménagement d'envergure.

Au titre de cette compétence, la Communauté d'Agglomération exerce les missions suivantes :

- **Elaboration et application du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** et autres documents d'urbanisme qui en découlent

- **Définition, création, et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire** au sens de l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme. Selon cet article, les opérations d'aménagement ont pour objets :

- . La mise en œuvre d'un projet urbain ;
- . La mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat ;
- . L'organisation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- . La favorisation le développement des loisirs et du tourisme ;
- . La réalisation des équipements collectifs ;

- . La réalisation des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur ;
- . La lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux ;
- . Le renouvellement urbain ;
- . La sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti
- . La sauvegarde ou la mise en valeur des espaces naturels.

- **Organisation de la mobilité** au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même Code :

- . Organisation des services, réguliers ou à la demande ; de transport public de personnes
- . Organisation des services de transport scolaire sur le territoire, par convention avec la Région
- . Organisation ou contribution au développement des services de mobilités actives, c'est-à-dire des modes de déplacement pour lesquels la force motrice humaine est nécessaire, avec ou sans assistance motorisée
- . Organisation ou contribution au développement du covoiturage
- . Organisation ou contribution au développement des services de mobilités solidaires
- . Compétences supplémentaires facultatives :
 - > Conseil et accompagnement individualisé pour les mobilités solidaires ;
 - > Conseil en mobilité aux employeurs et gestionnaires d'activités générant des déplacements importants
 - > Organisation ou contribution au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

Documents d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale couvre un territoire de 173 communes

composant en quasi-totalité l'aire urbaine de Pau. Il a été approuvé en 2015 et fait actuellement l'objet d'une révision prescrite le 21 juin 2021.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées suit les grandes orientations du SCOT. Il a été approuvé par le Conseil Communautaire le 19 décembre 2019.

En complément du PLUi, la Communauté d'Agglomération s'est dotée :

- d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), prescrit le 27 novembre 2020.
- d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Pau (PSMV).

Mobilité

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées est membre du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, et c'est ce dernier qui s'est vu déléguer la compétence mobilité sur le territoire de l'agglomération.

Pau Béarn Pyrénées Mobilités établit chaque année son propre rapport d'activité.

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Ça s'est passé en 2022...

PLUI : LES ÉVOLUTIONS *

Le PLUI a fait l'objet de plusieurs évolutions

en 2022, ne remettant pas en cause l'économie générale du document (Projet d'Aménagement et de Développement Durable Intercommunal)

MODIFICATION N°2

Cette procédure a été prescrite par arrêté de M. le Président du 28/06/2022.

Les points abordés dans le cadre de cette modification sont les suivants :

- **rectifier des erreurs matérielles** pour se conformer à la réalité du terrain, aux activités qui s'y exercent ou aux projets à venir,
- **améliorer la lisibilité et la compréhension du document d'urbanisme,**
- **permettre la réalisation de projets d'aménagement et de construction importants et urgents en adaptant les règles,**

- **identifier des bâtiments remarquables ou exceptionnels** et des changements de destination,
- **adapter le document** pour la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté d'Agglomération (agriculture, sports et loisirs, économie, gens du voyage),
- prendre en compte l'avancée des réflexions dans les orientations d'aménagement et de programmation,
- prendre en compte des changements dans plusieurs servitudes d'utilité publique.

Une phase de concertation avec les habitants s'est tenue de juillet à septembre,

dont le bilan a été tiré par délibération du conseil communautaire du 30/09/2022. Dans le même temps, les documents de la modification ont été transmis aux personnes publiques associées et à l'autorité environnementale. Enfin, une phase d'enquête publique a eu lieu en octobre-novembre.

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 POUR LE RÉINVESTISSEMENT ET L'AGRANDISSEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS ET DE LOISIRS À POEY-DE-LESCAR

Par délibération n°19 du 31 mars 2022, le conseil communautaire a décidé de prescrire la révision allégée n°1 du PLUi et de définir les modalités de la concertation sur ce projet pour permettre le réinvestissement et

* : il existe 4 grandes évolutions possibles du P.L.U. :

- La révision générale : la modification envisagée va à l'encontre des orientations de base du P.L.U. et demande une procédure longue et similaire à celle de l'élaboration.
- La révision simplifiée : la modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée quand l'objet est la remise en cause d'une zone naturelle ou agricole
- La modification : dans les autres cas, on parle de «modification»
- La modification simplifiée : en cas de correction matérielle, et en restant dans les cas de majoration ou de minoration de 20% des droits à construire prévus par le code de l'urbanisme.

LES DOCUMENTS D'URBANISME (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

l'extension de la plaine des sports et de loisirs existante à Poey-de-Lescar. **Il s'agit d'améliorer une offre d'équipements vieillissante sur ce site ne répondant plus aux besoins des associations sportives au niveau qualitatif et quantitatif.** La concertation sur ce projet de révision allégée a eu lieu durant les mois d'avril et mai 2022. Par délibération n°44 du 30 juin 2022, le conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1. Ce projet a été soumis aux personnes publiques associées lors d'une réunion d'examen conjoint en septembre 2022 puis une enquête publique a eu lieu en octobre-novembre.

DÉCLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À LESCAR (CAP ECOLOGIA)

La Communauté d'Agglomération soutient sur le site de Cap Ecologia un projet global de

transition énergétique, dont une centrale photovoltaïque dans un ancien site de stockage des déchets.

La réalisation de cette centrale photovoltaïque a nécessité des adaptations du document d'urbanisme via une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme. La déclaration de projet a consisté en la transformation de la zone « N » (naturelle) de la parcelle du projet en zone « Nr » (correspond à « un secteur isolé » des anciens sites à usage industriel en reconversion).

Une phase de concertation préalable a eu lieu de juillet à septembre 2022. Par délibération n°23 du 30 septembre 2022, le conseil communautaire a arrêté le bilan de la concertation préalable. Ce projet a été soumis aux personnes publiques associées lors d'une réunion d'examen conjoint en septembre 2022 puis une enquête publique a eu lieu en octobre-novembre.

RLPI

Le diagnostic du territoire de 2021 a permis de dégager les orientations suivantes :

- **Amélioration de la qualité paysagère des entrées de villes :**
 - > Moins de panneaux publicitaires et des panneaux plus petits
- **Amélioration de la perception des messages publicitaires et des enseignes :**
 - > Forme distincte entre publicité et enseignes scellées au sol (forme totem vertical)
- **Préserver le cadre de vie des habitants en quartiers d'habitats :**
 - > Réduction du nombre et du format des publicités et interdiction de publicités lumineuses
- **Renforcement de l'attractivité des zones économiques :**
 - > Réduction du nombre d'enseignes et meilleure intégration des enseignes sur l'unité foncière,

LES DOCUMENTS D'URBANISME (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

- **Protection renforcée des secteurs à forts enjeux paysagers et architecturaux :**

> Interdiction de la publicité et meilleure intégration des enseignes au bâti,

- **Réduction de la pollution lumineuse :**

> Limitation des dispositifs lumineux (zones restreintes et format réduit)

Les élus communautaires ont pris acte des orientations du RLPI par délibération en Conseil Communautaire le 30 septembre 2022. Les orientations ont ensuite été débattues au sein de chaque conseil municipal des communes de la Communauté d'Agglomération.

PSMV DE PAU

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est dédié au centre historique de Pau.

Le centre ancien de Pau constitue un enjeu majeur du territoire par la qualité de son patrimoine architectural, urbain et paysager. La création d'un site patrimonial remarquable sur ce quartier vient reconnaître, au niveau national, l'ensemble de ses atouts et la nécessité de le faire évoluer dans le respect du patrimoine. Il permet la



©cyrilgarrabos2020DronePau

définition d'un projet urbain adapté aux particularités des quartiers anciens.

Il a reçu l'avis favorable du Conseil Communautaire le 30 Juin 2022 et a été approuvé par arrêté préfectoral du 4 Aout 2022.

Depuis la création du secteur sauvegardé en mai 2016, l'ensemble des intérieurs et des extérieurs des bâtiments situés dans le périmètre du centre historique de Pau sont protégés.

Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur des constructions, des parcs et des jardins, mais également les travaux intérieurs, sont soumis à une autorisation d'urbanisme et à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.

LES DOCUMENTS D'URBANISME (SUITE)

C'est prévu en 2023...

PLUI

Les différentes procédures d'évolution du document initiées en 2022 (modification n°2, révision allégée n°1 et déclaration de projet Cap Ecologia) devraient s'achever avec leur approbation par le conseil communautaire dans le courant du 1er trimestre 2023

Sont également prévus :

- Une révision allégée n°2
- La transcription dans le document d'un travail en cours sur les clôtures
- La poursuite d'un travail d'études de

secteurs stratégiques : diagnostic et orientations d'aménagement

RPLI

- Présentation de la version initiale du règlement écrit et du plan de zonage à l'ensemble des communes de l'agglomération au cours d'ateliers de travail (juin 2023)
- Réunion de concertation avec les professionnels de l'affichage (publicistes, enseignants), associations... et commerçants (2^e semestre 2023).

LES OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT

Ça s'est passé en 2022...

RIVES DU GAVE

Pôle d'échanges Multimodal (PEM)

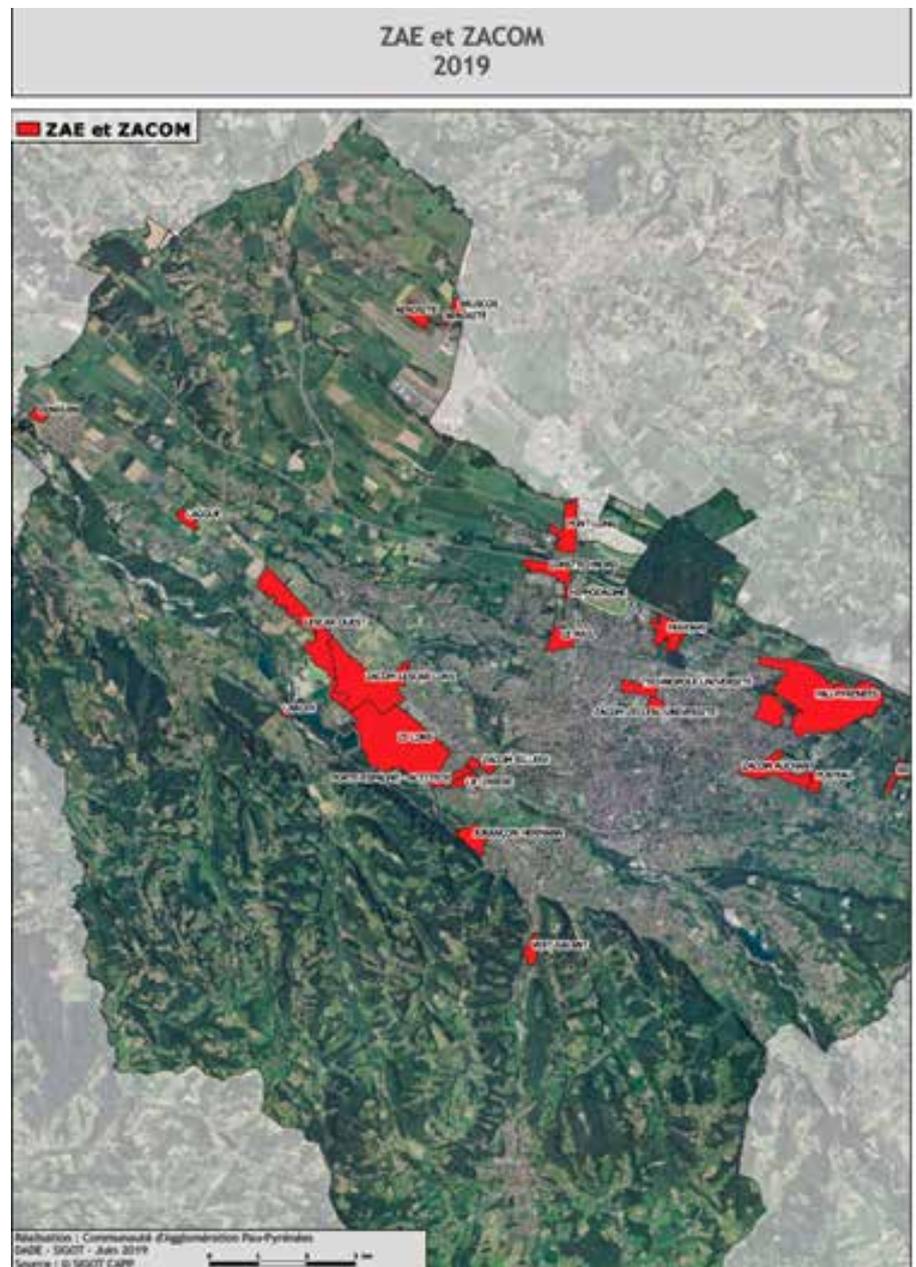
Après avoir livré en février 2022 une partie de parking courte durée, les travaux se sont poursuivis aux abords de la gare. Puis à l'été 2022, les travaux se sont étendus au niveau de la Halle Sernam et du futur parking longue durée à l'Usine des tramways. Ainsi la création de 2 bassins de rétentions (1300 m³ au total), la mise en place des différents réseaux, le coulage des bétons et les plantations se sont succédé jusqu'à fin 2022.

Le nouveau pont Lalanne a été ouvert à la circulation début 2022 et, en septembre, l'ancien pont a été déconstruit.

En parallèle, une convention entre SNCF RESEAU, la CAPBP, la Ville de Pau et le SMPBPM a été signée pour la participation aux travaux de restitution des bureaux RESEAU démolis sur le parvis de la gare.

Par délibération du 20 décembre 2018 le conseil communautaire a listé les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.

Le développement économique étant une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération, Les Zones d'Aménagement Economique (ZAE) sont automatiquement d'intérêt communautaire et n'ont pas besoin d'être spécifiquement nommées.



LES OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

Un travail a également été engagé pour la future gestion du Pôle d'Échanges : des conventions de superpositions d'affectation ont été montées et seront proposées à la validation en 2023



©cyrilgarrabos2022



©cyrilgarrabos2022



©cyrilgarrabos2022

Quartier à renouveler

Une étude de faisabilité sur le quartier à renouveler a été engagée au 1^{er} semestre 2022, suivie par le lancement d'une étude urbaine et opérationnelle sur les 20 hectares du site en friches. Le marché attribué au groupement : Chamss Arouise, UR, HBLA, Egis Conseils, Egis Villes et Territoires et Belvédère a été notifié en décembre 2022 pour une durée de 4 ans.

Parc Naturel urbain : requalification du lac d'Aressy

En rive droite du Gave de Pau au sein du Parc naturel urbain des rives du Gave, le lac de carrière d'Aressy (15 ha) est aujourd'hui un lieu préservé et méconnu qui présente un fort intérêt paysager et écologique.

Il fait à ce titre l'objet de plusieurs protections

réglementaires (espace boisé classé, Natura 2000). Un diagnostic réalisé en 2020 avait permis de confirmer l'intérêt écologique du site : habitats et espèces remarquables (boisements humides, Cistude d'Europe, hirondelle des rivages..) et les enjeux de sa préservation pour la biodiversité locale.

Dans le cadre du projet pour son aménagement et sa valorisation engagé depuis 2021, **une réflexion conjointe avec la carrière GSM qui exploite le site va permettre, à l'horizon 2026, la restauration de 15 ha de zones humides à l'ouest du lac.**

Sur certains secteurs, le profil des berges sera retravaillé afin de favoriser des pentes douces permettant ainsi à de nouveaux habitats et de nouvelles espèces de s'installer.

LES OPERATIONS D'AMÉNAGEMENT (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

ILOT FAVRE

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de concevoir le parking paysager envisagé sur la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Le lot 1 de la ZAC a été mis à disposition d'Hélioparc dans le cadre de la Délégation de Service Public afin d'y réaliser un immeuble de bureaux. Le Permis de Construire a été délivré en 2022.

C'est prévu en 2023...

RIVES DU GAVE

Plan guide du secteur à renouveler et lancement des procédures administratives

Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)

- Mise en service du PEM et fin des travaux sur l'avenue Jean Biray
- Signature des conventions de superposition d'affectations

Parc Naturel urbain

En 2023, la valorisation des berges du Gave continue avec :

- L'installation d'une signalétique commune sur tout le territoire

de la Communauté d'agglomération conçue avec le cabinet Zookeeper ;

- Après Billère, l'installation de deux nouvelles toilettes sèches sur Aressy et Gelos.
- A l'ouest du Parc, deux études urbaines sur les zones Induslons et Quartier libre permettront de dessiner le projet de reconquête des berges dans ce secteur dont l'urbanisation avait oublié le Gave.

QUARTIER DU STADE DU HAMEAU

Lancement d'une étude urbaine



04

ÉQUILIBRE
SOCIAL
DE L'HABITAT

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit cette compétence qui comprend :

Le programme local de l'habitat

La politique du logement d'intérêt communautaire

Les actions et les aides en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Les réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

L'action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT À PAU-BEARN-PYRÉNÉES



1 document cadre : le PLH

Les principes de l'action de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en la matière sont arrêtés par la délibération n°17 du 29 novembre 2018.

La Communauté d'Agglomération met en oeuvre sa politique du logement d'intérêt communautaire à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé le 29 mars 2018 (délibération n°11), pour la période 2018-2023.



1 enjeu

Réguler le marché local de l'habitat pour faciliter l'accès au logement et les mobilités résidentielles des ménages de l'agglomération et ainsi dynamiser son attractivité.



24 actions opérationnelles

Elles sont identifiées en annexe de la délibération n°17 du 29 novembre 2018 avec, pour chacune d'elles, la distinction de la responsabilité entre l'agglomération ou la commune membre.



2 priorités

Réhabiliter autant que construire :
production de 750 logements/an et
réhabilitation de 750 logements/an

Produire 50 % de logements abordables.



4 orientations stratégiques

Une agglomération attractive :
promouvoir un coeur d'agglomération et des centres bourgs animés et reconstruire durablement la ville sur la ville.

Une agglomération accueillante :
accompagner les habitants dans leurs projets résidentiels et favoriser le logement pour tous.

Une agglomération accessible :
« réguler » le développement de l'offre au sein d'un marché détendu

Une agglomération animée :
positionner l'agglomération en tant que chef de file de la politique habitat



2 Programmes d'ensemble

Action Cœur de Ville sur le centre-ville de Pau

Rénovation Urbaine du Quartier Saragosse - volet aménagement de la Politique de la Ville

FOCUS SUR...

LE BILAN À MI-PAROURS DU PLH

Ça s'est passé en 2022...

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2022, la Communauté d'Agglomération a approuvé le bilan à mi-parcours de son 3^e PLH, actuellement en œuvre sur le territoire.

Les actions engagées depuis 2018 ont permis entre autres les avancées suivantes :

- le **renouvellement de l'offre de logements en cœur d'agglomération et de l'attractivité immobilière du centre ancien**, grâce notamment à l'opération Action Cœur de ville avec ses leviers d'interven-

tion à 360° ;

- le **soutien aux propriétaires privés** autour de ce qui s'impose progressivement comme un guichet unique : la Maison de l'Habitat ;
- le **développement du parc locatif social** dans le cadre de démarches partenariales, qui est aujourd'hui un acquis incontesté par tous les acteurs
- le **développement de l'urbanisation associée à l'habitat**, supérieur aux objectifs du PLH, qui donne à voir des avancées positives, notam-

ment en faveur de la limitation de l'étalement urbain.

Les aspects pris en compte dans le cadre du futur PLH :

- **porter une attention particulière à la construction de logements neufs**, en matière de quantité, de qualité et de diversité des produits,
- **accroître la réhabilitation du parc existant** public et privé,
- **lutter contre la spécialisation des territoires** en matière de peuplement.

UNE OFFRE PLURIELLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE

Ça s'est passé en 2022...

LOGEMENT SOCIAL

Les financements 2022 :

**255 logements
locatifs sociaux
financés :**

• **167 logements
familiaux** ordi-
naires :

• **98 Prêts
Locatifs à
Usage Social**
(PLUS)

• **65 Prêts
Locatifs Aidés
d'Intégration**
(PLAI)

• **4 Prêts
Locatifs
Sociaux** (PLS)

• Dont 68 logements PLUS/
PLS en logement foyer au
titre de l'habitat inclusif
(Projets Ostalada à Lescar
et Les Lierres à Pau)

A cela s'ajoutent 38
logements en Prêt Social
Location - Accession (PSLA)
permettant de développer
l'offre en accession sociale
à la propriété

L'objectif annuel fixé par le
PLH est dépassé à hauteur
de 4% sur le logement

Le logement social

Développement de l'offre de logements locatifs sociaux et en accession abordable sur l'agglomération

Objectif : proposer une gamme étendue de logements abordables pour diversifier l'offre et faciliter les parcours résidentiels.

L'action en faveur des personnes défavorisées

Soutien aux associations intervenant auprès des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans leur logement :

- L'Agence immobilière sociale portée par SOLIHA
- l'association Habitat jeunes Pau Pyrénées pour son action auprès des jeunes
- les Compagnons Bâisseurs pour l'accompagnement à l'auto-réhabilitation
- l'association d'intermédiation locative Habitat et Humanisme

Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) porté par le Département des Pyrénées Atlantiques, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés économiques et sociales.

Lutte contre la précarité énergétique - dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) : accompagnement des ménages les plus fragiles, souvent locataires, dans la baisse de leurs consommations énergétiques : éco-gestes, mise en place de petits équipements d'économie d'énergie, médiation avec le propriétaire, etc. Ce dispositif permet également de repérer les logements potentiellement indignes.

Le dispositif « Ma première pierre »

Le dispositif "Ma Première Pierre" intègre deux axes majeurs du PLH :

- Inciter les familles à investir le centre-ville et les centres-bourgs
- Accentuer la remise sur le marché de logements vacants.

UNE OFFRE PLURIELLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

social ordinaire.

Dépenses mobilisées :

611 000 € sur les fonds propres de la Communauté d'Agglomération
612 360 € de crédits délégués par l'Etat

Répartition sur le territoire :

55% des logements,
soit 5 opérations,
sont financés sur les communes déficitaires

au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) : Lescar, et Bizanos.

37% des logements,
4 opérations,
sont financés sur Pau

permettant de mener des projets de renouvellement urbain et de répondre aux besoins des publics spécifiques,

8% sur Billère
pour un projet en accession progressive à la propriété en

SCIAPP (Société Civile Immobilière d'Accession progressive à la Propriété)

Les livraisons 2022 :

- **2 opérations représentant 48 logements locatifs sociaux :**
 - . Résidence Carré Verdé à Gelos par Pau Béarn Habitat : 31 logements
 - . Résidence Kepler à Pau par Domofrance : 17 logements
- **2 opérations en accession sociale à la propriété représentant 26 logements :**
 - . Les Jardins de Vienne à Lons par l'Office 64 de l'habitat : 12 logements en PSLA
 - . Capella à Lons par le Comité Ouvrier du Logement (COL) : 14 logements en Bail Réel Solidaire.

MISE EN PLACE DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

La Communauté d'Agglomération a adopté le projet de Convention Intercommunale d'Attributions,
après les avis favorables de la Conférence Intercommunale du logement, instance de gouvernance de la politique locale d'Attribution, co-présidée par le Préfet des Pyrénées Atlantiques et le Président de la Communauté d'Agglomération, et du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

La convention fixe pour 6 ans les engagements de tous les acteurs concernés

pour rééquilibrer l'occupation sociale dans

UNE OFFRE PLURIELLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

le parc HLM, en et hors quartiers en politique de la ville, et pour partager l'effort de relogement des ménages reconnus comme prioritaires.

UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS

La Communauté d'Agglomération a mis en œuvre un service intercommunal d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux, dans le cadre de son Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs. Ainsi

la Maison de l'Habitat propose un point d'accueil d'information pour les demandeurs de logements sociaux.

En 2022 :

- **4000 visites**
- **1809 nouvelles demandes enregistrées**

dans le système national d'enregistrement de la demande (SNE), soit 14% des nouvelles demandes du département, plaçant la Maison de l'Habitat au 2^e rang des guichets enregistreurs du département après le portail grand public.

ETUDE SUR LE LOGEMENT DES JEUNES ET DES SÉNIORS DANS L'AGGLOMÉRATION

A partir de l'état des lieux de l'offre de logement dédiée aux jeunes et aux personnes âgées et de l'identification des besoins des ménages concernés, **cette étude permet de proposer une**

stratégie d'intervention sur les différents segments d'offre sur les prochaines années.

Celle-ci devra être validée en 2023 pour se décliner en actions.

MA PREMIÈRE PIERRE

42 ménages ont bénéficié d'une aide pour un montant de 142 500 €,

pour des dossiers déposés en 2022 et les années précédentes. 43 dossiers ont par ailleurs bénéficié d'un accord de subvention engageant la collectivité pour un montant de 142 500 €.



UNE OFFRE PLURIELLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DU PLUS GRAND NOMBRE (suite)

C'est prévu en 2023...

LOGEMENT SOCIAL

Poursuite des actions de la réforme des attributions :

- **Mise en place d'une cotation de chaque demande de logement social**

, destinée à améliorer l'information des demandeurs sur le positionnement de leurs demandes, dans un contexte de demandes de plus en plus nombreuses : plus de 4 demandeurs pour 1 attribution.

- **Recours à un nouvel outil de traitement des demandes**, différent du Système National d'Enregistrement (SNE) afin d'améliorer le partage d'informations entre bailleurs, réservataires et la Communauté d'Agglomération, et de permettre un accès direct aux statistiques pour suivre la mise en œuvre des engagements pris sur les attributions de logements sociaux.

RÉNOVER L'HABITAT ANCIEN

Ça s'est passé en 2022...

DISPOSITIFS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : PIG/OPAH RU/

En 2022, sur les 3 programmes en cours sur le territoire de la CAPBP, nous avons pu subventionner 221 logements soit 120% des objectifs fixés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE

La Communauté d'Agglomération a engagé l'ensemble des 221 dossiers à hauteur de

2 682 244 € de subventions ANAH

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et

352 520 € d'aides de la Communauté d'Agglomération.

Les crédits de paiement alloués par l'ANAH pour l'année 2022 ont été totalement consommés représentant 142 dossiers déposés au paiement.

L'opération Plaisir d'Habiter sur les 31 communes de l'agglomération

L'opération Plaisir d'Habiter, planifiée sur la période 2019-2024, soutient les propriétaires dans la rénovation des logements, en particulier en faveur de l'efficacité énergétique et de l'adaptation à la perte d'autonomie.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

La CAPBP a lancé deux OPAH-RU sur la période 2020-2025 pour aider les propriétaires dans leur projet de travaux de réhabilitation :

- L'OPAH RU Cœur de Ville de Pau en lien avec le programme Action Cœur de Ville
- L'OPAH RU Cœur d'Agglomération sur les centres-villes de Billère, Bizanos, Gelos, Jurançon et Gan.

La concession d'aménagement

En complément de l'OPAH-RU, la Communauté d'Agglomération a lancé en 2020 une opération d'aménagement. Le programme prévisionnel prévoit la réhabilitation et la production de 900 logements sur 10 ans sur les 6 centres-villes du cœur d'Agglomération et 13 locaux d'activités redynamisés. Le concessionnaire, la Société Immobilière d'Aménagement du Béarn (SIAB), accompagnera ainsi de nombreux porteurs de projets, qu'ils soient investisseurs, marchands de biens ou particuliers dans la réhabilitation de leurs logements.

La délégation des aides à la pierre

La convention de délégation entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération a été approuvée par le conseil communautaire le 28 février 2019 et signée le 10 mai 2019. Elle s'applique jusqu'en 2024. Par cette délégation, la Communauté d'Agglomération instruit les demandes de subventions, détermine le montant des aides et verse la subvention accordée aux demandeurs.

RÉNOVER L'HABITAT ANCIEN (suite)

Ça s'est passé en 2022...

PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La plateforme est déployée à travers le programme CEE "SARE", cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis la mise en place de la plateforme en 2020 :

- **1831 propriétaires ont pris contact avec nos conseillers**
- **719 expertises techniques ont été réalisées ;**
- **260 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet de rénovation énergétique globale** (minimum 35% d'économie d'énergie prévisionnelle).

La Plateforme de rénovation énergétique

Cette plateforme assure l'accompagnement des particuliers non éligibles à Plaisir d'Habiter ou à l'OPAH-RU, qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement. Son objectif est de stimuler la demande de travaux de rénovation des propriétaires occupants et de faciliter leur passage à l'acte par un conseil neutre et gratuit.

Elle permet également de mobiliser les structures et les acteurs publics et privés (artisans, agences immobilières, notaires, banques, etc.) pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire.

Agir contre le mal logement : protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne - LHI

L'objectif de ce protocole est d'élaborer un programme d'actions et de déterminer les engagements de tous les partenaires et acteurs pour chacune des actions projetées. Ce programme d'actions se structure en 6 axes :

- Sensibiliser et informer les acteurs de terrain à la LHI
- Repérer et connaître les situations d'habitat indigne sur le territoire
- Accompagner et former les acteurs de la LHI
- Poursuivre et améliorer le traitement des situations d'habitat indigne
- Accompagner les occupants et les propriétaires bailleurs
- Lutter contre les marchands de sommeil

Agir pour les copropriétés fragiles

- Repérer les copropriétés potentiellement fragiles
- Accompagner les copropriétés repérées comme fragiles du quartier de Saragosse
- Lutter contre la dégradation des copropriétés à travers l'OPAH-RU multisite et le Programme d'Intérêt Général Plaisir d'habiter

Objectif : accompagner environ 100 copropriétés sur la période 2018-2023.

RÉNOVER L'HABITAT ANCIEN (suite)

Ça s'est passé en 2022...

MAISON DE L'HABITAT

La Maison de l'Habitat a été labellisée Espace Conseil France Renov' par l'Etat.

En 2021 et 2022, ce sont 23 000 habitants qui ont sollicité les services de la Maison de l'Habitat.

60% des contacts concernent le logement social et 40% des questions d'amélioration de l'habitat.

Rénovons collectif !

En 2022, une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée concernant la rénovation énergétique des copropriétés, dans le cadre du programme national « Rénovons collectif ! ». Grâce aux outils et aux financements de ce programme, la CAPBP sera en mesure de proposer aux copropriétaires de son territoire toutes les informations pour mener à bien leurs projets de rénovation énergétique.

Maison de l'Habitat

Labellisée « Espace Conseil France Renov' » par l'Etat, sa mission est triple :

- accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération,
- informer sur le secteur patrimonial remarquable du centre-ville de Pau et sur les bâtiments identifiés au titre du PLUi
- accueillir les demandeurs de logement social et enregistrer leur demande sur le Service National d'Enregistrement (SNE).

RĒNOVER L'HABITAT ANCIEN (suite)

C'est prévu en 2023...

LA NOUVELLE MAISON DE L'HABITAT ET DU PATRIMOINE

Afin de renforcer le rôle de guichet unique de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine et de répondre aux demandes croissantes, **ce service public va dĕmĕnager en septembre 2023 dans les locaux de l'ancienne Galerie Joffre, rue des Cordeliers.**

Ce nouvel ĕquipement permettra :

- **d'accueillir tous les publics** : publics spĕcifiques, investisseurs, professionnels, partenaires ;
- **de fluidifier le parcours de conseil** en centralisant en un lieu unique l'ensemble des thĕmatiques liĕes Ā la vie d'un projet : habitat, ĕnergie, urbanisme rĕglementaire, patrimoine, juridique, architecture, etc ;

- **de contribuer Ā la massification des rĕnovations ĕnergĕtiques de qualitĕ** dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat et la Rĕgion positionnant les intercommunalitĕs comme l'ĕchelon local privilĕgiĕ ;
- **de conserver le rĕle d'accueil centralisĕ** pour les demandes de logements sociaux Ā l'ĕchelle de l'agglomĕration ;
- **d'ĕtre une vitrine du projet urbain** et de mise en valeur du patrimoine du centre-ville ;
- **d'ĕtre identifiĕ comme un lieu d'ĕchanges et de formation** Ā destination des professionnels ;
- **de gĕnĕrer une dynamique en centre-ville** et plus spĕcifiquement rue des Cordeliers.

DISPOSITIFS D'AMĒLIORATION DE L'HABITAT : PIG/OPAH RU

Les objectifs fixĕs par l'ANAH pour l'annĕe 2023 sont de 239 logements rĕpartis comme suit :

- **219 logements de propriĕtaires occupants,**
- **20 logements de propriĕtaires bailleurs,**
- **16 logements en copropriĕtĕs**



LA RÉNOVATION URBAINE

Action Cœur de Ville - opération de revitalisation du territoire

Pau et l'Agglomération font partie, depuis mars 2018, du programme national Action Cœur de Ville qui associe l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), Action Logement et la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations pour le renouveau et le développement des villes moyennes françaises.

Le projet "Action Cœur de Ville : Pau, Capitale humaine" vise à attirer de nouveaux habitants, actifs, chaland et visiteurs en centre-ville grâce à la mise en valeur de la ville jardin du XXIème siècle, un habitat de qualité, des espaces pour entreprendre, une activité commerciale et artisanale dynamique, des accès et mobilités facilités et des équipements attractifs.

Quartier Saragosse

Contractualisé en juin 2017 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires, le projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse, piloté par la Communauté d'agglomération, vise à améliorer le cadre de vie des habitants et retrouver une attractivité grâce à des interventions sur l'habitat, l'espace public, les équipements publics et le lien social.

LA RĒNOVATION URBAINE (suite)

Ça s'est passĕ en 2022...

ACTION CŒUR DE VILLE

L'annĕe 2022 voit la fin de la premiĕre phase du programme et la livraison d'opĕrations majeures :

la Ciutat en juillet, le centre culturel du Foirail en septembre, le square des Anglais (inaugurĕ en novembre) et le Passage Carnot.

Le centre-ville s'est ĕgalement dotĕ d'une signalĕtique patrimoniale et d'un outil de mise en valeur

du patrimoine, le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV - cf chapitre 3-amĕnagement de l'espace).

FAITS MARQUANTS

Inauguration du centre culturel du Foirail par le Prĕsident de la Rĕpublique

adoption d'un avenant Ā la convention de partenariat avec Action Logement :

12 Mĕ de financement

pour la rĕhabilitation de

logements Ā destination de salariĕs pour la pĕriode 2023-2026



Le Foirail @ LaurentPascalEiffage

UNE EXPĒRIMENTATION

Le Comitĕ Ouvrier du Logement et la Ville de Pau, laurĕats de l'Appel Ā Manifestation d'Intĕrĕt « engagĕ pour la qualitĕ du logement de demain » pour une opĕration en accession sociale situĕe rue Guynemer et une incubation sur la thĕmatique de la santĕ.



Square des Anglais @ Adrien Basse-Cathalinat

QUARTIER SARAGOSSE

L'annĕe 2022 marque la poursuite de la transformation du quartier avec :

- **la dĕconstruction de la rĕsidence Isabe**
- **la livraison des Patios d'Achille** rĕalisĕs par le Comitĕ Ouvrier du Logement

LA RĒNOVATION URBAINE (suite)

Ça s'est passĕ en 2022...

- la livraison des **Jardins de Saragosse**, dĕambulation piĕtonne d'est en ouest du quartier de 1,7 km.



JardinsSaragosse

FAIT MARQUANT :
LA LIVRAISON DE LA
RĒSIDENCE « PATIOS
D'ACHILLE » DU COL, RUE
HONORĒ BARADAT Ā PAU.

- 12 maisons de ville en **accession Ā la propriĕtĕ** (prix moyen de 1 977€/m²).
- **Expĕrimentation d'un nouveau dispositif d'achat** via une Sociĕtĕ civile immobiliĕre d'accession progressive Ā la propriĕtĕ (SCIAPP) **pour des mĕnages n'ayant pas accĕs au prĕt bancaire**, mais souhaitant devenir propriĕtaire.



PatiosAchille

C'est prĕvu en 2023...

QUARTIER SARAGOSSE :

L'annĕe 2023 poursuivra son rythme en termes de requalification des rĕsidences de logements locatifs sociaux de Pau Bĕarn Habitat.

- **Ouverture du Pĕle Laherrĕre** qui proposera des logements (jeunes et ĕtudiants), des services publics, une offre de formation diversifiĕe et des activitĕs ĕconomiques axĕs sur la crĕation et le dĕveloppement d'activitĕs, d'emploi et de compĕtences.
- **Ouverture du Parc Noulibos** sur sa partie nord (en lieu et place de la rĕsidence Isabe)



05

POLITIQUE
DE LA VILLE
ET PRÉVENTION
SPECIALISÉE



@Luc Boegly

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

POLITIQUE DE LA VILLE

Les Contrats de Ville sont conçus comme un outil de mise en cohérence et d'articulation des différentes politiques de développement social et urbain à l'échelle d'un territoire. Ils constituent le cadre de mise en œuvre du projet de cohésion sociale en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et de leurs habitants.

ILS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 PILIERS STRUCTURANTS

Le pilier cohésion sociale qui vise à réduire les écarts de réussite scolaire, à la mise en place d'espaces et d'actions dédiés aux familles, à la prise en compte des jeunes comme une richesse pour le territoire et à limiter le non-recours aux droits pour les habitants

Le pilier emploi et développement économique qui vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération et à favoriser la création d'activités économiques et commerciales dans les territoires politique de la ville.

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain qui vise à améliorer de manière significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et l'attractivité des quartiers. Cela passe par l'amélioration de l'habitat et la qualité urbaine, par une action volontariste sur le peuplement des quartiers et par une bonne gestion urbaine et sociale. Les actions qui répondent à l'axe du cadre de vie et du renouvellement urbain sont définies dans le Programme de Rénovation Urbaine

ET DE 4 AXES TRANSVERSAUX

L'égalité entre les femmes et les hommes

La prévention et la lutte contre les discriminations

La jeunesse

La citoyenneté, les valeurs républicaines et la lutte contre les phénomènes de radicalisation

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

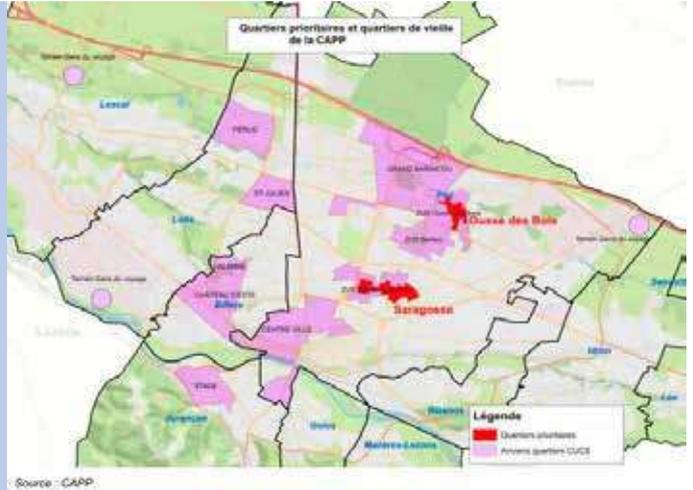
La prévention spécialisée est une compétence des départements conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle ne se limite pas aux quartiers de la politique de la Ville

LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE À PAU-BEARN-PYRÉNÉES

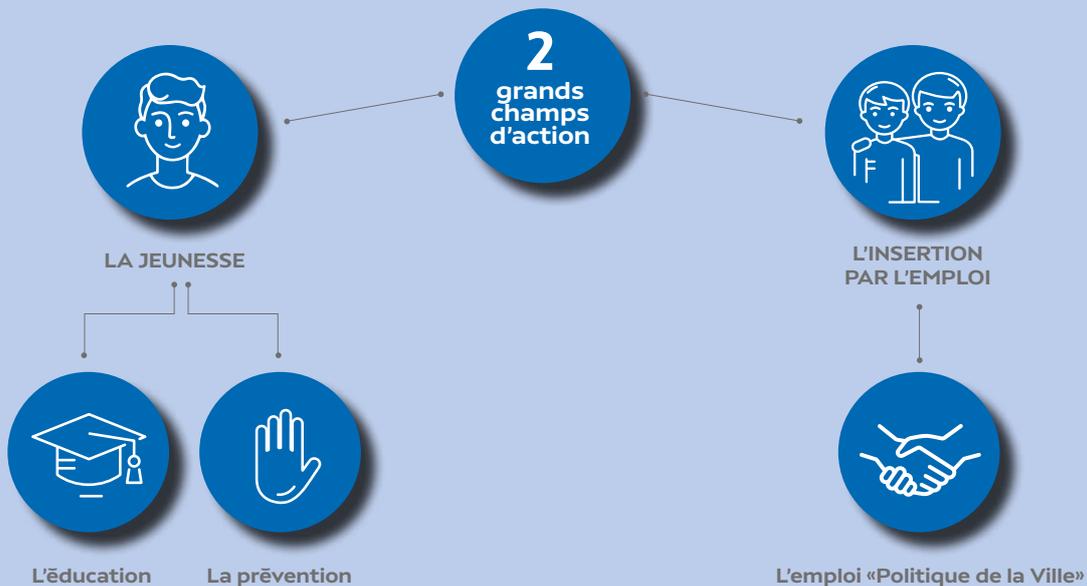
Le Contrat de Ville actuel a été prorogé jusqu'en 2023, en mettant en évidence les enjeux suivants :

- Faire des quartiers des «lieux ressources» propices à l'éducation, la promotion sociale et l'accès aux droits
- Reconnaître l'identité populaire des quartiers tout en renforçant leur attractivité pour les habitants en place et vis-à-vis de leur environnement
- Vers une ville et une agglomération plus inclusives

En ce qui concerne la prévention spécialisée, le département des Pyrénées-Atlantiques a délégué par convention cette compétence à la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées depuis 2018.



Les quartiers en veille (en violet) et les 2 quartiers prioritaires (en rouge) de l'agglomération (Ousse des Bois et Saragosse).



Un Groupement d'Intérêt Public, le GIP-DSU (Groupement d'Intérêt Public - Développement Social Urbain), rassemble les acteurs publics qui interviennent dans le cadre de ce contrat (Etat, Département, Agglo, Ville...).

Le GIP-DSU pilote un programme d'actions :

- définies dans le Contrat de Ville sur les quartiers prioritaires
- définies dans le cadre de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme sur tout le territoire communautaire

Certaines de ces actions sont portées directement par la Communauté d'Agglomération.



à retenir



CITÉ ÉDUCATIVE

Un label d'excellence initié par l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - Direction Générale de l'Enseignement SCOLAire) en 2018.

Pau Labellisée Cité Éducative

Ce label reconnaît les capacités d'un territoire à construire une démarche partenariale forte entre acteurs institutionnels (Etat, éducation nationale), collectivités territoriales et associations, afin d'intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires :

- de la naissance à l'insertion professionnelle
- avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

A PARTIR DES TROIS GRANDS OBJECTIFS DÉFINIS PAR L'ÉTAT :

- conforter le rôle de l'école,
- assurer la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibles

Pau fait partie des premiers territoires labellisés au niveau national, pour les années 2020 à 2023, pour les quartiers Ousse des Bois et Saragosse, à l'issue de la convention signée le 21 juin 2020 entre l'Etat, la Ville de Pau, le GIP-DSU et le Rectorat Académique de la Région Nouvelle Aquitaine.

LA CITÉ ÉDUCATIVE DE PAU, C'EST :

- une démarche structurante et fondatrice pour l'ensemble des acteurs éducatifs
- une ambition collective au service de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes.

LES DÉFIS IDENTIFIÉS SONT NOMBREUX :

- soutenir les enfants, les familles et les enseignants
- renforcer les alliances éducatives et le partenariat
- favoriser une culture commune sur les grands sujets sociétaux
- répondre aux conséquences de la crise sanitaire.



L'ÉDUCATION (suite)

Ça s'est passé en 2022...

- **Actions en faveur du bien-être des enseignants :**

ateliers sophrologie, formation discipline positive

- **Labellisation d'une deuxième crèche à vocation d'insertion professionnelle**

(crèche de la Pépinière)

- **Valorisation des initiatives des jeunes :**

première édition du festival des jeunes talents

- **Accompagnement des écoles pour la première scolarisation des enfants de trois ans :**

pré-rentrée des enfants et des familles, renfort en enseignants au moment de la rentrée, mise en place d'ateliers parents enfants, dotation en ressources (livres choisis par les médiathèques)

- **Développement du projet Eloquence en milieu scolaire**

(préparation à l'oral du brevet et du bac, concours 180 secondes des droits de l'homme, concours «Plaisir de Dire» de l'association des membres de l'ordre de palmes académiques) : 4 établissements et 379 élèves concernés

- **Education aux médias :**

malette web-radio itinérante, stage collectif de 3^e

« MON ENFANT À L'ÉCOLE » :

La Ville de Pau a édité un guide à l'attention des parents : «guider son enfant à l'école et dans ses loisirs».

Ce guide, traduit en plusieurs langues, permet aux familles de comprendre le fonctionnement de l'école et de trouver les ressources essentielles afin de faciliter la réussite de leurs enfants.

C'est prévu en 2023...

- **Prospection accompagnée des lycéens professionnels en recherche de stages**

- **Accompagnement des enfants et des jeunes sur la pratique sportive et l'activité physique,** en lien avec le Label Pau terre de jeux

- **Evaluation de la démarche Cité éducative**

en vue de la poursuite de la labellisation sur les années 2024-2027



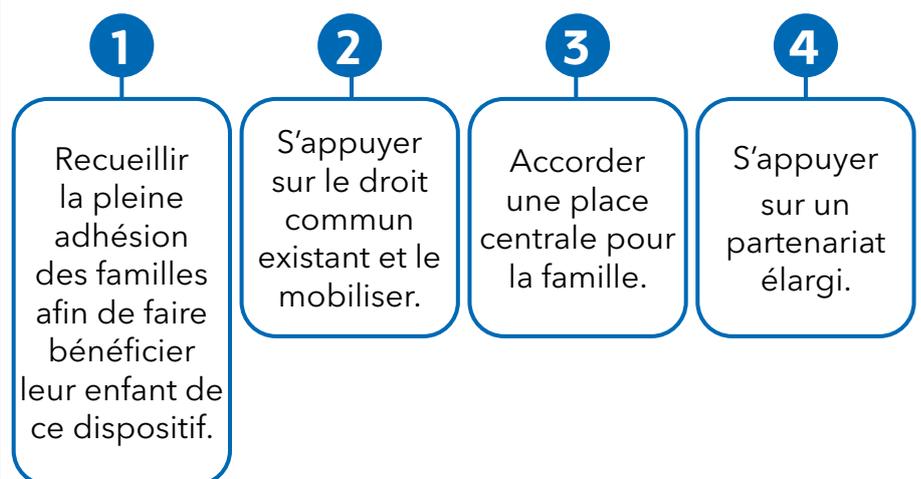
L'ÉDUCATION (suite)

Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE est né du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour l'égalité des chances du 18 janvier 2005. A Pau, il voit le jour en 2007 et a fêté ses 15 ans en 2022 !

Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes résidant ou scolarisés dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville et territoire de veille, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

AXES STRATÉGIQUES



L'équipe pluridisciplinaire en charge du dispositif est composée entre autres d'une coordonnatrice, d'une assistante sociale, une médiatrice sociale et d'une psychologue clinicienne.



L'ÉDUCATION (suite)

Ça s'est passé en 2022...

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire sans précédent qui a particulièrement fragilisé les enfants et adolescents des quartiers prioritaires, ainsi que leurs familles. L'écart des évaluations nationales des classes de CP/CE1 et de 6^e s'est à nouveau creusé entre les écoles et collèges en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et le reste du territoire pa-lois. La 1^{ère} année de scolarisation des enfants de 3 ans a été problématique tant la socialisation des tout-petits n'avait pu être soutenue. Le mal être des enfants et surtout des adolescents a augmenté avec ces périodes d'enseignement en distanciel, synonyme d'isolement aussi pour beaucoup d'entre eux et de perte de repères (lien social, repli, place des écrans et des réseaux sociaux). Le dispositif de Réussite éducative et son approche personnalisée a montré, dans ce contexte, tout son intérêt.

259 enfants et jeunes, autant de filles que de garçons, ont été inscrits dans un parcours.

Actions collectives :

• **Séjour parents/ enfants de 4 jours :**

72 personnes dont 41 enfants sont partis à Gourette en août 2022. L'Équipe de Réussite Éducative (ERE) a accompagné chaque groupe sur une journée.

• **« Être en réussite dans l'eau » :**

Action proposée aux parents et aux enfants ayant des appréhensions du milieu aquatique. Devant les besoins repérés, nous avons pu obtenir plus de places pour inscrire plus de familles. 15 personnes participent à cette action (4 mamans et 11 enfants)



• **« Fêtons la réussite éducative de vos enfants » :**

le contexte sanitaire nous a enfin permis d'organiser la fête du PRE, ouverte à 50 familles accompagnées ;

- **« On a tous un talent » :** proposer aux parents un temps de répit, d'activité et d'échange autour de l'estime de soi.



• **Médiation animale et groupe de paroles familles monoparentales :**

action médiation poney en collaboration avec la "ferme st jo" pour les enfants pendant que les mamans sont en groupe de parole avec l'AS + psychologue PRE.





L'ÉDUCATION (suite)

C'est prévu en 2023...

En 2023 sera menée une réflexion sur les actions d'accompagnement à la scolarité et aussi à l'accès aux sports.

- **“jeu me pose”** : action permettant aux familles accompagnées par le PRE de (re)découvrir le monde du jeu, se retrouver en dehors, hors de leur domicile, pour un partage de temps familial, éventuellement avec d'autres familles, avec le soutien de professionnels dans un premier temps. Cette action, poursuite d'un travail à la parentalité, est un moment d'ouverture vers l'extérieur, de rencontres, d'échanges et de mixité sociale.
- **“plaisir d'apprendre”** : action mobilisant un petit groupe d'enfants et leurs parents par niveau scolaire pour les écoles PRE du centre-

ville ne bénéficiant pas d'un accompagnement éducatif, ni de la proximité d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), pour réaliser une action sur “apprendre autrement” avec un psychopédagogue. 2 groupes de 3 enfants CE2/CM2 2 fois par semaine.

- **“Bien dans son corps pour être bien dans sa tête”**

“Heureux qui joint la santé du corps à l'exercice de la pensée.” Michel De Montaigne

Suite à la crise sanitaire, on note des retours des enseignants ou des parents sur un manque d'agilité des enfants. La sédentarité,

la place des écrans ont des conséquences néfastes sur la santé des enfants. Favoriser La réussite éducative en utilisant **le sport comme un vecteur de valorisation**, de prise de confiance pour des enfants orientés et repérés par le PRE. Groupe de 6 à 10 enfants de 6 à 10 ans sur une action multisport.

- **“Savoir nager”** : en complément de l'apprentissage de la natation en famille déjà en place, créneau piscine 1 fois par semaine pour un groupe d'enfants afin qu'ils puissent accéder aux colonies apprenantes sur le thème aquatique et nécessitant l'attestation préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques.



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



à retenir



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La Prévention spécialisée est inscrite dans le champ de la Protection de l'Enfance. Elle s'adresse aux jeunes de 11 à 21 ans et à leur famille.

La Prévention Spécialisée est une intervention sociale atypique au croisement de différentes problématiques rencontrées par la jeunesse et de différents champs d'intervention (éducatif, insertion, prévention santé, parentalité, prévention de la délinquance).

Ses missions

- Prévenir les risques de rupture sociales, scolaires, familiales, identitaires des jeunes
- Prévenir les risques de marginalisation, d'exclusion, d'inadaptation sociale, d'entrée dans la délinquance
- Accompagner le jeune à recréer le lien (avec sa famille, l'école, l'institution, ses pairs, la société...)
- Favoriser son insertion et sa promotion sociale
- Réaliser une veille sociale de territoire voire des diagnostics pour contribuer au développement social local

Périmètre d'intervention

- Pau : prioritairement sur les quartiers politique de la Ville et quartier de veille : Ousse des Bois, Saragosse, Centre-ville . Les éducateurs de rue travaillent par roulement du lundi au vendredi puis du mardi au samedi, l'hiver jusqu'à 19h30 et l'été jusqu'à 21h.
- Billère et Jurançon : diagnostics en prévention spécialisée

Modalités d'intervention





LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

DIAGNOSTICS TECHNIQUES SUR BILLÈRE ET JURANÇON

Ces communes ont sollicité la collectivité pour réaliser un diagnostic au regard des observations de terrain, concernant la jeunesse ou d'évènements problématiques dans certains quartiers.

Les représentants des communes souhaitent un état des lieux de la jeunesse sur leur territoire, recueillir l'avis des acteurs sur ces problématiques émergentes et pouvoir y répondre avec l'appui de l'évaluation et des préconisations de la prévention spécialisée.

ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES :

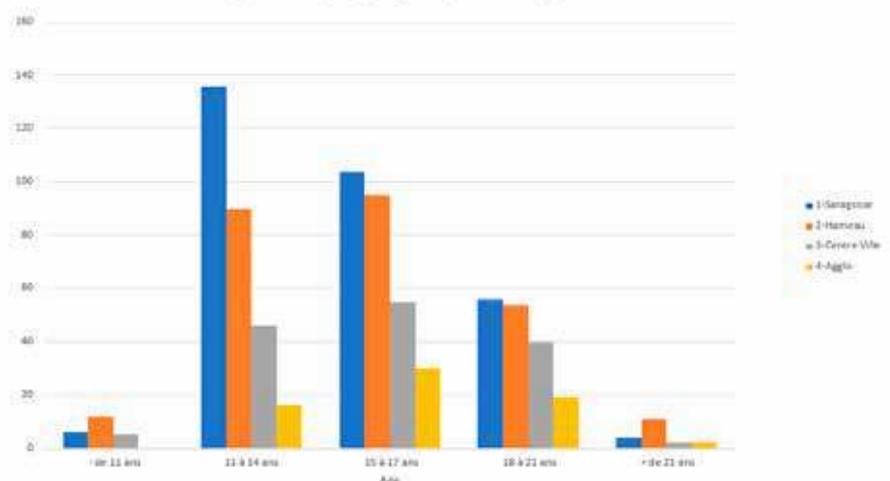
En moyenne, les éducateurs ont consacré 57% de leur temps au travail de terrain et en vis-à-vis éducatif avec les jeunes : travail de rue, présence sociale dans ou autour des établissements scolaires et autres structures, actions éducatives collectives et individuelles.

• 784 jeunes connus par l'équipe des éducateurs dont 251 nouveaux jeunes rencontrés en 2022 (35% de

filles et 65% de garçons).

- **137 jeunes sont accompagnés de façon plus intensive** (92 garçons et 45 filles).
- **20 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif** « collégiens exclus temporairement »
- **48 jeunes ont réalisé des ateliers jeunes** avec les éducateurs (10 ateliers).
- **1010 jeunes ont bénéficié d'action collectives**

Répartition par âge et par quartier des jeunes connus





LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

• 15 Sorties éducatives

(ciné-débat, pêche, randonnée...) : entre 3 et 8 jeunes par sortie.

• 76 actions éducatives, dont :

- . Autofinancement dans le cadre de projets
> 35 actions > 95 jeunes mobilisés
- . « Collecte Banque Alimentaire »
> 1 action > 12 jeunes
- . Actions sportives (vélo, soccer, foot, activités aquatiques, moto cross)
> 36 sorties > entre 2 et 5 jeunes par projets
- . Actions ponctuelles pédagogique (révisions, rencontres parents-enfants...)
> 4 actions > entre 2 et 5 jeunes par groupe

• 61 actions dans le cadre de projets éducatifs dont :

- . Projet « médiation animale »

> 7 séances > 3 jeunes par séances

- . Projets Doumer, Projets croisés CSH, Prévention routière, ...

> 19 séances > plus de 110 jeunes mobilisés

- . Projets bien-être et projet pipelettes

> 11 séances > 14 jeunes

- . Projet vélo

> 10 séances > 4 jeunes

- . Projets culturels (musique, rencontre journaliste...)

> 2 ateliers > 7 jeunes mobilisés

- . Ateliers gestion des émotions et de la violence

> 2x2 séances > 4 jeunes + 6 jeunes

- . Accompagnement de projets de 2 séjours

> 5 séances > entre 4 et 6 jeunes par rencontre

- . Repas/goûter préparation cohésion de groupes projet

> 3 > entre 2 et 6 par rencontre

• Intervention dans les établissements scolaires :

- . Ateliers d'expression Collège Jeanne d'Albret
> 2 ateliers x 12 séances > 2 jeunes/ateliers
- . Ateliers d'expression Collège Clermont
> 6 séances > environ 30 jeunes en tout
- . Présentation dans les classes (CM2, collèges, lycées)
> 14 séances > 6 classes CM + 8 classes des collèges

• 10 Animations de rue

> +/- 80 jeunes mobilisés

• 10 ateliers jeunes

> 48 jeunes mobilisés

• 2 camps/séjour

> 4 jeunes/séjours





LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (suite)

Ça s'est passé en 2022...

UNE ACTION PHARE : PAU-BAYONNE À VÉLO

Extrait d'article de presse (Presselib)

« Prenez quatre collégiens de 15 ans, issus des quartiers populaires, et collez-les sur un vélo pendant trois jours pour relier Pau à Bayonne.

Au bout de l'épreuve, sueur, effort, entraide, soutien mutuel, en somme, une grande leçon de vie et d'humilité !

Du 7 au 9 juillet dernier, Yanis, Jade, Sirine et Gaétanne ont réalisé un petit exploit tout autant personnel que sportif, accompagnés de trois éducateurs de rue de l'équipe de Prévention Spécialisée de la Ville de Pau. »



PROJET DE SERVICE 2022-2026

L'objectif est notamment d'analyser les probléma-

tiques émergentes et d'expérimenter de nouveaux supports éducatifs au plus près des réalités et besoins des jeunes du territoire.

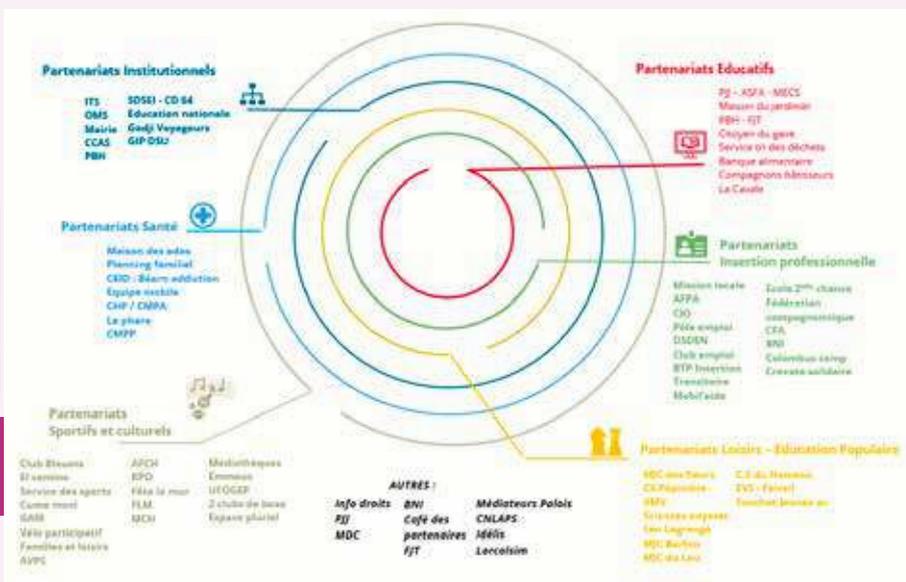
L'intention est aussi de renforcer la visibilité et la communication autour du travail de la Prévention Spécialisée auprès des partenaires.

REDYNAMISATION DES COOPÉRATIONS PARTENARIALES

Le territoire palois dispose d'un maillage partenarial riche. Le service de Prévention spécialisée a lancé en

2022 la démarche de ré-activation du réseau et de redynamisation des coopérations :

- Réactiver les partenariats institutionnels
- Finaliser le projet de service et le partager avec les partenaires pour rendre notre mission, et nos actions plus lisibles et visibles.
- Conduire une formation-action pour engager une démarche partenariale adaptée au territoire.



C'est prévu en 2023...

POURSUITE DU TRAVAIL ENGAGÉ :

- Diagnostics de Billère et Jurançon.
- Travail de rue, présence sociale dans les quartiers du hameau, Saragosse et

Centre-Ville

- Accompagnement des collégiens
- Animations de rue, en pieds d'immeuble ; animations en coopération avec le Centre Social du

Hameau

- Permanences
- Actions collectives : médiation animale, gestion de la violence, ateliers jeunes, chantiers éducatifs, sorties et activités, etc.



L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Ça s'est passé en 2022...

CLUB EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DU HAMEAU ET DE SARAGOSSE

**206 nouvelles
personnes
accueillies**, dont 40
jeunes de moins de 26 ans

CITÉ DE L'EMPLOI

**54 personnes
suivies :**
17 en emploi
18 en formation qualifiante



Atelier "Libérer la parole" - 1/07/2022

CITÉSLAB

• **120 personnes
accompagnées**
• **35 créations
d'entreprises**



Table ronde du 27/06/2022 :
"Trois déclics pour entreprendre"



Atelier organisé par CitésLab et
l'URSSAF sur le statut
autoentrepreneur - 15/11/2022

CLUB EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DU HAMEAU ET DE SARAGOSSE

2 MISSIONS

ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

- Accompagnement des personnes dans leurs démarches
- Découverte des métiers et des offres de formation
- Levée des freins à une insertion sociale et professionnelle durable

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Aide au développement économique des Quartiers Politique de la Ville en favorisant la création d'activités et l'identification des besoins en matière d'accompagnement

CITÉ DE L'EMPLOI

Une démarche labellisée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires le 10 juillet 2021.

Une démarche reposant sur la connaissance des réalités locales.

PRIORITÉS

- Trouver des solutions immédiates et adaptées à toutes les problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi
- Consolider le partenariat emploi en Politique de la Ville
- Faire remonter les besoins non couverts des participants grâce à la création de cohortes et l'analyse qui en sera faite
- Constituer la base d'un plan d'actions spécifiques qui pourra également faire remonter les difficultés liées à la territorialisation des mesures insertion emploi.

CitésLab

Dispositif visant à développer la culture entrepreneuriale dans les Quartiers Politique de la Ville

SES MISSIONS

- Informer sur les éléments de base liés à la création d'entreprise
- Faciliter les démarches et le parcours
- Orienter vers les partenaires techniques et financiers.



L'EMPLOI DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (suite)

C'est prévu en 2023...

CLUB EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT HAMEAU ET DE SARAGOSSE

Forum de l'orientation et
de l'emploi

Le Club emploi organisera en septembre, sur la place Laherrère, la « Place de l'orientation et de l'emploi » à destination des demandeurs d'emploi des QPV et des professionnels de l'accompagnement.

Partant du constat que beaucoup de demandeurs d'emploi issus des QPV sont perdus dans la multiplicité des acteurs intervenant sur le champ de l'emploi et de l'insertion, le Club emploi organise cet événement et convie les GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et

la Qualification), les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, l'ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité), la facilitatrice des clauses sociales de la Communauté d'Agglomération, Pôle emploi et la Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées à présenter leurs solutions.

L'objectif est également de convier les professionnels de l'accompagnement afin qu'ils puissent mieux connaître les structures présentes sur le territoire.

CITÉ DE L'EMPLOI

Projet IMPACT 2024

La Cité de l'Emploi souhaite proposer un programme d'ac-

tions en faveur de la promotion des métiers du sport et de la découverte des activités sportives pour répondre à l'enjeu d'emploi lié aux Jeux Olympiques

Si le parcours de développement des compétences est la colonne vertébrale du projet, des actions destinées à l'ensemble des résidents des quartiers prioritaires de la Ville viendront ponctuer le projet tout au long de l'année :

- des temps de découverte des pratiques sportives et de rencontres avec des sportifs locaux participant aux jeux
- des temps de découvertes des métiers en lien avec l'industrie du sport



06

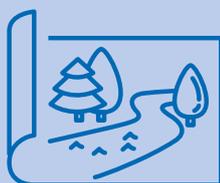
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

L'article L211-7 attribue la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations aux communes, cette compétence pouvant ensuite être transférée à l'intercommunalité.

La compétence recouvre les missions suivantes :



L'aménagement

d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique



L'entretien et l'aménagement

d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau



La défense

contre les inondations et contre la mer



La protection et la restauration

des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

LA GEMAPI À PAU-BĒARN-PYRĒNĒES

La GeMAPI sur le territoire de l'agglomération paloise, c'est



720 km
de cours d'eau
dont :

- . **23 km de cours d'eau domanial** (Le Gave de Pau)
- . **185 km de cours d'eau principaux** (l'Ousse, le Lagoin, la Juscle, las Hies, las Bourries, l'Ousse des Bois, le Nééz, le Soust, l'Aulouze, la Baïse),

La compétence s'organise géographiquement sur 3 bassins versants :

- . **Le bassin versant de l'Ousse des Bois et de ses affluents urbains**, sur lequel la Communauté d'Agglomération exerce de manière effective la compétence,
- . **Le bassin versant du Gave de Pau et de ses affluents**, sur lequel la compétence est transférée à un syndicat de bassin versant, le Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau
- . **Le bassin versant des Luys**, sur lequel les missions de Gestion des milieux Aquatiques sont transférées à un syndicat, le Syndicat du Bassin Versant des Luys, la Communauté d'Agglomération restant compétente en matière de Prévention des Inondations.

La compétence est financée par une taxe appliquée sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et la Cotisation Foncière des Entreprises.



LE LANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS DE L'OUSSE DES BOIS, DU LAÛ ET LEURS AFFLUENTS

Ça s'est passé en 2022...

La 1^{ère} tranche de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2022-2026 des milieux aquatiques des bassins de l'Ousse des bois, du Laü et leurs affluents a démarré.

CONTEXTE ET OBJECTIF

Ces actions sont issues d'une étude préalable menée entre juillet 2019 et décembre 2020, ayant permis de réaliser un diagnostic de l'état des cours d'eau et définir les actions nécessaires. Le plan de gestion a ensuite fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), notifiée par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 et permettant à la collectivité d'intervenir avec des fonds publics sur des terrains privés.

L'objectif du PPG Ousse des bois, Laü et affluents est de restaurer la qualité des milieux aquatiques

des bassins versants sur lesquels la Communauté d'Agglomération assure la compétence GeMAPI. Il ne remet pas en cause les droits et obligations des propriétaires privés riverains des cours d'eau en charge de l'entretien régulier du lit et

des berges mais permet de se substituer à ces mêmes propriétaires pour des motifs d'intérêt général ou d'urgence.

DES ACTIONS VISANT LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- restauration de la végétation des berges des cours d'eau (ripisylve) par des opérations de replantations, de débroussaillage, d'abatages sélectifs et préventifs des arbres menaçants, d'élagage ou de recépage ;
- enlèvement sélectif des embâcles (arbres et objets divers s'accumulant dans le lit des cours d'eau et pouvant induire des problématiques de sur-inondation ou d'érosion des berges) ;
- restauration des zones humides riveraines des cours d'eau ;
- suppression ou aménagement des obstacles à la continuité écologique présents dans le lit du cours d'eau (buses, seuils, etc.) ;
- renaturation de cours d'eau (restauration du profil naturel d'un cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de recalibrage, curage, busage, etc.) ;
- mise en place d'actions de

sensibilisation et de communication afin de faire évoluer les pratiques non adaptées pour le bon état écologique des milieux aquatiques.

Pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du programme 2022-2026, une phase précise de terrain a été menée afin de préciser les actions nécessaires. L'entreprise basque EGAN Aquitaine, spécialisée dans les interventions en milieux aquatiques, a été recrutée dans le cadre d'un marché accord-cadre multi attributaire et reconductible « travaux sur cours d'eau ». Des courriers d'informations ont ensuite été adressés aux 186 propriétaires des parcelles riveraines des cours d'eau afin de les informer des travaux prévus sur les communes d'Itron, Pau, Lescar et Lons. Des phases d'explications complémentaires et de rendez-vous sur place ont largement mobilisé les agents en charge du pilotage des travaux pendant plusieurs jours. La CAPBP n'intervient pas sans l'accord des propriétaires riverains mais ces derniers ont l'obligation de laisser l'accès aux zones de travaux vers des parcelles autorisées.



LE LANCEMENT DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS DE L'OUSSE DES BOIS, DU LAÛ ET LEURS AFFLUENTS (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

RÉSULTATS

- **11 950 mètres linéaires de cours d'eau restaurés** (végétation des berges droite et gauche) dont 970 ml dans la partie dite « intra muros » de Pau - 12 arbres démontés en contexte urbain ou avec des difficultés d'accès par un élagueur-grimpeur ;



- **21 embâcles traités ;**



- **1200 arbustes et 250 arbres replantés** sur les berges du Laü et l'Ousse des bois ;



- **Suppression d'un ouvrage en béton de 19 m** sur le Laü et reprofilage des berges ;



- Aménagements rustiques de diversification des écoulements et de création d'habitats sur l'Ousse des bois (tronçon dit « Blum » renaturé en 2020) en partenariat avec la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 64, l'AAPPMA Le

Pesquit et les élèves du Lycée des Métiers de la Montagne d'Oloron-Ste-Marie (chantier école).



Les rémanents issus des coupes (bois, branches, troncs) ont été laissés sur site en andains en l'absence d'enjeux (création d'habitats intéressant pour la micro-faune), broyés et répartis sur place ou évacués en vue d'une valorisation (broyat, etc.).

Cette première de tranche de travaux a représenté un montant de dépenses d'environ 120 000 €TTC financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine.



AUTRES ACTIONS MENÉES

Ça s'est passé en 2022...

EN MATIÈRE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES :

- **Finalisation des travaux de restauration écologique du Lac des Carolins** (plantations roselière) - Plan de gestion en cours d'élaboration - Conception scénographique.
- **Préparation des actions de restauration des zones humides de têtes de bassin versant** (appel à projet de l'Entente pour l'eau) concernant deux zones humides situées sur Idron et Artigueloutan : restauration des milieux et de leurs fonctionnalités (hydrologiques, écologiques, paysagères et récréatives), suppressions de merlons, renaturation de cours d'eau (redimensionnement du lit, recharge granulométrique, etc.) ;
- **Accompagnement des propriétaires rive-**

rains sollicitant la mission Ge-MAPI (privés ou publics)

- **Participation à des chantiers bénévoles** organisés par l'association AnimOusse-ère.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS :

- **Lancement de l'étude inscrite au programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** pour l'étude, la régularisation et l'optimisation de la gestion des ouvrages existants tels que les bassins écrêteurs et digues présents sur les communes de Pau, Lons et Lescar (bassins de l'Ousse des bois et du Laü) ;
- **Etude géotechniques** pour réguli-

sation du bassin écrêteur du Bruscos (Uzein) en Aménagement Hydraulique (classe C) ;

- **Etude des points noirs hydrauliques sur le bassin des Luys** (convention déléguée avec Institution Adour) ;
- **Entretien des ouvrages de prévention des inondations** sur les communes d'Uzein, Pau, Lons et Lescar ;
- **Relance des marchés de fournitures des données RADAR météorologiques et du contrat avec SUEZ** pour la maintenance de l'outil de prévision hydrométéorologique Aquadvanced®.



AUTRES ACTIONS MENÉES

C'est prévu en 2023...

EN MATIÈRE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES :

- **Réalisation de la tranche n°2 du PPG Ousse des bois, Laü et affluents** sur les communes d'Articuloutan, Sendets, Lée Idron et Pau ;
- **Démarrage des travaux de restauration des zones humides de têtes de bassin versant** sur Idron et Articuloutan (appel à projet de l'Entente pour l'Eau) ;
- **Etude d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques sur le**

tronçon bétonné de l'Ousse des bois du Mail de l'Hippodrome (Lons) ;

- **Poursuite de l'accompagnement des propriétaires riverains en matière de GeMA-PI** (privés ou publics).

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES INONDATIONS :

- **Lancement des actions prévues en phase 2 du programme d'études préalables au PAPI** : étude de définition des travaux à entreprendre pour la diminution des inonda-

tions liées au ruissellement pluvial à Gan (Brougnat) - étude préalable aux travaux de création d'un bassin écrêteur des crues de l'Ousse des bois sur Idron-Sendets estimatif) ;

- **Poursuite des actions engagées concernant les ouvrages existants** ;
- **Entretien des ouvrages de prévention** sur les communes d'Uzein, Pau, Lons et Lescar (partie en interne) ;
- **Surveillance des cours d'eau - vigilance hydro-météorologique**

07

ACCUEIL
DES GENS
DU VOYAGE

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Selon la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans chaque département, après une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, le représentant de l'Etat et le Président du Conseil Départemental élaborent un schéma départemental qui prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés les aires permanentes d'accueil, les terrains familiaux locatifs et les aires de grand passage.

Conformément à l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, les Communautés d'Agglomération disposent de la compétence obligatoire d'aménagement, d'entretien, et de gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis au 1° et au 3° du II de l'article 1er de la loi 2000-614

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À PAU-BÉARN-PYRÉNÈES

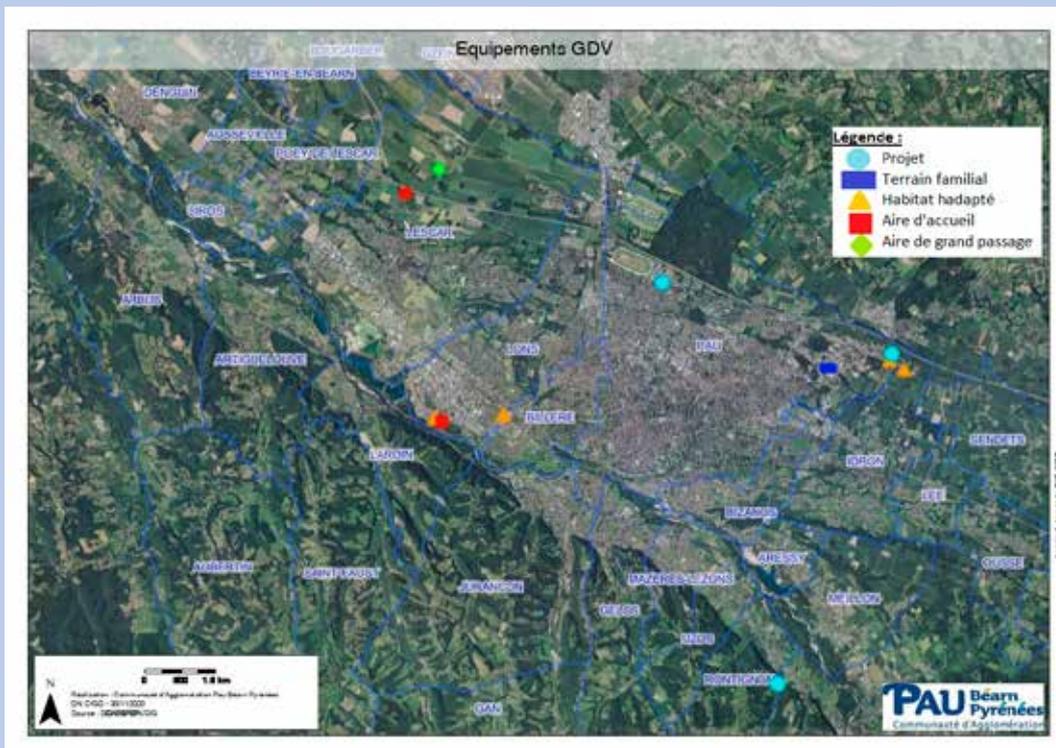
La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'est dotée, depuis 2017, d'un schéma directeur, en lien avec le schéma départemental renouvelé en 2019.

Le schéma d'agglomération intégré des gens du voyage, c'est 3 axes majeurs :

Gestion et réhabilitation des sites d'accueil existants (principalement les 2 aires d'accueil de Lons-Billère et Lescar)

Création de terrains d'accueil et d'habitats adaptés dédiés aux gens du voyage, à la fois en vue de la sédentarisation des publics locaux en errance, mais également afin de répondre aux obligations réglementaires dans le cadre des grands passages estivaux (aire de grand passage de Lescar)

Accompagnement social des publics afin qu'ils puissent avoir accès à leurs droits et ainsi favoriser leur insertion au sein de l'agglomération.



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Ça s'est passé en 2022...



Terrain familial à Rontignon

8 missions ont été accueillies sur l'aire de grands passages au cours de l'été, soit 2 de plus qu'en 2021, représentant près de

800 caravanes. La Collectivité a également fait signer une soixantaine de conventions afin d'accueillir, hors grands passages, des groupes de caravanes locaux moyennant participation financière aux frais d'accueil.

Sur le plan de l'habitat, la Communauté d'Agglomération a poursuivi les réalisations dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en établissant 3 terrains familiaux à Rontignon et 2 terrains familiaux à Lons.

C'est prévu en 2023...

La Communauté d'Agglomération devrait accueillir à l'été 2023 un nombre de caravanes sensiblement égal à 2022 sur l'aire de grands passages, et renouveler les accueils via conventions et participation financière sur des terrains annexes.

Côté terrains familiaux, la Collectivité s'apprête à mettre en chantier un ensemble de terrains sur la commune de

Lescar, en vue d'un emménagement prochain des familles locales.

08

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés » est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération.

La qualité et le coût du service public d'élimination des déchets font l'objet d'un rapport annuel spécifique.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS À PAU-BÉARN-PYRÉNÈES

Valor Béarn : Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du Béarn.



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ça s'est passé en 2022...



84 353
tonnes de
déchets
ménagères
pris en charge

34 986
tonnes
d'ordures
ménagères
-2,30 %
par rapport à
2021

15 044
tonnes
d'emballages,
de papiers,
de verre
recyclé et
de textiles
valorisés
-1,8 % par
rapport à 2021

15 641
tonnes
de déchets
verts,
collectés dans
le bac marron
ou apportés en
déchetteries
-12,7 % par
rapport à 2021

18 682
tonnes
de déchets
apportés en
déchetteries
(hors déchets
verts)
-16,2% par
rapport à 2021

4 340 tonnes de
déchets assimilés
Issues des collectes des
propretés urbaines et des
collectes des professionnels
-7,1 % par rapport à 2021



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ça s'est passé en 2022...

Poursuite du déploiement de Tribio (Tri à la Source des Bio-déchets) :

achèvement de l'enquête réalisée dans les immeubles concernés par la nouvelle collecte des déchets alimentaires et de l'étude préalable permettant de définir et d'ajuster les modalités de mise en œuvre. Durant cette phase d'étude pré-opérationnelle, une collecte de déchets alimentaires a démarré le 9 mars 2022 sur le secteur pilote «Pau-Allées de Morlaas».

Développement du compostage de proximité avec la distribution de 678 composteurs individuels et l'installation de 3 composteurs de quartier au centre-ville de Pau (Square Mazoyer, Parc Lawrence, Place Verdun).

La modernisation des déchetteries s'est poursuivie. Après les déchetteries de Pau, Bizanos, Lescar et Jurançon, l'Agglomération a aménagé en 2022 une nouvelle plateforme pour la collecte des déchets verts et des gravats à proximité immédiate de la déchetterie-recyclerie d'Emmaüs à Lescar. Plus pratique, la

dépose des gravats et des déchets verts s'effectue directement au sol. L'ouverture de ce nouveau service aux habitants de l'Agglomération est effective depuis janvier 2023.

Lancement de deux nouvelles actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un service de prêt de couches lavables pour permettre aux familles de tester ce dispositif et la distribution de 10 000 carnets d'offres zero déchet avec des conseils et bons plans pour les habitants auprès de partenaires locaux engagés dans la réduction des déchets.

1 FAIT MARQUANT : MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE D'ACCÈS DES DÉCHETTERIES

En novembre 2021, les élus communautaires ont voté la mise en place d'un contrôle d'accès en Déchetterie, qui sera effectif au 1er janvier 2023.

Ce contrôle d'accès vise à :

- **Limiter l'accès** aux seuls habitants de l'agglomération
- **Réorienter les professionnels** vers les structures idoines

• Améliorer l'accueil des habitants et la valorisation des déchets déposés

Le contrôle d'accès se faisant selon la technologie de lecture de plaque d'immatriculation, les habitants ont été invités à s'inscrire dès juillet 2022.

Une campagne de communication a été lancée en juillet lors d'une conférence de presse au cours de laquelle Monique Sémavoine, Vice Présidente déléguée au développement durable, à la valorisation des déchets et à la transition énergétique, a décrit le projet ainsi que son calendrier. Cette campagne s'est déployée sur différents supports (affichage, flyer, web et réseaux sociaux) et les premiers habitants ont pu s'inscrire dès le mois d'août sur internet. En plus de ce mode d'inscription dématérialisé, un accompagnement a été proposé dans toutes les mairies pour les habitants les moins à l'aise avec l'outil informatique. Ainsi, au 1^{er} janvier 2023, 22 000 foyers ont fait une demande d'inscription au service des déchetteries.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

C'est prévu en 2023...

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Lancement de plusieurs actions sur le volet réduction du gaspillage alimentaire, comme le **lancement d'un défi des familles et des professionnels.**

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES DÉCHETTERIES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE

Il permettra de faire encore mieux des déchetteries des **lieux dédiés à la prévention, au réemploi et au recyclage des déchets ménagers.**

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT OPÉRATIONNEL DE TRIBIO : « A CHAQUE HABITANT SA SOLUTION »

2 phases : la collecte des déchets alimentaires démarra dès le printemps sur les

communes de Bizanos, Gelos, Idron, Lescar, Lons et Mazères, puis à l'automne le déploiement se poursuivra sur Billère, Gan, Jurançon, et Pau

Poursuite du compostage de proximité avec l'installation de 6 composteurs de quartier (square des Anglais, Ilot Henry IV ...).

Poursuite des actions de sensibilisation et de formation au compostage individuel pour les pavillons et plus généralement au jardinage "zéro déchets".

Ajustement des tournées de collecte en régie dans les immeubles en lien avec le déploiement de Tribio et la finalisation du programme d'installation des conteneurs enterrés au centre-ville de Pau

DÉCISION EN VUE DE L'HARMONISATION DU MODE DE FINANCEMENT DE LA COLLECTE AU 1^{ER} JANVIER 2024.

À la suite de la fusion des 3 intercommunalités en 2017, la CAPBP est soumise à l'obligation réglementaire d'instaurer un mode de financement unique sur

l'ensemble de son territoire. Après achèvement des études et présentation de plusieurs scénarii, une prise de décision interviendra à l'automne 2023.

CONSOLIDATION DU CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIES SUITE À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE.

Suivi technique des installations matérielles et logicielles pour garantir le bon fonctionnement du contrôle d'accès.

Accompagnement des habitants dans leurs démarches et promotion des actions de prévention pour ceux qui produisent de grandes quantités de déchets.

09

EAU ET
ASSAINISSEMENT



LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

à retenir

La compétence eau fait l'objet d'un rapport annuel spécifique sur le prix et la qualité du service d'eau potable, présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux et validé en conseil communautaire.

à retenir

Le service public d'assainissement des eaux usées fait l'objet d'un rapport annuel spécifique.

à retenir

La gestion des eaux pluviales s'exerce uniquement dans les aires urbaines, c'est-à-dire les zones urbanisées et à urbaniser au sens du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'eau

En application des lois 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) et 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRE), la compétence « eau » a été transférée à la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'assainissement

La compétence assainissement est une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020, en application de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - dite Loi NOTRe.

L'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise l'étendue de cette compétence :

- . Contrôle des raccordements ;
- . Collecte ;
- . Transport ;
- . Épuration des eaux usées ;
- . Élimination des boues produites ;
- . Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les eaux pluviales urbaines

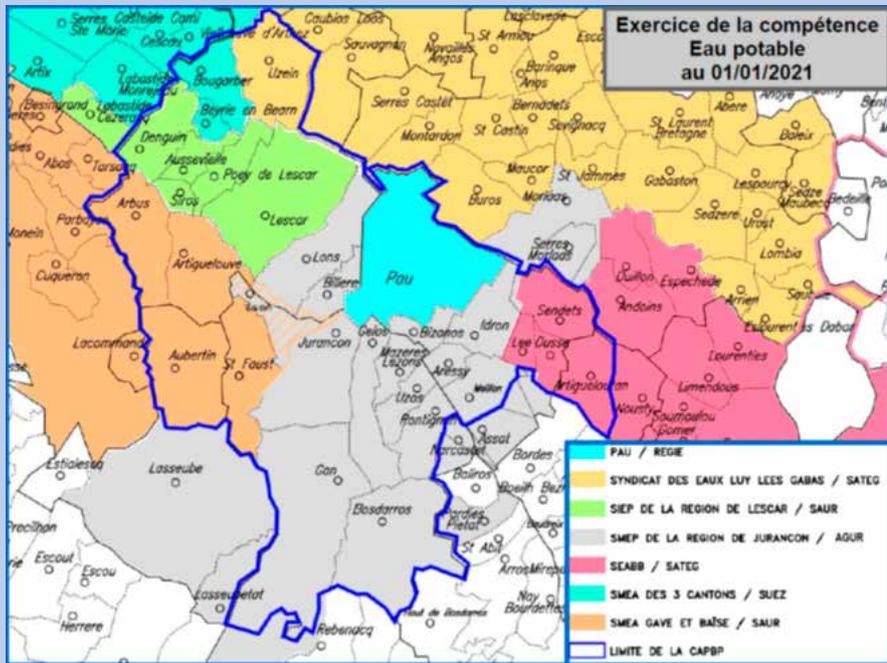
Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L-2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette compétence est une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020, en application de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - dite Loi NOTRe.

La gestion des eaux pluviales urbaines comprend la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales.

La gestion du ruissellement (ruissellement provenant d'une zone non urbanisée qui inonde une zone urbanisée), et les ouvrages qui y sont associés, ne relèvent pas de la gestion des eaux pluviales urbaines.

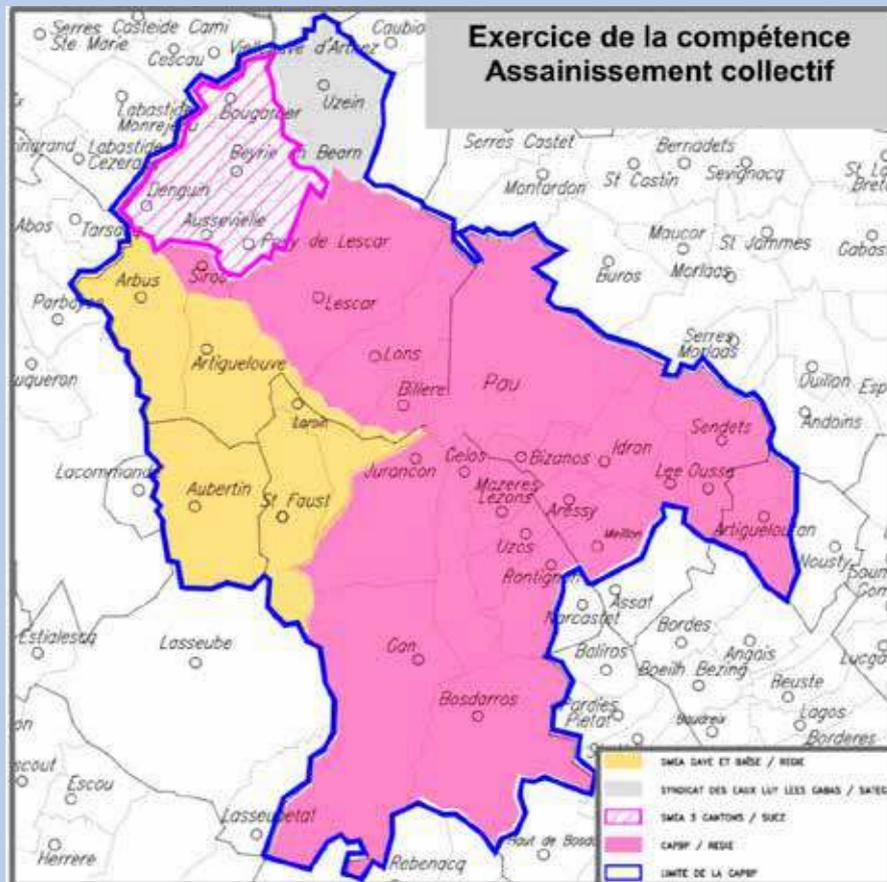
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES



L'eau

Sur la commune de Pau, l'eau potable est directement gérée par la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération est adhérente, en lieu et place des communes qui adhéraient précédemment, aux 6 syndicats mixtes qui gèrent l'eau potable sur le reste du territoire de l'agglomération.



L'assainissement

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées exerce en direct cette compétence sur **20 communes du territoire, et délègue, sur les 11 communes restantes, la compétence à 3 syndicats intercommunaux.**

L'organisation de l'exercice de la compétence assainissement est présentée dans la carte ci-contre.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT À PAU-BÈARN-PYRÉNÈES (SUITE)

Les eaux pluviales urbaines

En application de l'article R.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération, en tant qu'établissement public compétent, a défini les éléments constitutifs de son système de gestion des eaux pluviales, à la suite d'une étude de schéma directeur qui a permis de réaliser l'inventaire des équipements de gestion des eaux pluviales urbaines sur ses 31 communes.

Ainsi, la CAPBP, par sa délibération n°24 en date du 19 décembre 2019, a défini son système de gestion des eaux pluviales urbaines, constitué des éléments suivants :

- 1 les dispositifs d'absorption des eaux pluviales,
- 2 les réseaux enterrés séparatifs de collecte et de transport des eaux pluviales (canalisations et branchements),
- 3 les ouvrages d'infiltration,
- 4 les ouvrages de pompage et de refoulement des eaux pluviales,
- 5 les ouvrages enterrés et aériens clôturés de stockage des eaux pluviales.

Sont exclus de ce système de gestion des eaux pluviales :

- . les fossés à ciel ouvert et busés, ainsi que les ouvrages connexes (dégrilleurs, émissaires aval, traversée de voirie),
- . les ouvrages d'infiltration et/ou de stockage accessibles au public.

L'EAU POTABLE

Ça s'est passé en 2022...

AVANCÉE DU PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU POTABLE (PGSSE)

Les phases 2 et 3 pour l'établissement du PGSSE ont fait suite au diagnostic établi en 2021. La phase 2 (étude de dangers et identification des risques sanitaires) a permis de définir, pour chaque unité fonctionnelle du service de l'eau potable : les événements dangereux et en caractériser le danger associé, évaluer son risque initial, recenser les mesures de maîtrise du risque existantes et évaluer le risque résiduel. La phase 3, qui correspond à l'établissement du PGSSE, a permis d'établir les actions d'amélioration, de les prioriser et de planifier le plan d'amélioration. Les modalités de suivi et de surveillance des mesures de maîtrise des risques restent à établir.

TEST DE FONCTIONNEMENT DES INTERCONNEXIONS DE SECOURS DU RESEAU

En marge de l'établissement du PGSSE, le service de l'eau

a réalisé plusieurs mises en situation de fonctionnement des interconnexions de secours avec les collectivités voisines, afin de mettre au point les équipements, les conditions d'échange et leurs limites de fonctionnement (pression, débit, ...).

REPARATION D'UNE GROSSE FUITE SOUS LE PONT D'ESPAGNE

Une fuite sur le réseau d'adduction d'eau potable, d'un diamètre de 600 mm passant dans le tablier du pont d'Espagne a été repérée en septembre 2022. L'eau percolait à travers le tablier et tombait sur la voie ferrée, à proximité immédiate des caténares SNCF.

Les services techniques de la collectivité et les prestataires externes sont intervenus le jour même afin de réaliser un diagnostic de la situation. Les 2 voies centrales de circulation sur le Pont d'Espagne ont été neutralisées pour raisons de sécurité. Cette première intervention a permis de limiter la fuite et a nécessité la mise en fonctionnement d'une interconnexion. Les travaux de

remplacement de la canalisation (tronçon fuyard) ont été réalisés en décembre 2022 et la remise en fonctionnement de la conduite en janvier 2023.



C'est prévu en 2023...

- Une campagne de communication va être développée sur les aspects Protection de la Ressource en eau, économies d'eau (vis-à-vis des épisodes de sécheresse à venir) et sur le prix de l'eau, avec un questionnaire adressé aux usagers du service de l'Eau Potable de Pau.
- Mise en place d'un système de diagnostic permanent du réseau d'eau potable pour la recherche de fuites



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Ça s'est passé en 2022...

TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'UNITÉ DE BIOMÉTHANISATION SUR L'USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES DE L'ESCAR :

Les travaux ont commencé le 21 janvier 2022. Ils se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2023, pour un début d'exploitation en janvier 2024.

Cet équipement va jouer un rôle clé pour la transition écologique du territoire, à travers un projet d'économie circulaire inédit et sans équivalent.

En effet, le site produira en circuit court dix énergies et ressources locales issues des eaux usées. Le dispositif est optimisé par deux premières technologies mondiales que sont :

- **L'ultra-déshydratation par carbonisation hydrothermale des boues d'épuration** (créa-

tion d'un « charbon de boues ») ;

- **La méthanation catalytique de 100 % du CO² produit,**

en le combinant à de l'hydrogène vert produit sur site.

L'unité de dépollution doit à terme devenir un site à énergie positive et carbonisante.

Pour arriver à ce résultat, elle pourra s'appuyer sur sa production de biométhane ainsi que la récupération des énergies fatales du site.

Par ailleurs, l'unité de dépollution des eaux usées est en totale symbiose avec son site Cap Ecologia et s'inscrit en synergie avec les autres installations environnementales tels que l'Usine d'Incinération des Ordures ménagères ou la centrale photovoltaïque envisagée. Cette dernière serait installée sur une ancienne décharge réhabilitée et produirait plus de 2MWc avec 13 300 m² de pan-

neaux. L'électricité produite sera auto-consommée sur le site par le méthaniseur, par la STEP et, éventuellement, par l'électrolyseur fabricant l'hydrogène nécessaire à la méthanation. Enfin, ce projet bénéficiera à l'emploi local. A l'issue du chantier, l'exploitation des nouvelles installations nécessitera la création de trois emplois directs supplémentaires, pérennes et non-délocalisables (plus les emplois indirects potentiels liés aux externalités positives). Un partenariat est prévu avec les acteurs locaux pour une insertion durable et un retour à l'emploi : 2 220 heures réservées pour le chantier et le programme «100 chances, 100 emplois».

Chiffre clé

Production de biométhane : **13 000 Mwh/an** intégrés au réseau à terme et permettant d'alimenter **12 000 foyers en gaz**



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Ça s'est passé en 2022...

RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMU- NICATION « TOUT RIEN À L'ÉGOUT » :

**Simon, le sau-
mon du Gave
de Pau, égérie
cartoon, donne
des recommandations et des
informations** via
des posts sur les réseaux
sociaux et des plaquettes
pour sensibiliser le grand
public et les professionnels
à ne pas rejeter d'autres élé-
ments que les eaux usées
autorisées au réseau d'as-
sainissement. Un film sur la
nature des gros travaux de

pose de canalisation route
de Bayonne a été réalisé, in-
diquant leur nécessité pour
une mise en conformité
réglementaire du système
de collecte des eaux usées
de la CAPBP.



C'est prévu en 2023...

- Achèvement des travaux de la biométhanisation avec montée en charge du digesteur puis fin juin - début juillet 2023 : Injection dans le réseau GrDF du biométhane issu de la biométhanisation des boues du traitement des eaux usées
- Travaux de la tranche optionnelle 1 : Méthanation catalytique du CO² issu de la biométhanisation des boues
- Signature du marché de construction de la centrale photovoltaïque alimentant l'usine de dépollution des eaux usées



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Ça s'est passé en 2022...

APPROBATION DU ZONAGE PLUVIAL :

Le projet de zonage de gestion des eaux pluviales, arrêté par délibération du conseil communautaire n°53 du 30 juin 2022, prescrit des mesures d'ordre préventif relatives à la gestion des eaux pluviales des projets de construction et d'urbanisation. Ces mesures ont pour objectif premier de faire correspondre les modalités de gestion des eaux pluviales aux caractéristiques locales, et notamment la pente du terrain naturel et l'aptitude du sol à l'infiltration.

Elles s'organisent autour :

- **d'un zonage géographique définissant trois zones homogènes** en fonction de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques ;
- **de prescriptions transversales**, notamment pour ce qui concerne les informations à produire par les pétitionnaires préalablement à la réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;

- **de prescriptions spécifiques à chacune des 3 zones susvisées**, dans un souci de maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.

Le projet de zonage a été soumis à enquête publique, en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous le contrôle de Monsieur Yvon FOUCAUD, désigné Commissaire-Enquêteur par décision du 30 août 2022 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête publique a été organisée du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus.

C'est prévu en 2023...

Fin du processus d'approbation de zonage de gestion des eaux pluviales:

- conclusions et avis du commissaire enquêteur
- approbation en conseil communautaire



100 VOIRIE

@Cyril Garrabos

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales précise que les Communautés d'Agglomération ont pour compétence :

- **La création ou aménagement et entretien** de voirie d'intérêt communautaire ;
- **La création ou aménagement et gestion** de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

LA VOIRIE À PAU-BĚARN-PYRĚNĚES

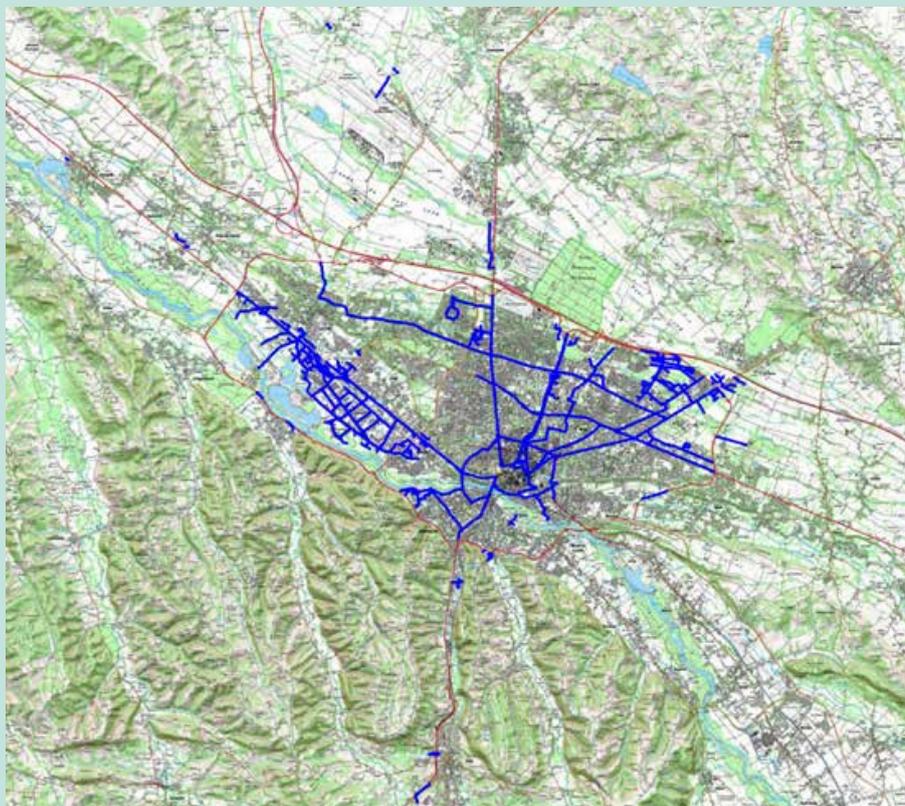
La compétence voirie est précisée par la délibération du 2 juillet 2004, amendée le 28 février 2014, qui arrête les critères - objectifs, qualificatifs ou géographiques - de classement en intérêt communautaire des voies du territoire, ainsi que par la délibération n°5 du 22 février 2018 qui arrête le règlement de voirie communautaire.

Critères de classement en intérêt communautaire :

- **les voies qui seront aménagées de manière durable** pour le développement des transports collectifs,
- **les voies de desserte des équipements** d'intérêt communautaire,
- **les voies susceptibles de constituer un réseau maillé** ayant vocation à assurer deux niveaux de fonctions : échanges entre l'agglomération et ses périphéries, principaux trafics internes à l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Pau-BĚarn-PyrĚnĚes gĚre aujourd'hui un linĚaire de

135 km de voies communautaires



Sur ces voies, la Communauté d'Agglomération :

- **GĚre les occupations**
- **Maintient la voirie, la signalisation horizontale et verticale et les feux tricolores**
- **Entretient les ouvrages d'art**
- **AmĚnage les espaces publics**

GESTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Ça s'est passé en 2022...

CHANTIER



238
chantiers

dont 167 sur la commune de Pau

AUTORISATIONS D'URBANISME



30
autorisations
délivrées

dont 17 sur la commune de Pau

AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DES TAXIS

46
dossiers
ont été
instruits

principalement des changements de véhicules, des reprises d'ADS (ventes entre taxis) ou inscription sur la liste d'attente.

116 ADS

8 cessions

34 modifications

3 attributions gratuites

10
VOIRIE



GESTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE (SUITE)

C'est prévu en 2023...

AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT DES TAXIS

Mise en place l'instance de concertation avec les divers partenaires internes et externes : groupements de taxis, syndicats représentants de la profession, association des usagers des transports, élus, direction voirie et dpsp, office du tourisme, police nationale...

La première instance devrait se tenir en septembre 2023 et aura pour principal ordre du jour la validation du nouveau règlement des taxis.

Il est également prévu de suivre les évolutions réglementaires notamment la mise en service de l'outil numérique « mes ads » développé par le ministère des Transports, dont le déploiement vient de débiter en phase de test dans certains départements et qui servira de base au registre des disponibilités.

MAINTENANCE DE LA VOIRIE

Ça s'est passé en 2022...

RENOVATION DU PATRIMOINE

- Rénovation Chemin latéral, Billère.
- Rénovation rue du lac, Gan.
- Réfection du revêtement de Chaussée Rue Charles de Gaulle, Jurancon.
- Rénovation ponctuelle de chaussées en enrobés à chaud : Avenue Gaston Lacoste, Avenue Léon Say et Avenue Poeymirau, Pau.
- Rénovation de la chaussée de Napoléon Bonaparte, Pau
- Aménagement d'un plateau surélevé sur rue du Colonel Gloxin, Pau.
- Travaux rue de Liège, Pau.
- Aménagement entrée est de Batsalle, Pau.
- Place de la Monnaie (voie).

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

- Création d'une voie verte (piéton et vélos) entre le Boulevard de l'Aviation et le Boulevard de la Paix
- Requalification rue d'Arsonval
- Avenue de Tarbes: requalification de la voie avec apaisement et sécurisation des cycles
- Avenue du Corps Franc Pommies, Jurancon
- Aménagement entrée est de Batsalle, Pau

C'est prévu en 2023...

Poursuite de l'aménagement entrée est de Batsalle.
Requalification de l'Avenue Ampère.

11

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Énergies Services

seau de chaleur
verte se déploie d



Calendrier des travaux et plans de c

Tous acteurs de la transition énergétique

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

En matière de protection de l'environnement et de mise en valeur du cadre de vie, le Code Général des Collectivités Territoriales précise les missions qui relèvent de la Communauté d'Agglomération :

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

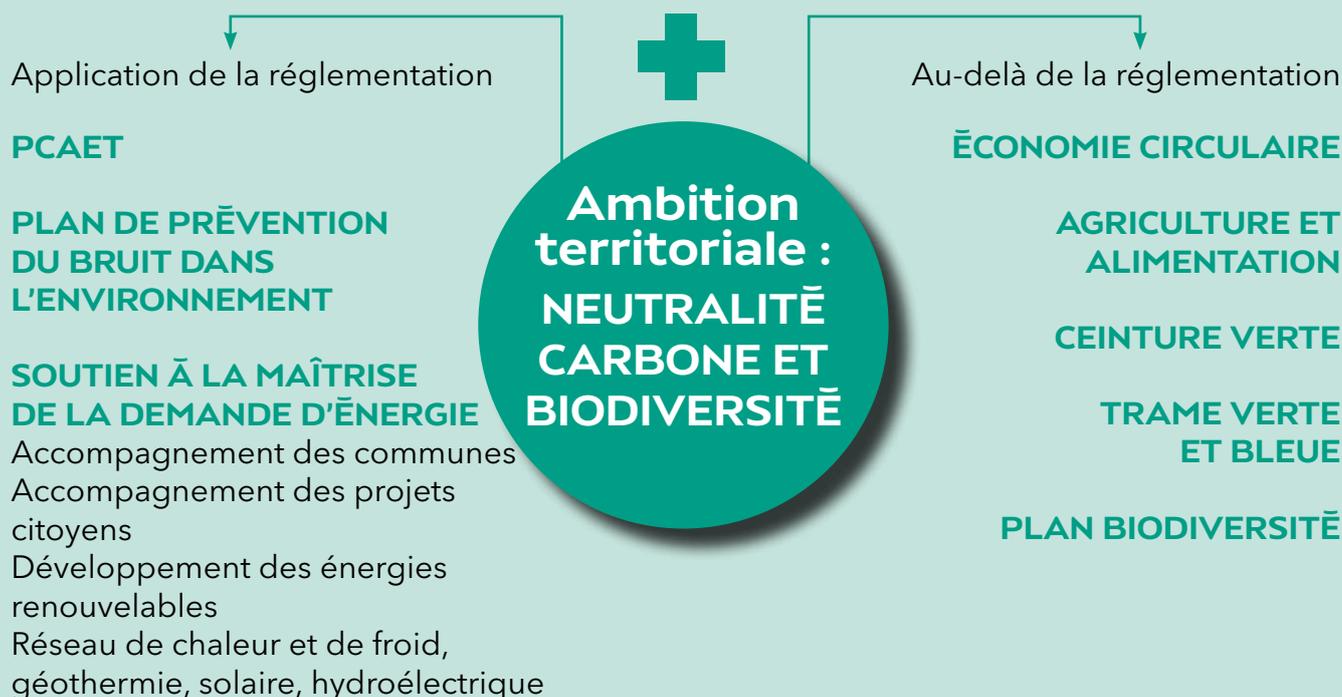
Par ailleurs, la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose à la Communauté d'Agglomération d'élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Enfin, la Communauté d'Agglomération doit élaborer chaque année son Rapport de Développement Durable.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

Au-delà de l'application de la réglementation, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées affiche une ambition forte visant à la

neutralité carbone et à la préservation de la biodiversité.



UNE AMBITION ET DES ACTIONS RECONNUES PAR LE LABEL TETE (TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE)

Le label Territoire Engagé Transition Ecologique, déclinaison française du label européen European Energy Award, est porté en France par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue des politiques énergie-climat mais également un moyen de reconnaissance de l'engagement des collectivités labellisées.

Il est aujourd'hui constitué de deux volets, chacun noté sur cinq étoiles :

- Climat-Air-Energie pour lequel la Ville et l'Agglomération de Pau sont labellisées « 2 étoiles »,
- Economie Circulaire pour lequel l'agglomération est labellisée « 1 étoile ». La collectivité a fait partie de la première session de labellisation du Ministère de la Transition Ecologique au titre de l'Economie Circulaire en 2020. Le niveau de label est attribué en fonction des performances de la collectivité en matière de stratégie, de pilotage technique et politique, de moyens humains et financiers alloués, et bien sûr des résultats obtenus, dans six domaines distincts (ex : planification territoriale, patrimoine, mobilité...).

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

Neutralité Carbone

La neutralité Carbone, c'est quoi ?

Elle se définit, à l'intérieur d'un périmètre donné, comme « un état d'équilibre à atteindre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait ».

La neutralité Carbone, comment ?

- **En réduisant les émissions de gaz à effet de serre** : usages décarbonés et sobriété énergétique
- **En séquestrant les émissions dans les puits de carbone naturels** (forêts, terres agricoles...) ou **en stockant « artificiellement » le CO2 dans des cavités.**
- **En Compensant les émissions résiduelles** en finançant des projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de Carbone en dehors de son périmètre géographique.

La neutralité carbone : nouvelles gouvernances

L'ambition de neutralité Carbone interroge nécessairement les modalités de définition et de mise en œuvre des politiques publiques ; elle doit amener à mieux évaluer l'impact des activités quotidiennes en termes d'émissions de CO2 ; elle doit encourager enfin à entraîner l'ensemble des partenaires en leur faisant partager cette ambition et en les aidant à identifier leurs propres marges de manœuvre. Pour l'agglomération, c'est un vrai changement d'échelle qui nécessite que chaque service s'empare de cet enjeu et qu'un réel travail transversal soit mené.

La neutralité carbone à l'échelle européenne :

Cela induit également d'inscrire la collectivité dans le cadre de référence européen afin

de donner de la visibilité à la démarche et de faciliter l'accès aux financements. Sur ce dernier aspect, la première étape incontournable franchie en novembre 2020 a été la signature de la Convention des Maires pour le Climat. Cette Convention rassemble des milliers de collectivités locales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'Union Européenne en matière de climat et d'énergie. Ainsi, les signataires souscrivent à une vision commune : accélérer la décarbonation de leur territoire, renforcer leur capacité d'adaptation et permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable.

Objectif fixé de neutralité carbone : 2040

PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Pau-Béarn-Pyrénées a été adopté en 2018 pour une durée de 6 ans. Il est composé de 5 axes stratégiques et de 57 actions opérationnelles, pilotées dans différentes directions de la collectivité.

Il définit donc à la fois des objectifs chiffrés généraux en matière de réduction des émissions de GES ou de développement des énergies renouvelables, et un programme d'actions assorti d'indicateurs.

Soutien aux actions en faveur de la maîtrise de la demande énergétique

Accompagnement des communes

Depuis 2019, la CAPBP s'est engagée dans un Contrat d'Objectif Territoire Energie Climat (COTEC) visant à soutenir et consolider la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, en renforçant l'ingénierie et les capacités d'animation de la collectivité.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

A travers ce COTEC, l'agglomération propose aux communes une offre d'accompagnement de leurs projets, en lien direct avec les services des partenaires locaux :

- **accompagnement technique et financier**

dans leurs projets, particulièrement sur les projets de construction et de rénovation des bâtiments communaux ;

- **animation de réseau** basée sur des matinées trimestrielles thématiques, des réunions d'informations plus ponctuelles et des visites de sites individuelles ou collectives ;

- **information en continu** de l'actualité du territoire et de ses événements ;

- **valorisation des initiatives** et engagements en interne auprès des services, des autres communes et du grand public.

Les communes sont ainsi incitées à s'emparer des objectifs du PCAET, notamment sur les solutions « bas carbone » et la recherche de labels dans les projets bâtiments, la qualité de l'air intérieur, l'optimisation de l'éclairage public et sa comptabilité avec la biodiversité nocturne...

En parallèle, une démarche plus proactive d'acculturation au Plan Climat, aux bonnes pratiques et à l'actualité réglementaire est menée. Elle se manifeste par l'organisation d'événements dédiés aux communes, comme des points d'informations techniques ou encore le relais des actualités du territoire (dispositifs, actions, séminaires, colloques, visites organisées par les partenaires locaux...).

Accompagnement des projets citoyens

Toujours dans le cadre de son Plan Action Climat, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées propose d'accompagner l'émergence de projets citoyens dans le domaine des énergies renouvelables.

Développement des énergies renouvelables

Toujours dans le cadre de son Plan Action Climat, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées propose de développer les énergies renouvelables autour de 3 grands axes de travail :

- **En définissant la stratégie en matière d'énergies renouvelables** à l'échelle de l'agglomération

- **En animant des réseaux d'acteurs** pour former, faire connaître, créer des opportunités, accompagner

- **En réalisant des projets concrets exemplaires**, permettant de fédérer et de faire émerger de nouveaux projets, de structurer les filières et de devenir référent sur les projets d'énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables concernées :

- **Les réseaux de chaleur et de froid**

Le réseau de chaleur est concédé à Pau-Béarn-Pyrénées Energies Services. Ses avantages sont nombreux :

- . utilisation d'énergie renouvelable à 75 %, grâce à sources d'énergie locales
- . contribution à l'économie locale

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

- . prix de la chaleur maîtrisé dans le temps
- . évitement de 20 000 tonnes par an de CO₂, soit l'équivalent de 9 000 voitures.

• La géothermie

• Le solaire photovoltaïque

Depuis décembre 2018, la totalité de notre agglomération, ainsi que celle d'Oloron et les communautés de Communes de Lacq Orthez et de la Vallée d'Ossau, sont couvertes par un cadastre solaire consultable sur le site In Sun We Trust.

<https://bearn.insunwetrust.solar/>

• L'hydroélectricité

La collectivité souhaite promouvoir l'hydroélectricité tout en améliorant le transit sédimentaire et la migration amphihaline de ses cours d'eau.

• BioGNV

La Communauté d'Agglomération, en partenariat avec TEREKA et la SEM Enr64, accompagne la création d'une première station d'avitaillement publique au bioGNV. De premiers clients locaux ont été identifiés. La Communauté d'Agglomération s'engage dans la démarche par la mutation de bennes à ordures ménagères au GNV sur les 3 prochaines années. L'objectif est à terme de pouvoir garantir la distribution du biogaz produit localement par les unités de méthanisation (processus naturel de création de méthane par fermentation) du territoire.

Agriculture et alimentation : La Ceinture Verte

La CAPBP a défini ses orientations en faveur d'une agriculture nourricière et contributrice de la transition écologique du territoire : elle souhaite ainsi encourager la création d'un

maillage d'exploitations agricoles familiales et d'outils de transformation et de distribution en capacité d'approvisionner en circuits courts l'agglomération avec des produits locaux issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) identifie l'enjeu de valoriser les terres agricoles par des activités nourricières, en particulier le maraîchage. L'augmentation de la part de produits de qualité et durables dans la restauration publique constitue un levier pour développer les filières locales. Afin de concrétiser ces orientations, la Communauté d'Agglomération, au côté d'autres collectivités, d'entrepreneurs individuels et des organismes agricoles de développement et de formation, a créé début 2020, un premier outil stratégique : la Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Ceinture verte Pays de Béarn.

L'objet de cette SCIC est d'être un opérateur d'une filière agricole labellisée, bio et locale. Son objet est réalisé à travers les activités suivantes :

- Location d'une ferme maraîchère équipée
- Accompagnements techniques au cours des trois premières années
- Appui à la recherche de débouchés locaux,

Plus concrètement, la SCIC se porte acquéreur de foncier en vérifiant la faisabilité de l'installation de maraichers sur les terrains prospectés :

- Unité foncière de 2 ha pour une installation

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE À PAU-BÉARN-PYRÉNÈES

individuelle;

- Accès à l'eau pour l'irrigation ;
- Qualité agronomique des sols et exposition ;
- Accès à un bâtiment existant ou possibilité de création d'un bâtiment d'exploitation;
- Logement à proximité.

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Approuvé, par délibération n°6 du 29 novembre 2018, ce PPBE s'appuie sur une carte de bruit stratégique, identifiant les niveaux d'exposition au bruit sur son territoire, pour planifier sur plusieurs années des actions pour lutter contre les nuisances et améliorer l'environnement sonore.

Trame Verte et Bleue (TVB) / Plan Biodiversité

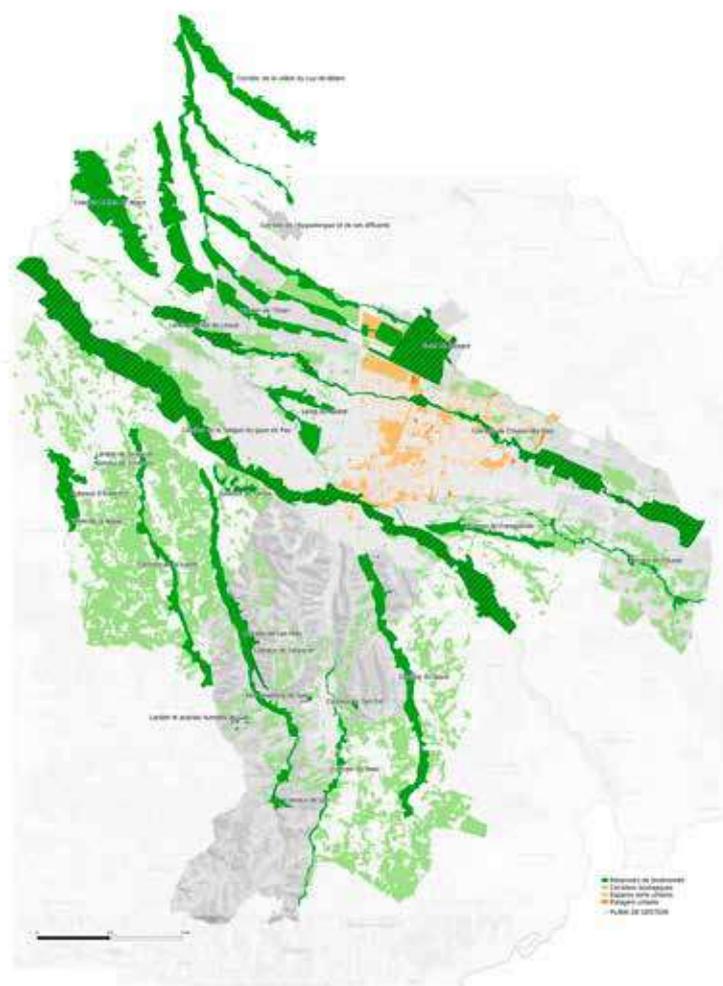
Protéger la biodiversité c'est avant tout protéger un réseau d'espaces de nature interconnectés, aussi appelé Trame Verte et Bleue. Sur l'agglomération elle a été inventoriée en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Ligue de Protection des Oiseaux de 2014 à 2017.

Depuis 2019 cette trame est protégée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sa connaissance a permis de réduire de 50% les surfaces ouvertes à l'urbanisation et de reclasser 1300 ha de terrains constructibles en zones agricoles et naturelles.

Sur la base d'un vaste travail de concertation avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs du territoire, la collectivité s'est dotée en 2021 d'un plan d'action opérationnel,

visant à la préservation, la restauration et l'appropriation du patrimoine naturel local : le Plan Biodiversité. Ce document offre un cadre stratégique à l'action de la collectivité en matière de biodiversité initiée depuis 2014 et constitue l'un des axes de la stratégie neutralité carbone.

CONTINUITÉS ECOLOGIQUES ET PLANS DE GESTION
Décembre 2019





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Ça s'est passé en 2022...

ELABORATION DE LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE DE L'AGGLOMÉRATION

1. Evaluation des émissions actuelles de gaz à effet de serre du territoire,

pour disposer d'un état des lieux et pouvoir déterminer les efforts à mettre en œuvre ;

2. Analyse des politiques et des documents cadres de la collectivité

afin de détecter les forces et faiblesses du territoire au regard de son ambition de neutralité carbone ;

3. Conception et développement d'un outil de scénarisation sur mesure.

On y intègre les données d'émissions de gaz à effet de serre issues de l'état des lieux, ainsi que les hypothèses de transitions envisagées pour une neutralité car-

bone, en fonction des actions prévues dans le Pacte Vert Européen, la Stratégie nationale Bas Carbone de l'Etat et le PCAET de notre territoire. L'outil permet alors de générer des scénarios d'évolution des émissions et séquestrations jusqu'en 2050.

4. Enfin, pour apprécier les efforts à fournir, ces objectifs chiffrés globaux ont été déclinés pour chaque secteur d'activité en objectif de réduction des GES et en objectifs stratégiques et opérationnels. À titre d'exemple, les émissions du secteur résidentiel devront passer de 176 000 à 51 000 t CO₂/an d'ici à 2040. Cela implique de rénover 92 % des logements au niveau BBC d'ici à 2050.

De façon globale, **atteindre la neutralité climatique sur le territoire suppose une réduction de 76 % des émissions de GES**, par des actions de sobriété, d'ef-

ficacité énergétique et par le développement massif des énergies renouvelables. Par ailleurs, la préservation du stock de carbone dans les sols et même l'augmentation des capacités des flux de séquestration sont primordiales. Enfin, la mise en place d'une démarche de compensation des émissions résiduelles doit être mise en œuvre.

ORGANISATION DU 1^{ER} FESTIVAL DES TRANSITIONS

Du 13 au 16 octobre, la CAPBP et la Ville de Pau ont organisé, avec le soutien technique d'Ecocène et le concours de nombreux partenaires, la première édition du Festival des Transitions. Né de la volonté de faire converger plusieurs initiatives et manifestations portées par les acteurs du territoire et de proposer un nouveau format alliant culture, festivités et pédagogie, ce festival a pour objectifs de :

- **Partager l'ambition de neutralité carbone** portée

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Ça s'est passé en 2022...

par l'agglomération auprès du grand public.

- **Sensibiliser les habitants** aux enjeux de la transition écologique ;
- **Encourager la mobilisation** individuelle et collective ;
- **Valoriser les initiatives locales** (associatives, citoyennes, etc.) ;

Conçu à la confluence de l'art et de la nature, il proposait de nombreuses animations : des spectacles, des concerts, des ateliers, des rencontres, des balades et un village des transitions. Installé sur les communes d'Artigueloutan, Billère, Gelos, Mazères-Lezons et Pau, différents temps ont également été proposés aux écoles primaires, aux étudiants et aux familles. Le thème retenu était celui des premiers pas pour donner envie à chacun et chacune de s'engager sur les chemins de la transition, sous ses différentes formes.

PCAET : BILAN À MI-PARCOURS ET ACTUALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Conformément aux obligations réglementaires, la Communauté d'Agglomération a réalisé un bilan à mi-parcours de son PCAET, après trois ans de mise en œuvre. L'objectif était de mesurer :

- l'état d'avancement du Plan Climat, action par action
- d'analyser globalement la qualité du pilotage et de la gouvernance mises en place
- d'analyser la capacité de mobilisation des différents acteurs.

Globalement, l'avancement des actions est correct, mais il est nécessaire d'améliorer le pilotage et l'appropriation de la démarche, en interne comme en externe. Certaines notions telles que la sobriété et l'adaptation sont

insuffisamment traitées, et il faudra également renforcer les ambitions chiffrées, en particulier concernant la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour répondre à la stratégie de neutralité carbone.

Ce bilan à mi-parcours constitue une première brique du travail de refonte complète du Plan Climat, qui débutera en 2023 avec les services de l'agglomération et les acteurs du territoire.

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Ville et l'Agglomération de Pau avaient obtenu en 2017 la note de 37.9 %, et ont candidaté en 2022 au renouvellement de leur labellisation avec une note de 45 %, soit une progression de 7 points. Elles ont reçu la confirmation de cette nouvelle labellisation en novembre 2022.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

C'est prévu en 2023...

NEUTRALITÉ CARBONE

- **Partager les résultats de la scénarisation** auprès des différents acteurs
- **Mettre en cohérence les politiques publiques** ainsi que leurs documents associés, en matière d'urbanisme, de mobilité, ou encore d'habitat
- **Délibérer le plan d'action** pour la neutralité carbone.
- **Réaliser un travail de mise en récit de la démarche de neutralité Carbone**

> se projeter dans un avenir désirable à l'horizon 2040

- **Renforcer l'implication des élus par l'organisation d'un séminaire dédié**, l'animation de fresques pour le Climat et l'organisation d'un voyage apprenant dans une autre collectivité engagée en faveur de la neutralité Carbone

ELABORATION DU SECOND PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET 2024/2030

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2022 constitue une première brique du travail de refonte complète du Plan Climat, qui débutera

en 2023 avec les services de l'agglomération et les acteurs du territoire, pour une adoption de cette nouvelle mouture au plus tard fin 2024.

ECONOMIE CIRCULAIRE

- Bilan des actions réalisées par l'Agglomération depuis 2020 en faveur de l'économie circulaire, en matière de réduction et valorisation des déchets ménagers et de déconstruction et réemploi des matériaux du bâtiment. Actualisation du plan d'actions.
- Mise en place d'un groupe de travail interservices sur les questions de réemploi et valorisation des matériaux issus du BTP.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : UNE STRATÉGIE EN COURS D'ÉLABORATION

Ça s'est passé en 2022...

208 chefs d'exploitation seront en âge de partir à la retraite d'ici 7 ans alors que l'Agglomération compte 421 exploitations agricoles.

Face à cela, les élus et les partenaires agricoles se sont réunis à plusieurs reprises au printemps pour partager leur vision de l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire de l'Agglomération. A l'issue de ces travaux, l'Agglomération prévoit de définir ses priorités d'intervention et de formaliser sa stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation tant sur le plan de la planification urbaine, que du développement économique et de la transition écologique.

PRINCIPALES ACTIONS DE L'ANNÉE PASSÉE :

- La Communauté d'Agglomération et la Chambre d'Agriculture ont remercié et mis à l'honneur les nouveaux agriculteurs qui se sont installés depuis 5 ans sur l'Agglomération, lors de la foire agricole de Pau, qui s'est déroulée en septembre. A cette occasion, **3 visites de ferme ont été organisées chez des nouveaux agriculteurs** afin de faire découvrir aux habitants le métier d'agriculteur aujourd'hui.
- Après les sites de la déchetterie de Pau et de l'Ecopôle de Meillon, le compostage à la ferme des déchets verts apportés à la déchetterie-recyclerie d'Emmaüs a été mis en place en partenariat avec des agriculteurs situés

dans un rayon de 5 à 10 km. Les déchets verts sont broyés puis livrés aux agriculteurs, qui se chargent de la transformer en compost afin d'amender leurs cultures.

CEINTURE VERTE : NOUVELLE INSTALLATION DE MARÂCHER

Nouvelle installation a eu lieu sur la commune de Denguin, avec la ferme maraîchère de la « Légume Rit ». Il s'agit du 5^e maraîcher à s'installer sur le territoire de l'Agglomération paloise dans le cadre du dispositif « Ceinture Verte Pays de Béarn ».

Cette nouvelle installation a été rendue possible par la mise à disposition d'un foncier agricole propriété de la CAPBP.



AGRICULTURE ET ALIMENTATION : UNE STRATÉGIE EN COURS D'ÉLABORATION

C'est prévu en 2023...

- **Valider et décliner une feuille de route « agriculture nourricière »**
- **Accompagner le projet de redynamisation de la couveuse agricole** sur le site du Parkway à Pau
- **Initier un travail de dialogue territorial** sur le secteur prioritaire de la plaine

maraîchère de Meillon

- **Développer un programme de visites à la ferme** afin de poursuivre les actions de valorisation des agriculteurs locaux ;

CEINTURE VERTE :

Les actions de la Ceinture Verte vont se concentrer autour du projet de

mise en place de casiers réfrigérés sur le

territoire de l'Agglomération destinés aux producteurs bio locaux. Ce dispositif de commercialisation vise à offrir de nouveaux débouchés aux producteurs et une nouvelle offre de services aux consommateurs.

SOUTIEN À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ça s'est passé en 2022...

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Accompagnement technique et financier de projets communaux :

- étude de projets de réseau de chaleur ou chaufferies fonctionnant aux énergies renouvelables dans plusieurs communes via le Contrat de développement Territorial des ENR thermiques porté par Territoire d'Énergie Pyrénées Atlantiques (TE64)
- suivi de la démarche de labellisation de l'Eco-Quartier des Tulipes à Meillon
- valorisation des projets ambitieux et vertueux (Ecole du Hameau à Gelos, maison communale à Bosdarros, ferme Guilhembaqué à Laroin...)

Animation de réseau :

- 5 matinales trimestrielles thématiques sur des sujets diversifiés : bâtiments bas carbone et matériaux biosourcés, installations de chauffage à énergie renouvelable, gestion différenciée, performance énergétique dans les bâtiments communaux et revitalisation des cours d'écoles. Ces matinales

ont eu lieu à Artigueloutan, Sendets, Artiguelouve, Uzoz et Billère et ont réuni en moyenne 12 participants dont 70 % d'élus.



- Des visites : le chantier de l'école du hameau de Gelos ainsi que le plateau technique de l'entreprise Pyrénées Charpente sur lequel sont préfabriqués les panneaux remplis de paille, le chantier de réhabilitation de la maison de Bosdarros, le réseau technique de Sendets, ou encore le chantier de végétalisation de l'école Lalanne de Billère.



Chantier de réhabilitation de la maison communale à Bosdarros

Information en continu : mise en place d'une lettre bimensuelle

FOCUS SUR ... LE « DÉCRET TERTIAIRE »

L'actualité 2022 a particulièrement porté sur la formation et l'assistance des communes dans l'appropriation du nouveau dispositif réglementaire Eco Energie Tertiaire, dit « Décret Tertiaire ». Venant compléter



SOUTIEN À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

Ça s'est passé en 2022...

la réglementation thermique des bâtiments existants, ce nouveau dispositif vise à limiter les consommations énergétiques des bâtiments publics et privés qui représentent une certaine surface (donc potentiellement les plus consommateurs). Le patrimoine des communes étant fortement concerné, la Communauté d'Agglomération a entrepris une campagne de compréhension et de prise en main du dispositif, impliquant l'assistance aux premières procédures administratives. Ainsi, grâce à ce soutien, la plupart des communes concernées par le décret ont pu franchir les premières étapes et enclencher une vraie réflexion sur l'optimisation de leur patrimoine.

RÉSEAU DE CHALEUR

Le projet de réseau de chaleur urbain s'est poursuivi avec la mise en service de la chaufferie Biomasse de Lons, la poursuite des raccordements de nouveaux

abonnés et le déploiement du réseau de chaleur sous les voies publique de Pau.

Au-delà du réseau existant, la Communauté d'Agglomération a réalisé une étude sur les ressources géothermiques potentielles du territoire, qui a conforté la géothermie comme énergie d'avenir, aussi bien pour le chaud que pour le froid.

L'organisation d'une première journée de vulgarisation de cette source d'énergie, en partenariat avec l'animatrice régionale de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), en octobre 2022, a permis aux équipes techniques de l'agglomération de prendre connaissance des atouts et spécificités techniques de cette source d'énergie.

L'agglomération a engagé le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid pour définir les potentielles densifications et extensions du réseau de chaleur urbain, la faisabilité d'étendre le réseau de chaleur sur Jurançon, la faisabilité d'interconnecter le réseau de chaleur du Hameau et le réseau de chaleur urbain

et la faisabilité de créer des réseaux de distribution de froid.

La signature d'une convention de contrat d'objectifs territoriale avec le Syndicat Territoire d'Energies 64 a permis d'identifier des projets d'installations d'énergies renouvelables thermiques et des opportunités de création de petits réseaux de chaleur à Gelos, Bizanos, Billère et Lescar. Plusieurs études d'opportunités ont été réalisées par Territoire d'Energies 64 (EPHAD, clinique Aressy,...).

SOLAIRE

L'agglomération a formalisé une feuille de route en faveur du développement du solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux et communautaires.

SOUTIEN À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

C'est prévu en 2023...

CHALEUR

Achèvement du réseau de chaleur urbain avec la mise en service des 44 kilomètres de réseau et l'alimentation des 209 abonnés.

La saison de chauffe 2023 - 2024 permettra de confirmer le potentiel de raccordement encore possible sur le réseau de chaleur urbain et déterminer les sources d'optimisation possibles.

Les conclusions du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid permettront de déterminer :

- les modalités d'extension et de densification du réseau de chaleur urbain (localisation des potentiels abonnés et dimensionnement des points de production à

construire),

- la faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur à Jurançon,
- la faisabilité technico-économique de création de réseaux de distribution de froid

Etudes de faisabilité pour les réseaux de chaleur de Gelos, Bizanos et Lescar

Organisation de nouvelles demi-journées d'information sur la géothermie avec les Maîtres d'Ouvrages, architectes, bureaux d'études et entreprises du territoire. La mise en œuvre de la géothermie sera également systématiquement étudiée sur les projets neufs ou grosses

rénovations envisagés par l'agglomération (ateliers Labat, médiathèque de Gan, rénovation du Centre Technique Municipal).

L'agglomération est par ailleurs associée à un groupe de travail « Projet géothermies Nouvelle-Aquitaine », initié par la région Nouvelle Aquitaine, qui verra le jour l'année prochaine, pour identifier les freins et leviers pour développer la filière géothermie.

ELECTRICITÉ

- **Les études techniques** sur les bâtiments municipaux et communautaires définis seront lancées.
- Les projets photovoltaïques portés par l'agglo seront accompagnés notamment la réalisation de la centrale solaire de Cap Ecologia

PLAN BIODIVERSITÉ, TRAME VERTE ET BLEUE

Ça s'est passé en 2022...

L'AGGLOMÉRATION RECONNUE « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE » (TEN)

À la suite de l'adoption du Plan Biodiversité, **la Communauté d'Agglomération a logiquement souhaité candidater au programme national « Territoires Engagés pour la Nature »**, afin d'affirmer son engagement et de valoriser les actions mises en œuvre. La candidature de l'agglomération a été retenue, elle est donc reconnue par le programme TEN pour la période 2022-2024.

La collectivité a été en particulier reconnue pour :

- L'animation d'un réseau local des acteurs de la biodiversité
- Le renforcement du dispositif local d'accompagnement des communes
- La réalisation d'un inventaire des zones humides

- La préservation des vieilles forêts du territoire, notamment à travers l'expérimentation d'une convention de partenariat entre le conservatoire d'espaces naturels et un syndicat forestier ;
- La résorption d'une rupture de continuité à Billère par l'aménagement d'un écoduc ;
- La désimperméabilisation des cours d'école
- L'élaboration d'un Plan Canopée à l'horizon 2025 dont l'objectif sera de préserver et valoriser le patrimoine arboré.

La reconnaissance TEN apporte à la collectivité :

- **Un accompagnement par des experts** pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- **Un renforcement des connaissances** (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences

sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;

- **La facilitation à l'accès de financements existants** (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...) ;
- **Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale**, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- **Un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences** (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.



12

**ACTION SOCIALE
D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE**

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

L'action sociale est une compétence optionnelle pour
les Communautés d'Agglomération

L'ACTION SOCIALE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

La petite enfance



18 crèches

- . 12 en régie
- . 444 places
- . 6 associatives subventionnées ; 184 places

Total :

628 places

- . 3 Relais Petite Enfance
- . 1 lieu d'accueil Enfants - Parents

Les sēniors



Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

La santē



Contrat Local de Santé (CLS)

La cuisine communautaire



Fonctionnement et entretien

de la Cuisine Communautaire de Jurançon

Fabrication et livraison des repas

pour les établissements communautaires à vocation sociale

Délégué à la Société Publique Locale (SPL) Pau-Béarn-Pyrénées Restauration, qui établit son propre rapport d'activité annuel

PETITE ENFANCE

Ça s'est passé en 2022...

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

3 commissions d'attribution des places en crèches ont eu lieu en avril 2022 :

- La commission des crèches de SAINT VINCENT DE PAUL, RIVE GAUCHE, SAINT BASIL'S, 4 COINS DU MONDE, HAMEAU, PEPINIERE, MOSAIQUE (pour les 12 places agglo)
- La commission des crèches de L'ARCHE, LES P'TITS BOUCHONS, L'AUSERON
- La commission des crèches de la NINOERE, L'ILE AUX ENFANTS, LES PESQUITS

**501 demandes
ont été
enregistrées
pour 240 places
disponibles,
soit 48 %
de taux de
satisfaction.**

La politique petite enfance constitue un des premiers vecteurs de cohésion sociale, au regard des bénéfices associés en matière d'insertion socioprofessionnelle des parents, de développement et de socialisation de l'enfant, de prise en compte des besoins spécifiques et notamment du handicap. Par ailleurs, l'offre à destination des enfants et des jeunes parents fait également partie des principaux critères de choix d'établissement des familles sur un territoire donné, soit un facteur d'attractivité déterminant. Pour toutes ces raisons, la Communauté d'Agglomération a choisi de fixer un cap stratégique à la hauteur de ses ambitions générales, mais également de faire de la petite enfance un véritable terrain d'expérimentation et d'innovation sociale, au service de ses habitants et de ses communes membres.

LES GRANDS AXES DU PLAN PETITE ENFANCE

- Améliorer les conditions d'accueil et favoriser le choix des familles
- Prendre en compte le territoire vécu par les familles
- Diffuser une culture commune de la petite enfance sur le territoire
- Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des enfants et des familles
- Moderniser la relation aux familles

LISTE DES COMMUNES AYANT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE À LA CAPBP :

Arbus . Aressy . Artigueloutan . Artiguelouve . Aubertin .
Aussevielle . Beyrie en Béarn . Bizanos . Bosdarros .
Bougarber . Denguin . Gelos . Idron . Jurançon . Laroin .
Lée . Mazères-Lezons . Meillon . Ousse . Pau . Poey-de-Lescar .
Rontignon . Saint-Faust . Sendets . Siros . Uzein . Uzos

PETITE ENFANCE

C'est prévu en 2023...

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Le service petite enfance entamera une phase expérimentale d'application de la nouvelle procédure de demande de place en crèche avec la mise en place de nouveaux critères et de pondération permettant une harmonisation des pratiques entre les 12 établissements d'accueil des jeunes enfants.

4 commissions verront le jour, déterminées par les bassins de vie :

- La commission Atypie/ places hôpital pour la crèche des 4 COINS DU

MONDE

- La commission BASSIN NORD OUEST pour les crèches de la NINOERE, les PESQUITS, l'ILE DES ENFANTS (Communes : Arbus, Artiguelouve, Aubertin, Aussevielle, Beyrie en Béarn, Bougarber, Denguin, Laroin, Poey de Lescar, Saint-Faust, Siros, Uzein)
- La commission BASSIN CŒUR d'AGGLO pour les crèches 4 COINS DU MONDE, HAMEAU, PEPINIERE, SAINT BASIL'S, SAINT VINCENT DE PAUL, MOSAIQUE (pour les 12 places de l'agglo). (Commune : Pau (sans le

quartier 14 juillet)

- La commission BASSIN BERGES DU GAVE pour les crèches Les P'TITS BOUCHONS, l'ARCHE, RIVE GAUCHE, l'AUSERON (Communes : Aressy, Artigueloutan, Bizanos, Bosdarros, Idron, Jurançon, Gelos, Lee, Mazères-Lezons, Meillon, Ousse, Pau (quartier du 14 juillet), Rontignon, Sendets, Uzos)

Ces commissions se réuniront une fois par an au printemps pour la rentrée de septembre.

SÈNIORS

Ça s'est passé en 2022...

Reprise totale, après la période « covid », des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie avec moins d'appréhension pour les seniors isolés.

Déploiement des actions financées avec le concours du Département et la conférence des financeurs autour de 4 programmes visant à lutter contre l'isolement :

- L'Estime de soi : activités sophrologie, socio-esthétique, réflexologie, nutrition, prévention des chutes
- Cultur'en Bus : sorties mensuelles vers une destination culturelle inconnue
- Soutien psychologique aux aidants : soutiens individuels et collectifs avec des aidants et animés par une psychologue
- Prévention des risques mnésiques sur tablettes numériques : utiliser la tablette et faire travailler sa mémoire

Expérimenté en 2022 : 2 mini séjours aidants-aidés où des couples sont sortis de leur quotidien d'aidants et de leur domicile durant 2 jours.

La compétence « sénior » de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'appuie sur le dispositif « Centre Local d'Information et de Coordination » (CLIC) : lieu d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé à destination des seniors et de leurs aidants.

L'orientation et l'informations à destination des personnes âgées (CLIC)

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Territoire d'intervention couvert :

31 communes
de l'agglomération
+ 6 hors agglomération

Population totale du territoire couvert :

170 622 personnes

dont 47 553 âgées de 60 ans et plus, soit 28% de la population :
• 28 315 âgées de 60 à 75 ans
• 19 238 âgées de plus de 75 ans

C'est prévu en 2023...

Des ateliers de médiation équine pour favoriser les interactions entre l'homme et l'animal (cheval, poney) et bénéficier des effets physiques et psychiques de

ces actions. L'équithérapie est utilisée pour diminuer le stress, les troubles de l'attention, les effets de pathologies psychiques ou neuro dégénératives.

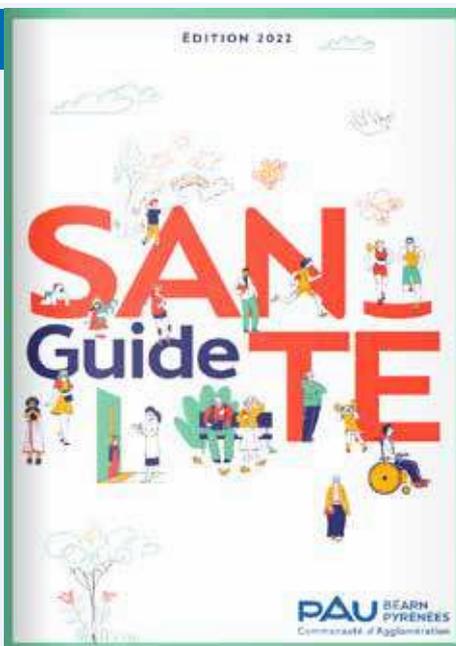
Ça s'est passé en 2022...

LE GUIDE SANTÉ

Ce guide rassemble les informations utiles sur les services de santé et de prévention de Pau et de l'Agglomération pour tous les âges, de la petite enfance aux seniors, et sur de nombreux sujets de santé : nutrition, santé mentale, addictions, santé sexuelle. Il n'existait aucun site internet ou répertoire qui centralisait les informations sur les ressources de santé de notre territoire et de ce fait, la recherche d'information pouvait être difficile.

Ce guide, créé par la Communauté d'Agglomération, vise à faciliter l'accès à l'information sur les services de soins et de prévention. Il est l'une des actions du Contrat Local de Santé. Avec plus de 100 références, le guide santé permettra aux habitants de mieux connaître et repérer les services locaux et d'accéder aux informations dont ils ont besoin.

15 000 exemplaires du guide santé ont été diffusés cet été, notamment dans les 31 mairies de l'agglomération, les établissements de santé, services sociaux, centres sociaux et associations de l'Agglomération. Les retours sur le guide sont très positifs.



LA SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ PAU BÉARN PYRÉNÉES ET LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS

Le 24 juin 2022, le second Contrat Local de Santé de l'agglomération 2022-2027 a été signé par les représentants du Département, de l'Agence Régionale de Santé, de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Béarn et Soule, du Centre Hospitalier François Mitterrand, du Centre Hospitalier des Pyrénées et de la Communauté d'Agglomération.

Ces partenaires s'engagent autour de 5 axes prioritaires pour la santé des habitants,

définis suite à un diagnostic de santé du territoire. Plus de 70 actions concrètes de santé publique ont été élaborées et sont portées par 27 structures : établissement de santé, associations, collectivités, structures de prévention. L'agglomération pilote elle-même une quinzaine d'actions notamment sur les questions de santé environnementale et de prévention.

La coordination du CLS, assurée par l'agglomération, apporte un appui technique aux pilotes d'action, suit et évalue l'avancement des travaux et facilite les échanges et la coordination entre les pilotes d'action. Une large communication sur le CLS est faite via une newsletter.

C'est prévu en 2023...

- Poursuivre la diffusion d'information santé via des animations thématiques en direction des publics, communiquer sur l'actualisation du site « Comment tu vas » dédié à la santé des jeunes de l'aglo.
- Poursuivre l'animation du CLS via des rencontres avec les pilotes d'action et les outils de suivi des actions.



13

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

C'est une compétence optionnelle pour les Communautés d'Agglomération : aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article autorise les collectivités territoriales à établir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques sur leur territoire, et précise les conditions d'exercice de cette compétence.

LE NUMÉRIQUE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

La Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées construit, gère, maintient et exploite les infrastructures passives de communications électroniques situées sous les voies communales et communautaires.

Le territoire de l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées a la particularité, pour assurer la couverture complète en fibre optique, d'être scindé en 2 périmètres :

- Le « cœur d'agglomération » principalement constitué par les communes de Billère, Bizanos, Idron, Lescar, Lons et Pau couvertes à 100% et en partie sur la zone mixte de Gelos, Jurançon, Lée et Mazères-Lezons. (Zone 1 et 2 carte ci-dessous)
- La zone « hors cœur d'agglomération » correspondant aux communes plus périphériques et le complément sur la zone mixte (Zone 2 et 3 - carte ci-dessous)

Territoire « Cœur d'agglomération »

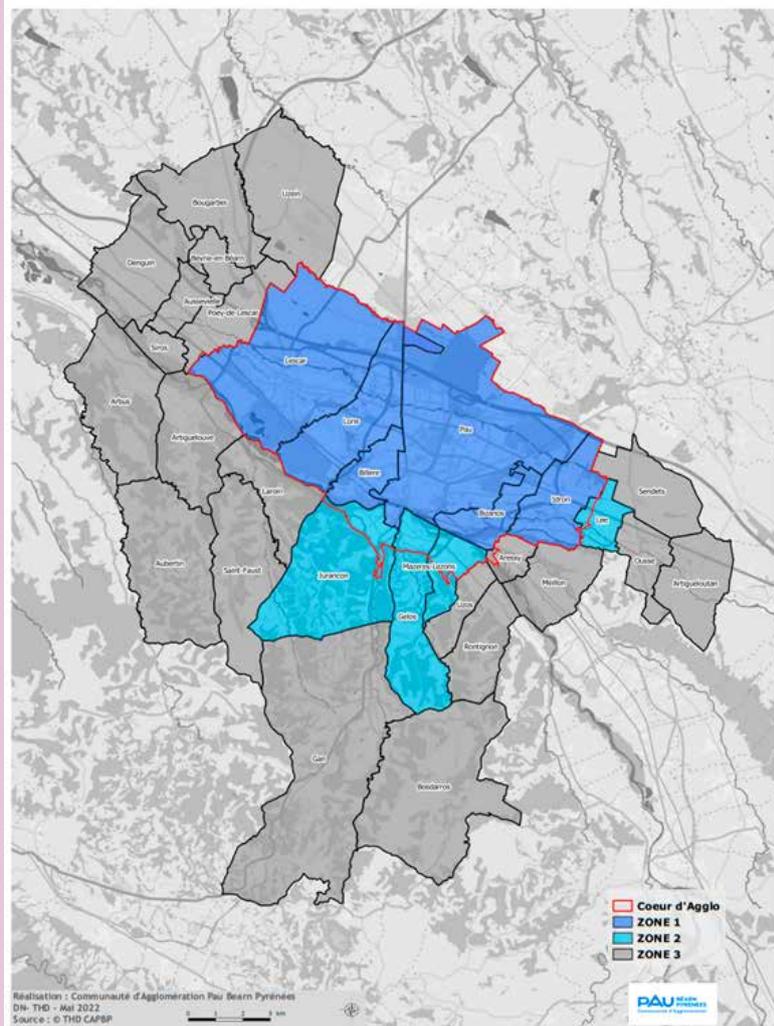
Le Délégué du service Public de Très Haut débit, à travers la société La Fibre Paloise, assure la modernisation du réseau, la continuité d'exploitation des 64 000 prises construites par la Communauté d'Agglomération et remises en affermage, ainsi que la construction de prises supplémentaires qui assureront une couverture de 100 % du territoire du « cœur d'agglomération »

Reste du territoire, hors « Cœur d'agglomération »

Le reste du territoire correspond aux zones les moins densément urbanisées, non adressées par la Délégation de Service Public,

Sur cette zone dite « hors cœur d'agglomération », la Communauté d'Agglomération a transféré la Maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte Ouvert La Fibre 64, qui a pour mission d'apporter le Très Haut Débit à l'ensemble des communes du Département des Pyrénées Atlantiques.

Périmètres réseau fibre optique



DÉPLOIEMENT ET COMMERCIALISATION

Ça s'est passé en 2022...

CŒUR D'AGGLOMÉRATION

Exploitation commerciale du réseau :

On note un tassement de la progression des abonnés individuels avec seulement 4546 nouveaux abonnés en 2022 contre plus de 10 000 en 2021. En parallèle, on enregistre plus de 5000 opérations de « Churn », correspondant à un changement d'Opérateur pour un même client, ce qui entraîne aussi des résiliations auxquelles il faut ajouter les déménagements. Sur le marché professionnel, l'avenant 3 au contrat de Délégation de Service Public a été négocié et signé, il permet de mettre en place le catalogue de services avec une nouvelle grille tarifaire plus attractive afin de répondre à la demande des entreprises et s'adapter à la concurrence des opérateurs sur le territoire.

Exploitation technique du réseau :

La Fibre Paloise cherche à fiabiliser le

réseau et le maintenir en bon état en menant des campagnes d'audits sur les raccordements réalisés par les Opérateurs Commerciaux (OC).

Ces contrôles sont réalisés au niveau des « Points de Mutualisation » correspondant aux locaux ou armoires techniques, regroupant généralement la desserte d'un quartier. En 2022, 542 audits ont été réalisés générant 2034 rapports qui ont permis de signaler plus de 30 000 malfaçons aux OC. Le bilan de ces campagnes est globalement satisfaisant car il permet de sensibiliser les OC et leurs raccordeurs et les amener à corriger les défauts constatés.

Communication :

En 2022, les efforts de communication de La Fibre Paloise ont été orientés sur la partie Grand Public. Outre la communication traditionnelle par affichage ou

publicité dans la presse, une innovation a vu le jour avec une campagne 100% digitale qui a permis de générer plus de 3 millions d'encarts de publicités qui sont apparus sur des pages Web des internautes Palois. Plus de 4000 clics ont été générés sur la page dédiée de La Fibre Paloise.



HORS CŒUR D'AGGLOMÉRATION

Le déploiement du réseau a permis de quasiment doubler le nombre de prises construites avec une couverture qui s'élargit partiellement vers l'ensemble des communes.

La commercialisation du réseau avance à bon rythme avec l'arrivée des 2 derniers Opérateurs Commerciaux qui viennent compléter l'offre de service aux particuliers.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Ça s'est passé en 2022...

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE	CŒUR D'AGGLOMÉRATION	PÉRIPHÉRIE D'AGGLOMÉRATION
Déléataire	La Fibre Paloise (Axione)	THD64 (SFR)
Potentiel de prises à construire sur le périmètre	101 652	14 582
Prises déployées	100 181	12 483
% prises déployées	99%	86%
Prises en cours de déploiement	1 471 (immeubles neufs et nouvelles demandes)	1 270
% Prises commercialisées	100%	93%
Opérateurs «grand public» présents	Les 4 nationaux : Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR	Les 4 nationaux : Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR
Abonnés «grand public»	54 785	4 971
Progression abonnés «grand public»	109%	151%
Taux de pénétration «grand public»	57%	34%
Abonnés ou services professionnels	516 (+52)	Non concerné

C'est prévu en 2023...

Sur le plan commercial, est prévu le lancement de la nouvelle offre pour le marché professionnel (avenant 3 signé en 2022).

Des échanges seront engagés avec Orange en vue de l'arrêt du réseau cuivre ; les 2 communes de Lons et Billère seront les premières concernées sur le territoire de la CAPBP.

14 SPORT

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs est une compétence optionnelle prévue au Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SPORT À PAU-BÈARN-PYRÉNÈES

LE SPORT, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Soutien aux clubs et sportifs
individuels de haut niveau



Soutien aux grands
événements sportifs

Eaux vives

Construction, entretien,
aménagement et gestion des
équipements sportifs d'intérêt
communautaire

LE SPORT, FACTEUR SOCIAL

Soutien aux clubs
pour des actions
citoyennes



SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Ça s'est passé en 2022...

CHIFFRES CLÉS

- **2 164 700 M€ subventions** au titre des Missions d'Intérêt Général
- **1 067 086 M€ en marchés de prestations de communication** pour la promotion du territoire.

C'est prévu en 2023...

PREMIÈRE RENCONTRE DU « CLUB DES 5 » :

Ce « club » est composé des 5 clubs de haut niveau de l'agglomération. Son objectif est de partager des sujets communs pour étudier des solutions de mutualisations de moyens matériels et de ressources. A travers cette coopération, la Communauté d'Agglomération affiche sa volonté d'accompagner ces clubs dans une évolution vertueuse et d'afficher des partenariats dynamiques dans un esprit de cohésion et de rayonnement territorial.

Le territoire de l'agglomération héberge 5 clubs professionnels qui participent à la singularité, au rayonnement et à l'attractivité de Pau-Béarn-Pyrénées :

- Société Elan Béarnais Pau Lacq Orthez (Basketball)
- SASP Pau FC (Football)
- SAS Billère Handball
- SASP Section Paloise Rugby Pro
- Association Lons Section Paloise Rugby Féminin Elite.

SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS

Ça s'est passé en 2022...

- Terega Open Pau Pyrénées du 21 au 27 février
- Match Tournoi des 6 Nations féminin France-Nouvelle Zélande
- Pau Motors Festival les 6-7 et 8 mai et Classic Grand Prix les 20-21 et 22 mai
- Coupe du Monde de Canoe-Kayak : 26-27 et 28 août au Stade d'Eaux Vives
- Finale Super Seven le 24 septembre au Stade du Hameau
- 2 Matches internationaux des Equipes de France de Basket au Palais des Sports
- France-Bosnie 14 novembre (Hommes)
- France-Belgique 2 septembre (Femmes)
- Concours Complet International les 5 Etoiles de Pau du 26 au 30 octobre au Domaine de Sers



copyright cyrilgarrabos2019

FAIT MARQUANT : LA COUPE DAVIS POUR LA SIXIÈME FOIS À PAU AU PALAIS DES SPORTS !

Entre Pau et la Coupe Davis, c'est une histoire d'amitié, une histoire d'engagement et la confirmation d'une ferveur qui, ici, résonne de manière singulière. Que l'un des plus grands événements mondiaux du tennis choisisse PAU et notre territoire est une superbe récompense.

Une ville et un territoire qui ont respiré et chaviré au rythme des duels et des doubles les 4 et 5 mars 2022 pour ce grand rendez-vous opposant l'Equipe de France à l'Équateur.



C'est prévu en 2023...

Accueil de l'Equipe de France de Sabre

en stage de préparation olympique JO Paris 2024 du 21 au 26 janvier 2023 au Jai Alai du Complexe de Pelote

ACTIONS CITOYENNES

Ça s'est passé en 2022...

En 2022, les actions citoyennes ont été étendues aux Grands Evénements sportifs tels que le Terega Open Pau Pyrénées, les 5 Etoiles de Pau et la Coupe du Monde de Canoë-Kayak.

16 actions citoyennes en partenariat avec les 5 clubs de haut niveau

Participation de 30 structures sociales et de loisirs et de 30 groupes scolaires de la CAPBP soit une mobilisation de 2900 jeunes

7 actions citoyennes sur les Grands Evénements sportifs 2022 : Terega Open Pau Pyrénées, Coupe du Monde de CK et Les 5 Etoiles de Pau

Les actions citoyennes sont des actions spécifiques à destination des jeunes de notre territoire. Dans le cadre des missions d'intérêt général définies par le Code du Sport, des subventions sont attribuées par la Communauté d'Agglomération aux 5 clubs de haut niveau, avec notamment, pour objectif, l'implication des clubs dans la vie de la cité et plus précisément auprès du public jeune.

Cela se traduit par l'organisation de temps forts qui offrent la possibilité aux jeunes de notre territoire d'approcher les sportifs de haut niveau, d'échanger avec eux sur leur vie et sur les bienfaits de pratiquer une activité physique, de jouer avec eux, de découvrir leur vie au quotidien et les équipements dans lesquels ils évoluent : Centre d'entraînement Macron (Section Paloise), Palais des Sports (Elan Béarnais) , Nouste Camp (PAU FC), Stade d'Eaux Vives (Pôle France - Equipe de France de CK).



C'est prévu en 2023...

Reconduction du dispositif avec les structures de loisirs CAPBP et les écoles primaires

(classes CM1 et CM2) :
18 actions programmées

Focus sur stage Equipe de France de Sabre dans le cadre de « Pau Centre de Préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 »

EAUX VIVES

Par délibération du 13 décembre 2012, la CAPBP s'est dotée de la compétence « Eaux Vives » marquant ainsi sa volonté de développer une filière d'excellence sportive sur le territoire communautaire.

Parc Aquasport Stade d'Eaux vives Pau-Pyrénées

Fleuron des sports d'eaux-vives sur le territoire national, il est le moteur de cette filière d'excellence sportive, tant pour l'accueil des sportifs de haut niveau et de leurs compétitions, que pour les activités de loisirs Grand public. La CAPBP a signé un marché d'exploitation avec la Société SEVE jusqu'en 2023 pour la gestion de l'équipement.



Base d'eaux vives du Pont d'Espagne

Siège social de l'association Pau Canoë Kayak Club Universitaire (PCKCU). Le PCKCU est un club de "créateur de champions" et compte dans ses effectifs des jeunes sportifs de haut niveau sélectionnés pour les plus prestigieuses compétitions internationales : Jeux Olympiques, Coupe du Monde, Championnat d'Europe. Son école de compétition est labellisée par la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK).



5 AXES D'INTERVENTION

Moderniser et offrir des équipements pour l'apprentissage, les loisirs et le haut niveau

Soutenir les pratiques, amateur et haut niveau

Préserver l'environnement du Gave de Pau et de ses berges

Accueillir des compétitions internationales

Développer l'attractivité avec la filière d'excellence Eaux vives

- . **Partenariat avec la Fédération Française de Canoe-Kayak** depuis 2009
- . **Parc Aquasport Stade Eaux Vives**, camp de base du Pôle France
- . **Soutien au Pôle Espoirs de Canoë-Kayak** pour jeunes athlètes de haut niveau
- . **Soutien au PCKCU** pour organiser les manifestations et les compétitions de haut niveau. Le Club encadre également les cycles scolaires en partenariat avec la CAPBP
- . **Soutien à l'association Pau Canoë Evénements** pour l'organisation des grandes compétitions internationales de Canoe Kayak (Coupe du Monde, Championnat Europe ...)

EAUX VIVES (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

- **Renouvellement du Partenariat avec la Fédération Française de Canoe-Kayak**
- **Soutien au Pôle Espoirs de Canoë-Kayak :**
subvention 5 500 €
- **Soutien au PCKCU :** 39 833 €. **15 classes accueillies** sur la Base d'Eaux Vives du Pont d'Espagne
- **Soutien à l'association Pau Canoe Evènements :** 90 000 €

LE STADE EAUX VIVES PARC AQUASPORTS - CHIFFRES CLÉS

- **55 400 usagers payants** soit + 13,3 % par rapport à 2019, année de référence avant les deux années particulières du au COVID

- **420 000 € de chiffre d'affaires** soit + 13,13 % par rapport à 2019
- Mise en œuvre des cycles scolaires avec 15 écoles de la CAPBP soit 400 enfants

PAU CANOE KAYAK CLUB UNIVERSITAIRE - CHIFFRES CLÉS

- **355 adhérents** en 2022
- **10 000 embarquements** / 17 classes communes CAPBP en cycle CK / Organisation du 51ème Grand Prix de Pau Slalom / Coupe de France N1 / Participation à la Coupe du Monde
- Club créateur de champions : **28 médailles** dont 9 médailles internationales / 6 athlètes en Equipes de France dont 4 filles / 11 athlètes en liste ministérielle.

FAIT MARQUANT :

Accueil de la Coupe du Monde de Canoë-kayak (26-27 et 28 août) :

- **37 nations**
- **250 athlètes**
- **8 500 spectateurs**



copyright Eric Traversié

C'est prévu en 2023...

Renouvellement du marché d'exploitation à compter du 1^{er} juin 2023



CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ça s'est passé en 2022...

INAUGURATION DU NOUSTE CAMP

Après plusieurs évolutions, le Nousté Camp a été inauguré le 22 octobre 2022 après l'achèvement du nouveau centre d'entraînement

Coût : 6,3 M€

LAC D'ARESSY

Première année de vie de cet équipement après sa déclaration d'intérêt communautaire

15 structures sportives locales ont conventionné avec la Communauté d'Agglomération pour animer le site et développer leurs activités :

- **Canoë kayak :** PCKCU, Pôle Espoir de Pau, Pôle France de Pau, Comité Département de Canoë-Kayak 64, SPS formation, Pau Canoë Evènements
- **Stand Up Paddle :** Pau Pyrénées 64
- **Nage en eau libre :** Section Paloise Pau Tri, Billère athlétique Triathlon, Cercle des nageurs jurançonnais, Pau Sub Aqua Palm

Liste des équipements sportifs communautaires :

- Stade du Hameau
- Stade Football Nousté Camp
- Stade d'Eaux Vives Parc Aquasport
- Base d'Eaux Vives du Pont d'Espagne
- Lac d'Aressy
- Installations sportives du Domaine de Sers
- Palais des Sports
- Piste de BMX de Rontignon (en projet)

• **Plongée :** Comité Départemental Pyrénées Atlantiques 64 de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

• **Chasse :** ACCA Aressy

• **Pêche :** Gaule Paloise

• **Modélisme :** Club Nautique Pyrénéen

250 abonnés en libre accès ont utilisé le Lac d'Aressy.

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT EN PROJET : LA PISTE DE BMX DE RONTIGNON

Ce projet a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération du 30 juin 2022.

Cette future piste, de type Race de niveau régional, sera implantée sur le site Vilcontal.

Cette piste sera située à proximité de la voie verte longeant le Gave de Pau et proche d'un parcours de bosses niveau débutant de Rontignon. Elle sera accessible aux associations conventionnées sur des créneaux spécifiques et à la pratique libre sur d'autres plages horaires.

La volonté de la collectivité est de permettre aux établissements scolaires d'utiliser cet équipement dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et également dans le cadre du sport scolaire porté par les associations sportives.

L'année 2022 a été consacrée au lancement des études.

C'est prévu en 2023...

Piste de BMX de Rontignon :
lancement des travaux.



LE FOIRAILL

15
CULTURE

LE CADRE JURIDIQUE ET CONTRACTUEL

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels est une compétence optionnelle prévue au Code Général des Collectivités Territoriales.

LA CULTURE À PAU-BÉARN-PYRÉNÉES

L'enseignement des pratiques artistiques

L'agglo fait...

- Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Mise en réseau des structures d'enseignement artistiques de musique, de danse, de théâtre

L'agglo soutient...

- Soutien financier à l'association intercommunale « Croches-Pattes » dans le cadre du schéma départemental d'éducation musicale
- Soutien aux associations qui œuvrent au développement artistique et culturel du territoire, dans le domaine de l'éducation

L'offre culturelle

L'agglo fait...

- Réseau de lecture publique
- Organisation d'activités et manifestations en faveur du livre et de l'écrit
- Le Bel Ordinaire - espace d'Art contemporain
- Orchestre de Pau-Pays de Béarn (rapport d'activité spécifique)
- Education Artistique et Culturelle
- Médiathèques de Pau (André Labarrère, Les @llées, Trait d'Union) :
 - . Médiathèque d'Este - Billère
 - . Médiathèque James Chabaud - Lons
 - . Médiathèque de Lescar
 - . Médiathèque de Jurançon
 - . Médiathèque de Gan
 - . Relais Lecture La Pépinière - Pau
 - . Bibliothèque patrimoniale - Usine des Tramways - Pau

L'agglo soutient...

- Soutien aux activités et manifestations en faveur du livre et de l'écrit
- Festival BD Pyrénées
- Soutien aux associations qui œuvrent au développement artistique et culturel du territoire, dans le domaine des musiques actuelles, du cinéma, des cultures digitales et électroniques, les spectacles jeune public
- Cinéma « Art et essai » : soutien à l'association « Ciné ma passion » (Le Méliès)

L'identité culturelle

L'agglo fait...

- Organisation d'activités et manifestations en faveur de la sociabilisation et du développement de la langue occitane et des cultures régionales
- Mise en œuvre d'actions en faveur de la langue et de la culture béarnaise, gasconne, occitane
- La Ciutat

L'agglo soutient...

- Soutien aux activités et manifestations en faveur de la sociabilisation et du développement de la langue occitane et des cultures régionales
- Soutien aux associations qui œuvrent au développement artistique et culturel du territoire, dans le domaine de la langue et de la culture béarnaise, gasconne, occitane
- Espaci de Lecturas e Descobèrtas de l'Etnopòle du CIRDOC -la Ciutat

La mémoire

L'agglo gère...

- l'usine des Tramways
- les archives communautaires
- la bibliothèque patrimoniale

LA CULTURE À PAU-BĒARN-PYRĒNĒES

L'attractivité

L'agglomération intervient dans...

- l'organisation de manifestations culturelles ayant un rayonnement sur le territoire communautaire

L'agglomération soutient...

- les manifestations culturelles significatives (rencontres, expositions, festivals...)

Sur l'ensemble de ces domaines d'action, l'agglomération intervient dans :

- les études sur le développement culturel
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire



L'ENSEIGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

Ça s'est passé en 2022...

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

CHIFFRES CLÉS :

- **1435 élèves inscrits, soit 8% d'augmentation par rapport à l'année précédente.**

89 % habitent au sein de l'agglomération, 39% ont entre 5 et 11 ans, 32 % ont entre 12 et 17 ans et 29 % ont 18 ans et plus,

- **Le département théâtre en plein essor**

avec 81 élèves inscrits soit 9,5 % d'augmentation par rapport à l'année précédente et l'ouverture de la classe 6^e en Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au collège Simin Palay,

- **23 élèves** inscrits en **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)** à Nandina Park,
- **43 élèves** inscrits en **CHAM** au Collège Jeanne d'Albret,
- **40 élèves** inscrits en **CHAT** au Collège Simin Palay,

- **68 enseignants, 39 disciplines enseignées** réparties en 11 départements,
- **120 manifestations** ce qui représente environ 12 000 spectateurs.

AGRÈMENT POUR LES CLASSES PRÉPARATOIRES EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES) :

Obtenu par arrêté du 25 juillet 2022 pour :

- **La musique :** violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, saxophone, cor et musiques traditionnelles
- **La danse :** classique et contemporaine

AUTRES ACTIONS

- LA Saison artistique professionnelle du Conservatoire (2^e édition) a attiré, à ce jour, près de 1500 personnes sur les 7 des 9 événements programmés.
- **Le Conservatoire a transmis sa demande de classement en Conservatoire à**

Rayonnement Régional

aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine (DRAC). Le dossier est en cours d'étude par les services du ministère.

- Il a également déposé son dossier de demande d'agrément les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) en Théâtre auprès des services de la DRAC.

C'est prévu en 2023...

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL (CRD)

- Pérenniser La Saison artistique du Conservatoire qui s'étendra d'octobre à juin et qui comprendra une dizaine d'événements, en musique, danse et théâtre.
- A côté de LA Saison, poursuivre le développement d'une programmation éclectique, riche et variée tout au long de l'année scolaire.
- Développer les partenariats par le biais de l'action culturelle afin d'offrir à un plus large public l'offre d'enseignement dans les 3 spécialités.



L'OFFRE CULTURELLE

Ça s'est passé en 2022...

L'AGGLO OBTIENT LE LABEL 100% EAC

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a obtenu en octobre 2022 le Label 100% Éducation Artistique et Culturelle pour une durée de 5 ans.

Ce label distingue les collectivités engagées dans la mise en œuvre d'une Éducation artistique et culturelle de qualité

pour 100% des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'université, sur leurs différents temps de vie.



LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

Pour l'année scolaire

2021/2022 : **39 parcours d'EAC ont offert aux élèves l'opportunité d'approfondir un sujet avec le concours et la rencontre d'artistes intervenants.**

À travers la pratique artistique, les élèves ont eu l'opportunité de se familiariser avec le processus de création, de l'idée jusqu'à la mise en œuvre du projet aux côtés d'un artiste. Sur l'ensemble de ces parcours EAC, 123 classes, issues majoritairement de la ville de Pau ont été reçues. Parmi ces classes, 66 sont dites « prioritaires » et 37 sont en REP et/ou issues des quartiers politique de la ville. 11 temps de restitutions des projets de 53 classes prenant de multiples formes (expositions, concert...) ont également eu lieu afin de créer des moments de partage avec les familles des élèves (600 personnes réunies au total).

PROJET PHARE : UNE RÉSIDENCE D'ARTISTE À L'ÉCOLE NICOLAS BARRÉ SAINT-MAUR EN JUIN

Ce projet commun, partagé et coconstruit entre l'équipe éducative de l'école et le collectif palois l'Atelier Ambulant, a permis aux élèves de travailler pendant plus d'un mois sur le projet "Ensemble" afin de créer une œuvre collective et pérenne sur le sol de la cour de l'école à la manière d'un planisphère/plateau de jeu géant pour éveiller l'imaginaire des enfants.

Cette résidence a permis de toucher les 12 classes de l'école soit environ 300 élèves de la maternelle au CM2.

L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Une fréquentation en hausse

• **40 115 habitants inscrits dans les médiathèques :**

24,8 % de la population de l'agglomération (moyenne nationale 15 %)

• **9 760 nouvelles adhésions** (+ 24,5% d'augmentation par rapport à 2021).

Adhésions

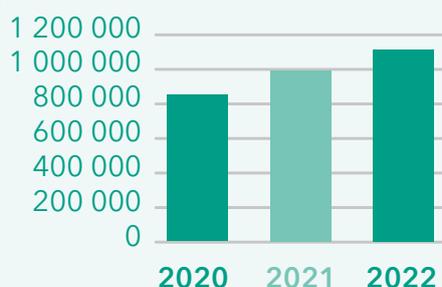


• **546 000 visites** dans les médiathèques

• **18 220 personnes accueillies** à la MIAL les dimanches (+ 41% par rapport à 2021).

• **1 101 779 documents prêtés**

Nombre de documents prêtés



Une action volontariste envers le jeune public

• **771 classes d'école primaire et 27 classes de collège accueillies pour des lectures et séances EAC** (Education Artistique et Culturelle) en médiathèque



• **2277 enfants de 0 à 3 ans des crèches et**

structures de la petite enfance

accueillis pour des lectures en médiathèque

• **Obtention du Label 1^{er} page** du Ministère de la Culture qui reconnaît la richesse des actions pour le jeune public, **subvention de 12000€.**

• **Obtention du Label « Partir en livre »** du Ministère de la Culture pour nos actions estivales en faveur de la lecture

• **Obtention du label « Pédagojeux »** au titre des actions dans la prévention et la sensibilisation autour du jeu vidéo auprès des familles

Une action volontariste envers le public éloigné ou isolé

• **Développement du portage à domicile**, (40 bénéficiaires réguliers) et lancement du service à Gan



L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

- **Lutte contre la fracture numérique** : 157 ateliers d'accompagnement aux outils numériques et informatiques
 - **Accueil de groupes de réfugiés ukrainiens** et ateliers-langues
 - **Obtention du Label « Facile à Lire »** du Ministère de la Culture pour les espaces et les collections accessibles à tous de la médiathèque Trait d'Union, en quartier prioritaire, subvention de 2041 €
 - **Développement de collections adaptées**, médiation inclusive, partenariat avec la Bibliothèque sonore
- Développement et la modernisation du réseau de lecture publique**
- **Une nouvelle bibliothèque associée au réseau** : l'Espace de

Lecturas e Descobèrtas de l'Etnopòle du CIRDOC -la Ciutat

- **Simplification des procédures d'inscription et d'emprunt des documents**, suppression des amendes de retard.
- **Un nouveau site internet avec des services en ligne**, accessibles depuis chez soi 24/24 . 550 000 visites sur le nouveau site
- **Lectures dans les parcs et jardins**, à la Coulée verte, en pied d'immeubles
- **signature d'un Contrat Territoire Lecture avec l'Etat**, accompagnement par la DRAC des actions en faveur de la lecture sur le territoire et octroi d'une subvention de 90 000 € sur 3 ans

Organisation d'événements de diffusion de la culture

- **Diffusion de la culture, du savoir et soutien aux artistes** : organisation de 21 expositions, 53 conférences, 35 concerts, 15 spectacles, 12 rencontres d'auteurs
- **Organisation du Prix du 1^{er} roman avec 200 participants**, dont un groupe de détenus de la maison d'arrêt et rencontre avec l'auteur à la médiathèque et à la maison d'arrêt
- **Festival Un Aller-Retour dans le Noir** à la médiathèque André-Labarère, 30 auteurs et 5000 visiteurs accueillis



L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

LE BEL ORDINAIRE (BO)

- **9 expositions**, dont 2 hors site
- **82 rendez-vous tous publics** (rencontres, vernissages, sorties de résidence, visites et ateliers)
- **147 rendez-vous avec des groupes constitués** (scolaires, périscolaires, publics spécifiques)

Avec ses 40 semaines d'ouverture au public, 2022 permet au BO de retrouver son amplitude d'accueil habituelle - avec une légère augmentation puisque depuis 2021 nous ouvrons pendant les vacances d'hiver.

La fréquentation remonte significativement avec une hausse de 94 % par rapport à 2021, mais nous restons loin des 11 930 visiteurs enregistrés en 2019. Pour retrouver ce niveau de fréquentation, il nous reste encore à progres-

ser de 57 %.

La répartition de la provenance géographique des visiteurs du BO se confirme, avec une légère ouverture vers l'échelle nationale : 64 % viennent de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, 21 % du département 64 et de la Région Nouvelle-Aquitaine, 12,5 % de l'ensemble du territoire national, et 0,5 % de l'étranger. La répartition entre visiteurs libres (47 %) et groupes constitués (53 %) confirme celle de 2021, qui s'était inversée en 2020 par rapport à 2019. Espérons que cette répartition annonce le retour progressif vers les chiffres de fréquentation enregistrés en 2019.

Du côté des résidences d'artistes la progression positive de l'activité se poursuit : **nous avons accueilli et accompagné 77 temps de résidence (+15 % par rapport à 2021).** Nous sommes parvenus à maintenir le niveau quantitatif et qualitatif sur ce volet de notre activité, en parallèle de la réouver-

ture des espaces d'exposition. Les artistes accueillis viennent d'au-delà du territoire national pour 5%, de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour 30%, du département 64 pour 8%, et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 13%.

En 2022, c'est « Et toi, tu as fait quoi ? » la restitution des ateliers de pratiques artistiques présentées suite aux actions et parcours artistiques et culturels de Trajectoires qui a mobilisé le plus de personnes sur le plus court laps de temps. Record de la densité, donc, avec 2010 visiteurs sur 1h30 de temps !



Exposition Spéléo Mentale



L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

Ça s'est passé en 2022...

CINÉMA

L'association "Cinē Ma Passion" (cinēma le Mēliēs) a ouvert ses portes le 1er octobre 2022 au sein du nouveau pôle culturel du Foirail. Ce déménagement a été déterminant

avec une salle de projection supplémentaire portant à 3 salles pour une capacité de 500 places l'offre pour le public.

94 185 entrées ont été enregistrées en 2022, et 704 adhérents au Mēliēs. Le cinéma

a accueilli 888 sorties nationales, 31 soirées spéciales et 11 avant premières.

Plusieurs cycles et événements se sont déployés :

- Festival Telerama en Janvier
- Continent Afrique en février
- Un printemps latino en mars
- Festival Cinem'animés en avril
- Festival Rock this town en mai
- Un été au ciné en juillet et août

Le jeune public, de la maternelle à l'Université, a été accueilli, représentant 22 935 entrées, soit près d'un quart de la fréquentation du Mēliēs.

Enfin, le nouveau Foirail a permis l'ouverture du Cafē Mē-

liēs, un espace de rencontre et de convivialité ouvert au public 7 jours sur 7 aux horaires d'ouverture du cinéma.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

22 associations soutenues financièrement pour un montant total de 721 400 €, dans des domaines culturels variés : langue occitane et culture régionale, manifestations littéraires, musiques actuelles, cinéma, spectacle vivant jeune public, festivals et événements culturels de proximité.



L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

C'est prévu en 2023...

EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

- **« Une résidence d'auteur à l'école »** destinée aux élèves des 3 classes de CP de l'école Les Fleurs issue du quartier Saragosse afin de resserrer les liens avec la médiathèque de proximité (Les Allées), de développer l'intérêt et le plaisir des élèves pour les livres, la lecture et d'encourager la créativité des élèves à travers la pratique de l'écriture.
- **« Une Résidence d'artiste en milieu scolaire »** destinée à 7 classes de la GS au CM2 de l'école d'Idron. Cette résidence d'artiste se déroulera durant 9 jours avec les artistes Marina Jolivet et Martine Lataste. Les élèves seront guidés dans la création d'une fresque qui sera réalisée dans la cour de l'école sur le thème des contes et de l'imaginaire.

RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

- **De nouveaux services** : Possibilité de faire venir tous les documents du catalogue dans sa médiathèque de proximité, une boîte de retour des documents ouverte 24/24 à la Médiathèque André-Labarrère, le prêt d'instruments de musique et de partitions à la médiathèque de Billère
- **De nouveaux espaces** : un salon de musique à la médiathèque de Billère, un espace « Montagne » à la Médiathèque André-Labarrère, un espace « Facile à Lire » à la Médiathèque André-Labarrère, de nouveaux espaces de travail et d'accueils pour les étudiants
- **De nouvelles actions de médiation** : ateliers de langue et lutte contre l'illettrisme, ateliers Eloquence dans les écoles sur les temps périscolaires, ateliers de lutte contre la fracture numérique

- **Développement des actions de médiations envers le public sénior**, lancement du portage à domicile à Jurancçon
- **Organisation du Prix Graines de lecteurs**, concours de lecture proposé à 550 enfants de 18 classes de CM1/CM2 de l'agglomération
- Label Numérique de référence
- **Des actions en faveur du développement durable** : Actions de réduction de l'empreinte carbone du service, projets de végétalisation des médiathèques, installation d'un nouveau modèle de Boîte à Lire plus durable
- **De nouveaux projets participatifs et solidaires** (jardin partagé, gratuitèque, échange des savoirs)



L'OFFRE CULTURELLE (SUITE)

C'est prévu en 2023...

- Définition du projet de lecture publique pour la nouvelle médiathèque de Gan
- Recherche active de labels et de subventions pour financer les projets
- Structuration des partenariats et développement d'actions en synergie avec les acteurs de la lecture publique sur le territoire : Bibliothèque départementale, Bibliothèque universitaire.

LE BEL ORDINAIRE (BO)

- **8 expositions** d'art contemporain et de design graphique
- **30 résidences** de création
- Action culturelle au quotidien sur site et en ligne

L'action culturelle continuera de déployer en parallèle des expositions comme nous le faisons depuis des années en proposant des visites commentées et des ateliers de

pratiques artistiques adaptés à tous. Depuis 2018 en effet, nous développons des contenus numériques pour documenter et partager autant les expositions que les résidences de création avec le public qui souhaite accéder à la part moins visible de nos activités, comme le montage des expositions et les étapes des résidences de recherche. La fermeture de notre établissement pendant la crise sanitaire nous a permis de poursuivre notre travail dans ce sens afin de partager l'ensemble de notre programme d'action avec les publics qui n'ont pas l'occasion de se déplacer au Bel Ordinaire, quelle qu'en soit la raison.

CINÉMA

Développement de l'activité du cinéma le Méliès avec des festivals et rencontres au sein du café le Méliès,

l'exploitation des 3 salles de cinéma, des croisements avec les acteurs culturels du pôle culturel du Foirail comme la saison Jazz à Pau (rencontres d'artistes, projection de film en lien avec les artistes internationaux accueillis).

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

En matière de musiques actuelles, évaluation du label "Scène de Musiques Actuelles" et rénovation complète des studios de répétitions de l'association AMPLI ainsi que de la salle de concert "la Route du Son".



LANGUE ET CULTURE BĚARNAISE, GASCONNE, OCCITANE

Ça s'est passē en 2022...

En 2022, plusieurs études et démarches ont été nécessaires pour prolonger la préfiguration du projet Ciutat :

- Accompagnement à la recherche de financements externes et à la mutualisation des moyens des structures membres
- Accompagnement de la préfiguration du modèle économique du pôle de compétence (activité de gestion locative, fonctions socles mutualisées ou spécifiques avec l'ensemble du réseau)
- Accompagnement de la préfiguration du programme d'activités prévisionnel (restauration, café librairie...)



Inauguration de la Ciutat

A travers cette compétence, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées vise à reconnaître et faire connaître l'identité culturelle du Béarn à des fins d'ouverture, d'accueil, de coopération et de rayonnement du territoire.

Elle s'appuie pour cela sur le site de la Ciutat (Cité en béarnais), ouvert à tous en centre-ville de Pau, qui fédère tous les partenaires et toutes les initiatives qui font vivre cette langue et cette culture.

C'est prévu en 2023...

- Association Ciutat : **démarrage de la mutualisation de fonctions spécifiques** (Régie, gestion des RH et communication), sociabilisation linguistique (via les outils numériques, l'action culturelle et le pôle de la parole «Contem» de Ciutat), transition association-SCIC (évolution gouvernance, sécurisation modèle économique)
- Association CERC (Centre de creacion musicau) : **démultiplication des résidences artistiques et de la**

diffusion, accueil des journées nationales des musiques et danses traditionnelles, écriture d'une CPO en lien avec l'Etat (DRAC), la Région et le Département projetant le site en Centre National de Création Musicale (CNCM)

- EPCC CIRDOC (Institut occitan de culture) : **augmentation des horaires d'ouverture de la médiathèque et des animations**, coopérations renforcées avec le réseau de lecture publique de l'agglomération



LA MÈMOIRE

Ça s'est passé en 2022...

FAITS MARQUANTS :

Le service des archives est intervenu régulièrement sur les sites de pré-archivage extérieurs,

en particulier à l'hôtel de ville où les agents des archives ont mené une opération extrêmement fructueuse en collaboration avec les agents de la communication et du protocole. À cette occasion, plus de 80 mètres linéaires doivent être versés à l'Usine des tramways en 2023.

Collecte des fonds des familles Baylaucq et Mirat.

Il s'agit de fonds d'archives privés. Ces dons sont importants car il s'agit de deux grandes familles béarnaises qui ont marquées l'histoire locale de leur empreinte du 19^e au 21^e siècle. Ces documents vont permettre d'éclairer les archives publiques sous un nouveau jour.

L'année 2022 a

Le service des Archives, créé à Pau en 1515 et devenu compétence de l'agglomération en 2003, a pour premier but à l'époque de servir les particuliers dans la recherche de leurs droits. Il conserve encore aujourd'hui ce rôle et constitue donc un service administratif autant que culturel.

Les archives ont quatre missions principales : conserver, collecter, classer et communiquer les fonds d'archives afin de les rendre disponibles aussi bien en salle de lecture que sur internet. Les activités du service des archives suivent en outre les évolutions de l'administration et tendent à se diversifier pour accorder une place croissante aux archives électroniques, à la gestion des archives plus en amont (conseil aux services, pré-archivage) et aux opérations de valorisation des archives (valorisation des sources, action pédagogique auprès des scolaires et gestion d'un site internet).

aussi été marquée par la tenue de trois expositions :

- Ardoise et bonnet d'âne à l'Usine des tramways (janvier-avril)



- Sous l'objectif à la médiathèque André Labarrère (octobre-décembre)
- Derrière l'objectif à l'Usine des tramways (octobre-décembre)

Mise en place d'une offre

culturelle riche à destination d'un public familial qui a répondu présent : visites guidées, ateliers, spectacles et autres conférences ont accueilli plus de 5 000 personnes.



Enfin, une étude sur la mutualisation des systèmes d'archivage électronique a été lancée conjointement par la Communauté d'agglomération, le Département, le Centre de Gestion et la Fibre 64.



LA MĒMOIRE (SUITE)

Ça s'est passĕ en 2022...

CHIFFRES CLĒS :

- **322 mĕtres li-nĕaires (ml) do-cuments ĕlimi-nĕs** rĕglementairement,
- **72 ml sont en-trĕs Ā l'Usine des tramways,**
- **3 photogra-phies de P-E. Pecarrĕre** (circa

1850) et **15 calques** du fonds des scouts (45Z) **ont ĕtĕ restau-rĕs**

- **643 enfants reęus dans le cadre scolaire** dont 5 classes SEGPA ou Ulis
- **131 instruments de recherche rĕ-informatisĕs**

permettant de normaliser 16 173 unitĕs documen-taires,

- **17 demandes de rĕutilisations des archives** pour des publications ou expo-sitions,
- **333 recherches effectuĕes par correspon-dance.**

C'est prĕvu en 2023...

Poursuite des interventions sur les sites de prĕ-archivage de la collectivi-tĕ et auprĕs des services pour faciliter la prise en charge des archives. Cela sera no-tamment le cas Ā l'hĕtel de France avec la direction des ressources humaines et au bĀtiment Le Piano avec les services de l'urbanisme. Les archives vont ĕgalement poursuivre les efforts sur le

traitement intellectuel avec le classement du fonds de la famille Mirat Ā partir de l'ĕtĕ. Le dernier trimestre de l'an-nĕe 2023 sera marquĕ par deux actions de valorisation des fonds :

- le mois de novembre sera consacrĕ Ā des **animations sur la mort, la peur et le spiritisme** aux archives,
- **une exposition Laicitĕ, citoyen-netĕ et pluralitĕ** se tiendra d'octobre Ā dĕcembre Ā l'Usine des

tramways.

Ces deux temps forts seront l'oc-casion de dĕdra-matiser l'abord des archives et d'offrir Ā tous une occasion de dĕcouvrir un patrimoine souvent mĕconnu. L'exposi-tion sera ĕgalement le sup-port d'une approche pĕ-dagogique sur des notions complexes avec la crĕation d'ateliers pour les scolaires et d'un cycle de confĕrence pour le grand public.



CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Ça s'est passé en 2022...

Rénovation de la Médiathèque de Lescar, avec création de nouveaux espaces pour le jeune public et pour les adolescents



Liste des équipements culturels communautaires :

- Conservatoire à Rayonnement Départemental - Pau
- Médiathèques de Pau (André Labarrère, Les @llées, Trait d'Union)
- Médiathèque d'Este - Billère
- Médiathèque James Chambaud - Lons
- Médiathèque de Lescar
- Médiathèque de Jurançon
- Médiathèque de Gan
- Relais Lecture La Pépinière - Pau
- Le Bel Ordinaire - Billère
- Usine des Tramways - Pau



16 DIVERS





CONTRIBUTIONS AU SDIS

Versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour le compte des communes membres.

Contribution 2022 : 5 225 153,71 €

RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS

Ça s'est passé en 2022...

Les équipes de la fourrière ont accueilli 846 animaux vivants et morts

(Pour rappel, 688 animaux en 2021) :

- 413 chats
- 390 chiens
- 43 volatiles et autres espèces

Sur l'ensemble de ces animaux, on dénombre :

- 153 cadavres
- 651 animaux entre sous statut de fourrière
- 34 gardes sociales
- 4 réquisitions judiciaires
- 1 réquisition administrative
- 2 Mordeurs

En vertu des pouvoirs de Police qui lui sont conférés, il appartient au Maire de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats (article L 211-22 du Code Rural). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer d'un service de fourrière en capacité d'assurer la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux récupérés.

L'animal errant est gardé en fourrière sous un délai franc de 8 jours ouvrés (article L 211-25 du Code Rural). A l'issue, il est considéré comme abandonné et confié, à titre gratuit, à des fondations ou associations de protection animale disposant d'un refuge qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption.

Pour notre territoire, la compétence est transférée à la Communauté d'Agglomération et est exercée par un prestataire extérieur par le biais d'un marché public. Le titulaire est la société SACPA Chenil Service jusqu'à l'automne 2025.

Nous constatons un retour presque à la « normale » après 2 années sanitaires compliquées liées au COVID.

EVOLUTION DE LA DIVAGATION

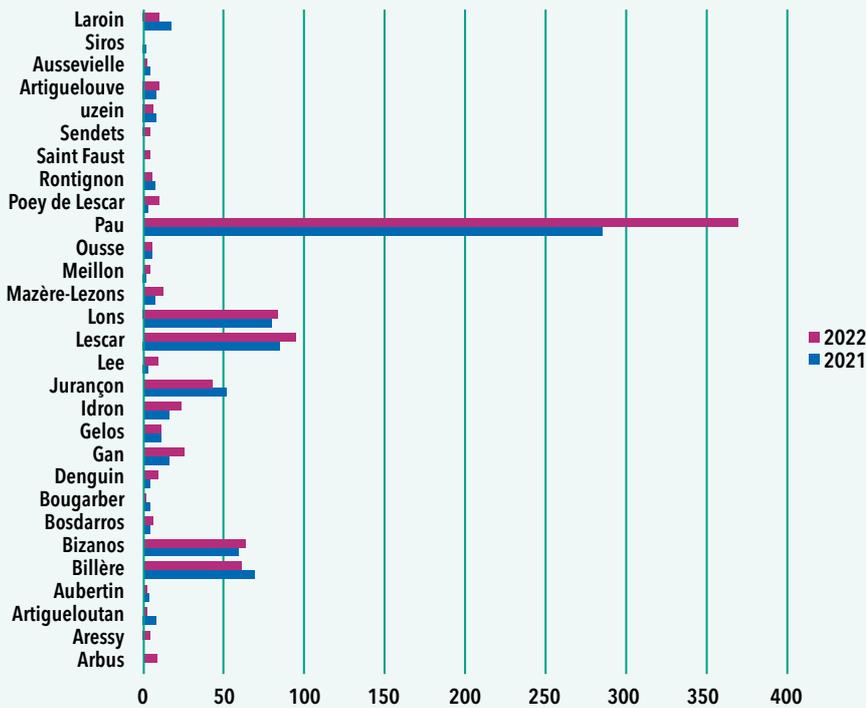
On compte en moyenne 75 interventions par mois pour le compte de l'Agglomération Pau Béarn



RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS (suite)

Ça s'est passé en 2022...

Nombre d'intervention par commune en 2022 par rapport à 2021



Pyrénées. L'activité est régulière mais a connu un pic sur la période juillet, août et septembre.

La majorité des animaux qui entrent en fourrière sont des chats (48%) contre 46% de chiens.

Les animaux séjournent en moyenne 14 jours en centre animalier (7 jours s'ils sont identifiés.). En ce qui concerne les chats, faute d'identification, la majorité d'entre eux (50%) sont

transférés en association contre 49% pour les chiens. Le délai de garde peut en être rallongé en raison d'un nombre beaucoup plus important de gardes sociales (34 contre 9 en 2021).

EVOLUTION DES RESTITUTIONS AU PROPRIÉTAIRE

Globalement le taux de restitution concernant les chiens reste relativement moyen (57%). Le taux de restitutions des chats est de 7% supérieur à la moyenne nationale.

C'est prévu en 2023...

Développer, avec les communes concernées, la gestion des populations de chats dits « libres » (individus vivants en groupe sur un territoire donné et non socialisables) dont le devenir en fourrière est le plus souvent réduit à l'euthanasie.

17
AUTRES

SCHĒMA DE MUTUALISATION

Compétences communales inscrites dans le schéma de mutualisation :

Police Intercommunale :

Arbus - Aressy - Artiguelouve - Aubertin - Aussevielle - Beyrie en Béarn - Bizanos - Bougarber - Denguin - Gelos - Idron - Jurançon - Laroin - Lescar - Lons - Mazerès-Lezons - Meillon - Pau - Poey de Lescar - Rontignon - Siros.

Numérique :

L'objectif du schéma de mutualisation du numérique est d'apporter des services identiques avec un même niveau de qualité aux communes ou organismes ayant souscrit aux différentes offres.



SERVICES SOCLE

Centre de services (Plateforme ServiceNow)

- Installation
- support
- dépannage
- Maintenance

Accompagnement des usages

- Gestion de projet, aide au paramétrage, veille technologique, sensibilisation cybersécurité

Réseau, télécom, datacenter, cybersécurité

- Accs internet
- téléphonie
- hébergement sécurisé des serveurs et de données.

SERVICES ANNEXES

3 services annexes

- Poste de travail collaboratif sécurisé (O'365)
- Services «relation usagers»
- Ressources d'impression

Autres services à venir

- Catalogue de services avec modules complémentaires dans les applications métiers (petite enfance,...)

SCHĚMA DE MUTUALISATION (SUITE)

Ça s'est passē en 2022...

POLICE INTERCOMMUNALE

- **1274 missions effectuēes**, de surveillances gēnērales aux manifestations et contrōles routiers.
- **28 rapports**
- **220 verbalisations**
- **7 interpellations**

NUMĚRIQUE

Etat d'avancement de la mutualisation

- **14 communes intēgrēes** : Artigueloutan, Aussevielle, Beyrie

en Bēarn, Billère, Bizanos, Gelos, Idron, Jurançon, Lee, Lescar, Ousse, Pau, Poey de Lescar, Uzein.

• 3 organismes intēgrēs :

- . Etablissement public de coopération Culturelle Orchestre de Pau Pays de Bēarn El Camino (OPPB)
- . Pôle mēropolitain Pays de Bēarn
- . Sociētē Publique Locale Pau Bēarn Pyrēnēes Restauration communautaire.

• 15 communes ā intēgrer :

Arbus, Aressy, Artiguelouve, Aubertin, Bosdarros, Bougarber, Denguin, Gan, Laroin, Meillon, Rontignon, Saint Faust, Sendets, Siros, Uzos.

Des points rēguliers sont rēalisēs avec les communes, soit en commun lors de comitēs de pilotage, soit individuellement lors des diffērentes ētapes du projet. Ils permettent :

- d'assurer la prēparation avec la collecte des informations nēcessaires ā l'intēgration,
- de rēaliser toutes les opérations de migration en liens ētroits avec les diffērents reprēsentants, intervenants et utilisateurs tout en s'assurant de prēservation de la continuitē des services,
- de faire un point aprēs l'intēgration avec le retour d'expērience en de prendre en compte les avis et demandes complēmentaires.

C'est prēvu en 2023...

POLICE INTERCOMMUNALE

Les statistiques d'activitē devraient augmenter, en raison :

- de la finalisation des recrutements et un effectif au complet en dēbut d'annēe 2023
- d'une augmentation des sollicitations des communes adhērentes
- de la reprise intensive des manifestations aprēs les interruptions dues ā la crise sanitaire

NUMĚRIQUE

- Extension du rēseau fibre optique de la Communautē d'Agglomération (Groupement Fermé Utilisateurs - GFU) avec la mise en place d'un contrat de location de fibre de longue durēe en partenariat avec le La Fibre 64 afin de raccorder une cinquantaine de sites.
- Mise ā disposition de moyens supplēmentaires au travers d'un catalogue

de services.

- Publication de lettres d'informations et animation de matinales sur le numērique.
- Dēveloppement des usages par un accompagnement sur les outils dēployēs.
- Mise en place avec les communes de la maintenance opērationnelle et l'amélioration continue.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Dans le cadre du dispositif de l'Etat « France Numérique ensemble », la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées est « Conseiller numérique » sur le territoire. La collectivité a lancé une enquête sur la maturité numérique des communes de l'agglomération en appui de laquelle, elle a organisé entre 22 et 27 ateliers de formation par mois sur son territoire (hors Pau), pour la population éloignée de l'outil et de l'usage numériques. Elle travaille en partenariat avec les Maisons France Services, les Centres Communaux d'Action Sociale et les Mairies.

C'est prévu en 2023...

- Poursuite des ateliers
- Développer un dispositif et des outils « jeunes adultes » avec la mission locale de Gan et d'autres communes volontaires et organiser des micros-événements thématiques dans les communes.
- Maintenir un nombre d'ateliers mensuels sur le territoire de l'agglomération (hors Pau),

ACCESSIBILITÉ

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nous a imposé la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Cette commission rédige un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement dans sa globalité : cadre bâti, voirie, espaces publics, transports.

Elle propose également des améliorations pour renforcer l'accessibilité.

Ça s'est passé en 2022...

ORGANISATION DES FESTIVITÉS

- Sports : Le rentrée du Club des 5
- Fête de l'Europe
- Retransmission de la finale de la Coupe du Monde de Football
- Fête de la Musique
- Pau Validé
- Rencontres Littéraires « Les idées mènent le monde »
- Mars attaque
- Octobre Rose



- Le Lac d'Aressy
- Nouste Camp

CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Stand de la Foire de Pau : La thématique transversale du "bien-être" a permis de fédérer différents services pour parler sport, animation, culture... Le stand a entièrement été imaginé et monté en interne par les équipes de la collectivité.

Campagnes thématiques

- **"Septembre en folie"** : un programme mutualisé et une campagne de communication pour donner à voir la richesse des événements organisés en septembre à Pau.
- **"Rafraîchissement estival"** avec l'office de tourisme : programme mutualisé et campagne de communication multicanale sur trois départements et l'Espagne pour soutenir la fréquentation touristique.
- **"Rien à l'égout"** : campagne de communi-



Nouveaux événements en 2022 :

- Les Terrasses du Jurançon
- Festival des transitions
- Tour international des Pyrénées - Course cycliste féminine

Inaugurations :

- Le Foirail, nouveau lieu, entre autres, de résidence du Méliès, en présence du Président de la République
- La Ciutat

Ça s'est passé en 2022...

cation sur les écogestes pour préserver l'eau et le système d'assainissement. Concept créatif salué par le magazine de communication territoriale "Brief".



- **“Accès aux déchetteries”** : campagne d'information et d'accompagnement des usagers vers les nouvelles modalités d'accès aux déchetteries. Elle a contribué à la bonne acceptation du changement et à un niveau d'inscription très satisfaisant dès l'ouverture du service.
- **Tribio** : campagne de communication pour la mise en place du tri des

déchets alimentaires dans l'habitat collectif. Une très bonne appropriation des gestes de tri dans les périmètres concernés.

- **1^{ère} pierre des unités de méthanisation et méthanation (de l'Usine de dépollution des eaux usées) de Lescar** : innovation avec la création d'une application de réalité virtuelle et augmentée pour s'immerger dans le futur équipement et comprendre ses grands principes de fonctionnement.
- **Angela** : une campagne de communication contre le harcèlement de rue menée en concertation avec l'Etat avec sur les affiches un QR Code permettant aux citoyens de visualiser sur une carte les commerces volontaires et formés à ce dispositif.
- **Pau Ville apaisée** : une campagne de communication pour informer les habitants de Pau et de l'agglomération sur

les nouvelles zones apaisées (zone de rencontre, zone 30) ainsi que sur les manières de pratiquer ces aménagements que l'on soit piéton, automobiliste, cycliste ou autre.

- **Maison de l'Habitat et du Patrimoine** : dans un contexte de crise énergétique et d'augmentation du coût de l'énergie, une campagne de communication a été diffusée pour rappeler aux habitants de l'agglomération que la Maison de l'Habitat et du Patrimoine les conseille sur leur projet de rénovation énergétique et les informe sur les subventions disponibles afin de les aider à réduire leur facture.
- Et aussi : défi de la biodiversité, Terega Open, Coupe Davis, Faites du Vélo, Gaz Hilarants, festival Accès-s,

Autour des chantiers engagés :

l'entrée est et l'îlot Batsalle, le Pôle d'Echanges Multimodal (ou PEM), la Place de la Monnaie, le chantier du Réseau de Chaleur Urbaine

Ça s'est passé en 2022...

avec le raccordement des premiers abonnés, mise en conformité du réseau d'assainissement... Ces communications s'appuient sur un mix entre supports in situ, avis aux riverains, communication en ligne avec carte interactive des travaux, relations presse...

Soutien à la communication d'événements partenaires de l'agglo :

Grands prix automobile, CCI 5 étoiles, Carnaval Biarnès, BD Pyrénées...

Soutien à la communication des équipements communautaires :

Atelier du Neez, Bel Ordinaire, Réseau des médiathèques, CRD Pau Béarn Pyrénées, déchetteries, Cuisine Centrale...

RELATIONS PRESSE

Plus de 290 envois ont été faits à la presse,

assurant une couverture locale régulière et constante et des retombées nationales (Le Moniteur, La Gazette des communes, Environnement

magazine, Les Echos, L'Usine nouvelle, Théâtre magazine, Brief ...).

COMMUNICATION DIGITALE

L'ensemble des supports utilisés en communication digitale a connu une assez nette augmentation d'audience.

Le site pau.fr dépasse les 1,5 million d'utilisateurs soit 33% d'augmentation sur la seule année 2022. Les vidéos sont l'exemple même de cette évolution avec 151 réalisations, aux formats divers : du clip au reportage complet, illustrant les différentes politiques sectorielles et événements.

Par ailleurs, un travail de fond quotidien permet d'actualiser et de rationaliser les articles du site pau.fr afin de préparer la bascule vers le futur site à l'automne 2023. Notre présence sur les réseaux sociaux continue sa progression également en gagnant chaque mois de nouveaux abonnés :

- Facebook : + 7,87%, soit 56 520 abonnés
- Instagram : + 23,24%, 23 631 abonnés
- Twitter : + 7,92%, soit 11 343 abonnés
- LinkedIn : + 55,15%, soit 9 095 abonnés.

La Newsletter hebdomadaire

a vu son nombre d'abonnés augmenter régulièrement :

+ 5,6% d'abonnés sur l'année 2022

à presque 9000 inscrits. Les taux de clics et d'ouverture des pages proposées dépassent la moyenne habituelle enregistrée dans une collectivité.

Portail culture :

On y trouve l'ensemble des thématiques culturelles, répertoriées par événements ou établissements.

La fréquentation, d'un petit millier de visiteurs par mois en moyenne, est très liée aux événements et à l'agenda.

La moitié des usagers arrivent sur ce Portail par Pau.fr

Ça s'est passé en 2022...

L'animation de paujeunes.fr :

La plateforme des 15-29 ans, lancée le 1^{er} juillet 2021, est une première en France, proposée par la société Wiz-bii et animée pour l'essentiel en interne. Le développement des actualités, la mise en valeur des atouts palois et des principales offres à destination des jeunes ont constitué l'essentiel d'un travail spécifique. La plupart des informations et articles, agrémentés le plus souvent de vidéos, renvoient vers Pau.fr.

PROTOCOLE

- cérémonie des vœux, aux personnels et aux institutionnels

- pose de la 1^{ère} pierre sur le site de biométhanisation
- inauguration du Cheval cabré sur le rond-point de l'hippodrome
- inauguration de la Ciutat
- les Grands Prix, le Concours Complet International 5 étoiles de Pau, Les Idées mènent le Monde.

LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTIELLE

Le service revient sur un rythme événementiel très important passant de 580 événements en 2021 à 1036 évènements en 2022.

ÉVÉNEMENTS EN 2022.

Les milieux associatifs ont retrouvé leur dynamique événementielle pour le plus grand plaisir de nos concitoyens de l'Agglomération.

Au-delà des grands événements, il a de plus en plus de demandes en matière d'aide à la conception/ conseils pour accompagner les directions thématiques porteuses de projets : Forum des associations, Grand prix automobile, etc.

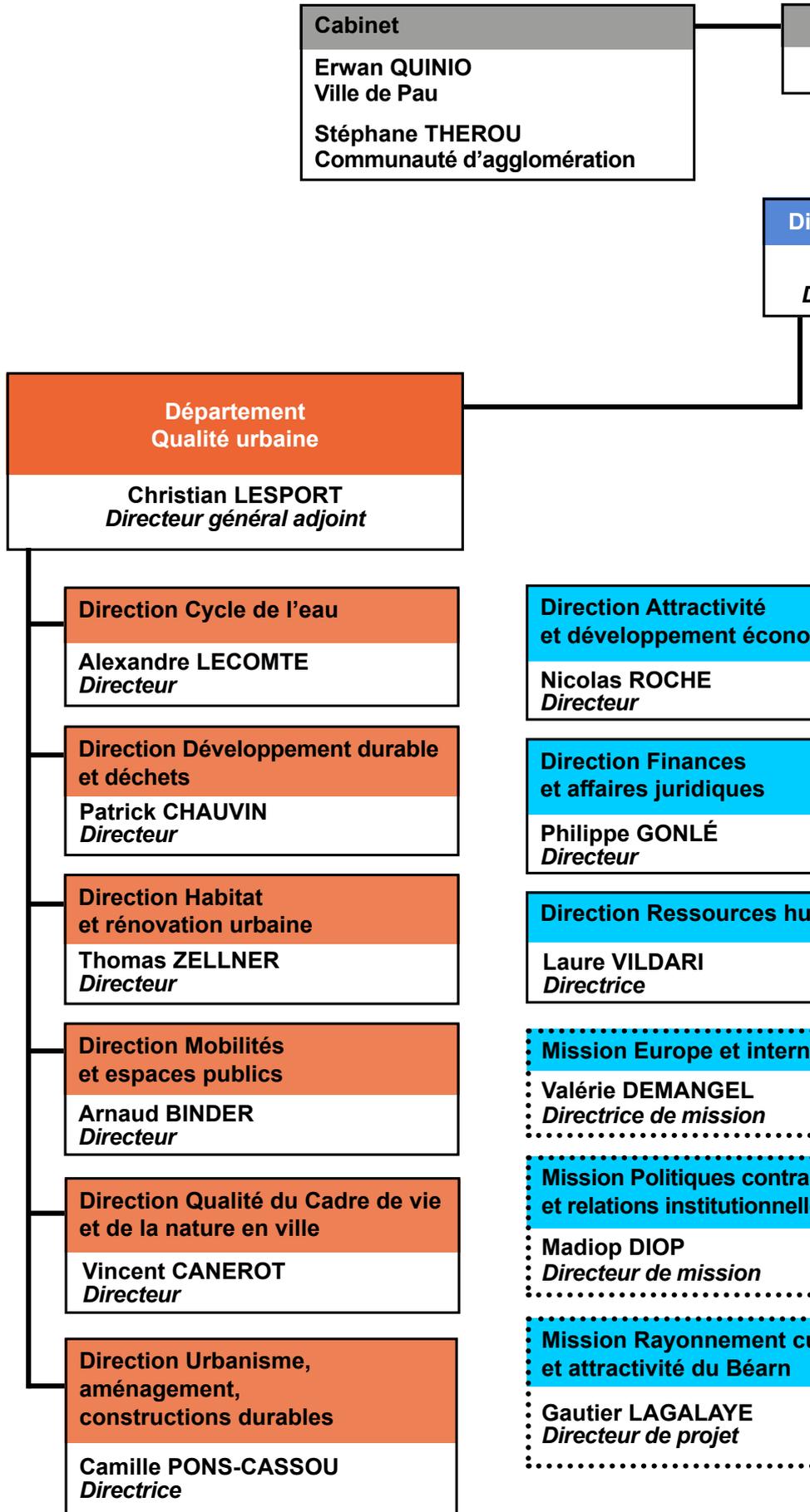
Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion d'activité : Planitech. Déploiement toujours en cours.

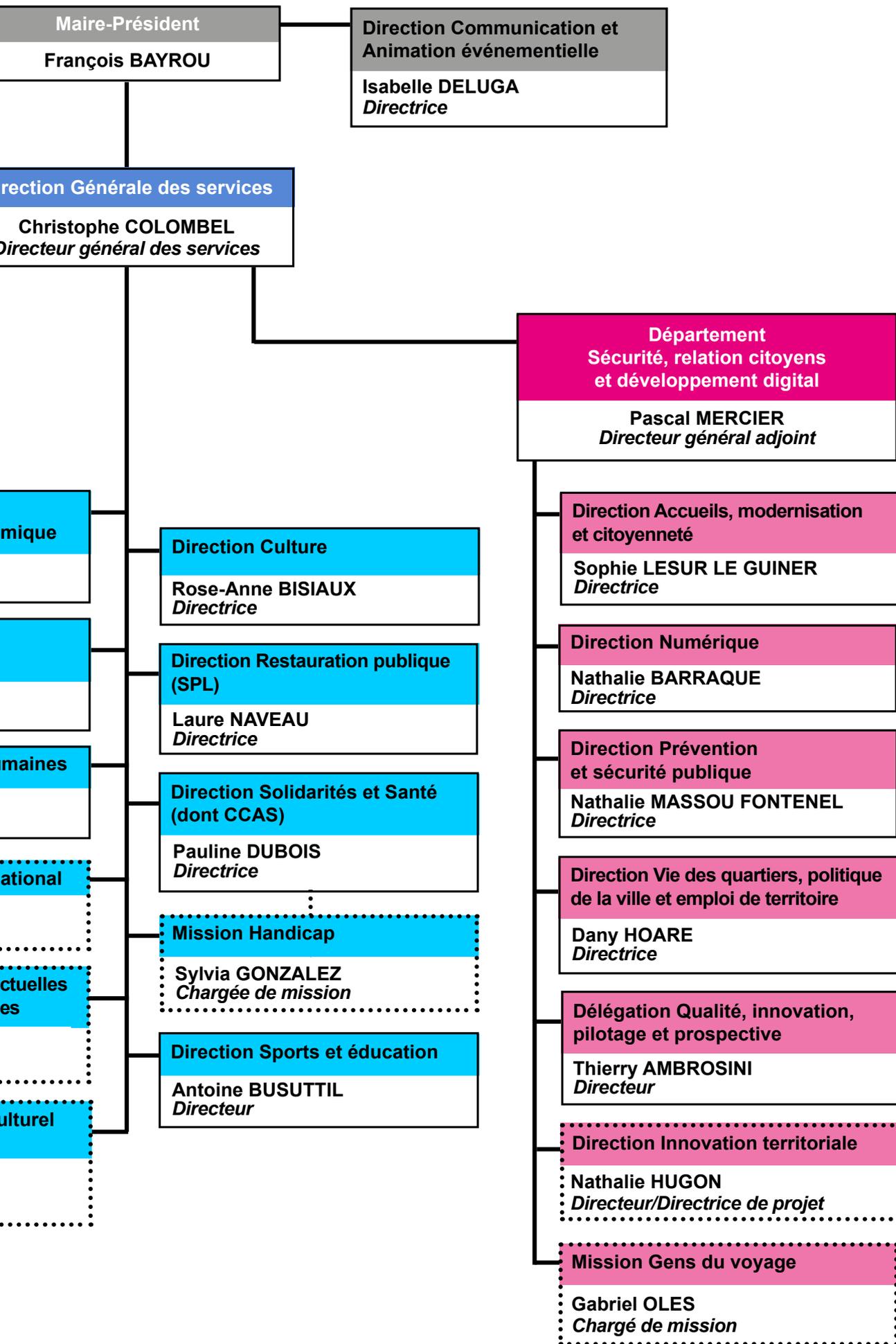
18 RESSOURCES

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

@ Cyril Garrabos

ORGANIGRAMME DES SERVICES JUILLET 2023







RESSOURCES HUMAINES

Les missions de la DRH

- Gestion administrative et accompagnement individuel de tous les agents dans leur quotidien
- Recrutement et conseils en recrutement
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
- Accompagnement des évolutions professionnelles
- Communication et informations
- Accompagnement et conseils en management et organisation
- Expertise juridique
- Pilotage et analyse des données RH
- Formation
- Prévention, santé et sécurité au travail

Le plan stratégique de la DRH 2021-2026, découlant des lignes directrices de gestion : MAP'RH.

Les valeurs :

- Valorisation,
- Attractivité,
- Santé,
- Social,
- Informations,
- Reconnaissance,
- Parcours

Les axes de travail :

- Ma Collectivité m'écoute et m'informe,
- Je suis acteur de mon parcours,
- Ma Collectivité est attractive,
- Ma Collectivité prend soin de moi,
- Je me sens reconnu et valorisé.

RESSOURCES HUMAINES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

CHIFFRES CLÉS :

DIRECTION RH

612 télétravailleurs
46 agents reçus par Laure et Magali
35 appels / jour en moyenne

ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENT

309 accidents de travail / service
75 retraites
42 592 payes / an
104 mutations
98 titularisations
38 promotions internes
22 intégrations
275 avancements de grade
15 détachements

RECRUTEMENT

162 annonces
463 entretiens
145 jurys
1410 candidatures traitées
249 emplois étudiants (période estivale)

COMMUNICATION INTERNE

214 actus + 164 brèves
1054 gagnants jeux CONCOURS (saison 2021/2022)
41 reportages vidéo
5 podcast
7 matinales RH
2 ProPau & Agglo
11 newsletters + newsletters hors-série



DIALOGUE SOCIAL

10 CT
4 CHSCT Ville / CAPBP dont 1 exceptionnel commun avec le CCAS
4 CAP
3 CHSCT CCAS dont 1 exceptionnel commun avec la Ville / CAPBP
84 groupes de travail avec les organisations sociales

PILOTAGE

14 budgets
6 collectivités
132 399 075,67€ masse salariale Ville, CDA, CCAS

ENTRETIEN MANAGER

36 agents
9 bâtiments
46 085 m² de surface entretenue

PARCOURS PRO.

980 payes / an
19 repositionnements
13 reclassements
419 personnes reçues
50 apprentis
40 immersions
16 emplois aidés
58 services civiques
24 stagiaires rémunérés
571 stages non gratifiés
1229 demandes de stages

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

967 visites de médecin
431 entretiens infirmiers
245 vaccinations
10 visites tiers temps
66 aménagements de postes
50 aides matérielles
6 apprentis
4 recrutements pérennes
8 CAE

HANDICAP GPEEC

2677 entretiens professionnels
4 points mobilités
52 nouveaux évaluateurs formés

FORMATION

8435 jours de formation
80 formateurs internes
Plus d'1 agent / 2 partis en formation

CONSEIL ET EXPERTISE JURIDIQUE

47 dossiers protection fonctionnelle
6 permanences référent déontologue
17 procédures disciplinaires
114 cumuls d'emplois
6 dossiers contentieux

FORMATION : MISE EN PLACE DU NOUVEAU PROGRAMME POUR LES MANAGERS, MÉMO

Dans le cadre de l'École interne, **le nouveau programme de formation pour les managers « Memo » remplace le cursus de la perfor-**

mance publique.

Il comprend :

- Le programme intensif de management
- Les ateliers du management
- Les matinales
- Les conférences Mémo
- Les ateliers « Mon équipe en pratique »
- Des formations d'accompagnement à la prise de poste de manager

- Le Développement des compétences managériales
- Le Séminaire des cadres

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Dans le cadre du Plan de déplacements de agents, l'indemnité kilométrique durable (IKV) devient **le Forfait mobilités durables, ā**



RESSOURCES HUMAINES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

compter du 1^{er} juillet 2022. Il permet de proposer une indemnité aux agents faisant leur trajet domicile-travail à vélo ou en co-voiturage.

1^{ÈRE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ

L'objectif est de régulariser la situation des agents contractuels précaires au sein de certaines directions, principalement auprès des direction Sports et éducation, Solidarités et santé et Développement durable et déchets.

NOUVEAU CONTRAT DE PRÉVOYANCE AVEC COLLECTEAM-ALLIANZ

A la suite du lancement d'un marché afin de souscrire un nouveau contrat groupe,

la Collectivité a retenu le groupement Collecteam-Allianz.

Leur nouvelle offre prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et permettra de répondre au mieux aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la Protection Sociale Complémentaire.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Le 6 décembre 2022 se sont déroulées les élections professionnelles nationales au Complexe de pelote. Ces élections ont permis de voter pour les représentants du personnel des différentes instances qui siègeront durant les 4 prochaines années. **Cette année fût marquée par la création de nouvelles instances :** le Comité social territorial et la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail.

Elections professionnelles



EXPRIMEZ VOTRE VOIX

PAU Capitale humaine

MAP RH

DÉFI SPORTS

Le Défi sports a été organisé pour la première fois le 6 juillet 2022.

Ce temps fort de partage et de cohésion a permis aux 134 agents présents de se retrouver et de se challenger autour de défis sportifs : pétanque, badminton, course d'orientation et tir à l'arc. C'est dans le parc du collège Jeanne d'Albret que la direction du Numérique a remporté ce premier défi, qui sera renouvelé le 30 juin 2023.

RESSOURCES HUMAINES (suite)

C'est prévu en 2023...

EVOLUTION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Le FMD évoluera et intégrera des tranches, 100€, 200 € et 300€ et de nouveaux modes de déplacements, tels que la trottinette afin d'ouvrir le versement à de nouveaux agents et d'être plus incitatif.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE FOND D'INSERTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT

Un parcours d'accueil pour les nouveaux agents (tous types de contrats) va être mis en œuvre, afin de faciliter leur intégration dans les services. Ce parcours sera à destination du nouvel agent, mais aussi du service accueillant.

MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DÉDIÉ AU RECRUTEMENT

Afin de moderniser ses process, un logiciel est en cours de conception pour permettre la dématérialisation du processus de recrutement et l'automatisation des candidatures en ligne et des réponses.

MISE EN PLACE DE CHÈQUE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR LES AGENTS.

En remplacement d'une aide financière pour les secours d'urgence, des chèques accompagnement personnalisé vont être mis en place. Ils seront délivrés par les assistantes sociales du personnel et délivrés sous conditions.



VIE DES ASSEMBLÉES ET INTERCOMMUNALITÉ

Ça s'est passé en 2022...

GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS : ACQUISITION ET DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU LOGICIEL

Contrairement à l'ancienne application, qui ne dématérialisait pas tout le cycle de vie des actes, et obligeait donc des impressions pa-

pier, le nouveau logiciel, commun à la Ville de Pau et à la Communauté d'Agglomération, est une solution complète et sécurisée de traitement des délibérations. Son déploiement a fait l'objet d'un accompagnement au changement :

- Formation de l'ensemble

des élus et d'agents référents dans les directions de l'administration

- Création d'une équipe Teams dédiée, création et diffusion des supports de formation
- Accompagnement des nouveaux utilisateurs
- Assistance ponctuelle.

RESSOURCES NUMERIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

APPLICATIONS

Répartition des applications à maintenir par direction (Ville de Pau & Communauté d'Agglomération) :

DIRECTIONS	NB APPLICATIONS
	1
Direction Accueils, modernisation et citoyenneté	4
Direction Attractivité et Développement Économique	2
Direction Communication et Animation événementielle	4
Direction Culture	14
Direction Cycle de l'eau	3
Direction Développement Durable et Déchets	4
Direction du Numérique	10
Direction Finances et Affaires Juridiques	12
Direction Générale des Services	1
Direction Mobilités et Espaces publics	6
Direction Prévention et Sécurité Publique	10
Direction Qualité du Cadre de vie et de la Nature en ville	3
Direction Ressources humaines	9
Direction Solidarité Santé	11
Direction Sports et éducation	6
Direction Urbanisme, aménagement, constructions durables	4
Direction Vie des quartiers et Politique de la Ville	3
Total général	107

RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

17 projets achevés, dont, par exemple, pour la Communauté d'Agglomération :

- **Déchets** : inscriptions dans les déchetteries avec Styx ;
- **Eau et assainissement** : refonte du réseau de supervision et d'assainissement ;
- **Culture** : système d'Information Archivistique : Déploiement de Arkheia, logiciel métier des archives communautaires ;
- **Ressources** :
 - . évolution du logiciel de subventions pour la gestion des subventions indirectes matérielles pour les associations ;
 - . changement du cadre budgétaire de Sedit (gestion des finances) ;
 - . élargissement des usages du parapheur dématérialisé
 - . mise en place du logiciel Posactes pour les assemblées ;
 - . montée de version du logiciel de Gestion des réservations et ressources pour les services ;

- . montée de version Horoquartz (gestion du temps) avec une nouvelle interface agent ;

Nouveaux services aux usagers :

- **Mobilité** : nouveau formulaire aide achat vélo
- **Santé** : re déploiement de la démarche : « inscription au registre du plan canicule »
- **Sports** : démarche / accès base nautique lac d'Aressy
- refonte démarche «Contacter les services»
- évolution de l'application «Ma ville facile» :

- . paramétrage d'une tuile démarche Agglo avec les démarches en ligne de l'agglo ;
- . intégration d'une tuile «Ateliers numériques» dans le cadre du dispositif national d'inclusion numérique (« conseiller numérique France Services ») dans l'onglet démarches «agglo» ;
- . redirection vers l'agenda de Pau.fr

PARC ET SUPPORT NUMÉRIQUE

- **Sécuriser l'environnement de travail** : renouvellement des ordinateurs



RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

Windows 7 remplacés par Windows 10 ; déploiement d'un outil de gestion de flotte mobile pour les tablettes et smartphones ; sensibilisation aux intrusions sur notre Système d'Information via de fausses campagnes de phishing ; restrictions des partages Office 365 vers l'extérieur ; etc.

• Moderniser l'environnement de travail :

mise en place de mesures de sobriété énergétique ; mise en place d'une sonde statistique sur les copieurs pour évaluer et optimiser le nombre d'impressions ; veille et tests de matériel ; etc.

• Renforcer la démarche de numérique responsable :

sensibilisation des agents par le suivi d'un MOOC sur l'impact environnemental du numérique ; mise en place d'un marché dédié à l'achat de matériels reconditionnés ; prolongation des durées de vie des matériels ; etc.

• Maintenir un haut niveau de service dédié au support des utilisateurs :

mise en place de questionnaires de satisfaction après chaque résolution d'incidents ; augmentation du volume de procédures formalisées dans notre base de connaissances ; simplification des notifications mail émises par l'outil de ticketing ; etc.

PRODUCTION ET EXPLOITATION DES DONNÉES

Système d'Information Géographique (SIG)

Actions prioritisées :

- déploiement des outils adresse dans les communes de l'agglomération
- renforcement des applications SIG, notamment la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) sur les métiers des espaces publics
- développement des outils thématiques : GRC, Habitat, Biodiversité...
- opendata

Entrepôt de données

Un effort important a été réalisé pour l'intégration de nouvelles bases de données et la production des tableaux de bord afférents :

. Nombre de rapport :

> 39 en 2021

> 57 en 2022

. Nombre d'utilisateurs actifs :

> 107 en 2021

> 169 en 2022

- Travail de fond sur les finances, la gestion des RH et la GRC (Gestion de la Relation Citoyen) pour le pilotage de la Direction Générale
- Mise à disposition des données aux utilisateurs extérieurs : Associations, GRC, données marchés / fournisseurs...

Topographie

- Nombre de commande topographique et foncière : 190
- Nombre de prestation d'Alignement : 690



RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

FOCUS SUR... LA 3D

Avec la perspective des grands projets d'aménagement urbains « Pau 2030 », la collectivité a souhaité se doter d'un outil de visualisation en 3D pour communiquer et présenter les projets aux riverains.

L'enjeu était de faciliter l'interprétation des projets et des changements envisagés sur le territoire.

La représentation en trois dimensions offre une meilleure compréhension visuelle des plans et permet aux résidents de se projeter plus facilement dans les futurs aménagements.

La solution : un « jumeau numérique » de haute précision :

La Communauté d'Agglomération a « reproduit » en version dématérialisée tout le territoire des 31 communes, ce qui représente une surface de 370km², en 3 dimensions, avec une précision de :

- 10 cm pour les communes autres que Pau
- 5 cm pour la commune de Pau
- 1 cm pour le cœur historique de Pau

L'intérêt de cette « réplique » numérique est qu'elle est « en temps réel », immersive, c'est-à-dire que chacun peut la visualiser à sa guise, selon ses propres besoins, avec un choix de zoom, d'angle de vue, etc. On peut également s'y « promener » comme si on était un piéton.

Les services techniques de la collectivité peuvent ensuite simuler des projets d'aménagements, en testant des choix d'agencements, de matériaux, de végétaux, de mobilier urbain, et ainsi mieux se rendre compte du

rendu final projeté dans l'environnement urbain, dans le paysage.

Au-delà de l'assistance aux projets d'aménagement urbains, cette plateforme 3D permet également :

- de mieux communiquer avec les usagers et riverains, ce qui limite les craintes et les réticences et facilite l'adhésion aux projets.
- de faciliter la mise en place des structures provisoires lors des événements
- de faire de la « réalité augmentée », c'est-à-dire d'apporter des informations détaillées en cliquant sur les équipements sportifs et culturels par exemple, et d'y faire des visites virtuelles

Un dispositif reconnu :

En plus des services internes, la plateforme est également utilisée par certains tiers, tels que l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) ou l'Architecte des Bâtiments de France.

La collectivité promeut par ailleurs cette plateforme

RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

dans les différents salons professionnels, à la fois pour la solution technique et pour présenter le territoire.

Projets phares en 2022 :

- **Biométhanisation** : Une application de réalité augmentée en 3D a été développée afin de permettre aux utilisateurs de visualiser à la fois l'intérieur et l'extérieur de l'usine de biométhanisation de Lescar sur un terrain vierge. Cette expérience donne l'impression que l'usine est déjà construite sur le site futur où elle sera érigée.
- **Sernam** : Réalisation d'une gamme d'applications 3D qui permet de visualiser l'intérieur et l'extérieur du projet

- **Mise en place du jumeau numérique** : mise en ligne du jumeau numérique de l'agglo, 370 km² et 31 communes, consultable simplement avec l'explorateur internet d'un PC ou d'un smartphone.

FOCUS SUR... LA CYBERSÉCURITÉ

La cybersécurité est devenue un enjeu majeur dans notre société numérique en constante évolution. La numérisation croissante de nos téléservices augmente sans cesse notre surface d'attaque à des risques de piratage de plus en plus sophistiqués et préjudiciables.

En 2022, 23% des attaques par

rançongiciels ont visé les collectivités locales et territoriales.

Ces attaques sont devenues plus fréquentes, plus ciblées et plus pernicieuses, mettant en péril la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des infrastructures des collectivités.

Les attaques dirigées vers les collectivités territoriales prennent diverses formes, telles que les attaques par hameçonnage, les logiciels malveillants, les ransomwares, les intrusions via des vulnérabilités et les attaques par déni de service distribué (DDoS). Ces attaques sont souvent perpétrées par des acteurs malveillants motivés par des intérêts financiers, politiques ou idéologiques, ou simplement cherchant à perturber les services publics et à causer des dommages.

Face à cette réalité préoccupante, notre collectivité renforce sa posture de cybersécurité en mettant en place des mesures préventives et réactives.





RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

Ça s'est passé en 2022...

Au cours de l'année 2022, nous avons bénéficié du Plan France Relance de l'ANSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information)

qui nous a permis de renforcer plus encore nos sécurités : audits organisationnels et techniques, plan d'action sur trois années et subventions pour nous équiper en matériels et logiciels de dernière génération, basés sur de

l'intelligence artificielle et supervisés par des analystes experts en 24/24 7/7.

Notre Collectivité a également adhéré au nouveau Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine. L'union fait la force ; ce maillage territorial d'acteurs Cyber est essentiel pour anticiper et réagir.

C'est prévu en 2023...

APPLICATIONS

Développement de nouvelles applications, autour de 4 axes :

• **Transformation digitale interne :**

- . Archivage électronique
- . Déploiement du parapheur électronique
- . Energie : gestion technique centralisée des bâtiments (CVC)
- . Pour les Ressources Humaines :
 - > Dématérialisation du processus de recrutement ;
 - > Remplacement du logi-

ciel de la médecine du travail

- > Outil numérique pour l'école de formation interne
- > Gestion des grèves (DSE)

• **Petite enfance :**

mise en place du portail famille (enfance/petite enfance) avec paiement en ligne

• **Relations à l'utilisateur :**

- . Refonte du site web Pau.fr
- . Refonte du service numérique éducation artistique et culturelle
- . Dématérialisation du courrier vers Post Office

version 4 et gestion des appels entrants via le logiciel de centre de contacts, KIAMO.

. Dématérialisation des inscriptions à « En forme à Pau junior »

. Dématérialisation de nouveaux services vers les usagers : nouveaux formulaires et outils via l'application « MaVilleFacile »

. Mise en route de nouveaux formulaires à destination des usagers citoyens.

• **Schéma de mutualisation**

RESSOURCES NUMÉRIQUES (suite)

C'est prévu en 2023...

PARC ET SUPPORT NUMÉRIQUE

• Sécūriser l'environnement de travail :

renforcer les barrières d'accès à notre SI sur les matériels en dotation ; poursuivre les efforts de sensibilisation d'hygiène numérique auprès des agents ; etc.

• Moderniser l'environnement de travail

• accompagner les directions métiers dans leurs besoins d'outillage (affichage dynamique sur écrans, mode kiosque sur tables tactiles, équi-

pements dédiés à la formation interne, etc.) ; déployer des pilotes sous Windows 11 pour anticiper le passage à grande échelle ; anticiper la fin de la 2G utilisée par certaines badgeuses de temps de travail ; etc.

• Renforcer la démarche de numérique responsable :

augmentation du nombre de dons et réemplois des matériels réformés ; établissement d'indicateurs spécifiques ; etc.

• Maintenir un haut niveau de

service dédié au support des utilisateurs :

professionnalisation de la gestion du matériel de marque Apple ; faciliter le parcours utilisateurs au sein de la page d'accueil de notre outil de ticketing ; etc.

3D :

- Application temps réel ville de Pau pour le site web pau.fr et Ma Ville Facile
- Insertion du jumeau numérique dans le Metaverse
- Vidéo de présentation et de promotion du dispositif
- Partage de données 3D



ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La Communauté d'Agglomération entretient plus de 70 000 m² de bâtiments dont la communauté d'agglomération est propriétaire ou locataire, dont environ 10 000 m² pour la compétence sport et 27 000 m² pour la compétence culture.

FONCIER

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées conduit diverses transactions immobilières qui s'inscrivent dans la stratégie d'optimisation de sa politique de gestion du patrimoine bâti et non bâti.

Pour y parvenir elle réalise annuellement des opérations d'acquisitions et de cessions sur l'ensemble du territoire intercommunal portant sur différents biens immobiliers pour mettre en œuvre des politiques publiques communautaires qui entrent dans le champ de ses compétences statutaires, notamment de développement économique et d'aménagement.

Ça s'est passé en 2022...

ACQUISITIONS

Acquisitions Délibérées :

au titre de ses compétences statutaires, notamment l'aménagement de l'espace, pour **7 opérations d'aménagement**. Cela concerne essentiellement :

- Aressy - Lac : 10 parcelles de 11,58 ha auprès de 6 propriétaires.
- Artigueloutan : rachat à l'EPFL de l'ensemble immobilier «Capdevieille» ; acquisition finalisée en 2022
- Bizanos : emplacement réservé pour création liaison douce reliant Pau au Lac d'Aressy
- Lescar : rachat à l'EPFL de l'ancienne gare SNCF (4

790 m²) ; acquisition finalisée en 2022

Acquisitions Réalisées : **3 opérations délibérées en 2021 ont été finalisées :**

- Aressy - Lac : acquisition parking paysager (4 421 m²)
- Billère : rachat EPFL terrain "Saint Cricq" au lieu-dit "Rips" sis 57 route de bayonne pour aménagement entrée de Ville
- Pau / ZAC Favre : le programme immobilier prévoit 12 lots à commercialiser : acquisition à la Ville de Pau d'une parcelle pour y installer Axione et le Bâtiment Curie

CESSIONS

Cessions Délibérées :

Au titre de sa compétence «Développement économique», pour **9 opérations d'aménagement** :

- Lons : Lonstechnord (lot 11) et IndusLons (lot n°1) : cessions finalisées en 2022
- Pau : Europa (lots 35 et 36)
- Poey de Lescar : hôtel d'entreprise sis 17 rue du Lagoué.
- Uzein : zone d'activité économique Aérosite : ensemble foncier non bâti (11 545 m²) : cession finalisée en 2022

Ça s'est passé en 2022...

Cessions Réalisées :

7 opérations délibérées en 2021 ont été finalisées :

- Bizanos : 10 rue Léon Heïd : cession d'une maison au lieudit "De l'Uzine à gaz", de 371 m², à la société CALUMES
- Lons/Lonstechnord :
 - . cession des lots n°5 et 16, 8 874 m², à la société TAKETSURU

- . cession du lot n°7, 1,02 ha à la société BILY IMMO
- . cession du lot n°13, de 3 054 m², à la société FONCIERE PASTEUR-SOFRADI
- . cession du lot n°6, de 3 580 m², à la SCI ATICO
- Pau/Pappyr : cession du lot n°11, de 1 563 m², à la SCI DESCARTES
- Rontignon : cession d'un délaissé pour régularisation de voirie au CD64.

LOCATIONS

La Communauté d'agglomération gère 31 locations générant une recette de 538 552 €.

Elle est locataire de 7 sites afin d'y accueillir des services pour un montant annuel de loyer de 101 586 €.

C'est prévu en 2023...

ACQUISITIONS

- Denguin : achat de terrains agricoles, superficie de 5,3 ha à la SAFER dans le cadre de la politique agricole visant à protéger le foncier agricole, soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et accompagner la transition agroécologique (eau, sol, biodiversité et climat)
- Lescar : acquisition de parcelle pour un projet de ferme aquaponique
- Mazères-Lezons : acquisition de locaux auprès de Pau Béarn Habitat pour le relais petite enfance «Les Berges du Gave»
- Uzein / Aérosite: réitération de l'acquisition d'un ensemble foncier non bâti de 4,8 ha auprès de

la société Poste Immo pour y installer la société Airplane, spécialisée en peinture sur avion, transformation avion/cargo et maintenance d'avions

CESSIONS

- Billère : demande de cession anticipée par l'EPFL Béarn Pyrénées de l'ensemble immobilier ex-ERDF au profit de Pau Béarn Habitat en vue de mener un projet de réhabilitation urbaine sur le haut de la ville avec 33 logements de typologies familiales et un RDC actif
- Pau : dans le cadre du Programme de rénovation urbain (PRU) de Saragosse, construction de 100 logements, habitat exemplaire, écoquartier, cession d'un

terrain au COL, et d'un terrain à la SEPA, si subvention ANRU octroyée à défaut 73 882,60 € TTC avec signature de promesse de vente et réitération de l'acte authentique

LOCATIONS

La Communauté d'agglomération gèrera 32 locations devant générer une recette de 657 002 €, avec notamment l'entrée en gestion d'une partie du pôle Laherrère.

Elle aura en contrat 8 locations pour un montant de dépenses engagées de 330 614 € : 5 locations accueillent des services, 3 sont en gestion sur l'îlot 2 du pôle Laherrère.

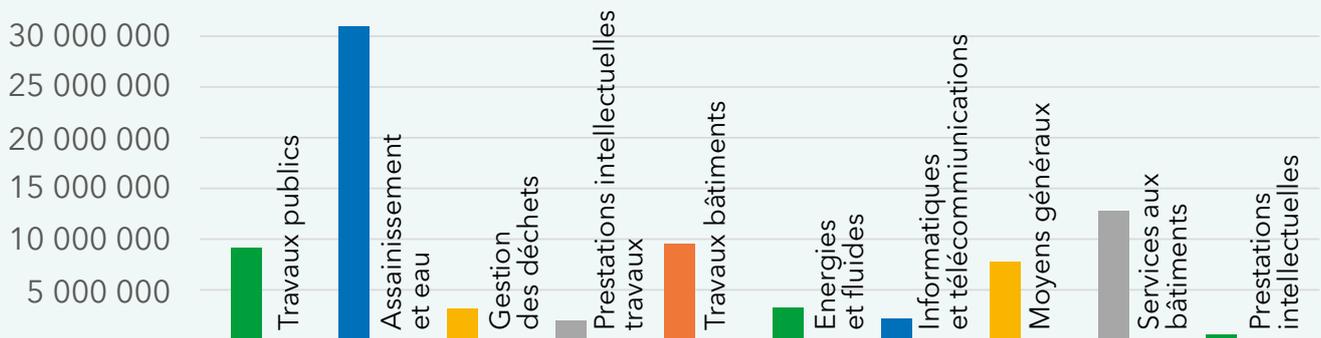


COMMANDE PUBLIQUE

Ça s'est passé en 2022...

En 2022, la communauté d'agglomération a conclu 123 contrats, correspondant à environ 80 M€ TTC de dépenses :

- 21M€ en fonctionnement
- 59M€ en investissement



C'est prévu en 2023...



En 2023, la CAPBP et la Ville de Pau finaliseront leur travail d'élaboration d'un SPA-

SER et procéderont à son vote fin 2023.

Ce schéma a pour vocation d'instaurer une politique achat durable par la détermination d'objectifs de passation de marchés publics

comportant des éléments à caractère social concourant à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais également des éléments à caractère écologique et de promotion d'une économie circulaire.





HÔTEL DE FRANCE
2 bis Pl. Royale
64010 Pau

05 59 98 78 00



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 3 Avenue des Lilas - Rue de Suède : acquisition de la parcelle cadastrée CX n° 0199 pour conserver le passage

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le 17 décembre 2021 l'Assemblée Générale de la copropriété de la Résidence Suède décidait de céder à la ville de Pau la parcelle cadastrée CX n°0199, d'une superficie de 196 m², sise au 9 rue de Suède, supportant le passage entre l'avenue des Lilas et la rue de Suède, à l'euro symbolique.

Actuellement ce passage est privé, l'entretien est donc à la charge de la copropriété.

De plus, il sert d'accès automobile aux parcelles CX n°0121, au sud et CX n°0115 au nord.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de :

- Maintenir les circulations à coûts d'aménagement et d'entretien maîtrisés ;
- Promouvoir des usages piétons et cycles grâce au classement dans le domaine public sous l'appellation « voie verte ».

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la ville.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'acquérir la parcelle cadastrée section CX n°0199, sise 9 rue de Suède, d'une superficie avant arpentage de 196 m², à l'euro symbolique ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette transaction ;**
- 3. Décider que le financement de cette acquisition sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2023.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Passage de Suède

Accès du 7 rue de Suède

Accès du 45 avenue des Lilas



0 6 12 m

Réalisation : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
DN-SIG Data - 02/09/2022
Plan agglo : © OpenStreetMap; Orthophoto : PCRS Mars 2020

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 4 Rue René Dorme : régularisation du classement d'une parcelle dans le domaine public communal routier

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Depuis 2017, la ville de Pau a lancé une opération de renouvellement urbain de l'îlot Guynemer. La vente d'une emprise foncière située des n°15 à 23 de la rue du capitaine Guynemer au Comité Ouvrier du Logement (COL) pour la construction d'une vingtaine de logements en accession sociale à la propriété contribue à la mise en œuvre de ce projet.

Préalablement à cette vente, un document modificatif du parcellaire cadastral a été établi le 6 décembre 2022. La parcelle cadastrée section CO n°689, d'une superficie de 174 m², est issue de ce document. Resté propriété de la ville de Pau, ledit terrain est délimité sur l'emprise du trottoir de la rue René Dorme, d'ores et déjà aménagé et affecté par la ville.

Le Code de la voirie routière prévoit que les voies communales et leurs dépendances soient classées dans le domaine public par délibération du conseil municipal. Ce classement permettra également de régulariser la représentation de l'emprise concernée au cadastre, de manière à afficher son intégration dans le domaine public communal routier.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, l'opération d'aménagement du COL n'aura pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la rue René Dorme. Le classement de cette partie du trottoir dans le domaine public communal routier est donc dispensé d'enquête publique préalable.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de classer la parcelle cadastrée section CO n°689, d'une superficie de 174 m², propriété de de la ville de Pau, dans le domaine public communal routier ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer tout acte et tout document afférent à ce classement.**

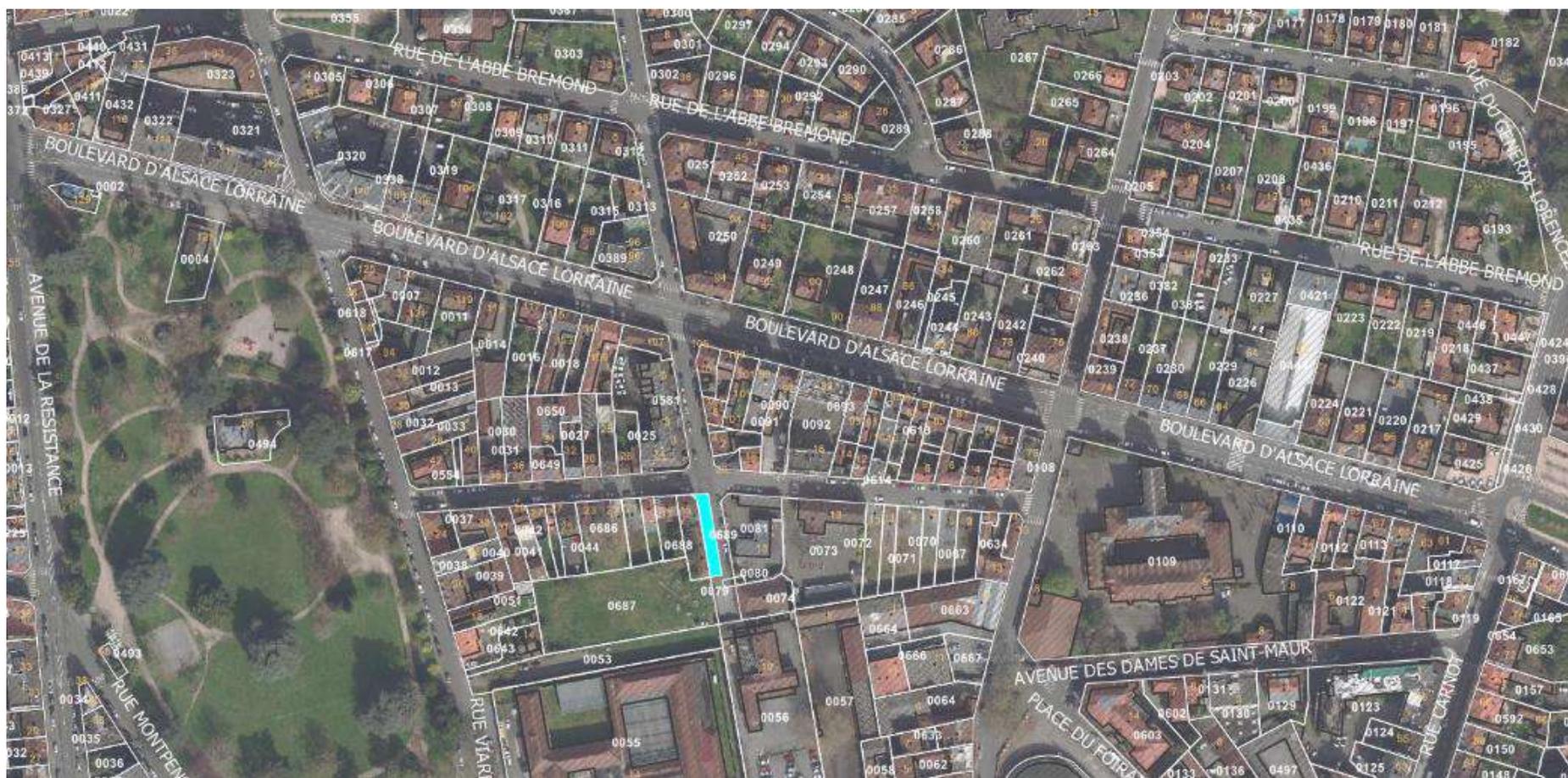
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Localisation de la parcelle cadastrée Commune de Pau section CO n°689 (aplat bleu), située rue René Dorme :



Source : SIG WEB Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées / Réalisation : service foncier



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 5 Rapport sur la situation de la ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mesdames, Messieurs

Dans son article 255, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport doit présenter non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des

programmes mis en œuvre sur son territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

En 2023, la ville de Pau a développé et consolidé ses actions en matière de développement durable, à travers toutes ses dimensions. Le label Territoire Engagé pour la transition écologique, renouvelé fin 2022 a été officiellement remis conjointement à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et à la ville de Pau au cours d'une cérémonie dédiée à l'occasion des Assises Européennes de la Transition Energétique à Bordeaux.

La rénovation des bâtiments communaux poursuit une démarche d'exemplarité, comme en témoigne la rénovation de l'école Marancy dont la maternelle a été livrée à la rentrée de septembre. Cette rénovation vise un haut niveau de performance, soit 72% d'économies d'énergie et une limitation de 32 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à un projet équivalent mené de manière conventionnelle. On notera notamment l'isolation par l'extérieur, l'usage de matériaux biosourcés pour l'isolation et le confort du bâtiment, ainsi que la mise en place d'une chaufferie biomasse.

Également, 2023 a vu la livraison du pôle Laherrere, lieu déjà emblématique de la démarche de renouvellement urbain du quartier Saragosse, construit selon des normes environnementales ambitieuses : le bâtiment répond au label E+/C- pour une grande performance énergétique (Energie positive) et un faible rejet de carbone.

Les initiatives en faveur du développement des énergies renouvelables se poursuivent : les bâtiments municipaux situés sur le réseau de chaleur urbain ont été raccordés, notamment des écoles et des gymnases. Un marché de conception, réalisation et exploitation d'une installation de géothermie pour alimenter en énergie la rénovation des entrepôts Labat a été passé : le projet prévoit la mise en œuvre d'une production de chaleur et de rafraîchissement par le déploiement de 10 sondes sèches à 150 mètres de profondeur. En outre, des études sont lancées dans le domaine photovoltaïque afin d'identifier les bâtiments communaux les plus favorables au développement de l'autoconsommation collective.

Au titre de la nature en ville et de la biodiversité, on peut citer l'extension du Parc Noulibos au mois de juin 2023. Il se déploie sur un hectare et vient compléter la trame verte du quartier Saragosse. Également, ce sont environ 800 arbres qui seront plantés en 2023, soit près du double du rythme des années précédentes. Dans le cadre du projet « ma cour de récréation idéale », plusieurs écoles bénéficient d'actions de désimperméabilisation et de végétalisation : écoles des Buissons, Lavigne, Bouillerce, Arc En Ciel, Bosquet et Trianon.

Pour la troisième année consécutive, Ecocène et la ville de Pau ont proposé aux habitants le défi biodiversité de février à juin 2023. Ce défi donne la possibilité à 30 foyers volontaires d'agir de façon gratuite et ludique à la préservation et l'enrichissement de la biodiversité dans la ville. Enfin, le comité de labellisation EcoJardin, qui s'est réuni le vendredi 30 juin 2023 a décidé d'attribuer le label pour 3 ans à la Coulée verte du Laü.

Côté mobilités, la ville se transforme pour permettre le développement des mobilités actives et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. En compléments des projets structurants portés par l'agglomération et le Syndicat des Transports Urbains, la ville aménage et apaise ses quartiers : La rue Louis Barthou, la rue des Ponts, la rue Galos et la rue République sont à présent des zones de rencontres où le piéton est prioritaire. Afin de guider au mieux les usagers une fois les travaux d'aménagements cyclables bien amorcés, la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont jalonné 8 itinéraires permettant de se déplacer rapidement d'un endroit de la ville à un autre, en passant à proximité des principaux équipements.

La ville multiplie également les initiatives afin de favoriser le vivre ensemble et permettre l'épanouissement de tous les habitants : Forum des associations, rencontres du bénévolat, nouveau projet social pour l'espace rencontres du Foirail, Mars Attaque, le mois des initiatives contre toutes les discriminations.... Du point de vue éco-responsabilité, elle partage les actions avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, que ce soit en termes de numérique responsable, de soutien des agents en termes de mobilités actives ou via les achats, par le biais du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

Le rapport détaillé présentant l'ensemble des actions de la collectivité est joint en annexe.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 8 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable pour l'année 2023.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable pour l'année 2023.

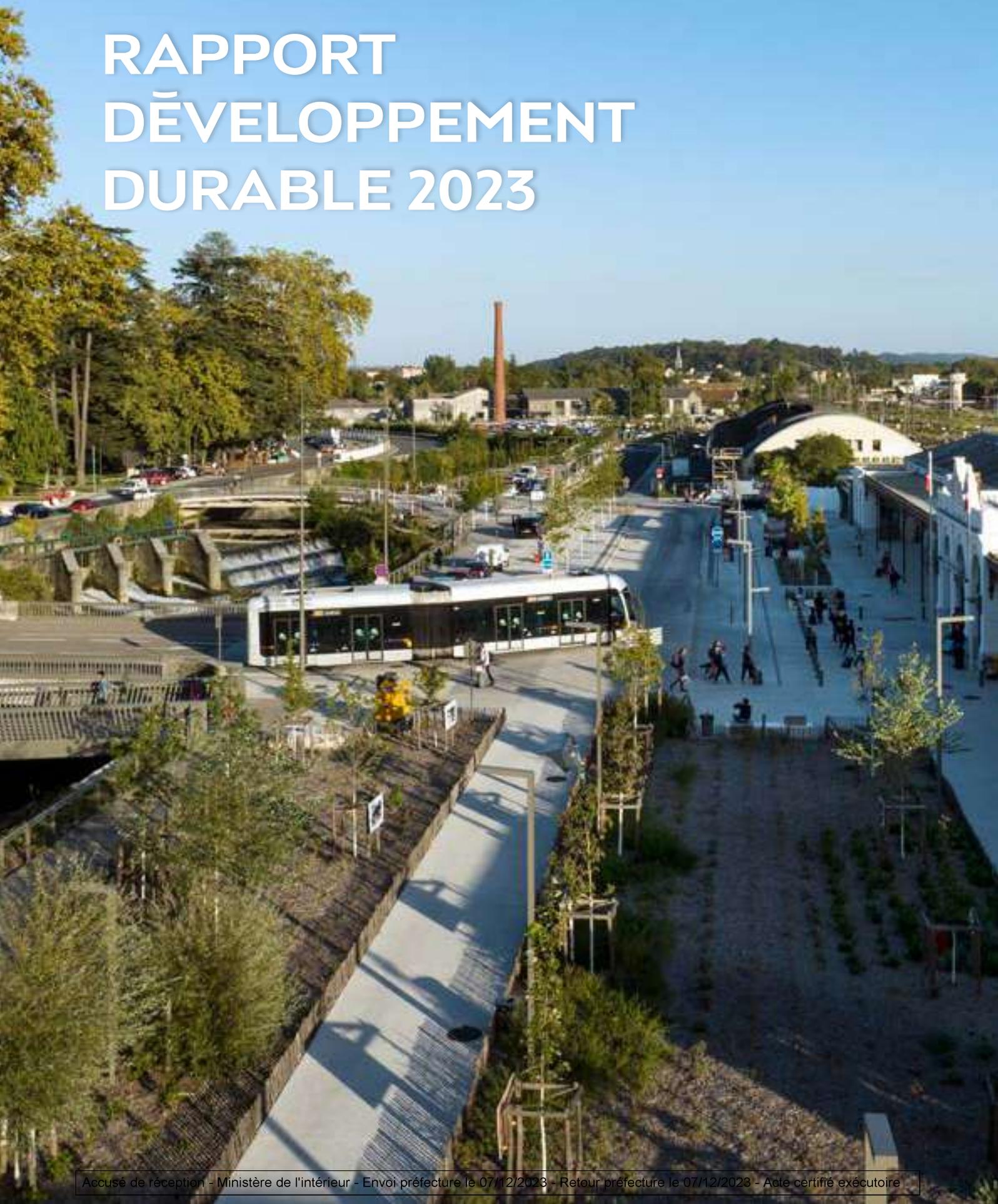
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



édito

2 Mode d'emploi

3 Chiffres clés

4 1- Une politique énergie-climat ambitieuse

5. Le réseau de chaleur urbain
6. La stratégie neutralité carbone finalisée
7. C'est parti pour l'élaboration du nouveau plan climat !
8. L'accompagnement des communes de l'agglomération
9. La géothermie
9. L'énergie solaire photovoltaïque
10. Réhabilitation à haute valeur environnementale du groupe scolaire Marancy
11. Réhabilitation des anciens bâtiments « Labat »
12. Biométhanisation des boues issues du traitement des eaux usées et méthanation du CO₂
13. Accélérer la transition écologique au service de la compétitivité économique et de l'emploi

14 2- Préserver et restaurer la nature en ville et la biodiversité

15. Préserver et restaurer la biodiversité et la nature en ville pour un territoire résilient
16. Le programme « Ma cour de récréation idéale »
17. Défi biodiversité
17. Extension et poursuite des aménagements du parc naturel des rives du Gave
17. L'éco-pâturage prend ses quartiers
18. Définition d'un atlas cartographique de renforcement des continuités écologiques
18. Dispositif d'accompagnement des communes
18. Obtention du Label écojardin pour la gestion écologique de la coulée verte du Lau
19. Le plan de formation interne pour accompagner la gestion écologique des espaces publics se poursuit
19. Dispositif « Un coin de nature dans mon école »
19. Déploiement des démarches citoyennes - permis de jardiner, jardiniers en jardins collectifs
19. Inventaire des zones humides de l'agglomération paloise
20. Projet de végétalisation de la place Clémenceau
20. Rénovation du Parc Lawrance
20. Plan Canopée
21. La poursuite des actions menées dans le cadre de la Gemapi
22. Le règlement local de publicité intercommunal : un outil pour la protection du cadre de vie et des paysages
23. Quartier Université-Technopole - un laboratoire de la désimperméabilisation de l'espace public

24 3- promouvoir et encourager les mobilités durables et actives

25. Le Pôle d'échanges multimodal ou PEM
26. Mobilités et espaces publics
26. La politique globale en faveur du vélo
27. De nouveaux bus zéro émission
27. Idélis à la demande : le transport à la demande dynamique
28. La construction d'un dispositif communautaire en faveur des aménagements cyclables
28. L'adoption de la charte de logistique urbaine durable
29. Challenge de la mobilité entreprises et écoles
29. Nouveau défi « 1 mois sans ma voiture »

30 4- Prévenir et valoriser les déchets, favoriser le réemploi

31. Une nouvelle collecte de déchets alimentaires se déploie sur le territoire de l'agglomération
32. Le contrôle d'accès aux déchetteries
33. Vers des conditionnements plus durables pour notre restauration collective
33. Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires
34. La prévention des déchets

36 5 Vers une agriculture nourricière & de proximité

37. Définition d'une stratégie en matière d'agriculture et d'alimentation
38. Le soutien au développement de l'espace-test agricole Pouss'béarn
38. La plateforme « Manger Béarnais » : un outil pour faciliter l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux

40 6- Informer et accompagner les habitants

41. Accueil des usagers
42. Éducation à l'environnement
44. La maison de l'habitat

46 7- Œuvrer pour toutes les solidarités

47. Festival des solidarités aux Halles de Pau
48. L'espace rencontre du Foirail : Une structure de proximité par et pour les habitants
50. La Ville de Pau poursuit son soutien aux associations : le Forum, les ateliers et les rencontres du bénévolat
51. Mars Attaque 2023, un mois de lutte contre les discriminations
52. La nouvelle entreprise à but d'emploi Ecloz
54. Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
55. Novembre : les rendez-vous du mois de l'économie sociale et solidaire
56. La plateforme mobilité
57. Emploi : l'agglomération favorise l'emploi grâce à la clause d'insertion
58. Le Pôle entrepreneurial Laherrère
59. Accueil des gens du voyage

60 8- Favoriser le bien-être des habitants par l'activité physique et la prévention santé

61. Actions petite enfance
62. Santé publique
63. Les seniors
64. « Rafraîchissements dans les quartiers de Pau » confirment leur succès auprès des Palois

66 9- Des politiques internes visant l'exemplarité

67. Le Plan de Sobriété Énergétique : une réactivité exemplaire face à la crise énergétique
68. Construire des programmes de travaux efficaces et accélérer la rénovation du parc existant
69. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
70. Le règlement local de publicité intercommunal : un outil pour la protection du cadre de vie et des paysages
70. L'éco quartier Saragosse
72. Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
74. Une politique sport et éducation active en faveur du développement durable
75. Fonctionnement du garage municipal et la gestion de la flotte des véhicules
75. Contrat de relance et de transition écologique
76. Une politique Ressources Humaines engagée et résiliente
77. Une communication et une animation événementielle investies dans le développement durable
78. Des actions fortes sur l'équipement numérique des agents
79. L'inscription de la transition climatique et sociale dans les démarches de politique culturelle
80. Le renouvellement de la labellisation territoire engagé transition écologique, volet Climat-Air-Énergie (TE-CAE)
80. Mise en place du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)



édito

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire est aussi l'occasion de présenter le rapport annuel de développement durable de la ville et de l'Agglomération. Une synthèse utile pour partager et mettre en lumière les très nombreux projets mis en œuvre pour faire de Pau une capitale humaine et durable. Le grand plan de sobriété élaboré par nos équipes et associant tous les agents est un impératif vertueux.

Le Pôle d'Échanges Multimodal que nous venons de livrer va changer nos déplacements. Nouvelle porte d'entrée de la Ville, de l'Agglomération et du Béarn, le pôle d'échanges est un marqueur de la modernité de nos aménagements pour favoriser les mobilités multiples, individuelles et collectives.

Au-delà de ce projet emblématique, les initiatives de nos collectivités sont si nombreuses qu'il est difficile de toutes les citer. Je veux vous faire partager ici ma grande satisfaction après la réhabilitation de l'école Marancy à partir de matériaux sélectionnés pour leurs propriétés isolantes ou encore du nouveau pôle Laherrère. L'année 2023 aura aussi été marquée par le nouvel élargissement du parc Noulibos, un parc plébiscité tout l'été par des milliers de familles.

Pau est une ville verte comme toute notre agglomération. C'est un patrimoine commun à préserver mais c'est aussi un devoir pour nous tous que de faire fructifier le vivant. Nous avons doublé en 2023 le nombre d'arbres plantés par rapport aux années précédentes. Nous avons validé notre feuille de route en matière d'agriculture et d'alimentation, de filières courtes, pour les prochaines années. L'installation de jeunes agriculteurs est une richesse pour notre territoire et la promesse d'une agriculture vivante et en mutation. La généralisation du tri des déchets alimentaires en vue du retour au sol de la matière organique procède de la même volonté de protéger le vivant sous toutes ses formes.

A Lescar sur le pôle pionnier de Cap Ecologia où viendra s'implanter un parc photovoltaïque, les installations de biométhanisation et de méthanation sur l'unité de dépollution des eaux usées sont deux premières technologies mondiales qui viennent traduire dans les faits notre stratégie d'économie circulaire.

La géothermie est une ressource propre et quasi-illimitée, disponible sous nos pieds. Une première application est en cours dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne friche au Nord de Pau qui abritera notamment les associations telles que les Restaurants du Cœur, la Cravate Solidaire et Mobil aide. Enfin nous achevons dans les temps l'aménagement majeur du réseau de chaleur urbain. D'autres projets suivront pour accélérer encore notre volonté commune de neutralité carbone de l'agglomération.

Je vous dis mon amitié,
François Bayrou

mode d'emploi

Ce que dit la loi...

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et modifié par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Extrait du décret n°2011-687 du 17 juin 2011

Comment lire ce rapport ?



Un code couleur pour identifier la ou les collectivités concernées :

Cette année, un document unique compile l'ensemble des actions et dynamiques menées par la Ville de Pau et l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable. Un code couleur permet d'identifier celles relevant de la **Ville (en bleu)**, celles de l'**Agglomération (en orange)**, ou celles qui concernent les **deux collectivités (en vert)**.

Des pictogrammes pour identifier les finalités du développement durable concernées :

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de déclarations et de textes internationaux, fondateurs du développement durable, comme la stratégie nationale de développement durable adoptée par la France. Ces cinq finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, sont les suivantes :



Dans la marge de chaque partie du rapport, les pictogrammes représentés ci-contre et correspondant aux finalités concernées seront indiqués.

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

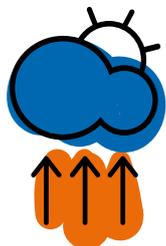
Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

les chiffres clés ...



Energie climat

500 000 euros

C'est le montant des coûts énergétiques évités pour la collectivité grâce au Plan de Sobriété Énergétique



Nature en ville, biodiversité

8000 m²

C'est la surface désimperméabilisée dans le cadre du projet de parc du ruisseau du Laü sur le site de l'UPPA.



Mobilité

10/07/2023

C'est la date d'ouverture du Pôle d'Echange Multimodal (local vélo de 120 places, 8400 m² d'espaces plantés dont 200 arbres et 10 000 arbustes)



Déchets et réemploi

8500

C'est le nombre de foyers supplémentaires de l'agglomération desservis par le service de collecte des déchets alimentaires



Agriculture

5

C'est le nombre d'ambitions de l'agglomération dans le cadre de sa stratégie agricole et alimentaire, avec notamment le soutien à l'installation des jeunes et la protection du foncier agricole



Informier, accompagner les habitants

20

C'est le nombre de participants au nouveau défi «un mois sans ma voiture» organisé par la collectivité



Solidarité

90

C'est le nombre de partenaires à «Mars Attaque», le mois de lutte contre les discriminations, organisé par la Ville de Pau (décliné en 103 actions et 14 événements dans l'espace public, dans 46 lieux différents)



Sport, santé et prévention

600

C'est le nombre d'habitants ayant pratiqué une activité sportive douce dans le cadre de la 4^{ème} édition des « Rafraichissements dans les quartiers de Pau »



Politiques internes

145 000 euros

C'est le montant d'aides aux entreprises accordées en soutien aux démarches de transition écologique

1

Une politique énergie climat ambitieuse



LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En mai 2019, la CAPBP a attribué à la société PAU BEARN PYRENEES ENERGIES SERVICES une concession de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain pour une durée de 26 ans.

Les réseaux de chaleur permettent de mobiliser des énergies renouvelables et de récupération nécessaire au respect des engagements de décarbonation de la CAPBP mais également au maintien de prix stable de la chaleur. En effet, les prix des énergies renouvelables ou de récupération ne sont pas liés aux fluctuations des prix des énergies fossiles (gaz naturel) et la mixité des combustibles qui alimentent le réseau permet d'engager les énergies les moins onéreuses et les plus locales en priorité.

Le réseau de chaleur urbain est un projet d'envergure composé de trois centrales de production et 44 kilomètres de réseau. Il alimente en chaleur **208 abonnés** pour répondre à leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour **77.5 MW souscrits et 132 GWh d'énergie consommée**.

La chaleur produite est à **75% de la chaleur renouvelable et de récupération issue de l'incinérateur pour 50% et de la centrale biomasse pour 25%** (mix énergétique cible) ce qui évite l'émission de 24 000 tonnes de CO₂ par an.

ACTIONS 2023

Les objectifs pour 2023 étaient de terminer les travaux débutés en 2020 et mettre en service pour la saison de chauffe 2023-2024, l'ensemble des installations dans leur configuration finale.

PERSPECTIVES 2024

À l'issue de la prochaine saison de chauffe, l'année 2024 sera consacrée à l'approfondissement des perspectives tracées par le schéma directeur qui permettront d'envisager les modalités opérationnelles et contractuelles de développement du réseau de chaleur urbain.

La Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées a également réalisé une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de Jurançon dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid. Cette étude a démontré qu'un réseau de chaleur pourrait être pertinent au regard des potentiels abonnés identifiés.

LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE FINALISÉE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'Agglomération s'est fixée **comme objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040**. Pour y parvenir la CAPBP s'est dotée en 2023 d'une Stratégie Neutralité carbone qui repose sur 4 piliers et objectifs majeurs :

- **Réduire les émissions de GES grâce notamment aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique. La consommation énergétique devra être divisée par 2.** 61% de l'effort devra être porté par les 3 secteurs les plus émissifs de GES et consommateurs d'énergie : **Les transports, l'habitat et le tertiaire.**

- Le développement massif des **énergies renouvelables dont la production devra être très fortement augmentée.**

- **Augmenter de 30% la capacité d'absorption de CO₂ des puits naturels de carbone.** Les forêts et les sols agricoles représentent les principales sources d'absorption et de stockage du CO₂ sur le territoire. Gestion raisonnée et accompagnée de mesure de sobriété foncière.

- **Développer des projets qui permettront de compenser jusqu'à 182 ktCO₂eq** d'émissions résiduelles dans un état d'esprit de coopération avec les territoires voisins et les acteurs locaux.

ACTIONS 2023

Atteindre la Neutralité Carbone requiert une approche systémique. La Stratégie se décline donc également au travers d'une série d'actions complémentaires et compatibles avec ces différents axes pour renforcer les différentes politiques publiques. La stratégie va notamment guider l'élaboration du **nouveau Plan Climat de l'Agglomération dont le lancement a été décidé à l'occasion du conseil communautaire du 29 septembre.**

Pour garantir l'approche systémique des politiques publiques, enrichir la stratégie et imaginer les chemins possibles pour atteindre la neutralité carbone, ont été réalisés en 2023 :

1- La création et l'animation d'un Comité d'Orientation de la Neutralité Carbone. Il est composé à ce jour de 5 élus en charge des politiques publiques en lien avec la neutralité carbone (eau, habitat, aménagement et urbanisme, Développement Durable et déchets, SCOT). Il permet à ses membres d'aborder la transition de manière transversale par rapport à leurs délégations et de construire une compréhension commune des enjeux et objectifs liés à l'ambition de neutralité carbone.

2- Un travail de sensibilisation des Maires et des élus de l'agglomération. Un séminaire intitulé **"Pau 2040", territoire en transitions** a réuni les maires des 31 communes de l'agglomération le 20 janvier. Ce fut l'occasion de (1)- mieux comprendre les enjeux et conséquences prévisibles du réchauffement climatique de

l'échelle globale à la réalité du quotidien, (2)- de découvrir les chemins possibles pour atteindre la neutralité carbone (3)- et des modalités de mise en œuvre des transitions dans une autre collectivité qui porte également un projet « territoire zéro carbone ». Un voyage d'étude a également été organisé à La Rochelle en octobre. L'échange d'expériences et les témoignages ont permis de découvrir les démarches de transition d'un territoire qui ressemble au nôtre et qui porte aussi une ambition de neutralité carbone mais aussi de recenser les clés du succès, les freins et les leviers des différentes démarches et projets engagés.

3- Engagé un exercice de prospective territoriale avec le soutien de l'ADEME pour enrichir sa stratégie et plus globalement sa politique de transition écologique. Cet exercice qui se terminera en juin 2024 permettra notamment de mieux appréhender les intérêts et les leviers d'une approche systémique de la transition. Il vise également à inscrire le projet de transition de l'agglomération paloise dans un récit désirable, positif, cohérent et partagé.



OBJECTIF 2040

LA STRATÉGIE NEUTRALITÉ CARBONE
PAU BÉARN PYRÉNÉES

Points essentiels

Direction Régionale de l'ADEME
Carbone 2040

PERSPECTIVES 2024

En lien avec le plan climat, un exercice de prospective territoriale avec le soutien de l'ADEME a démarré à l'automne pour enrichir la stratégie et plus globalement la politique de transition écologique. Cet exercice qui se terminera en juin 2024 permettra notamment de mieux appréhender les intérêts et les leviers d'une approche systémique de la transition. Il vise également à inscrire le projet de transition de l'agglomération paloise dans un récit désirable, positif, cohérent et partagé à la lumière de la démarche Transition(s) 2050 initiée par l'ADEME.



C'EST PARTI POUR L'ÉLABORATION DU NOUVEAU PLAN CLIMAT !

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La CAPBP a adopté son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en juin 2018 pour une période de six ans, il s'achèvera donc mi 2024. Depuis l'adoption de ce premier Plan Climat, le contexte législatif a sensiblement évolué, avec notamment l'adoption de la loi Energie-Climat, de la loi d'Orientation des Mobilités, de la loi Climat et Résilience, ou encore de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Toutes ont des incidences directes sur l'action des collectivités.

Par ailleurs, au-delà de son caractère réglementaire, le PCAET est un document à la croisée de nombreux enjeux, en particulier dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes liés aux changements climatiques. L'engagement des collectivités devient indispensable en termes d'atténuation des émissions de GES comme d'adaptation du territoire. Leur rôle de mobilisation et d'entraînement des autres acteurs est aussi réaffirmé.

Enfin, un territoire neutre en carbone à l'horizon 2040 doit être porté par une approche plus systémique de ses politiques publiques.

De nouveaux enjeux vont en conséquence guider le renouvellement du Plan Climat :

1- Tout d'abord, les objectifs chiffrés (réduction des émissions de GES, consommations énergétiques, développement des EnR...) devront être ajustés afin de répondre aux orientations régionales et nationales, et d'être alignés avec les objectifs de la stratégie locale de neutralité carbone ;

2- Ensuite, **atteindre la neutralité carbone à 2040 requiert que l'effort soit porté collectivement.**

Bien que disposant de nombreux leviers d'action, l'Agglomération ne pourra à elle-seule réaliser cet objectif. Elle doit aujourd'hui se positionner comme coordinatrice et animatrice de la transition sur son territoire ; elle a pour responsabilité d'insuffler une dynamique collective et susciter l'engagement (à différentes échelles) de ses partenaires et des acteurs socio-économiques. La mobilisation des entreprises, des associations, des communes, et des habitants sera donc au cœur du dispositif d'élaboration du plan climat ;

3- Enfin, certains sujets devenus incontournables ces derniers mois seront abordés de façon renforcée, au premier rang desquels **la sobriété énergétique, l'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques, ou encore la préservation de la biodiversité.**

PERSPECTIVES 2024

Le lancement de la démarche de renouvellement a été acté en septembre par délibération, et l'ensemble des étapes d'élaboration (concertation, formalisation des diagnostics et des actions, événements grand public...) s'étalera sur plusieurs mois, pour une adoption définitive au premier semestre 2025.





L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'Agglomération s'est engagée, à travers le Plan Climat, à accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation des enjeux énergie-climat et dans la mise en œuvre d'actions. Les communes étant contributrices de la politique énergie climat de la collectivité et ambassadrices auprès du grand public, **une mission d'accompagnement leur est proposée.**

Tout au long de l'année, les communes ont ainsi bénéficié d'une **aide technique et financière sur leurs projets communaux**, particulièrement sur les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics, d'une **animation de réseau basée sur des événements collectifs et du partage d'expériences.** Elles reçoivent également une **lettre d'information bimensuelle** sur l'actualité, des ressources et événements locaux.

En 2023, en complément de l'accompagnement aux projets et l'animation des communes, elles sont mobilisées à partir de l'automne dans la démarche d'élaboration du deuxième Plan Climat Air Energie.

ACTIONS 2023

Les **Matinales Techniques Energie Climat**, permettent aux communes de se retrouver entre pairs, de découvrir et d'échanger autour de sujets de transition sur lesquels elles ont des leviers d'actions concrets. Elles y témoignent notamment de leurs expériences respectives. La participation à ces temps d'échange reste assidue et constante depuis leur création en 2020 (13 sessions au total). Elles rassemblent en moyenne un tiers des communes de l'agglomération, les élus représentant les $\frac{3}{4}$ des participants (le reste étant des agents).

Les sujets abordés dans les matinales en 2023 :

- Les **outils de suivi des consommations énergétiques** communales
- Le partage de toutes les actions de sobriété énergétiques qu'elles ont pu mettre en place depuis 2022 (session ayant abouti à un livrable prenant la forme d'un guide listant et évaluant toutes leurs actions)
- Les différents **montages de projets d'installations photovoltaïques** accessibles aux communes.

Le 2^{ème} semestre 2023 est également marqué par le lancement de **la mobilisation des communes dans l'élaboration collective du 2^{ème} Plan Climat du territoire.** Plusieurs **ateliers collaboratifs** et des **fresques du climat** leur sont proposés dès l'automne. La présence de la majorité des communes de l'agglomération aux différents événements témoigne de leur engagement collectif et individuel dans cette démarche.

LA GÉOTHERMIE !

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La géothermie, énergie locale, renouvelable, très faiblement carbonée répond aux enjeux de neutralité carbone de l'agglomération et s'inscrit également dans les **domaines d'excellence du territoire en lien avec la mobilisation de l'énergie du sous-sol et les compétences locales dans le domaine des géosciences.**

L'intégration de la géothermie de surface dans le mix énergétique du territoire des 31 communes est un enjeu important.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a vu de nombreuses actions se concrétiser sur ce sujet :

- Animation d'une **journée de sensibilisation à la géothermie le 14 mars 2023** à la médiathèque André Labarrère avec l'appui de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, du pavillon de l'Architecture et du pôle Avénia. Une centaine de

personnes étaient présentes dont de nombreux Bureaux d'Etudes, maitres d'ouvrages, foreurs et entreprises.

- Organisation d'une **formation sur la géothermie** pour intégrer les connaissances nécessaires au portage de projets et à l'accompagnement de projet. Cette formation a été proposée à des personnes de la CAPBP et des services techniques de Lescar et Billère.

- **Attribution du marché de conception, réalisation et exploitation d'une installation de géothermie** pour alimenter en énergie la **rénovation des entrepôts Labat.**

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 se poursuivra sur une dynamique d'information, sensibilisation, concrétisation des projets et accompagnement de nouveaux projets.

L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Une réflexion a été engagée en 2023 visant à étudier le développement des installations de photovoltaïque.

ACTIONS 2023

Pour répondre à ce besoin, la CAPBP et la ville de Pau ont étudié une liste de **37 bâtiments potentiellement intéressants en vue de l'installation de panneaux photovoltaïque** à la suite d'une étude de potentiel réalisée en interne. Des études de structures sont engagées en 2023 sur chacun des sites pour vérifier la faisabilité de réalisation des travaux de pose des panneaux. Ces études se termineront courant 2024.

Une fois les études et analyses économiques réalisées, les deux collectivités décideront des bâtiments susceptibles d'être dotés de panneaux photovoltaïques.

Le développement de boucles d'autoconsommation collective sera privilégié. Il s'agit d'une pratique qui consiste à partager l'électricité produite localement à partir de sources renouvelables entre plusieurs producteurs et consommateurs situés dans un même périmètre géographique (2 km). Elle présente de nombreux avantages, car elle permet de passer d'une autoconsommation à l'échelle du bâtiment à une autoconsommation à l'échelle de plusieurs bâtiments. La mobilisation du potentiel solaire est optimisée et la facture d'électricité s'en trouve réduite d'autant.

L'opération d'autoconsommation est dite « patrimoniale » dès lors qu'elle ne fait intervenir qu'un seul et unique producteur et consommateur et porte sur plusieurs bâtiments lui appartenant.





RÉHABILITATION À HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE SCOLAIRE MARANCY

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Marancy sont en cours depuis l'été 2022. Il se déroulent par phases, en site occupé. La maternelle 1 et l'élémentaire 1 font partie de la 1ère phase. Les élèves ont été relogés dans des bâtiments modulaires.

Les objectifs de cette opération sur cet ensemble des années 60 et 70 sont multiples : **le rendre plus fonctionnel, plus confortable, plus économe en énergie et accessible aux personnes à mobilité réduite**. Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz à effet de serre liées à cette opération et sur le confort d'été du bâtiment.

Le bâtiment va largement au-delà de la réglementation sur tous les aspects environnementaux. **Des performances très élevées sont visées vis-à-vis des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.**

Pour atteindre ces ambitions, différents scénarios de conception ont été étudiés et modélisés pour permettre à la Ville de Pau de faire les choix les plus pertinents.

Chaque produit de construction et chaque équipement envisagé ont été étudiés par rapport à leur impact environnemental.

Cette démarche particulière a permis d'aboutir à un projet visant des **économies d'énergies à hauteur de 72% et une limitation de 32 % des émissions de gaz à effet de serre** par rapport à un projet équivalent mené de manière conventionnelle. Les éléments de conception listés ci-dessous permettent d'atteindre ces objectifs :

- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) en laine de bois
- Murs de brique de terre crue
- Ventilation naturelle nocturne avec dispositifs anti-intrusion
- Réemploi et récupération (ardoises, sanitaires, radiateurs, etc.)
- Préservation des arbres et désimperméabilisation

ACTIONS 2023

La maternelle 1 et ses abords ont été livrés en août 2023 pour la rentrée scolaire. Avec l'inertie apportée par l'isolation par l'extérieur en matériaux biosourcés et les murs de brique de terre crue, et avec la très bonne isolation de ce bâtiment rénové, les effets sur le confort en cas de grosses chaleurs ont immédiatement été ressentis par les occupants début septembre.

La chaufferie biomasse sera opérationnelle pour le démarrage de la saison de chauffe 2023-2024 (rentrée des vacances de la Toussaint).

La couverture et les menuiseries du bâtiment périscolaire et administratif ont été remplacées à l'été 2023.

La fin d'année 2023 verra la fin des travaux sur l'élémentaire 1. Les travaux sont importants, notamment en ce qui concerne la création d'une structure bois composant des coursives aux R+1 et R+2 et des escaliers tout autour du bâtiment. Ces coursives, en plus de limiter l'éblouissement, permettent de revoir la circulation des élèves et de supprimer les escaliers centraux, créant ainsi des surfaces disponibles pour mettre aux normes les sanitaires et pour créer des espaces de rangements pour le matériel pédagogique et le matériel de ménage.

→ CHIFFRES

- Surface réhabilitée : 4 160 m² dont 140 m² créés + 260 m² de bâtiments amiantés démolis + 250 m² de préaux créés.
- 800 m² de coursives sont créés.

... PERSPECTIVES 2024

- Livraison des bâtiments maternelle 2 et élémentaire 2, quasiment jumeaux des deux premiers bâtiments, ainsi que la livraison du bâtiment périscolaire / administratif.
- Les 2 bâtiments élémentaires seront reliés entre eux par deux passerelles. Grâce à l'ascenseur mis en place dans l'élémentaire 1 et les deux passerelles, l'ensemble des espaces sera accessible aux personnes à mobilité réduite.



RÉHABILITATION DES ANCIENS BÂTIMENTS « LABAT »

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'opération porte sur la reconversion des bâtiments Labat pour accueillir 2 pôles :

- **Un pôle des mobilités solidaires et de l'accompagnement social.** Ce dernier, créé dans le bâtiment dit « Labat 1 », comprendra des locaux affectés aux Restos du Cœur (pour les activités de distribution alimentaire, vestiaire solidaire, ateliers d'informatique et d'alphabétisation), à La Cravate Solidaire qui accompagne les demandeurs d'emploi et les personnes en formation, et l'activité Mobil'Aide portée par l'association Vivre Ma Ville qui consiste à mettre à disposition des demandeurs d'emploi des moyens de locomotion : voitures, mobylettes ou vélos.
- **Un pôle des syndicats :** le bâtiment dit « Labat 2 » sera mis à la disposition des syndicats pour l'accueil de leurs sièges départementaux ou locaux.

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans deux éléments de programme majeurs de l'opération :

1- La mise en œuvre d'une production de chaleur et de rafraîchissement par géothermie.

Le projet prévoit la mise en œuvre de 10 sondes sèches à 150 mètres de profondeur qui permettront la récupération de la chaleur du sol en hiver et de sa fraîcheur en été. Cette source d'énergie permet de très faibles consommations énergétiques et a une empreinte carbone très basse.

Les pompes à chaleur auront des coefficients de performance (dit "COP") estimés à 5 en moyenne sur la saison de chauffe, c'est-à-dire que 1 kWh électrique consommé pour faire fonctionner la pompe à chaleur permet de générer 5 kWh de chaleur dont 4 d'origine renouvelable (chaleur extraite du sous-sol).

S'agissant du poids carbone, on considère que les installations de géothermie de surface rejettent, en moyenne, moins de 45 g équivalent de CO₂

par kWh de chauffage (émissions associées à la consommation électrique de la pompe à chaleur (Source : ADEME, 2016). C'est environ 4 fois moins que les installations classiques utilisant l'électricité sans PAC, 6 fois moins que celles consommant du gaz naturel.

Pour le rafraîchissement, la priorité sera donnée aux geocooling car les émetteurs le permettent (plancher rafraîchissant et ventilo-convecteur). Ainsi, ce sera directement l'eau qui a été rafraîchie en passant dans les sondes qui sera envoyée dans les émetteurs pour rafraîchir l'air ambiant. Ce système consomme seulement l'énergie d'une pompe, ce qui est mineur par rapport à une climatisation classique.

2- La mise en œuvre de revêtement végétal sans terre pour la quasi-totalité des places de parking du site.

ACTIONS 2023

La géothermie nécessite un niveau d'expertise élevé. Ainsi, du BET sous-sol intégré à la maîtrise d'œuvre et d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage géothermie, il a été décidé de passer un marché de conception réalisation exploitation maintenance pour la partie géothermie. Cette forme de marché permet au groupement retenu de définir les caractéristiques techniques finales de la solution et de s'engager sur une performance. Ce marché a été notifié à l'été 2023 et les études seront finalisées courant octobre.

Les travaux de désamiantage des deux bâtiments ont démarré en juin 2023 et le reste des travaux à l'été 2023.

Chaque bâtiment sera chauffé par une pompe à chaleur géothermique de 37 kW. Les 2 pompes à chaleur seront raccordées au même champ de sondes.

→ CHIFFRES

- Surface réhabilitée : 2 400 m² et comporte une extension de 45 m² pour Labat 1 et une extension de 500 m² pour Labat 2.

🗨️ PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra la livraison des deux bâtiments : Labat 2 en avril 2024 et Labat 1 en juin 2024.

Les 10 forages permettant la mise en place des sondes auront lieu en janvier et l'installation sera opérationnelle pour les premières vagues de chaleur qui pourraient arriver en mai 2024.





BIOMÉTHANISATION DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USEES ET METHANATION DU CO₂

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La construction d'une unité de biométhanisation des boues et de méthanation du CO₂ est une opération innovante qui permettra au site d'être qualifié d'énergie positive et décarbonée. Démarrée en juillet 2021 avec les études de conception puis les travaux de génie-civil en 2022, l'opération doit se poursuivre en 2023 avec la pose des équipements et leur mise en service.

ACTIONS 2023

La phase de pose des équipements de l'unité de biométhanisation des boues s'est déroulée en début d'année 2023, le second semestre de l'année 2023 étant consacré à leur mise en service séquentielle. Ainsi :

- Le **digesteur (également appelé Méthaniseur)** a reçu ses premières boues dès le mois d'avril et produit du biogaz depuis le mois de mai.
- Le **poste d'injection du biométhane** a été installé puis mis en service par GRDF en mai, permettant l'injection dans le réseau public de distribution des premiers mètres cubes de biométhane le 22 juin 2023 ;
- Le **pilote de réutilisation des eaux traitées (REUT)** par le biais d'une technologie membranaire (nanofibres creuses) est opérationnel et permet

d'alimenter certains usagers internes de l'usine en remplacement d'eau potable.

Sur le volet méthanation, l'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études de conception puis à l'approvisionnement et la pose des différentes briques technologiques (électrolyseur pour la production d'H₂, réacteur de méthanation, compresseur, etc.).

En parallèle de ces travaux de construction, l'année 2023 a également vu **la signature du marché global de construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de plus de 3 Mwc**. Cette centrale, implantée sur l'ancien centre d'enfouissement des déchets ménagers de Cap Ecologia, permettra d'alimenter l'usine de dépollution des eaux usées et notamment l'électrolyseur de l'unité de méthanation.

→ CHIFFRES

3,25 GWh : soit la production annuelle d'électricité de la centrale photovoltaïque qui sera autoconsommée à plus de 95% par l'usine de dépollution des eaux usées.

... PERSPECTIVES 2024

- La fin de la construction des unités de biométhanisation et méthanation,
- Et d'autre part à la réalisation des dossiers réglementaires (permis de construire) et des études d'exécution de la centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique.



ACCÉLERER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

• Pau est la « Capitale des filières du sous-sol et de la transition énergétique » avec la présence d'un écosystème unique en Europe autour du pôle de compétitivité AVENIA (230 entreprises adhérentes), de centres de recherche (dont celui de TOTAL ENERGIES), de simulateurs, d'établissements publics et privés de formation, et de structures d'accompagnement à la création et au développement d'activités innovantes (Technopole HELIOPARC).

• En 2023, la CAPBP a pour objectif principal de poursuivre son engagement dans le soutien à la transition énergétique, en pleine cohérence avec son ambition de neutralité carbone. Cette action se matérialise tant au travers de l'accompagnement, éventuellement financier de l'investissement privé via son Règlement d'Intervention Economique (RIE) que de l'engagement dans une politique volontariste en la matière en ce qui concerne les équipements publics (FEBUS, CAP ECOLOGIA, réseau de chaleur, géothermie...).

Rappelons que 38% des émissions de CO₂ du territoire proviennent de l'activité économique (tertiaire, industrie, agriculture).

ACTIONS 2023

• La CAPBP soutient le Pôle de compétitivité AVENIA, spécialiste de la transition énergétique.

• Le GIP CHEMPARC, qui travaille sur la mutation du bassin économique de Lacq à travers des projets d'énergie propre et d'économie circulaire.

• Le Règlement d'Intervention économique de la collectivité (RIE) a également pour objectif d'accompagner d'une manière générale les projets de développement des entreprises du territoire, endogènes et exogènes. C'est à ce titre que la CAPBP soutient l'éco innovation. Ainsi, depuis début 2023, 3 startups appartenant à la Technopole Hélioparc ont bénéficié d'une aide directe de l'agglomération.

• Enfin, l'agglomération a accompagné, dans le cadre de la convention UPPA-CAPBP, deux projets de recherche relatifs au développement durable en 2023. Le premier projet est intitulé « Penser les plans d'eau récréatifs comme îlots de fraîcheur pour les villes (ILEAU) » / Laboratoire TREE. Le second projet est intitulé « Le traitement judiciaire des infractions environnementales » / Laboratoire IFTJ.

• Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine a été voté le 21 juin 2022. Dans la continuité de ce document, le RIE Régional a été voté le 27 mars 2023.

Le SRDEII place l'accompagnement de la transition énergétique et la décarbonation des activités économiques comme l'une des grandes priorités du document.

C'est dans ce contexte réglementaire que la CAPBP a lancé en 2023 une démarche interne de co-construction de son prochain RIE en lien avec le SRDEII et le RIE Régional.

• Le service Développement économique a également participé en 2023 au 1er jury du nouvel incubateur et pépinière Greenov de la Technopole Hélioparc.

Afin de soutenir l'innovation pour la transition écologique et énergétique, Hélioparc a en effet lancé un nouvel incubateur dont l'objectif est de favoriser l'émergence de projets susceptibles d'œuvrer à la réduction de l'impact de l'activité humaine sur le climat.

Qu'il s'agisse d'éco-innovation, d'éco-conception, d'économie circulaire, d'énergie et de ressources nouvelles et renouvelables, Greenov accueille au cœur de l'écosystème de la technopole des porteurs de projets et de jeunes entreprises innovantes.

Cette initiative est soutenue et encouragée par l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre de la Délégation de Service Public en cours entre la CAPBP et la SEM Hélioparc.

PERSPECTIVES 2024

L'objectif 2024 est de voter le RIE communautaire 2023-2028 avant la fin du premier semestre.

L'ambition est d'agir sur le levier de la transition écologique des entreprises en accompagnant spécifiquement les TPE/PME.

• A cet égard, un appel à projet spécifique sera soumis à l'approbation des élus.

Son objectif est de soutenir les études et les investissements répondant aux enjeux de décarbonation du territoire portés par les entreprises (en priorité les TPE de moins de 10 salariés).

• Dans le cadre du soutien aux investissements immobiliers des entreprises, il est également prévu d'inscrire dans le futur dispositif un nouveau critère d'attribution relatif au respect des exigences réglementaires et législatives de base en termes de développement durable.

Un critère « bonus » est également envisagé : les projets immobiliers à forte valeur environnementale permettant d'aller au-delà des normes en vigueur dans le cadre de la politique neutralité carbone du territoire seront privilégiés.

L'agglomération va ainsi dans le sens de l'éco conditionnalité des aides souhaitée par la Région.



2

Préserver & restaurer la nature en ville & la biodiversité

PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE ET LA NATURE EN VILLE POUR UN TERRITOIRE RESILIENT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La communauté d'Agglomération a adopté son plan biodiversité en mars 2021. L'agglomération a été labellisée Territoire Engagé pour la Nature par l'Office français de la Biodiversité.

Concernant la Ville de Pau, les surfaces végétales ont augmenté de 10 % entre 2020 et 2023, soit entre 6 et 7 hectares supplémentaires. Cette augmentation de la présence de la végétation participe de l'amélioration de la présence de la nature en ville, de la biodiversité, du maintien ou de l'augmentation de sols perméables.

ACTIONS 2023

•L'extension du Parc Noulibos

L'extension du Parc Noulibos s'est ouverte au public au début du mois de juin 2023. Il s'étend sur un hectare et vient compléter la trame verte du quartier Saragosse. Il offre de nombreux équipements de loisirs, de sport et de convivialité pour les habitants.

Un aménagement pilier de l'écoquartier Saragosse
L'extension du Parc Noulibos a été réalisée en lien avec le Programme de Renouvellement Urbain du quartier.

Sa conception répond aux attentes des habitants exprimées lors d'une longue concertation menée entre 2018 et 2020.

Il représente une grande opération de désimper-méabilisation puisqu'il succède à la déconstruction d'une tour d'habitation de 12 étages, la Tour Isabe.

En se connectant au Parc Noulibos au Nord et aux Jardins de Saragosse au Sud, il permet de relier plus de 10ha de nature à parcourir et à redécouvrir à pied ou à vélo.

Un parc paysager, densément planté d'arbres et d'arbustes, une nouvelle offre ludique et sportive pour le quartier Saragosse

L'extension du Parc Noulibos offre un nouvel espace de verdure au sein du quartier Saragosse. Elle vient prolonger la première partie de Parc au Nord de l'avenue Saragosse, et se connecte au Sud aux Parcs Ayous et Nandina.

Au fond du Parc, un verger a été planté. Il se compose de cerisiers, mirabelles, pommiers. Des arbustes à fruits sont également disponibles à la cueillette. Dans cet espace, des tables de pique-nique sont mises à disposition des visiteurs.

L'extension du Parc Noulibos dispose de nombreux équipements visant une plus grande convivialité au sein du quartier : aire de jeux pour les tout-petits, aire de brumisation, agrès sportifs, tables de ping-pong, bloc d'escalade de 13m de long

→ CHIFFRES

- L'extension compte **127 arbres**, dont 57 de grande envergure qui marqueront le paysage dans les décennies à venir.
- **1700 arbustes** sont également plantés, pour délimiter les espaces, apporter une floraison de printemps et paysager le parc.
- Des prairies fleuries, riches supports de biodiversité, ont également été semées.

• Des Investissements modestes mais qui changent la vie

Parmi les opérations phares portées par la Municipalité depuis 2014, l'année 2023 a permis de rénover plusieurs espaces déqualifiés de la ville, dans tous les quartiers, places et placettes, espaces du quotidien pour lesquels l'investissement reste modeste mais renforce le confort et l'agrément des habitants.

Pour chaque espace rénové, la Ville réorganise la place dédiée à la végétation en l'amplifiant et en favorisant la biodiversité.

• Développement du patrimoine arboré

→ CHIFFRES

- La Ville de Pau compte environ **22 000 arbres** sur son territoire et le nombre d'arbres sur l'ensemble des sites de l'agglomération est en cours de recensement.
- La volonté affirmée d'augmenter le nombre d'arbres et la surface de canopée a amené la Ville à planter une moyenne de 470 plantations d'arbres par an. En 2023, ce nombre d'arbres est porté à 800.





LE PROGRAMME « MA COUR DE RÉCRÉATION IDÉALE »

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En 2019, la ville lance une vaste concertation auprès des équipes éducatives, enfants, parents, de ses 26 écoles, dans le but d'améliorer l'état des cours de récréation.

Les principaux éléments issus de cette concertation font émerger les besoins suivants :

- Réintroduire de la nature, de la fraîcheur ;
- Créer des espaces ludiques et des lieux de calme pour dessiner, écrire, lire ;
- Favoriser des espaces différenciés pour ne plus avoir le terrain de foot/basket au milieu de la cour ;
- Retrouver de la couleur.

La ville a décidé alors de lancer le programme "ma cour de récréation idéale". En 2020, les premières études sont menées par l'Atelier Paysage de la ville. À l'heure du changement climatique et de l'état de certaines cours de récréation, formant de véritables îlots de chaleur, **l'entrée principale des projets est la désimperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation.** Cette démarche est également soutenue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui finance une partie des projets.

ACTIONS 2023

A ce programme s'ajoutent des actions de **désimperméabilisation/décroûtage de pieds d'arbres, accompagnées de plantation d'arbustes et d'arbres fruitiers.** Première école à avoir été traitée, l'école Buisson avec 360 m² désimperméabilisés et revégétalisés, soit 10 % de la cour.

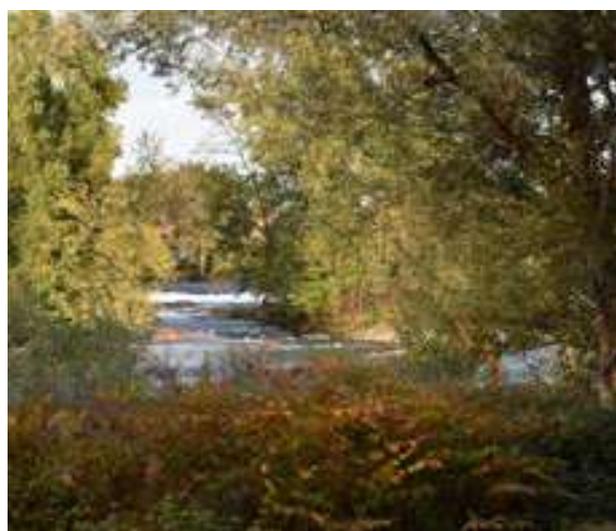
→ CHIFFRES

En 2023, les cours d'écoles concernées par ces aménagements sont les suivantes :

- Ecole Lavigne : 285 m² végétalisés
- Ecole Bouillerce : 175 m² végétalisés et actions de protection des pieds d'arbres
- Ecole Arc En Ciel : 34m²
- Ecole Bosquet : 450 m²

DÉFI BIODIVERSITÉ

Pour la troisième année consécutive, **Ecocène, en partenariat avec la Ville de Pau**, a proposé aux habitants de Pau et son agglomération le **défi biodiversité de février à juin 2023**. Ce défi, cofinancé par la ville de Pau et la Région Nouvelle Aquitaine, donne la possibilité à **30 foyers volontaires d'agir de façon gratuite et ludique à la préservation et l'enrichissement de la biodiversité dans la ville**. Pour cela, pendant toute la durée du défi, Ecocène propose de nombreux ateliers pratiques, des visites et randonnées naturalistes, des cafés-débats et, grâce au réseau de médiathèques, une mise à disposition des ressources documentaires.



EXTENSION ET POURSUITE DES AMÉNAGEMENTS DU PARC NATUREL DES RIVES DU GAVE

Inauguré en 2017, la valorisation du Parc naturel des rives du Gave se poursuit avec en 2023 la pose de mobiliers signalétiques conçus par zookeeper (graphisme) et l'entreprise Pic Bois (fourniture et pose) et l'aménagement, après Billère, de nouvelles toilettes sèches sur la commune de Gelos conçues avec l'appui de l'écocentre pierre et terre. En parallèle, la CAPBP a fait l'acquisition de 18 ha de terrains sur la commune d'Aressy afin d'y restaurer des zones humides à l'horizon 2026 et d'aménager la voie cyclable permettant de relier le lac au PNU via la passerelle de Franqueville.

L'ÉCO-PÂTURAGE PREND SES QUARTIERS

Dans le cadre du déploiement de la gestion différenciée des espaces verts publics, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau ont remplacé les tondeuses par de l'éco-pâturage sur plusieurs sites en gestion. Cette méthode complémentaire à l'entretien mécanique possède de multiples avantages sur le plan écologique et social.

→ CHIFFRES

L'éco-pâturage représente en 2023 :

- 12.5 ha sur la Ville de Pau
- 12.6 ha aux abords de la déchetterie de Bizanos et à Cap ecologia à Lescar.

Soit une augmentation d'environ 30 % des surfaces en éco-pâturage depuis 2022.





DÉFINITION D'UN ATLAS CARTOGRAPHIQUE DE RENFORCEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les travaux d'analyse de la Trame Verte et Bleue ont été cette année enrichis d'une nouvelle approche, visant à cibler les secteurs d'interventions prioritaires permettant de renforcer les continuités écologiques. Le maillage d'infrastructures écologiques du territoire présente des ruptures, qui affaiblissent le fonctionnement des écosystèmes et qu'il convient de résorber.

Ce travail d'analyse et de ciblage, permettra d'initier une nouvelle phase des actions de la collectivité en matière de renforcement de la biodiversité : conjointement aux efforts de préservation des continuités écologiques, il s'agit à présent de travailler à leur renforcement. L'atlas cartographique dont nous disposons nous permettra d'orienter ces opérations de renaturation vers des sites pertinents au regard des enjeux de continuités écologiques.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Dans la continuité du déploiement du Plan Biodiversité, un dispositif d'accompagnement des communes de l'Agglomération a été lancé. Il vise à offrir un appui technique aux communes sur la gestion et la valorisation de leur patrimoine écologique. Qu'il s'agisse d'aider à l'émergence des projets communaux ou à la prise en compte des actions à l'échelle communautaire, ce soutien technique concerne les thématiques suivantes : espaces naturels (gestion, valorisation), espaces verts (déploiement gestion différenciée), foresterie urbaine et patrimoine arboré, lutte contre la pollution lumineuse, désimperméabilisation, accompagnement des initiatives citoyennes.

→ CHIFFRES

En 2023, 16 communes ont bénéficié de cet accompagnement, autour de projets très variés tel que :

- L'Accompagnement à la définition du plan de gestion du massif forestier de Franqueville, commune de Bizanos.
- Le lancement du projet de redynamisation écologique de la Plaine des Sports, commune d'Artiguelouve.
- Le Partage d'expérience, de cahier des charges et de mise en contact pour de l'éco-pâturage, commune de Lescar.
- L'Accompagnement d'un projet de jardin partagé, commune de Meillon.

OBTENTION DU LABEL ECOJARDIN POUR LA GESTION ÉCOLOGIQUE DE LA COULÉE VERTE DU LAÛ

Le comité de labellisation EcoJardin, qui s'est réuni le vendredi 30 juin 2023 a décidé d'attribuer le label pour 3 ans à la Coulée verte du Laü. Une reconnaissance nationale de la qualité de la gestion écologique de ces espaces de nature en ville, fruit d'une démarche lancée depuis plusieurs années entre les élus, les services et les habitants.

La coulée verte du Laü, aussi nommée coulée de Pesquidoux, est un parc urbain important pour la trame verte et bleue. Le parc de 7,5 ha joue en effet un rôle de corridor écologique qui permet de connecter deux réservoirs de biodiversité : la zone humide d'Ousse des Bois à l'Est et la forêt de Bastard au Nord. C'est aussi un lieu de vie et de sociabilisation important pour les habitants.

La gestion actuelle du site témoigne de pratiques vertueuses d'un point de vue écologique aujourd'hui reconnues par le label national Ecojardin : Zéro-phyto, Zéro arrosage, Gestion différenciée en plusieurs niveaux d'entretien, formation de 70 agents de la ville ...



LE PLAN DE FORMATION INTERNE POUR ACCOMPAGNER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES PUBLICS SE POURSUIT

Faisant suite à la formation de l'ensemble des jardiniers à la gestion différenciée en 2019 et 2020, les 108 agents de la propreté urbaine et des cimetières (chefs d'équipes et leurs agents) ont suivi en

2023 une formation "acceptation de la flore spontanée et gestion alternative des espaces publics". En partenariat avec le CNFPT, 4 modules d'une demi-journée se sont déroulés de mars à octobre pour accompagner le changement de pratiques attendus dans les équipes.

Un retour d'expérience organisé en octobre permettra d'évaluer les effets de cette formation dans les pratiques des équipes.

DISPOSITIF "UN COIN DE NATURE DANS MON ÉCOLE"

A travers le programme « Un coin de nature dans mon école », la Maison du jardinier et de la nature en ville amène les élèves à tisser des liens avec le vivant et invite la nature dans la cour de récréation et dans la classe !

→ CHIFFRES

- En 2023, 9 écoles élémentaires ont été accompagnées ainsi que 4 crèches et 1 ALSH.
- En parallèle, 1300 élèves ont été sensibilisés à travers 220 séances pédagogiques dans le cadre de l'offre Trajectoires.



DÉPLOIEMENT DES DÉMARCHES CITOYENNES - PERMIS DE JARDINER, JARDINIERS EN JARDINS COLLECTIFS

Du permis de jardiner en pied de façade au jardin collectif plusieurs possibilités s'offrent aux habitants pour participer à la végétalisation de la Ville. La Maison du jardinier anime aujourd'hui un réseau de 35 sites de jardins collectifs, dont 15 jardins familiaux offrant des parcelles individuelles et 20 jardins partagés. Au total, environ 1100 familles jardinent aujourd'hui en ville sur ces jardins.

En parallèle, depuis le printemps 2018, le "Permis de jardiner" permet à chaque habitant de devenir le jardinier de son quartier pour semer au pied d'un arbre, planter une bande enherbée ou directement sur le trottoir... Une aventure qu'il est possible de mener seul mais aussi avec les voisins ! 104 personnes ont aujourd'hui bénéficié d'un permis de jardiner. 20 nouveaux sites de jardinage urbain seront installés avec les habitants début 2024.



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE L'AGGLOMÉRATION PALOISE

EN 2024, la CAPBP dressera un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire. Il se déroulera sur 2 ans et concernera toutes les communes de la communauté d'agglomération. Cet inventaire localisera les zones humides de manière aussi exhaustive que possible dans une optique de protection, de gestion voire de restauration. Cette nouvelle connaissance permettra de mieux prendre en compte ces milieux dans l'aménagement du territoire.





PROJET DE REVÉGÉTALISATION DE LA PLACE CLÉMENCEAU

Un travail sur la revégétalisation de la Place Clémenceau est lancé.

Il vise à répondre à trois enjeux :

- Réduire la sensation d'îlot de chaleur dans ce cœur urbain

- Accroître la qualité paysagère et patrimoniale pour cette place de centre-ville
- Renforcer les aménités de la Place pour intensifier son usage au quotidien pour les habitants du centre-ville (en dehors des périodes de manifestations)

RÉNOVATION DU PARC LAWRANCE

Le parc Lawrance est un espace de 3,5 hectares, emblématique du nord du centre-ville, offrant à la fois un lieu de respiration, de promenades et d'activités. Ce parc de style paysager à l'anglaise était celui d'une villa construite en 1840 par la famille Schlumberger en style flamand germanique, puis cédée à la famille Lawrance. Les enjeux d'évolution d'usages et d'images sont élevés.

Il compte de nombreux arbres centenaires majestueux et préservés mais souffre d'une dégradation de ses qualités paysagères originelles (perte de lisibilité des lisières, de présence végétale, d'intimité, du dessin des tracés). Sa rénovation s'inscrit à la fois dans l'orientation de mise en valeur de la ville-jardin et de préservation d'un véritable îlot de fraîcheur de la ville dense. Elle est envisagée dans le but de gérer les eaux de pluie de manière intégrée, à la parcelle.



PLAN CANOPÉE

Un programme de développement de la canopée urbaine est à la croisée de l'impératif climatique, d'une forte demande sociale et d'une plus grande capacité d'action de la collectivité. La structuration actuelle de la stratégie de transition de la collectivité est une réelle opportunité de lancement d'une action type « Plan Canopée ».

Le déploiement d'un « Plan Canopée » est l'une des composantes du Plan biodiversité. Il propose une réponse au réchauffement climatique et à la crise écologique, avec pour ambition de doubler le patrimoine actuel et de développer la ville cli-

matique et nourricière. Il sera officiellement lancé et élaboré en 2024, sur la base des objectifs suivants :

- Protection du patrimoine arboré existant (PLUi, travaux) : « Pau ville climatique où il fait plus frais »
- Augmentation de la surface canopée et donc augmentation de la plantation d'arbres
- Développement de la présence des fruitiers dans l'espace public : « Pau ville nourricière »
- Intégrer les espaces et acteurs privés dans ces ambitions (85 % du foncier étant privé)
- Communiquer, animer, fédérer.

LA POURSUITE DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA GEMAPI

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La communauté d'agglomération assure l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) depuis le 1er janvier 2018. Ses actions permettent de répondre aux objectifs d'adaptation au changement climatique (risque inondation, sécheresse...) et de préservation de la biodiversité (favoriser la résilience des milieux aquatiques...).

Après une phase d'étude préalable et la réalisation de divers chantiers ponctuels de renaturation des cours d'eau, l'année 2023 constitue la 2^{ème} tranche de travaux du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques des bassins de l'Ousse des bois, du Laü et leurs affluents (déclaré d'intérêt général par l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2021) et la poursuite des opérations inscrites au programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du gave de Pau.

ACTIONS 2023

- En matière de **Gestion des milieux aquatiques (GEMA)**, la 2^{ème} phase des travaux de restauration des milieux aquatiques du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) de l'Ousse des bois, Laü et affluents concerne un linéaire de 15 km de cours d'eau sur les communes d'Artigueloutan, Sendets, Lée, Idron et Pau.
- Des travaux de **restauration de la lande humide du Barrails (commune d'Artigueloutan)** seront également menés à l'automne 2023. Ils consistent à restaurer les fonctionnalités écologiques et hydrologiques de la zone humide de 4600 m² et du cours d'eau sur environ 180 m (amélioration état biodiversité, stockage d'eau lors des crues, soutien d'étiage en période de sécheresse...). Des actions de valorisation seront également menées (panneaux d'informations et sentier d'interprétation).
- En termes de **prévention contre les inondations (PI)**, un diagnostic technique pour la régularisation et l'optimisation des ouvrages existants pour la prévention des inondations sur les bassins de l'Ousse des Bois et du Laü (communes de Pau, Lons et Lescar) a été engagé. Cette étude débouchera sur des travaux de gestion ou restauration des ouvrages gérés par la CAPBP.
- La mission GeMAPI poursuit ses actions d'assistance-conseils auprès des propriétaires riverains des cours d'eau (particuliers, communes...) et l'accompagnement des autres directions de la collectivité sur les projets ayant un lien avec les milieux aquatiques (régularisation de la base nautique du Pont d'Espagne, inventaire des zones humides, vidange du lac du domaine de Sers, etc.).

PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra le lancement des actions suivantes :

En matière de GeMA (Gestion des milieux aquatiques)

- Phase 3 du PPG des milieux aquatiques des bassins de l'Ousse des bois, du Laü et leurs affluents sur les communes de Lescar, Poey de Lescar, Siros, Aussevielle et Denguin.
- Travaux de restauration de la zone humide du bois d'Idron.
- Etude pour le projet de renaturation de l'Ousse des bois dans sa traversée de la zone commerciale du Mail de l'Hippodrome.

En matière de PI (Prévention contre les inondations)

- Etudes sur le PAPI (Programme d'Actions de Préventions des Inondations) gave de Pau (projet bassin écrêteur sur les communes d'Idron et Sendets et étude hydraulique ruissellement pluvial Gan).
- Travaux de restauration et d'optimisation des ouvrages de prévention contre les inondations.





LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : UN OUTIL POUR LA PROTECTION DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Règlement Local de Publicité intercommunal établit des règles pour encadrer l'installation des supports de publicités, pré-enseignes et enseignes en adaptant les dispositions nationales aux spécificités locales.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées élabore un RLPI sur l'ensemble des 31 communes du territoire intercommunal pour améliorer le paysage urbain et rural, ainsi que le cadre de vie des habitants, tout en considérant les besoins en communication des acteurs économiques.

Les élus communautaires ont prescrit le projet de RLPI par délibération le 17 décembre 2020.

Les étapes nécessaires à l'élaboration du RLPI sont regroupées en deux phases principales :

- La 1^{ère} consiste en la rédaction du projet et en la concertation avec tous les acteurs concernés par l'affichage.
- La 2^{ème} se caractérise par des étapes de modification et de consultation, comme l'organisation d'une enquête publique.

Le projet de RLPI participe à la stratégie neutralité carbone. Les futures règles iront dans le sens d'une réduction de consommation d'énergie avec une diminution du nombre de publicités lumineuses, de leur format et de leur durée d'éclairage.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction du projet RLPI composé notamment d'un règlement écrit et d'un plan de zonage du territoire.

Le pré-projet a été écrit :

- En assurant la cohérence avec les orientations du RLP débattues par les élus communautaires.
- Avec la collaboration des communes, pour adapter au mieux les futures règles aux circonstances locales.

Elle s'achèvera avec la concertation de tous les acteurs (professionnels de l'affichage, commerçants et habitants) au cours de laquelle la première version du règlement et du zonage sera présentée. A ce stade-ci, tous les acteurs pourront donner leur avis sur le projet.

... PERSPECTIVES 2024

Les principales actions, menées en 2024, seront les suivantes :

- Arrêt du projet, et bilan de la concertation,
- Organisation d'une enquête publique,
- Approbation du RLPI.



QUARTIER UNIVERSITÉ-TECHNOPOLE - UN LABORATOIRE DE LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La mise en œuvre du projet Université-Technopole a été engagée en 2013.

Il prévoit la création d'un parc reliant les allées Condorcet à l'avenue de Montardon. Ce parc pénètre dans les îlots bâtis tels que Nouste Soureilh, la ZAC Favre et Plein Ciel par des ramifications végétales (cœur d'îlot vert de la ZAC Favre, chaussée végétale et jardins partagés de Nouste Soureilh, activité maraîchère de plein ciel).

ACTIONS 2023

• Secteur Nouste Soureilh

La chaussée végétale a été finalisée et ouverte au public en mars 2023. Sur un linéaire de 100 m de long et 3,5 m de large, le revêtement de surface de la voie pompier menant au boulodrome a été réalisé selon le principe de la chaussée végétale à savoir un revêtement végétal et perméable sans terre.

• Parc du ruisseau du Laü

La séquence 1 du parc du ruisseau du Laü a été réalisée. Il s'agissait, sur une surface de 8000 m² de désimpermeabiliser complètement le parking Est de l'université afin de créer un parc. Outre le décrotage de l'enrobé, les cheminements piétons et cycles ont été réalisés en urbanith, revêtement

perméable composé de résine végétale. La physionomie de l'entrée Est du campus s'en trouve transformée et les sols et la végétation existante retrouvent un environnement naturel. Les travaux ont été finalisés en novembre 2023.

... PERSPECTIVES 2024

- Les aménagements du quartier université technopole vont se poursuivre.
- La deuxième séquence du parc du Laü verra le jour sous maîtrise d'œuvre interne afin d'assurer une continuité entre la première séquence et les aménagements déjà réalisés au niveau du complexe sportif Lavie.
- L'aménagement de la ZAC Favre va se poursuivre en lien avec le démarrage de la construction des bâtiments à venir. L'année 2024 sera surtout consacrée à des études de maîtrise d'œuvre.



3

**Promouvoir
& encourager
les mobilités
durables
& actives**



LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL OU PEM

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal, dont les premières études de programmation ont été initiées en 2011, traduit l'ambition de la collectivité de faire de la gare de Pau la principale porte d'entrée du Béarn, un outil d'attractivité du Sud Aquitaine, ainsi qu'une opération exemplaire en matière de développement des mobilités douces et des transports collectifs.

Cette opération, achevée en 2023, permet d'assurer le développement de la gare de Pau comme espace de mobilités et d'échanges au cœur de l'agglomération paloise et comme élément structurant du quartier Rives du Gave.

Mobilités douces et transports collectifs se partagent dorénavant un espace arboré et planté en lien avec le glacis végétalisé des boulevards.

Le piéton comme le voyageur peut apprécier le cours d'eau en se promenant le long des berges et se reposer ou attendre le train à l'ombre du jardin de l'Ousse.

Qualité, fonctionnalité et accessibilité sont assurées pour accueillir les 800 000 voyageurs en gare de PAU.

ACTIONS 2023

Après deux ans et demi de travaux, l'année 2023 a consisté à finaliser le parking longue durée, les jardins de l'Ousse, le local vélo sécurisé d'une capacité de 120 vélos et réaménager l'avenue Jean Biray.

→ CHIFFRES

- 1 BHNS toutes les 8 minutes
 - 1 local vélo sécurisé de 120 places
 - 1,2 km de cheminements cyclables
 - 8 400 m² d'espaces plantés dont 6 080 m² créés
 - Près de 200 arbres plantés et plus de 10 000 arbustes
 - Le choix d'un bois local (Aveyron) pour assurer la promenade piétonne
 - Le réemploi de plus de 1000 m² de pavés récupérés de l'ancien parking de la gare et réutilisés au niveau du parking courte durée
- Le PEM a été mis en service en juillet 2023 et inauguré le 25 septembre 2023 !

🗨️ PERSPECTIVES 2024

En 2024, est programmée la mise en accessibilité des quais de la gare de PAU, projet piloté par la SNCF. Les quais vont être surélevés et une passerelle ferroviaire enjambera les voies ferrées pour desservir 3 quais et ainsi permettre un accès aisé aux personnes à mobilité réduite

ainsi qu'à toute personne avec poussette ou bien encombrée de bagages.

Ça sera aussi l'année de la fin des travaux de l'avenue Jean Biray et de la place de la Monnaie qui marquent l'entrée Ouest de la gare et du bas de la ville. Entrée où piétons et cycles prennent toute leur place.

Par ailleurs, pour faire suite au PEM qui n'est que la 1ère pièce d'un projet plus vaste, nommé Rives du Gave, la collectivité va poursuivre son action à l'Est de la gare avec la réhabilitation de la halle Sernam et ses réflexions sur la reconquête des friches industrielles.

C'est tout un quartier qui va ainsi reprendre vie le long de l'Ousse, élément fédérateur de la promenade piétonne qui a été réalisée en 2023 et dont les rives continueront à être aménagées dans les années à venir dans un souci de préservation de la biodiversité et de gestion des eaux pluviales.

MOBILITÉS ET ESPACES PUBLICS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'ambition de la collectivité, pour l'année 2023, était de poursuivre sa politique incitative en faveur des mobilités alternatives, sur l'ensemble de son territoire.

A travers leurs trois principaux leviers d'action (infrastructures, services, animations), la ville de Pau, l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités travaillent pour que tous les modes de déplacement cohabitent et que les solutions collectives puissent répondre à une diversité de besoins individuels.

Plus que jamais la collectivité suit la tendance des mobilités durables tout en voulant également l'accélérer, persuadée que c'est le chemin à prendre pour les trajets du quotidien.



LA POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DU VÉLO

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Depuis 2014, 19 km de rues ont été aménagées en pistes cyclables ou voies vertes et 11 km en bandes cyclables.

Au total, en septembre 2023, on comptait 97 km d'aménagements spécifiques dédiés au vélo.

Principales réalisations aménagements cyclables 2023 :

- Avenue du Général de Gaulle
- Traitement du pont d'Espagne
- Avenue Jean Biray

Parallèlement à ces aménagements, la collectivité a fait le choix d'étendre progressivement le périmètre des zones 30 et 20. Déployées à l'ensemble des rues résidentielles, cette politique a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des usagers de la route au partage de l'espace public, dans le respect de l'autre.

La rue Louis Barthou, la rue des Ponts, la rue Galos et la rue République sont à présent des zones de rencontre où le piéton est prioritaire.

Afin de guider au mieux les usagers une fois les travaux d'aménagements cyclables bien amorcés, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération ont jalonné 8 itinéraires permettant de se déplacer rapidement d'un endroit de la ville à un autre, en passant à proximité des principaux équipements.

Du côté du stationnement, la ville de Pau compte 650 arceaux vélos.

Depuis septembre, les cyclistes peuvent profiter d'un nouvel équipement sécurisé pour stationner leur vélo : **l'abri du pôle d'échanges multimodal offre une capacité de 120 places abritées et sécurisées, idéales pour les déplacements train-vélo ou bus-vélo.**

Enfin, grâce à son offre IDECYCLE, Pau Béarn Pyrénées Mobilités continue d'accompagner les habitants du territoire dans leur changement de pratiques.



→ CHIFFRES

- Avec 950 vélos et 150 accessoires proposés à la location, le succès des vélos verts ne faiblit pas.



DE NOUVEAUX BUS ZÉRO EMISSION

La mise en service du premier bus à hydrogène Fébus, en 2019, marquait l'ambition forte du territoire, de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. **Quatre ans après, quatre nouveaux bus à hydrogène rejoignent la flotte, comprenant ainsi 12 véhicules**

zéro émission. Pau Béarn Pyrénées Mobilités a également fait l'acquisition de 4 bus électriques, pour une mise à disposition de son exploitant IDELIS.



IDELIS À LA DEMANDE : LE TRANSPORT À LA DEMANDE DYNAMIQUE

Depuis le 10 juillet 2023, le service FLEXILIS a changé de nom pour s'appeler **"IDELIS à la demande"**.

Pour plus de praticité, ses règles ont légèrement changé et une application en temps réel a fait évoluer ce service en véritable transport à la demande dynamique, en journée comme en soirée.

C'est ainsi qu'IDELIS à la demande permet de se déplacer d'adresse à adresse dans un rayon de 12 km depuis un point de départ dans la zone couronne en journée, dans la zone centre en soirée.

IDELIS à la demande (journée) fonctionne :

- du lundi au vendredi de 8h (1^{er} départ possible) à 18h (dernier départ possible),
- le samedi de 9h (1^{er} départ possible) à 18h (dernier départ possible).

IDELIS à la demande (soirée) fonctionne du lundi au dimanche de 20h50 à 23h15



→ CHIFFRES

- Taux d'évolution des linéaires cyclables sur Pau : +40%

LA CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Pour accélérer la mise en œuvre du Plan Vélo annexé au PDU 2020-2030, de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la collectivité a candidaté en 2023, à l'appel à projets Fonds Mobilités Actives.

Le projet présenté ambitionne d'aider techniquement et financièrement les gestionnaires de voirie du ressort territorial du syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités, en les accompagnant dans le

choix des itinéraires cyclables tout en recherchant les financements indispensables à la réalisation des travaux.

L'intercommunalité a ainsi souhaité rassembler autour d'elle l'ensemble des gestionnaires de voirie pour un maillage efficace et continu du territoire, tout en représentant un volume conséquent de travaux favorisant la construction de plans de financement solides et partagés entre plusieurs acteurs.



L'ADOPTION DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores...

La présente charte approuvée en 2023 vise une démarche d'amélioration continue des conditions de livraison et d'enlèvement de marchandises sur le territoire en favorisant le dynamisme économique de proximité et en maîtrisant les impacts environnementaux des chaînes logistiques. Elle instaure également un dialogue entre les acteurs locaux, en particulier entre les signataires.



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ ENTREPRISE ET ECOLES

Pour la 12^{ème} année consécutive côté entreprise et 3^{ème} année consécutive côté écoles, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a proposé aux établissements du territoire de privilégier les modes alternatifs à la voiture individuelle durant plusieurs jours.



NOUVEAU DÉFI "1 MOIS SANS MA VOITURE"

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont lancé un nouveau défi pour accompagner 20 habitants du territoire à se passer de leur voiture durant un mois, du 2 au 31 octobre. Les usagers ont laissé leurs clés et leurs voitures aux animateurs de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

En échange, les participants sont repartis avec :

- Un abonnement IDELIS 1 mois
- Une carte 10 déplacements Région Nouvelle-Aquitaine

- Un abonnement vélo en libre-service
 - 1 vélo à assistance électrique 26 pouces
 - 1 appareil connecté permettant de suivre les kilomètres parcourus
 - Plein d'autres cadeaux offerts par les différents partenaires (casque vélo, bon d'achat, ...)
- Une soirée de lancement a été organisée le 2 octobre pour présenter le dispositif, récupérer les véhicules et donner les équipements. A la fin du mois d'octobre, une soirée de clôture a permis de faire le bilan de cette première édition.

4

**Prévenir
& valoriser
les déchets,
favoriser
le réemploi**



UNE NOUVELLE COLLECTE DE DÉCHETS ALIMENTAIRES SE DÉPLOIE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les déchets alimentaires représentent encore plus du tiers des ordures ménagères résiduelles. **Leur gestion demeure un enjeu majeur d'évolution du service public de gestion des déchets.**

Conformément à l'obligation issue de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte, la Communauté d'Agglomération a adopté, lors du conseil communautaire de décembre 2020, sa stratégie territoriale "TRIBIO" pour proposer à tous les habitants de son territoire une solution de tri des biodéchets à l'horizon décembre 2023. En application de cette stratégie, une collecte séparée, spécifique aux déchets alimentaires, est actuellement en cours de déploiement sur l'habitat collectif de plus de 4 logements. Les déchets alimentaires ainsi collectés et détournés de l'incinération, seront valorisés en compost et utilisés par les agriculteurs locaux.

L'objectif est d'équiper près de 2300 résidences d'ici deux ans, sur les 10 communes les plus denses de l'agglomération

ACTIONS 2023

La première phase du déploiement a démarré au printemps 2023 sur les communes de Bizanos, Gelos, Idron, Lescar, Lons, Mazères-Lezons : près de 5 000 foyers sont desservis par cette nouvelle collecte

-La seconde phase s'est poursuivie à l'automne 2023 sur Jurançon, et les quartiers Hippodrome et Philippon de Pau : 3 500 foyers supplémentaires desservis.



→ CHIFFRES

- 8 500 foyers supplémentaires desservis

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Il est prévu, sur le 1^{er} semestre 2024, de finaliser le déploiement sur Billère, Gan et Pau.



LE CONTRÔLE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dispose de 6 déchetteries (Bizanos, Bosdarros, Emmaüs, Jurançon, Lescar et Pau). Ces déchetteries publiques accueillent chaque année plus de 350 000 visiteurs. Les déchets encombrants occasionnels (déchets verts, gravats, autres encombrants, déchets dangereux) représentent près de 30 % de la quantité totale de déchets collectés. La fréquentation de ce service est en forte progression depuis la réhabilitation des déchetteries de Pau, Lescar, Bizanos et Jurançon dont les travaux se sont achevés en décembre 2020.

Afin de poursuivre la modernisation du service, la CAPBP a souhaité modifier les conditions d'accès au service en le réservant aux seuls particuliers résidant sur l'agglomération. Cette modification vise à trois objectifs principaux :

- Limiter l'accès aux seuls habitants de l'agglomération afin de mettre en cohérence le service des déchetteries avec son financement ;
- Privilégier la disponibilité des gardiens de déchetteries pour accueillir et guider les habitants dans leur geste de tri ;
- Réorienter les professionnels vers les structures spécialisées pour recevoir leurs déchets leur permettre de bénéficier de la traçabilité dorénavant imposée par la loi pour les déchets professionnels.

ACTIONS 2023

Les dispositifs physiques de contrôle d'accès ont été mis en place en 2022. La campagne d'inscription pour les habitants a débuté en septembre

2022. Un formulaire d'inscription est en ligne sur PAU.FR. Pour les moins à l'aise avec l'informatique, les mairies ont proposé un accompagnement pour leurs administrés.

- Les dispositifs physiques de contrôle d'accès : les déchetteries ont été équipées de barrières et de caméra de lecture, de plaque d'immatriculation ainsi que des outils informatiques permettant de gérer les droits d'accès et la comptabilisation du cumul des visites.
- Accompagnement des habitants dans leur démarche d'inscription : pour les habitants, l'inscription au service des déchetteries est dématérialisée. Pour aider les personnes les moins à l'aise avec l'outil informatique, les habitants avaient la possibilité de s'inscrire directement en déchetterie aux mois de décembre et janvier. De plus, les communes proposent à leurs administrés une aide matérielle pour les inscriptions en ligne.

→ CHIFFRES

- En septembre 2023, 38 000 foyers se sont inscrits au service.

... PERSPECTIVES 2024

- Consolider le contrôle d'accès aux déchetteries ;
- Développer les outils pédagogiques pour aider les habitants dans leurs démarches numériques « déchets » ;
- Evaluation du dispositif avec notamment la mise en place d'une enquête de satisfaction ;
- Evolution éventuelle des règles d'accès après une première année de fonctionnement.



VERS DES CONDITIONNEMENTS PLUS DURABLES POUR NOTRE RESTAURATION COLLECTIVE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Dans la lignée des interdictions adoptées dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la loi EGALIM confirme la démarche de réduction des déchets plastiques initiée par les pouvoirs publics. En effet les plastiques lors des phases de production, de recyclage ou de décomposition présentent un impact environnemental conséquent.

De plus les matières plastiques peuvent contenir des substances reconnues comme des perturbateurs endocriniens. La migration des molécules de synthèse (additifs dont les bisphénols) dans l'alimentation est favorisée par la chaleur, les aliments gras ou acides, le phénomène étant aggravé en cas d'usure des plastiques.

Afin de se prémunir contre ces éventuels risques sanitaires, la loi EGALIM met fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique, au profit de l'utilisation de matériaux inertes et durables,

dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. **Cette interdiction s'applique au plus tard le 1er janvier 2025 pour une unité de production de la taille de la Cuisine Communautaire.**

En restauration collective, notamment au sein des structures ayant choisi le mode de la liaison froide, le plastique est largement répandu puisque qu'il sert généralement de matériau pour les barquettes de conditionnement. Le retour à des matériaux plus inertes comme l'inox, le verre, voire la céramique exige l'adaptation indispensable des contenants existants, des évolutions technologiques pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire, de santé et sécurité au travail et économique.

La loi AGECE est venue compléter ce cadre de loi en imposant l'utilisation de barquettes réutilisables, quel que soit le matériau, pour les bénéficiaires du portage des repas. **Dans ce cadre, des essais ont été menés durant quatre semaines, au mois d'avril 2023, auprès de 50 bénéficiaires du portage des repas de la Ville de PAU dans l'objectif de tester une barquette conçue localement, réutilisable une centaine de fois, à base de polypropylène et d'adjuvants naturels. Ces essais vont se poursuivre au mois d'octobre 2023, durant 4 semaines, avec 90 bénéficiaires, dans l'objectif de mesurer les impacts d'un tel conditionnement :** pour les bénéficiaires, les professionnels de la cuisine communautaire et du portage des repas.

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En France, trois textes posent le cadre réglementaire de la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015)
- la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (2016)
- la loi agriculture et alimentation (ou Loi EGALIM - 2018)

Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, signé en 2013, prévoit quant à lui une réduction des déchets de 50% à horizon 2025.

Ces textes de loi abordent le gaspillage alimentaire sous différents angles : obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, obligation de poser un diagnostic, tri

à la source, l'approche valorisation des déchets, obligation de dons...

La SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration consacrera ses efforts sur la réduction du niveau de gaspillage en vue de favoriser une meilleure consommation des plats par nos jeunes convives.

La loi EGALIM prévoit l'obligation de mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire après réalisation d'un diagnostic préalable.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, des démarches ont déjà été engagées et se poursuivront en 2024.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'Agglomération est dotée d'un Programme Local de Prévention des Déchets 2020-2026 qui vise à réduire de 12 % les déchets ménagers et assimilés. Ce programme a été adopté en février 2022 par les élus communautaires.

Les actions de prévention des déchets permettent de limiter l'incinération et d'éviter de puiser dans les ressources naturelles. Le compostage, le paillage et les actions de valorisation des ressources vertes sur place contribuent à entretenir la biodiversité des sols et notamment la faune.

Les actions de prévention des déchets et notamment le compostage de quartier créent et maintiennent une dynamique de quartier grâce aux groupes de référents et habitants bénévoles qui tissent des liens autour de cette activité.

La prévention des déchets permet aussi aux habitants et acteurs du territoire de faire des économies financières et de participer à des actions collectives (compostage de quartier, défi antigaspi, soutien aux activités d'insertion...). De plus, les projets du PLPDMA sont la plupart du temps développés avec l'implication des acteurs locaux associatifs comme Emmaüs, Ecloz, les Ateliers de la Croix-Rouge...

Les actions de prévention des déchets incitent enfin les habitants à repenser les habitudes de consommation en se tournant vers des produits moins emballés, lavables ou consignés.

ACTIONS 2023

• Les rendez-vous verts :

Les Rendez-vous verts souhaitent mettre en avant les différentes solutions pour voir nos déchets verts comme des ressources. Déchets de cuisine, branchages, herbe de tonte, feuilles... plusieurs actions sont proposées pour apprendre aux habitants à les valoriser : promotion du compostage individuel et collectif, prêt de broyeur ou encore animation d'ateliers "les déchets verts, une ressource pour mon jardin".

• La mise en place d'un service de prêt de couches lavables :

Les couches de bébé représentent une part non négligeable des déchets ménagers incinérés par an pour un habitant. Pour réduire au mieux la production de ce type de déchets, l'agglomération propose en prêt gratuit aux parents un kit de couches lavables durant 3 mois. L'association basque "Les petits popotins" fabrique les couches lavables et anime les ateliers auprès des parents. C'est l'entreprise à but d'emploi Ecloz qui est chargée de la mise à disposition des kits et de leur lavage entre chaque prêt.

« Tous au Compost ! » est une opération nationale, à laquelle participe la CAPBP. Cet événement organisé par le Réseau Compost Citoyen, permet

aux habitants (sous certaines conditions) de récupérer du compost gratuitement.

Ainsi, en avril dernier, à la déchetterie de Pau et à la déchetterie de Lescar, les habitants ont pu venir chercher jusqu'à 100 litres de compost par foyer.

Et dans l'esprit de faire des déchets une ressource, les habitants ont pu retirer jusqu'à 200 litres de compost s'ils rapportaient une tondeuse ou une débroussailluse hors d'usage. Ces objets ont été remis à Recycléco, une entreprise d'insertion qui les réparera ou récupérera les pièces détachées.

L'objectif est de réduire les déchets ménagers mais aussi de créer du lien social au sein des quartiers.

→ CHIFFRES

Rendez-vous Verts :

- En 2023 (janvier à septembre), **536 composteurs individuels ont été distribués** aux habitants de l'agglomération. Pour obtenir gratuitement un composteur, ils ont participé à l'une des 6 réunions en présentiel ou ont suivi la formation en ligne accessible depuis Pau.fr.

- 153 habitants ont suivi l'une des 14 formations "broyeurs" pour apprendre les bons gestes pour utiliser le broyeur qu'ils pourront ensuite emprunter gratuitement avec leur carte de prêt. Le broyat pourra ensuite servir au composteur ou en paillage pour protéger le sol et espacer les arrosages.

- 126 habitants ont participé à l'un des 14 ateliers "les déchets verts, une ressource pour mon jardin" sur 7 communes. Le fil rouge de l'atelier ? : voir les déchets verts comme des ressources et sensibiliser la population aux meilleures pratiques en matière de leur gestion.

Tous au compost :

- Sur les deux weekends, **572 foyers ont pu récupérer 60 tonnes de compost pour nourrir leurs jardins, potagers ou jardinières.**

Le 100^{ème} composteur collectif a été inauguré en avril 2023. 30 foyers peuvent désormais composter leurs biodéchets sur le site de compostage de l'îlot Henri IV au centre ville de Pau. Trois nouveaux sites ont également vu le jour : au square Etigny pour 60 foyers, place du Foirail pour 45 foyers et au square des Anglais pour 45 foyers. Il viennent compléter le réseau de sites de compostage de quartier développé au centre-ville de Pau.



PERSPECTIVES 2024

Principales actions

- Le défi anti-gaspillage alimentaire se déroulera du 10 novembre 2023 au 29 février 2024 pour accompagner 50 foyers à réduire le gaspillage alimentaire à la maison.
- L'organisation de la deuxième édition du festival des transitions.

5

Vers une agriculture nourricière & de proximité



DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Après plusieurs mois de travaux avec les élus et les partenaires agricoles, la Communauté d'Agglomération a défini **le cap et les priorités qu'elle souhaite se donner en matière d'agriculture et d'alimentation pour les années à venir.**

Ainsi, les constats sont bien partagés. **Le renouvellement des générations d'agriculteurs qui vont partir à la retraite dans les 7 ans à venir est un enjeu très important.** Il faut encourager l'installation de nouveaux agriculteurs et sensibiliser les agriculteurs de plus de 55 ans à la transmission de leur exploitation.

ACTIONS 2023

Les élus de l'Agglomération ont validé la stratégie, qui est organisée autour de 5 ambitions :

1. Soutenir l'installation de jeunes talents agricoles pour dynamiser la ceinture maraîchère et nourricière,
2. Protéger le foncier agricole notamment à fort potentiel agronomique et les espaces naturels,
3. Créer un environnement favorable à la viabilité économique des agricultures de notre territoire,
4. Accompagner la transition agro-écologique pour préserver nos biens communs (eau, sol, climat, biodiversité)
5. Fédérer les élus, les agriculteurs et les habitants autour d'un projet alimentaire territorial.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'Agglomération souhaite jouer un rôle de facilitateur avec les partenaires agricoles et d'appui au développement économique agricole. La CAPBP peut ainsi soutenir l'agriculture locale et une alimentation saine et de qualité au travers de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'aides économiques aux entreprises, de commerce, de restauration publique, de développement des énergies renouvelables, de biodiversité, etc.

La mise en œuvre de certains axes de la feuille de route a été engagée dès cette année en partenariat avec les acteurs agricoles. Par exemple, la Communauté d'Agglomération a décidé de s'associer à un projet porté par la coopérative Euralis visant à accompagner 400 fermes des Pyrénées-Atlantiques dans la transition vers l'agro-écologie.

🗨️ PERSPECTIVES 2024

La CAPBP prévoit de modifier son règlement d'intervention économique mi-2024 afin de développer les aides économiques aux exploitations agricoles dont le siège se situe sur l'Agglomération. Ces aides permettront de soutenir les investissements des nouveaux agriculteurs qui orientent leur projet d'entreprise vers les circuits courts et l'agro-écologie.



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE POUSS'BEARN

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Près de la moitié des installations agricoles sur l'Agglomération sont le fait de porteurs de projet non issus du monde agricole. Face à ce constat, des acteurs agricoles ont créé une **couveuse agricole** en 2009 pour accompagner ces nouvelles formes d'installation. Afin de dynamiser la ceinture nourricière, la Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectif d'accompagner ces jeunes talents agricoles.

ACTIONS 2023

La Communauté d'Agglomération soutient le déploiement de l'**espace-test agricole Pouss' Béarn**. Cette couveuse, gérée par le CIVAM et la SCIC Pau Pyrénées, accompagne des porteurs de projet non issus du monde agricole pour se former et

tester en grandeur réelle le métier d'agriculteur en maraîchage ou petit élevage. Les porteurs de projets sont accueillis sur des exploitations existantes ainsi que sur des terrains agricoles mis à disposition par la Ville de Pau. Ces terrains, situés au Nord de Pau sont plus spécifiquement dédiés au développement des activités maraîchères de l'espace-test Pouss'en Béarn.

PERSPECTIVES 2024

La Communauté d'Agglomération a programmé de réaliser des travaux d'amélioration de l'irrigation, de l'accès et d'intégration paysagère de l'espace-test agricole. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des couvés et de le rendre plus attractif pour les porteurs de projet.



LA PLATEFORME "MANGER BÉARNAIS !" : UN OUTIL POUR FACILITER L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN PRODUITS LOCAUX

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Collectif Fermier 64 représente plus de 1000 exploitations commercialisant des produits fermiers, toutes productions confondues. Jusqu'à présent, les structures de restauration collective se fournissent directement auprès de chaque producteur de gré à gré. Face à la multiplication des relations commerciales et des points de livraison à assurer, le Collectif Fermier a décidé de créer une plateforme logistique et de

commercialisation pour faciliter le regroupement et la distribution des produits locaux vers les clients de la restauration collective (établissements scolaires) et traditionnelle, les magasins de proximité, les grandes et moyennes surfaces, grossistes, particuliers.

PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre de son orientation en matière de soutien au développement économique agricole, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé d'accompagner la phase d'amorçage de la plateforme Mangez Béarnais

ILS ONT CHOISI L'AGRICULTURE

- Élevage, grandes cultures, maraîchage, avec plus de 14.000 ha de terres agricoles, l'agriculture est une composante forte de l'identité de l'agglomération paillaise.
- De Denguin à Liquevaux, de Brocas à Lasserre, ils ont aujourd'hui plus de 400 bénévoles, le maître d'agriculture sur notre territoire et à contribuer à sa dynamique économique.
- Alors que dans moins de 10 ans, l'agriculteur sur 2 sera en âge de partir à la retraite, l'un des renouvellements des générations n'a jamais été aussi fort dans le monde agricole.
- Dans ce contexte, l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a souhaité mettre en lumière de jeunes agriculteurs récemment installés afin de partager leurs parcours, leurs motivations, et leur passion pour des métiers exigeants mais essentiels pour nous tous.

Partez à la découverte de 12 projets de vie

A travers 12 exploitations, venez découvrir les portraits de jeunes agriculteurs, une nouvelle génération passionnée et engagée, pour qui la chose de l'agriculture est un vrai projet de vie.



JULIEN MONDAT



JEAN BAPTISTE ET VALÉRIE CAZALÉ



LOÏC LABILLE



FRÉDÉRIC CAZALÉ ET JONATHAN CARRIÈRE



PAULINE ET JULIEN PERRONNE



RÉMI JOMBIN



STEFAN NAGELIEN



ALEXANDRE CHEVILLON ET LINA APERTOUY



CHRISTOPHE LAPLACE ET ALICIA LOMENCH



NICOLAS JOSEPH



FABRICE BARRIEL



LUC LABURET

PAU Agglomération

12 ANS D'AMBIANCE D'ASSOCIATION

Denguin (2022)
Membre de l'association

LOÏC LABILLE

La ferme « la Légume rit », des légumes bio en circuits-courts

Après 10 ans d'expérience professionnelle dans le milieu associatif, Loïc Labille quitte la Région pyrénéenne pour se former au maraîchage. Son BPREA en poche, Loïc concrétise son projet avec une expérience de plusieurs mois en tant qu'employé agricole. Décidé à s'installer, les investissements nécessaires s'avèrent trop lourds. Loïc découvre alors la Société Coopérative Centrale Verte, qui va lui permettre de concrétiser son projet et de s'installer rapidement à Denguin.

« Ce métier me faisait rêver depuis que j'étais enfant et j'ai pu le concrétiser. C'est une vraie satisfaction de produire de bons légumes. »



La Centrale Verte
Société Coopérative
PAU Agglomération



6

Informier & accompagner les habitants



ACCUEIL DES USAGERS

ACTIONS 2023

• **Développement de la proximité et de l'aller-vers les usagers dans les maisons du Citoyen**

Les Maisons du citoyen situées dans les quartiers Saragosse et Ousse des bois permettent aux habitants de ces quartiers d'effectuer des démarches au plus près de leur domicile :

- Accompagnement sur des démarches en ligne ;
- Prise de RDV pour déposer une demande de titres d'identité
- Rendez-vous avec des partenaires tels que le défenseur des droits,
- Aide aux démarches pour le logement,
- Conseils sur la parentalité ...

• **Accompagnements numériques dans les Maisons France Services**

2600 personnes ont été accompagnées pour faire leurs démarches en ligne dans les maisons France services : moins de formulaires papiers, un accompagnement de proximité qui rassure.

• **Développement des démarches en ligne**

Dans le cadre du **projet de Guichet Unique Multi canal** lancé en 2015, ce sont plus de **40 démarches en ligne** qui sont proposées sur le site internet et sur l'application Ma Ville Facile : autant de démarches pour lesquelles l'utilisateur n'a pas à se déplacer ou seulement une fois pour récupérer son document.

... PERSPECTIVES 2024

• **Mise en place d'antenne Etat civil dans les maternités début 2024**

Le service état-civil installe des antennes pour enregistrer les déclarations de naissance dans les deux maternités de Pau, situées à l'hôpital de Pau et à la polyclinique de Navarre. Ceci afin de permettre aux parents de faire la déclaration de naissances de leur enfant directement sur le site de la maternité où a eu lieu la naissance : plus de déplacement en centre-ville, plus d'aller-retour entre la maternité et le service état-civil s'il manque un justificatif.



EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Cité éducative de Pau s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Educatif Global de la Ville, finalisé en 2021.

Au titre de l'axe 4 "Faire de l'éducation au développement durable une priorité et promouvoir l'éducation au bien-être et à la santé", l'ambition est d'inscrire les enjeux du développement durable dans les projets éducatifs des structures paloises, de favoriser la découverte et le lien avec la nature en s'appuyant sur les richesses du territoire, et de sensibiliser au changement climatique et à la préservation des ressources naturelles.

ACTIONS 2023

• Les propositions de Science Odyssée, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Pau

Projet structurant de la Cité éducative de Pau, Science Odyssée Pau propose un riche programme d'animations et de formations pour découvrir et expérimenter en s'amusant, à partir de 5 ans au "Labo des curieux", ainsi qu'au Fablab pour les plus grands.

De nombreux ateliers sont proposés aux publics scolaires, périscolaires, et aux familles, autour de la question environnementale : transition énergétique, biodiversité.

• Projet « Mon lopin de mer » mené à l'école Marancy avec les Petits débrouillards

Mon lopin de mer, c'est une parcelle d'océan à construire pour y découvrir les écosystèmes marins et prendre conscience du lien vital qui nous unit à l'océan. Lors d'ateliers mêlant expérimentations, débats et rencontres avec des scientifiques, les jeunes s'approprient « un bout de mer », identifient les risques qui pèsent sur lui, analysent les échanges qui nous relient à ces écosystèmes et trouvent des solutions pour aider à sa préservation. Accompagnés par les Petits débrouillards et l'Ifremer, les élèves de deux classes (CM1 et CM2) de l'école Marancy se sont questionnés sur leurs liens à l'océan, quel que soit leur lieu de vie ! Ils ont construit un morceau d'océan, leur lopin de mer, et l'ont fait évoluer au fil de l'année, afin de trouver le meilleur équilibre entre préservation de la santé du milieu marin et les bénéfices que nous pouvons en retirer au quotidien, comme l'alimentation, les loisirs ou le bien être.

Ce projet leur a permis de réaliser des actions citoyennes pour sensibiliser leurs pairs et les habitants de leur quartier.





LA MAISON DE L'HABITAT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

• Une nouvelle Maison de l'Habitat en 2023 !

Afin de renforcer son rôle de guichet unique et compte tenu de la **fréquentation en constante évolution depuis son ouverture en 2016**, la Maison de l'Habitat investit dès septembre 2023 de nouveaux locaux au sein de l'ancienne Galerie Joffre, 2 bis rue des cordeliers.

Cela permettra :

- **D'accueillir tous les publics** : publics spécifiques, investisseurs, professionnels, partenaires ;
- **De fluidifier le parcours de conseil** en centralisant en un lieu unique l'ensemble des thématiques liées à la vie d'un projet : habitat, énergie, urbanisme réglementaire, patrimoine, juridique, architecture, etc. ;
- **De contribuer à la massification des rénovations énergétiques de qualité** en proposant notamment une matériauthèque, ainsi qu'un espace d'exposition, comme supports d'information et de sensibilisation des particuliers et des professionnels
- **D'être identifié comme un lieu d'échanges et de formation** à destination des professionnels en proposant des salles équipées ;

- **De conserver le rôle d'accueil centralisé** pour les demandes de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération ;

- **D'être une vitrine du projet urbain** et de mise en valeur du patrimoine du centre-ville.

ACTIONS 2023

La Maison de l'Habitat et du Patrimoine a développé plusieurs actions et projets sur l'année 2023 :

- 1- La sensibilisation et la communication sur la rénovation des logements avec la participation au salon de l'Habitat, la foire de Pau, Asphodèle, des portes ouvertes à l'occasion de son déménagement mais aussi des réunions publiques dans les communes ou encore auprès du monde de l'entreprise
- 2- Amélioration du service rendu à l'utilisateur avec :
 - La mise en place de formulaires de contact pour les travaux de rénovation des logements que l'on soit propriétaire occupant, bailleur ou copropriété
 - La possibilité de prendre des rendez-vous en ligne avec les conseillers France rénov' tous les matins d'ouverture au public

→ ACTUALITÉS

Déménagement de la Maison de l'Habitat et du Patrimoine fin septembre 2023.



MAISON de L'HABITAT et du Patrimoine

Un lieu unique, public et gratuit pour un accompagnement personnalisé, des informations et des conseils sur toutes les questions liées à l'habitat, aux économies d'énergie et aux projets urbains.

Une équipe dédiée à l'enregistrement des demandes de logement social

Coucou, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h - et 15h30 - 17h30 / Fermé le week-end
maison.habitat@pau.fr
36 rue des Cordeliers
64 000 Pau
05 49 40 54 50

pau.fr

PAU MAIRIE

→ CHIFFRES

De janvier à août 2023 :

- 4 459 visites et 2025 appels téléphoniques pour la Maison de l'Habitat et du Patrimoine ;
- 406 contacts de propriétaires ayant un projet de rénovation énergétique ;
- 320 expertises techniques ;
- 177 propriétaires accompagnés sur leur dossier travaux : conseils techniques et visites ;
- 56 dossiers déposés et 64 dossiers finalisés dans le programme Plaisir d'habiter ;
- 55 ménages en grande précarité énergétique détectés.

🗨️ PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des actions de communication au sein de salons
- Développement des permanences amélioration de l'habitat
- Mise en place d'une matériauthèque
- Programmation d'expositions
- Programmation d'événements grand public et également professionnels

7

Œuvrer pour toutes les solidarités



FESTIVAL DES SOLIDARITÉS AUX HALLES DE PAU

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les Halles de Pau dédient leur mois de novembre 2023 au festival des solidarités, un rendez-vous international pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres. Organisé en collaboration avec la maison des citoyens du monde, un certain nombre d'évènements seront organisés, au sein des Halles, avec comme toile de fond, la sécurité et la solidarité alimentaire.

ACTIONS 2023

- Exposition pendant tout le mois de novembre : portraits de chefs africains et recettes africaines
- Café association solidaire les 18 et 25 novembre
- Nocturne du 24 novembre dédiée aux musiques du monde (DJ set)
- Concert de musiques du monde le dimanche 25 novembre midi

→ CHIFFRES

- 440 communes accueillant des évènements
- 4200 animations qui questionnent le monde
- 2600 structures impliquées



L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL : UNE STRUCTURE DE PROXIMITÉ PAR ET POUR LES HABITANTS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'Espace Rencontre du Foirail est une structure de proximité ouverte à tous proposant informations et activités multiples tout en priorisant l'implication des habitants. Véritable lieu d'échanges, de projets et de convivialité, l'espace évolue dans un environnement partenarial et s'adapte constamment aux besoins et enjeux du territoire.

Labellisé "Espace de Vie Sociale", l'Espace rencontre du Foirail est le fruit d'une co-construction habitants-partenaires porté par la Ville en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Pyrénées Atlantiques.

Structure de proximité au centre-ville, l'Espace rencontre du Foirail vise **4 objectifs principaux** :

- 1- **Créer un espace ouvert à tous** (accueil, information, orientation et proposition d'activités) ;
- 2- **Créer une dynamique partenariale** (articulation avec les activités des partenaires du quartier, construction des partenariats au regard des besoins et des rencontres) ;
- 3- **Favoriser l'implication des habitants dans la vie de l'espace** (encouragement et accompagnement de leurs initiatives, mise à disposition d'outils) ;
- 4- **Créer les conditions d'une implication des habitants dans les instances de gouvernance** (participation au conseil de vie, formations).

Ouvert depuis mai 2021, l'espace est avant tout un **lieu d'échanges et de convivialité** qui privilégie une appropriation progressive des lieux afin de conserver sa vocation première : **la vie de l'espace pour et par les habitants**. Favorisant l'implication des visiteurs et encourageant leur prise d'initiative, l'espace a vu, au fil des années, les habitants, partenaires et services de la collectivité **s'emparer de ce lieu au service de tous les publics**. L'endroit, neutre et modulable, permet aux activités d'être multiples : papotage, accueil d'expositions d'œuvres d'habitants, après-midi belote, temps percussions, séances de tricot, d'aquarelles, de dessins, actions à destination des familles, etc.

L'Espace rencontre du Foirail est désormais un espace ancré dans son quartier qui voit une implication grandissante des habitants autour de projets construits ensemble et qui bénéficie d'un partenariat en plein essor marqué par un nombre de sollicitations partenariales **en très nette augmentation en 2023**.

ACTIONS 2023

Les projets et activités structurants en 2022 et 2023 :

- **Le Projet mémoire du quartier : exposition "Chroniques du Foirail"** cocrée par des habitants du quartier et des étudiants de l'UPPA accompagné par les agents du Label Ville d'Art et d'Histoire qui connaîtra une suite en 2023

- **Le développement de la grainothèque**, impulsée par des habitantes du quartier
- **Des activités d'associations partenaires ouvertes aux usagers de l'espace** (percussions par l'Entre-Temps, Tricot et lectures par l'association EGPE)
- **Une appropriation de l'espace par les services de la Ville et de l'Agglomération pour des actions à destination des habitants** du centre-ville et usagers de l'espace : Ateliers du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, club de lecture proposée par la MIAL, rencontres compost par la D3D, Plan climat
- **Des expositions variées** chaque mois d'habitants passionnés de broderie ou de peinture, de photographies ou d'artistes ouverts sur le monde.
- **Des événements marquants** : des actions durant Mars attaque, la journée des familles, le forum des associations, les journées Européennes du Patrimoine, les portes ouvertes du pôle culturel du Foirail.
- **L'anniversaire des 2 ans de la structure** en présence de Monsieur de Maire et de nombreux habitants et habitués

L'année 2023 est une année importante pour la structure avec le renouvellement de son projet social autour d'une méthodologie participative. Après l'organisation de trois réunions de bilan (avec le Comité d'Orientation, les partenaires et les habitants à travers une réunion publique), 6 ateliers participatifs ont été organisés entre le 9 mars et le 2 mai 2023.

L'anniversaire des 2 ans de l'Espace a permis de clôturer la démarche participative par un atelier de restitution du travail partenarial à travers une facilitation graphique qui propose une lecture illustrée de la structure et de son nouveau projet.

→ CHIFFRES

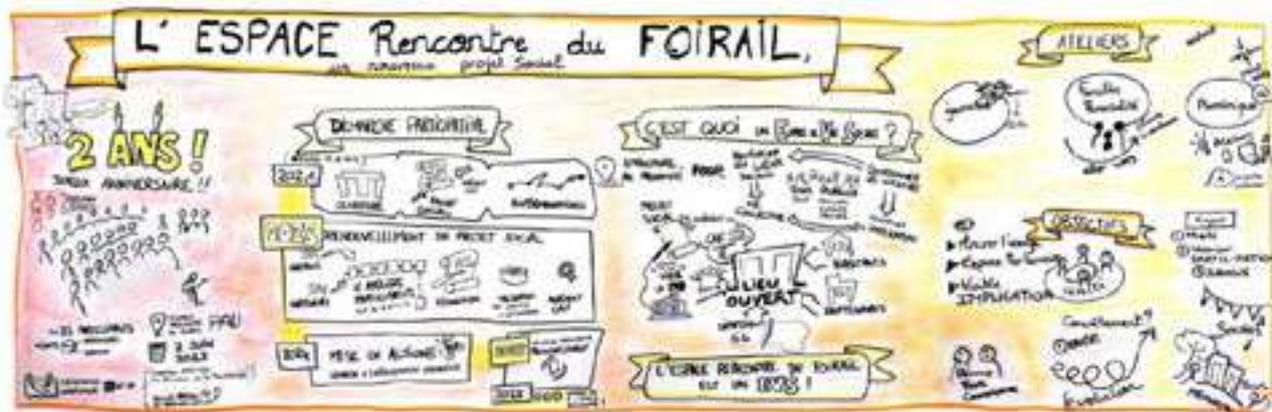
L'année 2023 a vu un développement important de la structure soutenu par la fin des travaux d'aménagement de la place du Foirail.

Ce sont plus de 1900 personnes qui ont poussé la porte de l'Espace sur l'année 2022 dont 780 pour la première fois. La fréquentation ne cesse d'augmenter depuis septembre 2022 et sur toute l'année 2023

... PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 permettra de mettre en place les objectifs du nouveau projet qui sera construit autour de 3 enjeux :

- **Renforcer la mixité des usagers fréquentant l'espace en développant des projets pour les jeunes adultes et aux familles**
- **Poursuivre et valoriser la participation et l'implication des habitants et partenaires**
- **Ancrer l'Espace dans son territoire et communiquer sur son identité et son fonctionnement .**





LA VILLE DE PAU POURSUIT SON SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : LE FORUM, LES ATELIERS ET LES RENCONTRES DU BÉNÉVOLAT

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

L'année 2023 a permis de poursuivre la dynamique de soutien à la vie associative impulsée par la Ville de Pau en proposant plusieurs temps de rencontres et d'échanges aux associations.

Ces propositions sont autant de réponses à l'enquête menée de juin 2021 à mars 2022 auprès de 600 associations ciblées, **démontrant leurs difficultés actuelles** depuis la crise sanitaire. Les attentes du milieu associatif paloïen vis-à-vis de la ville de Pau, sont d'initier des temps de **rencontres et d'échanges avec d'autres associations, de mutualiser du matériel, d'avoir un appui pour former leurs bénévoles et salariés, d'avoir une veille sur l'actualité.**

ACTIONS 2023

Devenu un rendez-vous **incontournable de la rentrée, le Forum des associations** (intégré depuis 2 ans à la Foire Exposition), a une nouvelle fois cette année suscité l'engouement du public, en grande partie grâce à la forte mobilisation des associations.

Autre événement organisé par la ville visant à soutenir le tissu associatif, **la deuxième édition des « Rencontres du bénévolat »** s'est tenue au lendemain du forum, le dimanche 17 septembre 2023. Le concept de ces rencontres est simple : inviter toutes les associations qui ont besoin de renfort à venir présenter à des personnes déjà investies ou ayant envie de s'investir, leurs activités et besoins. Au mois de juin 2023, la Ville a également organisé des **« Rencontres de la vie associative »** sous la

forme d'ateliers d'intelligence collective. 44 associations ont répondu présentes pour 2 journées de travail autour des thèmes qui les préoccupent : Quelles ressources pour les associations ? ; Se mettre en réseau, mutualiser ; Communiquer, se faire connaître ; Les clés d'un nouveau bénévolat.

→ CHIFFRES

- **214 associations étaient réunies le samedi 16 septembre au Forum des associations** regroupées en 7 thématiques : Pratiques artistiques ; Sport, jeux et bien-être ; Culture et Patrimoine ; Animation, Vie des quartiers et citoyenneté ; Solidarité ; Santé et handicap ; Environnement et cadre de vie.

- **La première édition des « Rencontres du bénévolat »** s'est déroulée en novembre 2022 avec 40 associations présentes. La deuxième édition s'est tenue au lendemain du forum, **le dimanche 17 septembre 2023 avec 49 associations présentes.**

... PERSPECTIVES 2024

La ville de Pau poursuivra sa politique de soutien à tout le tissu associatif de la ville en partenariat avec les autres institutions qui soutiennent la vie associative et en premier lieu l'Etat, le département, la région et le réseau PALVA (Point d'Appui Local à la Vie Associative) qui proposent des actions de formation pour les associations destinées aux salariés, administrateurs et bénévoles. L'engagement de la ville auprès des associations se poursuivra en développant de nouveaux outils pour permettre aux associations de se faire connaître, de se connaître entre elles et de partager leurs expériences, leurs compétences, talents, ressources.



MARS ATTAQUE 2023, UN MOIS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

En 2018, la Ville de Pau a initié une manifestation de sensibilisation au grand public à la lutte contre toutes les formes de discriminations. L'idée première était d'attirer l'attention plus d'une ou deux journées sur des sujets de société importants, souvent relégués au second plan.

Mars Attaque débute officiellement et de manière symbolique le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et se termine le 8 avril, après les journées label Tourisme et handicap.

L'événement Mars Attaque ne se limite pas à la définition juridique de la discrimination. La manifestation a pour mission de proposer de "se mettre à la place de" et d'inviter le public palois à des animations permettant de déconstruire les idées reçues qui amènent à discriminer.

Tout le long du mois de mars, le public palois rencontre les acteurs de la lutte contre les discriminations, s'informe et participe à des temps d'échange sur toutes les formes de discriminations.

ACTIONS 2023

Cette année, parmi les différentes animations proposées, il était possible de découvrir une exposition de photographies "Different is beautiful" de la photographe Francesca Clayton sur le handicap.

Exposée sur la place Clemenceau, cette exposition a eu un fort écho dans la presse, la télévision locale et les réseaux sociaux.

Cette 6^{ème} édition a connu 2 temps forts avec une journée de lancement sur la place Clémenceau pour informer et recueillir la parole des passants sur les discriminations, et une après-midi de clôture festive et conviviale au square Aragon avec les prestations de la chorale du périscolaire, des danseurs de l'Unadev et du conservatoire et un concert des Chamois pyrénéens.

→ CHIFFRES

L'édition 2023 de Mars Attaque en quelques chiffres :

- 90 partenaires
- 103 actions dans 46 lieux
- 14 événements sur l'espace public
- 2950 visiteurs et participants

💬 PERSPECTIVES 2024

L'édition 2024 sera revisitée pour donner un nouveau souffle à cette 7^{ème} édition en gardant les fondamentaux posés cette année : proposer de plus en plus d'actions sur l'espace public à destination du grand public pour permettre de promouvoir les différences et de sensibiliser le plus grand nombre.



LA NOUVELLE ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ECLOZ

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagée en 2019 dans la démarche de candidature à l'**expérimentation nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », désignée TZCLD.**

L'expérimentation a pour objectif de proposer aux personnes privées durablement d'emploi d'un territoire un contrat à durée indéterminée, à temps choisi, au SMIC, adapté à leurs compétences, dans le **cadre d'activités utiles au territoire et non concurrentielles** au sein d'Entreprises à But d'Emploi.

Le financement de l'expérimentation est assuré, en partie, par la Contribution au Développement de l'Emploi prise en charge par les collectivités (État, collectivités territoriales, organismes publics de collecte des cotisations...).

Depuis le 17 mai 2022, les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais sont habilités « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

D'ici juin 2026, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'ensemble des partenaires engagés dans le projet doivent permettre notamment **l'embauche des personnes privées durablement d'emploi d'Entreprise à But d'Emploi (EBE).**

ECLOZ se situe au 53 rue Emile Guichenné et a démarré son activité en proposant 5 offres de service :

- **Taxi-vélo** : service de transport sur de courtes distances en centre-ville, à la demande, dans un rayon de 3km ;
- **Dépôt-Location** : service de dépôt-location pour du petit matériel de bricolage entre particuliers OZLALOC ;
- **Concept Store Recyclerie** : la recyclerie proposera des objets de réemploi dans le segment du meuble, de la décoration et des jeux pour enfants ;
- **Prestations sur mesure** pour les industriels, collectivités, associations...
- **Atelier Bois** : Fabrication à la demande en bois recyclé

Le pilotage de l'expérimentation sur chacun des territoires est assuré par un **Comité Local pour l'Emploi**. A Pau, ce comité est présidé par François Bayrou, Maire de Pau et Président de la Communauté d'Agglomération, et vice-présidé par Kenny Bertonazzi, Adjoint au Maire et Conseiller communautaire.

Il est composé de plus de **25 partenaires** dont la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes Pau Pyrénées, Cap Emploi Béarn), le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental

des Pyrénées-Atlantiques, des associations du territoire (APS, SNC, AGIR Abcd, Ajir, OGFA, CRIC Pau Pyrénées...), l'AFPA, le bailleur social Pau Béarn Habitat, la Coopérative d'Activité et d'Emploi SCIC Pau Pyrénées, des organisations syndicales, des personnes privées d'emploi et des bénévoles.

Sur les quartiers Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais ce sont **952 personnes potentiellement concernées par l'expérimentation**. Une estimation fait apparaître que 30% d'entre elles pourraient se porter volontaires.

Tant que des personnes seront privées d'emploi sur ce territoire, le Comité Local pour l'Emploi s'attachera à créer des emplois supplémentaires en se reposant notamment sur 2 commissions thématiques : la commission ressources humaines et la commission activités.

ACTIONS 2023

Deux commissions thématiques sont créées :

- **La commission ressources humaines** qui a pour objectif d'aider les personnes privées d'emploi à retrouver un emploi sur le marché classique. Elle est composée de 11 partenaires dont Pôle emploi, APS, le CRIC, Osmose intérim...
- **La commission activités** qui a pour objectif de trouver de nouvelles opportunités pour créer des emplois supplémentaires.

→ CHIFFRES

- Grâce à l'obtention de l'habilitation, **la première EBE du territoire, ECLOZ, a ouvert ses portes le 1er août 2022**. Au 6/07/2023, elle compte 39 salariés en CDI.
- Le Comité Local pour l'Emploi projette de remettre en emploi **250 personnes en 4 ans** :
- **50% intégreront une Entreprise à But d'Emploi**
- **50% retrouveront un emploi dans le marché « classique »** grâce à la commission ressources humaines et aux actions mises en place par nos partenaires.

... PERSPECTIVES 2024

Certains membres du CLE et le directeur d'ECLOZ ont rencontré l'ACI Revie Verre le 30/03/2023 dont l'activité de démantèlement de menuiserie peut être une opportunité de développement pour ECLOZ.

La commission activités a validé cette orientation et un partenariat est en cours de construction avec IDRE pour lancer cette nouvelle activité courant 2024.





LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Dans le cadre de son Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE Pau Pyrénées), la CAPBP accompagne vers l'emploi les personnes qui en sont le plus éloignées.

Ainsi, la CAPBP a conventionné avec l'association APF France Handicap pour accompagner vers l'emploi les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée.

En effet, parmi les publics en risque d'exclusion, les personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée, présentent des caractéristiques tout à fait spécifiques, notamment avec un chômage de longue durée des bénéficiaires : elles présentent une ancienneté moyenne d'inscription au chômage de 910 jours, soit de 31 % supérieure à celle tout public en 2021. Ainsi, le taux de chômage des personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée est de 15%, il est presque deux fois plus important que le reste de la population.

De plus, les trois quarts des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé au chômage et cherchant un emploi déclarent être limités dans leur recherche. Plus des deux tiers d'entre eux estiment que leur problème de santé constitue la première contrainte les limitant dans leur recherche d'emploi.

ACTIONS 2023

Dans le cadre du nouveau protocole d'accord PLIE PAU BEARN PYRENEES, il a été décidé d'impliquer les entreprises du territoire qui peinent à recruter.

Lors des rencontres avec les entreprises, la majorité indiquent être sensibilisées à l'intégration du public en situation de handicap ou souffrant d'affection longue durée. De ce fait, l'équipe d'animation du PLIE Pau Pyrénées a créé 1 groupe de travail traitant de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce groupe est composé de CAP Emploi, l'ADAPEI, FMS2i, le CRIC, SAFRAN Helicopter Engines, Start people, OGFA Insertion, Crit intérim, Osmose emploi, le GEIQ 64, le CD64, l'UIMM, ACOR, Pôle emploi...

Il travaille notamment sur des actions à mener d'ici la fin d'année : conférence thématique, organisation de concours, utilisation de la fresque de la diversité et formation éventuelle.

De plus, lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), le PRITH a sollicité le PLIE pour diffuser aux partenaires locaux, **l'évènement d'ouverture SEEPH 2023 "les papotages improbables" qui aura lieu le lundi 20/11 à 14h dans la salle de convivialité du Pôle LAHERRERE à PAU.**

→ CHIFFRES

Depuis le 1er janvier 2023, **81 personnes en situation de handicap ou souffrant d'affection de longue durée** ont été accompagnées par le PLIE Pau Pyrénées.

... PERSPECTIVES 2024

Sur la continuité des travaux menés par le groupe de travail, un évènement d'envergure et multi-partenarial est envisagé lors de l'édition 2024 de Mars Attaque.



NOVEMBRE : LES RENDEZ-VOUS DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Chaque année, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est mise à l'honneur tout au long du mois de novembre. La Communauté d'agglomération prend part à cette démarche nationale en proposant deux actions visant à soutenir les acteurs de l'ESS de son territoire.

ACTIONS 2023

- **Le Prix de l'innovation sociale** : consciente que l'innovation territoriale est un élément de réponse à des défis majeurs de la société, la Communauté d'agglomération récompense des projets innovants contribuant à répondre aux besoins sociaux du territoire, à travers 3 prix :
 Le Prix de l'innovation sociale (chèque de 5 000€)
 Le Prix Coup de pouce (chèque de 2 000€)
 Le Prix Coup de cœur

- **Rencontres du mois de l'ESS** : La CAPBP invite les acteurs de l'ESS à participer aux Rencontres du Mois de l'ESS et plus spécifiquement au Speed-meeting qui se déroulera tout au long de la journée. Cet événement propose des échanges sur une courte durée, programmés avec soin en amont, et visant à faciliter la rencontre entre des associations et des organisations susceptibles de les soutenir (entreprises, fondations, fonds de dotation, financeurs solidaires...). Ce format d'échanges est proposé maintenant depuis 5 ans !



LA PLATEFORME MOBILITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La plateforme mobilité de la CAPBP permet de développer l'autonomie des demandeurs d'emploi en matière de mobilité et ainsi faciliter leur retour à l'emploi.

La conseillère mobilité accueille le public en insertion qui rencontre des difficultés de déplacement et réunit l'offre de service de mobilité du territoire.

Les solutions sont élaborées en lien avec les professionnels de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale pour l'Emploi Pau Pyrénées...) et les opérateurs locaux de la mobilité (association PNEUS, auto-école sociale...).

Prestations proposées :

- Un diagnostic mobilité individualisé
- Des entretiens personnalisés pour connaître les différentes situations et mobiliser les services adaptés
- La recherche d'aides financières et un appui au montage de dossiers
- Des ateliers collectifs pour développer les connaissances et les compétences en mobilité. Par exemple, des ateliers de conseils (permis de conduire, mécanique automobile, cours de vélo pour adultes...)
- L'orientation vers l'offre de mobilité la mieux adaptée (location, transport en commun, mobilité douce...) et/ou le dispositif de formation adapté (auto-école sociale, microcrédit...)
- Des soutiens financiers pour certaines actions du plan d'action élaboré avec la conseillère mobilité :

aide financière au permis de conduire, prise en charge de semaines de location de véhicules, prise en charge d'heures atelier pour les réparations et entretiens...

Objectif : réalisation de 120 diagnostics mobilités

ACTIONS 2023

Au cours du 1er semestre 2023, les ateliers collectifs suivants ont été organisés pour les bénéficiaires suivis sur le dispositif Plateforme Mobilité :

- Rallye de la Mobilité, coorganisé avec la Cité de l'Emploi : 26/01/23 avec 5 personnes
- Atelier mécanique "J'entretiens ma voiture" dans le cadre de Mars Attaque : 16/03/23 avec 10 personnes
- Atelier « le permis, on en parle ? » : 28/03/23 avec 17 personnes
- Ateliers « apprentissage du vélo » coorganisé avec la Cité de l'Emploi : 6 sessions de 2h entre mai et juillet 23 avec 5 participants
- Atelier mécanique "J'entretiens ma voiture" : 15/06/23 avec 11 personnes

PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration, la plateforme mobilité proposera des heures de perfectionnement à la conduite pour les personnes réfugiées qui en ont le besoin. Elles ont un permis étranger qui a été échangé en France mais n'ont pas les compétences requises pour conduire en autonomie (connaissance des routes françaises, densité de circulation, manque de confiance...).



EMPLOI : L'AGGLOMÉRATION FAVORISE L'EMPLOI GRÂCE À LA CLAUSE D'INSERTION

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Code des Marchés Publics, dans son article 5, incite à prendre en compte la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public.

L'introduction d'une clause sociale dans une commande publique répond à cette exigence en permettant de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction des critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions.

La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux ou de services, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

ACTIONS 2023

La facilitatrice des clauses sociales a organisé une rencontre entre les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), ECLOZ (EBE) et les différents services de la CAPBP

L'objectif de cette rencontre était de faire de la fonction achat un levier du développement durable et ainsi :

- Recourir à une réponse économique locale et adaptée
- Responsabiliser ses achats
- Favoriser l'emploi local

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Développement des clauses d'insertion avec de nouveaux maîtres d'ouvrage, notamment dans le privé



→ CHIFFRES

- 116 logements étudiants
- 60 logements pour des jeunes travailleurs



LE PÔLE ENTREPRENEURIAL LAHERRÈRE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Après 2 années de travaux, **le pôle Laherrère a été livré en mars 2023**. À la suite de la place Laherrère et de son marché hebdomadaire mis en service en juin 2020, ce pôle est le dernier élément de cette nouvelle centralité à l'échelle de l'éco quartier Saragosse.

Le pôle Laherrère est un lieu générateur d'emploi de services, d'emploi et de compétences qui rayonne à l'échelle de l'agglomération.

ACTIONS 2023

L'ambition environnementale du pôle :

Le pôle Laherrère se veut être un **modèle d'exemplarité dans le domaine de l'environnement** à l'instar de la démarche du label écoquartier. Le bâtiment a été conçu afin d'atteindre le niveau « E2-C » du label E+ / C-.

E+C- est un objectif de performance qui s'illustre sur deux thématiques :

- E+ pour une plus grande performance énergétique (Energie positive)
- C- pour un plus faible rejet de carbone (Réduction de carbone)

L'étiquette énergétique du bâtiment est A et ce dernier est raccordé au réseau de chaleur urbain. L'impact carbone du bâtiment a été diminué grâce à l'utilisation de bois local, de matériaux isolants biosourcés, la réalisation d'un ciment bas carbone et la mise en place d'une toiture végétalisée avec substrat recyclé.

Enfin, situé à quelques pas d'un grand parc arboré, l'ensemble des usagers, habitants ou salariés, pourra profiter de ce poumon vert et d'îlots de fraîcheurs.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le Code des Marchés Publics, dans son article La communauté des gens du voyage est composée de près de 2 000 personnes qui vivent sur le territoire de la CAPBP. Plusieurs centaines de familles vivent en dehors de tout équipement dédié, dans des conditions de précarité et parfois d'insalubrité. De plus, certaines installations illicites génèrent des problèmes de pollution des terrains occupés.

Un Schéma départemental, co-piloté par le préfet du département et par le président du Conseil départemental, fixe à chaque EPCI des prescriptions en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage afin, notamment, d'apporter des réponses à cette problématique.

ACTIONS 2023

Poursuite de mise en œuvre des prescriptions du Schéma départemental d'accueil d'habitat des gens du voyage.

- Prise en compte d'une réflexion, dans les nouveaux aménagements dédiés, sur la végétalisation des espaces pour améliorer les conditions de vie notamment en période estivale.
- Des objectifs relevés en matière d'isolation et de mode de chauffage des équipements réalisés afin de réduire la consommation énergétique des ménages.

- La réalisation de terrains familiaux et la gestion de terrains d'accueil permet de limiter les installations en zone sauvage et/ou protégée.

- La réalisation des terrains familiaux et l'ensemble des actions engagées sur la question de l'habitat à destination des gens du voyage concourent à une meilleure prise en compte des demandes des bénéficiaires en matière de qualité de vie et, in fine, d'épanouissement personnel. Cet épanouissement est également favorisé dans la possibilité pour les personnes concernées, de concilier maintien d'usages culturels et adaptation des modes de vie.

- La mission gens du voyage concourt, dans l'ensemble de ses actions, à une meilleure intégration des gens du voyage dans leur environnement de vie, et favorise, autant que possible, des interactions apaisées avec les riverains non voyageurs.

- Accompagnement social de familles ayant intégré des terrains familiaux en 2022 pour : souscription abonnements eau, électricité, gestion des déchets, réduction de leur consommation énergétique, etc.

- Organisation et accueil des passages estivaux sur des terrains dédiés afin de réduire le nombre d'installations illicites en des lieux inappropriés.



8

**Favoriser le
bien-être des
habitants par
l'activité
physique &
la prévention
santé**

ACTIONS PETITE ENFANCE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Conscient des enjeux écologiques actuels, le Service Petite Enfance s'est saisi des questions de santé environnementale présentes dans le quotidien du jeune enfant et de sa famille. De ce fait, les actions en lien avec le développement durable sont venues compléter les propositions éducatives travaillées initialement sur le service.

ACTIONS 2023

Sur l'année 2023, plusieurs projets ont été mis en œuvre sur le sujet :

- **Expérimentation de couches Ecolabel** sur 3 structures sur une durée de 3 mois. Une évaluation qualitative a été effectuée in situ. Conférence sur le sujet de la santé environnementale ouverte aux parents de jeunes enfants et aux professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant
- **Balades familiales sur deux samedi matin.** Parcours guidé par un professionnel de la maison du jardinier et des professionnels petite enfance pour faire découvrir les coins de nature accessibles avec les tous petits aux parents de jeunes enfants
- **Collaboration avec le magasin général pour déployer l'utilisation de produits Ecocert et/ou Ecolabel dans l'hygiène des locaux des établissements d'accueil du jeune enfant**
- **Intégration des aspects de santé environnementale dans un plan de formation dédié aux agents d'entretien** des établissements d'accueil du jeune enfant
- **Formation d'un des agents d'entretien aux techniques d'hygiène alternative naturelle**

- **Mise en place de jardin en trou de serrure dans 3 crèches du service** pour jardinage avec les enfants et ateliers parents enfants

- **Réflexion autour des produits de soins utilisés chez le jeune enfant** avec identification de produits respectueux de l'environnement et de la santé du tout petit. Protocoles de soins et marché pharmacie repensés en fonction.

→ CHIFFRES

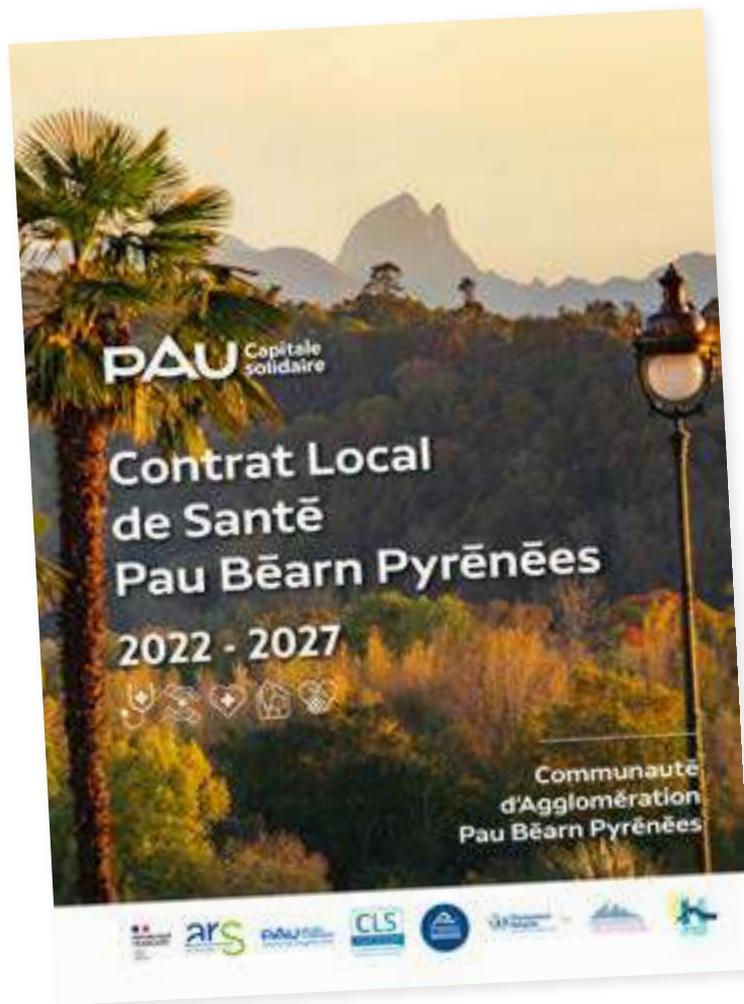
Couches Ecolabel : Des projections financières sont en cours pour déployer leur utilisation à l'ensemble des crèches en 2025.

... PERSPECTIVES 2024

Les projets 2024 restent en continuité avec les projets déjà mis en œuvre :

- Poursuite des balades familiales
- Mise en œuvre des nouveaux protocoles de soins avec produits respectueux de la santé environnementale
- Développement des techniques d'entretien des locaux respectueuses de la santé environnementale
- Collaboration avec la maison du jardinier pour développer les actions à destination du jeune enfant et de sa famille
- Projections budgétaires 2025 pour permettre le déploiement des couches ecolabel
- Projets de prévention en santé environnementale dans les actions parentalités.





SANTÉ PUBLIQUE

ACTIONS 2023

Informations santé pour le grand public

Depuis le début de l'année 2023, le service santé publique a proposé plusieurs animations santé grand public sur des thèmes de santé de la vie quotidienne. Ces animations ont pour objectifs de renforcer les connaissances du public sur les sujets de santé et de promouvoir l'accès aux structures de santé et prévention locales

Journées santé environnement en janvier 2023 : conférences, ateliers, stands d'informations

Mise en place des « Rendez-vous de la santé » à partir de mars 2023.

Des rendez-vous mensuels sur des sujets de santé de la vie quotidienne avec des conférences, ateliers d'échanges, d'initiations, activités physiques et sportives. Ces animations sont construites grâce au partenariat avec les établissements de santé locaux et professionnels de santé libéraux.

Les thèmes des RV de la santé : sommeil, addictions comportementales, soleil, santé sexuelle, endométriose et à venir pour le dernier trimestre 2023 : le dos, surpoids et obésité, migraine.

Coordination du Contrat Local de Santé (CLS) : suivi des 75 actions avec les pilotes d'actions, animation de temps d'échanges, communication auprès des acteurs locaux de la santé et du social via la newsletter du CLS

Mise en place "d'Espaces sans tabac " (label de la Ligue contre le cancer) aux abords des écoles paloises publiques et privées sur le dernier trimestre 2023.

Actions en faveur de la démographie médicale

- Accompagnement des professionnels de santé dans leur installation sur le territoire
- Aide à l'hébergement des internes
- Rencontres et dialogues avec les professionnels de santé installés à Pau

→ CHIFFRES

• « Rendez-vous de la santé » :

De mars à juillet 2023 : **5 Rendez-vous de la santé organisés avec plus de 20 animations qui ont touché près de 280 personnes.**

• **Journées santé environnement** en janvier 2023 : 150 participants, 10 partenaires mobilisés

... PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des RV santé pour le grand public
- Mise en place d'un parcours santé / bien-être pour les usagers du CCAS
- Coordination du CLS
- Poursuite actions en faveur de la démographie médicale.



LES SENIORS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La compétence « seniors » de la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées s'appuie sur le dispositif « Centre Local d'Information et de Coordination » (CLIC) : lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé à destination des seniors et de leurs aidants.

ACTIONS 2023

- **L'accueil, l'information et l'orientation à destination des personnes âgées et de leurs aidants (CLIC)**
- Les ateliers de médiation équine pour favoriser les interactions entre l'homme et l'animal (cheval, poney) et bénéficier des effets physiques et psychiques de ces actions. L'équithérapie est utilisée pour diminuer le stress, les troubles de l'attention, les effets de pathologies psychiques ou neuro dégénératives.

→ CHIFFRES

Territoire d'intervention couvert : 31 communes de l'agglomération + 6 hors agglomération

Population totale du territoire couvert : 170 622 personnes dont :

- 47 553 âgées de 60 ans et plus, soit 28% de la population
- 28 315 âgées de 60 à 75 ans
- 19 238 âgées de plus de 75 ans



« RA Fraichissements dans les Quartiers de Pau » confirment leur succès auprès des Palois

Contexte et Objectif 2023

La 4^{ème} édition de « Rafrachissements dans les quartiers de Pau » a rythmé les mois de juillet et août des Palois dans différents quartiers de la ville en journée et au Domaine de Sers en soirée. Une édition qui a séduit cette année encore un public nombreux malgré la canicule et les orages. Un succès confirmé et des Palois qui apprécient ces animations conviviales de proximité à travers deux propositions « Mes vacances au domaine de Sers » et « Pau's Détente ».

Diversité et qualité des animations, proximité et convivialité sont les clés du succès de ce dispositif estival mobilisant un grand nombre d'agents de la ville et de partenaires.

Actions 2023

• Un concept simple : proximité et convivialité

Proximité, avec le dispositif Pau's Détente en journée, qui s'installe chaque semaine dans un parc différent de la ville avec transats, parasols, tables, chaises, barnums, boîtes de jeux, ballons, etc.

En fin de journée, cap vers les espaces verdoyants du Domaine de Sers pour séduire les habitants dans un cadre varié. Convivialité, grâce à la participation et l'adhésion des familles. Des jeunes adolescents aux seniors, tous ont apprécié ces moments de partage et de convivialité.

• Une programmation riche et variée

A chaque semaine son programme d'animations, afin de proposer une offre riche et variée aux

Palois, mais aussi de se renouveler d'une année à l'autre. Une programmation résolument éclectique et ouverte à tous grâce aux partenaires associatifs et à l'implication de nombreux services. En soirée, au Domaine de Sers, un programme articulé autour de trois axes : culture, sport et nature.

• Des rendez-vous festifs et populaires

Sur la trentaine de journées d'accueil, près de **2500 personnes** ont participé aux animations de Pau's Détente et **1 500 personnes** en soirée au Domaine de Sers.

Un système « à la carte » qui permet de séduire en journée les Palois qui ne partent pas en vacances, sans oublier ceux qui travaillent et peuvent profiter de moments récréatifs en début de soirée.

Près de **600 personnes** ont pratiqué une activité sportive douce les matinées et plus de **800 personnes** ont profité des concerts **Scènes en Ville** en soirée.



→ CHIFFRES

« Rafrachissements dans les quartiers de Pau » c'est :

- **Plus de 20 personnes** mobilisées tout au long de l'été pour assurer l'accueil et l'animation sur chacun des sites : agents municipaux, jeunes bénéficiant du Contrat Municipal Etudiant, volontaires en service civique ou jeunes en jobs d'été.

- **16 services de la collectivité** : Vie des quartiers, Sports et Education, Evènementiel, Communication, Sensibilisation au tri, Services culturels "Ville d'Art et d'Histoire", "Scènes en ville", Réseau des médiathèques, CCAS, Eaux, Propreté, Petite enfance, Mobilités, Maison du jardinier et de la nature en ville, Parentalité

- **Plus de 20 partenaires** sont venus enrichir la programmation : En forme à Pau, Scènes en ville, Le Méliès, Les Petits Débrouillards, Science Odyssée, Ufolep 64 (secourisme), l'ASPTT (tennis de table), Ecocène....



9

Des politiques internes visant l'exemplarité



MAP RH

ProPAU
& Agglo

LA LETTRE
Hors-série #19
Juin 2023



Les agents au cœur du plan de sobriété énergétique

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE RÉACTIVITÉ EXEMPLAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Face à la hausse des prix de l'énergie, nos collectivités ont mis en place **un plan de sobriété énergétique en 2023**.

ACTIONS 2023

1. Constitution d'une EQUIPE PROJET

Nos collectivités se sont pleinement engagées dans **un plan de sobriété énergétique** dont l'objectif était de **massifier les actions de maîtrise de l'énergie ayant un impact immédiat**. Les efforts ont été particulièrement concentrés sur **les bâtiments publics de la collectivité qui représentent à eux seuls 80% de la consommation énergétique totale**. Afin de permettre une plus grande réactivité, une équipe projet réunissant des spécialistes de l'unité énergie (analyse de données, chauffage, climatisation, ventilation, électricité) a été composée.

Le plan d'action a été précédé par une phase de diagnostic qui a permis d'élaborer une stratégie selon deux axes principaux :

→ Actions déployées de manière systématique :

- Limitation des températures de consigne de chauffage et de climatisation
- Reprogrammation des plages de fonctionnement des équipements de chauffage
- Coupure des équipements de ventilation en dehors des heures d'occupation
- Coupure d'une partie des cumulus
- Amélioration du pilotage des éclairages
- Coupure des fontaines sur les espaces publics
- Abaissement de l'éclairage public

→ Actions spécifiques ciblées

- Grâce à une analyse poussée des données de consommation, les bâtiments énergivores présentant les gisements d'économie les plus importants

ont été identifiés. Ainsi, sur nos deux collectivités, 10 bâtiments représentent 50% des consommations totales du parc bâti. Ces bâtiments ont été audités de façon approfondie et ont fait l'objet d'un plan d'action spécifique.

Exemples d'actions spécifiques engagées

• *Stade nautique*

Le stade nautique représente à lui seul 14% des consommations de l'ensemble de notre patrimoine bâti (Ville, CAPBP, CCAS).

Les actions entreprises : réduction de 2C° de la température des bassins, rénovation de la couverture thermique du bassin extérieur, rénovation de certains éléments des centrales de traitement d'air qui chauffent et ventilent le bâtiment, réglage des équipements techniques. Le stade nautique a été connecté au réseau de chaleur urbain en décembre, et il consomme désormais 75% de chaleur renouvelable.

• *Stade du hameau*

Les actions entreprises : réduction des consignes de chauffage, optimisation du fonctionnement des plages de fonctionnement des centrales de traitement d'air, optimisation des volumes de stockage d'eau chaude au plus près des besoins réels.

• *Bâtiment administratif rue des lilas*

Les actions entreprises : réduction et coupures des éclairages extérieurs, réduction des consignes de température, optimisation du fonctionnement de la centrale de traitement d'air

2. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

L'efficacité des mesures de sobriété dépend grandement de l'implication des usagers des bâtiments. Afin que le plan de sobriété ne soit pas cantonné à des actions purement techniques, deux canaux de sensibilisation ont été déployés

- **Un référent désigné dans chaque direction**
- **Une communication spécifique**





CONSTRUIRE DES PROGRAMMES DE TRAVAUX EFFICIENTS ET ACCELERER LA RENOVATION DU PARC EXISTANT

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Les bâtiments les plus consommateurs sont audités par des bureaux d'études énergétiques, avec comme résultat une liste de préconisations qui portent à la fois sur les systèmes (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage) et sur le bâti (isolation des murs, de la toiture, changement des menuiseries, pose de protections solaires...). Les programmes de travaux comprennent systématiquement un scénario permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire (lorsque les bâtiments y sont soumis).

Les arbitrages de travaux sont réalisés en fonction des gains énergétiques, du temps de retour sur investissement, et de l'impact carbone des différentes interventions.

L'outil professionnel Energisme est un logiciel en ligne qui a été mis en exploitation en juin 2022

et qui permet de réaliser de nombreuses analyses sur les consommations des fluides (électricité, gaz, chaleur, eau) de la ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et du CCAS

Un rapport est rédigé chaque année grâce à ce logiciel et présente des bilans et des analyses de consommations, de dépenses, d'émissions de CO₂ de l'ensemble des fluides.

Cet outil est le socle de la stratégie de performance énergétique de nos collectivités et a été un élément incontournable dans la mise en œuvre du plan de sobriété interne.

ACTIONS 2023

Les bâtiments suivants ont été audités au cours de l'année :

- Groupe scolaire Marca
- Groupe scolaire des quatre coins du monde
- Groupe scolaire Buisson
- Musée des beaux-arts

L'exploitation des données d'énergisme ont permis entre autres de réduire la consommation de nuit sur le site de la MIAL. De nombreuses actions de ce type sont identifiables sur l'ensemble de notre patrimoine.

Améliorer l'exploitation de nos équipements de chauffage, ventilation et climatisation

En pratique, les prestations suivantes sont intégrées :

- Instrumentation des compteurs d'énergie
 - Mise en œuvre de GTC (Gestions Techniques Centralisées) permettant de piloter les installations à distance
 - Déploiement d'un réseau de communication en vue de remonter tout un ensemble de données permettant de piloter les installations en temps réel (réseau étendu à longue portée de type LoRaWAN) et d'objets connectés associés (données de température, d'hygrométrie...)
 - Plan d'amélioration des équipements (à titre d'exemple remplacement de chaudières gaz par des systèmes de type pompe à chaleur)
- L'engagement de performance porte sur une réduction des consommations de plus de 20 % entre l'année de référence et la dernière année du marché.

Rénover l'enveloppe de nos bâtiments

En parallèle des audits énergétiques réalisés par des prestataires, des opérations sont également menées en régie. Elles ont permis d'identifier un ensemble de bâtiments peu ou pas isolés au niveau des combles.

L'isolation des combles fait partie des opérations présentant les temps de retour sur investissement les plus rapides, du fait de la simplicité de l'action et de son efficacité (en moyenne 15/20% d'économie d'énergie sur les zones traitées).

Sept sites ont été identifiés (propriété de la Ville de Pau) et sont en cours d'isolation, pour la plupart avec des isolants biosourcés soufflés en vrac

(ouate de cellulose). Au-delà de renforcer l'isolation thermique, ces isolants présentent également l'intérêt d'améliorer le confort d'été des bâtiments traités.

PERSPECTIVES 2024

Projets intégrant des procédés de construction peu carbonés

Ce volet d'action s'appuie principalement sur trois leviers :

- **L'utilisation de matériaux biosourcés** (moins énergivores, stockant le carbone, et garantissant un meilleur confort d'été) ;
- **Le développement des conceptions bioclimatiques** (pour bénéficier des apports énergétiques gratuits (soleil),
- Et savoir s'en protéger en été en **travaillant à la forme des bâtiments, leur orientation, aux protections solaires... etc.**

Quelques exemples d'opérations où les principes d'éco-construction sont appliqués et leur état d'avancement :

- **Rénovation de l'école Marancy**, 2^{ème} phase de travaux
- **Médiathèque de Gan**
- **Rénovation thermique de l'hôtel de France** : Les travaux, financés en partie au travers du dispositif France Relance, portent sur la réduction des consommations d'énergie du site à hauteur de 48%.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Le PLUi, approuvé en décembre 2019, a déjà été modifié à plusieurs reprises en 2021 et 2022. C'est un document vivant qui doit s'adapter aux différents projets de l'agglomération et des communes membres.

Les procédures d'évolutions du document d'urbanisme de l'agglomération permettent la réalisation d'opérations en faveur du développement durable (centrale photovoltaïque, plateforme de compostage) et contribuent à limiter l'artificialisation des terres et à préserver la biodiversité.

ACTIONS 2023

Le 30 mars 2023, le conseil communautaire a approuvé plusieurs procédures d'évolution du PLUi allant dans le sens du développement durable de l'agglomération et du bien-être de ses habitants.

Plusieurs procédures ont été lancées en 2023 :

- la révision allégée n°2 du PLUi pour la réalisation d'une plateforme de compostage à Lescar

La CAPBP soutient en effet un projet de plateforme de valorisation de la matière organique dans la partie Nord de la commune. Il s'agit de réaliser une nouvelle plateforme mieux située, dotée d'équipements plus modernes et performants que ceux de la plateforme existante située sur le site de Cap Ecologia (partie Sud de la commune) vouée à disparaître. L'approbation de cette procédure est prévue en décembre 2023.

Par ailleurs, plusieurs démarches ont été engagées visant notamment à améliorer la qualité des paysages de l'agglomération :

- Une réflexion sur le traitement des clôtures ;
- Des études de secteurs stratégiques identifiés dans le PLUi (entrées de ville et d'agglomération).

PERSPECTIVES 2024

- Poursuite du travail sur la modification n°3 du PLUi ;
- Poursuite du travail sur les clôtures et transcription dans le PLUi ;
- Poursuite du travail d'études de secteurs stratégiques dans l'agglomération : diagnostic et orientations d'aménagement.





LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL : UN OUTIL POUR LA PROTECTION DU CADRE DE VIE ET DES PAYSAGES

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Un Règlement Local de Publicité intercommunal établit des règles pour encadrer l'implantation et l'installation des supports de publicités, préenseignes et enseignes en adaptant les dispositions nationales aux spécificités locales.

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a choisi d'élaborer un RLPI sur l'ensemble des 31 communes du territoire intercommunal. L'objectif poursuivi est d'améliorer le paysage urbain et rural et le cadre de vie des habitants tout en considérant les besoins en communication des acteurs économiques.

Les élus communautaires ont prescrit le projet RLPI par délibération le 17 décembre 2020.

Les étapes nécessaires à l'élaboration du RLPI sont regroupées en deux phases principales :

- La 1^{ère} phase consiste en la rédaction du projet et en la concertation avec tous les acteurs concernés par l'affichage.
- La 2^{ème} phase se caractérise par des étapes de modification et de consultation, comme l'organisation d'une enquête publique.

Un point important à souligner est que le projet RLPI participe à la stratégie de neutralité carbone, démarche engagée par la communauté d'agglomération en 2020.

En effet, les futures règles iront dans le sens d'une réduction de consommation d'énergie avec une diminution du nombre de publicités lumineuses, de leur format et de leur durée d'éclairage.

ACTIONS 2023

L'année 2023 a été consacrée à la rédaction du projet RLPI composé notamment d'un règlement écrit et d'un plan de zonage du territoire.

Le pré-projet a été écrit :

- En assurant la cohérence avec les orientations du RLP débattues par les élus communautaires.
- Avec la collaboration des communes, pour adapter au mieux les futures règles aux circonstances locales.

Elle s'achèvera avec la concertation de tous les acteurs (professionnels de l'affichage, commerçants et habitants) au cours de laquelle la première version du règlement et du zonage sera présentée. A ce stade-ci, tous les acteurs pourront donner leur avis sur le projet.

PERSPECTIVES 2024

Les principales actions, menées en 2024, seront les suivantes :

- Arrêt du projet et bilan de la concertation,
- Organisation d'une enquête publique,
- Approbation du RLPI.



L'ÉCO QUARTIER SARAGOSSE

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Depuis 2018, la rénovation du quartier Saragosse est labellisée éco-quartier. Ces 115 hectares où vivent plus de 14 000 habitants est le premier quartier de la Ville de Pau à avoir obtenu cette labellisation. La CAPBP a franchi l'étape 2 « écoquartier en chantier » en novembre 2018 et présentera son dossier afin d'obtenir l'étape 3 « éco-quartier livré » en 2024.

ACTIONS 2023

6 ans après le démarrage de ce projet urbain ambieux, 3 équipements publics ont été restructurés, 12 hectares de parcs et jardins ont été livrés, 300 logements sociaux ont été réhabilités et une nouvelle centralité a vu le jour en 2023. Cette dernière se structure autour d'une place publique et des 11 000 m² du pôle Laherrère dédiés aux services, à l'emploi et à la formation.

→ CHIFFRES

• Le parc Noulibos a été livré en juin 2023. Ce projet a été cofinancé par l'Agence nationale de la rénovation urbaine, le Département et l'Agence nationale des sports.

- Chiffres clés de l'éco quartier Saragosse :
- 80 % des logements locatifs sociaux atteignent le label BBC rénovation et 100 % sont raccordées au réseau de chaleur urbain
- 5,5 km de pistes cyclables ont été créées
- 12 hectares de parcs et jardins livrés
- La surface de « pleine terre » passe de 16 à 33%



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 verra notamment le démarrage des travaux d'aménagement de la centralité Kennedy. Cet aménagement attendu par les habitants du quartier permettra de retrouver une fonction de loisir à ce lieu tout en préservant les îlots de fraîcheur.

La livraison du bâtiment technique des agents de la Ville en charge de l'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine situé sur le parc Noulibos sera réalisée en 2024.



LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CONTEXTE ET OBJECTIFS 2023

Dans le respect de **la loi du 11 février 2005**, la Ville de Pau et la Communauté d'agglomération développent des projets visant à garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées, en réalisant les travaux de mise en accessibilité nécessaires sur les équipements accueillant du public, la voirie et les espaces publics. Il s'agit également de proposer des actions pour changer les regards portés sur le handicap, de développer l'accès à tout pour tous et contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

Elles répondent ainsi aux objectifs de développement durable 2015-2030, dont **13 des 169 cibles font explicitement ou indirectement référence aux personnes handicapées** dans 4 domaines en particulier, l'aménagement urbain, la lutte contre les inégalités, l'éducation et l'accès au travail.

La concertation avec les personnes concernées par le handicap est au cœur de l'action de la ville et de la communauté d'agglomération. Les commissions pour l'accessibilité, communale et intercommunale sont des lieux d'information et d'échanges sur la situation et les besoins des personnes handicapées dans la cité, elles se réunissent 3 fois par an. Aux réunions des commissions, s'ajoutent les groupes de travail « accessibilité », au cours desquels les services recueillent **l'expertise d'usage**

des personnes directement concernées pour une accessibilité facile à vivre, utile à tous.

Les objectifs de l'année 2023 s'inscrivent dans la **continuité de l'action engagée depuis plusieurs années dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée** de la ville et de la communauté d'agglomération. La priorité est donnée aux équipements dits de proximité, **les groupes scolaires** pour la ville et **les médiathèques** pour la communauté d'agglomération. Les espaces publics et la voirie font l'objet d'interventions de maintenance ou de requalification qui prennent en compte les exigences de l'accessibilité pour tous.

ACTIONS 2023

L'Accessibilité

- **Ecole élémentaire Pierre et Marie** : démarrage des travaux de mise aux normes accessibilité à l'été 2023.
- **Rénovation globale du groupe scolaire Trianon**, engagée en 2022 et qui se poursuit en 2023, en intégrant la mise en accessibilité du site (installation d'un ascenseur, création de rampes d'accès, aménagement d'un sanitaire adapté, ...)
- **Mise en accessibilité de la médiathèque de Lons** : travaux réalisés en régie par les agents de la collectivité pour l'aménagement d'un sanitaire
- Des études ont été réalisées en 2023 **pour programmer les interventions « accessibilité » des exercices 2024 à 2026.**

→ CHIFFRES

Le bilan de la convention 2019-2022 avec le FIPHFP

• Sur la période 2019-2022, 30 agents en situation de handicap ont été recrutés et 9 apprentis accueillis pour leur formation. 47 agents ont pu être maintenus dans l'emploi grâce à un reclassement pour raisons de santé et 62 aménagements de postes ont été réalisés pour les mêmes raisons. Enfin, les agents sourds ont pu être accompagnés professionnellement avec 43 heures de traduction en Langue des Signes Française.

L'accessibilité des groupes scolaires à Pau

• Depuis 2020, la ville de Pau a engagé des travaux de mise en accessibilité sur les groupes scolaires. A ce jour, 8 d'entre eux sont accessibles : Bosquet, Les Lauriers, Les 4 Coins du Monde, Les Fleurs, Arc-en Ciel, Jean Sarrailh et les écoles maternelles Bouillierce et Nandina-Park

En 2023, des travaux sont en cours sur les 3 groupes scolaires Pierre et Marie Curie, Trianon et Marancy et des études sont réalisées sur les 5 groupes scolaires Buisson, Hippodrome, Lapuyade, Marca et Nandina Park (école élémentaire).

🗨️ PERSPECTIVES 2024

Poursuite des travaux de mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public et en particulier sur la ville de Pau :

- Groupe scolaire Pierre et Marie Curie : 2^{ème} et dernière phase de travaux
- Groupe scolaire Léon Say : mise en accessibilité de la cour de l'école élémentaire
- Groupe scolaire Hippodrome et maternelle Lapuyade

Poursuite de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par la requalification de voirie ou la maintenance.

Poursuite des actions d'inclusion.

• Poursuite des **travaux de requalification de voirie** engagés en 2022 : le quartier de la Monnaie, Batsalle et le pôle d'échange multimodal de la Gare de Pau.

• Programmation d'interventions de maintenance sur voirie incluant l'accessibilité des trottoirs et des passages piétons.

• Aménagement et mise en accessibilité du parking Bourbaki, de la place du Foirail, des rues Galos et Bonado.

L'inclusion

Les formations « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on ?

• Initiées en 2019 se poursuivent **en 2023, à raison de 6 sessions cette année** : une journée pour mieux comprendre les enjeux de la loi du 11 février 2005 et déconstruire les représentations sur le handicap. La mission handicap intervient également dans les services à la demande des responsables pour accompagner les agents dans leur pratique professionnelle en direction d'usagers en situation de handicap. **En 2023, les agents des écoles Trianon, les 4 Coins du Monde, Phoebus et Les Fleurs, les directeurs et directeurs adjoints des accueils périscolaires** ont bénéficié de cet accompagnement ainsi que les agents du service surveillance de la voie publique et de la cellule réglementation et marchés. Les agents du service périscolaire bénéficient par ailleurs d'un accompagnement renforcé depuis 2018 pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires.

• 6 séances de Cinéma différence ont été organisées en 2023. **Ces séances sont gratuites, ouvertes à tous publics et adaptées pour permettre à toute personne, quel que soit son handicap, d'y assister.** Elles permettent de rassembler une centaine de spectateurs valides et en situation de handicap.

A l'instar de ce qui est proposé pour le cinéma, l'organisation du concert « L'Histoire de Babar » sur le mode « inclusif », en mai 2023, a permis à près de 30 personnes en situation de handicap, mental, cognitif ou psychique, d'assister à ce spectacle.

• La convention pluriannuelle avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** a été renouvelée en février 2023. **Au 1^{er} janvier 2023, le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 11,92% pour la ville et de 7,09% pour la communauté d'agglomération.**

• **Mars Attaque** : Outre les actions « classiques » de sensibilisation aux handicaps proposés par les associations Valentin Haüy, UNADEV, Sourds Malentendants et Amis du Béarn, le point fort du mois de la lutte contre les discriminations en 2023 a été l'accueil de l'exposition « **Différent is beautiful** » sur la Place Clémenceau. Cette exposition a connu un fort retentissement dans la presse, les médias et réseaux sociaux. **Son intention : mettre la société face au handicap, inviter à questionner notre regard et celui de la société sur les différences.**

• **L'Accueil de Loisirs les Fraisiers**, ouvert aux enfants ordinaires et extraordinaires du 31 juillet au 25 août 2023, a accueilli quotidiennement 36 enfants en moyenne. 44% des enfants inscrits présentaient un handicap.

• **Le rapport d'activité 2022** de la commission communale et intercommunale pour l'accessibilité est mis en ligne sur le site **www.pau.fr**



PERSPECTIVES 2024

Livraison du bâtiment de l'école Marancy élémentaire, bâtiment éco-conçu.

UNE POLITIQUE SPORT ET ÉDUCATION ACTIVE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les 20 bâtiments scolaires et 70 équipements sportifs s'inscrivent dans la stratégie « neutralité carbone 2040 ».

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique est plus que jamais une priorité de nos politiques territoires et de notre direction.

L'objectif indexé est de réduire de 10% les consommations d'énergie d'ici 2024 et de 40 % d'ici 2050 dans l'ensemble des établissements sportifs et éducatifs.

ACTIONS 2023

- Livraison en 2023 du bâtiment de l'école Marancy maternelle : un bâtiment entièrement éco-conçu qui permet notamment de se passer de climatisation
- Re-végétalisation des cours d'école
- Piscines : Travaux pour baisse de la consommation énergétique notamment sur le Stade Nautique : en juillet 2023, réinstallation de la roue récupératrice de chaleur, après travaux. Cette roue permet de réutiliser la chaleur du bâtiment en temps réel, tout en renouvelant son air ambiant.
- L'école maternelle Arc-en-Ciel a été raccordée au réseau de chaleur urbain en 2023.

- Accueil de loisirs Les Fraisières, géré en régie directe : ouvert désormais sur les vacances scolaires de février, en plus de juillet-août.
- Formation des électromécaniciens, avec pour objectif d'économiser 30% sur le Stade Nautique et Péguilhan.
- EFAP Junior : dispositif éducatif, sportif et culturel qui s'adresse aux enfants de Pau ayant entre 10 et 17 ans. Au 1er juillet 2023, le dispositif d'inscription a été entièrement dématérialisé pour faciliter les démarches des familles et éviter des trajets inutiles vers le Complexe de Pelote où se situe les bureaux du service.
- Programme « écolo en herbe » : en partenariat entre la ville de Pau et la Section Paloise, les 26 ambassadeurs de 13 sites périscolaires se sont rendus au mois de mai 2023 au Domaine de Sers. Ils ont participé à des animations autour de la biodiversité, animées par des agents périscolaires et les joueurs de la Section Paloise Mickaël Capelli et Elliott Roudil.

Quelques indicateurs + focus sur une action

Focus : démarche respectueuse de la santé humaine et de l'environnement dans les stades.

Depuis 2019, l'agglo Pau Béarn Pyrénées développe une démarche de bonnes pratiques, d'entretien des terrains de sport, en développant dans les stades des démarches respectueuses de la santé humaine et de l'environnement.

Le dispositif déployé compile performance élite et éco responsabilité.

FONCTIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL ET LA GESTION DE LA FLOTTE DES VÉHICULES

ACTIONS 2023

Actions phares

- Acquisition de 10 véhicules utilitaires et 2 minibus électriques
- Achat et remplacement annuel d'un PL Euro6
- Achat laveuse au bioéthanol

Autres Actions

- Transeco station carburant : la Transeco box permet de mesurer le volume exact entrant en cuve, Contrôler la température de livraison, évaluer les soucis qualités du carburant, traiter avec précision le carburant sur des problématiques mesurables, élévation de cétane, abaissement du TLF durant l'hiver, élévation de ses qualités détergentes.
- Mise en place de la navette électrique pour le déplacement des agents
- Borne rechargeable sur les candélabres (parking CTM)

- Borne rechargeable parkings RIVES DU GAVE et PIANO
- Prêt d'un vélo électrique durant 1 mois pour inciter les agents à utiliser ce déplacement
- PDA, chaque année un challenge pour gagner 1 vélo électrique pour le service qui adhère à ce déplacement

→ CHIFFRES

- 116 vélos dont 112 VAE
- 22 VL VUL électriques
- 2VL hybrides

Ces chiffres sont en constante augmentation car comme nous l'impose la loi LOM voici vers quoi nous évoluons depuis le 01/01/2022 en termes de verdissement de la flotte :

- 10 % à partir du 01/01/2022
- 20% à partir du 01/01/2024
- 35 % à partir du 01/01/2027
- 50% à partir du 01/01/2030

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

- Accompagner les Directions opérationnelles et les communes membres de la CAPBP dans la mobilisation des moyens financiers destinés au développement durable
- Pour une meilleure structuration du partenariat, mettre en place des conventions pluriannuels avec les partenaires institutionnels.

ACTIONS 2023

L'année 2023 constitue la troisième année de mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat et les EPCI du Grand Pau (Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de commune de Luy de Béarn, Communauté de Commune Nord Est Béarn).

Dans ce le cadre de ce partenariat, **l'Etat a apporté un soutien financier de près de 3,5 M€ pour soutenir la mise en œuvre de 13 opérations** s'inscrivant totalement ou en très grande partie sur une démarche de développement durable. Il est à remarquer que la majeure partie de ces opérations portent sur des projets de rénovation énergétique lourde.

- Une participation active de la CAPBP aux réunions et aux groupes de travail mis en place dans le cadre du SRADDET ;
- La finalisation du volet territorial des fonds européens 2021-2027. Ce volet territorial contractualisé avec la Région à l'échelle du Grand Pau permettra à la CAPBP **de bénéficier d'une enve-**

loppe de crédits FEDER de près de 3,5 M€. Cette enveloppe ne pourra être fléchée que sur de projets prenant en compte les exigences de développement durable.

- La finalisation d'un nouveau contrat pluriannuel entre les EPCI du Grand Pau et la Région Nouvelle Aquitaine : signé pour une période de 3 ans, le contrat de développement et de transition figure parmi les principaux outils proposés par la Région pour favoriser les objectifs identifiés dans le cadre de la feuille de route Néo terra et du SRADDET.

En ce qui concerne le territoire de la CAPBP, le premier plan d'action du contrat de développement et de transition identifie 25 opérations qui feront l'objet d'un partenariat financier avec la Région.

... PERSPECTIVES 2024

L'accent sera mis sur l'optimisation des possibilités offertes en matière de cofinancement des opérations liées à la transition durable, par le **programme opérationnel FEDER-FSE et par le Fonds Vert.**





UNE POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES ENGAGÉE ET RÉSILIENTE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

1- Un Plan de déplacements des agents en amélioration constante

Le plan de déplacements des agents de la CAPBPB, de la Ville et du CCAS de Pau est en place depuis 2020. Très incitatif, il évolue en fonction des possibilités fixées par le Gouvernement.

Mis en œuvre en 2022, le **Forfait mobilités durables**, qui a remplacé l'indemnité kilométrique vélo évolue en 2023, en étendant notamment, les moyens de transports éligibles.

Le forfait mobilité durable est réglementaire et consiste en une aide financière pour les agents ayant choisi d'abandonner l'autosolisme pour leurs trajets domicile/travail, au profit du vélo, du covoiturage, de la trottinette électrique, du mono-roue, du gyropode, etc.

De 200 €, le montant de la participation évolue forfaitairement :

- 100 € pour 30 à 59 jours d'utilisation
- 200€ pour 60 à 99 jours d'utilisation
- 300 € pour 100 jours et plus d'utilisation

ACTIONS 2023

Depuis le 1^{er} septembre 2023, la Collectivité prend en charge 75 % au lieu de 50 % auparavant, des frais d'abonnement de transport en commun et de

→ CHIFFRES

- 201 agents ont bénéficié de l'indemnité transports (agglo et ville) en 2022.
- 287 agents ont demandé le Forfait mobilités durables (agglo et ville) en 2023.

Pour l'année 2023 (en cours), 638 agents ont à ce jour fait une demande afin de bénéficier du forfait mobilités durables.

Des activités sportives pour prendre soin des agents

Soucieuse du bien-être des agents, la Collectivité a mis en place depuis plusieurs années des activités extra-professionnelles à destination des agents.

Des activités sportives gratuites sont proposées tous les jours au sein des structures municipales et encadrées par des animateurs de la direction Sports et éducation.

Il est prouvé que pratiquer une activité sportive est bénéfique en termes de santé physique et mentale et aide à réduire le stress et l'anxiété. Faire du sport augmente la confiance en soi, peut améliorer la qualité du sommeil et renforce les relations sociales entre collègues.

Dans la continuité de ces activités, la Collectivité a mis en place le Défi sports, une grande rencontre où toutes les directions sont invitées à s'affronter autour d'activités sportives. Après une première édition en 2022, ce sont près de 200 agents, soit 15 équipes et 13 directions qui étaient réunis

autour du rugby, du mollky, du tennis de table et d'un escape game conçu par la direction Mobilités et espaces publics.

En plus de faire participer un maximum d'agents, toutes directions confondues, le Défi sports est un événement organisé en interne, en utilisant les ressources et le savoir-faire des équipes.

location de vélos pour les trajets domicile-travail des agents.

2- Des activités sportives pour prendre soin des agents

Soucieuse du bien-être des agents, la Collectivité a mis en place depuis plusieurs années des activités extra-professionnelles à destination des agents.

Des activités sportives gratuites sont proposées tous les jours au sein des structures municipales et encadrées par des animateurs de la direction Sports et éducation.

Il est prouvé que pratiquer une activité sportive est bénéfique en termes de santé physique et mentale et aide à réduire le stress et l'anxiété. Faire du sport augmente la confiance en soi, peut améliorer la qualité du sommeil et renforce les relations sociales entre collègues.

Dans la continuité de ces activités, la Collectivité a mis en place le **Défi sports**, une grande rencontre où toutes les directions sont invitées à s'affronter autour d'activités sportives. Après une première édition en 2022, ce sont près de **200 agents, soit 15 équipes et 13 directions** qui étaient réunis autour du rugby, du mollky, du tennis de table et d'un escape game conçu par la direction Mobilités et espaces publics.

En plus de faire participer un maximum d'agents, toutes directions confondues, le Défi sports est un événement organisé en interne, en utilisant les ressources et le savoir-faire des équipes.

PERSPECTIVES 2024

En 2024, année Olympique, la direction Sports et éducation proposera un défi sport sous forme d'olympiade.

3- Une Politique d'insertion dynamique

Acteur incontournable de l'emploi et notamment de l'insertion, la Collectivité accueille tous les ans des étudiants en stage, des services civiques et des apprentis.

Dans ce cadre, le service Insertion, mobilité et évolution professionnelle met en **œuvre la politique d'insertion de la Collectivité en faveur de la jeunesse et à destination des publics les plus éloignés de l'emploi**. Une attention particulière est portée sur le respect des engagements pris en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.



UNE COMMUNICATION ET UNE ANIMATION ÉVÉNEMENTIELLE INVESTIES DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

La Direction communication animation événementielle accompagne les services dans

- **La communication des actions et l'organisation de manifestations en lien avec le développement durable ;**

- **L'application des principes d'éco-conception** au plus large panel possible de communications et à la conception de manifestations de la Ville de Pau et de la CAPBP :

- Limitation des aplats de couleurs et des polices d'écritures gourmands en encre ;

- Limitation de la consommation de papier par l'optimisation des textes, la pagination et la communication digitale ; Papiers certifiés PEFC ou FSC, partiellement ou entièrement recyclés ;

- Réutilisation de supports (non datés) ;

- Optimisation du poids des fichiers en ligne ;

- Protocole : approvisionnement auprès de prestataires locaux, carafe et vaisselle réutilisables...

- Manifestations : matériel économe en énergie (toutes les lumières événementielles sont des LEDS), réutilisation de décors, matériaux recyclés, plages horaires des illuminations de Noël réduites, socles panneau-tiques réutilisés au moins 2,5 fois avant renouvellement...

ACTIONS 2023

Actions phares

- Création d'une identité visuelle pour la Stratégie Neutralité carbone Stand pour la journée mondiale de l'eau et campagne de communication sur les économies d'eau

- Campagne de communication "Cultivons Pau + vert" et nouvel agenda trimestriel nature et jardin

- Accompagnement déploiement Tribio et campagne de communication en fin d'année
- Plan de communication agriculture durable : portraits en ligne, exposition, visites à la ferme, plaquette...

- Création d'une identité visuelle pour l'élaboration du prochain Plan Climat

- Plan de communication nouveau défi anti-gaspi

- Plan de communication du nouveau défi "1 mois sans voiture"

- Stand à la Foire de Pau sur le thème "construire la ville de demain"

Autres actions

- Communication chantiers : Réseau de Chaleur, assainissement, aménagements de placettes...

- Communications du quotidien sur les déchets, les incivilités liées à la propreté, les jardins...

- Accompagnement du défi biodiversité d'Ecocène

- Inauguration du Pôle d'échanges multimodal

→ CHIFFRES

En 2022, sur 1229 demandes de stage reçues, la Communauté d'agglomération, la Ville et le CCAS de Pau ont accueilli 571 stagiaires.

38 Services civiques ont été accueillis dans les services.

16 CAE/PEC (dispositif destiné aux personnes éloignées de l'emploi) essentiellement des personnes en situation de handicap

... PERSPECTIVES 2024

- Accompagnement du 2nd festival des transitions

- Budget prévisionnel : inclus par les services demandeurs dans leurs enveloppes projets



DES ACTIONS FORTES SUR L'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES AGENTS

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Les différentes études sur l'impact climatique des équipements numériques démontrent que l'étape de fabrication est celle ayant le plus d'impact. Dès lors, la Direction du Numérique a choisi en 2023 de démultiplier ses démarches associées aux fournitures d'équipements autour de :

- 1- Le développement du reconditionné dans ses marchés publics ;
- 2- La limitation dans la dotation ;
- 3- L'allongement de la durée de vie de ses équipements.

ACTIONS 2023

1- Adapter les marchés publics pour intégrer la composante de sobriété numérique

Le marché principal en matière de fourniture d'équipement, notifié en 2023, intègre un lot spécifique au matériel reconditionné pour faciliter les réponses par des entreprises du secteur du réemploi. En outre, ce marché a intégré des exigences au niveau de l'indice de réparabilité dès que cela était possible. Enfin, le critère environnemental a également été noté dans le jugement des offres.

Cette démarche va ainsi pouvoir **aider la collectivité à respecter les prérogatives de l'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui introduit l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées**. Cette loi a été précisée par décret en 2021 fixant à 20% les dépenses en équipements informatiques (téléphones portables, copieurs, ordinateurs, etc.)

2- Limiter le nombre d'équipements en production

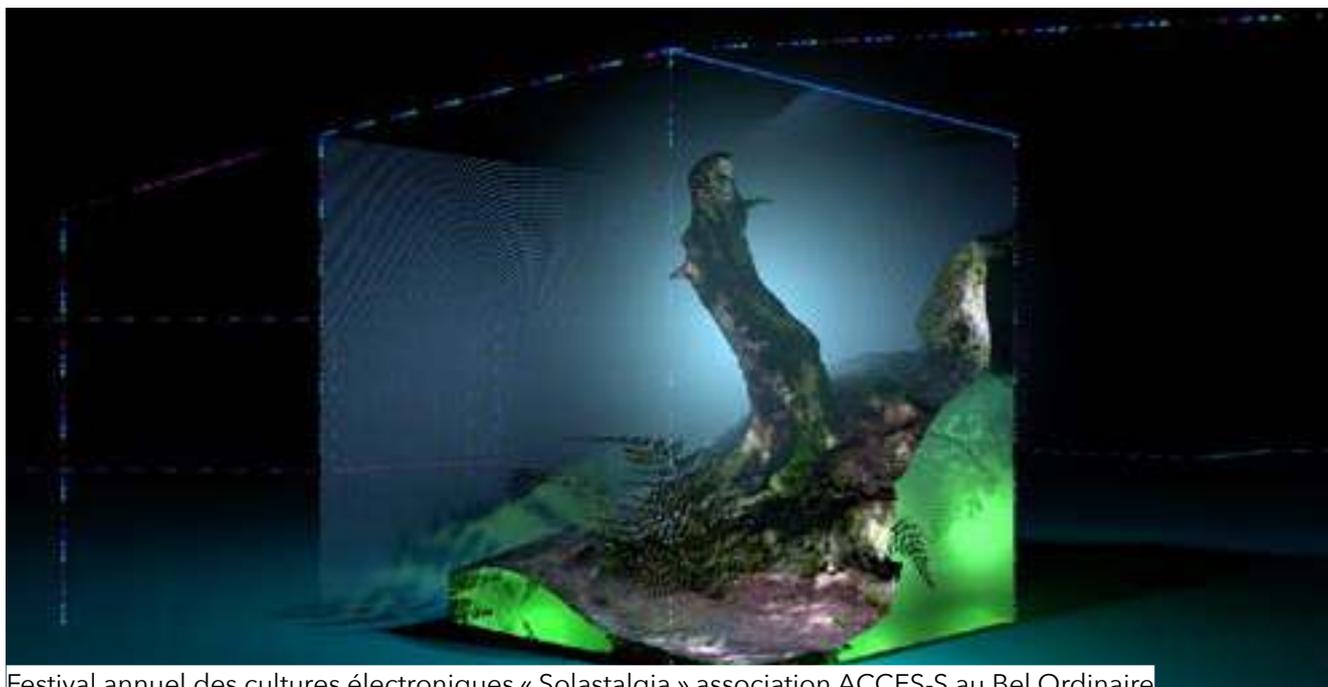
Au niveau des dotations, la Direction du Numérique s'est engagée dans une posture raisonnée quant

aux équipements de ses agents et élus. A titre d'exemple, la Direction du Numérique a **réduit le déploiement des doubles écrans** aux seuls métiers le nécessitant (Ex. : comptables manipulant des données entre différents logiciels). Elle a également choisi d'**adapter les configurations de ses dotations** selon les besoins de ses utilisateurs (Ex. : PC hautes performances, PC portable, PC fixe, etc.). Enfin, elle a allongé ses politiques de renouvellement de matériel en ne changeant un smartphone que dans l'année de son 6^{ème} anniversaire, et un ordinateur portable dans l'année de son 8^{ème} anniversaire.

3- L'allongement de la durée de vie du matériel informatique, une nécessité devenue réalité quotidienne

Un travail spécifique est mené sur les unités centrales dont les performances ne permettent plus de travailler efficacement. En lieu et place d'un renouvellement du PC, un **remplacement du disque dur** (avec passage en SSD) ou un rajout de barrettes de mémoires vives sont proposés.

En outre, les PC portables voient l'autonomie de leurs batteries diminuer au fil des cycles de recharge. Lorsqu'une batterie ne tient plus la charge, il est privilégié **l'achat d'une batterie de remplacement**. Cette stratégie de réparation se voit déclinée en amont au niveau des achats. En effet, les commandes de matériels suivent une **logique de gamme homogène** afin de constituer un stock de pièces détachées lorsque le matériel ne sera plus utilisable. Au niveau des smartphones et tablettes, plus aucune dotation n'est effectuée sans la présence d'une **coque de protection** et d'un **verre trempé** sur l'écran. Cette stratégie permet d'augmenter la résistance aux chocs, chutes et rayures.



Festival annuel des cultures électroniques « Solastalgia » association ACCES-S au Bel Ordinaire

L'INSCRIPTION DE LA TRANSITION CLIMATIQUE ET SOCIALE DANS LES DÉMARCHES AUX POLITIQUES CULTURELLES

La Direction Culture a intégré, au sein de son projet de direction, un axe transversal relatif à la transition climatique (enjeu carbone/ limite des impacts/ sobriété) et sociale (s'assurer que par l'art et la culture, chaque personne puisse être touchée et concernée par cet enjeu).

En quoi la place de l'art peut-elle être orientée en direction du défi de reformulation du monde qui nous est proposé ? Cette problématique irrigue désormais l'ensemble des actions et programmations culturelles, dans toutes les disciplines : spectacle vivant, programmation événementielle, formation artistique, arts visuels, patrimoines culturels, lecture et l'audiovisuel.

ACTIONS 2023

Par exemple, en 2023, le Bel Ordinaire - centre d'art contemporain - a proposé des expositions ayant convoqué le sujet des transitions :

- « Les Géants d'Acier » tout d'abord, exposition par laquelle l'artiste Maxime Voidy s'est penché sur l'aménagement du territoire, la préservation du patrimoine et les questions environnementales qui sont au cœur de sa pratique artistique.
- « Edenworld » : par cette exposition, le collectif d'artistes a puisé dans les potentiels de l'image dans l'espoir de déconstruire la suprématie de la vision humaine et de reformuler **La sensibilisation des partenaires culturels à la question des transitions**

La politique culturelle fédère par ailleurs les partenaires culturels du territoire (établissements publics, associations) afin de les impliquer dans la démarche de transition, qu'il s'agisse de la manière d'organiser un événement ou du message délivré par une action culturelle.

Par exemple, en 2023, l'association ACCES-S a dédié son festival annuel des cultures électroniques à la question du développement durable. Intitulée « Solastalgia », l'exposition traite de la peur liée aux changements engendrés par la crise climatique chez les individus (éco-anxiété) et du rôle que l'art numérique peut jouer dans cette crise existentielle.

Les quelques actions mises en œuvre

- les quantités de programmes imprimés sont systématiquement limitées,
- les programmations d'artistes de proximité sont privilégiées, ou lorsque les artistes viennent de plus loin, une vigilance est apportée quant au mode de transport retenu,
- des expositions susceptibles d'interpeler les visiteurs sur la notion de transition sont programmées,
- au sein de « Trajectoires », dispositif d'Education Artistique et Culturelle de la CAPBP, 17 actions sont proposées aux élèves de la primaire jusqu'au lycée. Ces actions, animées par des médiateurs au sein du temps scolaire, concernent par exemple les déchets, les écosystèmes du jardin ou l'éveil à la nature,
- une incitation à recourir aux modes de déplacements doux est proposée aux spectateurs ou visiteurs d'établissements culturels.

En matière de transition sociale enfin, les actions de médiation culturelle irriguent l'ensemble de la programmation. L'une des actions les plus emblématiques est « Cultur'en Bus », un dispositif par lequel les personnes en situation d'isolement vivent un moment culturel privilégié grâce à un accompagnement spécifique.



LE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE, VOLET CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (TE-CAE).

CONTEXTE ET OBJECTIF 2023

Le label **Territoire Engagé Transition Écologique, volet Climat-Air-Energie (TE-CAE)**, déclinaison française du label européen **European Energy Award**, est porté en France par l'Ademe. Il constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue des politiques énergie-climat mais également un moyen de reconnaissance de l'engagement des collectivités labellisées. Il est aujourd'hui constitué de deux volets :

- **Climat-Air-Energie** pour lequel la Ville et l'Agglomération de Pau sont labellisées « 2 étoiles »,
- **Economie Circulaire** pour lequel l'agglomération est labellisée « 1 étoile ».

Le niveau de label est attribué en fonction des performances de la collectivité en matière de **stratégie, de pilotage technique et politique, de moyens humains et financiers alloués, et bien sûr des résultats obtenus.**

La Ville et l'Agglomération de Pau avaient obtenu en 2017 la note de 37.9 %, et ont candidaté en 2022 **au renouvellement de leur labellisation avec une note de 45 %**, soit une progression de 7 points sur un référentiel qui s'est renforcé pour intégrer les évolutions réglementaires.

Réunie en novembre 2022, la Commission Nationale a renouvelé la labellisation de l'agglomération et de la Ville de Pau, avec une **remise officielle en présence de toutes les collectivités labellisées en mai 2023 à Bordeaux, lors des assises de la Transition Énergétique.**

Ce référentiel servira en particulier pour construire la grille d'évaluation du nouveau Plan Climat et guidera le choix des indicateurs à prioriser.

MISE EN PLACE DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (SPASER).

PERSPECTIVES 2024

Début d'année 2024, le SPASER sera mis en place dans la collectivité. Ce document, construit en collaboration avec les services, a **pour but d'améliorer nos achats en matière de développement durable.** Il proposera des outils efficaces qui rendront nos achats plus responsables tant sur le plan social qu'environnemental. Il est composé d'axes, d'objectifs, d'actions et d'indicateurs de suivi.

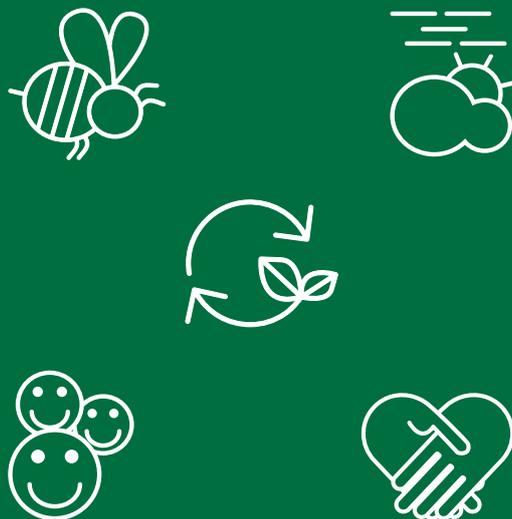
Les 3 axes du SPASER sont :

- **Axe 1** : Pour une meilleure protection de l'environnement et de la santé
- **Axe 2** : Vers une politique d'achat plus inclusive

- **Axe 3** : L'innovation et la performance de la commande publique

De plus le **SPASER possède une « boîte à outils »** qui permettra aux utilisateurs de trouver les moyens pour appliquer les recommandations du SPASER à leurs marchés. Il est composé notamment d'un listing de clauses et critères opérants, de liens vers des guides, des rappels sur les différentes lois en lien avec le développement durable. Grâce aux différents indicateurs de suivi, un bilan des actions menées sera présenté chaque fin d'année.







Direction Développement Durable et Déchets

Ville de Pau / Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

39 avenue Larribau 6400 Pau

Tél : 05 59 14 64 30

www.pau.fr

PAU Capitale
humaine
VILLE & AGGLOMÉRATION



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 6 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Pau

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

La loi du 4 août 2014 renforce la loi SAUVADET de 2012 par la prescription, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

En conséquence, la ville de Pau a établi son rapport annuel sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes. Le document est structuré en trois parties : Le rappel de la réglementation, les politiques publiques menées sur le territoire en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes et les perspectives de pistes de travail et enfin la politique des ressources humaines de la collectivité ainsi que les perspectives et les pistes de travail à venir.

Rappel des textes :

La loi SAUVADET de 2012 prévoit l'obligation de présenter un rapport annuel sur les mesures prises en faveur de l'égalité entre les Femmes et les Hommes. Ce rapport doit être présenté en comité social territorial.

La loi du 4 août 2014, article 61 et article L.2311-1-2 prévoit le renforcement des mesures pour lutter contre l'inégalité entre les Femmes et les Hommes.

Les actions portées par la collectivité s'articulent principalement autour des trois projets structurants et deux temps forts :

- Le Contrat de Lutte contre les violences intrafamiliales porté par le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ;
- La Plan de Lutte contre les discriminations ;
- Le dispositif ANGELA de lutte contre le harcèlement de rue ;
- La journée internationale des droits des Femmes le 8 mars dans le cadre de « Mars Attaque », le mois de lutte contre les discriminations ;
- La semaine événementielle autour de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des Femmes le 25 novembre.

La ville structure également un réseau interne de référents égalité femmes-hommes. Créé en 2019 pour faciliter les échanges d'information sur les actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les directions. Ce réseau a vocation à diffuser au sein de la ville de Pau, de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et du CCAS de Pau, les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport développe par ailleurs la situation de la collectivité en matière de ressources humaines.

Il est important de souligner que la collectivité affirme et renforce ses engagements pour la lutte contre les discriminations de tous genres. Elle poursuivra sa volonté de proscrire toute ségrégation dont le sexisme par des actions objectives et informatives afin de renforcer l'égalité de traitement pour tous dont l'égalité entre les femmes et les hommes.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur « l'égalité entre les Femmes et les Hommes » ci-annexé.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur "l'égalité entre les Femmes et les Hommes".

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



Rapport 2023 de la ville de Pau
(Actions menées d'octobre 2022 à octobre 2023)

▪ La situation de la ville (p.4)

▪ Le territoire (p.4)

- I- Un plan d'action (p.4)
- II- Des évènements et des outils de communication (p.6)
- III- La mise en place de solutions contre les violences (p.7)
- IV- Un travail autour de l'éducation des plus jeunes (p.10)
- V- Une mobilisation à travers le sport (p.11)
- VI- Des actions en lien avec la mobilité (p.12)
- VII- La promotion de la mixité dans l'emploi (p.13)

▪ Les ressources humaines (p.15)

Partie 1 : Etat de la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (p.15)

- I- Les conditions générales d'emploi (p.15)
- II- Les évolutions professionnelles (p.39)
- III- La rémunération (p.42)
- IV- La formation (p.51)
- V- Les conditions de travail (p.56)
- VI- Les congés familiaux (p.59)
- VII- La protection sociale complémentaire (p.64)

Partie 2 : Bilan des actions menées et orientations pluriannuelles (p.68)

- I- Les actions menées en 2023 (p.68)
- II- Le renouvellement du plan d'action 2024-2026 (p.69)

Contexte législatif

Le cadre légal sécurise l'action des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes :

- La loi du 12 mars 2012 qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle
- La loi du 21 février 2014 qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes

Le rapport doit permettre :

- De sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité entre les femmes et les hommes
- De porter et rendre visible ce sujet aux du public

Selon l'INSEE, en 2020 la Ville de Pau comptait 75 665 habitants (pour une densité moyenne de 2 401,3 habitants par Km2) dont 40 574 femmes et 35 091 hommes.

Proportion Femmes / Hommes par tranche d'âge

	HOMMES	%	FEMMES	%
Ensemble	35 091	100,0	40 574	100,0
0 à 14 ans	5 137	14,6	4 717	11,6
15 à 29 ans	9 097	25,9	9 006	22,2
30 à 44 ans	6 594	18,8	6 544	16,1
45 à 59 ans	6 133	17,5	6 875	16,9
60 à 74 ans	4 954	14,1	6 930	17,1
75 à 89 ans	2 840	8,1	5 267	13,0
90 ans ou plus	337	1,0	1 235	3,0
0 à 19 ans	7 816	22,3	7 294	18,0
20 à 64 ans	20 852	59,4	22 131	54,5
65 ans ou plus	6 422	18,3	11 149	27,5

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

I- UN PLAN D'ACTION

Le Plan de Lutte Contre les Discriminations

Elaboration

En 2019, en présence d'une vingtaine de partenaires du territoire et de plusieurs services de la collectivité, une enquête sur le ressenti et le vécu des discriminations à Pau a été lancée. Cette enquête est un préliminaire indispensable à l'élaboration d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations (PLCD) pour bâtir un plan d'actions cohérent avec les enjeux locaux. Obligation réglementaire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, l'accompagnement à la construction du plan de lutte a été financé par le Gip-DSU.

L'association ARESVI (Association de Recherche et d'Etude sur la Santé et les inégalités) a produit cette enquête qui a permis, grâce à la mobilisation des partenaires, de recueillir le témoignage de plus de 1000 personnes, victimes, témoins, auteurs qui vivent à Pau.

L'enquête comprenait un questionnaire en ligne de juillet à novembre 2019 mais aussi cinq focus groupes sur le sexisme, le racisme et l'apparence physique, la santé et le handicap, les LGBTIphobies, l'âgisme et la précarité.

Au printemps 2021, quatre groupes de travail se sont réunis deux fois en ligne pour travailler sur les résultats de l'enquête et les préconisations qui en découlent. Ces groupes de travail réunissaient des acteurs associatifs du territoire et les agents des différentes directions de la collectivité concernées par les discriminations dans les services publics, les services privés, l'espace public et les transports, et pour finir l'emploi.

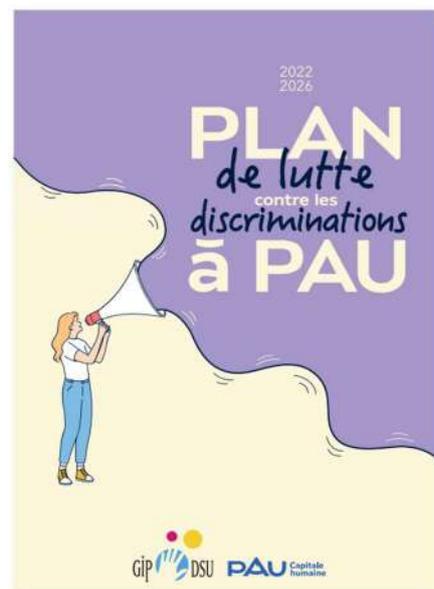
Rédaction, contenu et diffusion

En 2022, un Plan de Lutte Contre les Discriminations a été rédigé. Il prévoit le suivi, l'animation et l'évaluation des actions qui seront mises en place. Il a pu être présenté en conférence de presse le 1^{er} juin 2023 en présence de Madame Isabelle Lonvis Rome, Ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Cette production instaure de manière concrète la lutte contre les discriminations, comme une politique publique locale à part entière de la Ville de Pau, mais aussi de manière intégrée et transversale par les autres politiques publiques locales.

Les résultats de l'enquête menée par ARESVI ont permis :

1. De recenser des lieux de discriminations ressenties :
 - L'espace public (28%)
 - Le travail (28%)
 - Les services publics d'éducation (12%)
 - Les services privés de commerce et de loisirs (9%)
 - Les transports (9%)



2. De mettre en évidence des critères de discrimination déclarés :
 - Le sexisme (44%)
 - L'apparence physique (28%)
 - Le racisme (26%)
 - L'âgisme (13%)
 - L'handiphobie (11%)
 - Les LGBTIphobies (10%)
3. De mettre en avant l'importance de la place du témoin : lors d'une situation de discrimination déclarée, 74% des témoins n'auraient pas réagi.

A travers ce Plan, la Ville de Pau et le Gip-DSU ont pour objectifs de :

- Favoriser l'accès des publics vulnérables à la santé, au logement, à l'emploi, à l'éducation, aux droits, à la culture, aux services publics, aux transports, etc., (domaines prévus par la loi)
- Agir en prévention sur trois niveaux : la prévention primaire (campagnes grand public et formations dans les écoles), secondaire (auprès des auteurs potentiels et représentants des institutions) et tertiaire (pour les auteurs et victimes)
- Renforcer les manifestations de sensibilisation organisées par la collectivité
- Créer des outils innovants, de sensibilisation, d'information ou d'orientation
- Favoriser le développement de l'éducation à l'égalité, à la non-violence et à la coopération pour les enfants et les jeunes
- Développer les formations auprès des professionnels de santé, de l'enseignement, des encadrants des structures socio-éducatives, des bénévoles des associations, des agents, etc.
- Faire connaître les acteurs locaux de la lutte contre les discriminations et leurs actions
- Renforcer les partenariats, en améliorant la structuration des réseaux de partenariat, en initiant de nouvelles coopérations pour échanger compétences, savoir-faire et bonnes pratiques.

Les résultats de l'enquête, les échanges avec les deux sociologues et le croisement avec les objectifs du Plan de Lutte Contre les Discriminations ont permis de déterminer des priorités d'actions pour la Collectivité.

Ces priorités sont :

- La prévention et la sensibilisation à travers l'empathie et l'expérience
- Cibler des publics pour optimiser les actions de sensibilisation et impliquer le grand public
- Le rappel du cadre et de la réglementation comme base de communication
- Les événements (Mars Attaque et la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes) seront des outils du PLCD
- La question des témoins doit devenir un nouveau champ à investir

Ce travail bénéficiera d'une évaluation continue qui sera menée avec les services de la collectivité, les services de l'Etat, et des partenaires qui ont contribué à la construction du Plan de Lutte Contre les Discriminations. Elle permettra d'alimenter une réflexion renouvelée sur les actions. Des commissions thématiques seront créées ou réunies pour

garantir le suivi de projets et un travail de dialogue s'opérera avec les commissions existantes de la collectivité.

II- DES ÉVÉNEMENTS ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

Mars Attaque 2023

La 6^e édition de Mars Attaque, le mois de lutte contre toutes formes de discriminations s'est déroulée du 8 mars au 8 avril 2023.

A l'origine, en 2018, la Ville de Pau et son réseau de partenaires ont initié une manifestation de sensibilisation du grand public à la prévention et lutte contre toutes les formes de discriminations ainsi qu'à la promotion de la diversité. Attirer l'attention sur des sujets de société importants et souvent relégués au second plan devait être l'objectif principal de l'évènement. Encore aujourd'hui, son ambition est de changer notre regard sur les différences.



Symboliquement, Mars Attaque débute officiellement le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et se termine le 8 avril, après les journées label Tourisme et handicaps.

En 2023, l'évènement a regroupé 90 partenaires et proposé 103 actions. L'évènement s'est étalé sur 46 lieux différents, ce chiffre démontre l'ambition du réseau d'aller à la rencontre du public pour sensibiliser sur les thématiques de lutte contre les discriminations. Au total, il a été estimé près de 3 000 participants aux actions proposées (hors expositions et hors évènements de lancement et de clôture). Nous pouvons aussi noter le succès sur les réseaux sociaux avec un relais des informations très important.

Nous pouvons aussi mettre en valeur l'exposition phare de cette édition : « Different is beautiful » de Francesca Clayton sur le handicap place Clemenceau qui a reçu un écho médiatique important (cf. images ci-dessous).



La Ville de Pau fait de la communication un axe majeur dans le déploiement de l'égalité professionnelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes.



De plus, concernant la lutte contre les discriminations, la manière de communiquer fera suite aux préconisations du Plan de Lutte. Informer sur le cadre de la loi et la réglementation doit être intégré sur les différents visuels.

Pour exemple voici ci-dessous l'évolution du flyer ANGELA qui suit ce principe :



III- LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS CONTRE LES VIOLENCES

Semaine de Lutte contre les violences faites aux femmes

Toute l'année, la Ville de Pau et ses partenaires forment un réseau qui se mobilise et s'engage dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Lors de la semaine du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le réseau va à la rencontre des paloises et des paloïs pour interpeler et informer.

L'édition 2022 a eu lieu du lundi 21 novembre vendredi 25 novembre. Entre expositions, conférences, ciné-débats, animations, groupes de paroles et autres actions, le réseau a pu

aller à la rencontre du grand public pour sensibiliser autour des enjeux des violences et des répercussions sur les victimes et leur environnement.

Les 5 grands clubs sportifs locaux se sont eux aussi engagés, faisant partie intégrante du réseau, pour participer et diffuser les outils de communication à un public plus large. Leur participation est importante afin de renforcer la puissance de communication que peuvent avoir la Ville de Pau et ses partenaires.

En 2023, de nouvelles propositions vont être faites en lien avec les préconisations du Plan de Lutte Contre les Discriminations. C'est aussi l'occasion de changer le visuel de l'évènement et changer la manière dont le réseau aborde cette semaine événementielle, tout en gardant l'objectif initial d'aller à la rencontre du grand public pour sensibiliser sur cette thématique.



Formations repérage violences

Le docteur Jean Hiquet, médecin légiste et responsable de l'Unité Mobile pour les Femmes Victimes (de violences) du centre hospitalier de Pau propose des temps de formation et de sensibilisation aux professionnels du territoire Béarn et Soule.

Le 12 et le 19 octobre 2023, deux groupes de la collectivité composés d'agents en situation d'accueil et/ou d'accompagnement du public ont pu profiter de ce temps de formation. Des professionnels de différents secteurs, allant des travailleurs sociaux du CCAS aux professionnels de la petite enfance, ont pu échanger notamment sur leurs pratiques au quotidien face à ces situations.

Cette formation gratuite de 2 heures avait pour objectifs de mieux connaître les caractéristiques des violences conjugales et d'améliorer le repérage, le dépistage, l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences.

Un document de présentation a été remis en fin de formation et contient toutes les informations utiles.

Le déploiement du Dispositif « Demandez ANGELA »

Le harcèlement de rue englobe les injures, gestes et regards obscènes, agressions ou tentatives d'agressions sexuelles, attouchements et filatures dans l'espace public ou semi public (rue et/ou transports) proférés à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes.

C'est un phénomène de société global dont 8 femmes sur 10 en France déclarent avoir déjà été victimes et qui dépasse l'échelle nationale.

En novembre 2021, la collectivité a été choisie par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances pour expérimenter plusieurs solutions dans le cadre d'un Plan ANGELA.

Ainsi, depuis 2022, un réseau de lieux refuges commence à se former pour accueillir correctement les victimes de harcèlement de rue et les orienter sur les dispositifs existants. Depuis 2023, le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) assure ces formations.

A l'origine, le réseau était constitué de commerces paalois. Cependant, la composition du réseau s'est élargie à tout type d'établissement pouvant accueillir une personne harcelée dans la rue.

L'objectif de ce réseau, au-delà d'apporter une solution concrète à ce problème de société, est d'envoyer un message fort de solidarité à la fois pour sécuriser et rassurer les potentielles victimes, mais aussi de montrer un positionnement citoyen fort aux potentiels auteurs.

Le 1^{er} juin 2023, le dispositif a pu être présenté à Madame Isabelle Lonvis Rome, Ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Dans cette présentation, il a été évoqué les nouvelles perspectives du dispositif qui sont de développer le nombre de lieux refuges (intégration plus forte du monde la nuit, diversification des lieux refuges), ancrer le dispositif au sein du campus universitaire, renforcer la communication, renforcer la sensibilisation citoyenne du grand public pour développer les capacités à agir en tant que témoin.



Formation élus

L'association Du Côté des Femmes a assuré deux sessions de sensibilisation sur le sujet des violences faites aux femmes d'un point de vue global auprès des élus de la Collectivité. Ces

temps ont eu lieu en mai 2023 et 12 élus ont pu être formés et sensibilisés aux enjeux des violences faites aux femmes.

IV- UN TRAVAIL AUTOUR DE L'ÉDUCATION DES PLUS JEUNES

Projet "égalité filles-garçons" mis en œuvre sur l'année scolaire 2022/2023

Monté à la demande de la Cité éducative, très mobilisée sur la thématique des Valeurs de la République, ce projet multi-partenarial a associé Canopé, la Direction culture de la Ville de Pau, Espaces Pluriels, l'artiste graphiste Fanny Pierrot et trois établissements scolaires (école des Fleurs, collège Jeanne d'Albret, collège Pierre Emmanuel).

Construit autour d'ateliers « escape game » proposés aux enfants et à leurs familles, d'une visite du musée des Beaux-Arts, d'un spectacle (La bande à Laura) et de temps de création de jeux sur le temps scolaire, il a permis aux enfants et aux jeunes des six classes concernées (cycle 3) d'aborder la question de l'égalité filles-garçons tout au long de l'année scolaire.

La création de mallettes regroupant sept jeux de grande qualité, créés par les jeunes, a permis de nombreux échanges au sein des établissements (entre jeunes et leurs familles) et entre les établissements.



Actions périscolaires autour du sport

La direction Sport Education a proposé tout au long de l'année des activités périscolaires sensibilisant à l'égalité entre les filles et les garçons par le biais d'activités sportives :

Oval cup : Projet rugby regroupant 200 enfants, (mixité Filles/garçons) de cycle 2 et 3 (CP, CM1, CM2) de 12 écoles (Lapuyade, Fleurs, Marancy, 4 coins, Curie, Trianon, Lauriers, Nandina, Lavigne, Bosquet, Léon Say, Henri IV).

Baby rugby : Projet rugby féminin regroupant 200 enfants (mixité Filles/garçons) de cycle 2 et 3 (CP, CM1, CM2) de 16 écoles (Arc en ciel, Lapuyade, Fleurs, Marancy, 4 coins, Curie, Trianon, Lauriers, Nandina, Léon Say, Henri IV, Sarrailh, Bouillerce, Phoebus, Hippodrome, Lilas).

Nouste school challenge : Projet football féminin en collaboration avec le Pau FC regroupant 200 filles de 6 à 11 ans de 12 sites périscolaires (Marca, Phoebus, Trianon, Lauriers, Buisson, Marancy, 4 coins du Monde, Lapuyade, Curie, Bouillerce, Fleurs, Léon Say)

Projet Pau FC féminine et ville de Pau : regroupant 100 enfants des écoles Nandina, 4 coins du Monde, Fleurs, Marancy et Lapuyade en collaboration avec les bleuets de Pau.

Lilas : Promotion de la mixité et de l'égalité entre filles et garçons au travers de la pratique des sports collectifs (rugby, foot, hand, basket), du cardio-boxe et enfin du step.

Phoebus :

- Organisation de tournois multisports garantissant la mixité garçons/filles (autant de filles que de garçons ont participé)
- Echanges, ateliers sur les "femmes scientifiques"
- Ateliers jeux de société autour des femmes célèbres dans l'histoire et des débats.
- Formation CNFPT suivie par la cheffe de site de l'école durant les vacances de Toussaint sur "garantir l'égalité filles/garçons au sein des accueils de mineurs" dans le but de développer d'autres actions sur cette thématique.

Pierre et Marie Curie : Tournois de jeux sportifs collectifs filles/garçons (Enfants / enfants, Enfants / animateurs, Enfants / parents, Parents / animateurs).

Marca : Projet " Le foot pour tous", thématique Egalité Garçons/ Filles avec mixité obligatoire dans chaque équipe

Lapuyade : Projet foot féminin avec les bleuets (club de football des bleuets) et le Pau FC pour "ouvrir" les terrains aux filles qui a donné un réel enthousiasme chez les enfants (autant filles que garçons qui sont venus supporter les filles durant leurs matchs). Cela a permis d'augmenter nettement la mixité sur les autres activités périscolaires.

Temps périscolaires et TAP :

Durant le temps périscolaire et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de la pause méridienne et du soir (16h - 18h30), le personnel de la Direction Sport/Education est très vigilant au partage de la cour d'école entre les garçons et les filles. Les jeux proposés sont mixtes, ils s'adressent à 2900 enfants de 3 à 10 ans le midi et 2400 enfants le soir.

V- UNE MOBILISATION À TRAVERS LE SPORT

Dispositif « En Forme à Pau junior » :

"En Forme à Pau" junior est un dispositif éducatif, sportif, artistique et culturel qui s'adresse aux enfants de Pau ayant entre 10 et 17 ans.

Il regroupe chaque année plus de 800 enfants durant les vacances scolaires et propose 50 activités qui favorisent l'échange, le bien être, la détente, et l'autonomie entre les jeunes. La période estivale est l'occasion d'orienter le dispositif vers "l'évasion" autour d'activités de pleine nature (Rafting, voile, surf, escalade, canoé Kayak, spéléologie, randonnée montagne...) notamment durant des petits séjours au cours desquels l'intégration et la mixité ont été privilégiés.

Dispositif « En Forme à Pau » :

"En Forme à Pau" est un programme d'activité de "Bien-être" et "d'entretien de soi" en direction d'un public adulte. Cette action privilégie la mise en place des disciplines accessibles à un public féminin (gymnastique volontaire, yoga, Aquagym...). Il regroupe chaque année plus de 1600 personnes dont 80% de femmes. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement, d'éviter la sédentarisation, de créer des liens sociaux et favoriser la diversité et la mixité.

Dispositif « Paus'Sport » :

Le dispositif Paus'Sport permet aux agents de la Ville de Pau, de la CDAPBP et du CCAS de pratiquer une activité physique et sportive pendant la pause méridienne. Cette action favorise les liens entre collègues, influence positivement le climat social et diminue le stress.

- "La Féminine" : Constitution d'une équipe de course à pied et de marche pour participer à cette compétition et mise en place d'entraînements.
- « Terega Open Pau Pyrénées » : Un tournoi en double mixte a permis à des agents des 3 collectivités de pratiquer le tennis et le Padel durant cet événement d'envergure internationale.
- Développement de la pratique de la pelote auprès d'un public féminin : par la mise en place de cycles d'apprentissages durant la pause méridienne.
- Atelier de Do In / Auto-massage dans le cadre d'Octobre Rose : participation de 25 agents des 3 collectivités

Activités physiques en faveur des publics féminins dans les quartiers de Pau :

Durant l'été 2023, des animations sportives sont proposées au grand public. L'objectif est de rassembler les paloises et les palois à travers des activités physiques et favoriser mixité et diversité.

Les animations proposées sont du foot, du basketball, des activités de force, etc. Ces propositions sont principalement ciblées dans les quartiers de Pau pour apporter une facilité d'accès aux activités et ont regroupé plus de 210 personnes comprenant près de 20% de public féminin.

VI- DES ACTIONS SPÉCIFIQUES EN LIEN AVEC LES MOBILITÉS

Dans le cadre de l'édition 2023 de Mars Attaque, la plateforme mobilité a organisé un atelier collectif : « Comment entretenir ma voiture ? ». Cet atelier ludique et pratique de découverte de la mécanique permet d'entretenir son véhicule au quotidien en pratiquant les premiers gestes de mécanique auto (pression des pneus, vérification des niveaux, etc.).

Deux sessions ont été programmées : un dans le cadre de Mars Attaque le 16 mars avec 10 personnes et un le 15 juin avec 11 personnes.

Cet atelier a eu lieu dans les locaux du garage associatif PNEUS. Le groupe était composé majoritairement de femmes. Ce travail permet de travailler sur le niveau des liquides, l'entretien des pneus, la consommation d'essence, etc.

L'objectif est de leur permettre de gagner en autonomie dans l'entretien de leur véhicule et de connaître le garage PNEUX, pour de futures réparations.

Avec la Cité de l'emploi, le service Emploi de la Ville qui porte la Plateforme mobilité, a organisé un rallye de la mobilité le 26 janvier, pour 5 femmes. En une matinée, nous avons rencontré l'association NASC (pour les cours de code pour non francophones), le garage PNEUS (auto-réparation de voiture) et le garage Mobil'Aide (location de véhicule). Cela a permis aux femmes présentes de connaître les structures et leur fonctionnement, d'échanger avec elles sur les modalités d'inscription et de suivi et ainsi de faciliter leur projet de mobilité.

En juin et juillet 2023, des cours de vélo-écoles (6 sessions de 2h chacune) ont été proposées avec l'AVPS et 5 femmes ont pu apprendre à faire du vélo, accompagnées par des professionnels. A la fin de ces 6 séances, elles étaient autonomes et elles ont pu repartir avec un vélo, afin de continuer à pratiquer et de pouvoir se déplacer avec dans leur quotidien. Cette action est une aide à l'émancipation par la mobilité.

Enfin, le 15 mai, une intervention collective au CREPI a été réalisée dans le cadre de l'action "Femmes et industrie" où la plateforme mobilité et les partenaires/dispositifs du territoire en termes de mobilité ont pu être présentés aux femmes présentes dans l'assemblée.

VII-LA PROMOTION DE LA MIXITÉ DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

Les dispositifs CitésLab, PLIE Pau Pyrénées, Plateforme mobilité sont portés par le service emploi de la CAPBP, ils mènent plusieurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Table ronde « entrepreneuriat féminin »

CitésLab a organisé le 16 mars 2023 une table ronde « entrepreneuriat féminin. Le nombre de femmes qui s'inscrivent dans les démarches de création est quasi identique à celui des hommes. Cependant, elles créent beaucoup moins que les hommes. Ce constat implique d'identifier les leviers existants à employer pour permettre, à celles qui le souhaitent, d'aboutir leur projet.

L'objectif de cette table ronde était de permettre à des femmes cheffes d'entreprise des Quartiers Politiques de la Ville d'expliquer leur parcours, d'échanger sur leurs expériences et surtout donner l'envie à d'autres de se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat.

Groupe de travail mixité du PLIE Pau Pyrénées

Le PLIE a réuni ses partenaires (entreprises, professionnels de l'emploi et institutionnels) pour travailler sur la question de la mixité des métiers. L'objectif est de promouvoir les actions existantes et de créer des temps pour donner envie aux femmes d'aller sur des

métiers dits masculin et inversement. Ces actions permettent de travailler sur les représentations et d'encourager les projets freinés par des aprioris.

Voici les actions mises en avant :

- 16/11 : soirée « Industrielles », dans le cadre de la semaine de l'Industrie
- 30/11 : de 18h à 23h, nuit de l'orientation
- Décembre 2023 : Fresque de la diversité pour les partenaires du groupe de travail et les agents du club emploi et Développement du Hameau & Saragosse

Le groupe de travail a permis d'identifier les actions à créer suivantes :

- Formation/sensibilisation des prescripteurs via les casques de réalité virtuelle
- « Vis ma vie », sur une demi-journée, une fois par trimestre
- Visite d'un chantier dans le BTP ou d'une industrie, en incluant des témoignages de femmes salariées d'entreprises du BTP
- Mise en place de la journée de la mixité en partenariat avec Pôle Emploi et avec l'ensemble des prescripteurs

Table ronde promotion métiers du BTP pour femmes

Le 30 novembre, le PLIE Pau Pyrénées a organisé une table ronde pour promouvoir les métiers du BTP pour les femmes en recherche d'emploi avec 5 intervenantes :

- Julie (CANCE)
- Turkyan (PARENT DANIEL)
- Cécile (directrice du GEIQ BPT)
- Lutfige (qui a créé son entreprise de peinture en bâtiment)
- Gaëlle (qui a créé son entreprise de plomberie carrelage)

L'objectif est de rendre attractifs les métiers du BTP aux femmes en recherche d'emploi. Ces actions se veulent positives car elles encouragent les femmes par le biais d'exemples de réussite professionnelle. L'inspiration est le levier principal à actionner dans ces actions de sensibilisation et de promotion.

To

Le présent diagnostic est une étude genrée de l'égalité professionnelle au sein de la Ville de Pau, de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau (CCAS).

Compte tenu de la mutualisation de la Direction des Ressources Humaines et dans l'objectif d'une meilleure analyse de la politique des ressources humaines, un seul diagnostic a été réalisé.

Les chiffres sont ceux retenus pour l'année de 2022 et sont issus du rapport social unique. En complément, les données de l'année 2021 ont été ajoutées pour permettre des comparaisons.

Ce diagnostic a pour but de mettre en lumière l'état de fait rencontré dans chacune des collectivités, afin d'identifier les marges de progression possibles et d'abonder le plan d'actions qui en découlera.

I- LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

Les effectifs¹

En 2022, on dénombrait sur l'ensemble des trois collectivités 3 226 agents, soit 1 472 hommes et 1 754 femmes répartis en différentes sous-catégories : agents titulaires, agents contractuels sur postes permanents et agents contractuels sur postes non permanents.

Au total, les effectifs de la Ville de Pau comptent 1577 agents correspondant à 869 hommes et 708 femmes.

Sur la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, 1 352 agents répartis entre 569 hommes et 783 femmes.

Enfin, au CCAS, on dénombre 297 agents dont 34 hommes et 263 femmes.

a. Comparaison par statut des effectifs

- *Les agents titulaires*

À la Ville de Pau, il y avait en 2022, 748 agents titulaires de sexe masculin et 486 agents de sexe féminin. D'une manière générale, il est possible de constater un certain équilibre s'agissant de la parité dans les catégories A et B.

¹ Les contrats adultes-relais, les CAE/CUI, les apprentis et les collaborateurs de cabinet ne sont pas pris en compte dans les données figurant dans le présent rapport.

Au sein de la catégorie C, l'écart entre les hommes et les femmes s'explique principalement par la prédominance des agents techniques hommes entrant dans cette catégorie.

AGENTS TITULAIRES - VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents titulaires - catégorie A	26	25	27	33	34	37
Agents titulaires - catégorie B	69	73	75	56	52	57
Agents titulaires - catégorie C	636	640	646	369	374	392
TOTAL AGENTS TITULAIRES	731	738	748	458	460	486

À l'inverse de la Ville de Pau, les agents féminins de la CAPBP sont plus importants sur les catégories A et B.

AGENTS TITULAIRES - CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents titulaires - catégorie A	81	82	84	155	158	169
Agents titulaires - catégorie B	91	92	95	121	129	204
Agents titulaires - catégorie C	294	284	279	323	320	246
TOTAL AGENTS TITULAIRES	466	458	458	599	607	619

Enfin, les effectifs du CCAS étaient en 2022 pour la quasi-totalité des femmes. Au total, 166 femmes contre 19 hommes.

Ces données, mettent en lumière la forte féminisation des métiers du secteur social et médico-social.

AGENTS TITULAIRES - CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents titulaires - catégorie A	3	3	4	20	22	22
Agents titulaires - catégorie B	0	0	2	4	4	46
Agents titulaires - catégorie C	11	14	13	128	126	98
TOTAL AGENTS TITULAIRES	14	17	19	152	152	166

Au total, sur l'ensemble des trois collectivités, il y a 1 271 femmes titulaires et 1 225 hommes titulaires. Nous sommes ainsi dans un schéma de répartition équilibrée, qui était déjà observé l'année précédente.

- *Les agents contractuels sur un poste permanent*

Les agents contractuels recrutés sur un poste permanent sont ceux dont la mission à effectuer répond à un besoin permanent et durable pour la collectivité.

On note pour la Ville de Pau, une légère supériorité d'hommes contractuels sur la catégorie A et des femmes plus nombreuses sur les catégories B et C :

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS - VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels catégorie A	6	9	10	9	10	9
Agents contractuels catégorie B	6	6	6	6	7	9
Agents contractuels catégorie C	18	26	28	27	31	38
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS	30	41	44	42	48	56

Sur la CAPBP, on constate une supériorité de femmes contractuelles occupant un poste permanent, toutes catégories confondues :

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS - CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels catégorie A	40	37	37	41	59	58
Agents contractuels catégorie B	12	15	15	14	16	30
Agents contractuels catégorie C	22	21	26	57	53	42
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS	74	73	78	112	128	130

Sur le CCAS, le constat qui peut être dressé est similaire à celui réalisé sur les effectifs titulaires. En effet, du fait de la forte féminisation des métiers du secteur sanitaire et social, les effectifs féminins sont majoritaires sur l'ensemble des catégories :

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS - CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels - catégorie A	3	2	2	16	15	17
Agents contractuels - catégorie B	1	1	4	1	0	18
Agents contractuels - catégorie C	8	12	3	81	76	31
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES PERMANENTS	12	15	9	98	91	66

Sur l'ensemble des trois collectivités, on dénombrait en 2022, 252 femmes et 131 hommes contractuels recrutés sur des postes permanents.

- *Les agents contractuels sur un poste non permanent*

Les agents recrutés par contrat sur un poste non permanent sont ceux recrutés dans le cadre de renforts temporaires. A titre d'exemple, peuvent être cités, les accroissements temporaires pour surcroît d'activité, les renforts saisonniers ou les pools de remplacement présents dans certaines directions.

A la Ville de Pau, les agents contractuels sur des postes non permanents sont majoritairement des femmes en catégorie A et C. En revanche, il y a autant de femmes que d'hommes en qualité d'agents contractuels non permanents de catégorie B :

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS - VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels - catégorie A	2	0	3	0	5	4
Agents contractuels - catégorie B	1	2	1	3	4	1
Agents contractuels - catégorie C	76	65	73	186	214	161
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS	79	67	77	189	223	166

A la CAPBP, une majorité de femmes en catégories A et B sont sur des postes de contractuels non permanents tandis que les hommes sont majoritaires dans la catégorie C. D'une manière générale, on note un certain équilibre dans la répartition femmes/hommes sur les postes de contractuels non permanents à la CAPBP :

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS - CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels catégorie A	2	1	2	5	2	4
Agents contractuels catégorie B	2	1	2	5	4	5
Agents contractuels catégorie C	21	27	29	34	18	25
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS	25	29	33	44	24	34

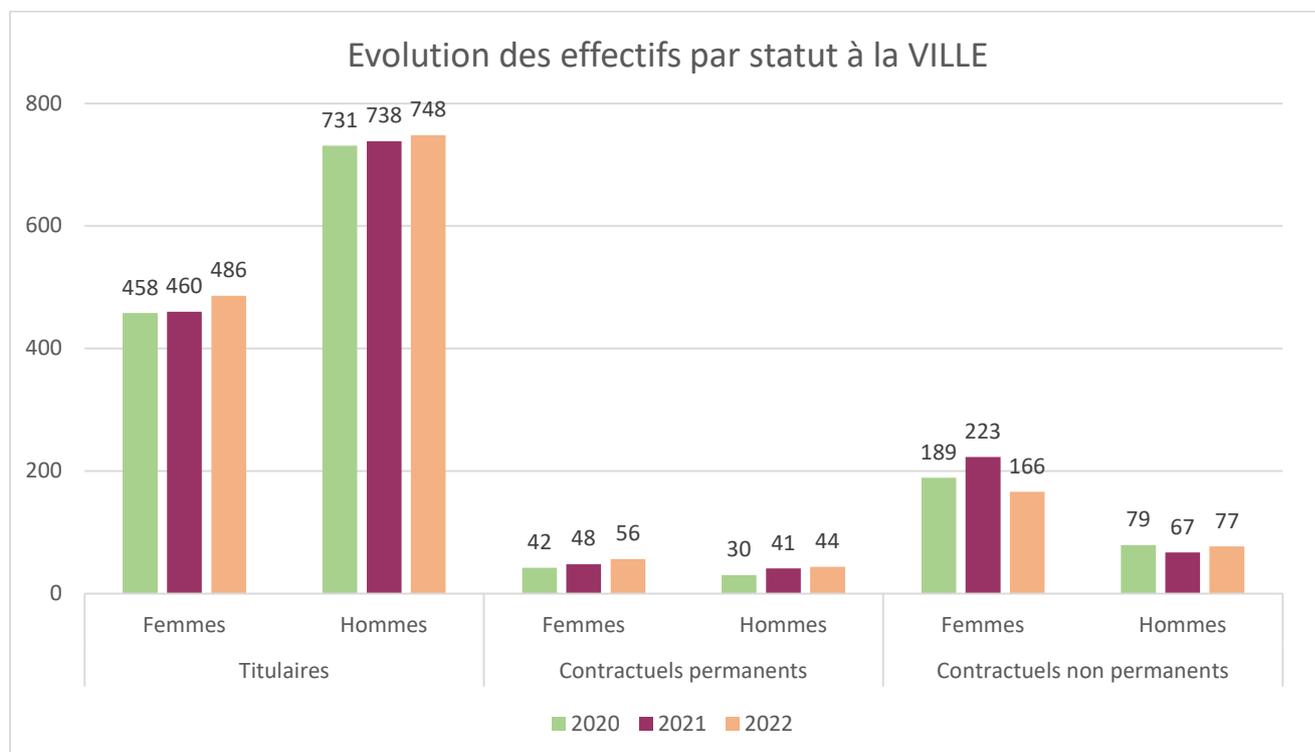
Concernant le CCAS, un nombre plus important de femmes est à noter notamment sur la catégorie C :

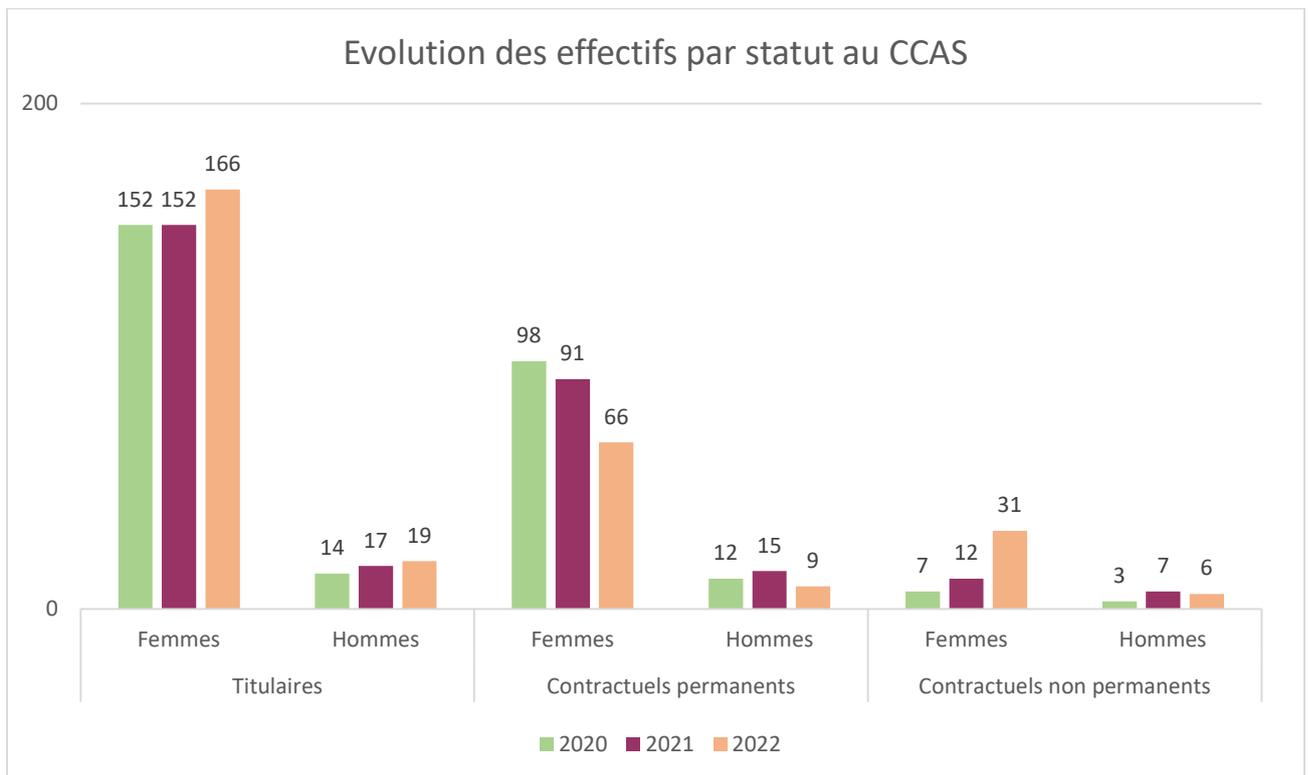
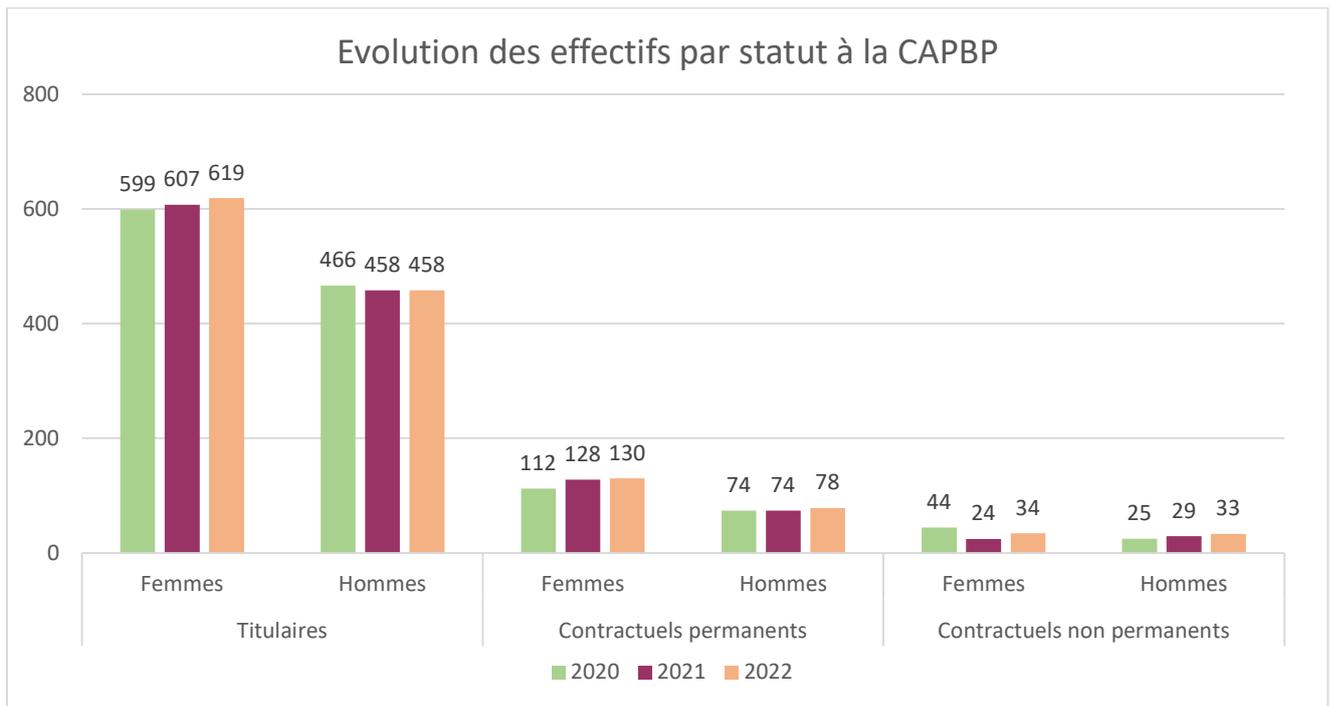
AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS - CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents contractuels catégorie A	0	0	0	3	1	1
Agents contractuels catégorie B	3	0	0	1	0	2
Agents contractuels catégorie C	0	7	6	3	11	28
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTES NON PERMANENTS	3	7	6	7	12	31

Sur l'ensemble des trois collectivités confondues, on dénombrait en 2022, 231 femmes et 116 hommes qui ont la qualité d'agent contractuel sur un poste non permanent.

A la Ville, les effectifs sont plus que doublés chez les femmes. Cela peut notamment s'expliquer par la présence majoritaire des femmes au sein des effectifs des écoles (animatrices périscolaires).

En revanche, le nombre de femmes a fortement diminué par rapport à l'année 2021. En effet, de nombreuses femmes ont pu bénéficier du dispositif de déprécarisation et ont pu accéder à la stagiairisation.





b. Comparaison par filière des agents titulaires et contractuels permanents

Cette section s'attache à comparer par filière, les effectifs des trois collectivités.

Les filières techniques sont fortement masculinisées puisque la part masculine des agents titulaires et contractuels s'élève à 72% des effectifs de la filière technique.

La filière sportive suit cette même tendance puisque 76% des effectifs sont des hommes.

Conformément à la réglementation, la filière police ne compte pas de contractuels. 81% des effectifs de cette filière sont des hommes.

Les filières administrative, culturelle, animation, sociale, médico-sociale et médico-technique comptent, quant à elles, une majorité de femmes dans les effectifs titulaires.

La filière médico-technique, qui correspond aux métiers spécifiques de techniciens paramédicaux, compte exclusivement des femmes.

Comme l'année précédente, sur l'ensemble des trois collectivités confondues, il est observé une forte féminisation ou masculinisation de certaines filières. Cette tendance est plus particulièrement marquée chez les titulaires. Ces données pourraient s'expliquer par des typologies d'emplois genrées dans certaines filières. A titre d'exemple, une filière administrative fortement féminisée qui comporte des emplois types tels qu'assistante administrative ou chargée d'accueil.

A l'inverse, une filière technique masculinisée qui comporte des emplois types tels qu'agent de collecte, agent d'exploitation voirie ou agent d'exploitation eau et assainissement.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - titulaires	44	41	43	122	121	124
Filière administrative -contractuels	5	7	7	4	5	10
Filière technique -titulaires	606	610	607	202	203	201
Filière technique -contractuels	17	29	33	19	23	26
Filière culturelle - titulaires	6	7	6	10	10	11
Filière culturelle -contractuels	0	1	1	3	5	2

Filière sportive -titulaires	23	22	22	7	7	7
Filière sportive -contractuels	3	3	3	2	1	1
Filière animation - titulaires	10	12	24	33	35	61
Filière animation -contractuels	5	1	1	3	3	5
Filière police - titulaires	40	44	43	9	10	11
Filière sociale - titulaires	2	2	3	73	73	70
Filière sociale -contractuels	0	0	0	11	11	11
Filière médico-sociale - titulaires	0	0	0	1	1	1
Filière médico-sociale - contractuels	0	0	0	0	1	0
Filière médico-technique - titulaires	0	0	0	1	0	0
Filière médico-technique - contractuels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	761	779	793	500	509	541

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - titulaires	61	57	58	354	249	258
Filière administrative -contractuels	22	20	16	26	33	28
Filière technique -titulaires	352	346	344	123	123	126
Filière technique -contractuels	43	42	49	34	40	42
Filière culturelle - titulaires	47	47	45	96	97	98

Filière culturelle -contractuels	5	7	9	9	13	16
Filière sportive -titulaires	0	1	1	0	0	0
Filière sportive -contractuels	0	0	0	0	0	0
Filière animation - titulaires	1	0	2	14	13	12
Filière animation -contractuels	2	2	0	1	1	1
Filière police - titulaires	4	5	6	1	1	0
Filière sociale - titulaires	1	1	2	29	30	31
Filière sociale -contractuels	1	1	1	16	17	16
Filière médico-sociale - titulaires	0	0	0	81	93	93
Filière médico-sociale - contractuels	1	2	1	26	24	29
Filière médico-technique - titulaires	0	0	0	1	1	1
Filière médico-technique - contractuels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	540	531	534	811	735	751

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - titulaires	3	4	5	27	25	28
Filière administrative -contractuels	3	2	1	3	3	2
Filière technique -titulaires	5	5	5	10	10	10
Filière technique -contractuels	2	3	1	1	1	1

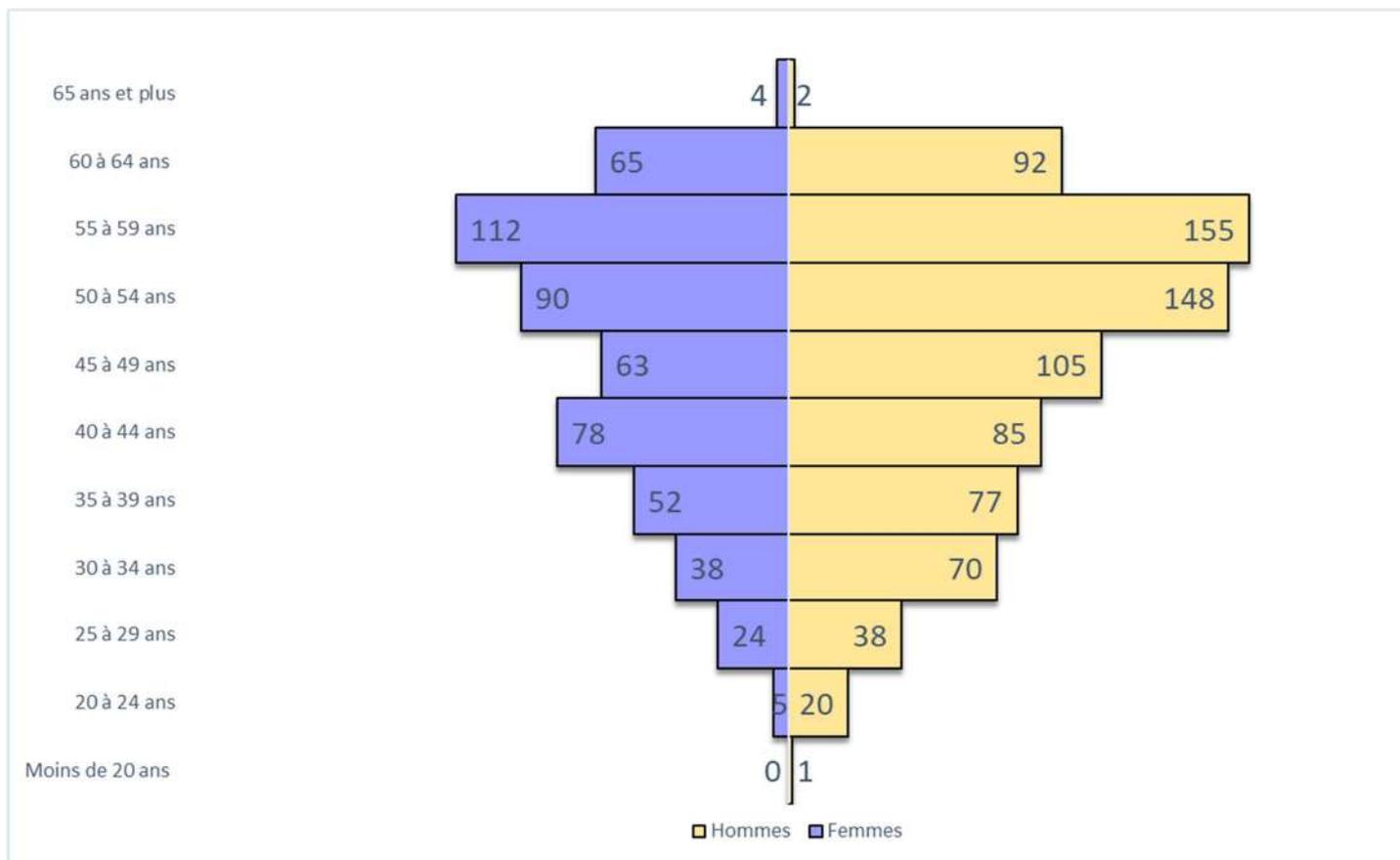
Filière culturelle - titulaires	0	0	0	0	0	0
Filière culturelle -contractuels	0	0	0	0	0	0
Filière sportive -titulaires	0	0	0	0	0	0
Filière sportive -contractuels	0	0	0	0	0	0
Filière animation - titulaires	1	1	1	4	4	3
Filière animation -contractuels	0	0	0	1	0	0
Filière police - titulaires	0	0	0	0	0	0
Filière sociale - titulaires	4	5	5	66	67	71
Filière sociale -contractuels	4	2	2	61	54	36
Filière médico-sociale - titulaires	1	2	3	44	45	53
Filière médico-sociale - contractuels	3	8	5	31	32	26
Filière médico-technique - titulaires	0	0	0	1	1	1
Filière médico-technique - contractuels	0	0	0	1	1	1
TOTAL	26	32	28	250	243	232

c. *Pyramide des âges*

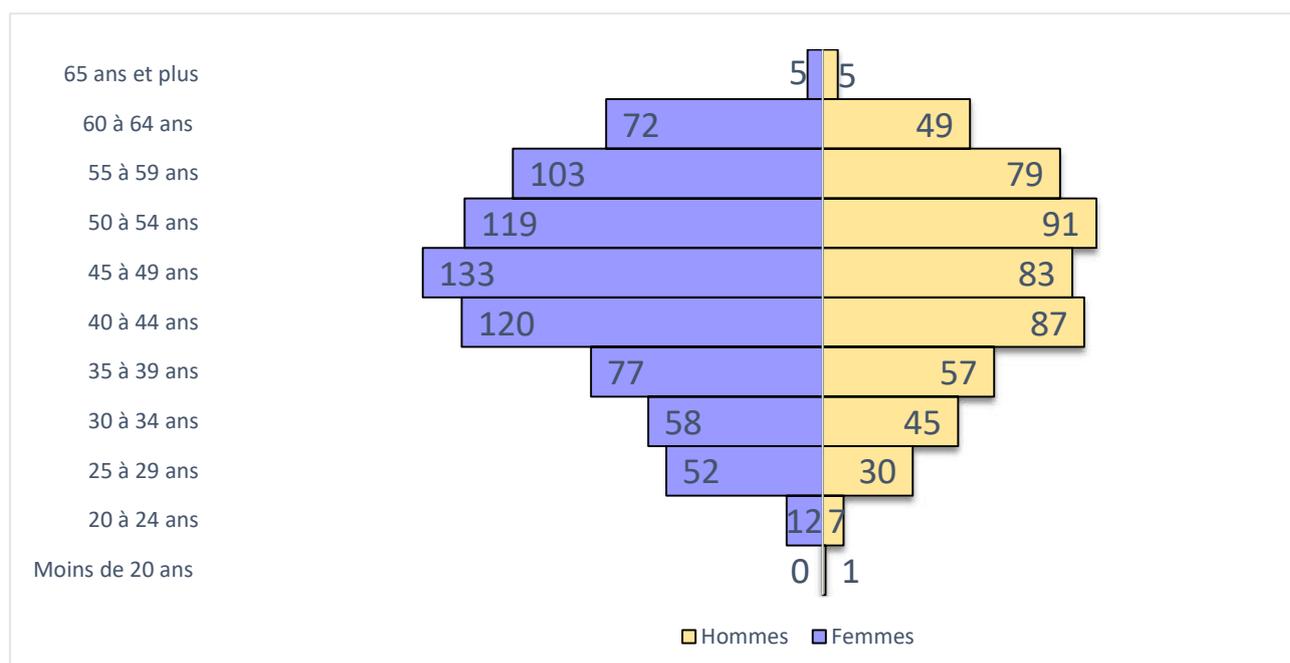
Les pyramides des âges représentées ci-après confirment les tendances générales propres à chaque collectivité : les effectifs de la CAPBP et du CCAS sont plus féminisés, alors que les effectifs de la Ville sont plus masculinisés.

Les pyramides sont globalement vieillissantes avec une forte concentration des effectifs à partir de 40 ans et plus.

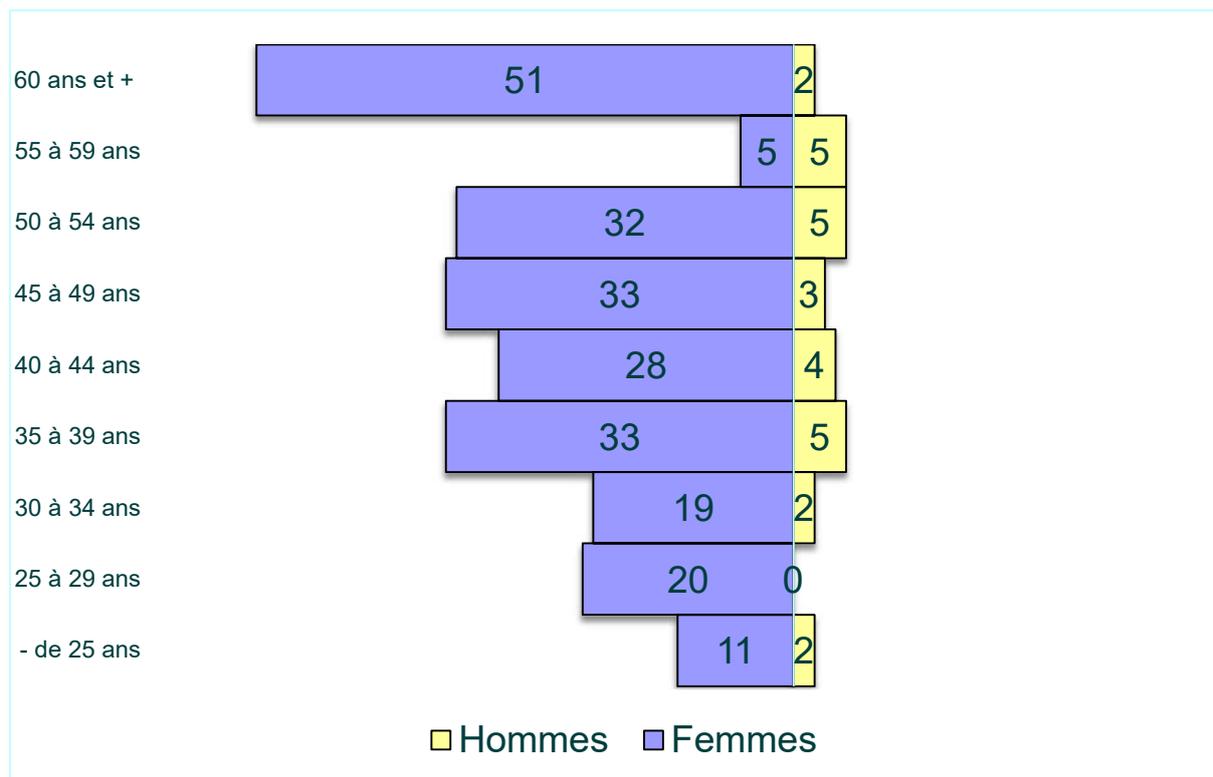
Pyramide des âges - Ville de Pau



Pyramide des âges - CAPBP



Pyramide des âges - CCAS :



Durée et organisation du travail

a. *Temps de travail*

Cette partie du diagnostic s'intéresse au temps de travail des agents et plus particulièrement, au nombre d'agents exerçant leurs fonctions à temps complets et non-complets. Par ailleurs, une autre partie sera dédiée à l'étude du nombre d'agents bénéficiant de jours de sujétion².

A la Ville de Pau, les temps non-complets concernent en grande partie les femmes. A l'inverse, les agents bénéficiant de jours de sujétion sur les trois items confondus (horaires décalés, week-end et insalubrité) sont en majorité des hommes.

² Congés compensateurs accordés par la réglementation sur le temps de travail aux agents exerçant des missions spécifiques.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Temps complet titulaires	728	715	717	445	402	409
Temps complet contractuels permanents	27	37	40	30	34	42
Temps non-complet titulaire	3	4	10	13	14	37
Temps non-complet contractuels permanents	3	4	5	12	14	13
Agents ayant des jours de sujétion pour horaires décalés	213	239	225	43	39	38
Agents ayant des jours de sujétion pour travail les week-end	193	84	91	24	37	43
Agents ayant des jours de sujétion pour insalubrité	215	216	250	7	8	11

A la CAPBP, on remarque que les temps non-complets titulaires concernent majoritairement des femmes. A l'inverse, les agents contractuels permanents travaillant à temps non complet sont majoritairement des hommes.

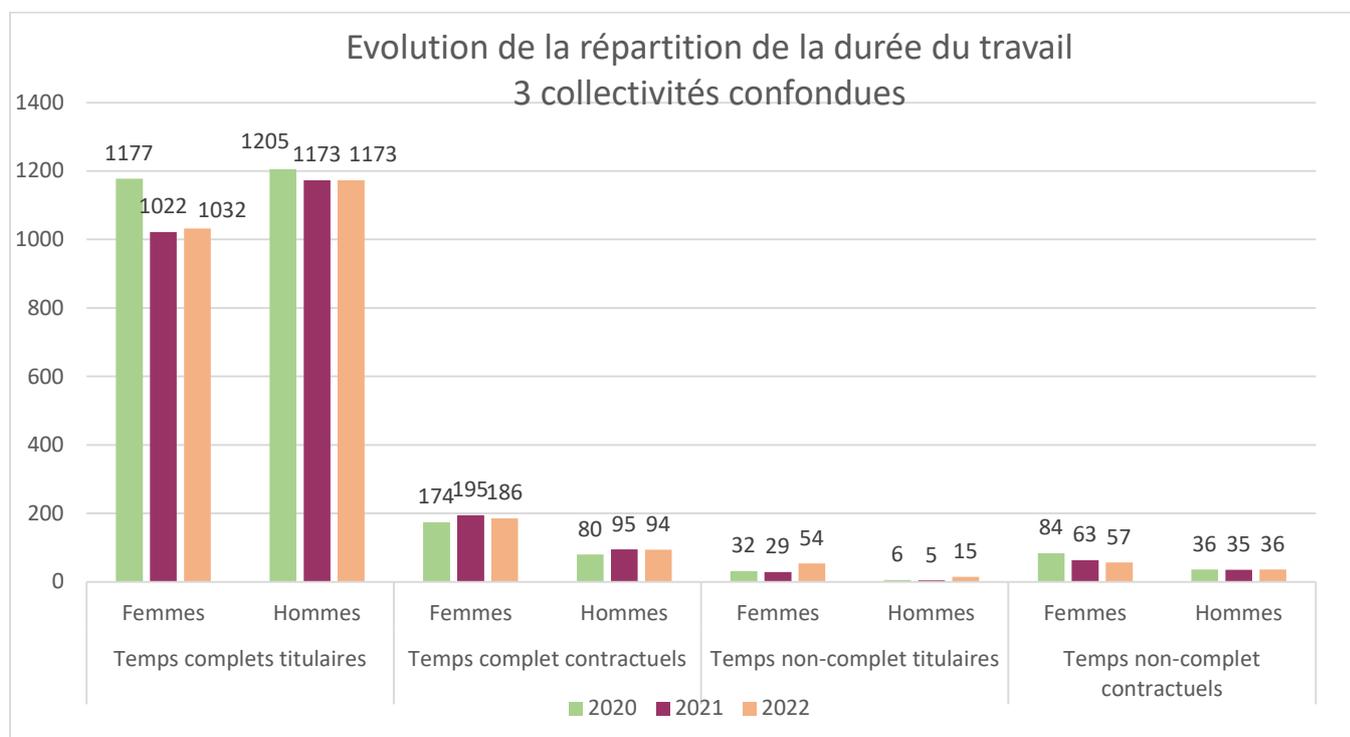
Concernant les jours de sujétion, les hommes sont davantage concernés et plus particulièrement par les jours de sujétion pour insalubrité et pour horaires décalés. Les femmes sont quant à elles majoritaires à bénéficier de jours de sujétion pour travail les week-ends et jours fériés.

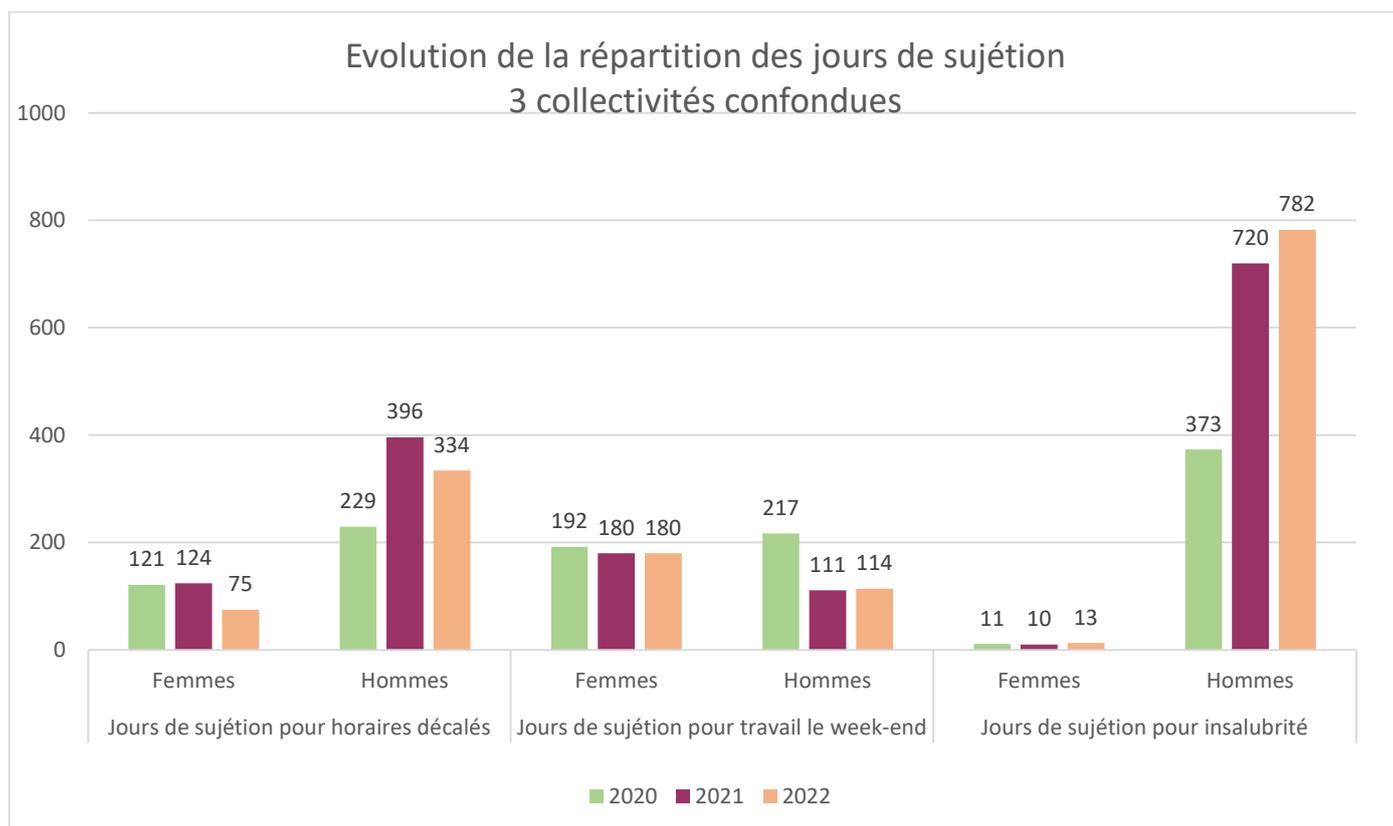
CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Temps complet titulaires	463	441	437	586	483	481
Temps complet contractuels permanents	50	49	49	98	104	100
Temps non-complet titulaire	3	1	5	13	14	14
Temps non-complet contractuels permanents	24	25	27	14	16	23
Agents ayant des jours de sujétion pour horaires décalés	14	155	108	8	17	8
Agents ayant des jours de sujétion pour travail les week-end	20	24	20	34	37	28
Agents ayant des jours de sujétion pour insalubrité	158	144	141	4	2	2

Concernant le CCAS, outre le fait que les effectifs soient très féminisés, sur l'ensemble des items - temps complet ou non-complet et jours de sujétion - les femmes sont majoritaires.

S'agissant des jours de sujétion pour travail le week-end, les femmes concernées occupent notamment des postes au Service d'Aide à Domicile (SAD) et à l'EHPAD.

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Temps complet titulaires	14	17	19	146	137	142
Temps complet contractuels permanents	3	9	5	46	57	44
Temps non-complet titulaire	0	0	0	6	1	3
Temps non-complet contractuels permanents	9	6	4	52	33	21
Agents ayant des jours de sujétion pour horaires décalés	2	2	1	70	68	29
Agents ayant des jours de sujétion pour travail les week-end	4	3	3	134	106	109
Agents ayant des jours de sujétion pour insalubrité	0	0	0	0	0	0





Les deux graphiques montrent une répartition par sexe des agents à temps complet et non complet relativement équilibré.

A l'inverse, ce sont en grande majorité des hommes qui relèvent des dispositifs des jours de sujétion pour insalubrité et horaires décalés.

- Temps partiel

Les temps partiels de droit sont accordés pour les motifs suivants :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ;
- à l'occasion de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- aux fonctionnaires et agents contractuels reconnus travailleurs handicapés après avis du médecin du travail.

Les autres motifs de temps partiel sont sur autorisation (exemples de motifs : raisons personnelles, création ou reprise d'entreprises).

Les chiffres sont donnés ici pour les agents titulaires et contractuels sur poste permanent.

A la Ville de Pau, les femmes sont les principales bénéficiaires du dispositif de temps partiel sur autorisation. Cet aspect se vérifie sur l'ensemble des trois catégories (A, B, C).

La tendance s'est inversée concernant les temps partiels de droit par rapport à l'an dernier. En effet, en 2022, on note une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie A	0	3	0	1	7	3
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie B	1	1	2	3	8	0
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie C	7	3	7	10	12	6
TOTAL AGENTS BENEFICIAANT D'UN TEMPS PARTIEL DE DROIT	8	7	9	14	27	9
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie A	1	0	1	6	26	7
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie B	1	2	2	4	18	3
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie C	8	7	9	24	39	22
TOTAL AGENTS BENEFICIAANT D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION	10	9	12	34	83	32

On constate à la CAPBP que les femmes sont les principales bénéficiaires de ces dispositifs (qu'ils soient de droit ou sur autorisation).

En outre, les agents bénéficiant d'un temps partiel sur autorisation sont plus nombreux que les agents bénéficiant d'un temps partiel de droit.

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie A	0	3	0	8	7	14
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie B	2	1	1	3	8	13
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie C	1	3	2	14	12	7
TOTAL AGENTS BENEFICIANT D'UN TEMPS PARTIEL DE DROIT	3	7	3	25	27	34
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie A	5	0	3	32	26	36
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie B	3	2	1	21	18	28
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie C	9	7	9	46	39	35
TOTAL AGENTS BENEFICIANT D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION	18	9	13	99	83	99

Au CCAS, 21 agents femmes bénéficient d'un dispositif de temps partiel. Aucun homme n'en bénéficie en 2022.

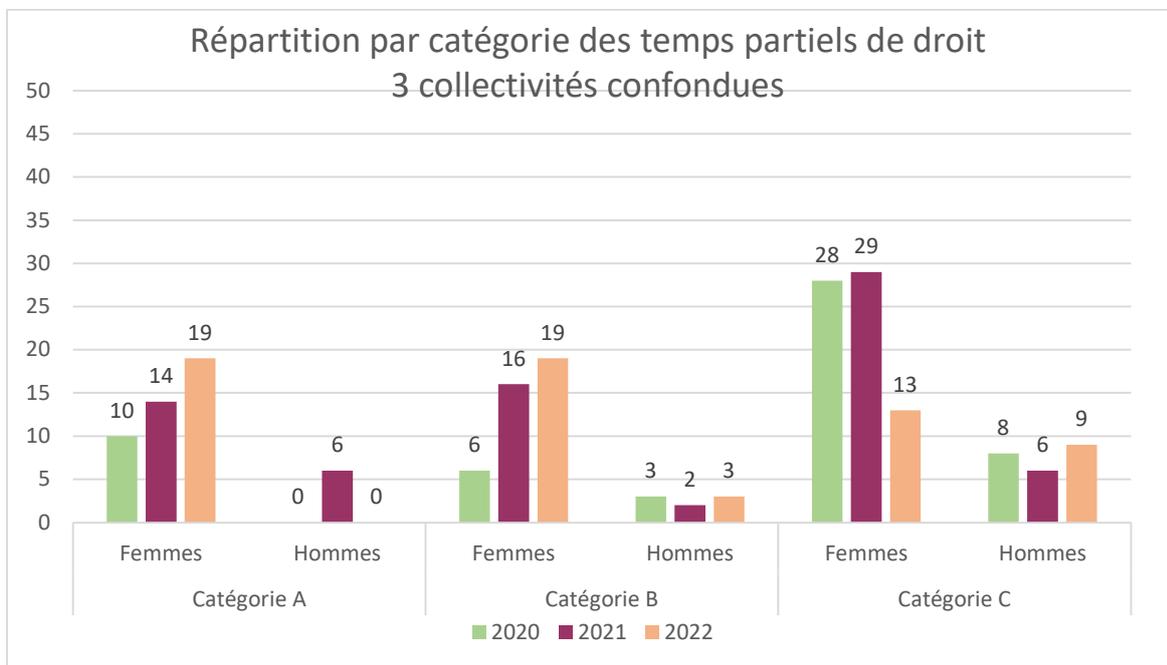
CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie A	0	0	0	1	0	2
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie B	0	0	0	0	0	6
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel de droit - Catégorie C	0	0	0	4	5	0
TOTAL AGENTS BENEFICIANT D'UN TEMPS PARTIEL DE DROIT	0	0	0	5	5	8

Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie A	0	0	0	2	2	1
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie B	0	0	0	1	0	5
Agents à temps complet bénéficiant d'un travail à temps partiel sur autorisation - Catégorie C	0	0	0	8	7	8
TOTAL AGENTS BENEFICIAIRE D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION	0	0	0	11	9	14

○ Temps partiel de droit

Sur les trois collectivités confondues, les femmes sont les principales bénéficiaires d'un temps partiel de droit, quel que soit la catégorie.

Parmi les hommes bénéficiant de ce dispositif, ils sont majoritaires en catégorie C.

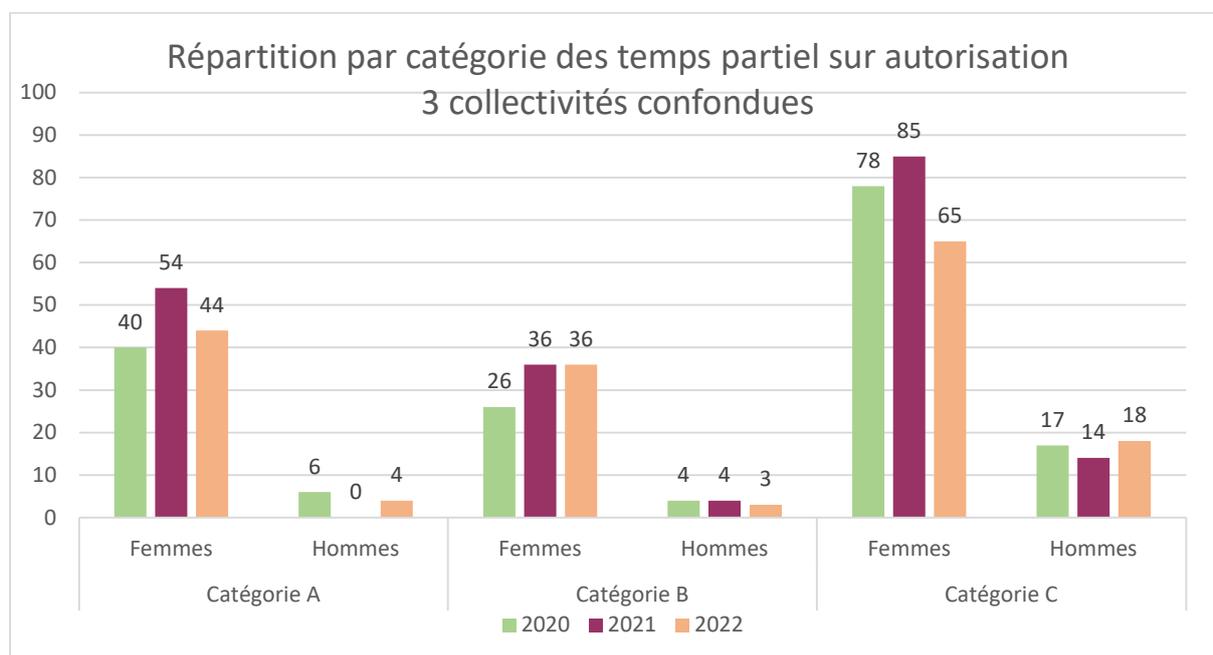


○ *Temps partiel sur autorisation*

Sur l'ensemble des trois collectivités, les femmes, toutes catégories confondues, sont plus nombreuses à bénéficier de temps partiel sur autorisation et pour la majorité en catégorie C.

Parmi les hommes bénéficiant de ce dispositif, ils sont majoritaires en catégorie C.

Le fort nombre de femmes bénéficiant de temps partiel sur autorisation peut s'expliquer, en partie, par le fait que certaines d'entre elles demandent à bénéficier d'un temps partiel à l'issue de leur temps partiel de droit. Cette donnée était également observée en 2021.



b. Compte Epargne Temps

Le compte épargne temps (CET) permet aux agents de stocker sur un compte, des jours de congés, des jours de Réduction du Temps de Travail (RTT), et des jours de récupération qui n'auraient pas été pris au cours de l'année.

Peuvent être bénéficiaires de ce dispositif, les agents titulaires, les agents contractuels employés de manière continue depuis un an.

Les stagiaires, les professeurs d'enseignement artistique et les assistants d'enseignement artistique ne peuvent pas en bénéficier conformément à la réglementation.

Analyse du CET - VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre d'agents ayant un CET	632	621	630	310	307	324
Nombre de jours accumulés	5462	17 005	17141	2414	7 646	8120
Nombre de jours moyen accumulés	8,64	27,38	27,21	7,79	2,90	25,06
Nombre de jours utilisés sous la forme de congés	920	1 820	1888	480	849	605

Analyse du CET - CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre d'agents ayant un CET	449	443	433	587	602	616
Nombre de jours accumulés	4112	12 440	12702	4599	14 195	15224
Nombre de jours moyen accumulés	9,16	28,08	29,33	7,83	23,57	24,71
Nombre de jours utilisés sous la forme de congés	683	1 127	997	1011	1 043	876

Analyse du CET - CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre d'agents ayant un CET	18	17	19	202	180	188
Nombre de jours accumulés	173	492	512	1246	3 787	4088
Nombre moyen de jours accumulés	9,61	28,94	26,95	6,17	21,03	21,74
Nombre de jours utilisés sous la forme de congés	67	26	34	113	291	341

En 2022, sur les trois collectivités, 2 210 agents bénéficient d'un compte épargne-temps respectivement répartis en 1 128 femmes et 1082 hommes. Si le nombre d'hommes bénéficiant d'un CET est resté stable par rapport à l'an passé, davantage de femmes ont un CET en 2022 (+39).

A la Ville de Pau et à la CAPBP, les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir utilisé leurs jours épargnés sous forme de congés en 2022. A l'inverse, au CCAS, ce sont les femmes qui ont davantage utilisé ces jours.

Recrutements et départs

a. Les recrutements

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Titulaires - catégorie A	2	0	3	2	4	2
Titulaires - catégorie B	3	5	3	3	0	2
Titulaires - catégorie C	39	43	53	25	37	53
TOTAL DE TITULAIRES RECRUTES	44	48	59	30	41	57
Contractuels - catégorie A	2	6	2	1	11	5
Contractuels - catégorie B	4	6	6	4	7	7
Contractuels - catégorie C	13	32	38	22	36	51
TOTAL DE CONTRACTUELS RECRUTES	19	44	46	27	54	63
Recrutements par mutation	17	18	19	13	17	17
Recrutement par détachement	1	3	2	1	1	2
Recrutement par intégration directe sans concours	0	1	2	2	2	1

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Titulaires - catégorie A	8	6	5	11	8	9
Titulaires - catégorie B	9	5	8	8	5	13
Titulaires - catégorie C	47	17	16	31	31	25

TOTAL DE TITULAIRES RECRUTES	64	28	29	50	44	47
Contractuels - catégorie A	12	12	17	8	46	42
Contractuels - catégorie B	4	12	13	6	21	40
Contractuels - catégorie C	8	30	44	33	71	65
TOTAL DE CONTRACTUELS RECRUTES	24	54	74	47	138	147
Recrutements par mutation	47	14	6	22	19	14
Recrutement par détachement	6	5	1	7	1	3
Recrutement par intégration directe sans concours	1	1	1	0	3	2

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Titulaires - catégorie A	0	0	1	3	4	3
Titulaires - catégorie B	0	0	0	1	0	9
Titulaires - catégorie C	3	3	2	13	16	17
TOTAL DE TITULAIRES RECRUTES	3	3	3	17	20	29
Contractuels - catégorie A	2	0	8	8	16	64
Contractuels - catégorie B	0	0	7	2	1	29
Contractuels - catégorie C	7	16	1	59	99	11
TOTAL DE CONTRACTUELS RECRUTES	9	16	16	69	116	104
Recrutements par mutation	2	1	0	11	5	5

Recrutement par détachement	0	0	1	2	0	2
Recrutement par intégration directe sans concours	0	0	0	0	0	1

En 2022, les femmes sont davantage recrutées. En effet, sur l'ensemble des recrutements toutes collectivités confondues, à savoir 224 agents titulaires recrutés et 447 agents contractuels recrutés, on observe le recrutement de 42 femmes de plus que d'hommes en qualité d'agent titulaire ainsi que le recrutement de 183 femmes de plus que d'hommes en qualité d'agent contractuel.

b. Les départs

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Départ à la retraite	27	20	29	24	25	8
Inaptitude définitive, abandon de poste, révocation	0	2	0	0	3	0
Décès	3	0	2	1	0	0
Fin de contrat de travail à durée déterminée	20	20	35	26	18	46

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Départ à la retraite	16	12	9	13	17	13
Inaptitude définitive, abandon de poste, révocation	0	1	2	1	0	0
Décès	0	1	1	0	0	1
Fin de contrat de travail à durée déterminée	23	31	32	53	85	77

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Départ à la retraite	3	0	0	9	12	6
Inaptitude définitive, abandon de poste, révocation	0	1	0	0	1	0
Décès	0	0	0	0	1	0
Fin de contrat de travail à durée déterminée	5	16	10	45	31	75

Concernant les départs toutes collectivités confondues, nous observons une majorité de femmes parmi les fins de contrats à durée déterminée (contrat échu sans renouvellement) et une majorité d'hommes partis à la retraite.

II- LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Promotion Interne et Avancement de grade

Cette rubrique s'attache à étudier les déroulés de carrière au sein de l'avancement de grade et de la promotion interne.

L'avancement de grade permet d'être promu au grade supérieur d'un même cadre d'emplois.

La promotion interne, voie dérogatoire au concours, permet l'accès à un cadre d'emplois supérieur.

La Ville de Pau possède un ratio promouvables / promus équilibré entre les femmes et les hommes concernant la promotion interne.

S'agissant de l'avancement de grade, le ratio promouvables/promus est plus élevé chez les hommes que les femmes.

VILLE	Résultats			
	HOMMES	Ratio promouvables / promus - HOMMES	FEMMES	Ratio promouvables / promus - FEMMES
Agents promouvables à l'avancement de grade	112	71,43 %	70	67,14 %
Agents promus à l'avancement de grade	80		47	
Agents promouvables ³ à la promotion interne	24	50 %	12	50 %
Agents promus à la promotion interne	12		6	

A la CAPBP, les femmes sont davantage promues à l'avancement de grade. A contrario, les hommes le sont davantage à la promotion interne.

CAPBP	Résultats			
	HOMMES	Ratio promouvables / promus - HOMMES	FEMMES	Ratio promouvables / promus - FEMMES

Agents promouvables à l'avancement de grade	72	51,39 %	106	54,72 %
Agents promus à l'avancement de grade	37		58	
Agents promouvables à la promotion interne	45	11,11 %	107	4,67 %
Agents promus à la promotion interne	5		5	

Au CCAS, seules deux femmes ont pu bénéficier d'une promotion interne. Aucun homme n'était promuable en 2022.

Concernant l'avancement de grade, un plus grand nombre de femmes a été proposé (18 femmes contre 1 homme), les ratios sont toutefois relativement équilibrés considérant que le seul homme promuable a été promu et que 18 femmes promouvables, 16 d'entre elles ont été promues.

CCAS	Résultats			
	HOMMES	Ratio promouvables / promus - HOMMES	FEMMES	Ratio promouvables / promus - FEMMES
Agents promouvables à l'avancement de grade	1	100%	18	88,89%
Agents promus à l'avancement de grade	1		16	
Agents promouvables à la promotion interne	0	0	2	100%
Agents promus à la promotion interne	0		2	

Répartition femmes/hommes dans les emplois supérieurs de direction

Répartition hommes/femmes sur les emplois supérieurs	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Direction générale	3 (100%)	4 (100%)	3 (100%)	0	0	0
Directeurs/Directrices	11 (61%)	12 (60%)	9 (47%)	7 (39%)	8 (40%)	10 (53%)
Directeurs-Adjoints/Directrices-Adjointes	10 (56%)	8 (44%)	7 (39%)	8 (44%)	10 (56%)	11 (61%)
TOTAL	24 (62%)	24 (57%)	19 (47,5%)	15 (38%)	18 (43%)	20 (52,5%)

En 2022, on constate une évolution importante de la représentation des femmes sur les postes de direction. La représentation féminine est maintenant majoritaire.

Également et dans la continuité de la tendance de 2021, les femmes sont toujours plus nombreuses que les hommes en qualité de directrices-adjointes.

D'une manière générale, on notera une augmentation de la représentation des femmes sur les postes de direction au fil des années.

III- LA RÉMUNÉRATION

La rubrique rémunération analyse à la fois les rémunérations brutes moyennes par filière et par catégorie, ainsi que la répartition hommes/femmes au sein des différentes fonctions du régime indemnitaire mis en place dans les trois collectivités.

La rémunération brute mensuelle moyenne comprend le traitement indiciaire, le régime indemnitaire ainsi que les diverses primes.

Les chiffres indiqués concernent les titulaires et contractuels sur postes permanents.

Par souci de confidentialité, lorsque les données concernent moins de cinq agents, nous ne diffusons pas les montants des rémunérations.

Les rémunérations brutes mensuelles moyennes

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - catégorie A	3915	3846	3811	3542	2567	3759
Filière administrative - catégorie B	2874	2947	2994	2799	2777	2882
Filière administrative - catégorie C	2248	2289	2380	2164	2247	2360
Filière technique - catégorie A	4020	3945	4106	3833	3886	4084
Filière technique - Catégorie B	2814	2781	2845	2479	2451	2547
Filière technique - Catégorie C	2263	2292	2426	2093	2116	2278
Filière culturelle - Catégorie A	2512	/	/	2838	/	/
Filière culturelle - Catégorie B	/	/	/	2681	/	/

Filière culturelle - Catégorie C	2252	2315	2457	2184	2378	2310
Filière police - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie B	3053	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie C	2751	2741	2906	2543	2388	2730
Filière sportive - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière sportive - Catégorie B	2530	2483	2810	2735	2639	2691
Filière sportive - Catégorie C	2538	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie A	/	/	/	2704	2635	3023
Filière sociale - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie C	/	/	/	2071	2133	2287
Filière animation - Catégorie B	2546	/	2534	2401	2445	2687
Filière animation - Catégorie C	2098	2109	2312	2139	2121	2590
Filière médico-sociale - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière médico-sociale - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière médico-sociale - Catégorie C	/	/	/	/	/	/

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - catégorie A	4269	4298	4463	3918	3802	3843
Filière administrative - catégorie B	2621	2635	2682	2936	2659	2767
Filière administrative - catégorie C	2110	2170	2199	2113	2228	2280
Filière technique - Catégorie A	4250	4282	4421	4043	4011	4141
Filière technique - Catégorie B	2767	2752	2828	2577	2612	2720
Filière technique - Catégorie C	2360	2359	2449	1898	1952	2033
Filière culturelle - Catégorie A	3754	3345	3401	3618	3583	3552
Filière culturelle - Catégorie B	2215	2573	2848	2287	2580	2920
Filière culturelle - Catégorie C	2151	2169	2221	2234	2276	2376
Filière police - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie B	3409	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie C	2624	/	2731	2226	/	/
Filière sportive - Catégorie A	/	/	/	2461	/	/
Filière sportive - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière sportive - Catégorie C	/	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie A	2831	/	/	2739	2765	2893

Filière sociale - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie C	/	/	/	1791	/	/
Filière animation - Catégorie B	2022	/	/	2379	/	/
Filière animation - Catégorie C	2008	/	/	1992	2021	2152
Filière médico-sociale - Catégorie A	/	/	/	3314	3371	3658
Filière médico-sociale - Catégorie B	/	/	/	/	/	2270
Filière médico-sociale - Catégorie C	/	/	/	2053	2096	2020

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Filière administrative - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière administrative - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière administrative - Catégorie C	1921	/	/	2094	2303	2397
Filière technique - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière technique - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière technique - Catégorie C	1939	2099	2154	2094	2095	2394
Filière culturelle - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière culturelle - Catégorie B	/	/	/	/	/	/

Filière culturelle - Catégorie C	/	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière police - Catégorie C	/	/	/	/	/	/
Filière sportive - Catégorie A	/	/	/	/	/	/
Filière sportive - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière sportive - Catégorie C	/	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie A	2405	/	/	2568	2615	2887
Filière sociale - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière sociale - Catégorie C	2126	/	/	2079	2098	2243
Filière animation - Catégorie B	/	/	/	/	/	/
Filière animation - Catégorie C	/	/	/	2284	/	/
Filière médico-sociale - Catégorie A	2471	/	/	2956	2949	3263
Filière médico-sociale - Catégorie B	/	/	2401	/	/	2694
Filière médico-sociale - Catégorie C	2118	2342	/	2226	2405	2321

Il convient de clarifier que les différences de rémunérations brutes moyennes entre les différentes filières peuvent en partie s'expliquer par les grilles indiciaires qui diffèrent pour chacune des catégories.

En effet, les collectivités n'ont aucun levier d'action sur ces grilles indiciaires.

La part des primes et indemnités dans la rémunération globale

La part des primes et indemnités dans la rémunération est la part variable du salaire.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Titulaires	15,83%	16,3%	16,22%	15,19%	16%	16,3%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Contractuels	16,63%	16,6%	14,63%	12,98%	13,6%	11,72%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie A	26,06%	26%	25,07%	21,50%	22,3%	22,38%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie B	17,74%	18,3%	18,83%	17,19%	18,4%	18,14%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie C	14,77%	15,2%	15,02%	13,54%	14,3%	14,44%

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Titulaires	18,9%	19,7%	19,53%	17,89%	18,8%	18,69%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Contractuels	24,1%	24%	23,69%	16,69%	16,7%	16,56%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie A	17,81%	27,4%	27,13%	19,8%	23,1%	22,53%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie B	17,06%	18,3%	18,47%	16,37%	17,6%	17,98%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie C	15,94%	16,1%	16,08%	14,37%	14,7%	13,70%

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Titulaires	18,33%	16,5%	16,28%	17,66%	16,1%	15,22%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Contractuels	22,81%	14,6%	14,91%	17,39%	16,6%	16,41%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie A	27,55%	22,5%	20,88%	21,81%	21,4%	20,16%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie B	21,90%	21,8%	17,09%	18,34%	16,3%	15,45%
Part des primes et indemnités dans la rémunération globale - Catégorie C	15,21%	13,4%	12,76%	16,65%	15,1%	13,94%

De manière globale, les données sont relativement équilibrées entre les femmes et les hommes. Néanmoins, on constate des écarts plus importants sur les contractuels à Ville et à la CAPBP : les hommes ont une part de primes et indemnités dans leur rémunération supérieure. Cette tendance se confirme sur les hommes de catégorie A et B au CCAS.

La comparaison des fonctions du Régime Indemnitare

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) se scinde en deux parties : l'indemnité de fonction, sujétion et expertise (IFSE) versée mensuellement en fonction des missions exercées, et le complément indemnitare annuel (CIA) versé une fois par an au mois de février.

L'analyse porte ici sur les différentes fonctions de l'IFSE. Celles-ci regroupent des missions classifiées par niveaux en fonction de l'étendue des responsabilités, de l'expertise attendues sur le poste et enfin des sujétions liées à l'exercice des missions. Chaque catégorie est subdivisée en sous-groupes qui sont eux-mêmes subdivisés en trois niveaux.

Répartition homme/femme par fonction RIFSEEP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
C2N3	16%	26%	24 %	84%	74%	76 %
C2N2	61%	45%	43 %	39%	55%	57 %
C2N1	68%	57%	51 %	32%	43%	49 %
C1N3	21%	83%	89 %	79%	17%	11 %

C1N2	71%	58%	88 %	29%	42%	12 %
C1N1	61%	63%	64 %	39%	38%	36 %
C1N1 +	22%	32%	40 %	78%	68%	60 %
B3N3	73%	50%	8 %	27%	50%	92 %
B3N2	55%	50%	40 %	45%	50%	60 %
B3N1	33%	37%	39 %	67%	63%	61 %
B2N3	36%	40%	43 %	64%	60%	57 %
B2N2	22%	33%	36 %	78%	67%	64 %
B2N1	21%	65%	64 %	79%	35%	36 %
B1N3	40%	50%	43 %	60%	50%	57 %
B1N2	32%	17%	13 %	68%	83%	87 %
B1N1	63%	60%	67 %	37%	40%	33 %
B1N1 +	NC	82%	50 %	NC	18%	50 %
A4N3	7%	9%	12 %	93%	91%	88 %
A4N2	0%	0%	0 %	100%	100%	100 %
A4N1	29%	40%	27 %	71%	60%	73 %
A3N3	35%	26%	23 %	65%	74%	77 %
A3N2	30%	29%	35 %	70%	71%	65 %
A3N1	63%	55%	43 %	37%	45%	57 %
A2N3	40%	42%	31 %	60%	58%	69 %
A2N2	36%	30%	24 %	64%	70%	76 %
A2N1 +	NC	51%	50 %	NC	49%	50 %
A2N1	56%	73%	56 %	44%	27%	44 %
A1N3	37%	45%	30 %	63%	55%	70 %
A1N2	64%	54%	56 %	36%	46%	44 %
A1N1	100%	100%	100 %	0%	0%	0 %

Sur cette rubrique, il est possible d'observer pour la catégorie C, sur le niveau le plus de bas de l'IFSE (à savoir C2N3), un nombre supérieur de femmes. En effet, près des trois quarts des agents sur cette fonction sont des femmes. Cette fonction est attribuée à des métiers pour l'essentiel très féminisés, tels que les agents d'entretien ou les aides à domicile.

Parmi les sept groupes de fonctions de la catégorie C, trois d'entre eux sont occupés par un nombre supérieur de femmes et quatre d'entre eux par un nombre supérieur d'hommes. Cette tendance se vérifiait également l'an passé.

Sur les dix groupes de fonctions de la catégorie B, un nombre supérieur de femmes est à noter sur sept fonctions (contre quatre l'an passé) et un nombre supérieur d'hommes est à noter sur deux fonctions (contre trois l'an passé).

Nous constatons également que pour la fonction B1N1+ la parité est respectée.

En 2022, la fonction B3N3 comprend désormais une majorité de femmes. Cela peut notamment s'expliquer par la revalorisation des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants en catégorie B.

En catégorie A, sur 13 fonctions, 9 d'entre-elles sont à l'avantage des femmes. On notera une augmentation de la représentation des femmes sur ces fonctions au fil des années.

Les fonctions A3N2 et A3N3 sont très féminisées car elles concernent notamment les directeurs d'établissement, comprenant notamment toutes les structures de la petite enfance. Sur cette politique publique, tous les établissements sont dirigés par des femmes, ayant pour adjoint également une femme.

Les fonctions A4 sont fortement occupées par des femmes avec des écarts hommes / femmes très marqués. La fonction A4N2 est d'ailleurs exclusivement occupée par des femmes.

Les fonctions sommitales A1N2 et A1N1 correspondent aux fonctions de direction et de direction générale. Ces dernières sont majoritairement masculinisées.

IV- FORMATION

Dans cette rubrique dédiée à la formation, les agents contractuels sont ici entendus comme agents contractuels recrutés sur un poste permanent.

Nombre moyen de jours de formation

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie A	2,58	3,05	3,06	3,97	5,88	3,95
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie B	5,04	7,2	3,86	4,85	5,44	3,8
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie C	4,77	5,18	5,53	4,19	4,03	3,95
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires	4,13	5,36	5,23	4,33	4,37	3,93
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie A	2,5	5,30	1,69	3,6	2,92	2,5
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie B	2,33	2,33	2,88	4,25	10,50	2,63
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie C	3,67	2,63	3,06	3,27	3,75	2,27
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels	2,83	3,41	2,48	3,71	4,67	2,4

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie A	2,42	3,8	4,62	4,1	5,65	4,06
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie B	2,85	4,21	3,52	6,36	7,25	4,81
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie C	3,5	4,95	3,54	2,71	4,96	4,23
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires	2,92	4,56	3,78	4,39	5,68	4,38
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie A	3,41	5,63	1,48	3	5,32	3,66
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie B	2,75	1,9	1,5	2,75	3,7	4,6
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie C	3,4	5,5	2,38	2,43	2,15	1,88
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels	3,19	5,03	1,59	2,73	4,05	3,34

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie A	1	1,25	2,63	6,5	7,81	5,59

Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie B	0	/	/	7	6,33	5,35
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires - catégorie C	2,5	3,45	4,5	1,75	4,41	4,37
Nombre moyen de jours de formation - Titulaires	1,75	3,12	3,92	5,08	5,25	4,83
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie A	1	0,5	/	6	2,94	4,07
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie B	0	/	4	1	/	2,79
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels - catégorie C	5	3,17	/	2,76	3,57	3,4
Nombre moyen de jours de formation - Contractuels	3	2,5	4	3,25	3,4	3,42

Pour les agents titulaires, le nombre de jour moyen de formations suivies par les agents est relativement équilibré entre les hommes et les femmes, toutes collectivités confondues.

En synthèse, il n'est pas possible d'identifier une tendance générale au niveau du nombre de jour moyen de formations suivies car suivant le statut de l'agent, sa catégorie et sa collectivité, les données donnent une majorité genrée différente.

Coût moyen de jours de formation

Le coût moyen du jour de formation est calculé de manière globale pour les agents titulaires et contractuels permanents.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coût moyen par jour de formation - Catégorie A	109,52€	309,91 €	314 €	145,07€	250,57 €	198,86 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie B	32,04€	182,80€	177,4 €	50,92€	160,21€	130,20 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie C	42,18€	172,74€	170,93 €	8,21€	113,12€	126,93 €
Coût moyen par jour de formation - Titulaires et contractuels	61,25€	180,32€	175,65 €	68,07€	137,84€	134,05 €

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coût moyen par jour de formation - Catégorie A	130,32€	280,95€	291,66 €	95,5€	254,17€	272,93 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie B	34,11€	183,19€	183,68 €	9,59€	154,38€	133,85 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie C	33,41€	167,19€	168,6 €	22,25€	126,78€	117,95 €
Coût moyen par jour de formation - Titulaires et contractuels	65,94€	197,56€	208,26 €	49,11€	175,02€	170,5 €

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Coût moyen par jour de formation - Catégorie A	110€	155,55€	204,33 €	8,07€	192,92€	210,6 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie B	0	/	118,79 €	97,5€	147,60€	134,59 €
Coût moyen par jour de formation - Catégorie C	0	105,37€	114,83 €	13,18€	115,44€	108,71 €
Coût moyen par jour de formation - Titulaires et contractuels	110€	108,35€	132,2 €	39,58€	141.31€	139,74 €

D'une manière générale, ce tableau donne à voir un certain équilibre dans le coût moyen par jour de formation entre les hommes et les femmes dans les trois collectivités. On notera néanmoins que le coût moyen par journée de formation est supérieur pour les hommes à la Ville et à la CAPBP.

V- LES CONDITIONS DE TRAVAIL

A la Ville de Pau, où les effectifs sont majoritairement masculins, les hommes comptent un plus grand nombre d'accidents de service (+31) et de repositionnements.

La tendance s'inverse concernant les reclassements pour raisons de santé et les reconnaissances de maladies professionnelles où les femmes sont plus nombreuses à en bénéficier.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Accidents de service	59	61	73	51	45	42
Accidents de trajet	1	1	7	1	0	17
Reconnaisances d'une maladie professionnelle	1	2	1	2	2	2
Allocations temporaires pour invalidité (ATI)	1	0	1	0	0	0
Reclassements pour raison de santé	2	2	1	1	0	3
Repositionnements	3	9	7	5	8	5
Visites médicales chez le médecin du travail (sur demande de l'agent) ⁴	243	43	95	198	53	129

A la CAPBP, les hommes sont davantage victimes d'accidents de service. Également, les femmes sollicitent plus de visites médicales chez le médecin de prévention que les hommes.

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Accidents de service	25	33	38	50	27	23
Accidents de trajet	1	2	7	0	1	9
Reconnaisances d'une maladie professionnelle	0	1	1	1	2	1

⁴ Nombre de visites communes à la Ville de Pau et à la CAPBP

Allocations temporaires pour invalidité (ATI)	1	1	0	1	0	0
Reclassements pour raison de santé	1	0	0	5	2	5
Repositionnements	4	2	2	5	2	3
Visites médicales chez le médecin de prévention (sur demande de l'agent)	243	11	95	198	67	129

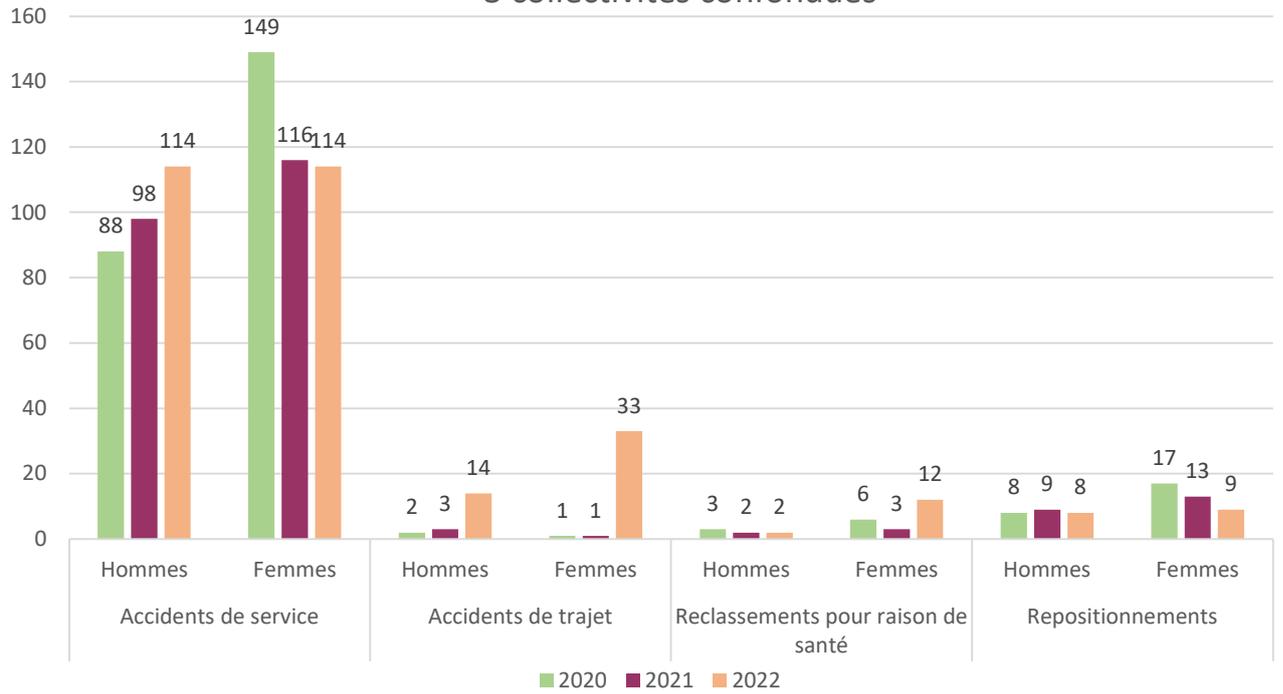
Au CCAS, pour rappel, les effectifs sont en grande majorité féminins. Ce qui explique leur large représentation au sein du tableau.

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Accidents de service	4	4	3	48	44	49
Accidents de trajet	0	0	0	0	0	7
Reconnaisances d'une maladie professionnelle	0	0	0	1	0	2
Allocations temporaires pour invalidité (ATI)	0	0	0	0	0	0
Reclassements pour raison de santé	0	0	0	0	1	4
Repositionnements	1	0	1	7	3	1
Visites médicales chez le médecin de prévention (sur demande de l'agent)	6	0	1	72	20	29

Au niveau des trois collectivités, femmes ont autant d'accidents de service que les hommes en 2022. En revanche, les femmes sont davantage victimes d'accidents de trajets que les hommes.

S'agissant des reclassements pour raison de santé et des repositionnements, les femmes sont davantage bénéficiaires que les hommes.

Evolution des conditions de travail 3 collectivités confondues



VI- LES CONGÉS FAMILIAUX

Depuis 2021, la durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant est de 28 jours, dont 7 jours obligatoires.

Le congé paternité et d'accueil de l'enfant

En 2022, Au total sur les trois collectivités, 40 agents ont pris un congé paternité (+10 par rapport à l'an passé) sur les 1472 hommes que comptent les effectifs, toute nature d'embauche confondue (titulaires, contractuels sur emploi permanent ou emploi non permanent).

4 congés paternité ont été pris à la Ville et 16 à la CAPBP.

Aucun congé paternité n'a été pris au CCAS en 2022.

	Ville de Pau			Agglomération			CCAS		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents ayant pris un congé paternité - Catégorie A	1	1	1	4	1	0	0	0	0
Agents ayant pris un congé paternité - Catégorie B	1	1	2	1	2	5	0	0	0
Agents ayant pris un congé paternité - Catégorie C	14	16	21	4	9	11	1	0	0
NOMBRE TOTAL D'AGENTS AYANT PRIS UN CONGE PATERNITE	16	18	24	9	12	16	1	0	0

Il est possible de constater que les hommes prennent davantage de jours de congés paternité en 2022 que l'an passé. Pour autant, le nombre total de jours effectivement pris est inférieur au nombre total de jours autorisés. Cela se vérifie sur l'ensemble des catégories.

VILLE	Droit à congés			Nombre de jours pris		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	14	28	28	11	25	25
Catégorie B	14	28	56	9	8	47
Catégorie C	196	448	588	168	177	459
NOMBRE TOTAL	224	504	672	188	210	531

CAPBP	Droit à congés			Nombre de jours pris		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	56	28	0	39	18	0
Catégorie B	14	56	140	11	35	112
Catégorie C	56	252	308	42	98	275
NOMBRE TOTAL	126	336	448	92	151	387

CCAS	Droit à congés			Nombre de jours pris		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	14	0	0	11	0	0
NOMBRE TOTAL	14	0	0	11	0	0

Le congé parental et les disponibilités

Le congé parental est accordé de droit, sur demande de l'agent :

- à l'occasion de chaque naissance ou chaque adoption à la mère et/ou au père après la naissance de l'enfant (le congé de maternité ou de paternité intervient au préalable et n'a pas à être nécessairement accolé au congé parental) ;
- à la mère et/ou au père après un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption (le congé parental n'a pas à être nécessairement accolé au congé d'adoption).

Les disponibilités pour convenance personnelle sont octroyées sur demande de l'agent au plus tard trois mois après la demande. Celles-ci recouvrent tous les motifs autres que ceux admis pour les disponibilités de droit qui concernent :

- l'exécution d'un mandat d'élu local,
- pour élever un enfant de moins de 8 ans,
- pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou au partenaire avec lequel le fonctionnaire est lié par un PACS
- pour donner des soins à un ascendant à la suite d'un accident, d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,
- pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel le fonctionnaire est lié à un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire,
- pour se rendre dans un département ou un territoire d'outre-mer, ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants, après obtention de l'agrément.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents en congé parental	1	0	0	1	1	0
Agents ayant pris une disponibilité de droit	0	4	2	0	6	5
Agents ayant pris une disponibilité pour convenance personnelle	10	8	22	7	10	5

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents en congé parental	1	0	0	9	7	6
Agents ayant pris une disponibilité de droit	0	5	1	3	9	10
Agents ayant pris une disponibilité pour convenance personnelle	5	5	20	7	10	22

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agents en congé parental	0	0	0	3	2	0
Agents ayant pris une disponibilité de droit	0	3	1	0	1	1
Agents ayant pris une disponibilité pour convenance personnelle	0	0	0	2	1	6

Sur les disponibilités pour convenance personnelle, la répartition hommes/femmes se trouve relativement équilibrée à la CAPBP. En revanche les hommes sont quatre fois plus nombreux à en bénéficier à la Ville. Au CCAS, aucun homme n'a pris de disponibilité pour convenance personnelle.

On relève que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'être inscrit dans un dispositif de disponibilité de droit en 2022 à la Ville et à la CAPBP.

Comme l'an passé, sur les trois collectivités confondues, il y a plus d'agents ayant pris une disponibilité pour convenance personnelle que de disponibilités de droit et de congés parentaux.

VII- LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La prévoyance

Afin de permettre un maintien de salaire des agents en cas de perte de retraite, d'invalidité, de maladie ou encore de décès, les agents ont la possibilité d'adhérer à un contrat de prévoyance. Les trois collectivités participent financièrement pour aider les agents à se prémunir des aléas de la vie.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	18	17	21	21	23	27
Catégorie B	42	45	51	37	39	47
Catégorie C	425	440	456	269	283	312
NOMBRE TOTAL	485	502	528	327	345	386

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	50	52	59	110	114	127
Catégorie B	49	50	58	84	98	153
Catégorie C	207	212	207	250	256	245
NOMBRE TOTAL	306	314	324	444	468	525

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	2	2	2	14	12	14
Catégorie B	0	0	2	4	3	33
Catégorie C	9	8	9	127	114	113
NOMBRE TOTAL	11	10	13	145	129	160

D'un point de vue global, à la CAPBP et au CCAS, les femmes adhèrent davantage à un contrat de prévoyance. A la Ville, les bénéficiaires hommes sont plus élevés, ce qui est notamment expliqué par la prédominance masculine sur la catégorie C.

La santé

Les collectivités versent une participation financière aux agents qui adhèrent à une mutuelle santé labellisée. Cette participation est possible pour les agents ayant un indice brut inférieur ou égal à 437.

VILLE	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	0	0	0	1	0	0
Catégorie B	4	2	6	4	3	2
Catégorie C	111	107	109	97	87	85
NOMBRE TOTAL	115	109	115	102	90	87

CAPBP	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	6	9	10	7	11	22
Catégorie C	63	64	60	96	83	72
NOMBRE TOTAL	69	73	70	103	94	94

CCAS	HOMMES			FEMMES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Catégorie A	2	0	0	14	0	0
Catégorie B	0	0	1	4	2	10
Catégorie C	9	5	2	127	42	38
NOMBRE TOTAL	11	5	3	145	44	48

Comme pour la prévoyance, les femmes de l'Agglomération et du CCAS adhèrent davantage à une mutuelle santé à l'exception de la Ville de Pau.

Conclusion :

Sur l'ensemble des trois collectivités un certain équilibre se dessine sur la répartition femmes / hommes dans les effectifs globaux.

Néanmoins, chaque collectivité possède des effectifs soit à majorité d'hommes soit de femmes.

Précisément, à la Ville de Pau, compte tenu de la majorité des hommes travaillant dans les services techniques, les effectifs sont composés majoritairement d'hommes.

A l'inverse, au CCAS, compte tenu de la prédominance des femmes dans le secteur sanitaire et social, la majorité des effectifs sont des femmes.

Concernant les trois collectivités, les femmes sont les principales bénéficiaires d'un dispositif de temps partiel, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Pour les promotions internes et avancements de grade, un certain équilibre peut être observé, ainsi que sur les rubriques relatives au compte épargne temps, à la formation et à l'âge moyen.

S'agissant de la répartition hommes/femmes sur les emplois supérieurs direction, on notera une évolution en particulier sur les postes de directrices et de directrices-adjointes. En effet, on observe la parité stricte sur les postes de direction et les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur les postes d'adjoints.

Concernant la rémunération des agents, toutes collectivités, filières et catégories confondues, les écarts de rémunération observés sont relativement équilibrés.

D'une manière générale, la part des primes et indemnités dans la rémunération est légèrement plus importante chez les hommes que chez les femmes.

La rémunération est fortement liée aux grilles indiciaires, déterminées par la réglementation, et sur lesquelles la collectivité ne peut pas agir. Par exemple, la filière technique, majoritairement masculine, comporte des grilles indiciaires plus favorables que celles de la filière culturelle, majoritairement féminine.

Enfin sur les congés familiaux, et notamment le congé paternité ou d'accueil de l'enfant, les agents ne prennent pas la totalité des jours auxquels ils ont légalement droit.

PARTIE 2 : BILAN DES ACTIONS MENEES ET ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

I- LES ACTIONS MENEES EN 2023

Le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes a été établi en 2021. Il déroule des actions sur une période de trois ans.

Dans le cadre du déploiement de ce plan, plusieurs actions ont été mises en place durant l'année 2023 :

- Le déploiement d'un dispositif « on a échangé nos métiers » entre une agente bibliothécaire un agent jardinier, visant à favoriser la mixité des métiers ;
- Une réunion du réseau des référents égalité femmes/hommes, destinée à co-construire le nouveau plan d'actions égalité professionnelle 2024-2026.
- La diffusion d'un quizz « Testez vos connaissances sur l'égalité professionnelle ! » sur l'intranet à l'occasion de Mars Attaque 2023. 191 agents ont participé ;
- La poursuite du travail sur les intitulés de postes dans les organigrammes (féminisation ou masculinisation du titre en fonction de l'agent qui occupe le poste) ;
- Une formation « Discrimination et égalité de traitement dans la fonction publique » suivie par 12 agents ;
- Une formation « La question de la discrimination » suivie par 6 agents animateurs interclasses ;
- La nomination stagiaire de 38 femmes et 12 hommes dans le cadre du déploiement du plan de résorption de la précarité.
- L'intégration du droit à la déconnexion dans les chantiers à ouvrir dans le cadre du Projet d'Organisation Partagé.
- Une réunion avec le CASI pour étudier les pistes de développement de l'offre proposée.

II- LE RENOUVELLEMENT DU PLAN D' ACTIONS 2024-2026

Le plan d'actions arrivant à échéance à la fin de l'année 2023, un travail de co-construction du nouveau plan d'actions 2024-2026 a été piloté par la Direction des ressources humaines en lien avec les référents égalité F/H, les organisations syndicales et les directions.

Ce nouveau plan d'actions se déclinera autour des axes suivants :

1. Déployer un plan d'actions dans une démarche participative
 - a. Portage du plan d'actions
 - b. Mobilisation des acteurs
 - c. Formation / Sensibilisation
2. Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
 - a. Régime indemnitaire
 - b. Recrutement
 - c. Déroulé de carrière
3. Garantir l'égalité dans les évolutions professionnelles
 - a. Mixité des métiers
 - b. Promotion et avancement
 - c. Evolution vers des emplois supérieurs
4. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
 - a. Temps de travail
 - b. Télétravail
 - c. Articulation des temps de vie
 - d. Conditions de travail des femmes et parentalité
5. Lutter contre toute forme de violence sexiste, sexuelle et de discrimination
 - a. Prévention
 - b. Dispositifs de recueil

Un bilan annuel du plan d'actions sera effectué dans le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 7 Orientations budgétaires 2024

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article L-2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui impose de débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, je vous invite, avant le vote du budget inscrit à l'ordre du jour de la séance du 18 décembre 2023, à débattre des Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Le conseil municipal prend acte des discussions sur les Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Les orientations budgétaires 2024

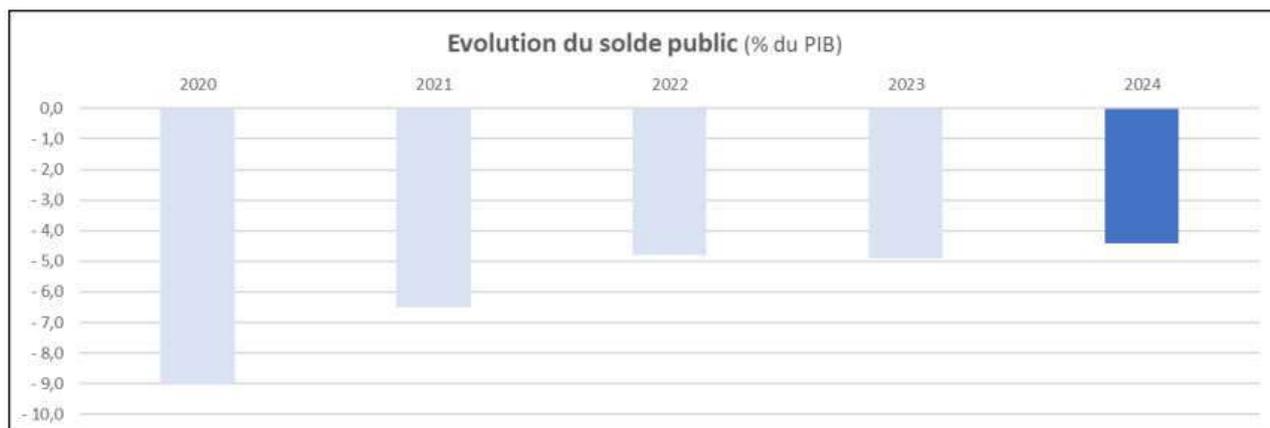
Après une synthèse des principales dispositions concernant les collectivités locales contenues dans le projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement (A), cette note présente les caractéristiques du cadrage budgétaire 2024 pour le budget général (B) et les budgets annexes (C) de la Ville de Pau.

A/ Le projet de loi de Finances 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

1) Les orientations générales

Selon le projet loi de finances pour 2024, le PIB progresserait en 2023 de 1,0% puis de 1,4% en 2024.

Le PLF 2024 s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle de maîtrise des comptes publics prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Elle prévoit un retour du déficit public sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) à horizon 2027. Après une stabilisation à 5% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,5% en 2024, à 4% en 2025 puis 3,4% en 2026 pour atteindre 2,9% en 2027.



Selon le projet de loi de finances, le poids de la dépense publique dans la richesse nationale s'élèverait, après avoir atteint 57,7% en 2022, à 55,9% en 2023. Il poursuivrait sa baisse en 2024 à 55,3%.

En volume, la dépense publique hors crédits d'impôt décroîtrait de 1,3 % en 2023. Ce repli est en particulier dû à la nette baisse du coût des principaux dispositifs de soutien d'urgence, de relance, ainsi que des mesures relatives à la hausse des prix de l'énergie. Elle progresserait de +0,5% en volume en 2024.

Le retour à des comptes normalisés, après la crise sanitaire et les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine, permettrait une décreue du ratio de dette rapporté au PIB à partir de 2025. Le niveau d'endettement public, de 112,9% du PIB en 2021, est anticipé à 109,6% en 2025. Il diminuerait ensuite pour atteindre 108,1% en 2027.

2) Les mesures du projet de loi de finances 2024 qui concernent le bloc communal

Aménagement de la suppression de la CVAE (article 8) :

Pour rappel, la CVAE est désormais une recette de l'Etat. Les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale comme la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées qui ne perçoivent plus cette recette sont compensés depuis 2023 par une fraction de la TVA.

La suppression de la CVAE prévue dans le PLF pour 2023 sera finalement décalée. Dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, cet article prévoit d'échelonner sur quatre années la suppression de la CVAE. Dans le détail, le taux d'imposition maximal à la CVAE est ainsi abaissé à 0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026 et la CVAE sera totalement supprimée en 2027.

Réforme des redevances des agences de l'eau (article 16) :

La présent article a pour objet d'adapter à compter du 1^{er} janvier 2025 la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau. Il vise ainsi à renforcer les principes de pollueur-payeur et préleveur-payeur, tout en rééquilibrant la charge fiscale sur l'eau pesant sur les différentes catégories de redevables. La réforme proposée permettra d'augmenter les ressources en eau des agences de l'eau et d'assurer le financement des mesures du plan eau.

L'article prévoit la création d'une redevance sur la consommation d'eau potable et de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances seront dues par les communes et leurs groupements. Dans un objectif environnement et sanitaire, le texte renforce la redevance pour pollutions diffuses qui porte sur les produits phytopharmaceutiques.

Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau sont indexés chaque année sur l'inflation.

Fixation pour 2024 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement et répartition de la DGF (articles 24 et 56) :

Ces articles fixent le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que le niveau des dotations et compensations d'exonération entrant dans le périmètre des « variables d'ajustement » pour 2024.

Le montant de la DGF est prévu en augmentation de 220 M€ en 2024. Cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles par le biais des dotations de péréquation du bloc communal :

- +90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la Ville de Pau,
- +100 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

La Hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% des communes de voir leur DGF augmenter en 2024.

Le reste de l'abondement soit 30 M€ finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comme la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

L'article prévoit également une minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Il s'agit d'une dotation perçue par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (article 27) :

Pour 2024, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 44,8 Md€. Les montants les plus significatifs concernent les sujets suivants :

- 27,1 Md€ au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- 7,1 Md€ au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- 4 Md€ au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels,

A périmètre constant, et hors mesures exceptionnelles comme le filet de sécurité, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales progressent par rapport à 2023 de 783 M€. Cette progression est portée par :

- la hausse de la DGF (+220 M€),
- la compensation de la réforme de la Taxe sur les Locaux Vacants (TLV)
- par l'évolution tendancielle du FCTVA de 364 M€ et l'extension pour 250 M€ du périmètre aux aménagements de terrain.

Crédits du budget général dont le « fonds vert » (article 35) :

Cet article précise le montant budgétaire affecté à la mission « relations avec les collectivités territoriales ». Il s'élève à 4,36 Md€ en autorisations d'engagement et à 4,26 Md€ en crédits de paiement.

La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), comme la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation politique de la ville) sont stables au niveau des autorisations d'engagement. Le plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus est doté de 5 M€.

Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (article 58) :

En mars 2022, la forte augmentation de la demande de passeports et cartes nationales d'identité (CNI), liée à l'effet de rattrapage des demandes non effectuées durant la crise sanitaire, à la levée des restrictions sur les déplacements et à l'attractivité de la nouvelle CNI a provoqué une mise en tension progressive et inédite de la chaîne de délivrance des titres d'identité et de voyage, entraînant une dégradation importante de ce service public du quotidien.

Parmi les mesures mises en place pour réduire les délais de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité, l'aide financière que l'État apporte aux communes dotées de dispositifs de recueil des demandes a été doublée : la dotation pour les titres sécurisés (DTS) atteint ainsi un montant de 52,4 M€ en 2023. Afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités, le projet de loi de finances pour l'année 2024 prévoit un montant de 100 M€.

Les critères de répartition reposent sur plusieurs objectifs : un caractère incitatif, qui est maintenu et pourra être renforcé, une adaptation à l'évolution de la situation de la demande de titres et une prise en compte du nombre de demandes enregistrées dans chaque commune. Le présent article prévoit que ces modalités de répartition seront précisées par voie réglementaire.

B/ Les orientations budgétaires de la Ville de Pau

1) Eléments du cadrage prospectif 2024-2026

Le plan pluriannuel d'investissement

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie définie dans le rapport des orientations budgétaires 2022 à l'issue de la crise sanitaire. La Ville de Pau maintient son objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour soutenir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux qui poursuit sa mise en œuvre au service du développement du territoire.

Après des volumes d'investissement importants mais nécessaires réalisés ces dernières années, les dépenses d'équipement connaîtront un infléchissement en cette seconde partie de mandat conformément aux prospectives déjà présentées.

Cette inflexion, qui tient compte d'un contexte économique marqué par un niveau élevé de l'inflation et des taux d'intérêt, permettra de maintenir une situation financière saine sans dégrader les efforts consacrés à l'entretien de notre patrimoine et à l'acquisition d'équipements permettant d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux agents.

Le PPI de la Ville de Pau est décomposé, pour rappel, en trois catégories : les projets nouveaux, l'entretien du patrimoine et l'acquisition de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services.

Un effort annuel moyen de 33 M€ pour le seul budget général est envisagé sur la période 2024-2026 selon la ventilation suivante :

	2024	2025	2026	TOTAL
Grands projets	20 560 000 €	13 800 000 €	12 200 000 €	46 560 000 €
Entretien du patrimoine	13 495 000 €	16 250 000 €	13 850 000 €	43 595 000 €
Divers matériels	2 945 000 €	2 950 000 €	2 950 000 €	8 845 000 €
TOTAL	37 000 000 €	33 000 000 €	29 000 000 €	99 000 000 €

Moyenne : 33 000 000 €

Les principaux secteurs d'intervention des investissements sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Grands projets	Sernam, place de la Monnaie, ilot Batsalle, projet de renouvellement urbain Saragosse, réhabilitation Centre Technique Municipal, travaux cimetières, bâtiments Labat, écoles Marancy et Henri IV, Boulevard Aragon, place Royale, musée Bernadotte, plan gymnases, Parc du Laü, Gaston bonheur, acquisitions foncières
Entretien du patrimoine	Voirie communale, ouvrages d'art, entretien des écoles et des équipements sportifs, plan d'accessibilité des bâtiments, performance énergétique, éclairage public, entretien des espaces verts, aires de jeux, bâtiments communaux et associatifs, Théâtre Saint-Louis, raccordement bâtiments au réseau de chaleur urbain
Matériels des services	Vidéoprotection, véhicules, équipements techniques, mobilier, magasin général, logiciels

La prospective financière 2024-2026

Gage d'une situation financière saine à court comme à moyen terme, la mise en œuvre du PPI sera poursuivie tout en garantissant les objectifs financiers énoncés ci-après :

- Préserver les grands équilibres budgétaires sur le mandat,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Consolider l'épargne annuelle pour préserver les capacités d'investissement,
- Contenir l'endettement à un niveau soutenable (ratio de désendettement inférieur à 7 ans).

Les dépenses d'investissement présentées dans la prospective ci-dessous correspondent à un niveau de consommation d'environ 98,5% des montants du PPI sur la période 2024-2026.

S'agissant de l'année 2024, la prospective est élaborée à partir des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2024.

Pour les années 2025 et 2026, les hypothèses principales suivantes ont été retenues au niveau de la section de fonctionnement :

	Période 2025-2026
Revalorisation bases TF	3,0%
Attributions de compensation (transfert voirie)	-24 826,39 €
Dotations Etat	Stables
Produits des services, loyers, redevances, compensations fiscales	1,0%
Taxe sur l'électricité, financement CAF	0,5%
Autres recettes	stables
Progression annuelle moyenne des recettes de fonctionnement	2,14%
Masse salariale	2,50%
Charges à caractère général - hors fluides	2,0%
Charges à caractère général - fluides	3,0%
Autres charges de gestion courante (subventions hors CCAS)	1,0%
Autres charges de gestion courante (subvention CCAS)	3,0%
Atténuation de produits (essentiellement FPIC)	+50K€/an
Charges exceptionnelles	stables
Progression annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	2,32%

Résultat de la prospective financière :

Selon ce cadrage, l'épargne brute de la collectivité se maintiendrait à un niveau satisfaisant et l'encours de la dette se stabiliserait avant de baisser en fin de période.

Le ratio de désendettement (exprimé en nombre d'années, il est le résultat de l'encours divisé par l'épargne brute) resterait autour de 6 années à bonne distance du plafond de 7 années défini par l'exécutif.

	2019	2020	2021	2022	2023**	2024***	2025	2026
Recettes réelles de Fonct. (hors cessions)	107 306 967	105 518 713	109 596 391	120 108 584	122 785 984	125 200 000	127 973 914	130 623 180
Depenses réelles de fonctionnement *	89 470 997	88 262 133	91 656 480	96 497 570	102 750 968	104 260 000	106 675 250	109 147 495
Épargne de gestion	17 835 971	17 256 580	17 939 911	23 611 015	20 035 016	20 940 000	21 298 664	21 475 686
Frais financier	729 841	773 333	717 318	1 129 294	1 333 866	2 100 000	2 159 941	2 386 736
Épargne brute	17 106 130	16 483 247	17 222 594	22 481 721	18 701 150	18 840 000	19 138 722	19 088 950
Amortissement dette	6 423 829	7 377 241	7 765 010	9 326 840	10 059 517	11 000 000	11 013 757	11 648 025
Epargne nette	10 682 301	9 106 006	9 457 584	13 154 880	8 641 633	7 840 000	8 124 965	7 440 924
Dép d'investissement hors dette	44 759 385	33 316 420	42 318 599	44 170 919	41 723 229	37 000 000	32 500 000	28 000 000
Emprunts nouveaux	17 000 000	9 000 000	20 000 000	18 000 000	12 000 000	14 000 000	11 000 000	9 500 000
Encours 31/12	86 431 086	88 053 845	100 288 835	108 961 995	110 902 478	113 902 478	113 888 721	111 740 696
Ratio de désendettement	5,05	5,34	5,82	4,85	5,93	6,05	5,95	5,85

* (hors frais financiers)

** Prévisionnel réalisé sur la base des consommations budgétaires constatées à fin octobre

*** Les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement 2024 correspondent aux montants proposés au BP 2024

2) Le projet de budget 2024

La préparation du budget 2024 intègre la stratégie financière définie ci-dessus.

2-1) Les recettes réelles de fonctionnement : 125,20 M€, soit +3,1% par rapport au BP 2023

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement présentent une hausse par rapport au BP 2023 en raison notamment de la revalorisation attendue des bases cadastrales (cf. infra).

a) Les produits des services : 9,93 M€ soit + 4,4% (9,51 M€ au BP 2023)

Ce chapitre budgétaire présente une progression de BP à BP en raison des trois facteurs suivants :

- Les inscriptions au budget primitif 2023 avaient été prudentes en raison d'un redémarrage de l'activité difficile à anticiper en sortie de crise sanitaire. Pour 2024, les prévisions ont été ajustées en fonction de l'activité constatée sur 2023.
- Les remboursements des charges de personnel ou de divers frais (taxe foncière, fluides, ...) présentent une hausse en raison de l'inflation constatée en 2022 puis 2023.
- Les redevances et droits des services culturels sont attendus en forte augmentation du fait du succès de la saison du jazz (205 K€ en recette prévisionnelle de billetterie).

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	BP 2023	BP 2024	Evol (%)
Mise à disposition de personnel à la CAPBP	1 600 000 €	1 750 000 €	9,4%
Redevances et droits des services périscolaires	1 550 000 €	1 560 000 €	0,6%
Horodateurs et autres droits de stationnement	1 450 000 €	1 425 000 €	-1,7%
Redevances d'occupation du domaine public	1 350 000 €	1 415 000 €	4,8%
Redevances à caractère sportif (piscines, trinquets...)	855 000 €	880 000 €	2,9%
Refacturation repas CCAS	780 000 €	830 000 €	6,4%
Remboursement de frais (hors personnel) par CAPBP et autres redevables	645 000 €	745 000 €	15,5%
Forfait de post-stationnement	650 000 €	500 000 €	-23,1%
Redevances et droits des services culturels	180 000 €	315 000 €	75,0%
Concessions cimetières et redevances funéraires	150 000 €	175 000 €	16,7%
Mise à disposition de personnel hors CAPBP	130 000 €	155 000 €	19,2%
Régie fourrière	100 000 €	110 000 €	10,0%
Autres	70 000 €	70 000 €	0,0%
TOTAL Produits des services	9 510 000 €	9 930 000 €	4,4%

b) Les ressources fiscales et assimilées : 95,16 M€ soit + 3,3% (92,14 M€ au BP 2023)

Pour rappel, les contours de ce chapitre budgétaire ont été profondément modifiés avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui a substitué la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) issue du Département au produit de la taxe d'habitation (TH).

La ville de Pau, dans la mesure où le transfert de la TFPB du Département ne suffit pas pour compenser la perte du produit de TH, bénéficie en outre du coefficient correcteur alimenté par les communes surcompensées. Ces compensations suivent la dynamique normale des bases afin de ne pas léser la collectivité.

Par ailleurs, les valeurs locatives des locaux d'habitation seront pour rappel revalorisées forfaitairement sur la base de l'inflation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé à la fin du mois de novembre. Dans le cadre de ces orientations budgétaires, cet indice, en progression de 5,66% à fin septembre, est anticipé en hausse de 4,5% à fin novembre. Il est prévu en outre une progression de 0,5% des bases physiques.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne concerne pas les bases des locaux professionnels qui représentent environ 21% du montant total des bases. Ces bases, moins dynamiques depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels instaurée en 2017, sont attendues en hausse de 1%.

Considérant ces deux dynamiques, les bases de taxe foncière sont anticipées en progression de 4,16% en 2024.

Le tableau ci-dessous traduit, selon ces hypothèses, le niveau prévisionnel des contributions directes.

	Prévisionnel 2023	BP 2024
Taxe foncière	55 926 753	58 250 000
Coefficient correcteur	20 339 475	21 185 000
Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants)	2 689 520	2 825 000
Taxe foncière non bâti	113 171	118 000
TOTAL Contributions directes	79 068 919	82 378 000

Les autres recettes de fiscalité, attendues en progression de 2,6%, appellent les remarques suivantes :

- Le niveau de l'attribution de compensation tient compte du prélèvement annuel relatif au transfert de la voirie (-25 K€),
- Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité a été nationalisé en 2023. Désormais, la collectivité perçoit par douzième des versements en provenance de l'Etat. Il est proposé d'inscrire en 2024 une recette de 1,45 M€ en cohérence avec le montant prévisionnel notifié par l'Etat pour 2023,
- Les droits de mutation sont prévus en stabilité par rapport au budget primitif 2023. Toutefois, l'inscription d'une recette de 3,8 M€ intègre un recul du marché de l'immobilier dans la mesure où, en 2023, le produit encaissé a déjà dépassé 3,8 M€ à fin octobre,
- Le produit des jeux a été ajusté à la hausse pour tenir compte de la dynamique de cette recette constatée en 2022 (1,33M€) et confirmée en 2023 (prévisionnel à 1,3M€).
- Le produit de la taxe locale sur la publicité est maintenu à 350 K€. Ce produit pourrait plafonner à l'avenir en raison des politiques restrictives mises en place sur les enseignes et la publicité.

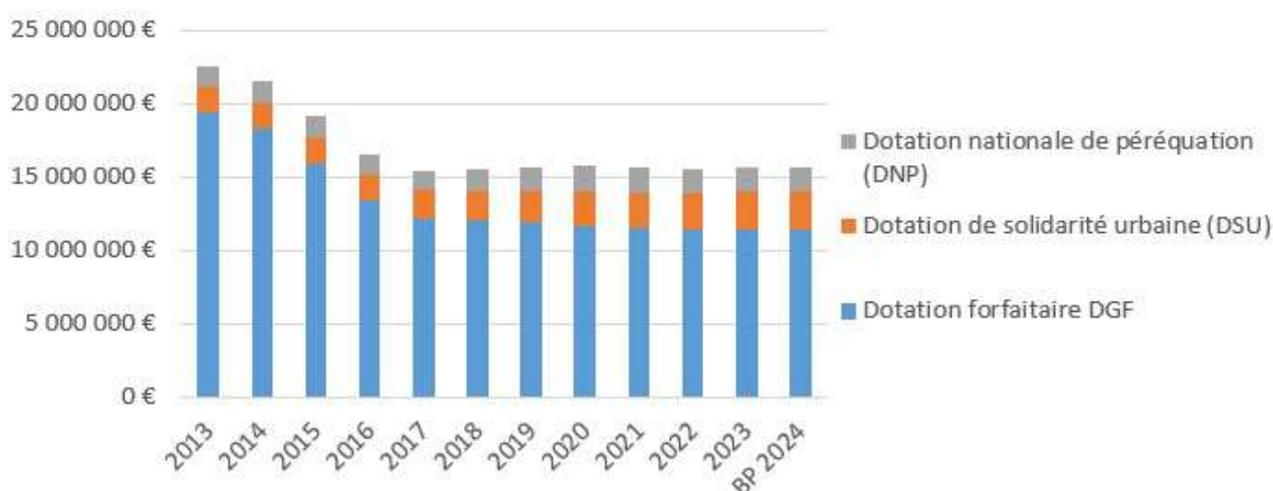
Ci-après, en synthèse, les montants récapitulatifs des autres recettes fiscales :

	BP 2023	BP 2024
Attribution de compensation	5 613 000 €	5 585 000 €
Droits de mutation	3 800 000 €	3 800 000 €
Taxe sur l'électricité	1 300 000 €	1 450 000 €
Produits des jeux	1 000 000 €	1 200 000 €
Taxe locale sur la publicité	350 000 €	350 000 €
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	150 000 €	150 000 €
FNGIR	142 000 €	142 000 €
Rôles supplémentaires	100 000 €	100 000 €
TOTAL	12 455 000 €	12 777 000 €

c) Les dotations et participations : 18,21 M€ soit +1,9% (17,87 M€ au BP 2023)

Ce chapitre budgétaire, en légère progression, intègre une hausse de 180 K€ du montant des dotations de l'Etat par rapport au BP 2023 (Dotation globale, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation réunies) mais une stabilité par rapport aux montants notifiés en 2023. Cette prévision à 15,63 M€ est prudente au regard de l'évolution de l'enveloppe nationale qui progressera de 220 M€ selon le PLF 2024.

Evolution des dotations de l'Etat sur la période 2013-2024



Les autres recettes de ce chapitre budgétaire sont constituées :

- des aides de la CAF en faveur de notre politique périscolaire et jeunesse (990 K€),
- des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières (505 K€),
- de diverses dotations de l'Etat (285 K€),
- du fonds de soutien versé par l'Etat pour la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (210 K€),
- du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui concerne les dépenses de fonctionnement 2022 liées à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, aux opérations sur des réseaux (110K€),
- de diverses participations de nos partenaires à la mise en œuvre de nos politiques publiques (Etat et Département principalement).

d) Les autres produits

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont évalués à 1,085 M€. Ils comprennent les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires (Casino, Zénith, Palais Beaumont, Crématorium, Tennis, Halles République). Ce chapitre intègre les redevances facturées aux occupants du Pôle culturel du Foiraill qui devraient représenter, en 2024, un montant de 215 K€.

Il convient d'ajouter 825 K€ au titre des atténuations de charges (325 K€) et des produits exceptionnels (remboursement des assurances, contentieux, cessions...).

2-2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 106,36 M€, soit +2,6% par rapport au BP 2023

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement augmentent par rapport au BP 2023 en raison principalement des deux facteurs suivants :

- la revalorisation des rémunérations détaillée ci-dessous dans le chapitre dédié aux charges de personnel,
- la remontée des taux d'intérêt qui affectent les nouveaux emprunts comme notre stock de dette à taux variables même si ce dernier représente un faible pourcentage dans le stock total de la dette.

Par ailleurs, le niveau d'inflation pourrait rester soutenu en 2024 avec un impact sur nos dépenses de fonctionnement. En revanche, nous constatons une détente sur le coût des fluides par rapport à 2023. Il sera toutefois nécessaire de poursuivre le plan de sobriété énergétique engagé en 2023 afin de maîtriser cette charge dans le total des dépenses de fonctionnement.

a) Les charges à caractère général : 25,98 M€ soit - 3,4% (26,90 M€ au BP 2023)

L'évolution des charges à caractère général est corrélée à une détente constatée sur le coût des fluides. Pour rappel, un budget de 3,9 M€ avait été prévu en 2022 pour financer les fluides et principalement les dépenses d'énergie (électricité, gaz et réseau de chaleur). Ce budget a été porté à 6,9 M€ en 2023 soit une progression de 3 M€ pour cette seule ligne budgétaire. En 2024, alors que les tarifs du gaz et de l'électricité ont été contractualisés, une enveloppe de 5,2 M€ est proposée au budget primitif. Il s'agit donc d'une baisse de 1,7 M€ par rapport au BP 2023 (-25%).

Or fluides, les charges à caractère général présentent une augmentation de 3,9% (+775K€). L'inflation, toujours soutenue, conduit à des augmentations de tarifs qui s'imposent à la collectivité sans marge de manœuvre immédiate.

C'est le cas du coût des carburants, des loyers ou plus généralement des marchés notifiés dont les prix sont automatiquement revalorisés. Les hausses les plus préoccupantes concernent toutefois les cotisations d'assurance. Le peu d'assureurs qui se positionnent lors des appels d'offre de la collectivité proposent des tarifs en forte augmentation pour un niveau de service souvent en baisse (hausse franchise par exemple). A l'extrême, nous pouvons constater l'absence de réponses pour certains appels d'offre. Cette difficulté rencontrée par la Ville de Pau concerne de nombreuses collectivités françaises.

b) Les dépenses de personnel : 61,60 M€ pour 59,00 M€ au BP 2023 soit +4,41%

La stratégie Ressources Humaines de la collectivité

La Ville de Pau a défini un plan d'actions ambitieux, baptisé « MAP RH » (Modernisation, Actions, Perspectives) dont les objectifs sont les suivants :

- Veiller à la bonne adéquation entre les besoins en ressources humaines et la masse salariale,
- Garantir et développer les compétences par rapport aux missions de la collectivité,
- Favoriser la reconnaissance individuelle et collective et la qualité de vie au travail,
- Être un acteur d'insertion professionnelle du territoire.

Ces objectifs transverses se déclinent à travers 5 axes de développement :

- ma collectivité m'écoute et m'informe,
- je suis un acteur de mon parcours professionnel,
- ma collectivité est attractive,
- ma collectivité prend soin de moi,
- je me sens reconnu et valorisé.

Sur chacun de ces axes, des actions concrètes seront mises en œuvre tout au long du mandat. Dans le cadre du déploiement de ce plan, de nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées ou lancées.

Sur l'exercice 2023, les principaux projets menés sont :

- Le renouvellement des instances du dialogue social, avec le comité social territorial et sa formation spécialisée santé sécurité,
- La poursuite du plan de déprécarisation à destination des agents contractuels de la collectivité,
- La revalorisation générale des montants d'IFSE au 1^{er} octobre 2023 (à raison de +3% pour les agents relevant de la catégorie C, +2% pour les catégories B et +1% pour les catégories A),
- La rédaction du bilan du plan d'actions pour l'égalité femmes/hommes et le nouveau plan à compter de 2024,
- Le déploiement de la nouvelle convention de prévoyance avec Collecteam au 1^{er} janvier 2023,
- Le lancement de l'étude relative au volet santé de la protection sociale complémentaire, pour une mise en œuvre 2025,
- La nouvelle convention avec le FIPHFP 2023-2025,
- La webradio inaugurée en septembre 2023.

La démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC)

La stratégie développée par la collectivité en matière de GPEEC a pour but de mettre en place une gestion préventive des ressources humaines afin de mieux accompagner les évolutions de carrière des agents mais aussi celles des services et des métiers.

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule notamment autour des axes suivants :

- Suivi des effectifs et des emplois (gestion informatisée par poste, suivi régulier et mise à jour des organigrammes),
- Analyse prévisionnelle des postes, des métiers et des compétences en dialogue régulier avec les directions opérationnelles (développement de scénarios sur l'évolution des métiers d'une direction, analyse de l'absentéisme),
- Mise en place d'un référentiel de compétences socles afin de favoriser les parcours professionnels et la formation des agents (démarche d'accompagnement des deuxièmes parties de carrière en particulier pour les agents exerçant des métiers à forte pénibilité).

Sur l'exercice 2023 deux campagnes de réunion de dialogue de gestion ont été tenues, réunissant chacune des directions et différents acteurs de la DRH. Ces rencontres ont été l'occasion de faire le point, en plus du travail mené quotidiennement, sur les organigrammes, l'état des postes, les projets organisationnels à venir et les problématiques RH rencontrées.

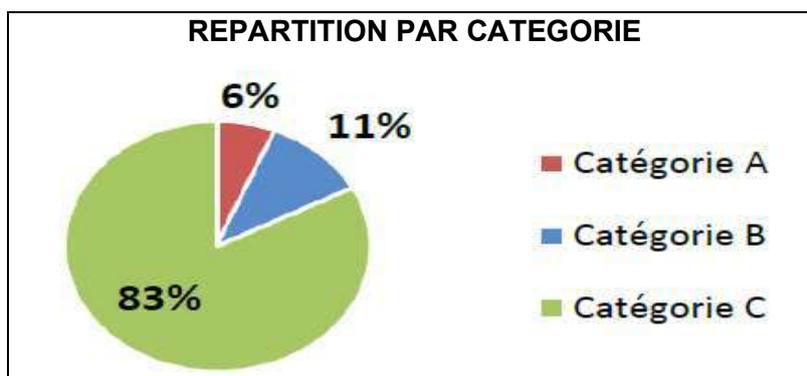
La structure des effectifs

La Ville de Pau compte 1577 agents sur emplois permanents et non permanents au 31 décembre 2022*.

La répartition des effectifs permanents et non permanents sur l'ensemble de la Ville de Pau est la suivante :

REPARTITION PAR SEXE		
FEMMES	707	44,8%
HOMMES	870	55,2%

REPARTITION PAR STATUT		
TITULAIRES	1234	78,2%
CONTRACTUELS	343	21,8%



* Source : Rapport social unique 2022

La durée effective du travail

Un règlement sur le temps de travail, fruit de la consultation et de la collaboration des services, des encadrants, des agents et des représentants du personnel, a été élaboré dans le courant de l'année 2019.

Il a permis de répondre à l'obligation réglementaire des 1607 heures de travail annuel pour tous les agents communaux dès le 1er janvier 2020, date de sa mise en application.

Conformément à la réglementation, une réduction de cette durée peut être accordée au titre des sujétions (travail de nuit, travail en horaires décalés, travail le samedi, le dimanche et/ou les jours fériés, insalubrité) selon des modalités prévues dans le règlement.

Ce règlement de travail prévoit notamment :

- 4 cycles de travail hebdomadaires de 35h30, 36 heures, 37h30 et 38h30 donnant lieu à l'attribution de jours de récupération ARTT,
- des régimes de travail spécifiques liés à des services ou postes présentant des particularités en termes d'organisation du travail (exemple : Bel Ordinaire, Direction Culture).

Il est réajusté régulièrement (une fois par an) au regard des évolutions réglementaires et aux ajustements liés à l'organisation du travail et aux nécessités des services.

La dernière mise à jour est présentée en comité social territorial du 14 décembre 2023 et sera présentée en Conseil Municipal du 18 décembre 2023.

La nature des rémunérations

Au compte administratif 2022, les charges de personnel représentaient 58,17% des dépenses réelles de fonctionnement. Les éléments relatifs aux rémunérations étaient les suivants (source : rapport social unique 2022) :

REMUNERATIONS ANNUELLES BRUTES (hors charges patronales)		
EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS
37 699 011€		3 612 318€
Dont Primes et indemnités	6 055 877€	
Dont Heures supplémentaires et/ou complémentaires	661 656 €	
Dont Nouvelle Bonification Indiciaire	268 138€	

L'évolution des dépenses de personnel

Le niveau prévisionnel de la masse salariale s'élève à 61,6 M€ au BP 2024 contre 59,0 M€ au BP 2023, soit une hausse de 4,41 %.

Cette hausse s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- Le Glissement Vieillesse Technicité qui représente une évolution de l'ordre de 2%,
- La hausse de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023 de +1,5%, se répercutant sur l'exercice 2024,
- La revalorisation indiciaire de certains agents de catégories C et B au 1^{er} juillet 2023,
- Les hausses du SMIC en mai et juillet 2023,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré de rémunération à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024,
- Dans le cadre du projet de déprécarisation 2022-2024, un budget est provisionné en 2024 visant notamment à améliorer la situation des agents contractuels de la Ville de Pau,
- L'augmentation réglementaire des cotisations retraite CNRACL.

c) Les subventions, participations et autres charges : 15,49 M€ soit + 3,9% (14,90 M€ au BP 2023)

Le budget primitif 2024 sera le premier budget voté selon le référentiel comptable M57. Cette nouvelle nomenclature entraîne des évolutions dans la répartition comptable des crédits entre les chapitres 65 (Autres charges de gestion courante) et 67 (Charges exceptionnelles).

Ainsi, les subventions exceptionnelles comme les Commissions d'Indemnisation Amiable (CIA) versées aux commerçants dont l'activité a été réduite du fait de travaux étaient jusqu'à aujourd'hui imputées sur le chapitre 67. A compter de 2024, ces dépenses seront retracées sur le chapitre 65 ce qui explique une partie de sa progression.

Il est précisé par ailleurs que la subvention d'équilibre en faveur du CCAS sera revalorisée cette année de 3% correspondant à un montant de 4,94 M€ pour tenir compte des équilibres financiers du CCAS. D'autre part, la subvention en faveur du budget annexe du centre social du Hameau sera revalorisée de 146 K€. Une partie de cette hausse sera compensée par des financements CAF qui seront directement perçus par le budget général de la Ville soit un surcoût net de 40 K€.

d) La dette et les perspectives d'évolution des charges financières : 2,10 M€ soit + 40,0% (1,50 M€ au BP 2023)

Alors que la collectivité a profité pendant des années d'emprunts à des taux très attractifs, elle est confrontée depuis 2022 à la remontée des taux. A titre d'illustration, un emprunt de 15 ans a été mobilisé à un taux fixe de 0,485% en début d'année 2022 et à un taux fixe de 3,86% en fin 2023).

Ce contexte inflationniste a des répercussions directes sur le niveau de nos charges financières puisqu'il intervient sur les emprunts mobilisés depuis le second semestre 2022. Il affecte d'autre part tous nos emprunts mobilisés à taux variables. Ce dernier facteur est toutefois limité par le poids de nos emprunts à taux variables dans notre stock de dette (environ 25%).

Le climat actuel d'incertitudes permet difficilement d'anticiper l'évolution des taux sur l'année 2024. De nombreux experts envisagent toutefois des niveaux de taux qui devraient se stabiliser à un haut niveau en 2024 avant de redescendre en 2025. C'est cette hypothèse qui a été retenue dans le cadre de ces orientations budgétaires.

2-3) La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement hors dette : 37,00 M€ soit -9,1% (40,72 M€ au BP 2023)

Conformément aux objectifs indiqués dans le cadrage prospectif, il est prévu un haut niveau d'investissement hors dette en 2024. Un budget conséquent de 37 M€ est proposé ce qui constitue néanmoins une inflexion significative par rapport au volume d'investissement voté au budget primitif 2023 (-9,1%).

En 2023, des investissements très importants sont réalisés. On peut citer parmi eux la requalification des espaces publics autour du nouveau Pôle culturel du Foirail inauguré en fin 2022.

En 2024, un programme d'investissement ambitieux est également planifié. Il concernera des projets structurants comme l'entretien et la valorisation de notre patrimoine municipal. Une enveloppe importante sera également consacrée au matériel mis à la disposition des services pour leur permettre notamment d'entretenir dans de bonnes conditions les espaces publics.

Le tableau ci-dessous présente la répartition budgétaire prévisionnelle des crédits d'investissement 2024 par autorisation de programme ou thématique :

Dépenses d'équipement	BP 2024
Halles Sernam	6 000 000 €
Aménagement et rénovation des écoles	5 040 000 €
Voirie générale	4 570 000 €
Divers matériel des services	2 235 000 €
Bâtiments LABAT	2 133 000 €
PRU 2 - Saragosse	2 000 000 €
Eclairage public	1 700 000 €
Place de la monnaie	1 550 000 €
Aménagement espaces publics (Parc du Laü, Ilot Guynemer, Gaston bonheur, Place Royale IMCV)	1 332 000 €
Equipements sportifs (plan gymnase)	1 255 000 €
Cimetières	1 230 000 €
Valorisation du patrimoine végétal	1 210 000 €
Bâtiments communaux	1 087 000 €
Performance énergétique	800 000 €
Actions culturelles	525 000 €
CTM	500 000 €
Ecole numérique	500 000 €
Plan d'actions accessibilité	500 000 €
Subventions équipement	493 000 €
Foirail	490 000 €
Restauration des églises	355 000 €
AC investissement suite transfert compétences Habitat	354 000 €
Ravalement façades	350 000 €
Mobilier urbain	200 000 €
Acquisitions foncières	100 000 €
Vidéoprotection	100 000 €
Pôle d'échanges multimodal	45 000 €
Autres	346 000 €
TOTAL	37 000 000 €

Des projets structurants cofinancés par la Communauté d'agglomération vont se poursuivre et se terminer sur l'exercice 2024. Il s'agit de la place de la monnaie, de l'ilot Batsalle et du Pôle d'échanges multimodal.

Par ailleurs, l'embellissement du quartier la gare se poursuivra avec la rénovation de la Halle Sernam dont le chantier débutera au cours de l'année 2024.

Le quartier Saragosse continuera sa transformation avec la poursuite de la mise en œuvre du projet ANRU. L'aménagement du site Kennedy se concrétisera en 2024.

Les bâtiments LABAT seront livrés en 2024. Ils permettront à des associations comme les Restos du Cœur, la Cravate Solidaire ou Mobil'aide d'œuvrer pour le territoire dans de meilleures conditions. Des organisations syndicales départementales y seront également installées.

Une enveloppe conséquente sera consacrée à l'extension en cours du cimetière Bessières.

Au-delà de ces projets d'aménagements structurants, ce budget 2024 met une nouvelle fois l'accent sur l'entretien du patrimoine communal.

Un effort important sera poursuivi sur la rénovation et l'entretien des écoles et sur divers projets d'aménagement avec un budget conséquent consacré aux espaces publics (Parc du Laü, îlot Guynemer, investissements modestes qui changent la vie...) et au mobilier urbain.

Les moyens engagés au titre de la performance énergétique sont maintenus à un haut niveau avec un effort toujours conséquent sur le budget de l'éclairage public à hauteur de 1,7 M€ (remplacement par des leds) et la reconduction d'un budget de 800 K€ sur la rénovation des bâtiments. Cette préoccupation s'inscrit également dans tous les travaux de rénovation des bâtiments (écoles, gymnases...). Elle est particulièrement présente au niveau des chantiers de l'école Marancy et des bâtiments LABAT.

Les autres postes de dépenses correspondent à nos investissements de droit commun. A noter le soutien renouvelé aux opérations de rénovation des façades.

Au total, le budget d'investissement s'établit à 48 M€ dont 11 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Il s'y ajoute une dépense de 1,22 M€ consacrée aux opérations sous mandat. Il s'agit des dépenses réalisées pour le compte de la Communauté d'agglomération sur le projet de la place de la monnaie. Cette dépense sera refacturée à la CAPBP en fin d'année.

b) Le financement des dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les modalités de financement des investissements :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses d'équipement	37 000 000 €	Autofinancement	18 840 000 €
Remboursement du capital de la dette	11 000 000 €	FCTVA	6 000 000 €
Opérations sous mandat	1 220 000 €	Subventions	6 000 000 €
		Taxe d'aménagement	500 000 €
		Cessions	1 500 000 €
		Opérations sous mandat	1 220 000 €
		Emprunt d'équilibre	15 160 000 €
TOTAL	49 220 000 €	TOTAL	49 220 000 €

A noter que l'autofinancement, en progression de 1,1 M€ par rapport au budget primitif 2023, représente plus de 50% des dépenses d'équipement.

L'emprunt d'équilibre est en baisse significative par rapport au budget primitif 2023 où il s'élevait à 19,6 M€ (-4,4 M€).

C/ Les budgets annexes

1) Le budget des parkings

La section de fonctionnement

Les produits : 5,00 M€

Le niveau des recettes de fonctionnement est prévu en légère hausse par rapport au BP 2023 (+33 K€). L'augmentation provient d'une progression attendue des produits des parkings en lien avec le fonctionnement en année pleine des deux parkings du Pôle d'échanges multimodal.

Par ailleurs, et pour rappel, le budget annexe des parkings prend en charge la totalité des coûts d'énergie du site des Halles avant de refacturer à la SPL Halles et République la consommation lui incombant. Cette refacturation est anticipée en baisse en 2024 en lien avec la diminution des coûts de l'énergie.

Les charges : 3,58 M€

Les dépenses de fonctionnement sont anticipées en légère baisse de BP à BP. Cette diminution s'explique comme pour le budget général par un poids des fluides moins élevé en 2024 comparativement à 2023.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement : 3,78 M€

En 2024, un budget de 1,7 M€ est prévu pour réaliser des travaux d'étanchéité sur le parking des Halles.

Les autres dépenses d'investissement (675 K€) concernent l'acquisition de matériels ainsi que les travaux courants d'entretien des parkings existants (réparations et remplacements des bornes et horodateurs, signalétique, peinture, ...).

Une enveloppe de 1,40 M€ est par ailleurs dédiée au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement : 2,36 M€

Les recettes d'investissement sont constituées du montant de l'emprunt d'équilibre.

2) Le budget du centre social du Hameau

Ce budget comprend essentiellement des charges de personnel (1,21 M€) et des charges à caractère général évalué à 170 K€.

Les recettes d'un montant prévisionnel équivalent sont constituées pour l'essentiel par la subvention du budget général (870 K€ soit + 146 K€) ainsi que par les participations de nos partenaires (CD64, CAF, GIP DSU). Le produit des services est évalué à 67 K€.

3) Le budget des opérations d'aménagement

Une enveloppe de 50 K€ est prévue pour la réalisation de petits aménagements. Cette dépense est financée par une vente d'un montant équivalent.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 8 Décision modificative n°2

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Cette décision modificative n°2 de l'exercice 2023 est destinée à procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal comme sur les budgets annexes.

Budget principal

Les mouvements proposés sur le budget principal concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement

Les crédits supplémentaires sont financés par des recettes supplémentaires et par un prélèvement opéré sur les dépenses imprévues.

Les dépenses nouvelles proposées sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ajustement le plus important concerne les charges de personnel en raison de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée au mois de décembre aux agents éligibles.

Dépenses fonctionnement	
Charges de personnel (prime pouvoir d'achat...)	950 000 €
Charges à caractère général - achat de repas (cantines, besoin CCAS...)	55 000 €
Charges à caractère général - propreté urbaine	50 000 €
Charges à caractère général - carburants	50 000 €
Charges à caractère général - bâtiments communaux	50 000 €
Charges à caractère général - vidange du lac de l'Ousse des Bois	30 000 €
Charges à caractère général - spectacles saison jazz	13 000 €
Charges financières (ICNE et taux variables en hausse)	150 000 €
Charges exceptionnelles (provision)	100 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 448 000 €
Dotations aux provisions pour créances douteuses	259 012 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 707 012 €

A noter que les provisions pour créances douteuses constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement puisque l'application du régime budgétaire a été choisie.

Ces crédits supplémentaires sont financés de la façon suivante :

- Prélèvement sur les dépenses imprévues de 1,64 M€,
- Augmentation de 50 K€ du produit des repas scolaires et des repas refacturés au CCAS, à l'OGFA et aux centres aérés associatifs,
- Augmentation de 13 K€ du produit relatif à la billetterie de la saison jazz.

La section d'investissement

Les dépenses nouvelles présentées dans le tableau ci-dessous sont financées par redéploiement.

Dépenses investissement	
Travaux dans les écoles	800 000 €
Bâtiments LABAT	480 000 €
Participation de la Ville aux travaux du Pôle d'échanges multimodal	200 000 €
Investissements pour l'école numérique	130 000 €
Acquisitions foncières	80 000 €
Achats de petits matériels pour les espaces verts	20 000 €
Régularisation sur opérations sous mandat	15 €
Dépenses imprévues	-51 003 €
Redéploiements	-1 900 000 €
TOTAL	-240 988 €

Outre les redéploiements, les provisions pour créances douteuses (259 K€ en recette d'investissement), permettent de réduire l'emprunt d'équilibre de 500 K€.

A noter, enfin, que des montants sont prévus en dépenses et en recettes au niveau des comptes 458 dédiés aux opérations pour compte de tiers (chantier place de la monnaie).

Budget annexe des parkings

Un prélèvement sur les dépenses imprévues de 373 € est proposé pour financer les provisions pour créances douteuses d'un montant équivalent. Conformément aux instructions de la nomenclature M4, les provisions du budget annexe des parkings relèvent du régime semi-budgétaire. Il n'y a donc pas de recette d'investissement à inscrire.

Budget annexe centre social du Hameau

Un prélèvement sur les dépenses imprévues de 98 K€ est proposé pour financer les augmentations de crédit suivantes :

- + 63 K€ sur les charges à caractère général (fluides),
- + 30 K€ sur les charges de personnel (prime pouvoir d'achat),
- +5 K€ sur les charges de gestion courante (complément subvention CEID).

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2023 conformément aux états détaillés ci-annexés.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21640445900697	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI VILLE DE PAU
--	---

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : PARKING 2 (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R		
O	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 763 000,00	0,00	0,00	0,00	1 763 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 614 000,00	0,00	0,00	0,00	3 614 000,00
66	Charges financières	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
67	Charges exceptionnelles	39 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	373,00	373,00	373,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	239 829,31	0,00	-373,00	-373,00	239 456,31
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 172 829,31	0,00	0,00	0,00	4 172 829,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	594 000,00	0,00	0,00	0,00	594 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 794 000,00	0,00	0,00	0,00	1 794 000,00
TOTAL		5 966 829,31	0,00	0,00	0,00	5 966 829,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 966 829,31
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
TOTAL		5 347 000,00	0,00	0,00	0,00	5 347 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	619 829,31
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 966 829,31
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 414 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	356 214,90	0,00	0,00	0,00	356 214,90
21	Immobilisations corporelles	541 017,95	0,00	0,00	0,00	541 017,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 684 357,50	0,00	0,00	0,00	1 684 357,50
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 581 590,35	0,00	0,00	0,00	2 581 590,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	1 440 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00		0,00	0,00	70 000,00
	Total des dépenses financières	1 510 000,00	0,00	0,00	0,00	1 510 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 091 590,35	0,00	0,00	0,00	4 091 590,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	430 000,00		0,00	0,00	430 000,00
	TOTAL	4 521 590,35	0,00	0,00	0,00	4 521 590,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 179 289,04
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 700 879,39
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 596 000,00	0,00	0,00	0,00	2 596 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 596 000,00	0,00	0,00	0,00	2 596 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 260 879,39	0,00	0,00	0,00	1 260 879,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 260 879,39	0,00	0,00	0,00	1 260 879,39
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 856 879,39	0,00	0,00	0,00	3 856 879,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	594 000,00		0,00	0,00	594 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 200 000,00		0,00	0,00	1 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 844 000,00		0,00	0,00	1 844 000,00
	TOTAL	5 700 879,39	0,00	0,00	0,00	5 700 879,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 700 879,39
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 414 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	373,00	0,00	373,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-373,00		-373,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 763 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 840,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 380,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	302 295,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	186 110,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 200,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	52 200,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 045,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	800,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	350,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	970,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	165 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 210,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	924,00	0,00	0,00
6238	Divers	130,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 396,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	31 100,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 050,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 850 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	22 562,44	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 894,49	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 040 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	40 144,18	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	20 077,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	181 716,85	0,00	0,00
6415	Supplément familial	7 732,80	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 030,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	292 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 197,61	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	63 969,33	0,00	0,00
6471	Prestations directes	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 399,43	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 275,87	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 614 000,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	280 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	275 793,97	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 206,03	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	39 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	373,00	373,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	373,00	373,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	239 829,31	-373,00	-373,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 172 829,31	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	594 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 200 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 794 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 794 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 966 829,31	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	89 659,28
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-85 453,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 206,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 967 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	4 967 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 967 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 967 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	380 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	380 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		380 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 347 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	356 214,90	0,00	0,00
2031	Frais d'études	325 884,90	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	30 330,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	541 017,95	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	15 814,50	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	5 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	150 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	320 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 203,45	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 684 357,50	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 684 357,50	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 581 590,35	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 440 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 440 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 510 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 091 590,35	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	380 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	380 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	8 923,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	25 231,10	0,00	0,00
13932	Amendes de police	345 845,90	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		430 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 521 590,35	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 596 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 596 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 596 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 260 879,39	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 260 879,39	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 260 879,39	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 856 879,39	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	594 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 200 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	113 798,59	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	2 969,45	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 862,67	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	30,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	913 087,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	78 767,23	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 702,25	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 380,26	0,00	0,00
28184	Mobilier	385,64	0,00	0,00
28188	Autres	41 016,91	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 794 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	50 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 844 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 700 879,39	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 9 Nomenclature M57 : adoption de la durée des amortissements, du régime des provisions et du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Fixation des durées d'amortissement

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M 57, décidée à compter du 1^{er} janvier 2024 par la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2023, implique de fixer pour ce nouveau référentiel le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- Des frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- Des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de 40 ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation. Il est proposé les durées d'amortissement définies dans le document annexé au présent rapport pour tous les budgets retracés en M57.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au «prorata temporis». Cette disposition impose un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la ville calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 01/01/N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement prorata temporis signifie que le bien est amorti à compter de la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux biens acquis à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement commencés avec la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Il est proposé de fixer à 1 500 € le seuil en dessous duquel un bien est considéré comme de «faible valeur». Pour ces biens, l'amortissement sera réalisé en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Une règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire (sans prorata temporis) est retenue pour ces biens de faible valeur.

Il est prévu, en accord avec le comptable public, de les sortir automatiquement de l'actif dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Définition du régime des provisions

Les provisions désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est effectuée.

La liste des provisions pouvant exister dans la collectivité est la suivante :

- Dépréciation pour créances douteuses : la liste des créances non recouvrées est transmise par le comptable public et les retards d'encaissement sont provisionnés à hauteur de 15 % pour les créances non recouvrées datant de plus de deux ans ;
- Garanties d'emprunts ou participations dans des organismes satellites : dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- Contentieux : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune en cas d'existence d'un risque financier. ;
- Contrats de Délégation de Services Publics : évaluation des risques financiers pouvant exister qu'ils naissent de façon contractuelle ou non.

Les collectivités territoriales disposent des deux possibilités suivantes dans le traitement comptable des provisions :

- Un régime semi-budgétaire (régime de droit commun) : les opérations relatives aux provisions sont budgétisées seulement en section de fonctionnement (chapitre 68 « dotations aux provisions » ou 78 « reprises sur provisions ») ;
- Un régime budgétaire (régime optionnel dont les modalités sont fixés par l'article R.2321-3 du CGCT) : il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui se caractérise par une opération de dépense (ou recette) budgétaire en section de fonctionnement (compte 68 ou compte 78 – chapitre 042) et une opération de recette (ou de dépense) budgétaire en section d'investissement (comptes 15, 29, 39, 49 ou 59 chapitre 040).

Il est proposé d'adopter le régime budgétaire qui permet de dégager de l'autofinancement en section d'investissement et ainsi de ne pas, ou moins, recourir à l'emprunt. En contrepartie, lors de la reprise de la provision, la dépense d'investissement afférente à la reprise doit être financée.

Adoption du règlement budgétaire et financier

Les nouvelles normes liées à la mise en œuvre de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 doivent être formalisées dans un règlement budgétaire et financier.

Ce règlement permet de décrire les normes budgétaires et comptables applicables et de rappeler les procédures budgétaires de la collectivité ainsi que les règles de gestion en matière d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédit de Paiement (CP).

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature soit jusqu'en mars 2026. Il a vocation à évoluer et être révisé par délibération du Conseil municipal. Toutefois, en cas d'évolution législative ou réglementaire, celle-ci s'imposera au présent document.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Adopter le principe de l'amortissement au prorata temporis ;**
- 2. Fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 les durées d'amortissement par nature de biens selon le tableau annexé à la présente délibération ;**

3. Fixer à 1 500 € le seuil des biens de faible valeur en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition ;
4. Déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis uniquement pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 500 € TTC ;
5. Adopter le régime des provisions budgétaires pour les budgets retracés en M14 en 2023 puis en M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
6. Adopter le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
DE LA VILLE DE PAU



Table des matières

LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPTABLES	5
1. L'annualité budgétaire	5
2. L'unité budgétaire	5
3. L'universalité budgétaire	6
4. La spécialité	6
5. La sincérité budgétaire	6
6. L'équilibre	7
7. La séparation de l'ordonnateur et du comptable	7
LE CADRE BUDGETAIRE	8
1. Le débat d'orientation budgétaire (DOB)	8
2. Présentation et vote du budget	8
3. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives	9
4. Les virements de crédit	9
5. La gestion des dépenses imprévues	9
6. Le compte administratif et le compte de gestion	10
LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE	10
1. Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)	10
2. Les autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP)	11
L'EXECUTION BUDGETAIRE	11
1. La comptabilité d'engagement	11
2. L'exécution des dépenses	12
3. Les subventions versées aux associations	13
4. L'exécution des recettes	14
5. Les régies	14
LA GESTION DU PATRIMOINE	15
1. La tenue de l'inventaire	15
2. Les amortissements	16
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	17
1. La dette propre	17
2. Les garanties d'emprunt	18
3. La gestion de la trésorerie	18
LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE	19
1. Les provisions	19
2. Le rattachement des charges et produits	20

3. Les reports de crédits sur l'exercice suivant en investissement	20
4. La journée complémentaire	20

PREAMBULE

La Ville de Pau adoptera à compter du 1er janvier 2024 la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.

Ces nouvelles normes doivent être formalisées dans un règlement budgétaire et financier, pour toute la durée de chaque nouvelle mandature et avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement municipal.

Ce règlement permet de décrire les normes budgétaires et comptables applicables et de rappeler les procédures budgétaires de la collectivité ainsi que les règles de gestion en matière d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédit de Paiement (CP).

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature soit jusqu'en mars 2026. Il a vocation à évoluer et être révisé par délibération du Conseil municipal. Toutefois, en cas d'évolution législative ou réglementaire, celle-ci s'imposera au présent document.

LES PRINCIPES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

L'article 47-2 de la Constitution précise que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

Ainsi, la Ville de Pau est soumise aux règles régissant les finances publiques, qui relèvent pour l'essentiel du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Elle est tenue d'appliquer les instructions budgétaires et comptables propres aux communes et à leurs budgets annexes.

Les principes budgétaires traduisent ce cadre législatif et réglementaire en fixant un cadre d'action au Maire pour ce qui relève de ses prérogatives quant à l'élaboration et à l'exécution du budget, et garantissent au Conseil municipal de voter le budget et de contrôler l'action du Maire en ayant à sa disposition des informations complètes et conformes.

1. L'annualité budgétaire

Le budget doit être voté chaque année pour un an. Il est l'acte par lequel le Conseil municipal autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice budgétaire et comptable qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget constitue dès lors un acte de prévision, d'autorisation et d'information.

Ce principe de l'annualité permet au Conseil municipal d'exercer un contrôle régulier sur l'exécutif de la commune.

Des dérogations à ce principe d'annualité budgétaire existent :

- Le principe des restes à réaliser permet de reporter d'un budget à l'autre, pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes engagées qui n'auraient pas été soldées en totalité ;
- Les autorisations de programme pour la section d'investissement et les autorisations d'engagement pour la section de fonctionnement permettent une autorisation budgétaire de dépense qui dépasse le caractère annuel du vote du budget ;
- Les opérations de rattachements de charges et de produits à l'exercice permettent de corriger les décalages temporels entre la date de réalisation effective des opérations (par exemple en décembre N) et le moment où les droits sont constatés ou liquidés (par exemple réception facture en janvier N+1).

2. L'unité budgétaire

La totalité des autorisations budgétaires votées en Conseil municipal doit figurer dans un document unique : le budget. Ce principe permet au Conseil municipal de détenir l'exhaustivité des autorisations budgétaires dans un seul document.

Néanmoins, cette règle comporte deux exceptions :

- Le budget principal peut être assorti de budgets annexes. La création d'un budget annexe, prérogative du Conseil municipal, peut résulter d'obligations réglementaires relatives à certains services publics locaux (exemple : service à caractère industriel et commercial assujéti à TVA) ou d'un choix de la collectivité destiné à individualiser le service public concerné et d'être en mesure d'identifier avec précision son coût ou d'adapter la gouvernance en introduisant un conseil d'exploitation avec des personnalités extérieures intéressées. Le but de tout budget

annexe est de regrouper les services publics dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte, avec toutes les opérations qui les concernent, peu importe le service municipal en charge du suivi.

- S'agissant d'un document prévisionnel, le budget primitif peut être modifié en cours d'année dans le cadre d'une décision modificative ou d'un budget supplémentaire. Le budget supplémentaire reprend les résultats de l'exercice précédent tels qu'ils figurent au compte administratif. Les décisions modificatives autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires.

3. L'universalité budgétaire

L'universalité impose que le budget décrive, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes, pour leur montant total. Cette règle suppose donc :

- La non-contraction entre les recettes et les dépenses : chacune d'entre elles doit donc figurer au budget pour son montant intégral ;
- La non-affectation d'une recette à une dépense : les recettes doivent être rassemblées en une masse unique et indifférenciée couvrant indistinctement l'ensemble des dépenses.

Toutefois, certaines taxes ou redevances sont affectées à des dépenses particulières. De même, les subventions d'équipement reçues par la Commune sont affectées à un équipement particulier et doivent donc conserver leur destination.

4. La spécialité

Les dépenses et les recettes autorisées par le budget sont spécialisées, dans le respect de la nomenclature budgétaire et comptable en vigueur (instructions M57 ou M4 pour les services publics industriels et commerciaux individualisés dans des budgets annexes).

Ce principe permet au Conseil municipal de s'assurer que les crédits ouverts au budget sont utilisés conformément à leur destination.

En présentation, le budget communal se divise en deux sections, le critère de distinction étant l'incidence sur le patrimoine. La section d'Investissement retrace les dépenses non courantes, ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la collectivité. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services communaux.

Pour chaque section, aussi bien en recettes qu'en dépenses, le budget respectueux de la nomenclature budgétaire et comptable est présenté à la fois par nature (exemple : énergie-électricité, location immobilière, assurance, taxe foncière, vêtements de travail, ...) et par fonction. La présentation par fonction permet un suivi des activités selon leur finalité (exemple : culture, sports, habitat, ...).

5. La sincérité budgétaire

Les dépenses et les recettes inscrites au budget de la collectivité doivent être évaluées de manière sincère. Le principe de sincérité budgétaire implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières.

Ce principe permet au Conseil municipal de s'assurer que les dépenses proposées au budget ne sont pas sous-évaluées et que les recettes ne sont pas surévaluées.

Certaines dépenses ont un caractère obligatoire, leur inscription budgétaire et leur prise en compte dans l'équilibre du budget participent donc du principe de sincérité budgétaire.

Les recettes sont inscrites de manière estimative en fonction des données connues au moment de l'élaboration du budget. L'estimation doit être la plus sincère possible.

6. L'équilibre

Le budget de la Ville est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de manière sincère ;
- Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital à échoir au cours de l'exercice.

En d'autres termes, le remboursement du capital de la dette doit être financé par des ressources propres à la collectivité (capacité d'autofinancement brute supérieure au capital des emprunts à rembourser au cours de l'exercice). Un nouvel emprunt ne peut venir combler un déséquilibre de la section de fonctionnement.

7. La séparation de l'ordonnateur et du comptable

Ce principe confie l'exécution d'un budget à deux personnes distinctes et indépendantes l'une de l'autre à savoir l'ordonnateur et le comptable public.

L'ordonnateur est le Maire. Le comptable est un fonctionnaire d'Etat de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'ordonnateur prépare et exécute le budget dans le cadre de l'autorisation budgétaire qui lui a été donnée par le Conseil municipal à l'occasion du vote du budget, ainsi que par les compétences et pouvoirs qui lui sont propres. Il donne ordre au comptable public de payer les dépenses et de recouvrer les recettes. Le Maire ne manie pas directement de fonds publics, c'est-à-dire qu'il ne réalise pas lui-même d'opérations de caisse.

Pour payer une dépense ou assurer le recouvrement d'une recette ordonnée par l'ordonnateur, le comptable public doit vérifier :

- La qualité de la personne qui ordonnance la dépense ou la recette.
- La disponibilité des crédits votés au budget.
- L'exacte imputation comptable des dépenses et recettes au regard des instructions budgétaires et comptable.
- La présentation, en appui du mandat ou du titre, des pièces justificatives prévues par le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016.
- La justification du service fait et l'exactitude des calculs de liquidation.

L'existence des régies d'avances et de recettes constitue un aménagement de cette séparation et vise à confier à un agent de la collectivité la responsabilité de payer et/ou d'encaisser des produits pour le compte de la trésorerie, sous contrôle conjoint du comptable public et de l'ordonnateur.

LE CADRE BUDGETAIRE

1. Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport d'orientations budgétaires (ROB) devant donner lieu à débat.

Ce rapport présente :

- Les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

2. Présentation et vote du budget

Le budget est l'acte par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

- En dépenses : les crédits votés sont limitatifs. En d'autres termes, le montant des engagements ne peut dépasser le montant des crédits ouverts par l'assemblée délibérante.
- En recettes : les crédits sont évaluatifs ce qui signifie que les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la nomenclature comptable applicable.

Le budget comporte deux sections équilibrées en dépenses et en recettes :

- la section de fonctionnement retrace principalement toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité (charges de personnel et de gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, indemnités des élus, participation aux charges d'organismes extérieurs, subventions aux organismes publics et privés mais aussi certaines dépenses exceptionnelles ...).
- La section d'investissement retrace les dépenses de nature à modifier le patrimoine de la collectivité (achat de biens et de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, remboursement en capital des emprunts, ...).

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles et pluriannuelles se déclinant en budget primitif (BP), budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

Les budgets annexes, bien que distincts du budget principal, sont votés dans les mêmes conditions par l'assemblée délibérante. Il est obligatoire dans le cas d'un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par l'exploitation de l'activité de constituer un budget annexe soumis à une instruction comptable spécifique M4 (M49 pour les services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable). La collectivité peut également créer un budget annexe pour retracer l'activité d'un service public administratif (SPA) qu'elle souhaite isoler budgétairement (exemple : budget annexe du centre social du hameau).

Le Conseil municipal délibère sur un vote du budget par nature ou par fonction. Cette modalité de présentation ne peut être modifiée qu'une seule fois, au plus tard à la fin du premier exercice budgétaire complet suivant le renouvellement du Conseil municipal.

A la date de présentation du présent règlement, la Ville a choisi de voter son budget par nature. Les crédits sont votés par chapitre budgétaire. Des chapitres « opération d'équipement » sont créés au niveau de la section d'investissement afin de bénéficier de la fongibilité des crédits à l'intérieur de chaque opération et, d'autre part, de donner plus de transparence lors du vote du budget.

Le budget est complété d'une présentation croisée par fonction. Il contient également des annexes présentant notamment la situation patrimoniale ainsi que divers engagements de la collectivité.

Le budget des collectivités doit être voté en équilibre réel ce qui signifie que le remboursement de l'annuité en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la collectivité. En vertu de cette règle, la collectivité ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département mais uniquement au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique. Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'exercice (30 avril lors du renouvellement électoral).

3. Le budget supplémentaire et les décisions modificatives

Dans le courant de l'année civile, entre la date de vote du budget primitif et le 31 décembre, le Conseil municipal peut modifier les autorisations budgétaires par l'adoption d'une ou plusieurs décisions modificatives. Les décisions modificatives se conforment aux mêmes règles d'équilibre réel que le budget primitif.

Le budget supplémentaire constitue une décision modificative particulière qui a pour objet d'intégrer les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports.

4. Les virements de crédit

Quand le budget est voté par chapitre budgétaire (choix aujourd'hui adopté par la Ville de Pau), il s'agit de distinguer les virements de crédit entre chapitres des virements de crédit à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

Les virements de crédit à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire

Les virements de crédits, à savoir les mouvements de crédits d'un compte nature à un autre, sont autorisés au sein d'un même chapitre budgétaire sans vote d'une décision modificative.

Les virements de crédit entre chapitres

Les virements de crédits entre chapitres sont quant à eux obligatoirement soumis au vote du Conseil municipal dans le cadre d'une décision modificative.

Toutefois, dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, un seuil de fongibilité est voté chaque année, par section, permettant de procéder, par voie de décision du Maire, à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des crédits ouverts au niveau des dépenses réelles de chaque section (le taux adopté est précisé au niveau de la maquette budgétaire dans la page dédiée aux modalités de vote du budget). L'Assemblée délibérante en est informée lors du conseil suivant.

Cette fongibilité interdit d'abonder le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel.

5. La gestion des dépenses imprévues

Il est possible de voter des autorisations de programme (AP) en investissement et des autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement relatives aux dépenses imprévues et dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section.

Les chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article ni de crédit et ne donnent pas lieu à exécution. Il n'y a donc pas de possibilité de voter des CP de dépenses imprévues.

Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

6. Le compte administratif et le compte de gestion

Le compte de gestion est présenté par le comptable public. Il correspond au bilan (actif / passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, présente les résultats de l'exécution budgétaire d'un exercice. Il compare à cette fin :

- les montants votés se rapportant à chaque chapitre et article du budget ;
- au total des émissions de titres de recettes et de mandats sur chaque subdivision du budget y compris les mandats ou titres de rattachement.

Il fait apparaître :

- les restes à réaliser de dépenses et recettes par section (rattachements en fonctionnement, reports en investissement) ;
- les résultats de l'exercice budgétaire (déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections).

Il comprend les annexes obligatoires et doit être concordant avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Il est proposé au vote du Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le Maire présente le compte administratif mais ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal entend, débat et arrête le compte administratif après le compte de gestion.

LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE

1. Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

L'annualité budgétaire constitue l'un des principes des finances publiques. Il existe cependant une exception en investissement. Une collectivité peut décider de mettre en œuvre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) afin de :

- ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle ;
- de limiter le volume des crédits reportés qui obèrent l'équilibre budgétaire annuel suivant ;
- d'améliorer la visibilité financière des engagements pluriannuels pour leur montant total.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation d'une opération d'investissement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées par délibération. L'annulation des AP est constatée dans l'annexe budgétaire du budget primitif mise à jour chaque année et votée par l'assemblée délibérante.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les AP sont créées et modifiées (augmentation ou diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme) par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment des délibérations budgétaires. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre.

Au niveau de la Ville de Pau, il existe les deux types d'AP suivantes :

- Les AP dites « récurrentes » correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur le mandat ;
- Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé.

Les crédits non engagés d'une AP à la fin de sa durée de vie deviennent caducs.

2. Les autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP)

L'Assemblée délibérante peut également décider de mettre en place une gestion pluriannuelle en AE/CP pour les dépenses de fonctionnement. Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la collectivité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel.

Les modalités de création, de révision, d'annulation et clôture sont similaires aux AP/CP.

L'EXECUTION BUDGETAIRE

1. La comptabilité d'engagement

L'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

Sur le plan juridique, un engagement est un acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un simple bon de commande, d'une lettre de commande ...

L'engagement comptable constitue une réservation de crédits budgétaires en vue de la réalisation d'une dépense qui résulte d'un engagement juridique. L'engagement comptable est concomitant à l'engagement juridique, il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. En d'autres termes, il permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

Ainsi, cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement ;
- Les crédits disponibles au mandatement ;
- Les dépenses et recettes réalisées.

Elle permet aussi de générer les opérations de clôture (rattachement des charges et produits à l'exercice et détermination des restes à réaliser et reports).

L'engagement est constitué obligatoirement du montant prévisionnel de dépense figurant au contrat, du tiers bénéficiaire de l'engagement de la collectivité, du numéro de marché s'il y en a un et d'une ligne budgétaire qui identifie les crédits correspondants prévus au budget sur une imputation exacte au niveau de la nomenclature par nature et par fonction.

Au niveau de la Ville de Pau, une ventilation budgétaire par service gestionnaire (à titre indicatif, un service gestionnaire correspond le plus souvent au périmètre d'une Direction de l'organigramme) a été mis en place si bien que l'imputation comptable de l'engagement précise également le service gestionnaire de rattachement. Le cas échéant, elle peut aussi présenter une référence analytique s'il est souhaité un suivi plus précis des coûts d'une structure, d'un service ou d'une manifestation.

Tout engagement doit être accompagné d'une pièce justificative dans le logiciel financier de la collectivité. Cette pièce permet de justifier la dette ou la créance détenue par la commune.

La signature des engagements juridiques est de la compétence exclusive du Maire qui peut déléguer sa signature afin de faciliter le fonctionnement des services. Au niveau de la Ville de Pau, la plupart des Directeurs dispose d'une délégation de signature pour engager la collectivité sur des montants plafonnés.

2. L'exécution des dépenses

Enregistrement des factures

Le dépôt des factures par les fournisseurs s'organise conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local sur la plate-forme nationale Chorus Pro. Pour une bonne transmission des factures, les deux précisions suivantes sont à renseigner par les fournisseurs sur le portail :

- Le numéro SIRET concerné (les budgets annexes de la Ville disposent d'un numéro SIRET différent à celui du budget général),
- Le numéro d'engagement porté sur le bon de commande. Ce numéro permet de diriger la facture vers le service comptable concerné de la collectivité.

Le délai global de paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception des factures, délai décomposé en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires sont facturés. Ce délai court à compter de la mise à disposition de la facture sur la plate-forme Chorus Pro. Il peut être interrompu pour différents motifs.

La liquidation

Le constat et la certification du « service fait » sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation d'une facture. Elles sont effectuées sous la responsabilité de la direction opérationnelle gestionnaire des crédits.

La certification du « service fait » est justifiée par la présence d'un bon de livraison ou d'intervention, un procès-verbal de réception ou toute autre pièce justificative.

Le contrôle consiste à certifier que :

- la quantité facturée est conforme à la quantité livrée,
- le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché,
- la facture ne présente pas d'erreur de calcul,
- la facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense.

La liquidation consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle comporte obligatoirement la certification du service fait par laquelle le service opérationnel représente l'ordonnateur pour attester la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation et la détermination du montant de la dépense au vu des titres et décisions établissant les droits acquis par les créanciers.

Le système d'information financière fait porter la certification du service fait sur la facturation, celle-ci devant comporter le ou les numéros d'engagement devant faire l'objet d'une liquidation partielle (dégagement partiel) ou total (ce qui entraîne le solde de l'engagement concerné).

Le mandatement

L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat). Chaque mandat doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par décret.

Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

Au niveau de la Ville de Pau, les bordereaux de dépenses (et de recettes) sont transmis, après signature électronique, au comptable public par un flux dématérialisé.

Le paiement

Le paiement relève de la responsabilité du Service de Gestion Comptable de Pau qui effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement.

3. Les subventions versées aux associations

Une subvention est un concours financier volontaire versé à une personne physique ou morale dans un objectif d'intérêt général et local.

Les subventions sont destinées à des actions, projets ou activités qui sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestation individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent afin de les distinguer des marchés publics.

Les subventions accordées par la collectivité doivent être destinées au financement d'opérations présentant un intérêt local et s'inscrivant dans les objectifs des politiques de la collectivité.

Une convention avec l'organisme est obligatoire lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret (23.000€/an représentant la somme du versement en numéraire et les apports en nature). Elle définit l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Les subventions attribuées par la Ville de Pau sont décidées par le Conseil municipal après avis des différentes commissions concernées.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, l'assemblée délibérante peut décider :

- D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;
- D'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Cette seconde option, souvent usitée au niveau de la Ville de Pau, vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Enfin, l'ensemble des concours attribués aux associations et aux tiers, en nature et/ou en subventions, sont détaillés chaque année dans le compte administratif de la commune (annexe des aides indirectes).

4. L'exécution des recettes

En recettes, l'engagement peut être préalable ou concomitant à la matérialisation de l'engagement juridique. Il permet de faciliter le suivi des encaissements. Il est préalable à la liquidation et à l'ordonnancement.

Toute recette identifiée doit faire l'objet d'un engagement comptable dès qu'elle est certaine sauf si toutes les conditions pour émettre le titre de recette sont aussitôt remplies. Le caractère certain est lié à la production d'un acte juridique qui matérialise les droits détenus par la Ville à l'égard d'un tiers.

La collectivité émet un titre de recettes pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La validation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles, sans attendre le versement par des tiers débiteurs. L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes.

Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est seul habilité à accorder des facilités d'échelonnement de paiement sur demande motivée du débiteur.

Les créances locales sont recouvrées exclusivement par le comptable public (DGFIP) qui doit effectuer toutes les diligences nécessaires afin d'en assurer le recouvrement moyennant l'autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable public par Monsieur le Maire.

Des états des restes à recouvrer sont transmis à la collectivité par le comptable public. Ces états permettent de mesurer les difficultés de recouvrement rencontrées par le service de gestion comptable quant à l'identité des débiteurs à poursuivre.

Lorsque le recouvrement est irrémédiablement compromis (échec des procédures de recouvrement ou insolvabilité du débiteur) l'admission en non-valeur des créances non recouvrées peut être demandée par le comptable public à la collectivité.

L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du débiteur : elle a pour but de solder les créances irrécouvrables dans les écritures du comptable public. Elle est prononcée moyennant la production d'une délibération votée en conseil municipal.

Le comptable public peut également proposer à la commune d'effacer des dettes de débiteurs au titre de créances éteintes s'agissant par exemple de dettes effacées par un jugement de surendettement prononcé par la Banque de France.

Par ailleurs, les produits encaissés par le comptable public sans qu'il y ait eu, préalablement, émission de titres par l'ordonnateur figurent sur un compte d'attente et doivent faire l'objet d'un apurement régulier par émission de titres de régularisation accompagnés des justificatifs nécessaires.

5. Les régies

Seuls les comptables de la direction générale des finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge.

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et sous la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur ou de mandataire.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- De l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- Du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- De la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- De la conservation des pièces justificatives ;
- De la tenue de la comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations, qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

Les régisseurs sont tenus de signaler à la Direction des finances les difficultés de tout ordre qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leur mission. Le suivi administratif et le contrôle comptable des régies est assuré par la Direction des finances qui assure également un rôle de conseil et assistance auprès des régisseurs.

Le Service de gestion comptable a pour rôle de :

- Contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- Procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- Contrôler les régies.

En sus de ses contrôles sur pièce qu'il exerce lors de la régularisation des écritures, le comptable public exerce ses vérifications sur place avec ou sans la Direction des Finances. Il est tenu compte, par l'ensemble des intervenants dans le processus, de ses observations contenues dans les rapports de vérification.

Il est ici important de rappeler que toute personne manipulant de l'argent public sans y avoir été autorisé par arrêté de l'ordonnateur, soit parce que les sommes manipulées ne sont pas en conformité avec les statuts de la régie, soit parce que la personne concernée n'a pas été habilitée à le faire, est susceptible d'être reconnue « comptable de fait » et peut faire l'objet de poursuites pénales.

LA GESTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés de la commune.

Ce patrimoine nécessite un suivi retraçant une image fidèle et sincère. Ces biens sont imputés en section d'investissement (comptes de la classe 2 du bilan). Les mouvements patrimoniaux de l'exercice sont repris dans une annexe du compte administratif.

1. La tenue de l'inventaire

Le suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la Ville incombe aussi bien à l'ordonnateur, chargé du recensement des biens et de leur identification par un numéro d'inventaire, qu'au comptable public, chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité.

Chaque immobilisation acquise par la Ville est intégrée à l'inventaire au moment de la liquidation. Elle est référencée sous un numéro d'inventaire unique, transmis au comptable public.

La sortie de l'immobilisation du patrimoine fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) sont comptabilisées.

A l'issue de chaque exercice, un travail approfondi de fiabilisation des comptes de l'actif entre l'ordonnateur et le comptable est mené pour harmoniser les deux comptabilités.

2. Les amortissements

L'amortissement de l'immobilisation permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. Il s'agit d'une technique comptable permettant de faire constater la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.

Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont du même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

Les communes procèdent donc à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- Des œuvres d'art ;
- Des terrains (autres que les terrains de gisement) ;
- Des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation ;
- Des immobilisations remises en affectation ou à disposition ;
- Des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes) ;
- Des immeubles non productifs de revenus.

Les communes n'ont, en outre, pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics, les réseaux et les installations de voirie.

La durée d'amortissement

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Conseil municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

Si des subventions d'équipement sont perçues pour des biens amortissables, la collectivité doit les amortir sur la même durée d'amortissement que celles des biens qu'elle a financés. L'amortissement de ces subventions se matérialise par deux mouvements (recette de fonctionnement/dépense d'investissement) d'un même montant.

La règle du prorata temporis

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au « prorata temporis ». Cette disposition impose un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, la Ville calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 01/01/N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement prorata temporis signifie que le bien est amorti au temps prévisible d'utilisation, à compter de la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Par mesure de simplification, la délibération prévoira de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique de manière prospective, uniquement sur les nouveaux biens acquis à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement commencés avec la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Les biens de faible valeur

La délibération fixe à 1 500 € le seuil en dessous duquel un bien est considéré comme de « faible valeur ». Pour ces biens, l'amortissement sera réalisé en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

La Ville opte pour la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire (sans prorata temporis) pour ces biens de faible valeur.

Par mesure de simplification, l'Assemblée délibérante a décidé, en accord avec le comptable public, de les sortir automatiquement de l'actif dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1. La dette propre

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire selon l'article L. 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La délibération du 3 juillet 2020 permet ainsi au Maire de procéder, quel que soit leur montant, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Le Conseil municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation. Un rapport annuel est également rédigé et présenté au Conseil municipal. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Il est inclus dans le rapport de présentation du compte administratif de l'année écoulée.

2. Les garanties d'emprunt

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par l'Assemblée délibérante. Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le Maire.

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland » ainsi qu'au règlement interne voté par le Conseil municipal. Ce qui impose notamment aux collectivités trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement ;
- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité ;
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme. Ces ratios sont cumulatifs.

Les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (OPH) ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'Etat (article L.2252-2 du CGCT).

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif au sein du document intitulé « Etat de la dette propre et garantie ».

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La Ville est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

3. La gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Il est interdit de placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts, d'éventuels excédents de trésorerie. A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle-ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune inscription de recette budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil municipal qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé. Par une délibération datée du 3 juillet 2020, le Maire de la Ville de Pau a reçu délégation du Conseil municipal pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect d'un plafond fixé à 6 M€.

LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

1. Les provisions

Les provisions désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement.

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est effectuée.

La liste des provisions pouvant exister dans la collectivité est la suivante :

- Dépréciation pour créances douteuses : la liste des créances non recouvrées est transmise par le comptable public et les retards d'encaissement sont provisionnés à hauteur de 15 % pour les créances non recouvrées datant de plus de deux ans.
- Garanties d'emprunts ou participations dans des organismes satellites : dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective.
- Contentieux : dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune en cas d'existence d'un risque financier.
- Contrats de Délégation de Services Publics : évaluation des risques financiers pouvant exister qu'ils naissent de façon contractuelle ou non.

Les collectivités territoriales disposent des deux possibilités suivantes dans le traitement comptable des provisions :

- un régime semi-budgétaire (régime de droit commun) : les opérations relatives aux provisions sont budgétisées seulement en section de fonctionnement (chapitre 68 « dotations aux provisions » ou 78 « reprises sur provisions »),
- un régime budgétaire (régime optionnel dont les modalités sont fixés par l'article R.2321-3 du CGCT) : il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire qui se caractérise par une opération de dépense (ou recette) budgétaire en section de fonctionnement (compte 68 ou compte 78 – chapitre 042) et une opération de recette (ou de dépense) budgétaire en section d'investissement (comptes 15, 29, 39, 49 ou 59 chapitre 040).

La Ville de Pau a fait le choix de la budgétisation qui permet de dégager de l'autofinancement en section d'investissement et ainsi de ne pas, ou moins, recourir à l'emprunt. En contrepartie, lors de la reprise de la provision, la dépense d'investissement afférente à la reprise doit être financée.

2. Le rattachement des charges et produits

Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices budgétaires.

Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné uniquement les charges et les produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :

- En dépenses : le service a été fait (livraison reçue ou prestation réalisée) mais la facture n'est pas parvenue (et donc le mandatement n'a pu être réalisé sur l'exercice de référence).
- En recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire de façon certaine sans que le titre n'ait pu être réalisé, avec une justification sur pièces (contrat, convention, décision d'attribution de subvention ...).

Le rattachement donne lieu à un mandatement (ou à émission d'un titre de recette) au titre de l'exercice N et à une contrepassation sur l'exercice N+1 pour le même montant.

3. Les reports de crédits sur l'exercice suivant en investissement

Les engagements (en dépenses comme en recettes) qui n'auraient pas été soldés à la fin de l'exercice budgétaire peuvent être reportés sur l'exercice suivant. Les engagements non reportés sont soldés.

Un état des reports pris au 31 décembre est mis à la signature de l'ordonnateur une fois les opérations de clôture achevées ; il est produit à l'appui du compte administratif et fait l'objet d'une transmission au comptable public. Cet état (et ses justificatifs) est susceptible d'être contrôlé par la Chambre régionale des comptes et par la Préfecture (contrôle budgétaire).

Ces engagements de recettes et de dépenses reportés constituent la liste des restes à réaliser qui peuvent être mandatés en début d'exercice suivant en l'absence de vote de budget.

4. La journée complémentaire

La comptabilité publique permet durant le mois de janvier de terminer les paiements de la section de fonctionnement de l'exercice précédent, dès lors que la facture a été reçue et que l'engagement et la prestation ont régulièrement été effectués sur l'année n-1.

De même, il est encore possible, jusqu'au 21 janvier, d'effectuer une décision modificative concernant le fonctionnement ou les écritures d'ordre.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. La Ville de Pau limite l'utilisation de cette souplesse par l'émission des écritures de rattachement des charges et des produits si possible dès le début du mois de janvier. A cette fin, une note sur la clôture des opérations comptables validée par le Trésorier, précise chaque année aux Directions, les dates limites pour mandater sur les sections de fonctionnement et d'investissement. Elle informe également du calendrier à respecter pour remonter les demandes de reports et de rattachements.

Fixation des durées d'amortissement
des budgets retracés en M57

Biens ou catégories de bien	Durée d'amortissement
202 FS DOCS URBANISME NUMERISATION CADASTRE	5 ANS
2031 FRAIS ETUDES	5 ANS
2032 FRAIS DE RECHERCHE	5 ANS
2033 FRAIS D'INSERTION	5 ANS
204112 SUBV EQUIP ETAT-BAT/INSTALLATIONS	15 ANS
204121 SUBV EQUIP VERSEE REGION BIENS MOBILIERS	5 ANS
204131 SUBV EQUIP DEPARTEMENT ETUDES	15 ANS
204132 SUBV DEPART BAT/INSTALLATIONS	15 ANS
2041411 SUBV EQUIP COMMUNES MEMBRES GFP	15 ANS
2041412 SUBV COMMUNES GFP BAT	15 ANS
2041481 SUBV AUTRES COMMUNES BIENS MOB MATERIELS	5 ANS
2041482 SUBV AUTRES COMMUNES BAT/INSTAL	15 ANS
2041511 GPMT COLLECTIVITE BIENS MOBILIERS	30 ANS
2041512 GPMT COLLECTIVITE BATIMENTS INSTALLATIONS	30 ANS
2041582 SUBV AUTRES GPTS BAT/INSTAL	15 ANS
2041583 SUBV VERSEE AUTRES GPTS INFRA NATION	30 ANS
2041581 – BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	15 ANS
2041582 – BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15 ANS
204182 SUBV ETS ET SERVICES RATTACHES BATIMENTS SNCF	15 ANS
204183 SUBV EQUIP AUTRES ORGA PUB - INFRAS SNCF	30 ANS
20421 SUBV PERSONNES DT PRIVE - MOB/MAT	5 ANS
20422 SUBV EQPT PERS DROIT PRIVE - BAT/INSTALL	15 ANS
20423 SUBV EQUIP PERS DT PRIVE - INFRAS	30 ANS
204412 SUBV NATURE ORG PUB-BAT/INSTALLATIONS	15 ANS
204421 SUBV NATURE PERS DT PRIVE - MOB/MAT/ETUD	5 ANS
2046 ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	1 AN
2051 LOGICIELS	4 ANS
2087 IMMOS INCORPORELLES RECUES EN MAD	15 ANS
2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 ANS
2121 PLANTATIONS D'ARBRES	20 ANS
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	20 ANS
21321 IMMEUBLES DE RAPPORT	30 ANS
21328 AUTRES BATIMENTS PRIVES	30 ANS
21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	6 ANS
21572 MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	8 ans
215731 MATERIEL ROULANT	8 ANS
215738 AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	8 ANS
215741 INSTALLATION, MATERIEL CANTINE SCOLAIRE	7 ANS
2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL OUTIL	7 ANS
21612 BIENS HISTORIQUES CULTURELS IMMOBILIERS	20 ANS
21622 BIENS HISTORIQUES CULTURELS MOBILIERS	15 ANS
21758 AUTRES INSTALLATIONS RECUES EN MAD	20 ANS
2181 INSTALLATIONS GENERALES AMENAGEMENTS	10 ANS
21828 AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT	8 ANS

Biens ou catégories de bien	Durée d'amortissement
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	4 ANS
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	4 ANS
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10 ANS
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	10 ANS
2186 CHEPTEL	10 ANS
2188 AUTRES IMMOS CORPORELLES	10 ANS
1311 SUBV INVEST ETAT	25 ANS
1312 SUBV EQUIP TRANSFERABLE REGION	25 ANS
1313 SUBV EQUIP TRANSFERABLE DEPARTEMENT	25 ANS
13151 GROUPEMENT COLLECTIVITE	35 ANS
13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN	25 ANS
13172 FEDER	25 ANS
13173 FEADER	25 ANS
13178 AUTRES FONDS EUROPEENS	25 ANS
1318 AUTRES SUBV EQUIP TRANSFERABLES	35 ANS



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNABA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 10 Budget annexe centre social du Hameau : admission en non valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal se trouve dans l'impossibilité d'effectuer le recouvrement de certaines créances du budget annexe centre social du Hameau dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 1 114,66 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en non-valeur les créances susvisées pour un montant total de 1 114,66 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget annexe centre social du Hameau de l'exercice 2023 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél : 05-58-98-68-68

Courriel : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Numéro de la liste 6047020512

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 04 sept. 2023
M. LE COMPTABLE PUBLIC
Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 114,66 €	
6542	0,00 €	
Total	1 114,66 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

064026

SGC PAU

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60004 CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 064026
Budget collectivité : 60004
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 04/09/2023

Numéro de la liste : 6047020512

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

1 114,66 Euro(s)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 04/09/2023

Numéro de la liste : 6047020512 - 15 Pièces présentées pour un montant de 1 114,66

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	15	Pièces pour	1 114,66
Catégories de produits	CENTRE AERE	15	Pièces pour	1 114,66
Motifs de présentation	PV carence	9	Pièces pour	1 018,58
	Poursuite sans effet	10	Pièces pour	1 024,08
	RAR inférieur seuil poursuite	5	Pièces pour	90,58
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	10	Pièces pour	237,27
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	5	Pièces pour	877,39
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2022	5	Pièces pour	216,84
	2021	2	Pièces pour	156,70
	2020	2	Pièces pour	467,61
	2019	5	Pièces pour	267,56
	2018	1	Pièces pour	5,95



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 11 Budget annexe centre social du Hameau : créances éteintes

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget annexe centre social du Hameau de la ville de Pau.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action de recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes dues et annulées par différents jugements entrant dans le cadre de clôtures pour insuffisance d'actif et de procédures pour rétablissement personnel (surendettement).

Le montant des sommes restant dues et ne pouvant être recouvrées s'élève à 802,40 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes le montant global de 802,40 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen du crédit inscrit au budget annexe centre social du Hameau de la ville pour l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU**Numéro de la liste **6111880312**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 04 sept. 2023

M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	802,40 €	
Total	802,40 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 05/09/2023
 064026 SGC PAU
 60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2023
 Numéro de la liste 6111880312
 2 pièces présentes pour un total de 802,4

	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Tranches de montant Inférieur strictement à 100		100 Surendettement et décision effacement de dette
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		702,4 Surendettement et décision effacement de dette
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		
Supérieur ou égal à 5000	802,4	



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 12 Budget principal : admission en non valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal se trouve dans l'impossibilité d'effectuer le recouvrement de certaines créances du budget principal dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 52 784,51 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en non-valeur les créances susvisées pour un montant total de 52 784,51 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la liste 5936730512

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 05 sept. 2023
M LE COMPTABLE PUBLIC
Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	52 784,51 €	
6542	0,00 €	
Total	52 784,51 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

064026

SGC PAU

Etat des présentations et admissions en non-valeur

60000 PAU - BUDGET PRINCIPAL

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 064026
Budget collectivité : 60000
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 05/09/2023

Numéro de la liste : 5936730512

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

52 784,51 Euro(s)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 05/09/2023

Numéro de la liste : 5936730512 - 1801 Pièces présentées pour un montant de 52 784,51

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	69	Pièces pour	6 061,65
	Personne physique - Particulier	1696	Pièces pour	38 456,24
	Personne morale de droit privé - Société	31	Pièces pour	3 079,66
	Personne morale de droit privé - Association	4	Pièces pour	5 175,96
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	1	Pièces pour	11,00
Catégories de produits	autres service domaine vente	5	Pièces pour	446,93
	Cantine enfants	1302	Pièces pour	25 879,51
	crèche garderie	1	Pièces pour	42,74
	droits de voierie	9	Pièces pour	10 031,19
	ordre de reversement	2	Pièces pour	781,96
	pollution domestique	120	Pièces pour	1 657,98
	produits de gestion courante	22	Pièces pour	5 555,20
	produits exceptionnels	2	Pièces pour	613,00
	revenus des immeubles	2	Pièces pour	0,03
	versements salaires	1	Pièces pour	0,13
	vente eau	328	Pièces pour	5 936,26
Motifs de présentation	PV carence	570	Pièces pour	12 582,27
	Poursuite sans effet	1577	Pièces pour	49 113,92
	NPAI et demande renseignement négative	68	Pièces pour	2 024,25
	PV perquisition et demande renseignement négative	92	Pièces pour	8 841,60
	Décédé et demande renseignement négative	16	Pièces pour	88,76
	Combinaison infructueuse d actes	32	Pièces pour	234,09
	RAR inférieur seuil poursuite	165	Pièces pour	1 131,87
	Certificat d irrecouvrabilité pour le débiteur	4	Pièces pour	2 040,60

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL**Synthèse de la présentation en non-valeur**

Arrêtées à la date du 05/09/2023

Numéro de la liste : 5936730512 - 1801 Pièces présentées pour un montant de 52 784 , 51

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1730	Pièces pour	24 771 , 63
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	68	Pièces pour	19 154 , 13
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	3	Pièces pour	8 858 , 75
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0 , 00
Exercice de P.E.C	2023	110	Pièces pour	1 598 , 55
	2022	498	Pièces pour	8 193 , 61
	2021	343	Pièces pour	7 310 , 72
	2020	201	Pièces pour	3 890 , 40
	2019	439	Pièces pour	12 649 , 66
	2018	95	Pièces pour	6 493 , 90
	2017	73	Pièces pour	5 727 , 82
	2016	11	Pièces pour	1 129 , 29
	2015	14	Pièces pour	2 191 , 34
	2014	4	Pièces pour	1 657 , 83
	2013	2	Pièces pour	864 , 62
	2012	6	Pièces pour	138 , 07
	2010	2	Pièces pour	202 , 34
2009	1	Pièces pour	228 , 30	
2008	1	Pièces pour	507 , 40	
2007	1	Pièces pour	0 , 66	



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 13 Budget principal : créances éteintes

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget principal de la ville de Pau.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action de recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes dues et annulées par différents jugements entrant dans le cadre de clôtures pour insuffisance d'actif et de procédures pour rétablissement personnel (surendettement).

Le montant des sommes restant dues et ne pouvant être recouvrées s'élève à 8 214,61 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier Municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes le montant global de 8 214,61 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen du crédit inscrit au budget principal de la ville pour l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la liste 5942930112

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 05 sept. 2023
 M. LE COMPTABLE PUBLIC
 Daniel SAINT-PIERRE
 Comptable Public
 Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	8 214,61 €	
Total	8 214,61 €	

A Le
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 05/09/2023
 064026 SGC PAU
 60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2023
 Numéro de la liste 5942930112
 197 pièces présentes pour un total de 8214,61

Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	188 Pièces pour	3 093,85 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	8 Pièces pour	3 223,12 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1 Pièces pour	1 897,64 €
	Supérieur ou égal à 5000	0 Pièces pour	0,00 €
	TOTAL		8 214,61 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 14 Mode de gestion du réseau de distribution publique de gaz

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau est propriétaire du réseau public de distribution de gaz, d'une longueur totale de 288 km répartis comme suit par matière de canalisations :

- Acier : 172 km ;
- Polyéthylène : 101 km ;
- Autre : 15 km.

Il dessert 31 206 clients raccordés au réseau, dont :

- Résidentiels : 29 630 clients ;
- Tertiaire : 1 453 clients ;
- Industrie : 113 clients ;
- Agriculture : 4 clients ;
- Autres : 6.

Conformément à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités territoriales, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions.

C'est dans le respect de ces dispositions que la commune a attribué à la société GrDF un contrat de concession de distribution de gaz ayant pris effet le 16 août 1999 pour une durée de 25 ans, expirant le 15 août 2024.

Conformément à l'article L.111-53 du Code de l'énergie, lorsque la commune est située dans une zone de desserte exclusive, le gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz est la société issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise GDF-Suez en application de l'article L.115-57 du même code, soit la société GrDF.

La commune de Pau étant située en zone de desserte exclusive de GrDF, c'est cette société qui est gestionnaire du réseau de distribution de gaz.

En zone de desserte exclusive, lorsqu'une concession de distribution publique de gaz arrive à son terme, l'autorité concédante n'a d'autre choix que de négocier directement avec son concessionnaire, suivant l'article L.111-53 du Code de l'énergie précité

Ces contrats, qui sont attribués sans mise en concurrence compte tenu de l'exclusivité accordée à GrDF conformément à l'article R.3121-6 du Code de la commande publique, sont établis sur la base de modèles nationaux négociés par GrDF et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Si ces contrats sont attribués sans mise en concurrence, la commune se doit toutefois de respecter les règles qui résultent notamment du CGCT, imposant de requérir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et l'accord du conseil municipal sur le mode de gestion (article L.1411-4 du CGCT).

C'est dans le respect de ces dispositions que la CCSPL, lors de sa séance du 15 novembre 2023, a émis un avis favorable sur le choix du mode de gestion du réseau de distribution de gaz de la commune de Pau, en procédant au renouvellement du contrat de concession attribué à la société GrDF, sur la base du nouveau modèle de cahier des charges national établi en juin 2022.

Aux termes de ses missions contractuelles, GrDF est responsable du fonctionnement du service public de distribution de gaz et le gère conformément au cahier des charges signé avec les autorités concédantes. Elle l'exploite à ses frais et risques et est notamment chargée d'assurer :

- La maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution de gaz sous réserve des droits de l'autorité concédante comprenant l'établissement, le financement des réseaux et des postes de distribution publique et de livraison, ainsi que des dispositifs de comptage ;
- Le raccordement des clients finals et des installations de production de gaz renouvelable ;
- L'accès aux réseaux dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- La conduite, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des ouvrages ;
- Le comptage du gaz acheminé ;
- La définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution sous réserve des droits de l'autorité concédante ;
- L'établissement de relations contractuelles avec les autres opérateurs de réseaux de gaz ;
- La mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique et d'insertion des énergies renouvelables sur le réseau.

Le concessionnaire perçoit auprès des utilisateurs du réseau, notamment les clients finals, un tarif destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge, et verse une redevance d'occupation du domaine public à la commune, dont le montant s'est élevé à 39 000 € en 2022.

Afin de permettre une mise en œuvre anticipée du nouveau contrat de concession établi sur la base du nouveau cahier des charges élaboré au niveau national entre GrDF et la FNCCR, il vous est proposé :

- De prononcer la résiliation du contrat de concession de distribution publique de gaz attribué à GrDF à compter du 31 décembre 2023 ;
- D'émettre un avis de principe favorable à l'attribution d'un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz à GrDF à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 30 ans, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, sur la base du nouveau modèle de cahier des charges national.

Ce nouveau contrat permettra de poursuivre l'engagement du territoire dans la transition écologique et l'atteinte des objectifs de décarbonation en lien avec les politiques publiques notamment portées par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

La croissance durable de la production décentralisée de gaz renouvelables et bas carbone pour couvrir non seulement les usages domestiques et industriels mais aussi ceux, en développement de la mobilité au bioGNV/GNV, confère en effet aux réseaux de distribution de gaz un rôle primordial.

L'attribution du nouveau contrat de concession sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prononcer la résiliation du contrat de concession de distribution publique de gaz attribué à GrDF à compter du 31 décembre 2023 ;**
- 2. Emettre un avis de principe favorable à l'attribution d'un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz à GrDF à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 30 ans, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, sur la base du nouveau modèle de cahier des charges national établi entre GrDF et la FNCCR.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



Direction des Finances et des Affaires Juridiques

Mode de gestion du réseau de distribution publique de gaz

Conseil municipal du 4 décembre 2023

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Ville de Pau est propriétaire du réseau public de distribution de gaz, d'une longueur totale de 288 km répartis comme suit par matière de canalisations :

- Acier : 172 km ;
- Polyéthylène : 101 km ;
- Autre : 15 km.

Ce réseau, d'une valeur nette de 25 840 K€ à fin 2022, est actuellement exploité par la société GrDF dans le cadre d'un contrat de concession expirant le 15 août 2024.

Il dessert 31 206 clients raccordés au réseau, dont :

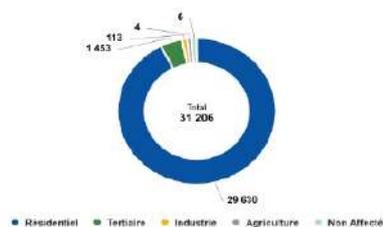
- Résidentiels : 29 630 clients ;
- Tertiaire : 1 453 clients ;
- Industrie : 113 clients ;
- Agriculture : 4 clients ;
- Autres : 6.

Quelques chiffres (année 2022)



Aux termes de ses obligations de service public, GrDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'au point de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

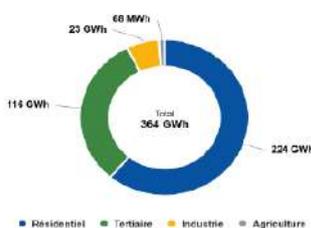
Clients par secteur en 2022



Evolution du nombre de clients

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	30 267	30 035	29 630
Tertiaire	1 048	1 231	1 453
Industrie	72	123	113
Agriculture	2	3	4
Non affecté	13	8	6
Total	31 402	31 400	31 206

Quantités acheminées par secteur en 2022



Evolution des quantités acheminées (en MWh)

Secteurs	2020	2021	2022
Résidentiel	288 165	283 313	224 966
Tertiaire	130 781	143 765	116 487
Industrie	18 702	36 478	23 147
Agriculture	38	91	68
Total	437 686	463 647	364 668

Compteurs communicants

Depuis le début du déploiement sur la commune, 32 233 compteurs communicants ont été installés dont 338 en 2022.

Ce déploiement a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

Les investissements réalisés sur le réseau

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2020	2021	2022
Total	1 256 743	1 920 465	1 463 937
Raccordement et transition écologique	157 580	129 336	96 793
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	60 252	95 431	122 031
Adaptation et modernisation des ouvrages	496 379	838 407	728 255
Modernisation de la cartographie et inventaire	29 333	35 203	19 331
Comptage	111 267	332 590	59 169
Autres	401 932	489 499	438 359

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2020	2021	2022
RECETTES D'ACHEMINEMENT	7 333 090	7 629 655	6 673 436
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	4 210 989	3 912 108	4 167 437
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	2 907 352	2 927 526	3 101 919
PRODUITS MOINS CHARGES	214 749	790 020	-595 921
Impact climatique	-365 649	51 859	-234 767
Contribution à la péréquation	299 954	348 314	426 310
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	280 444	389 847	-787 463

CHOIX DU MODE DE GESTION

Conformément à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités territoriales, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz en application de l'article 6 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'article 36 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions.

C'est dans le respect de ces dispositions que la commune a attribué à la société GrDF un contrat de concession de distribution de gaz ayant pris effet le 16 août 1999 pour une durée de 25 ans, expirant le 15 août 2024.

Conformément à l'article L.111-53 du code de l'énergie, lorsque la commune est située dans une zone de desserte exclusive, le gestionnaire des réseaux publics de distribution de gaz est la société issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise GDF-Suez en application de l'article L.115-57 du même code, soit la société GrDF.

La commune de Pau étant située en zone de desserte exclusive de GrDF, c'est cette société qui est gestionnaire du réseau de distribution de gaz.

En zone de desserte exclusive, lorsqu'une concession de distribution publique de gaz arrive à son terme, l'autorité concédante n'a d'autre choix que de négocier directement avec son concessionnaire, suivant l'article L.111-53 du Code de l'énergie précité

Ces contrats, qui sont attribués sans mise en concurrence compte tenu de l'exclusivité accordée à GrDF conformément à l'article R.3121-6 du code de la commande publique, sont établis sur la base de modèles nationaux négociés par GrDF et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Si ces contrats sont attribués sans mise en concurrence, la commune se doit toutefois de respecter les règles qui résultent notamment du CGCT, imposant de requérir l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et l'accord du conseil municipal sur le mode de gestion (article L.1411-4 du CGCT).

Aux termes de ses missions contractuelles, GrDF est responsable du fonctionnement du service public de distribution de gaz et le gère conformément au cahier des charges signé avec les autorités concédantes. Elle l'exploite à ses frais et risques et est notamment chargée d'assurer :

- la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution de gaz sous réserve des droits de l'Autorité concédante comprenant l'établissement, le financement des réseaux et des postes de distribution publique et de livraison, ainsi que des dispositifs de comptage
- le raccordement des clients finals et des installations de production de Gaz renouvelable ;
- l'accès aux réseaux dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- la conduite, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des ouvrages ;
- le comptage du gaz acheminé ;
- la définition et la mise en œuvre des politiques d'investissement et de développement des réseaux de distribution sous réserve des droits de l'autorité concédante ;
- l'établissement de relations contractuelles avec les autres opérateurs de réseaux de gaz ;
- la mise en œuvre d'actions d'efficacité énergétique et d'insertion des énergies renouvelables sur le Réseau.

Le concessionnaire perçoit auprès des utilisateurs du réseau, notamment les clients finals, un tarif destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge, et verse une redevance d'occupation du domaine public à la commune, dont le montant s'est élevé à 39 000 € en 2022.

Afin de permettre une mise en œuvre anticipée du nouveau contrat de concession établi sur la base du nouveau cahier des charges élaboré au niveau national entre GrDF et la FNCCR, il est envisagé :

- de prononcer la résiliation du contrat de concession de distribution publique de gaz attribué à GrDF à compter du 31 décembre 2023
- d'émettre un avis de principe favorable à l'attribution d'un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz à GrDF à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 30 ans, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, sur la base du nouveau modèle de cahier des charges national ;

Ce nouveau contrat permettra de poursuivre l'engagement du territoire dans la transition écologique et l'atteinte des objectifs de décarbonation en lien avec les politiques publiques notamment portées par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

La croissance durable de la production décentralisée de gaz renouvelables et bas carbone pour couvrir non seulement les usages domestiques et industriels mais aussi ceux, en développement de la mobilité au bioGNV/GNV, confère en effet aux réseaux de distribution de gaz un rôle primordial.

SUITE DE LA PROCEDURE

Conformément à l'article L.1413-1 du CGCT, la commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable sur le projet avant que le conseil municipal se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Le calendrier prévisionnel d'attribution de la nouvelle concession de distribution publique de gaz est le suivant :

- 04/12/23 : délibération de principe (conseil municipal)
- 18/12/23 : délibération d'attribution du contrat (municipal)
- 01/01/24 : entrée en vigueur



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 15 Gestion et exploitation du réseau de distribution publique de gaz : rapport d'activité de l'année 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le Code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L.2224-31, que les autorités concédantes en matière de distribution publique d'électricité et de gaz, négocient et concluent les contrats de concession et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public.

A cet effet, le délégataire Gaz Réseau Distribution de France (GRDF), doit produire chaque année, à l'autorité délégante, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Dans le cadre du contrat de concession de distribution publique de gaz signé le 6 août 1999, le concessionnaire a fait parvenir le compte rendu annuel de concession 2022 dont les faits marquants sont résumés ci-après.

I - Activité générale en quelques chiffres importants :

- 31 206 clients (31 400 en 2021) ;
- 338 compteurs ou modules communicants installés en 2022 ;
- 288 kilomètres de canalisation dont la quasi-totalité en moyenne pression ;
- 1 463 K€ d'investissements réalisés sur la concession ;
- Investissements par finalité - flux (en euros) : 1 463 937 € en 2022 (contre 1 920 465 € en 2021) ;
- 52 909 € : redevance contractuelle et d'occupation du domaine public versée à la ville de Pau en 2022.

II - Les investissements et la maintenance de la concession :

Un montant de 1 117 K€ a été investi en 2022 dont :

- Environ 40% des investissements totaux sont consacrés à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages ;
- Près de la moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants ;
- Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

III - Sécurité des personnes et des biens :

Elle s'apprécie au travers de différents critères :

- Le nombre d'appels des tiers : 948 en 2022 (contre 1016 en 2021) comprenant :
 - o 472 dépannages (544 en 2021) dont 390 manques de gaz ;
 - o 476 interventions de sécurité (472 en 2021) dont 316 liées à des fuites ou des odeurs et 56 liées à des incendies ou explosions
- Le nombre d'incidents : on en dénombre 414 (contre 413 en 2021).

IV - Les éléments financiers de la concession.

1) Les flux financiers vers le concédant et les collectivités territoriales

La redevance de concession dite « de fonctionnement » R1 a pour objet de faire financer par les clients au travers des recettes d'exploitation les frais supportés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant. La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental.

- Redevance concession R1 2022 : 39 K€
- Redevance d'occupation du domaine public sur l'année 2022 : 13 909 €

2) Les recettes globales de la concession s'élèvent à 7 164 118 € (8,1 M€ en 2021)

Elles proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs (6.6 M€). S'y rajoutent des recettes correspondant aux services proposés (0,5 M€) : prestations liées au raccordement, des locations de matériels, des déplacements d'ouvrages demandés par des tiers, ou d'autres prestations facturées à l'acte.

3) Les charges totales s'élèvent à 7,8 M€ (7,3 M€ en 2021) dont 4.6 M€ de charges d'exploitation de la concession et 3.1 M€ de charges liées aux investissements

Les charges d'exploitation correspondent aux charges liées à l'entretien des réseaux, ainsi qu'à l'activité clients/fournisseurs (interventions, comptage...), et sont composées essentiellement de charges de main d'œuvre et d'achats de prestations. Ces charges sont constituées de coûts exposés au niveau national (charges de siège, frais d'études et de recherche, activités centralisées comme les centres d'appels...) ou au niveau régional (charges de maintenance, de relève...). Certaines charges d'exploitation sont directement communiquées à la concession telles que les impôts directs locaux, les taxes professionnelles et la contribution économique territoriale ainsi que les redevances R1 et RODP décrites ci-dessus.

délibéré page suivante

Après examen de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022 ci-annexé remis par Gaz Réseau Distribution de France, au titre de la gestion du réseau de distribution publique de gaz.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022, remis par Gaz Réseau Distribution de France, au titre de la gestion du réseau de distribution publique de gaz.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 16 Gestion et exploitation du crématorium de Pau : rapport d'activité de l'année 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L.3131-5 du Code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 10 décembre 2021 entre la société OGF, à laquelle s'est substituée en application de l'article 3 du contrat la société du crématorium de Pau, et la ville de Pau pour une durée de 5 ans à compter du 16 décembre 2021, soit jusqu'au 15 décembre 2026, prévoit à l'article 37, intitulé « Rapport annuel du concessionnaire », la communication d'un compte-rendu annuel technique et financier.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, la société du crématorium de Pau a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2022 ci-annexé dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I - L'activité 2022 et les installations du crématorium :

1) La crémation :

En 2022, le nombre de crémations (1182 contre 1075 en 2021) a augmenté de 10%. Cette augmentation est la conséquence du vieillissement de la population (les personnes de plus de 65 ans représentent 20,8% de la population en 2021, contre 17,8% en 2011) d'une progression régulière de la crémation en France et en Europe et de l'impact amoindri du crématorium de Lacq Orthez après 3 ans d'activité.

Il est important de noter que les familles marquent un désintérêt pour la location de la salle de convivialité (7 en 2022 contre 383 en 2021).

2) Les indicateurs de qualité du crématorium :

Le rapport d'activité du crématorium insiste sur la qualité de l'accueil et le soutien des familles, dont les services sont très appréciés. Une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles. Les résultats font apparaître un taux de satisfaction au-dessus de 95% hormis pour le confort des locaux qui est à 92%.

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification a été initiée. A l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, organisme certificateur leader dans ce domaine, le crématorium a obtenu le renouvellement du certificat Qualicert le 4 mars 2020.

3) La conformité des installations du crématorium :

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles de conformité suivants :

- Un contrôle des rejets atmosphériques à réaliser tous les 2 ans ;
- Un contrôle des dispositifs des sécurités des fours à réaliser tous les 2 ans (dernier contrôle réalisé le 09/12/2020) ;
- Et enfin, un contrôle de la conformité du bâtiment à réaliser tous les 6 ans (dernier contrôle conforme réalisé le 22/12/2020, valable jusqu'au 22/12/2026).

Le 21 juillet 2022 de nouveaux contrôles des rejets atmosphériques ont été réalisés afin de renouveler l'attestation de conformité du bâtiment.

En 2022, la société du crématorium de Pau a en outre fait réaliser des travaux d'embellissement du crématorium pour un montant de 298 978 € dont la rénovation du four pour un montant de 165 000 €.

II) Les moyens humains et le bilan financier :

1) Les moyens en personnel :

Trois personnes concourent, en fonction de l'activité, au fonctionnement et à la tenue quotidienne du site, placées sous l'autorité du Directeur du crématorium.

2) Les résultats financiers 2022 :

Le chiffre d'affaires s'élève à 612 064 € en 2022 contre 587 526 € en 2021, soit une augmentation de 4%.

Les charges du personnel sont en baisse de 10% (108 285 € en 2022 contre 119 388 € en 2021).

Les charges de fluides (eau, gaz, électricité) augmentent de 16% (38 327 € en 2022 contre 32 262 € en 2021).

Les charges pour l'entretien des locaux augmentent de 4% (45 173 € en 2022 contre 43 341 € en 2021).

Les charges pour fournitures diverses et administration baissent significativement de 72% (1 622 € en 2022 contre 6 555 € en 2021).

Le résultat après impôts de l'année 2022 s'établit à 29 533 €.

Les tarifs ont été ceux prévus dans la grille du nouveau contrat de délégation.

Enfin, en 2022, la redevance versée à la commune s'élève à :

- 150 000 € HT pour la part fixe ;
- 91 810 € HT pour la part variable, correspond à 15% du chiffre d'affaires.

délibéré page suivante

Après examen de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022 ci-annexé remis par la société du crématorium de Pau au titre de l'exploitation et la gestion du crématorium de Pau.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022, remis par la société du crématorium de Pau, au titre de l'exploitation et la gestion du crématorium de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Rapport d'activité

2022

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	5
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant	6
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	7
2.1. Compte de résultat	7
2.1.1. Les règles comptables applicables du 1 ^{er} janvier au 15 décembre 2022	7
2.2. Compte de résultat 2022	7
2.2.1. Commentaires du compte de résultat	9
2.2.2. Autres charges	12
2.2.3. IMPOTS ET TAXES	13
2.2.4. CHARGES DE PERSONNEL	13
2.2.5. Prime participation	14
2.2.6. Frais de siège	14
2.2.7. Frais de gestion de la société dédiée	14
2.2.8. Dotations aux amortissements	14
2.2.9. Impôt sur les sociétés	14
2.3. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations	15
2.3.1. Etat de variation du patrimoine	15
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué	16
2.4. Engagements financiers	17
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité	17
2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels	17
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	18
3.1. Évolution de la mortalité en France	18
3.2. Analyse du registre des crémations	20
3.2.1. Évolution du nombre annuel de crémations	20
3.2.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations	22
3.2.3. Répartition des crémations par sexe	23
3.2.5. Destination des cendres	24
3.3. Autres indicateurs de qualité	25
3.3.1. Temps de mémoire	25
3.3.2. Registre d'appréciation du service	25
3.3.3. Communication	26
3.3.4. Élimination des déchets métalliques	26
3.3.5. Enquêtes de satisfaction	28
3.3.6. La Certification de services Qualicert®	28
3.3.7. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)	29
4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE	30
4.1. Le compte rendu technique	30
4.1.1. Les horaires d'ouverture	30
4.1.2. Les moyens en personnel	30
4.1.3. La formation	30
4.2. Le compte rendu financier	31
4.2.1. Les tarifs des prestations du service public	31
4.2.2. La révision des tarifs	31
5. PERSPECTIVES 2023	32
ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET DES IMMOBILISATIONS	33
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	34
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMMES ET FICHES DE POSTES	35

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'exploitation et la gestion d'un crématorium, doté d'un espace de dispersion appelé « Jardin du souvenir ».

1.1.2. Autorité délégante

Ville de Pau.

1.1.3. Délégué

OGF
Société anonyme au capital de 40.904.385 €
RCS Paris B 542 076 799
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris
Habilitation n°18-75-0001

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET
Directeur délégué : M. Didier HEREAU
Directeur de secteur opérationnel : M. Guillaume BIDEZ

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Conformément à l'avenant n°3 relatif à la mise aux normes du crématorium de Pau, signé le 9 juillet 2013, le contrat de délégation de service public par voie d'affermage, signé le 8 décembre 2003, pour une durée de dix-huit années à compter de la prise effective du service, soit le 16 décembre 2003 et se terminait le 15 décembre 2021.

Conformément au nouveau contrat de délégation de service public signé le 10 décembre 2021, l'exécution du service public a débuté le 16 décembre 2021 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 15 décembre 2026.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

1.2.1.1. Du 1^{er} janvier au 15 décembre

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

L'ensemble des opérations liées à la crémation des personnes décédées, de la réception du cercueil à la remise de l'urne à la famille ou à toute autre personne mandatée par la famille (la crémation des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dont la charge des frais d'obsèques incombe à la commune est subordonnée à l'accord écrit du Maire).

La crémation des restes mortels des corps exhumés, à la demande des familles ou à la demande des communes, après reprise de concessions funéraires.

La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine à la demande des établissements de santé.

La tenue d'un planning de réservation et des registres obligatoires aux opérations de crémation, tels qu'ils sont mentionnés dans le règlement intérieur.

La vérification du dossier administratif remis par les mandataires des familles.

L'accueil des familles.

Les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement du four, avant et après introduction.

La fourniture des réceptacles simples (urnes cinéraires), portant identification du défunt, nécessaire pour recueillir les cendres suivant l'article R. 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales lorsqu'elles ne sont pas dispersées. Toutefois les familles ou leurs mandataires restent libres de fournir, s'ils le préfèrent, l'urne funéraire de leur choix.

Le cas échéant, la dispersion des cendres ou leur enfouissement, à la demande des familles ou de leurs mandataires. Cette opération se fera dans le jardin du souvenir spécialement aménagé à proximité du crématorium.

La mise à disposition des personnels qualifiés pour toutes les opérations liées au fonctionnement du crématorium. Ces personnels ont reçu la formation nécessaire.

L'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires.

1.2.1.2. À partir du 16 décembre

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

D'une part, l'exploitation du service public du Crématorium de Pau qui regroupe les éléments suivants :

- A ce titre, le Concessionnaire assurera les missions suivantes : Gestion des ressources humaines conformément au droit du travail français ;
- Exploitation du Crématorium avec transfert du risque correspondant au Concessionnaire ;
- Gestion de l'ensemble des missions liées à la gestion du Crématorium et du Jardin du Souvenir et notamment :
 - Accueil des opérateurs funéraires ;
 - Accueil des familles pour préparer la crémation ;
 - Organisation des cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
 - Ensemble des opérations liées à la crémation des personnes décédées et notamment : tenue d'un planning de réservation, la réception des cercueils, la vérification du dossier administratif et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans l'appareil de crémation, la crémation des cercueils, la pulvérisation des cendres, le recueil des cendres dans une urne qui sera remise à la famille et munie d'une plaque portant l'identité du défunt, le dépôt par les familles des urnes funéraires à titre provisoire dans un local spécialement aménagé et affecté à cet usage conformément à la réglementation en vigueur, le cas échéant, à la demande des familles, la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir (le cas échéant conformément à l'article R 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales), la fourniture d'information sur les destinations légales des cendres et, le cas échéant, les formalités à accomplir notamment en cas de dispersion en pleine nature ;
 - Gestion de la salle de convivialité ;

- Crémation des restes des corps exhumés à la demande de la Ville de Pau, après reprise de concession dans les conditions prévues aux articles L 2223-4 et R 2213-37 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Incinération des pièces anatomiques humaines à la demande des établissements de santé dans les conditions prévues aux articles R 44-7 à R 44-9 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques. L'élimination des pièces anatomiques d'origine humaine fera l'objet d'une convention entre le concessionnaire et les établissements producteurs dans les respects de la réglementation sus visée Le concessionnaire communiquera à la Collectivité, copie de l'ensemble des conventions signées avec les différents établissements producteurs ;
- Renseignements au public ;
- Veiller au respect de l'application du règlement intérieur
- Crémation des personnes dépourvues de ressources suffisantes dans les conditions prévues à l'article L.2223-27 du Code général des collectivités territoriales
- Mise à disposition et formation du personnel nécessaire à l'exploitation ;
- Garde des ouvrages du service ;
- Fourniture et gestion de l'ensemble des moyens matériels nécessaires à l'exploitation, autres que les biens mis à disposition par la Collectivité ou rachetés au précédent Concessionnaire ;
- Entretien et maintenance de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation ;
- Gestion d'un compte dédié au gros entretien renouvellement ;
- Passation de contrats de sous-traitance et gestion des relations avec les entreprises sous-traitantes ;
- Gestion de la qualité du service. Le Concessionnaire devra proposer des indicateurs de mesure de la notoriété et de l'appréciation qualitative du Crématorium ;
-

D'autre part, le concessionnaire devra sous sa responsabilité et à ses frais mettre en place le programme de travaux défini à l'article 1.2.

1.2.2. Les installations

1.2.2.1. Du 1er janvier au 15 décembre

Les biens affermés comprennent les locaux nécessaires à l'exercice du service public de la crémation c'est-à-dire :

- une salle d'introduction du cercueil dans le four,
- un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires,
- un local d'accueil,
- un bloc sanitaire et un local d'attente des familles,
- une salle de cérémonie et de remise de l'urne cinéraire,
- une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil,
- un four.

Les locaux mis à disposition par la ville de Pau ne comprenaient au démarrage de la délégation aucun bien meuble, à l'exception de ceux rendus obligatoires à l'exercice du service public de la crémation visés par l'article D. 2223-104 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les travaux effectués par le délégataire ont permis de réaménager les quatre salons funéraires du bâtiment initial en un espace de détente et de visualisation de l'introduction du cercueil.

1.2.2.2. À partir du 16 décembre

Le service public d'exploitation du Crématorium de Pau qui regroupe les équipements suivants :

- des espaces de circulation,
- une salle d'introduction du cercueil dans le four,
- un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires,
- un local d'accueil,
- un bloc sanitaire et une salle de convivialité,

- une salle de cérémonie et de remise de l'urne cinéraire,
- une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four de crémation,
- un four,
- un monte-charge reliant le sous-sol au rez-de-chaussée,
- des locaux techniques,
- un sous-sol,
- des espaces extérieurs comprenant un jardin du souvenir, un parking et des espaces verts.

Les installations concédées sont situées sur la parcelle BE n°169 de 2 952 m².

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Pendant toute la durée de la délégation, OGF exploite le service à ses risques et périls exclusifs.

Les travaux de réaménagement prévus au contrat ont été réalisés et financés par le délégataire.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. Compte de résultat

2.1.1. Les règles comptables applicables du 1^{er} janvier au 15 décembre 2022

Le crématorium de Pau n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, les timbres et les fournitures administratives diverses) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,
- la méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.2. COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte d'exploitation	2021	2022 du 01/01 au 28/02/22 OGF	2022 du 01/03 au 31/12/22 SCP	2022	PREVISIONNEL 2022
Nombre total de crémations	1075	206	976	1 182	1115
Crémation simple sans cérémonie	7	17	47	64	93
Crémation adulte	993	119	482	601	558
Crémation adulte personnalisée OPF	7	60	319	379	223
Crémation adulte personnalisée OGF	3	7	48	55	223
Crémation enfant jusqu'à 12 ans	1	0	3	3	0
Crémation enfant jusqu'à 1 an	19	1	16	17	18
Crémation personnes dépourvues de ressource	1	0		0	1
Location de la salle de crémation non suivie d'une crémation	0	4	39	43	
Location de la salle de crémation personnalisées	0	59	43	102	231
Crémation après exhumation inférieure à 5 ans	1	0	3	3	4
Crémation après exhumation supérieure à 5 ans	17	0	27	27	18
- PAOH de 100 l ou 30 kg maximum	26	2	31	33	11
- PAOH de 200 l ou 60 kg maximum	0	0		0	0
Location salle de convivialité	383		7	7	167
Location de la salle de cérémonie (hors crémation)	56	99	55	154	112
Réceptacle à cendres identifiés	1		1	1	5
Dispersion des cendres	98	16	68	84	96
Conservation de l'urne (1er mois gratuit)	1	1		1	1
Plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire près du jardin aux souvenirs	0			0	56
Mise à disposition d'un plateau d'introduction	0	1		1	11
Remise de l'urne	63	190	843	1 033	1046
Retransmission cérémonie	0			0	0

C.A					
Crémation simple sans cérémonie	3 430 €	8 330 €	23 030 €	31 360 €	45 347 €
Crémation adulte	515 204 €	61 486 €	249 035 €	310 521 €	288 042 €
Crémation adulte personnalisée OPF	3 850 €	33 000 €	175 450 €	208 450 €	122 650 €
Crémation adulte personnalisée OGF	1 710 €	3 990 €	27 360 €	31 350 €	127 110 €
Crémation enfant jusqu'à 12 ans	259 €	- €	- €	- €	- €
Crémation enfant jusqu'à 1 an	2 207 €	- €	- €	- €	- €
Crémation personnes dépourvues de ressource	- €	- €	- €	- €	- €
Location de la salle de cérémonie pour les crémations	- €	- €	- €	- €	- €
Location de la salle de crémation personnalisées	- €	106 €	- €	106 €	- €
Crémation après exhumation inférieure à 5 ans	519 €	- €	1 470 €	1 470 €	2 152 €
Crémation après exhumation supérieure à 5 ans	4 411 €	- €	6 615 €	6 615 €	4 566 €
- PAOH de 100 l ou 30 kg maximum	6 746 €	490 €	7 595 €	8 085 €	2 954 €
- PAOH de 200 l ou 60 kg maximum	- €	- €	- €	- €	- €
Location salle de convivialité	35 456 €	- €	560 €	560 €	13 380 €
Location de la salle de cérémonie (hors crémation)	5 976 €	600 €	5 850 €	6 450 €	16 725 €
Réceptacle à cendres identifiés	33 €	- €	33 €	33 €	179 €
Dispersion des cendres	7 703 €	1 333 €	5 666 €	7 000 €	8 031 €
Conservation de l'urne (1er mois gratuit)	22 €	22 €	- €	22 €	- €
Plaque mémoire ou gravure sur le mur de la mémoire près du jardin aux souvenirs	- €	- €	- €	- €	3 252 €
Mise à disposition d'un plateau d'introduction	- €	42 €	- €	42 €	465 €
Remise de l'urne	- €	- €	- €	- €	- €
Retransmission cérémonie	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes exceptionnelles (valorisation des métaux)	- €	- €	- €	- €	11 150 €
TOTAL CA	587 526 €	109 399 €	502 665 €	612 064 €	646 002 €
Gaz variable	23 779 €	4 495 €	10 534 €	15 029 €	25 090 €
Gaz fixe	85 €	3 720 €	8 719 €	12 439 €	1 602 €
Electricité variable	8 140 €	1 677 €	2 887 €	4 564 €	7 873 €
Electricité fixe	43 €	1 835 €	3 160 €	4 995 €	1 613 €
Eau	215 €	- €	1 300 €	1 300 €	77 €
Fournitures diverses et administratives	6 555 €	69 €	1 554 €	1 622 €	4 563 €
Autres achats courants	- €	- €	- €	- €	400 €
Tenues vestimentaires	445 €	303 €	55 €	358 €	2 146 €
Entretien des espaces verts	8 050 €	3 366 €	4 795 €	8 161 €	5 970 €
Entretien des Equipements de crémation	28 474 €	6 332 €	24 673 €	31 005 €	29 544 €
Entretien des locaux	8 749 €	6 197 €	5 026 €	11 223 €	8 763 €
Certification de service SGS	- €	- €	- €	- €	500 €
Traitement des déchets verts (achat et location de la benne)	- €	- €	- €	- €	150 €
Enquête de satisfaction	- €	- €	- €	- €	400 €
Contrôles techniques	4 775 €	- €	2 506 €	2 506 €	6 024 €
GER	- €	- €	- €	- €	2 300 €
Assurance	2 296 €	- €	1 816 €	1 816 €	2 245 €
Frais postaux et de télécommunications :	399 €	- €	348 €	348 €	455 €
Publicité	380 €	- €	- €	- €	1 000 €
Autres charges	2 529 €	9 €	6 056 €	6 065 €	- €
Taxes Foncières et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	1 990 €	1 871 €	- €	1 871 €	2 015 €
Cotisation Foncière des entreprises (CFE)	452 €	- €	- €	- €	467 €
Taxe organique	940 €	- €	- €	- €	1 034 €
CVAE	2 319 €	570 €	1 710 €	2 280 €	4 459 €
Taxe additionnelle CCI	- €	- €	- €	- €	26 €
Redevance fixe pour frais de contrôle	438 €	1 669 €	8 331 €	10 000 €	10 000 €
Redevance fixe	41 575 €	25 000 €	125 000 €	150 000 €	150 000 €
Redevance variable	18 343 €	16 410 €	75 400 €	91 810 €	96 900 €
Salaires & charges (chargés)	119 388 €	17 825 €	90 461 €	108 285 €	127 936 €
Prime participation	- €	- €	- €	- €	9 841 €
Frais de siège	49 940 €	9 190 €	31 442 €	40 631 €	30 220 €
Frais de gestion de la société dédiée	- €	- €	4 112 €	4 112 €	15 000 €
Amortissements	378 654 €	- €	24 870 €	24 870 €	50 124 €
Don à une association ou à la Fondation OGF (Métaux)	- €	- €	- €	- €	11 150 €
Charges d'exploitation	708 954 €	100 536 €	434 755 €	535 290 €	609 885 €
Résultat d'exploitation avant interressement	- 121 428 €	8 863 €	67 910 €	76 773 €	36 116 €
Interessement			20 329 €	20 329 €	
Excedent de provision pour 2023			13 249 €	13 249 €	
Résultat d'exploitation après interressement	- 121 428 €	8 863 €	34 332 €	43 195 €	36 116 €
Frais financiers	- €	- €	4 924 €	4 924 €	4 511 €
Résultat avant Impôts	- 121 428 €	8 863 €	29 408 €	38 271 €	31 605 €
Impot		2 216 €	6 738 €	8 954 €	
Résultat après Impôts	- 121 428 €	6 648 €	22 670 €	29 317 €	31 605 €

2.2.1. Commentaires du compte de résultat

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Le chiffre d'affaires crémation s'élève à **597 851 €** pour **1 182** crémations facturées.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2021		2022	
CA Crémation	Qté	CA	Qté	CA
- Crémation adultes	1 011	524 194	1 099	581 681
- Crémation enfants	20	2 466	20	0
- Crémation d'exhumation d'un corps	18	4 930	30	8 085
- Crémations de pièces anatomiques	26	6 746	33	8 085
Sous-total CA Crémations	1 075	538 336	1 182	597 851
CA Autres				
- Dispersions au jardin du souvenir	99	7 736	85	7 033
- Salle de cérémonie et dépôt temporaire	439	41 432	306	7 116
- Autres CA	1	22	3	64
Sous-total CA Autres	539	49 190	394	14 213
TOTAL	1 614	587 526	1 576	612 064

Le chiffre d'affaires total s'élève à **612 064 €** contre 587 526 € en 2021.

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **27 468 €**, soit un coût par crémation de **23,24 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût du gaz	23 864	27 468
Coût unitaire par crémation	22,20	23,24

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Gaz KWh	84 095	75 155	63 647	71 290	41 514	61 338

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Gaz KWh	59 510	57 448	60 780	56 011	48 033	64 924

Total	2021	2022
Gaz KWh	573 484	743 745

Var.VAL	Var.%
56 328	18%

Electricité

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à **9 559 €**, soit un coût par crémation de **7,98 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût de l'électricité	8183	9 559
Coût unitaire par crémation	7,61	7,98

2022	janv.-22	févr.-22	mars.-22	avr.-22	mai.-22	juin.-22
Electricité KWh	3 917	4 246	4 598	4 019	4 474	3 827

2022	juil.-22	août.-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
Electricité KWh	4 045	4 596	6 625	7 018	6 403	5 806

Total	2021	2022
Electricité KWh		59 574

Var.VAL	Var.%
59 574	

Eau

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à **1 300 €**, soit un coût par crémation de **1,10 €**.

En euros HT	2021	2022
Coût d'eau	215	1300
Coût unitaire par crémation	0,20	1,10

Fournitures diverses et administratives

Ce poste comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax.

Le montant total s'élève à **1 622 €** contre 6 555 € en 2021.

Le détail des dépenses selon les factures reçues :

	2021	2022
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	60	
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	944	1 554
Fournitures par le centre serveur *	2 750	
Décharges	2 801	
Cartes de visite (PARAGON TRANSACTION)		
Achat petits outillages (HOME VIDEO CONCEPT – lecteur CD, tablette, écran salle de cérémonie)		69
TOTAL	6 555	1 622

*En 2021, Les fournitures administratives dont l'achat était réalisé par le centre serveur OGF de Pau ont été estimées à 0,5% du chiffre d'affaires

Autres achats courants

Néant

Tenues vestimentaires

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium. En 2022, le poste s'élève à **358 €** contre 445 € en 2021.

Entretien des espaces verts

Le montant du poste s'élève à **8 161 €** contre 8 050 € en 2021 et comprend l'entretien des espaces verts.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente principalement la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **32 114 €** contre 28 474 € en 2021.

La maintenance est facturée selon un forfait à la crémation.

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	28 474	30 652
Frais pour pièces de rechange (ATI)		353
TOTAL	28 474	31 005

Entretien des locaux

Le montant du poste s'élève à **11 223 €** contre 8 749 € en 2021 et comprend l'entretien des locaux

Le montant du poste a été déterminé par les dépenses suivantes :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI, 2 M)	6 817	6 360
Maintenance CVC (CLIM MAG)	1 035	1 396
Maintenance incendie (EUROFEU)	256	1 232
Télésurveillance poste PTI (FIDUCIAL)		216
Travaux divers (ALLIANCE ENERGIES)		1 037
Maintenance de l'ascenseur (KONE)	641	982
TOTAL	8 749	11 223

Certification de service SGS

Néant

Traitement des déchets verts

Néant

Enquête de satisfaction

Néant

Contrôles techniques

Le montant du poste s'élève à **2 506 €** contre 4 775 € en 2021 et comprend les contrôles techniques des installations du crématorium ainsi que le contrôle des rejets atmosphériques.

GER

Néant

Assurance

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **1 816 €** en 2022 contre 2 296 € en 2021 pour le crématorium de Pau.

Frais postaux et télécommunications

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **348 €** en 2022 contre 399 € en 2021.

Publicité

Le montant du poste s'élève à **0 €** contre 380 € en 2021 et comprend la publicité.

2.2.2. Autres charges

Le montant du poste s'élève à **6 065 €** contre 2 529 € en 2021

	2021	2022
Transport sur achats	968	
Pertes sur créances clients	1 561	
Honoraires (film d'animation)		5 542
Provision clients douteux		518
Pertes et gains sur écarts de règlements		5
TOTAL	2 529	6 065

2.2.3. IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes s'élèvent pour 2022 à **4 151 €** contre 5 701 € en 2021.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **0 €** sur 2022 contre 452 € en 2021.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.75% plus une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais d'assiette qui s'applique **2 280 €** en 2022 contre 2 319€ en 2021.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de **1 871 €** pour l'année 2022 contre 1 990 € en 2021.

Redevance

- Redevance fixe pour frais de contrôle

La redevance s'élève au total à 10 000 €

- Redevance fixe

La redevance s'élève au total à 150 000 €

- Redevance variable

CA 2022	612 064
REDEVANCE 15%	91 810

La redevance comprend une partie variable égale à 15% du chiffre d'affaire et s'élève à 91 810 €

2.2.4. CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et charges sociales s'élèvent à **108 285 €** contre 119 388 € en 2021.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2022.

2.2.5. Prime participation

Néant

2.2.6. Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **40 631€** en 2022 contre 49 940 € en 2021 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Du 01/01/22 au 28/02/22, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à 8,4% des produits d'exploitation contre 8,5% en 2021. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

2.2.7. Frais de gestion de la société dédiée

Le montant du poste s'élève à **4 112 €** contre 0 € en 2021 et comprend les honoraires CAC.

2.2.8. Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat (soit quinze ans) et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**

2.2.9. Impôt sur les sociétés

Taux de 25% pour l'ensemble de la période 01/01/2022 - 31/12/2022.

Le taux d'imposition a changé à partir du 01/04/22 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année. Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

2.3. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations

2.3.1. Etat de variation du patrimoine

Le tableau des immobilisations et des amortissements est joint en **annexe 1**.

Des immobilisations ont été acquises pour une valeur de **298 979 €**.

			Valeur actualisée
0000000001	NDD 2022/09/001 PL IDENTITE	01/10/2022	4 640,00
0000000002	NDD 2022/09/001 CLIM MAG	01/10/2022	7 518,00
0000000003	PLAN DE PLANTATION CAROLE BONIFACE	01/10/2022	960,00
0000000004	BORNE MURALE TIVANO	01/10/2022	11 233,00
0000000005	JPG - MOBILIER	31/10/2022	1 483,18
0000000006	NDD 2022/11/052 SEA 30/11/2022	30/11/2022	4 529,00
0000000007	FOUR CREMA	01/06/2022	165 003,00
0000000008	NOTE DE DEBIT IMMO 2023-0031 - COLLINET MOBILIER	31/12/2022	14 991,62
0000000009	NDD 2022/07/001 SEA 01/07/2022	31/12/2022	3 136,00
0000000010	NDD 2022/12/007 DAUPHINE DESIGN 01/12/2022	31/12/2022	8 571,89
0000000011	NDD 2022/12/009 SEA 01/12/2022	31/12/2022	36 000,00
0000000017	ATI LIGNE DE FILTRATION	01/12/2022	28 107,00
0000000018	ASERELEC TVX ELECTRICITE	31/12/2022	11 846,00
0000000019	VOLET PAYSAGER CAROLE BONIFACE	01/02/2022	960,00
Total			298 978,69

2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Les installations publiques et techniques du crématorium ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par des bureaux de contrôle, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (ARS) de délivrer l'attestation de conformité prévue aux articles D2223-99 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le 9 décembre 2020 et le 21 juillet 2022, de nouveaux contrôles des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des fours ont été réalisés par Cereco et Bureau Veritas afin de renouveler l'attestation de conformité du bâtiment.

Au vu des rapports techniques émis par les organismes de contrôle, Bureau Veritas a donné son agrément sur la conformité du crématorium le 22 décembre 2020. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'au 22 décembre 2026.

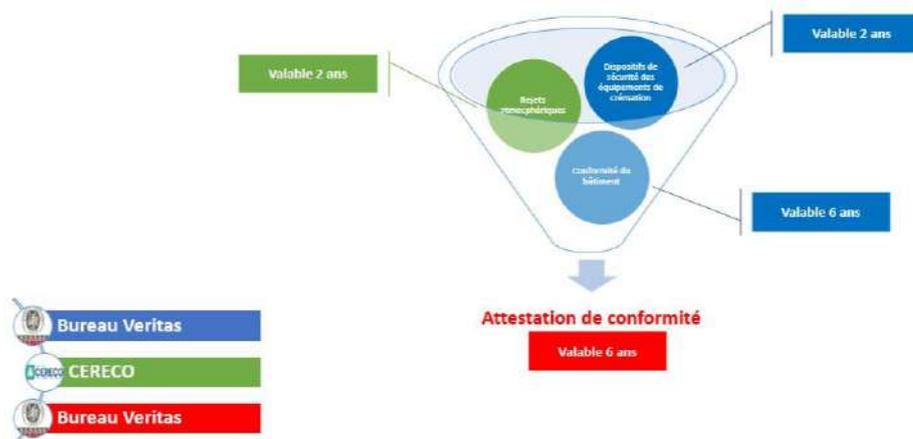
Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
22/12/2020	6	22/12/2026	A planifier

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans :

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
09/12/2020	2	09/12/2022	Eté 2023

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
21/07/2022	2	21/07/2024	A planifier

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



- **. Travaux d'entretien du crématorium**

Les travaux d'entretien du four de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur du four). Ce contrat garantit une visite préventive toutes les 500 crémations, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. Dans ce contrat de garantie totale, toutes les pièces et toute la maintenance préventive sont incluses, hors rebriquage total.

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du four de crémation.

Fin 2018, un système de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été mis en place afin d'identifier et de tracer l'ensemble des dysfonctionnements et résolutions apportées sur les équipements de crémation.

- **Programme contractuel d'investissements**

Néant.

- **Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année**

Néant en 2022.

- **Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise**

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en annexe 1.

Il n'y a pas de biens de reprise à l'exception des matériels informatiques et de téléphonie.

2.4. Engagements financiers

2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Un cautionnement de 6 000 € a été constitué auprès de la Trésorerie Principale de Pau. Tous les biens acquis par OGF dans le cadre du contrat de délégation ayant été autofinancés. Il n'y a ni emprunt ni engagement de crédit-bail.

2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail. Le montant de ces engagements est estimé au bilan.

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

3.1. Évolution de la mortalité en France

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

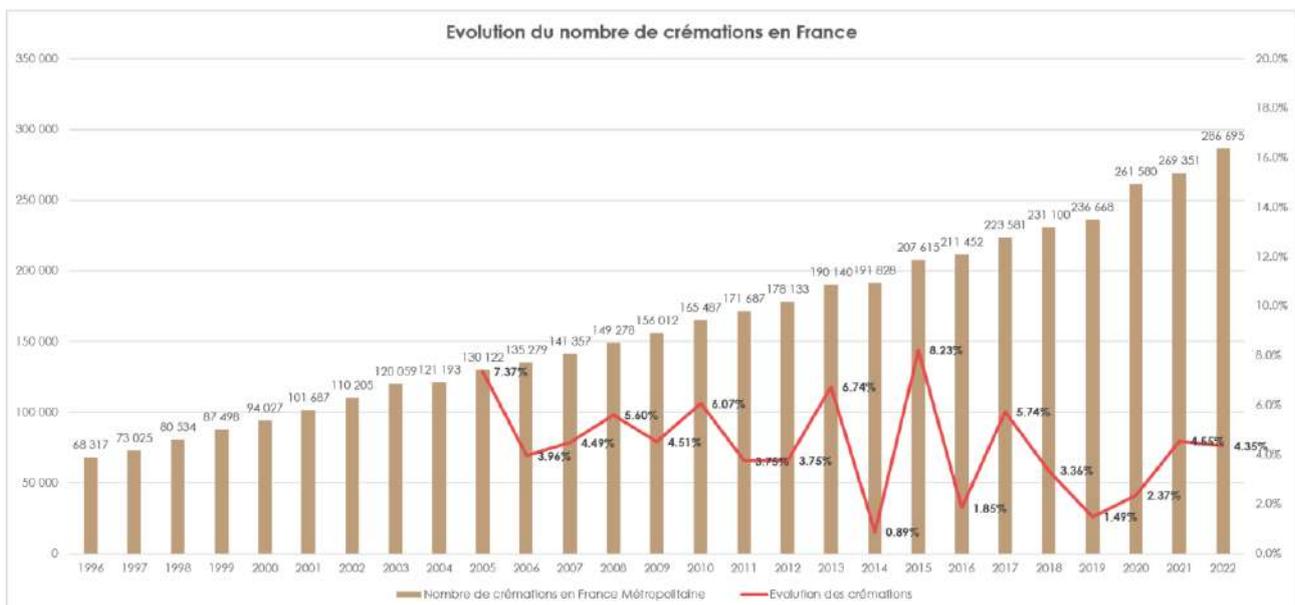
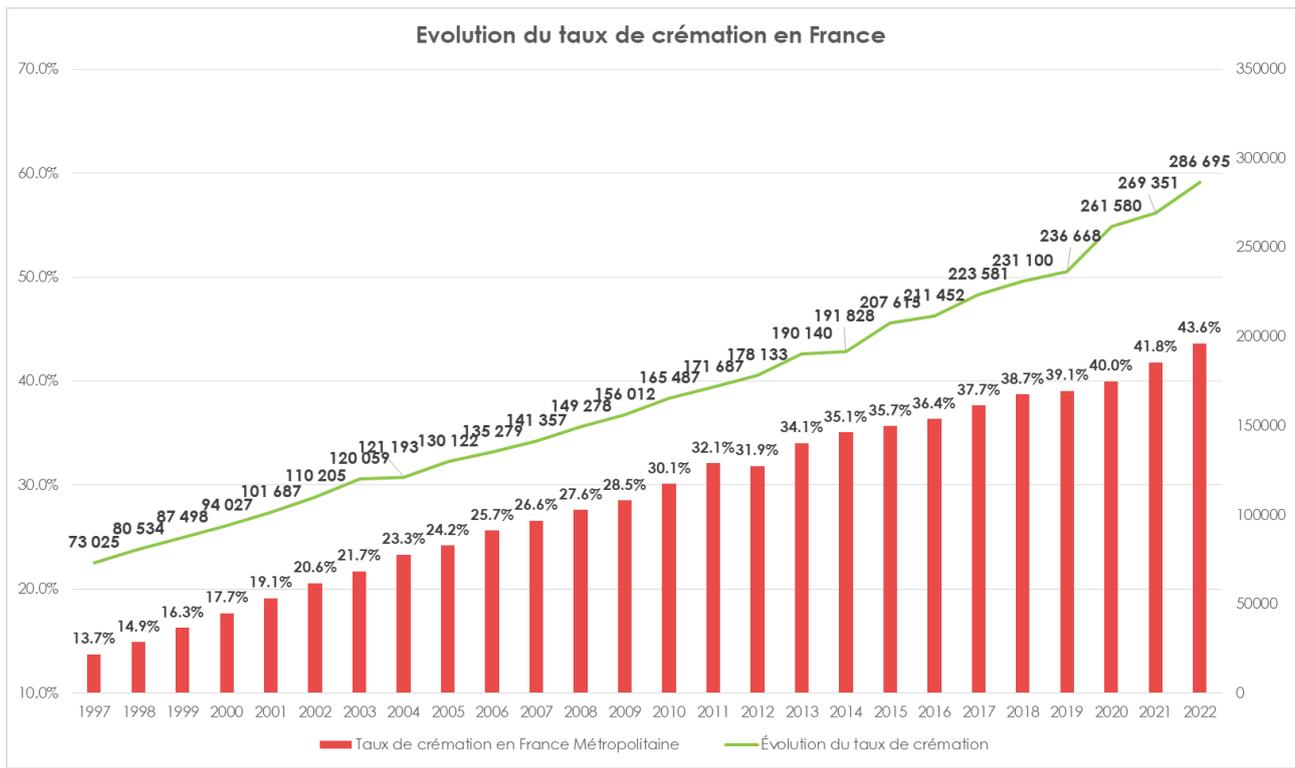
En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022

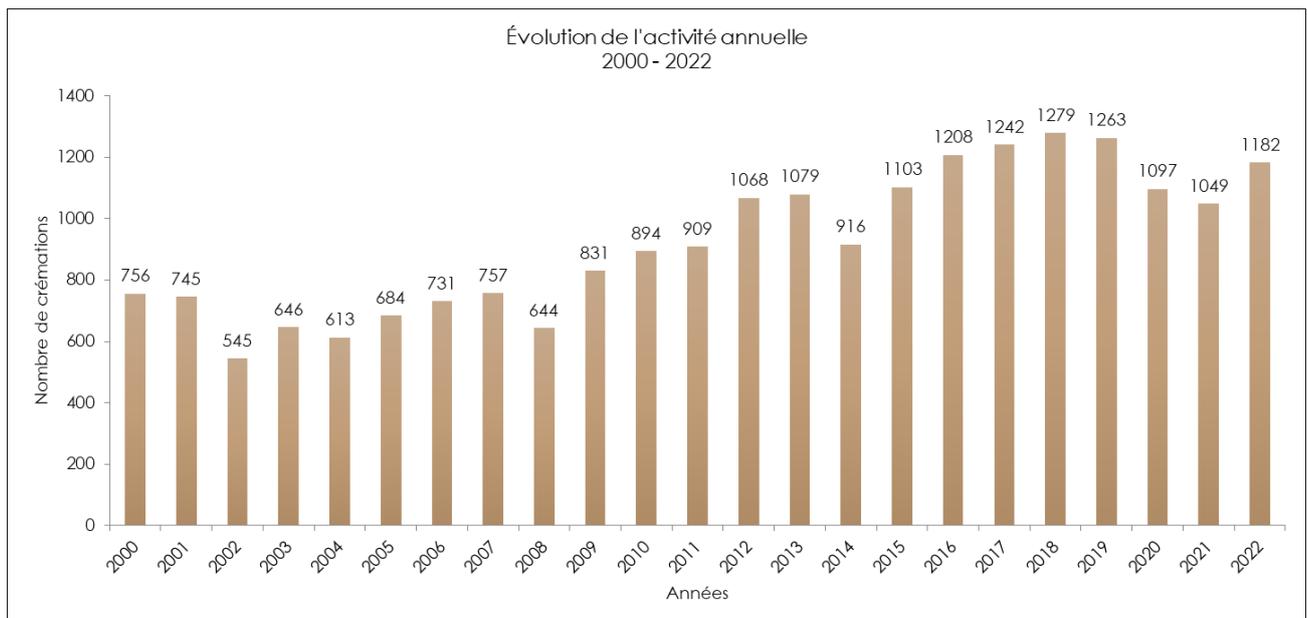


3.2. Analyse du registre des crémations

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

Répartition par types de crémation	
Prestations	2022
Adultes	1099
Enfants de moins d'un an	17
Enfants de 1 à 12 ans	3
À titre gratuit	0
Sous-total	1119
Exhumations de moins de 5 ans	3
Exhumations de plus de 5 ans	27
Sous-total	1149
Pièces anatomiques	33
TOTAL	1182

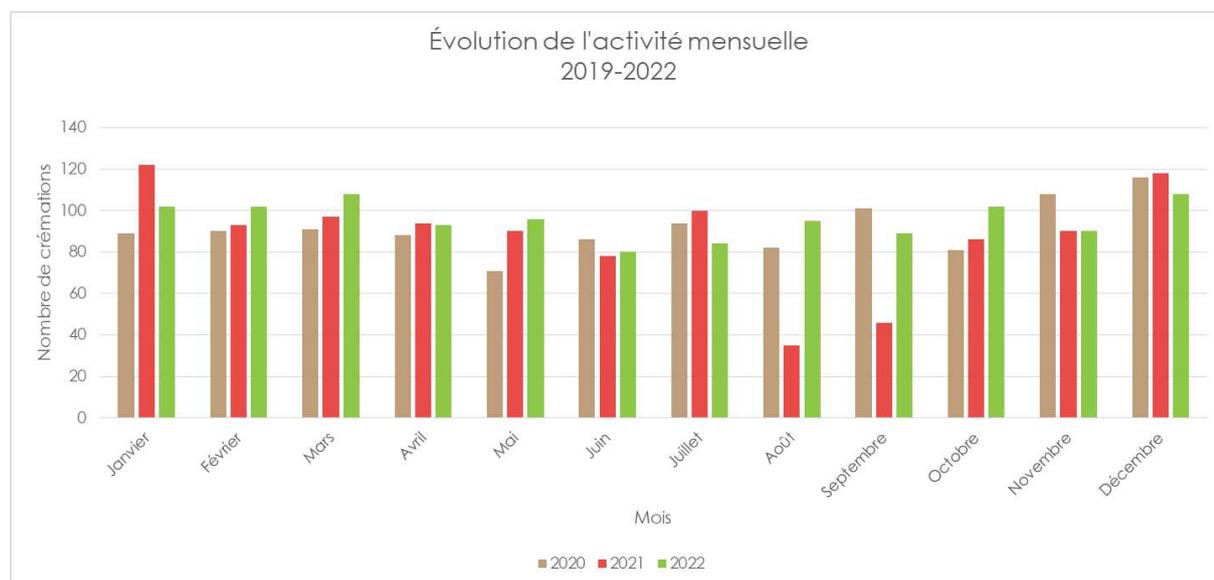
3.2.1. Évolution du nombre annuel de crémations



Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
1991	337	-
1992	377	11.9%
1993	443	17.5%
1994	475	7.2%
1995	534	12.4%
1996	594	11.2%
1997	610	2.7%
1998	744	22.0%
1999	819	10.1%
2000	756	-7.7%
2001	745	-1.5%
2002	545	-26.8%
2003	646	18.5%
2004	613	-5.1%
2005	684	11.6%
2006	731	6.9%
2007	757	3.6%
2008	644	-14.9%
2009	831	29.0%
2010	894	7.6%
2011	909	1.7%
2012	1068	17.5%
2013	1079	1.0%
2014	916	-15.1%
2015	1103	20.4%
2016	1208	9.5%
2017	1242	12.6%
2018	1279	3.0%
2019	1263	-1.3%
2020	1097	-13.1%
2021	1049	-4.4%
2022	1182	12.7%

3.2.2. Évolution mensuelle de nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	89	89	122	122	102	102
Février	90	179	93	215	102	204
Mars	91	270	97	312	108	312
Avril	88	358	94	406	93	405
Mai	71	429	90	496	96	501
Juin	86	515	78	574	80	581
Juillet	94	609	100	674	84	665
Août	82	691	35	709	95	760
Septembre	101	792	46	755	89	849
Octobre	81	873	86	841	102	951
Novembre	108	981	90	931	90	1 041
Décembre	116	1 097	118	1 049	108	1 149
TOTAL	1 097		1 049		1 149	



Il convient de préciser que le crématorium a été fermé pendant plusieurs semaines au cours des mois d'août et de septembre pour effectuer des opérations de maintenance.

3.2.3. Répartition des crémations par sexe

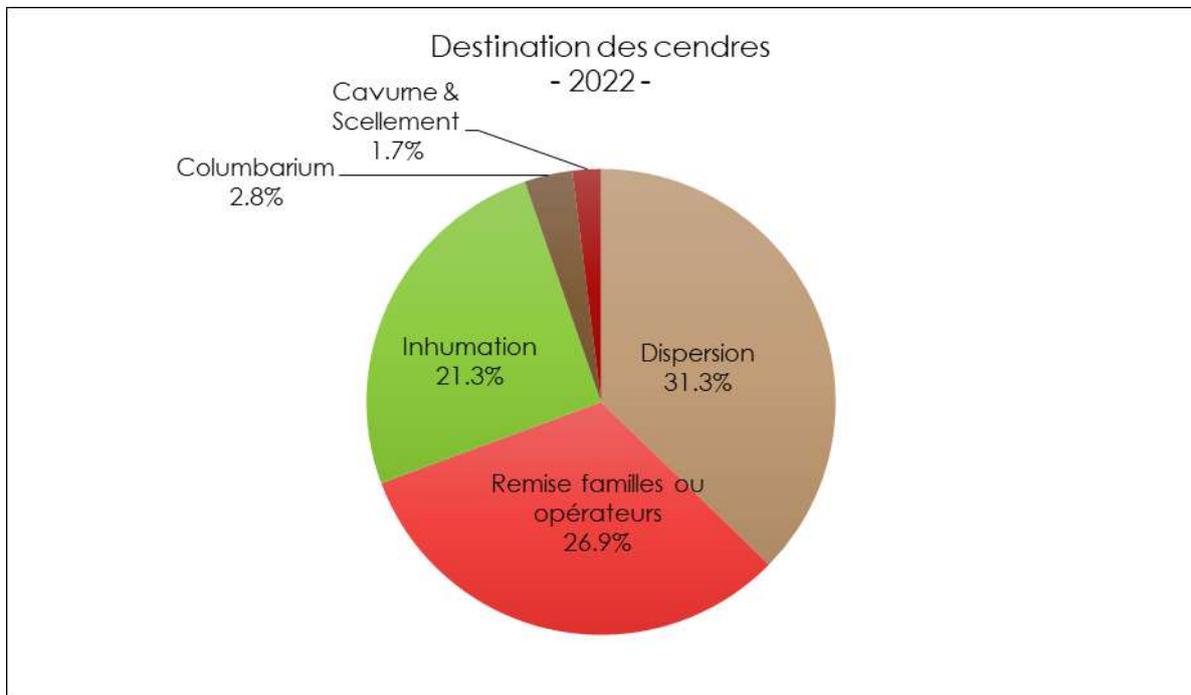
Répartition de l'activité selon la civilité (Hors pièces anatomiques)				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	48	53	1	
Février	54	48		
Mars	57	46	3	2
Avril	42	47	1	3
Mai	51	42	3	
Juin	46	33	1	
Juillet	50	30	3	1
Août	46	48		1
Septembre	38	42	2	7
Octobre	57	42	3	
Novembre	42	35	1	12
Décembre	50	52	2	4
Total	581	518	20	30
	1099			
Proportions	52.9%	47.1%		
	100.0%			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2020	2021	2022
Homme	55%	53%	53%
Femme	45%	47%	47%

3.2.5. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel avec précision, la majeure partie des urnes étant remises aux familles sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion, caveau de famille dans une autre commune, etc.).

Destination des cendres (hors PAOH et exhumations) - 2022 -		
Destination	Part	Nombre de crémations
Dispersion	31.3%	360
Remise familles ou opérateurs	26.9%	309
Inhumation	21.3%	245
Columbarium	2.8%	32
Cavume & Scellement	1.7%	19
Autres	16.0%	184
TOTAL	100%	1 149



3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

3.3.1. Temps de mémoire

Le crématorium de Pau a organisé la journée temps de mémoire le 26 novembre 2022. 50 personnes (familles) étaient réunies pour rendre hommage à leurs proches.

Pour cette occasion, le déroulement de la cérémonie s'est composé de témoignage, diapo photo, pianiste et flutiste, rencontre et partage.



3.3.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé également comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles.

3.3.3. Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium a été réalisée et mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par celui-ci.

3.3.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à 15 090.04 € pour 886 kg de métaux collectés.

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux du crématorium de 5 938.06 € à la Fondation PFG

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient 89 projets partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire (Région Nouvelle Aquitaine), la Fondation PFG a versé 56 403 € à :

Adapei Corrèze	Malemort	Corrèze	Créer des groupes de parole animés par une psychologue, à destination des aidants et/ou proches de personnes handicapées, endeuillées	2 600.00 €
ADMR Vienne	Chasseneuil-du-poitou	Vienne	Réaliser une session de formation, à destination des aides-soignants de la SSIAD (10 aides-soignants), sur la fin de vie et les techniques de toucher-massage-relaxation auprès des patients.	6 203.00 €
ASP 23	Guéret	Creuse	Développer l'activité d'accompagnement à domicile : formation de bénévoles, acquisition d'un véhicule, création d'un pôle suivi de deuil.	15 000.00 €
ASP L'Estuaire	Niort	Deux-Sèvres	Accompagner la formation au deuil des bénévoles de l'association: - formation initiale avec un volet "deuil" - formation continue et groupes de parole mensuels avec supervision assurée par une psychologue.	2 000.00 €
Des boules aux nez	Perigueux	Dordogne	Interventions de duos de clowns dans une unité de soins de longue durée.	6 000.00 €
La petite fille aux allumettes	Bordeaux	Gironde	Groupes thérapeutiques animés par des psychologues et soirées d'information au grand public.	20 000.00 €
PALLIA PLUS	Bordeaux	Gironde	Poursuite de l'aménagement du lieu de regroupement des groupes de parole pour personnes en deuil, et des journées de groupe "Mieux-être" pour patients en situation palliative précoce. (action débutée en 2021 avec la Fondation)	1 600.00 €
Val Vivre avec en Limousin	Isle	Haute-Vienne	Approfondir la formation de 2 animatrices de l'équipe pour l'animation de groupe d'entraide de personnes endeuillées.	1 000.00 €
VSD Aquitaine	Bayonne	Pyrénées-Atlantiques	Week-end fédéral vivre son deuil avec l'intervention de 2 intervenants pour les bénévoles.	2 000.00 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitatif – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

3.3.5. Enquêtes de satisfaction

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

Synthèse des résultats

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 /2021)
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	88,9%	100,0%	100,0%	100,0%	95,1%	91,4%	▶
L'accueil	94,4%	94,1%	100,0%	100,0%	95,1%	94,3%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	94,4%	94,1%	100,0%	100,0%	95,1%	100,0%	▶
Le confort des locaux	94,4%	88,2%	100,0%	100,0%	92,7%	100,0%	▼
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	93,3%	100,0%	100,0%	97,4%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶

3.3.6. La Certification de services Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles.

Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.



Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2020. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

3.3.7. La Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).



La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

4.1. Le compte rendu technique

4.1.1. Les horaires d'ouverture

Le crématorium de Pau est ouvert de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, et le samedi matin.

La programmation de l'équipement de crémation permet d'assurer cinq crémations par jour dont la première dès 9h00, la dernière crémation ayant lieu à 16h30.

4.1.2. Les moyens en personnel

Trois personnes concourent, en fonction de l'activité, au fonctionnement et à la tenue quotidienne du site.

Les principales tâches qui leur sont dévolues sont les suivantes :

- accueil des familles,
- organisation de cérémonies,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- recueil des cendres,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Grâce à cet effectif important, OGF est à même d'assurer la continuité du service public et de pallier toute absence ou surcharge d'activité.

Ces trois personnes sont placées sous l'autorité d'Henri LENEPVEU, Responsable du crématorium.

4.1.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

4.2. Le compte rendu financier

4.2.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2022 ont été les suivants :

Désignation <i>En Euros</i>	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<u>Redevance Crémation</u>			
Crémation adulte	552.51 €	110.50 €	663.01 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)	276.27 €	55.25 €	331.52 €
Cercueil enfant (moins de un an)	138.21 €	27.64 €	165.85 €
<u>Crémation d'un cercueil après exhumation</u>			
Moins de 5 ans après l'inhumation	552.51 €	110.50 €	663.01 €
Plus de 5 ans après l'inhumation	276.27 €	55.25 €	331.52 €
<u>Crémation des pièces anatomiques</u>			
Crémation conteneur de 60 kg et 200 litres maximum	552.51 €	110.50 €	663.01 €
Crémation conteneur de 30 kg et 100 litres maximum	276.27 €	55.25 €	331.52 €
<u>Mise à la disposition de la salle de cérémonies pour une cérémonie d'adieu simple</u> (avec ou sans sonorisation) - Forfait 15 minutes		Gratuit	
<u>Mise à la disposition de la salle de cérémonies pour une cérémonie personnalisée</u> (avec ou sans sonorisation) - Forfait 1 heure, au-delà de 15 minutes	112.78 €	22.56 €	135.34 €
<u>Mise à la disposition de la salle de cérémonies pour une cérémonie non suivie d'une crémation</u> (avec ou sans sonorisation) - Forfait 1 heure	112.78 €	22.56 €	135.34 €
<u>Receptacle à cendres identifié (urne cinéraire)</u>	35.26 €	7.05 €	42.31 €
<u>Dispersion des cendres au jardin du souvenir du crématorium</u>	89.16 €	17.83 €	106.99 €
<u>Dépôt temporaire des cendres au crématorium</u> Forfait par mois après le 1er mois (1er mois gratuit)	23.57 €	4.71 €	28.28 €
<u>Plateau d'introduction</u>			
Plateau d'introduction	44.06 €	8.81 €	52.87 €

4.2.2. La révision des tarifs

Au 1^{er} janvier 2022, les tarifs du crématorium de Pau ont enregistré une baisse de 6.48 % par rapport aux tarifs de l'année 2021.

Les tarifs 2022 ont été ceux prévus dans la grille du nouveau contrat de délégation 2022.

5. PERSPECTIVES 2023

- **Dématérialisation des enquêtes de satisfaction :**

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ces crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.

- **Borne interactive :**

Une borne interactive installée à l'entrée du crématorium permet aux familles de recueillir l'information de la destination de cendres des personnes crématisées.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET DES IMMOBILISATIONS

			Valeur actualisée	Dotations 2022	Amortissements cumulés 2022	VNC 2022
0000000001	NDD 2022/09/001 PL IDENTITE	01/10/2022	4 640,00	535,38	535,38	4 104,62
0000000002	NDD 2022/09/001 CLIM MAG	01/10/2022	7 518,00	867,46	867,46	6 650,54
0000000003	PLAN DE PLANTATION CAROLE BONIFACE	01/10/2022	960,00	110,77	110,77	849,23
0000000004	BORNE MURALE TIVANO	01/10/2022	11 233,00	1 296,11	1 296,11	9 936,89
0000000005	JPG - MOBILIER	31/10/2022	1 483,18	60,54	60,54	1 422,64
0000000006	NDD 2022/11/052 SEA 30/11/2022	30/11/2022	4 529,00	130,00	130,00	4 399,00
0000000007	FOUR CREMA	01/06/2022	165 003,00	21 000,40	21 000,40	144 002,60
0000000008	NOTE DE DEBIT IMMO 2023-0031 - COLLINET MOBILIER	31/12/2022	14 991,62	10,86	10,86	14 980,76
0000000009	NDD 2022/07/001 SEA 01/07/2022	31/12/2022	3 136,00	2,27	2,27	3 133,73
0000000010	NDD 2022/12/007 DAUPHINE DESIGN 01/12/2022	31/12/2022	8 571,89	6,21	6,21	8 565,68
0000000011	NDD 2022/12/009 SEA 01/12/2022	31/12/2022	36 000,00	26,09	26,09	35 973,91
0000000017	ATI LIGNE DE FILTRATION	01/12/2022	28 107,00	585,56	585,56	27 521,44
0000000018	ASERELEC TVX ELECTRICITE	31/12/2022	11 846,00	8,23	8,23	11 837,77
0000000019	VOLET PAYSAGER CAROLE BONIFACE	01/02/2022	960,00	229,57	229,57	730,43
Total			298 978,69	24 869,45	24 869,45	274 109,24

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



CERTIFICAT N°8427
Multi-sites
VERSION 2

OGF SA

31, rue de Cambrai
75019 PARIS

Crématorium de Pau
(Filiale Société du Crématorium de Pau)
2, Rue Pierre Brossolette
64000 PAU

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« **Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01** »

Ce certificat est attribué pour une période de trois ans
à compter du **04/03/2020**, jusqu'au **03/03/2023**

Edité le **21/01/2022**



Page 1



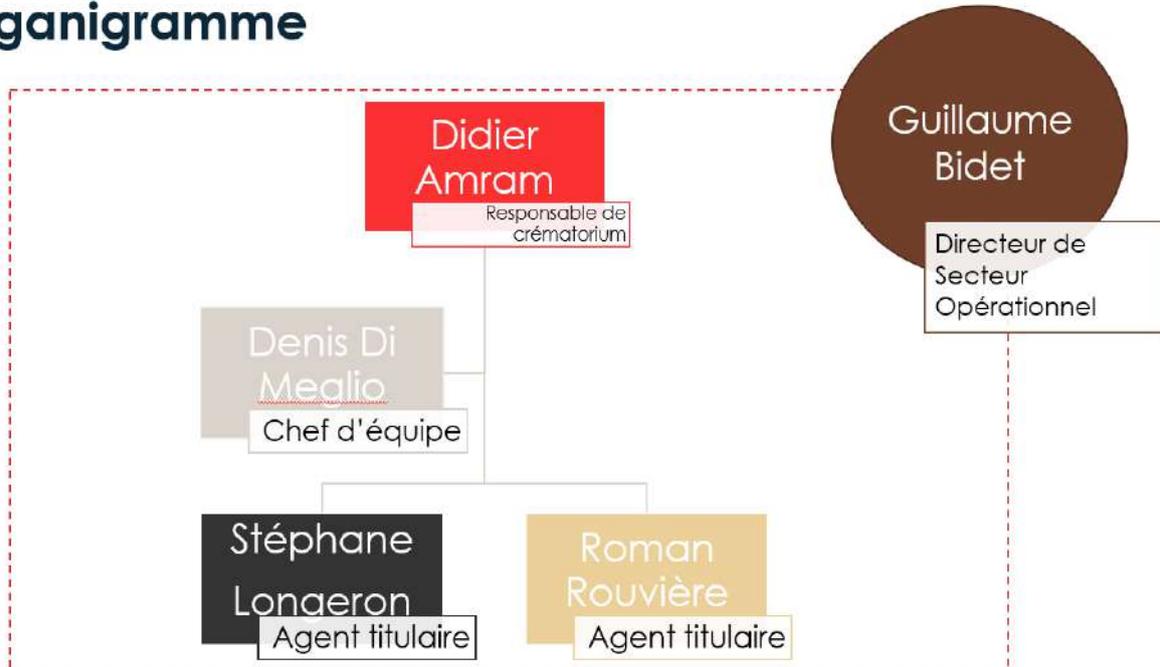


QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait

ANNEXE 3 : ORGANIGRAMMES ET FICHES DE POSTES

Organigramme



OGF

Responsable de crématorium

Rôle et Missions

Le (la) responsable de crématorium a pour mission l'exploitation du crématorium dans le respect de la qualité des prestations à fournir aux familles et conformément aux dispositions prévues par son contrat de gestion et dans le respect de la neutralité des lieux.

Il (elle) assure la bonne gestion du crématorium sous tous les aspects techniques, administratifs...

Il (elle) conduit et anime des cérémonies dans le respect du contenu de la délégation de service public et des souhaits de la famille.

Il (elle) est le garant du respect de toutes les règles en matière de sécurité du travail et de réglementation funéraire.

Ses actions contribuent à fidéliser les familles et à valoriser la qualité des prestations délivrées auprès des autorités déléguantes.

Il (elle) accomplit ses missions en liaison et sous l'autorité de son manager direct.

Ses rôles et missions recouvrent les domaines d'activité suivants :



Accueil du public



Conduite et animation de cérémonie



Conduite des opérations :

- Conduite de l'équipement de crémation
- Traitement des cendres



Activités administratives



Encadrement (si collaborateur)



Entretien et maintenance



Hygiène et sécurité

Activités

Pour assurer la continuité des services rendus aux familles et professionnels du funéraire (opérateurs funéraires, police...), participe aux astreintes organisées dans son secteur.

Le (la) responsable de crématorium se doit d'exercer ses fonctions dans le respect des règles et des procédures du groupe liées à son activité (notamment d'hygiène et de sécurité), des consignes du constructeur dans l'utilisation de l'équipement de crémation, des procédures d'urgence et de la réglementation en vigueur (CGCT...). Dans ce cadre, il est soumis à des formations obligatoires.

Il (elle) doit notamment adapter son comportement, son langage, sa tenue et sa gestuelle à la situation de deuil et au respect dû au défunt et à ses cendres (neutralité culturelle et politique...). Il (elle) applique, dans toutes les situations professionnelles, le code de déontologie, les règles de confidentialité, de discrétion et le principe du secret professionnel.

En fonction de l'organisation du secteur, réalise tout ou partie des activités décrites ci-dessous.

Au-delà des activités ci-dessous, réalise toute autre tâche nécessaire au bon fonctionnement du crématorium.

Les femmes salariées de l'entreprise ne doivent pas porter plus de 25kg.

Il (elle) est garant du respect de ces règles par ses équipes.

Accueil du public

- Accueille les familles et les professionnels du funéraire.
- Informe les familles du déroulement des opérations (cérémonie, crémation, remise de l'urne, dispersion des cendres...).
- Réceptionne les appels téléphoniques et les demandes de réservation de créneaux de crémation en utilisant les outils mis à sa disposition.
- S'assure de la réception et du déchargement des cercueils et des urnes identifiés.
- Respecte et fait respecter les procédures en vigueur dans les crématoriums.

Conduite et animation de cérémonie

- Assure les cérémonies de recueillement avant la crémation et de remise de l'urne conformément au cahier des charges de la délégation de service public en s'appuyant sur les différents moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium.
- Accompagne la famille au crématorium et la renseigne sur les questions qu'elle peut se poser sur la crémation et la destination des cendres.
- Remet l'urne à la famille ou à l'opérateur funéraire.
- Réalise, le cas échéant, la dispersion des cendres, en conformité avec les souhaits du défunt et de la famille dans l'espace dédié du crématorium.
- Procède à la dispersion des cendres contenues dans les urnes non récupérées par les familles à l'issue des délais réglementaires et après autorisation de la mairie du lieu de dispersion.
- Dans le cas où un opérateur funéraire intervient pour la réalisation d'une cérémonie, met à sa disposition les moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium conformément à la délégation de service public.
- Participe à l'organisation et à la réalisation d'évènements se déroulant au crématorium (cérémonie annuelle du souvenir, temps de mémoire, journées portes ouvertes...).

Conduite des opérations

Conduite de l'équipement de crémation

- Programme ou démarre le préchauffage de l'équipement de crémation.
- Adapte les cycles de crémation en fonction de la corpulence du défunt ou du cercueil.
- Pose l'estampille réfractaire d'identification du défunt sur le cercueil afin d'assurer la traçabilité des cendres.
- Procède à l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation et contrôle le bon déroulement de l'opération.
- Contrôle régulièrement le fonctionnement des installations (température, rejets de gaz, etc...).

- S'assure visuellement que la crémation est terminée et que les cendres sont prêtes à être collectées.
- Contrôle le bon fonctionnement de l'équipement de crémation afin de limiter les consommations de gaz.

Traitement des cendres

- Recueille les cendres à l'issue de la crémation dans le réceptacle prévu à cet effet.
- Extrait les objets métalliques ou autres présents dans les cendres avec une pince et un aimant pour les déposer dans les containers prévus à cet effet.
- Effectue la pulvérisation des calcuis.
- Transfert la totalité des cendres avec l'estampille réfractaire d'identification dans l'urne conformément à la réglementation en vigueur.
- Peut être amené à créer et poser la plaque d'identification sur l'urne si celle-ci n'est pas fournie par l'opérateur funéraire.

Activités administratives

- Tient et met à jour le planning en liaison avec les opérateurs funéraires.
- Vérifie qu'il dispose de tous les autorisations et documents nécessaires pour la crémation et tient à jour les différents registres.
- S'assure de l'identification du cercueil et de l'urne (présence de la plaque d'identification) par rapport à l'autorisation de crémation.
- Délivre le certificat de crémation et l'attestation de remise de l'urne.
- Effectue la facturation auprès des opérateurs funéraires.
- Gère le suivi des urnes déposées temporairement au crématorium (contrat de dépôt, courriers de relance ...).
- Archive les dossiers de crémation ainsi que les documents Cerfa des pièces anatomiques.
- Conserve les bordereaux de suivi d'élimination de tous les déchets (déchets métalliques et déchets issus de la filtration).

- Rédige et archive les demandes d'intervention à la société de maintenance en y joignant les rapports de service des intervenants correspondants.
- Tient à jour le cahier de bord des équipements de crémation.
- Participe à l'entretien des locaux techniques et publics ainsi qu'à la remise en ordre des salles après chaque cérémonie.
- Participe à la propreté des abords du crématorium (cendriers, vider les poubelles...).

Hygiène et sécurité

- Informe les familles et les opérateurs funéraires des règles d'hygiène et de sécurité applicables et veille au respect par tous.
- Utilise obligatoirement les équipements de protection individuelle (gants et blouse ignifugés, chaussures de sécurité, masques et lunettes de protection, équipement pour travailleur isolé ...) conformément aux consignes d'hygiène et de sécurité mises en place par OGF.
- Respecte strictement les mesures de manipulation des produits réactifs neufs et usagés utilisés dans le cadre du traitement et de la filtration des fumées.
- Respecte les consignes en matière de protection incendie, anti-intrusion et de conformité électrique.
- Signale à son responsable hiérarchique tout dysfonctionnement ou incident qui pourrait remettre en question la sécurité des personnes et des locaux.

- Garantie et actualise en cas de besoin l'affichage obligatoire dans la partie publique du crématorium. Il assure la mise à disposition du public du/des registre(s) et du questionnaire qualité prévus au cahier des charges de la délégation de service public (registre des appréciations et du souvenir).

Encadrement (si collaborateur)

- Crée des conditions favorables à la motivation de ses collaborateurs.
- Fédère et mobilise son équipe autour de l'atteinte des objectifs.
- Définit les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe.
- Adapte son style de management en fonction du degré d'autonomie de chaque collaborateur.
- Évalue et reconnaît les contributions individuelles et collectives (valorise, reconnaît les réussites / recadre les dérives, les hors jeux ponctuels) de ses collaborateurs.
- Développe les compétences de ses collaborateurs (formation, accompagnement individuel et collectif...).
- Met en œuvre des actions pour accompagner les changements dans son périmètre.
- Relaye la politique du groupe auprès de ses collaborateurs et échange efficacement auprès de sa hiérarchie.

Entretien et maintenance

- Effectue l'entretien et la maintenance de premier niveau des équipements de crémation conformément aux procédures en vigueur.
- Signale tout incident de fonctionnement des équipements de crémation et décrit la situation à la société de maintenance pour faciliter le diagnostic de la panne.
- Accueille les professionnels compétents (ex : électricien...) délégués par la société de maintenance afin de faciliter leur intervention.
- Après toute intervention, réalise les opérations nécessaires à la remise en fonction de l'équipement de crémation conformément aux consignes de la société de maintenance.

OGF

Responsable de crématorium

Rôle et Missions

Le (la) responsable de crématorium a pour mission l'exploitation du crématorium dans le respect de la qualité des prestations à fournir aux familles et conformément aux dispositions prévues par son contrat de gestion et dans le respect de la neutralité des lieux.

Il (elle) assure la bonne gestion du crématorium sous tous les aspects techniques, administratifs...

Il (elle) conduit et anime des cérémonies dans le respect du contenu de la délégation de service public et des souhaits de la famille.

Il (elle) est le garant du respect de toutes les règles en matière de sécurité du travail et de réglementation funéraire.

Ses actions contribuent à fidéliser les familles et à valoriser la qualité des prestations délivrées auprès des autorités déléguantes.

Il (elle) accomplit ses missions en liaison et sous l'autorité de son manager direct.

Ses rôles et missions recouvrent les domaines d'activité suivants :

-  Accueil du public
-  Conduite et animation de cérémonie
-  Conduite des opérations :
 - Conduite de l'équipement de crémation
 - Traitement des cendres
-  Activités administratives
-  Encadrement (si collaborateur)
-  Entretien et maintenance
-  Hygiène et sécurité

Activités

Pour assurer la continuité des services rendus aux familles et professionnels du funéraire (opérateurs funéraires, police...), participe aux astreintes organisées dans son secteur.

Le (la) responsable de crématorium se doit d'exercer ses fonctions dans le respect des règles et des procédures du groupe liées à son activité (notamment d'hygiène et de sécurité), des consignes du constructeur dans l'utilisation de l'équipement de crémation, des procédures d'urgence et de la réglementation en vigueur (CGCT...). Dans ce cadre, il est soumis à des formations obligatoires.

Il (elle) doit notamment adapter son comportement, son langage, sa tenue et sa gestuelle à la situation de deuil et au respect dû au défunt et à ses cendres (neutralité culturelle et politique...). Il (elle) applique, dans toutes les situations professionnelles, le code de déontologie, les règles de confidentialité, de discrétion et le principe du secret professionnel.

En fonction de l'organisation du secteur, réalise tout ou partie des activités décrites ci-dessous.

Au-delà des activités ci-dessous, réalise toute autre tâche nécessaire au bon fonctionnement du crématorium.

Les femmes salariées de l'entreprise ne doivent pas porter plus de 25kg.

Il (elle) est garant du respect de ces règles par ses équipes.

Accueil du public

- Accueille les familles et les professionnels du funéraire.
- Informe les familles du déroulement des opérations (cérémonie, crémation, remise de l'urne, dispersion des cendres...).
- Réceptionne les appels téléphoniques et les demandes de réservation de créneaux de crémation en utilisant les outils mis à sa disposition.
- S'assure de la réception et du déchargement des cercueils et des urnes identifiés.
- Respecte et fait respecter les procédures en vigueur dans les crématoriums.

Conduite et animation de cérémonie

- Assure les cérémonies de recueillement avant la crémation et de remise de l'urne conformément au cahier des charges de la délégation de service public en s'appuyant sur les différents moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium.
- Accompagne la famille au crématorium et la renseigne sur les questions qu'elle peut se poser sur la crémation et la destination des cendres.
- Remet l'urne à la famille ou à l'opérateur funéraire.
- Réalise, le cas échéant, la dispersion des cendres, en conformité avec les souhaits du défunt et de la famille dans l'espace dédié du crématorium.
- Procède à la dispersion des cendres contenues dans les urnes non récupérées par les familles à l'issue des délais réglementaires et après autorisation de la mairie du lieu de dispersion.
- Dans le cas où un opérateur funéraire intervient pour la réalisation d'une cérémonie, met à sa disposition les moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium conformément à la délégation de service public.
- Participe à l'organisation et à la réalisation d'événements se déroulant au crématorium (cérémonie annuelle du souvenir, temps de mémoire, journées portes ouvertes...).

Conduite des opérations

Conduite de l'équipement de crémation

- Programme ou démarre le préchauffage de l'équipement de crémation.
- Adapte les cycles de crémation en fonction de la corpulence du défunt ou du cercueil.
- Pose l'estampille réfractaire d'identification du défunt sur le cercueil afin d'assurer la traçabilité des cendres.
- Procède à l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation et contrôle le bon déroulement de l'opération.
- Contrôle régulièrement le fonctionnement des installations (température, rejets de gaz, etc...).

- S'assure visuellement que la crémation est terminée et que les cendres sont prêtes à être collectées.
- Contrôle le bon fonctionnement de l'équipement de crémation afin de limiter les consommations de gaz.

Traitement des cendres

- Recueille les cendres à l'issue de la crémation dans le réceptacle prévu à cet effet.
- Extrait les objets métalliques ou autres présents dans les cendres avec une pince et un aimant pour les déposer dans les containers prévus à cet effet.
- Effectue la pulvérisation des calcius.
- Transfert la totalité des cendres avec l'estampille réfractaire d'identification dans l'urne conformément à la réglementation en vigueur.
- Peut être amené à créer et poser la plaque d'identification sur l'urne si celle-ci n'est pas fournie par l'opérateur funéraire.

Activités administratives

- Tient et met à jour le planning en liaison avec les opérateurs funéraires.
- Vérifie qu'il dispose de tous les autorisations et documents nécessaires pour la crémation et tient à jour les différents registres.
- S'assure de l'identification du cercueil et de l'urne (présence de la plaque d'identification) par rapport à l'autorisation de crémation.
- Délivre le certificat de crémation et l'attestation de remise de l'urne.
- Effectue la facturation auprès des opérateurs funéraires.
- Gère le suivi des urnes déposées temporairement au crématorium (contrat de dépôt, courriers de relance ...).
- Archive les dossiers de crémation ainsi que les documents Cerfa des pièces anatomiques.
- Conserve les bordereaux de suivi d'élimination de tous les déchets (déchets métalliques et déchets issus de la filtration).

- Garantie et actualise en cas de besoin l'affichage obligatoire dans la partie publique du crématorium. Il assure la mise à disposition du public du/des registre(s) et du questionnaire qualité prévus au cahier des charges de la délégation de service public (registre des appréciations et du souvenir).

Encadrement (si collaborateur)

- Crée des conditions favorables à la motivation de ses collaborateurs.
- Fédère et mobilise son équipe autour de l'atteinte des objectifs.
- Définit les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe.
- Adapte son style de management en fonction du degré d'autonomie de chaque collaborateur.
- Évalue et reconnaît les contributions individuelles et collectives (valorise, reconnaît les réussites / recadre les dérives, les hors jeux ponctuels) de ses collaborateurs.
- Développe les compétences de ses collaborateurs (formation, accompagnement individuel et collectif...).
- Met en œuvre des actions pour accompagner les changements dans son périmètre.
- Relaye la politique du groupe auprès de ses collaborateurs et échange efficacement auprès de sa hiérarchie.

Entretien et maintenance

- Effectue l'entretien et la maintenance de premier niveau des équipements de crémation conformément aux procédures en vigueur.
- Signale tout incident de fonctionnement des équipements de crémation et décrit la situation à la société de maintenance pour faciliter le diagnostic de la panne.
- Accueille les professionnels compétents (ex : électricien...) délégués par la société de maintenance afin de faciliter leur intervention.
- Après toute intervention, réalise les opérations nécessaires à la remise en fonction de l'équipement de crémation conformément aux consignes de la société de maintenance.

- Rédige et archive les demandes d'intervention à la société de maintenance en y joignant les rapports de service des intervenants correspondants.
- Tient à jour le cahier de bord des équipements de crémation.
- Participe à l'entretien des locaux techniques et publics ainsi qu'à la remise en ordre des salles après chaque cérémonie.
- Participe à la propreté des abords du crématorium (cendriers, vider les poubelles...).

Hygiène et sécurité

- Informe les familles et les opérateurs funéraires des règles d'hygiène et de sécurité applicables et veille au respect par tous.
- Utilise obligatoirement les équipements de protection individuelle (gants et blouse ignifugés, chaussures de sécurité, masques et lunettes de protection, équipement pour travailleur isolé ...) conformément aux consignes d'hygiène et de sécurité mises en place par OGF.
- Respecte strictement les mesures de manipulation des produits réactifs neufs et usagés utilisés dans le cadre du traitement et de la filtration des fumées.
- Respecte les consignes en matière de protection incendie, anti-intrusion et de conformité électrique.
- Signale à son responsable hiérarchique tout dysfonctionnement ou incident qui pourrait remettre en question la sécurité des personnes et des locaux.

OGF

Agent de crématorium

Rôle et Missions

L'agent de crématorium réalise la crémation d'un corps, de restes mortels suite à exhumation ou/et de pièces anatomiques en conduisant un équipement de crémation, de l'introduction du cercueil jusqu'à la remise des cendres dans le respect de la neutralité des lieux.

Il (elle) peut-être amené(e) à réaliser des dispersions de cendres ou des inhumations d'urnes au site cinéraire du crématorium.

Il (elle) conduit et anime des cérémonies dans le respect du contenu de la délégation de service public et des souhaits de la famille.

Il (elle) accomplit ses missions en liaison et sous l'autorité de son manager direct.

Ses rôles et missions recouvrent les domaines d'activités suivants :

-  Accueil du public
-  Conduite des opérations :
 - Conduite de l'équipement de crémation
 - Traitement des cendres
-  Activités administratives
-  Conduite et animation de cérémonie
-  Entretien et maintenance
-  Hygiène et sécurité

Activités

Pour assurer la continuité des services rendus aux familles et professionnels du funéraire (opérateurs funéraires, police...), participe aux astreintes organisées dans son secteur.

L'agent de crématorium se doit d'exercer ses fonctions dans le respect des règles et des procédures du groupe liées à son activité (notamment d'hygiène et de sécurité), des consignes du constructeur dans l'utilisation de l'équipement de crémation, des procédures d'urgence et de la réglementation en vigueur (CGCT...). Dans ce cadre, il est soumis à des formations obligatoires.

Il (elle) doit notamment adapter son comportement, son langage, sa tenue et sa gestuelle à la situation de deuil et au respect dû au défunt et à ses cendres (neutralité culturelle et politique...). Il (elle) applique, dans toutes les situations professionnelles, le code de déontologie, les règles de confidentialité, de discrétion et le principe du secret professionnel.

En fonction de l'organisation du secteur, réalise tout ou partie des activités décrites ci-dessous.

Au-delà des activités ci-dessous, réalise toute autre tâche nécessaire au bon fonctionnement du crématorium.

Les femmes salariées de l'entreprise ne doivent pas porter plus de 25kg.

Accueil du public

- Accueille les familles et les professionnels du funéraire.
- Informe les familles du déroulement des opérations (cérémonie, crémation, remise de l'urne, dispersion des cendres...).
- Réceptionne les appels téléphoniques et les demandes de réservation de créneaux de crémation en utilisant les outils mis à sa disposition.
- S'assure de la réception et du déchargement des cercueils et des urnes identifiés.
- Respecte et fait respecter les procédures en vigueur dans les crématoriums.

Conduite des opérations

Conduite de l'équipement de crémation

- Programme ou démarre le préchauffage de l'équipement de crémation.

- Adapte les cycles de crémation en fonction de la corpulence du défunt ou du cercueil.
- Pose l'estampille réfractaire d'identification du défunt sur le cercueil afin d'assurer la traçabilité des cendres.
- Procède à l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation et contrôle le bon déroulement de l'opération.
- Contrôle régulièrement le fonctionnement des installations (température, rejets de gaz, etc...).
- S'assure visuellement que la crémation est terminée et que les cendres sont prêtes à être collectées.
- Contrôle le bon fonctionnement de l'équipement de crémation afin de limiter les consommations de gaz.

Traitement des cendres

- Recueille les cendres à l'issue de la crémation dans le réceptacle prévu à cet effet.
- Extrait les objets métalliques ou autres présents dans les cendres avec une pince et un aimant pour les déposer dans les containers prévus à cet effet.
- Effectue la pulvérisation des calcuis.
- Transfert la totalité des cendres avec l'estampille réfractaire d'identification dans l'urne conformément à la réglementation en vigueur.
- Peut être amené à créer et poser la plaque d'identification sur l'urne si celle-ci n'est pas fournie par l'opérateur funéraire.

Activités administratives

- Tient et met à jour le planning en liaison avec les opérateurs funéraires.
 - Vérifie qu'il dispose de tous les autorisations et documents nécessaires pour la crémation et tient à jour les différents registres.
 - S'assure de l'identification du cercueil et de l'urne (présence de la plaque d'identification) par rapport à l'autorisation de crémation.
 - Délivre le certificat de crémation et l'attestation de remise de l'urne.
-
- Effectue la facturation auprès des opérateurs funéraires.
 - Gère le suivi des urnes déposées temporairement au crématorium (contrat de dépôt, courriers de relance ...).
 - Archive les dossiers de crémation ainsi que les documents Cerfa des pièces anatomiques.
 - Conserve les bordereaux de suivi d'élimination de tous les déchets (déchets métalliques et déchets issus de la filtration).
 - Garantit et actualise en cas de besoin l'affichage obligatoire dans la partie publique du crématorium. Assure la mise à disposition du public du/des registre(s) et du questionnaire qualité prévus au cahier des charges de la délégation de service public (registre des appréciations et du souvenir).

Conduite et animation de cérémonie

- Assure les cérémonies de recueillement avant la crémation et de remise de l'urne conformément au cahier des charges de la délégation de service public en s'appuyant sur les différents moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium.
- Accompagne la famille au crématorium et la renseigne sur les questions qu'elle peut se poser sur la crémation et la destination des cendres.
- Remet l'urne à la famille ou à l'opérateur funéraire.
- Réalise, le cas échéant, la dispersion des cendres, en conformité avec les souhaits du défunt et de la famille dans l'espace dédié du crématorium.
- Procède à la dispersion des cendres contenues dans les urnes non récupérées par les familles à l'issue des délais réglementaires et après autorisation de la mairie du lieu de dispersion.
- Dans le cas où un opérateur funéraire intervient pour la réalisation d'une cérémonie, met à sa disposition les moyens techniques (sonorisation, vidéo, salles...) dont dispose le crématorium conformément à la délégation de service public.
- Participe à l'organisation et à la réalisation d'événements se déroulant au crématorium (cérémonie annuelle du souvenir, temps de mémoire, journées portes ouvertes...).

Entretien et maintenance

- Effectue l'entretien et la maintenance de premier niveau des équipements de crémation conformément aux procédures en vigueur.
- Signale tout incident de fonctionnement des équipements de crémation et décrit la situation à la société de maintenance pour faciliter le diagnostic de la panne.
- Accueille les professionnels compétents (ex : électricien...) délégués par la société de maintenance afin de faciliter leur intervention.
- Après toute intervention, réalise les opérations nécessaires à la remise en fonction de l'équipement de crémation conformément aux consignes de la société de maintenance.
- Rédige et archive les demandes d'intervention à la société de maintenance en y joignant les rapports de service des intervenants correspondants.
- Tient à jour le cahier de bord des équipements de crémation.
- Participe à l'entretien des locaux techniques et publics ainsi qu'à la remise en ordre des salles après chaque cérémonie.
- Participe à la propreté des abords du crématorium (cendriers, vider les poubelles...).

Hygiène et sécurité

- Informe les familles et les opérateurs funéraires des règles d'hygiène et de sécurité applicables et veille au respect par tous.
 - Utilise obligatoirement les équipements de protection individuelle (gants et blouse ignifugés, chaussures de sécurité, masques et lunettes de protection, équipement pour travailleur isolé ...) conformément aux consignes d'hygiène et de sécurité mises en place par OGF.
 - Respecte strictement les mesures de manipulation des produits réactifs neufs et usagés utilisés dans le cadre du traitement et de la filtration des fumées.
 - Respecte les consignes en matière de protection incendie, anti-intrusion et de conformité électrique.
 - Signale à son responsable hiérarchique tout dysfonctionnement ou incident qui pourrait remettre en question la sécurité des personnes et des locaux.
-



WWW.OGF.FR



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 17 Exploitation du casino de Pau : rapport d'activité de l'année 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L.3131-5 du Code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 12 janvier 2017 entre la société Pau Loisirs SAS et la ville de Pau pour une durée de 20 ans à compter du 28 juin 2017, soit jusqu'au 27 juin 2037, prévoit à l'article 56 intitulé « rapport annuel d'activité » la communication d'un compte-rendu annuel technique et financier.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, la société Pau Loisirs a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 ci-annexé dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I- Les faits marquants de l'activité 2021/2022 du Casino de Pau :

Après un exercice 2020/2021 perturbé par la pandémie de COVID-19, qui avait entraîné de longues périodes de fermetures administratives, l'exercice 2021-2022 marque le retour à la normale depuis la levée du pass vaccinal le 14 mars 2022 (entré en vigueur le 24 janvier 2022).

II - Activités exploitées dans le cadre de la délégation de service public. :

Du fait de la réglementation des jeux et selon le cahier des charges de la délégation de service public, le casino exerce trois activités distinctes : les jeux, la restauration et les animations (spectacles) :

- Jeux et machines à sous

Le casino dispose d'une salle des jeux de table traditionnels ainsi qu'une salle des machines à sous (104 machines à sous actives au 31 octobre 2022).

- Restauration et réception avec un bar restaurant et une salle d'animation modulable

- Les animations

Au titre du cahier des charges, le délégataire est tenu d'affecter une somme annuelle minimale de 100 000 € aux activités d'animation dans l'enceinte du casino et à ses abords ainsi que de contribuer au développement touristique de la commune en versant des participations à des bénéficiaires locaux à hauteur 255 K€.

En ce qui concerne les activités d'animation, le délégataire a affecté la somme de 100 513.93 € en 2022 contre 48 451.23 € en 2021. Cette augmentation s'explique notamment par le retour à la normale de l'activité à la suite de la pandémie du covid-19.

Concernant la contribution au développement touristique de la commune, le délégataire a versé la somme contractuellement prévue de 255 K€ à diverses associations locales (contre 155 K€ en 2021, montant réduit en raison de l'impact économique et financier de la pandémie sur l'exploitation du casino).

Au 31 octobre 2022, l'effectif total de l'établissement s'élève à 54 personnes, en contrat à durée indéterminée.

II - Situation financière globale

1) Les produits d'exploitation :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7.1 M€ en 2022 contre 3.3 M€ pour l'année 2021, ce qui correspond à une augmentation de 136,71 %. Cette augmentation s'explique notamment grâce aux recettes du restaurant/bar (345 233 € en 2022 contre 69 502 € en 2021, soit une variation de 396,72%).

La contribution aux finances de la commune pour 2021/2022 s'élève à 1 180 472 €, soit 9.19 % du produit brut des jeux.

2) Les charges d'exploitation :

Pour l'année 2022, les charges d'exploitation s'élèvent à 6 M€ contre 3.7 M€ pour l'année 2021 soit une augmentation de 62,82 %. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des marchandises consommées (102 859 € en 2022 contre 30 993 € en 2021, soit une variation de 231.88%) et les frais de personnels (2 229 986 € en 2022 contre 925 037 € en 2021, soit une variation de 141%).

3) Le résultat global :

Le résultat d'exploitation était déficitaire pour l'année 2021 (-396 K€). Il est pour 2022 de 1 109 622 M€.

Le résultat financier est négatif à hauteur de -83 K€ contre -106 K€ pour 2021.

Le résultat net comptable de l'année 2021-2022 passe d'un déficit de 496 K€ à un bénéfice de 814 295 €.

Après examen de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 ci-annexé remis par la société Pau Loisirs SAS au titre de la gestion du casino de Pau.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 remis par la société Pau Loisirs SAS, au titre de la gestion du casino de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 18 Gestion et exploitation des tennis du Cami-Salié : rapport d'activité de la saison 2021-2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L.3131-5 du Code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 8 juillet 2021 entre l'association Tennis Club de Pau et la ville de Pau pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} septembre 2021, soit jusqu'au 31 août 2041, prévoit à l'article 24 intitulé « rapport annuel d'activité » la communication d'un rapport annuel d'activité.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, l'association Tennis Club de Pau a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 ci-annexé dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I- Analyse de l'activité, des installations et de l'organisation du club :

1) L'activité :

Les activités principales du Tennis Club de Pau sont :

- Tennis et padel de loisir ;
- Enseignement du tennis et padel (école pour les 3 à 18 ans et cours collectifs pour les adultes) ;
- Location horaire en individuel ou pour les associations.

Lors de la saison 2021-2022, le nombre d'adhérents est de 540, en augmentation de 16% par rapport à la saison précédente (de 465 à 540). Le public féminin a augmenté (de 118 à 150 adhérentes) ainsi que le public masculin dans des proportions plus importantes (de 347 à 390).

Au sein des adhérents, le public adultes est en constante augmentation depuis cinq saisons et le public jeunes, en légère diminution la saison dernière, a augmenté de près de 46% (de 136 à 199).

Le TC Pau constate un fort engouement pour le padel notamment auprès des joueurs de tennis, séduits par le côté ludique et convivial de ce sport.

Le système d'adhésion pour le padel ouvrant droit à un tarif préférentiel quels que soient les horaires a été maintenu afin de fidéliser les joueurs réguliers. Il a permis l'obtention durant la saison 2021/2022 de 88 licenciés pour la pratique du padel (77 en 2020/2021).

De nombreux tournois ont été organisés par le club tout au long de la saison (environ 1 tournoi toutes 3 semaines) et des animations durant l'été (mini matchs suivis de moments conviviaux).

Des actions de promotion de la ville de Pau ont également été réalisées (mise à disposition des installations dans le cadre du Terega Open Pau Pyrénées pour des animations, l'organisation du tournoi interne de la ville de Pau).

2) Les installations :

Dans le cadre du contrat de concession, le concessionnaire est chargé de la réalisation d'un programme de travaux de premier établissement qui consiste au remplacement de la couverture des terrains 7 et 8 et à la création de deux nouveaux courts couverts de padel.

Ces derniers permettront notamment de créer une école de padel, d'accueillir des tournois P 1 000 Hommes (obligation de 3 courts minimum contre 2 chez les dames), mais surtout davantage de pratiquants.

Concernant le club house, malgré les travaux d'entretien réalisés par le Tennis Club de Pau (peinture, nouveau revêtement au sol), le bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité et ne permet pas d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions (notamment lors du Terega Open Pau Pyrénées). Un projet de construction d'un nouveau club house est à l'étude.

3) L'organisation :

Sur l'exercice 2021/2022, le fonctionnement du club est assuré par des bénévoles (la présidence, un poste de Secrétaire Général, un poste de trésorier, des membres du Comité directeur) et un effectif permanent de 10 personnes (contre 9 en 2021).

Parmi les évolutions, le Tennis Club de Pau est passé, par rapport à 2021, de 3 à 2 agents d'accueil et de 3 à 5 enseignants et assistant moniteur de tennis.

II - Analyses des résultats financiers.

En termes de charges, les dépenses de personnel représentent le principal poste 230 421 € sur un total de charges de 393 006 € soit 59%. Le montant de la redevance d'occupation due par le TC Pau s'élève à 15 844.43 €.

Les produits d'un montant total de 328 340 € sont composés des recettes de locations des installations, ventes de produits, prestations de service (70%), de produits divers (13%) et des compensations de la ville de Pau (17%) définies dans le contrat de concession.

Les compensations de la ville de Pau sont les suivantes :

- 35 525 € au titre de la promotion de la ville, de la mise à disposition des installations pour la promotion d'activités sportives et pour l'organisation de l'Open Terega ;
- 21 016.80 € au titre de la tarification spécifique en faveur de certains usagers palois (personnes âgées de moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau, bénéficiaires des allocations sociales) pour la saison 2021/2022.

Avec un montant total de charges de 393 006 € et un montant total de produits de 328 340 €, le compte de résultat 2021/2022 de la DSP fait apparaître un déficit de 64 666 €.

Le TC Pau explique ce déficit par :

- Une conjoncture interne défavorable dans la direction de l'association entraînant un suivi tout au long de la saison quant à la situation financière du club moins assidu que lors des saisons précédentes ;
- Une augmentation des charges de personnel ;
- Une baisse des aides à l'emploi par rapport au prévisionnel.

III - Perspectives 2023 :

A compter de l'assemblée générale de l'association qui a eu lieu en avril 2023, des dispositions ont été prises pour limiter au mieux le déficit 2022/2023, à savoir :

- Suivre mensuellement le budget prévisionnel afin d'avoir une vision réelle de la situation financière ;
- Éviter ou supprimer les animations ou actions déficitaires tant que l'équilibre financier n'est pas retrouvé ;
- Suivre de façon hebdomadaire la gestion du temps de travail de l'ensemble des salariés ;
- Missionner un ou plusieurs salariés pour faire de la prospection commerciale ;
- Lancer des études comparatives pour les différents contrats de prestataires.

délibéré page suivante

Après examen de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 ci-annexé remis par le Tennis club de Pau au titre de la gestion et l'exploitation des tennis club du Cami-Salié.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 remis par le Tennis club de Pau, au titre de la gestion et l'exploitation des tennis club du Cami Salié.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Tennis Club de Pau



Comité de Suivi DSP Bilan 2021/2022

Organigramme du Tennis Club de Pau

Saison 2021 - 2022

La présidence a été assurée par Jocelyne LELEU jusqu'en Décembre 2021, puis Pierre BIDEGARAY jusqu'à fin Février 2022, puis par Maxime BAPSERES

Le poste de Trésorier a été assuré par Pierre BIDEGARAY jusqu'en décembre 2021 puis Patrick LELUAN jusqu'à fin février 2022 puis Maylis ROMAN

Le poste de Secrétaire Général a été assuré par Nathalie SARTOR jusqu'en décembre 2021 puis Maxime BAPSERES jusqu'à fin Février, puis Jean Philippe LAGAHE

Membres du Comité Directeur à compter de mars 2022

Maxime BAPSERES
Frédéric FAISANT
Antoine FARHEON
Jean Pierre HONTAS
Aurélien HURSTEL
Benoit KOHL
Jean Philippe LAGAHE
Jocelyne LELEU
Patrick LELUAN
Pierre MARTELLI
Perrine PERNIN
Maylis ROMAN
Nathalie SARTOR
Bernard SORBETS
Jean VALLES
Pascale ZOLL

DONNEES COMPTABLES

Compte Annuel de Résultat

Compte rendu de la situation des biens et immobilisation nécessaire à l'exploitation

Inventaire des biens désignés par le contrat comme biens de retour et reprise de service

Vous retrouverez ces différents documents en annexe

ANALYSE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Continuité des adhésions heures creuses pour la saison 2021/2022

➤ Rappel Adhésion heures creuses tennis loisirs

Les horaires :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Mercredi : 9 h à 12h

• Pour rappel : Tarifs 2021 : Heures pleines (*hors licence et cotisation statutaire*) :

Non Palois : 221 €

Palois + 25 ans : 185 €

Palois 18-25 ans : 155 €

• Tarifs Heures Creuses 2020 (*hors licence*) :

Non Palois : 161 €

Palois + 25 ans : 137 €

Palois 18-25 ans : 1112 €

La licence 2021 était au tarif de 20 € pour les jeunes et 30 € pour les adultes.

Son coût est intégralement reversé à la Fédération Française de Tennis.

La cotisation statutaire du club s'élève à 20 €

Bilan Formule Heures Creuses pour la saison 2021/2022 :

24 adhésions ont été enregistrées pour la saison.

Cette formule est plutôt sollicitée par les retraités.

En plus des horaires, les différences entre la formule Tennis Loisirs et Heures creuses sont :

- la non possibilité de jouer le week-end, le mercredi après-midi.
- pas d'invitation intégrée à la formule.

La formule est reconduite chaque année.

Accueil Public Spécifique

➤ Les apprentis d'Auteuil : Collège Sainte-Bernadette

Dans le cadre de nos actions sociales, nous accueillons des jeunes rencontrant des problèmes d'insertion sociale du collège Sainte-Bernadette à Pau (Apprentis d'Auteuil).

En début de saison, nous avons signé une convention pour dispenser des cours de tennis :

- Tennis 1 h 30 tous les mercredis hors vacances scolaires.

Cette convention a été reconduite pour la saison 2021/2022.

Le Padel

Les personnes venant pratiquer sont en grande majorité des extérieurs ou des non licenciés au TC Pau. L'adhésion mise en place avec un tarif préférentiel a permis l'obtention de 88 licenciés pour la pratique du padel au lieu de 77 la saison précédente

Fréquence de jeu : au moins une à deux fois par semaine.

De nombreux tournois sont organisés par le club tout au long de la saison (environ 1 tournoi toutes les 3 semaines

Des animations ont été organisés durant l'été (américano) . il s'agit de réunir 8 joueurs sur 2 courts pour des minis matchs en temps limité (10 minutes) chaque joueur change de partenaires à chaque rotation. durée 2h00 de matches suivi d'un moment convivial (tapas, plancha)

Constat :

On constate un fort engouement pour ce sport. De plus en plus de joueurs de tennis s'y intéressent, séduits par le côté ludique, convivial et la possibilité de s'inscrire à un tournoi selon leur niveau.

L'adhésion à 50 € licence comprise ouvrant droit à un tarif préférentiel fixé à 4 €/heure et par personne quels que soient les horaires a été reconduite.

Services complémentaires :

- Vente de carte lumière : 1 €/heure.
- Location de raquettes : 2 euros

Projet : Construction de 2 courts padel couverts supplémentaires pour pouvoir créer une école de padel, accueillir des tournois P 1 000 Hommes (obligation de 3 courts minimum contre 2 chez les dames), mais surtout davantage de pratiquants

Les Logiciels de Réservation

➤ Logiciel fédéral ADOC

Ce logiciel permet d'enregistrer les cotisations, d'établir les bordereaux de paiement, de constituer les groupes d'enseignement et le paiement des cotisations en ligne en plusieurs fois.

➤ Logiciel Balle Jaune

Ce logiciel permet les réservations des courts.

Plus complet que ADOC, il permet de nombreuses tâches :

- Communiquer : envoi de mails groupés (à tous les adhérents ou possibilité de filtrer)
- Gérer les contrôles d'accès
- Effectuer les statistiques d'occupation des terrains

La synchronisation entre ADOC et Balle Jaune est réalisée.

Contrôle D'Accès

Depuis août 2017, une Gestion d'Accès a été mise en place au sein du club.

L'installation des boîtiers a permis d'élargir l'amplitude d'accès aux installations sportives. Le club est désormais accessible de 9 h à 22 h 30 et ce même lorsque le club house est fermé.

Cela concerne le portillon d'entrée au club, l'accès aux vestiaires et l'accès aux courts de tennis intérieurs (courts n° 7, 8, 9 et 10).

A chaque réservation en ligne, via le logiciel Balle Jaune, les adhérents reçoivent par mail leur confirmation de réservation qui est accompagnée de codes d'accès et d'un QR Code.

La gestion de la lumière se fait par le biais d'une carte rechargeable au prix de 2 €/h. Pour un court de tennis et 1€/H pour une piste de padel

NB : La différence de prix de la carte lumière padel (1 €) et tennis (2 €) s'explique par la différence de puissance installée

Le Club House

Le club house est ouvert au public 7/7 jours et 361 jours par an.

Ce bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité et n'est pas fonctionnel. Très énergivore, il consomme beaucoup de chauffage en hiver et de climatisation en été.

Beaucoup de retours négatifs de la part des usagers :

- Le coin vestiaires/douches n'est pas adapté pour accueillir un public mixte.
- Les vestiaires sont devenus trop exigus depuis la création des pistes de padel.
- Vétusté des lieux.

Il ne permet pas d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions et notamment lors du Terega Open Pau Pyrénées.

Un projet de construction de club house financé par la ville de Pau est à l'étude



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ, TECHNIQUE ET FINANCIER DU SERVICE

ACTIVITES

Les effectifs du Tennis Club de Pau en 2021 - 2022, en hausse de 16 % par rapport à la saison précédente



Répartition des licenciés du TC PAU									
	Année Sportive 2021			Année Sportive 2022			Evolution		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
6 ans et moins	8	9	17	9	13	22	12.50%	44.44%	29.41%
7 ans	0	4	4	7	8	15	100.00%	100.00%	275.00%
8 ans	2	12	14	4	8	12	100.00%	-33.33%	-14.29%
9 ans	4	3	7	5	17	22	25.00%	466.67%	214.29%
10 ans	2	7	9	5	6	11	150.00%	-14.29%	22.22%
11 ans	1	4	5	4	12	16	300.00%	200.00%	220.00%
12 ans	0	12	12	4	9	13	100.00%	-25.00%	8.33%
13 ans	4	12	16	2	14	16	-50.00%	16.67%	0.00%
14 ans	3	8	11	8	13	21	166.67%	62.50%	90.91%
15/16 ans	9	17	26	13	25	38	44.44%	47.06%	46.15%
17/18 ans	3	12	15	4	9	13	33.33%	-25.00%	-13.33%
Total Jeunes	36	100	136	65	134	199	80.56%	34.00%	46.32%
Senior	50	93	143	32	68	100	-36.00%	-26.88%	-30.07%
35	5	18	23	11	20	31	120.00%	11.11%	34.78%
40	9	24	33	10	33	43	11.11%	37.50%	30.30%
45	5	12	17	12	18	30	140.00%	50.00%	76.47%
50	6	23	29	8	26	34	33.33%	13.04%	17.24%
55	3	19	22	3	29	32	0.00%	52.63%	45.45%
60	2	14	16	3	12	15	50.00%	-14.29%	-6.25%
65	2	18	20	3	18	21	50.00%	0.00%	5.00%
70	1	11	12	2	13	15	100.00%	18.18%	25.00%
75	0	10	10	0	13	13	0.00%	30.00%	30.00%
80	0	4	4	1	6	7	100.00%	50.00%	75.00%
Total Adultes	83	246	329	85	256	341	2.41%	4.07%	3.65%
Total	119	346	465	150	390	540	26.05%	12.72%	16.13%

Détail des activités annexes

Beach Tennis, bar, vente cordages et pose, accessoires.

Liste du personnel et évolution

Nom Prénom	Poste	Contrat
CARDON Cyril	Agent d'accueil et communication	Contrat d'apprentissage
DE JESUS Mickael	Agent d'accueil et administratif	CDI temps complet
FOLLIOT Cédric	Enseignant	CDII
GRIZAUD Yann	Directeur	CDI temps complet
ICHMAWIN Khalid	Enseignant	CDII
LAURENT Jean-Yves	Agent de Maintenance	CDI temps partiel
LO CICERO Lisa	Agent d'accueil et administratif	CDI temps complet
RENTENIER Jean	AMT	CDII
Martin PINNEO	Enseignant tennis	CDII
SASSUS Nicolas	Enseignant tennis	CDII

1.

Liste actions de promotion du tennis et du padel

En matière de promotion du tennis, différentes actions du programme fédéral ont été mises en place :

- Baby Tennis : 3-4 ans (1 groupe de 14 enfants par semaine)
- Mini Tennis : 5-6 ans (1 groupe de 12 enfants par semaine)
- Club Junior : 7 à 18 ans : 18 groupes
- Ecole de Compétition (2 groupes de 4 enfants 2 fois par semaine)
- Perfectionnement (2 groupes de 5 enfants)
- Groupe Repérage Elite Club (1 groupe)
- Cours Collectifs Adultes à partir de 18 ans (23 groupes)
- Tennis collègue (1 groupe)
- Tournois adultes : Tennis et Padel
- Stages de Tennis

Actions de communication

- Un dépliant d'information
- Panneau d'affichage à l'entrée du club et dans le club house

- Écran télé dédié à la communication à l'intérieur du club house
- Affiches de tournois
- Presse (communiqués, résultats sportifs ou évènements, informations diverses)
- Création et distribution de flyers pour évènements particuliers
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Site internet : ville de Pau - Comité Départemental - Ligue Nouvelle Aquitaine
- Radio

SAVAP

Accueil des jeunes du SAVAP pendant les mois de juillet et août durant 6 semaines.

Action de promotion de la ville de Pau

Terega Open Pau Pyrénées : mise à disposition des installations club
 Tournoi interne de la Ville de Pau dans le cadre du Terega
 Tournoi de padel toutes les 3 semaines

TECHNIQUE

Travaux réalisés et Qualité des installations

Club house :

L'isolation de ce bâtiment est toujours inexistante. Lors de périodes de fortes pluies des fuites sont constatées dans la salle de réunion, les vestiaires et WC.

Les conditions de travail des permanents ne sont pas optimales.
 Le bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité.
 Les bloc vestiaires/sanitaires/douches est inadapté

Padel :

Nettoyage des chemineaux d'eau pluviales avec location d'un camion nacelle

Perspectives concernant les installations

- Nouvelle piste de padel:

Le padel est en pleine progression, l'occupation des 2 pistes existantes est à son maximum notamment en soirée. Dans la perspective, de créer une école de padel et d'organiser des tournois le club envisage la création de 2 pistes supplémentaires.

- Nouveau club house :

Il est prévu que la ville de Pau prenne en charge le financement de ce nouveau club house.
Une date de réalisation doit être communiquée au club.

Mise en œuvre des contrôles réglementaires de sécurité

Contrôle des extincteurs et des BAES (Bloc autonomes d'éclairage de sécurité) en Aout 2022

FINANCIER

Recettes par catégorie d'utilisateur

Produits Cotisations Ecole de Tennis - Enseignements	
Cotisations Tennis Loisirs	23824 €
Cotisations Beach Tennis	Accès gratuit pour tous
Cours Collectifs Adultes	38933 €
Ecole de Tennis Jeunes	45930 €
Padel loisirs	4577 €
Ecole de padel adultes	6054 €
Cours individuels	4638 €
TOTAL	124156 €

Evolution des tarifs

	2020/2021		2021/2022	
	PALOIS	NON PALOIS	PALOIS	NON PALOIS
Baby Tennis	100 €	120 €	95 €	122€
Mini Tennis	125 €	135 €	115 €	135 €
Club Junior	235 €	265 €	211,50 €	285€
Perfectionnement	230 €	260 €	279,40 €	382 €
Ecole comp + GREC	350 €	350 €	362 €	500€
Cours Collectifs Adultes 1-26 ans	240 €	495 €	345,90 €	588 €
Cours Collectifs Adultes + 25 ans	420 €	495 €	507,30 €	588 €
Tennis Loisirs 16-25 ans	160 €	250 €	204,70 €	271€
Tennis Loisirs + 25 ans	220 €	250 €	237,85 €	271€
Tennis Loisirs Heures Creuses	170 €	180 €	186,85 €	211€

10 heures offertes pour inviter un extérieur à l'exception des formules baby tennis, mini tennis et heures creuses

Détail des versements effectués par la Ville de Pau (Palois - de 26 ans ou en difficulté)

L'aide de la ville de Pau s'élève à 23016,80 pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022

	NOMBRE	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN	DIFFERENCE	TOTAL
CCA/PERSONNE -26 ans	18	295,9	538	242,1	4 357,80 €
CCA/PERSONNE Palois difficulté	2	295,9	538	242,1	484,20 €
Entrainement Equipe -26 ans	2	106	130	24	48,00 €
Entrainement Equipe en difficulté	0	106	130	24	0,00 €
Ecole padel Palois - 26 ans	0	217	310	93	0,00 €
Ecole padel Palois en difficulté	1	217	310	93	93,00 €
EDT/PERSONNE Baby tennis	9	63	90	27	243,00 €
EDT/PERSONNE Mini tennis	20	73,5	105	31,5	630,00 €
EDT/PERSONNE Club Junior	96	171,5	245	73,5	7 056,00 €
EDT/PERSONNE Perfectionnement	12	239,4	342	102,6	1 231,20 €
EDT/PERSONNE Ecole de compet	6	322	460	138	828,00 €
EDT/PERSONNE GREC	1	322	460	138	138,00 €
EDT/PERSONNE Centre d'entrainem	1	522,5	950	427,5	427,50 €
EDT/PERSONNE Padel palois	0	217	310	93	0,00 €
TL/PERSONNE - 26 ans H/pleines	5	154,7	221	66,3	331,50 €
TL/PERSONNE difficulté H/pleines	0	154,7	221	66,3	0,00 €
TL/PERSONNE - 26 ans H/creuses	1	112,7	161	48,3	48,30 €
TL/PERSONNE difficulté H/creuses	0	112,7	161	48,3	0,00 €
INDIV PADEL -26 ans	0	28	40	12	0,00 €
INDIV PADEL difficulté	0	28	40	12	0,00 €
INDIV TENNIS - 26 ans	55	28	40	12	660,00 €
INDIV TENNIS difficulté	18	28	40	12	216,00 €
LOC HORAIRE INT/-26 ans	39	10,92	15,6	4,68	182,52 €
LOC HORAIRE INT/ en difficulté	4	10,92	15,6	4,68	18,72 €
LOC HORAIRE INT/-26 ans	21	8,82	12,6	3,78	79,38 €
LOC HORAIRE INT/ en difficulté	3	8,82	12,6	3,78	11,34 €
LOC HORAIRE EXT/- 26 ans	94	9,24	13,2	3,96	372,24 €
LOC HORAIRE EXT/en difficulté	0	9,24	13,2	3,96	0,00 €
LOC HORAIRE EXT/- 26 ans	45	7,14	10,2	3,06	137,70 €
LOC HORAIRE EXT/en difficulté	0	7,14	10,2	3,06	0,00 €
LOC PADEL/-26 ans	56	2,8	4	1,2	67,20 €
LOC PADEL/en difficulté	0	2,8	4	1,2	0,00 €
LOC PADEL/-26 ans	200	4,2	6	1,8	360,00 €
LOC PADEL/en difficulté	86	4,2	6	1,8	154,80 €
STAGES ADH - 26 ans / 1H	46	63	90	27	1 242,00 €
STAGES ADH en difficulté/ 1H	4	63	90	27	108,00 €
STAGES ADH - 26 ans / 3H	0	126	180	54	0,00 €
STAGES ADH en difficulté/ 3H	0	126	180	54	0,00 €
STAGES ADH - 26 ans / multiactivité	0	175	250	75	0,00 €
STAGES ADH en difficulté/Multiacti	0	175	250	75	0,00 €
STAGES NON ADH - 26 ans/ 1H	46	75,6	108	32,4	1 490,40 €
STAGES NON ADH en difficulté / 1H	0	75,6	108	32,4	0,00 €
STAGES NON ADH - 26 ans / 3H	0	151,2	216	64,8	0,00 €
STAGES NON ADH en difficulté / 3H	0	152,2	216	63,8	0,00 €
STAGES NON ADH - 26 ans / 5 jours	0	210	300	90	0,00 €
STAGES NON ADH en difficulté / 5 jo	0	210	300	90	0,00 €

Montant et dates de versement de la redevance

Le montant de la redevance s'élève à 15 844,43 € par an et est à régler en décembre.

Analyse de la situation et perspectives

Cette saison nous avons enregistré un déficit de 64 666 € pour la partie DSP et un déficit global sur l'ensemble des activités de 56 787 €

Cela est dû à :

- un manque de suivi tout au long de la saison où des décisions ont été prises sans avoir une connaissance régulière de la situation financière (mise en place d'activités déficitaires (tournée d'été, ou abandon d'activité bénéficiaires (trottinettes électriques) ou à un manque de communication pour les stages et une forte augmentation des charges de personnel
- une baisse de la subvention CPOM de 16 000 €
- une baisse de 12 000 € des aides à l'emploi par rapport aux prévisions

En raison d'une conjoncture interne défavorable l'assemblée générale 2023 n'a eu lieu qu'au mois Avril 2023 où ont été présentés aux adhérents le compte de résultats 2021/2022 mais également le budget 2022/2023.

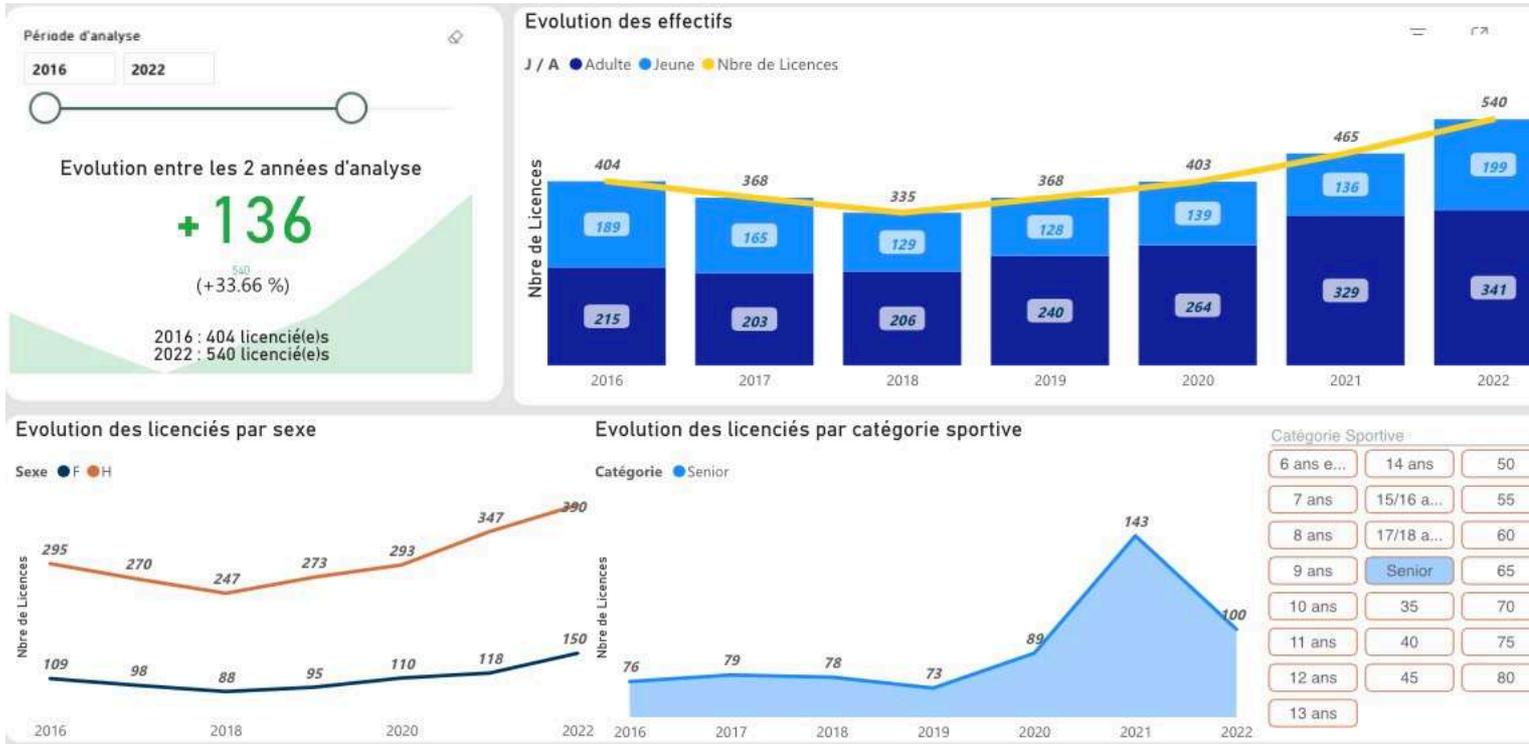
Aussi, une bonne partie de la saison 2022/2023 n'a fait l'objet d'aucun suivi, toutefois à compter de l'AG des dispositions ont été prises pour limiter au mieux le déficit 2022/2023.

- suivre mensuellement le budget prévisionnel afin d'avoir une vision réelle de la situation financière et en fonction de l'évolution des dépenses et des produits procéder à des arbitrages si nécessaire
- éviter ou supprimer les animations ou actions déficitaires tant que l'équilibre financier n'est pas retrouvé
- équilibrer la tournée d'été (tarifs plus élevés ou la supprimer car déficit de 4000 €)
- équilibrer les tournois de tennis car déficit attendu de 4500 € (hors bar et cordage
- développer les stages et notamment l'été stages multiactivités
- suivre de façon hebdomadaire la gestion du temps de travail de l'ensemble des salariés avec le logiciel OCTIME pour éviter les HS ou heures de dépassement.
- mieux communiquer et plus souvent vers l'extérieur et notamment pour la cible < 26 ans pour :
 - + de produits de stages et notamment l'été
 - + de produits de cours individuels ou collectifs
 - + de locations
- missionner un ou plusieurs salariés pour faire de la prospection commerciales
- lancer des études comparatives pour les différents contrats de prestataires

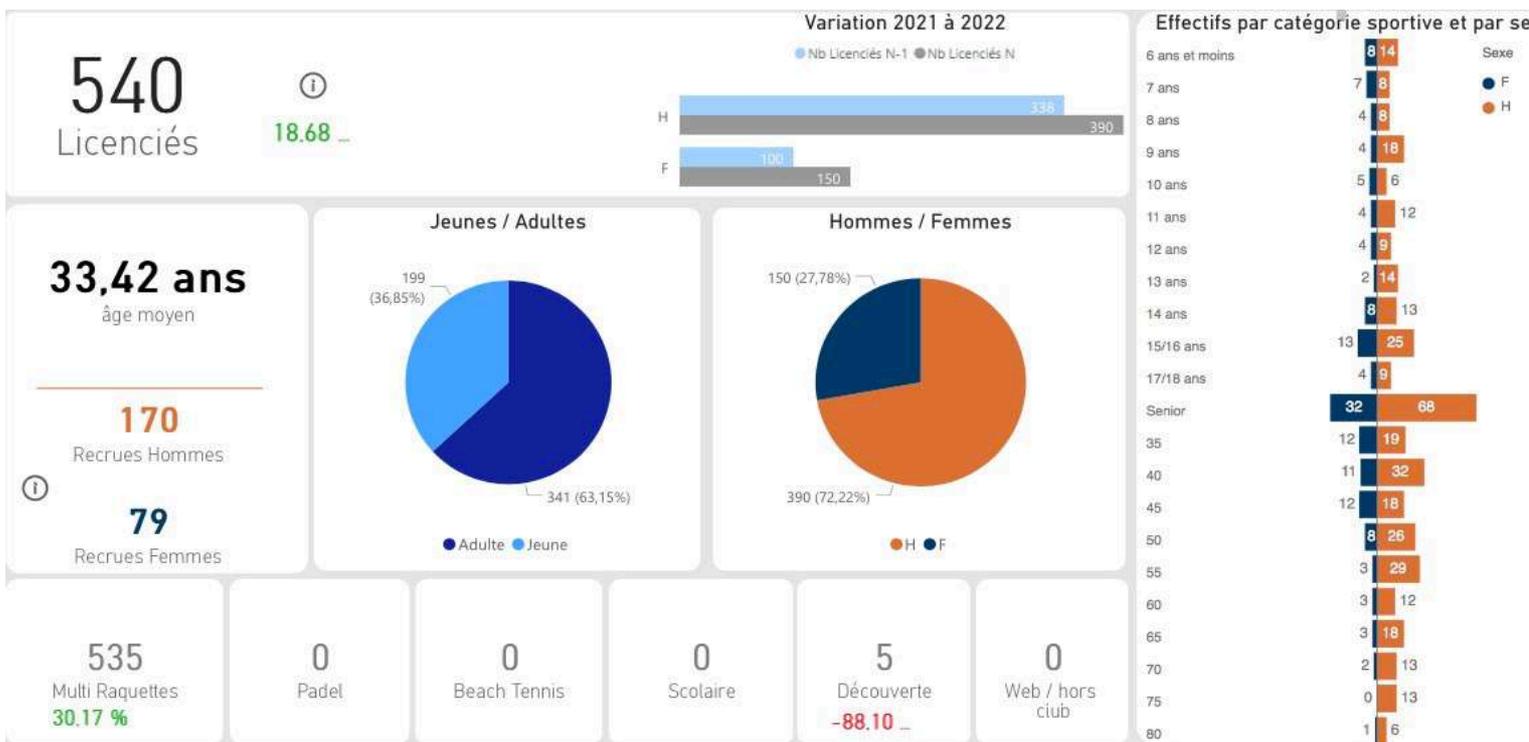


Statistiques TC Pau

Evolution des Effectifs licenciés

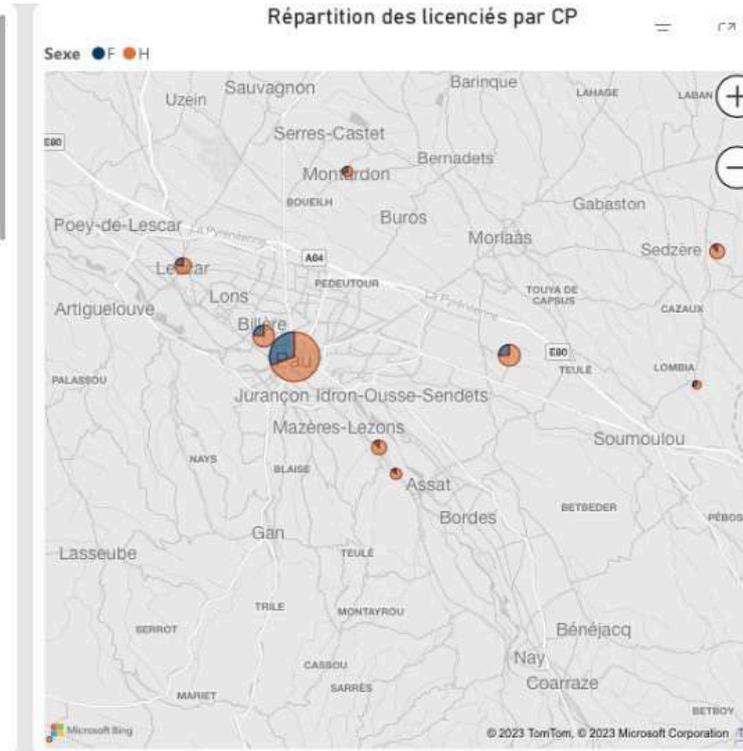


Répartition des Effectifs licenciés



Répartition des Effectifs licenciés par lieu de résidence

Sexe	F		H		Total	
	NB	% du Total	NB	% du Total	NB	% du Total
VILLE						
PAU	105	19,44%	237	43,89%	342	63,33%
LONS	7	1,30%	26	4,81%	33	6,11%
BIZANOS	4	0,74%	12	2,22%	16	2,96%
BILLERE	4	0,74%	9	1,67%	13	2,41%
IDRON OUSSE SENDETS	3	0,56%	10	1,85%	13	2,41%
LESCAR	4	0,74%	8	1,48%	12	2,22%
JURANCON	1	0,19%	6	1,11%	7	1,30%
MORLAAS	1	0,19%	5	0,93%	6	1,11%
OUSSE	2	0,37%	4	0,74%	6	1,11%
MAZERES LEZONS	1	0,19%	4	0,74%	5	0,93%
SENDETS	2	0,37%	3	0,56%	5	0,93%
ARESSY	1	0,19%	3	0,56%	4	0,74%
BUROS	1	0,19%	3	0,56%	4	0,74%
MONTARDON	2	0,37%	2	0,37%	4	0,74%
ASSAT	1	0,19%	2	0,37%	3	0,56%
GELOS			3	0,56%	3	0,56%
SAUVAGNON	1	0,19%	2	0,37%	3	0,56%
SERRES MORLAAS			3	0,56%	3	0,56%
ARTIGUELOUVE			2	0,37%	2	0,37%
BOUGARBER			2	0,37%	2	0,37%
ISSOUDUN	1	0,19%	1	0,19%	2	0,37%
Total	150	27,78%	390	72,22%	540	100,00%



Fidélisation des Effectifs licenciés

Sexe	F			H			Total		
	Catégorie Sportive	Nb lic	Nb fidèles % à 1 an	Nb lic	Nb fidèles % à 1 an	Nb lic	Nb fidèles % à 1 an	Nb lic	Nb fidèles % à 1 an
6 ans et moins	8	2	25,00%	14	2	14,29%	22	4	18,18%
7 ans	7	3	42,86%	8	3	37,50%	15	6	40,00%
8 ans	4	0	0,00%	8	3	37,50%	12	3	25,00%
9 ans	4	1	25,00%	18	10	55,56%	22	11	50,00%
10 ans	5	3	60,00%	6	3	50,00%	11	6	54,55%
11 ans	4	2	50,00%	12	7	58,33%	16	9	56,25%
12 ans	4	1	25,00%	9	4	44,44%	13	5	38,46%
13 ans	2	0	0,00%	14	11	78,57%	16	11	68,75%
14 ans	8	4	50,00%	13	11	84,62%	21	15	71,43%
15/16 ans	13	6	46,15%	25	14	56,00%	38	20	52,63%
17/18 ans	4	3	75,00%	9	6	66,67%	13	9	69,23%
Senior	32	19	59,38%	68	31	45,59%	100	50	50,00%
35	12	2	16,67%	19	9	47,37%	31	11	35,48%
40	11	7	63,64%	32	16	50,00%	43	23	53,49%
45	12	7	58,33%	18	9	50,00%	30	16	53,33%
50	8	4	50,00%	26	14	53,85%	34	18	52,94%
55	3	3	100,00%	29	20	68,97%	32	23	71,88%
60	3	2	66,67%	12	9	75,00%	15	11	73,33%
65	3	2	66,67%	18	13	72,22%	21	15	71,43%
70	2	0	0,00%	13	10	76,92%	15	10	66,67%
75				13	11	84,62%	13	11	84,62%
Total	150	71	47,33%	390	220	56,41%	540	291	53,89%

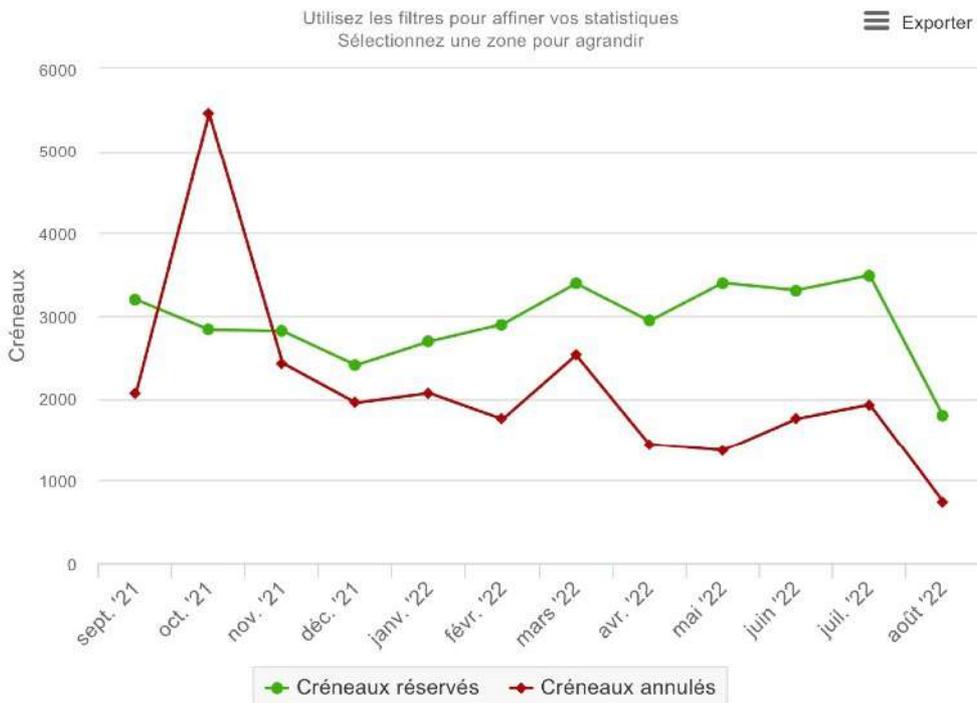


Statistiques de Réservations

Statistiques globales pour la saison 2021/2022

Par mois

📊 📄

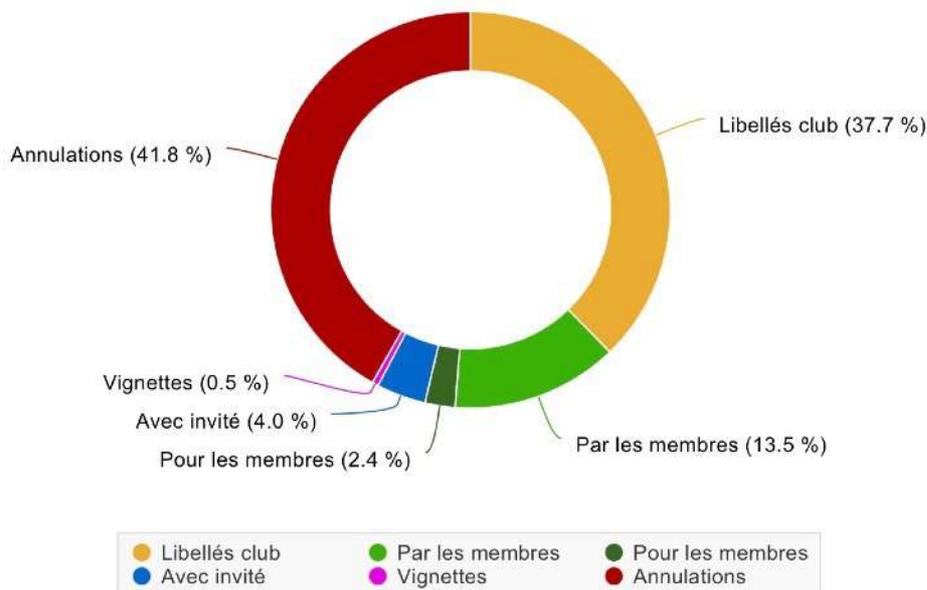


Par type de réservation

☰ Filtres ▾

🕒 Dates personnalisées ▾

☰ Exporter



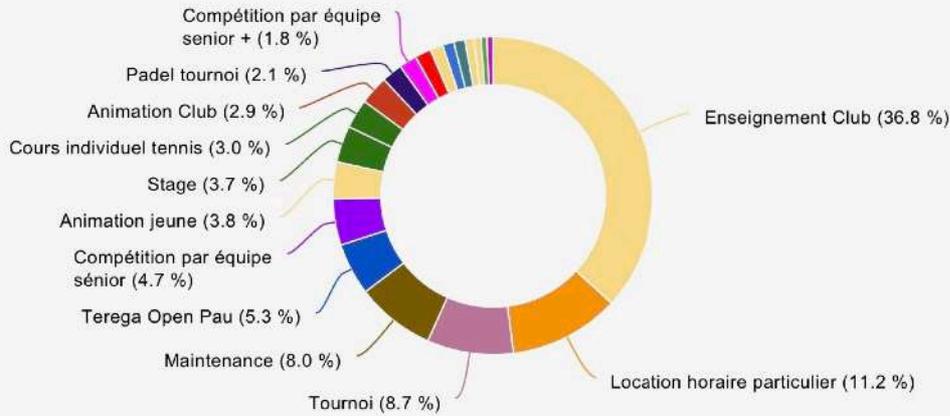
Utilisation des libellés

Filtres

Dates personnalisées

Top 20 des libellés les plus utilisés

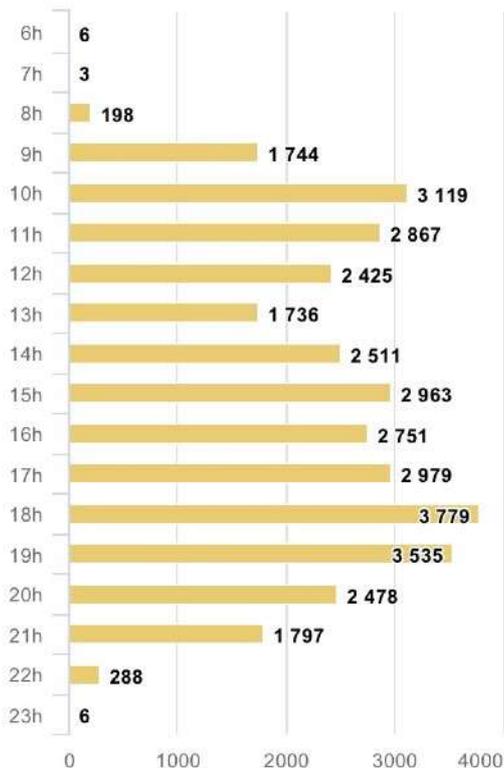
Exporter



Occupation des installations sportives

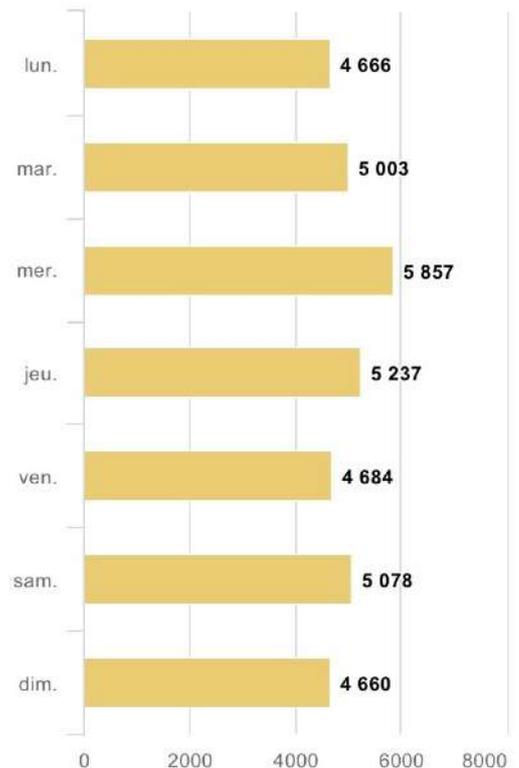
Par heure de la journée

Créneaux réservés



Par jour de la semaine

Créneaux réservés



Carte de chaleur

Filtres

Dates personnalisées



BILAN SPORTIF et ANIMATIONS

Le bilan sportif et animations se trouve en Annexe.

Compte de résultats DSP 2021/2022

Charges		BP2021	Réalisé 31.08.2022
60 – Achats		47 290,00	37 244,20
60203	Matériel pédagogique tennis	1 600,00	345,00
602031	Matériel pédagogique padel	500,00	-
602081	Raquettes tennis à la location	200,00	-
602082	Raquettes padel à la location	500,00	550,50
602083	Trottinettes en location		
60310	Variation stock MA	2 000,00	201,59
60611	Eau	900,00	872,16
60612	Electricité	15 000,00	15 770,98
60630	Fournitures, petits matériels et équipements Club House	3 000,00	2 077,90
60631	Fournitures, petits matériels et équipements Courts et Extérieurs	6 000,00	3 469,12
60632	aménagements paysagers		-
60633	Fournitures, petits matériels et équipements Padel	4 000,00	159,53
60640	Fournitures administratives	2 500,00	1 063,92
60691	Achat de carte lumière		565,34
60704	Balles tennis à la vente	440,00	3 113,76
60705	Balles padel à la vente	250,00	792,00
60706	Raquettes tennis à la vente		
60707	Raquettes padel à la vente	400,00	
60709	Textile à la vente	1 400,00	966,67
60711	Cordage, accessoires à la vente	1 900,00	653,20
60720	Bar	6 700,00	6 772,48
609	RRR /achats		-129,95
61 – Services extérieurs		6 850,00	17 618,52
61350	Locations Matériel	1 400,00	11 449,05
61552	Prestation entretien Club House	750,00	1 508,72
61553	Prestation entretien installations sportives tennis	1 500,00	664,63
61554	Prestation entretien installations sportives padel		-
61600	Assurances	2 800,00	3 912,12
61610	Assurances emprunts	100,00	
61820	Documentation Générale	300,00	84,00
62 – Autres services extérieurs		15 120,00	23 967,94
6222	Commissions et courtages sur ventes		139,25
62260	Honoraires > Expert-comptable	1 920,00	3 297,78
62261	Honoraires divers > Paie & RH + avocat	4 600,00	2 782,28
62300	Publicité, Publications, Relations Publiques	1 000,00	2 988,52
62310	Annonces et insertions	-	
62380	Divers (pourboires, dons)	-	444,75
62511	Déplacements non sportifs	300,00	631,99
62630	Affranchissements	100,00	11,84
62650	Téléphonie et Internet	700,00	1 681,83
62660	Abonnements divers	4 800,00	9 657,12
62700	Services bancaires	1 500,00	2 137,58
62810	Cotisations (FFT , OMS)	200,00	195,00
63 – Impôts, taxes et versements assimilés		10 750,00	16 233,25
63330	Cotisation formation continue	2 500,00	3 283,92
63331	Formation administratifs et autres	4 000,00	10 954,70
63332	Formation enseignants	3 000,00	980,00
63335	Frais annexes formation	1 000,00	813,05
63512	Taxe enlèvement des ordures ménagères		-
63513	Taxe SACEM/SPRE	250,00	201,58
64 – Charges de personnel		181 415,00	230 421,09
64111	Salaires	107 230,00	173 071,34
64120	CP	1 000,00	-550,15

6415	Indemnité licenciement		16 513,37
64511	URSSAF	71 485,00	31 907,67
64521	MUTUELLE	700,00	894,41
64521	Charges sociales /CP		113,07
6453	RETRAITE		6 951,08
6455	PREVOYANCE		575,33
64750	Médecine du travail	1 000,00	944,97
65 – Autres charges de gestion courante		42 150,00	51 629,44
658	Charges diverses de gestion courante		5 354,98
65810	Redevance ville de Pau (part fixe)	16 000,00	15 844,43
65811	Redevance ville de Pau (part variable)		
65820	Licences	12 000,00	14 231,00
65910	Tournois padel	6 250,00	4 471,64
65920	Tournois tennis	7 900,00	11 727,39
66 – Charges financières		2 650,00	
66100	Intérêts Emprunts et dettes	2 650,00	
67 – Charges exceptionnelles		-	-
67800	autres charges exceptionnelles		
67 – dotations aux amortissements et provisions		30 590,00	15 891,67
68112	Dotations aux amortissements immobilisations	23 000,00	15 891,67
68113	Dotations aux provisions	7 590,00	
TOTAL CHARGES		336 815,00	393 006,11

Compte de résultats DSP 2021/2022

Produits		BP2021	Réalisé 31.08.2022
70 – vente de produits fabriqués, prestations de service		120220	102496,94
70611	Tournois tennis	7 400,00	8 805,10
70612	Tournoi Padel	11 450,00	10 377,50
706201	Location raquettes tennis		20,02
706202	Location raquettes padel	2 000,00	1 255,90
70621	Locations horaires tennis	11 000,00	12 531,65
70622	Location horaire padel	31 000,00	35 122,79
70624	Location club house		-
70625	Location matériel club		50,00
70630	Parrainage (sponsoring)	9 100,00	-
70640	Prestations écoles privées	6 000,00	-
70651	Cours individuels tennis non adhérents	1 200,00	576,00
70652	Cours individuels padel non adhérents	300,00	-
70661	Stages adhérents	9 000,00	7 132,00
70662	Stages non adhérents	2 750,00	1 263,00
70691	Jetons lumière tennis	4 000,00	3 596,90
70692	Jetons lumière padel	1 500,00	1 249,40
70711	Vente de balles de tennis	500,00	1 459,91
70712	Vente de balles de padel	300,00	584,59
70713	Vente Grips, Surgrips, Antivib,	300,00	310,04
70714	Vente raquettes tennis		
70715	Vente raquettes padel	420,00	58,29
70716	Vente de textile	1 500,00	787,52
70717	Bar	17 000,00	14 073,65
70718	Vente et pose de cordage	3 500,00	3 527,88
709	RRR		-285,20
74 – Subvention d'exploitation		10 000,00	61 058,00
74101	Aide palois < 26 ans Ville de Pau	10 000,00	21 013,00
74102	Aides palois en difficultés		
7411	Subvention ville de Pau (DSP)		35 525,00
7440	Subvention FFT (plan de relance)		1 000,00
75411	Dons manuels		3 020,00
7542	Mécénat		500,00
75 – Autres produits de gestion courante		116 530,00	130 174,65
75621	Cotisations Tennis Loisirs (TL)	22 500,00	23 824,51
75622	Cours Collectifs Adultes	38 000,00	38 932,84
75623	Participation entraînement équipes 1	910,00	-63,22
75624	Ecole de tennis jeunes (EDT)	36 320,00	44 747,53
75625	Cotisation padel	16 600,00	4 577,80
75626	Ecole de padel jeunes	-	258,05
75627	Ecole de padel adultes	1 600,00	6 054,43
75630	Cours individuels tennis adhérents		4 558,00
75631	Cours individuels padel adhérents		80,00
75632	Tournée d'été		5 895,98
7564	Cotisations école de tennis		1 183,08
75660	Tennis Santé	600,00	90,00
758	Produits divers de gestion courante		35,65
76 – Produits financiers		500,00	1 114,47
76810	Intérêts comptes financiers	500,00	1 114,47
77 – Produits exceptionnels		-	106,73

777000	quote part de subvention viré sur le compte de resultat (QPSVR)		-
778	Ecart de règlement		106,73
79	– Transfert charges d'exploitation	5 000,00	33 389,19
79100	Transfert charges d'exploitat°	5 000,00	9 599,26
79110	Aide pour l'emploi		23 789,93

TOTAL PRODUITS		139 430,00	328 339,98
-----------------------	--	-------------------	-------------------

RESULTAT			-64 666,13
-----------------	--	--	-------------------





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 19 Gestion, animation et exploitation des Halles de Pau : rapport d'activité de l'année 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément aux articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L. 3131-5 du Code de la commande publique, le contrat de concession de service public signé le 22 décembre 2021 entre la SPL Halles et République et la ville de Pau pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2024, prévoit à l'article 21 intitulé « rapport annuel d'activité » la communication d'un rapport annuel.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.1413-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Aussi, la société publique locale Halles et République a transmis le rapport d'activité de l'exercice 2022 ci-annexé dont les faits marquants peuvent se résumer ainsi :

I - Le bilan commercial de l'année 2022 : activité et faits marquants :

1) Présentation de l'activité de la SPL Halles et République :

La SPL Halles et République est chargée de l'exploitation des sites suivants :

- Les Halles de Pau ;
- Le marché du Carreau ;
- La Tour de la République.

2) Une année 2022 sous le signe de la « reprise » :

Après un 2^{ème} semestre 2021 très satisfaisant et caractérisé par une reprise croissante de l'activité, l'année 2022 confirme la trajectoire et bénéficie de retombées post-Covid très positives.

La tendance est à la hausse de la fréquentation du site qui est supérieure à celle de l'an dernier sur le 2^{ème} semestre 2022.

Les privatisations des halles, qu'il s'agisse de repas en journée en intérieur ou sur la terrasse, ou encore de soirées clés en mains ont été nombreuses et ont permis à la SPL d'asseoir le fonctionnement et la gestion d'évènements de plus en plus conséquents (jusqu'à 600 personnes).

La location de salles de réunion au sein du Complexe de la République s'est également maintenue avec un taux de remplissage supérieur à celui de l'an dernier.

II - Bilan financier et bilan social :

1) Analyse du compte de résultat 2022 :

Le total des produits de la SPL Halles et République au 31/12/2022 est de 1 651 K€ contre 1 275 K€ en 2021.

Le total du chiffre d'affaires net de la SPL Halles et République au 31/12/2022 est de 1 603 K€ contre 1 223 K€ en 2021, soit une variation de +31% par rapport à 2021.

En 2022, les étaliers ont entamé leur 4^e année d'activité. De ce fait, le montant des redevances pour l'occupation du domaine public (au m²) est passé à 75% de sa valeur ce qui correspond à une augmentation de 20% par rapport à 2021.

En outre, le chiffre d'affaires généré par les activités de privatisation des Halles et de location des salles de conférence du Complexe de la République a augmenté de manière très significative et représente désormais 18% du chiffre d'affaires.

Le total des charges d'exploitation est de 1 559 K€ contre 1 183 K€ en 2021. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des charges liées aux privatisations, des charges de fonctionnement du site et des charges fixes.

Au titre de l'exercice 2022, la société affiche un résultat net comptable bénéficiaire de 92 066 €, d'un niveau comparable à celui de 2021.

2) Bilan social :

Au 31/12/2022, l'effectif de la SPL Halles et République est resté inchangé (8 personnes).

Après examen de la commission consultative des services publics locaux du 26 septembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022 ci-annexé, remis par la SPL Halles et République, au titre de la gestion des Halles de Pau et de la Tour du complexe de la République.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'exercice 2022, remis par la SPL Halles et République, au titre de la gestion des Halles de Pau et de la Tour du complexe de la République.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2022

SPL HALLES ET RÉPUBLIQUE
8 RUE CARNOT 64000 PAU



Table des matières

1/ Présentation générale.....	4
1.1 Présentation de la SPL Halles et République.....	4
1.2 L'équipe	5
1.3 Les faits marquants de l'année 2022.....	6
1.4 Les perspectives 2023	7
2/ Présentation du compte de résultat et tableau de synthèse	8
<i>LES PRODUITS</i>	9
LES CHARGES	11
LE RESULTAT	13
3/ Etat des variations du patrimoine intervenues dans le cadre du contrat	14
4/ Etat des dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.....	14
5/ Inventaire actualisé des biens du contrat.....	14
6/ Listes des étaliers et des occupants de la Tour du Complexe de la République, accompagnées des superficies occupées et des emplacements exacts.....	15
6.1 Liste des étaliers des halles	15
6.1.2 Liste des occupants des étals du rez-de-chaussée des Halles et plan d'occupation du site....	21
6.1.3 Liste des occupants des étals de l'étage des Halles et plan d'occupation du site	24
6.2 Occupation de la Tour de la République (au 31/12/2021).....	26
7/ Typologie et évocation des étaliers présents dans les halles.....	27
8/ Données de fréquentation des producteurs	27
9/ Tableau de consolidation année par année de l'évolution des recettes de l'activité de l'établissement par nature, ainsi que les courbes présentant ladite évolution depuis son entrée en vigueur.....	29
10/ Etat des redevances et loyers impayés.....	30
11/ Bilan des observations, plaintes et réclamations des occupants ou usagers	30
12/ Suivi de la fréquentation des Halles et du Carreau des producteurs	32
13/ Liste des animations accueillies ou organisées, accompagnées des dépenses et recettes générées, de la fréquentation de chacune d'entre elles et d'une appréciation sur l'impact de chacune sur la fréquentation et la satisfaction des usagers	33
a) Animations récurrentes.....	33
b) Animations et événements occasionnels.....	38
14/ Animations envisagées pour l'année à venir	42
17/ Privatisations et locations d'espaces	42

17.a) Liste des privatisations 2022	43
17.b) Location d'espaces	43
18/ Copie des attestations d'assurance souscrites par le Concessionnaire et chacun des étaliers	44
19/ Copie des contrats d'entretien et de maintenance signés par le Concessionnaire	44
19.1 Contrats d'entretien et services publics - Marchés publics	44
19.2 Contrats d'entretien et services privés	45
20/ Copie des rapports de contrôle périodiques des installations	45
21/ Liste des principales interventions réalisées sur les installations et le cas échéant la liste des installations mise à jour	46
22/ Bilan des consommations d'énergie de 2018 à 2022	46
Electricité.....	46
Gaz/Réseau de chaleur urbain (RCU)	47
Eau	48

1/ Présentation générale

1.1 Présentation de la SPL Halles et République

La société a été créée en 2018 à l'initiative de la Ville et de l'Agglomération de Pau dans le cadre du projet de rénovation du complexe de la République. Par délégation de service publique, sa mission principale est l'exploitation des 3 sites composant le Complexe de la République :

- Les Halles :

Les Halles – inaugurées le 12 septembre 2018 - peuvent accueillir jusqu'à 49 étals commerçants sur une surface de 4 321 m² répartie sur 2 étages. Les commerçants (appelés aussi « étaliers ») sont liés par délégation à la SPL Halles et République par une convention d'occupation du domaine public conclue pour une durée de 7 années.

- Le Carreau des Producteurs :

Le Carreau des Producteurs – inauguré le 20 décembre 2019 – peut accueillir jusqu'à 154 producteurs non-abonnés sur une surface de 1 664 m². Il se caractérise par la nature de ses participants 100% producteurs et locaux.



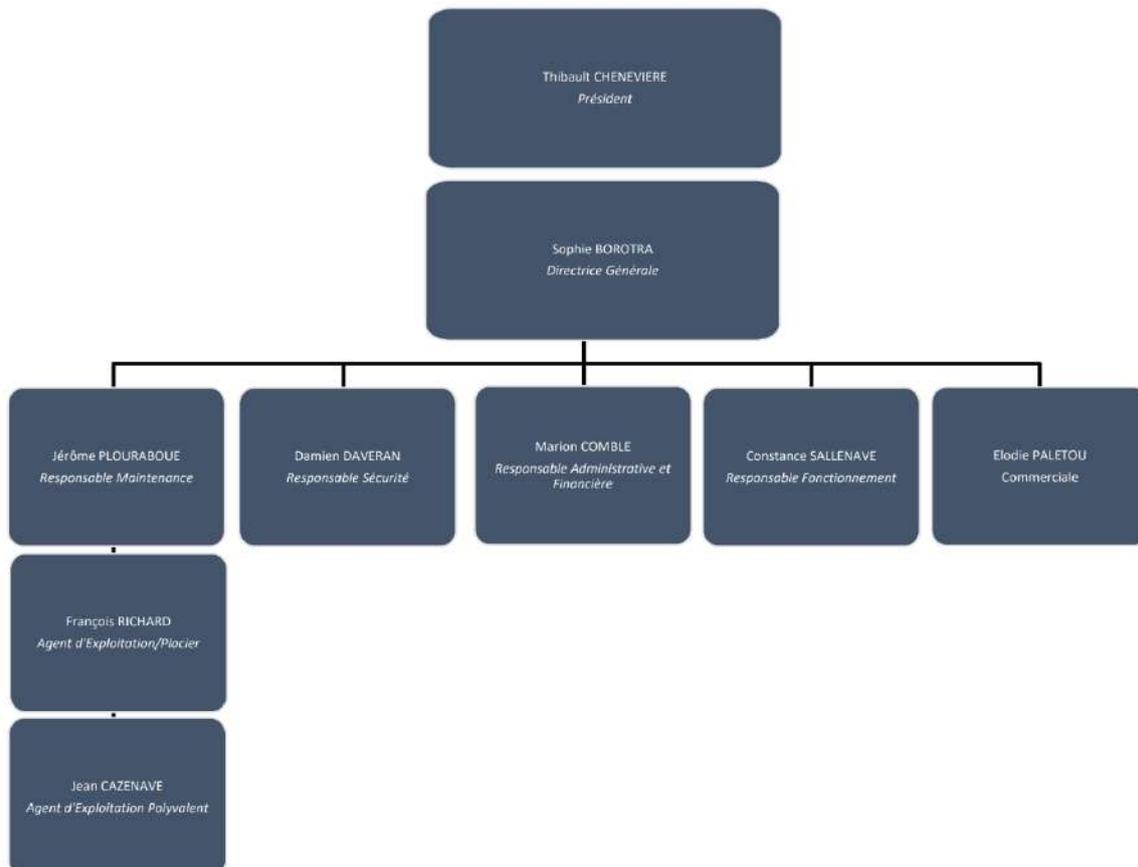
- La Tour de la République :

La Tour de la République a été livrée le 30 octobre 2020 et accueille des services de la ville, des associations et les bureaux de la SPL. D'autres activités telles que la location d'espaces et de salles de conférences y sont proposées. Sa superficie est de 4 195 m² répartis sur 7 étages.



1.2 L'équipe

La SPL réunit, sous la présidence de M. Thibault CHENEVIÈRE, une équipe de 8 personnes au 31 décembre 2022 :



1.3 Les faits marquants de l'année 2022

Une année 2022 sous le signe de la « reprise »

Après un 2^{ème} semestre 2021 très satisfaisant et caractérisé par une reprise croissante de l'activité, l'année 2022 confirme la trajectoire et bénéficie de retombées post-Covid très positives.

La tendance est à la hausse de la fréquentation du site qui est supérieure à celle de l'an dernier sur le 2^{ème} semestre 2022.

Les privatisations des Halles, qu'il s'agisse de repas en journée en intérieur ou sur la terrasse, ou encore de soirées clés en mains ont été nombreuses et ont permis à la SPL de rôder le fonctionnement et la gestion d'évènements de plus en plus conséquents (jusqu'à 600 personnes).

La location de salles de réunion au sein de la Tour de la République s'est également maintenue et une clientèle fidèle au site se développe assurant un taux de remplissage supérieur à celui de l'an dernier.

Modification de l'objet social

Le 15/09/2022, le conseil d'administration de la SPL a proposé d'élargir l'objet social de la SPL afin de lui permettre de mettre en œuvre des animations commerciales et missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.

Cette modification de l'objet social de la SPL permettra à chacun de ses actionnaires publics, dans le respect de leurs compétences respectives, de lui confier des prestations d'animations commerciales sans mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Soirées étudiantes et mini-nocturnes

En partenariat avec L'Esprit des Halles et certains étaliers, des animations à destination de différents publics ont été organisés régulièrement en 2022.

Les soirées étudiantes, tous les 1^{ers} jeudis du mois, animées par un DJ local sur la Terrasse des Halles ou sur le Carreau.

Les mini-nocturnes, tous les 2^{èmes} vendredis du mois, au niveau de la Brasserie des Halles.

Ouverture du Passage Carnot

Le 25 novembre 2022, le Passage Carnot, entièrement rénové, a été inauguré. Cet espace reliant la rue Carnot à la Médiathèque, dédié à l'artisanat local, est accessible au public et

accueil une dizaine d'artistes installés sur 2 niveaux. La SPL s'est vu confier la gestion de la commercialisation des espaces et de l'animation des salles d'exposition et d'atelier.



1.4 Les perspectives 2023

Commercialisation d'étals

L'objectif de commercialisation de tous les étals est bien entendu poursuivi en 2023 et afin de compléter l'offre actuelle.

On peut noter au 1^{er} janvier 2023, l'évolution du montant de la redevance des étaliers à hauteur de 100% de son montant initial pour tous ceux entrant dans leur 5^{ème} année d'activité.

Activité commerciale et événementielle

L'année 2022 confirmant l'efficacité du modèle économique basé sur la délégation d'exploitation à la SPL et République, les objectifs pour les années à venir sont à la fois :

- De capitaliser sur les réussites affichées sur ces 5 premiers exercices,
- De continuer à se renouveler en termes d'offres de services et d'animation afin de maintenir le niveau d'attractivité du site.

La Brocante mensuelle des Halles, dont le succès est toujours au rendez-vous, va servir de tremplin à l'animation du Passage Carnot. L'idée étant de permettre aux usagers de suivre un « circuit culturel » entre les deux espaces à proximité l'un de l'autre.

2/ Présentation du compte de résultat et tableau de synthèse

Les comptes annuels de la SPL Halles et République ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes Chevalère Expertise Comptable pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la société affiche un résultat net comptable bénéficiaire de 92 066 euros. Le déficit cumulé sur les 4 exercices est de 207 213 euros au 31/12/2022.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Durée	4 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Total bilan	551 817 €	489 386 €	913 032 €	951 609 €	927 771 €
Chiffre d'affaires	122 419 €	544 701 €	514 352 €	1 222 942 €	1 603 121 €
Résultat net comptable	- 153 654 € -	370 739 € -	501 172 €	91 437 €	92 066 €

L'exercice 2022 est le 4^{ème} exercice complet de la société créée en avril 2018 et a pour spécificité d'avoir atteint ses meilleurs résultats en termes d'activité de privatisation des espaces depuis la mise en place de cette prestation. Bénéficiant du rebond post-Covid, l'activité de commercialisation des espaces a dépassé les prévisions initiales.

L'objectif est atteint : La SPL maintient son résultat à l'équilibre en 2022.

Le compte de résultat 2022

LES PRODUITS

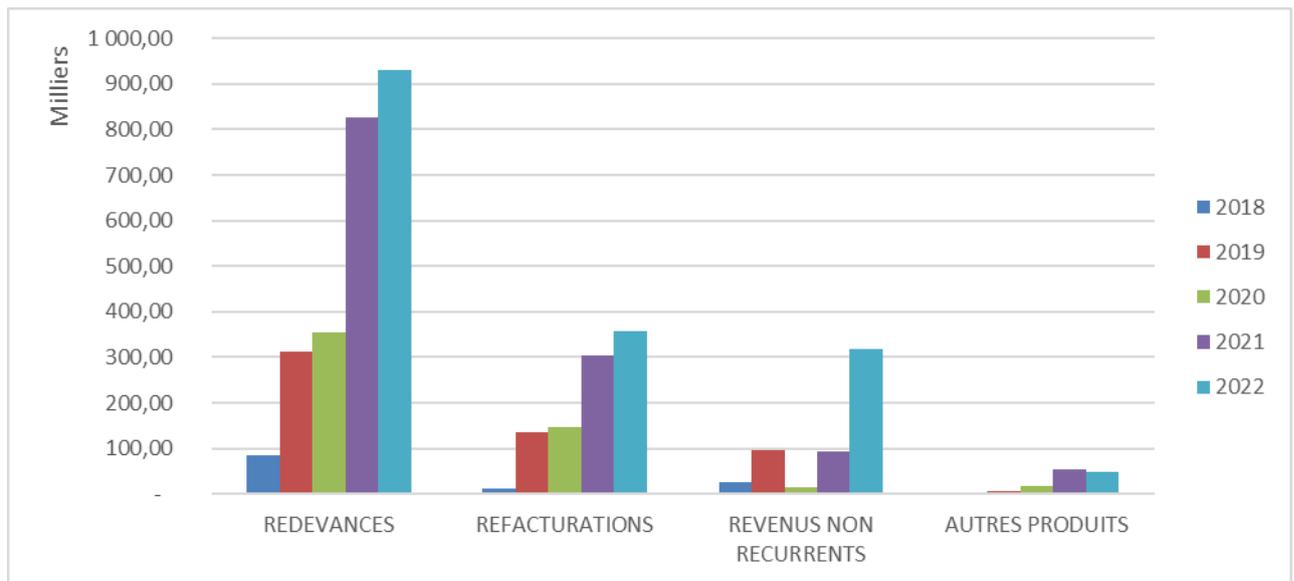
PRODUITS	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
REVENUS RECURRENTS	96 502	447 667	500 310	1 130 869	1 286 542
REDEVANCES	85 865	313 591	354 234	826 336	930 020
REDEVANCES ETALS	85 865	311 869	272 778	334 563	397 558
REDEVANCES CARREAU	-	1 722	31 820	41 394	38 983
REDEVANCES TOUR	-	-	47 173	415 620	420 690
REDEVANCE BRASSERIE	-	-	-	19 692	32 677
REDEVANCE ANTENNES RELAIS	-	-	2 463	15 066	15 112
REVENU D'ANIMATION OFFICE DU TOURISME	-	-	-	-	25 000
REFACTURATIONS	10 637	134 076	146 076	304 533	356 522
REVENUS NON RECURRENTS	25 917	97 067	14 047	92 079	316 581
VENTES M/SES	8 271	3 067	531	1 258	21 748
PRIVATISATIONS/LOCATIONS ESPACES	16 276	89 373	6 661	85 350	285 985
LOCATIONS/EVENEMENTS HALLES	7 739	36 712	1 569	27 134	181 250
LOCATIONS/EVENEMENTS CARREAU	-	-	3 297	1 238	3 343
LOCATIONS/EVENEMENTS TOUR	-	-	268	38 014	101 392
REPAS ETALIERS - LOCATIONS/EVENEMENTS	8 537	52 661	1 527	18 964	-
AUTRES REFACT DIVERSES	1 370	4 594	5 899	3 616	6 548
VALORISATION CARTONS	-	33	956	1 854	2 301
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	122 419	544 734	514 357	1 222 948	1 603 123
AUTRES PRODUITS	-	6 183	17 131	52 362	47 572
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	3 876	14 587	26 559	30 047
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	427	1 822	693	1 375
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	700	721	23 023	4 624
DIVERS	-	1 180	1	2 088	11 526
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	-
TRANSFERT AFFECTANT VALEUR	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	122 419	550 917	531 488	1 275 310	1 650 696

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 est de 1 603 123€, soit une variation de +29% par rapport à 2021 qui s'explique notamment par :

- La hausse des redevances des étaliers qui entament en 2022 leur 4^{ème} année d'activité et voient donc le prix d'occupation du domaine public au m² passer à 75% de sa valeur => +20% par rapport à 2021 ;
- Une année complète de redevances d'occupation pour la brasserie L'Esprit des Halles (vs 7,5 mois en 2021) => +66% par rapport à 2021 ;
- Un partenariat avec l'Office du Tourisme qui vient en 2022 apporter son soutien à hauteur de 25K€ de contribution aux activités d'animation ;
- Des ventes de marchandises liées aux privatisations en forte hausse. Il s'agit principalement de l'activité de vente de vin => >>+100% ;
- Enfin, et de manière très significative, le chiffre d'affaires généré par les activités de privatisation des Halles et de location des salles de conférence de la Tour de la République a augmenté => (18% du CA). Le poids du chiffre d'affaires généré par les activités annexes sur l'exercice a atteint son niveau le plus élevé depuis la réouverture du Complexe de la République :

TYPE DE REVENUS	2019	2020	2021	2022
Récurrents (dont refacturations)	82%	97%	92%	80%
Activités annexes	16%	1%	8%	18%

Tableau comparatif de la répartition des revenus de 2018 à 2022



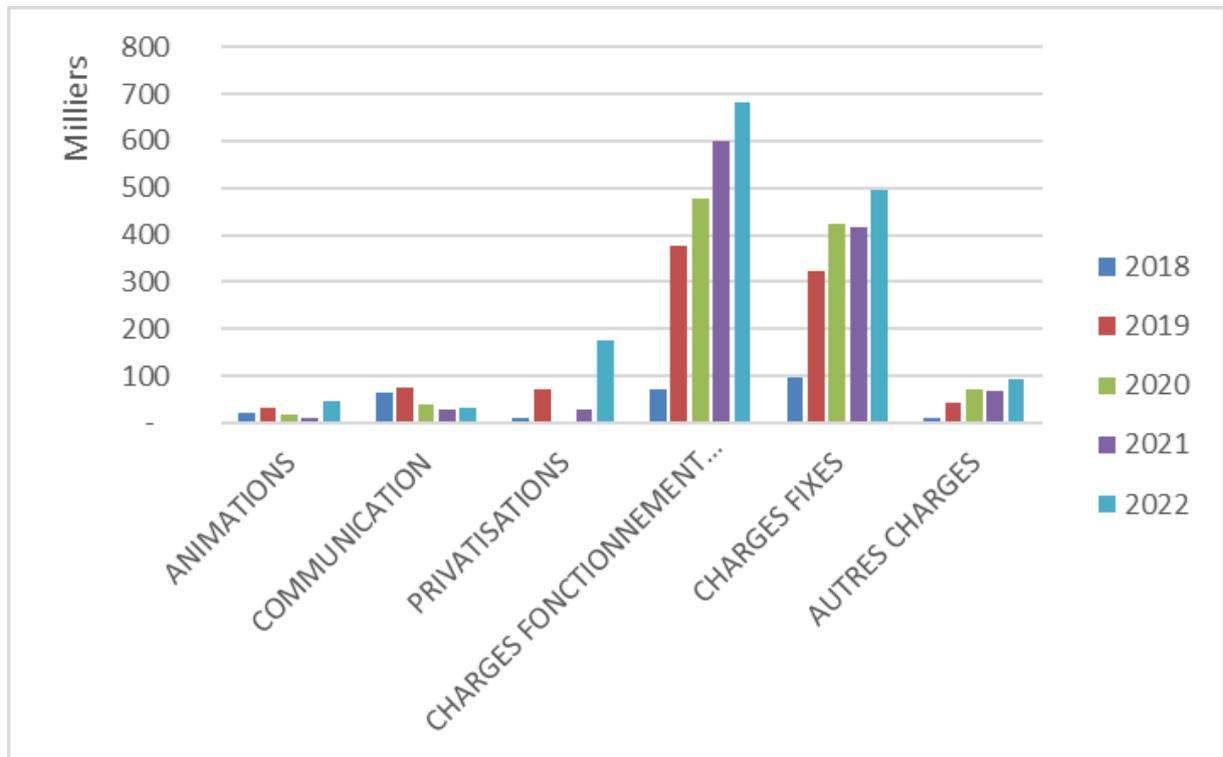
LES CHARGES

CHARGES	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
ANIMATIONS	21 276	30 335	19 465	11 587	45 919
MUSIQU'HALLS/NOCTURNES	7 261	17 898	10 708	4 775	23 542
AUTRES CHARGES D'ANIMATION	14 015	9 275	5 759	6 585	19 387
DROITS D'AUTEUR (SACEM)	0	3 162	2 998	228	2 990
COMMUNICATION	63 450	74 584	38 950	26 730	33 250
IMPRESSIONS	9 096	5 974	1 977	2 981	1 917
PRESSE/AFFICHAGE/RESEAUX SOCIAUX	50 221	67 397	36 973	23 731	31 333
PUBS VIDEOS	3 940	1 190	0	0	0
CADEAUX CLIENTS	193	23	0	18	0
PRIVATISATIONS	8 988	72 270	4 488	28 921	175 921
REPAS/BUFFET	7 018	42 499	3 533	26 534	151 027
LOCATIONS MOBILIERES ET TECHNIQUES	1 970	15 363	955	832	11 724
PERSONNEL EXTERIEUR (SERVICE/ANIMATION)	0	14 408	0	1 555	13 170
CHARGES FONCTIONNEMENT SITE	73 087	378 583	477 371	600 774	683 659
MAINTENANCE - RECURRENT	2 586	71 312	58 650	74 928	86 375
SECURITE	17 974	77 202	167 301	229 950	223 934
TRAVAUX/REPARATIONS	3 160	1 923	6 679	5 621	5 300
ENTRETIEN/NETTOYAGE	32 474	99 525	95 060	121 954	147 362
FLUIDES	449	121 871	142 351	159 914	215 339
DESINSECTISATION	16 149	6 750	6 950	8 407	5 349
DIVERS	295	0	380	0	0
CHARGES FIXES	98 454	324 638	422 503	415 000	494 816
ASSURANCES	424	1407	2930	3882,27	4021,69
FOURNITURES/LOC COPIEUR	1282	4258	2774	5377,72	4392,82
FRAIS POSTAUX/TELECOMMUNICATIONS/FRAIS BANCAIRES	769	2175	5249,88	5503,6	6324,63
HONORAIRES	7 027	26 580	13 670	11 824	13 689
REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES	88 779	265 109	366 801	347 036	420 999
AUTRES IMPOTS LOCAUX	0	22 432	24 343	36 836	39 011
AUTRES	173,8	4075	6734,84	4540,61	6378,34
AUTRES CHARGES	10 817	41 247	69 881	68 859	92 841
ACHATS DE PETITS EQUIPEMENTS	6 771	11 645	7 524	10 637	19 711
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0	192	4 501	4 113	474
CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	0	2 946	4 161	1 262	16 502
DOTATIONS AMORTISSEMENTS INCOR & CORP	4 046	25 066	53 694	52 848	56 154
TOTAL CHARGES HORS REDEVANCE CALCULEE SUR RESULTAT AVANT IMPOTS	276 072	921 657	1 032 658	1 151 871	1 526 406

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- Les rémunérations et charges sociales (28% des charges) => ce poste reste stable par rapport à 2021 (30% des charges) ;
- La sécurité (15% des charges) : le budget sécurité a été optimisé et a représenté 5% de moins par rapport à 2021 ;
- L'énergie (14%) => un poids identique sur l'ensemble des charges, malgré une augmentation des tarifs. L'impact sera plus conséquent en 2023 ;
- L'entretien (10%) et la maintenance du site (6%) => l'entretien du site comprend à la fois la propreté des espaces – dont la location du matériel – mais également le traitement des déchets en place depuis mars 2020. La maintenance concerne l'entretien et le contrôle des installations techniques sur l'ensemble du site ;
- Les autres charges ont représenté 27% des dépenses en 2022, dont 10% auprès des étaliers des Halles, fournisseurs exclusifs de la SPL dans le cadre de leur activité de privatisations sur les prestations « repas et buffets ».

Tableau comparatif de la répartition des charges de 2018 à 2022

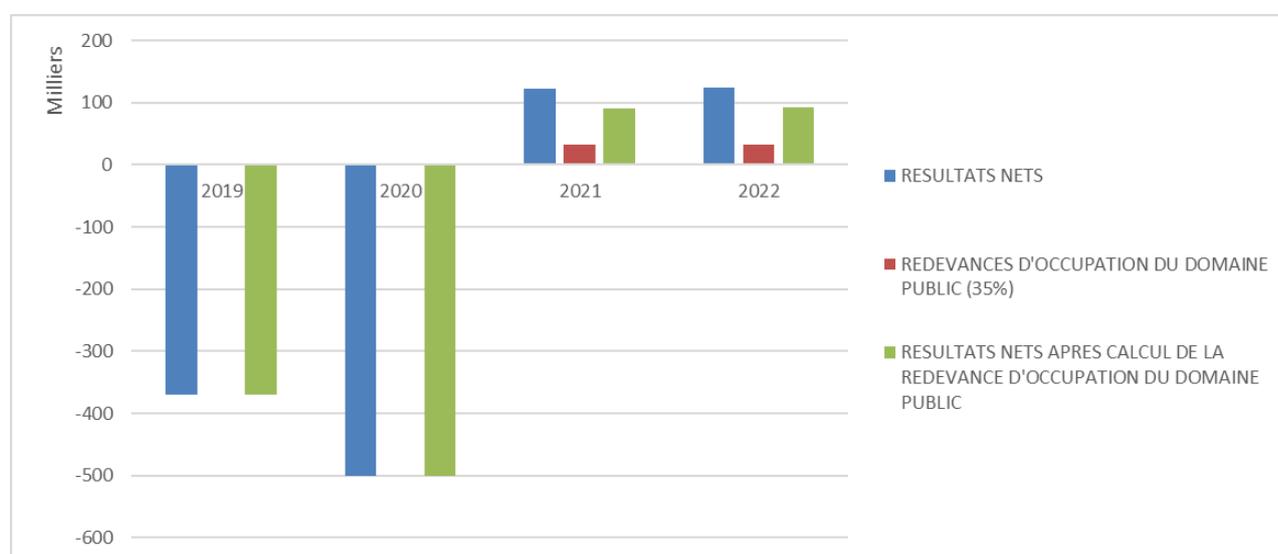


LE RESULTAT

RESULTATS	2018	2019	2020	2021	2022
RESULTATS NETS	-153 654	-370 740	-501 170	123 439	124 290
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (35%)	0	0	0	32 003	32 223
RESULTATS NETS APRES CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	-153 654	-370 740	-501 170	91 436	92 066

Pour la seconde fois depuis sa création, la SPL Halles et République versera aux actionnaires une redevance sur le résultat avant impôts. Celle-ci se monte à de 32 223 euros.

Tableau comparatif des résultats de 2018 à 2022



3/ Etat des variations du patrimoine intervenues dans le cadre du contrat

Il n'y a pas eu de variations de patrimoine au cours de l'exercice 2022.

4/ Etat des dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Il n'y a pas eu de dépenses de renouvellement au cours de l'exercice 2022.

5/ Inventaire actualisé des biens du contrat

La dernière version à jour de l'inventaire des biens du contrat a été annexée au présent rapport (annexe II).

6/ Listes des étaliers et des occupants de la Tour du Complexe de la République, accompagnées des superficies occupées et des emplacements exacts

6.1 Liste des étaliers des halles

Les volaillers



Les bouchers



Les boulangers pâtisseries



Le caviste



Le confiseur



Les charcutiers traiteurs



La cuisine du monde



L'épicerie



***La société TTIAP a repris l'étal Garg'Antoine en juin 2022**

Les fromagers



***Les Caves Fromagères Béarnaises sont devenues la Crèmerie d'Ossau**



LAITS POTS D'VACHE

***L'enseigne Laits Pots d'Vache a été reprise par Mme Line MAUNAS en septembre 2022**

Les primeurs



Les poissonniers et écaillers



*L'étal Marée des Halles a été repris par M. Frédéric JAMET en avril 2023

Le torréfacteur



Produits espagnols et italiens



*En février 2022, Chez Hélène est repris par un nouveau gérant, M. Richard LACASTA dont l'enseigne devient El Iberico



L'ESPRIT DES HALLES



SOIT :

45 ETALS OCCUPES 5 ETALS A POURVOIR

6.1.2 Liste des occupants des étals du rez-de-chaussée des Halles et plan d'occupation du site

N° d'étal	Raison sociale	Nature générale de l'activité	Nombre cellules	Point Chaud	Début d'activité	Superficie (en m ²)
R1	Charcuterie Bordenave	CHARCUTIER	2	0	12/09/2018	29,58
R2	Boucherie Laguerre	BOUCHER	2	0	12/09/2018	29,58
R3	Crèmerie d'Ossau	FROMAGER-CREMIER	3	0	12/09/2018	44,37
R4	Iberico	CHARCUTIER	1	0	12/09/2018	14,79
R5	L'Oleïade	EPICIER	1	0	12/09/2018	14,79
R6	Les délices de Berna	CONFISEUR	2	0	12/09/2018	29,58
R7	Maison Constanti	BOULANGER	1	0	12/09/2018	14,79
R8	Ballerat Volailleur	VOLAILLER	2	0	12/09/2018	29,58
R9	Boucherie Teste	BOUCHER	2	0	26/10/2018	29,58
R10	La Marée des Halles	POISSONNIER – TRAITEUR	3	0	12/09/2018	44,37
R11	Brûlerie Royale	TORREFACTEUR	2	0	12/09/2018	29,67
R12	Larrieu & Fils	BOUCHER - CHARCUTIER	3	0	12/09/2018	44,37
R13	La ferme de Montagut	VOLAILLER	1	0	12/09/2018	14,79
R14	Garros	PRIMEUR	3	0	12/09/2018	44,37
R15	Poissonnerie Guibert Haet	POISSONNIER - TRAITEUR	2	0	12/09/2018	29,58
R16	Chez Curro	CHARCUTIER	2	0	12/09/2018	29,58
R17	Le Fromentier	BOULANGER - PATISSIER	1	0	12/09/2018	14,79
R18	Carrasco	PRIMEUR	3	0	12/09/2018	44,37
R19		A POURVOIR	2	0	A pourvoir	29,58
R20	Boucherie Laurent	BOUCHER	2	0	12/09/2018	29,58
R21/R23	Les Fermiers Béarnais	PRODUITS DE LA MARQUE FERMIERES BEARNAIS	3	0	22/10/2019	44,37
R22	Taillefer	BOUCHER	2	0	12/09/2018	29,58
R24	Charcuterie Junqua	CHARCUTIER - TRAITEUR	3	0	12/09/2018	44,37
R25		A POURVOIR	2	0	A pourvoir	29,67
R26	Ets Castaing	VOLAILLER	3	0	12/09/2018	44,37

N° d'étal	Raison sociale	Nature générale de l'activité	Nombre cellules	Point Chaud	Début d'activité	Superficie (en m ²)
R27	Charcuterie Abadie	CHARCUTIER - TRAITEUR	3	0	12/09/2018	44,37
R28	Saveur du Potager	PRIMEUR	2	0	12/09/2018	32,64
R29	Cave Thou	CAVISTE	2	0	12/09/2018	32,64
R30		A POURVOIR	3	0	A pourvoir	53
R31		A POURVOIR	3	0	A pourvoir	44,37
R32		A POURVOIR	2	0	A pourvoir	29,58
R33	SARL CUYALA	PATISSIER - CHOCOLATIER	2	0	30/03/2020	38

**PLAN RDC HALLES DE PAU
JUN 2020**



- R33 PATISSERIE CUYALA
- R30 ETAL NON AFFECTE
- R31 ETAL NON AFFECTE
- R32 ETAL NON AFFECTE
- R25 ETAL NON AFFECTE
- R26 ETABLISSEMENT CASTAING
- R27 CHARCUTERIE ABADIE
- R22 BOUCHERIE TALLEFER
- R21 FERMIERS BEARNAIS
- R24 CHARCUTERIE JUNQUA
- R17 LE FROMENTIER
- R18 CARASCO
- R19 ETAL NON AFFECTE
- R20 BOUCHERIE LAURENT

- R28 SAVEURS DU POTAGER
- R29 CAVE THOU
- R01 CHARCUTERIE BORDENAVE
- R02 BOUCHERIE LAGUERRE
- R03 LA CREMERIE D'OSSAU
- R04 CHEZ HELENE
- R05 L'OLEIADE
- R06 LES DELICES DE BERNA
- R07 MAISON CONSTANTI
- R08 BALLERAT Voilailler
- R09 BOUCHERIE TESTE
- R10 LA MAREE DES HALLES
- R11 BRULERIE ROYALE
- R12 BOUCHERIE CHARCUTERIE LARRIEU
- R13 FERME MONTAGUT
- R14 PRIMEUR GARROS
- R15 POISSONNERIE HAET
- R16 CHARCUTERIE CURRO

6.1.3 Liste des occupants des étals de l'étage des Halles et plan d'occupation du site

N° d'étal	Raison sociale	Nature générale de l'activité	Nombre cellules	Point Chaud	Début d'activité	Superficie (m ²)
E1	Maison Kissi	PATISSIER	1	0	06/12/2019	14
E2	Magendie	PRIMEUR	3	0	25/10/2018	48,51
E3	Morillon Marée	POISSONNIER - TRAITEUR	3	1	25/10/2018	44,37
E4	Au Petit Dolmen	CREPIER	1	1	12/09/2018	14,79
E5	Lauga	VOLAILLER	3	1	12/09/2018	44,37
E6	Cosi si Mangia	TRAITEUR ITALIEN	3	1	12/09/2018	44,37
E7	Fromagerie Alexandre	FROMAGER-CREMIER	2	0	12/09/2018	29,58
E8	Béarn Gourmand	VOLAILLER	3	1	12/09/2018	44,37
E11	TTIAP	EPICIER	3	1	26/10/2018	44,37
E12	L'Esprit des Halles	Brasserie des Halles	4		19/05/2021	72,31
E13	Tapas Drive	TAPAS ET PINTXOS	3	1	23/11/2022	44,37
E15	O Ptit Bigourdan	ROTISSERIE - TRAITEUR	3	1	15/11/2018	44,37
E16	Le pastis d'Amélie	PATISSIER	1	0	12/09/2018	14,79
E17	Hélios	SPECIALITES GRECQUES	3	1	25/11/2022	44,37
E18	Cocoviet	TRAITEUR ASIATIQUE	2	1	12/09/2018	29,58
E19	Oyster Bar	BAR A HUITRES - ECAILLER	3	0	12/09/2018	44,37
E20	Maison Balme	EPICIER	3	1	12/09/2018	44,37
E21	Lait Pots d'Vache	LAITIER	1	1	28/06/2019	14,79

PLAN R+1 DES HALLES
JUN 2020



- E13 ETAL NON AFFECTE
- E14 ESPACE DEGUSTATION
- E15 O PTTT BIGOURDAN
- E16 PASTIS D'AMÉLIE
- E17 ETAL NON AFFECTE
- E18 COCO VIET
- E19 OYSTER BAR
- E19 LAIT POTS D'VACHES
- E20 MAISON BALME
- E1 MAISON KISSI
- E2 PRIMEUR MAGENDIE

- E08 BEARN GOURMAND
- E09 E10 ETAL DEGUSTATION
- E11 GARGANTOINE
- E05 LAUGA Voailier
- E06 COSI SI MANGIA
- E07 FROMAGERIE ALEXANDRE
- E03 MORILLON MAREE
- E04 AU PTTT DOLMEN

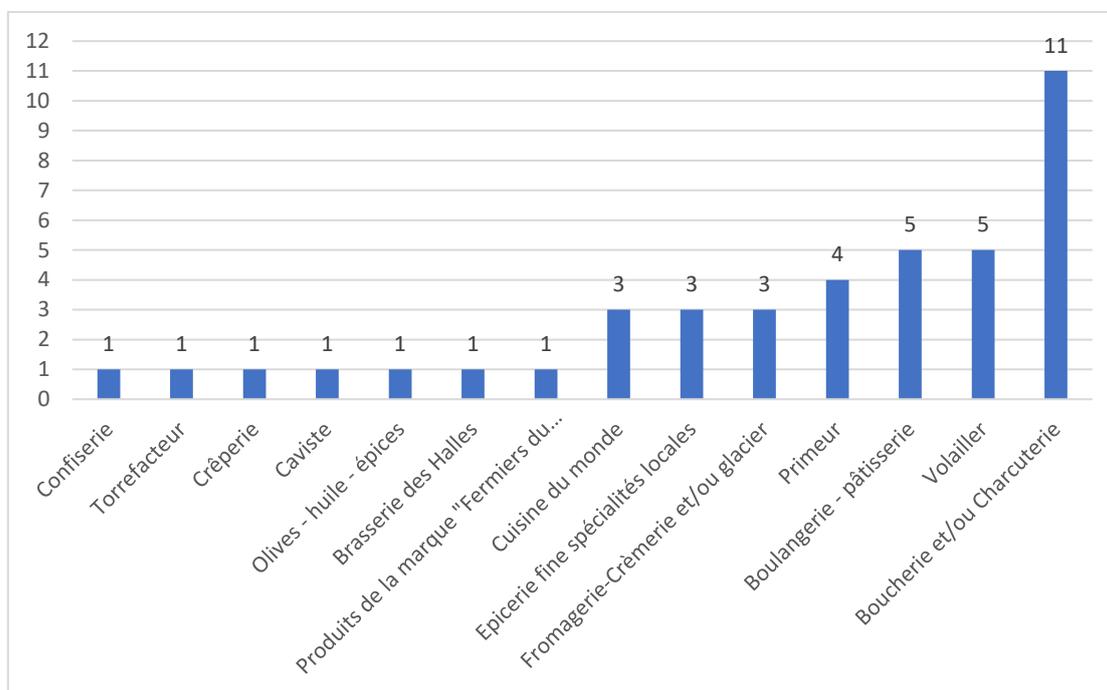
6.2 Occupation de la Tour de la République (au 31/12/2021)

Niveau	Occupation de la Tour du Complexe de la République	Surfaces en m2
RDC	DIRECTION DE LA VIE DES QUARTIERS : MAISON DU CITOYEN	137
	DIRECTION PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE	286
	S.P.L. HALLES REPUBLIQUE : accueil et agents d'entretien	37
R+1	DIRECTION PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE + PC sécurité SPL	1 594
R+2		
R+3		
R+4	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES	487
	SALLE DE REUNION	38
	1 ESPACE MUTUALISE (EAS : espace d'attente sécurisé)	38
R+5	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES	264
	PEEP 64 : Association de parents d'élèves	38
	UNICEF 64	38
	DOMUS MEDICA : Centre départemental des professions de santé	38
	ECHIQUEUR HENRI IV : 2 salles de 37 et 13m2	50
	60 000 REBONDS : 1 bureau de 27m2	27
	1 ESPACE MUTUALISE (EAS : espace d'attente sécurisé)	38
R+6	DIRECTION ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & PÔLE METROPOLITAIN	311
	FCPE 64 : Association de parents d'élèves	68
	INSTITUT CULTUREL INTERAGE : Animation séniors	38
	1 ESPACE MUTUALISE	78
	1 ESPACE MUTUALISE	13
	1 ESPACE MUTUALISE (EAS : espace d'attente sécurisé)	38
R+7	S.P.L. LES HALLES REPUBLIQUE	134
	3 SALLES DE REUNION : 149m2, 94m2 et 41m2	284
	FEPEM	38
	1 ESPACES PRIVATIF DE 38m2	38
	ESPACE MUTUALISE (EAS : espace d'attente sécurisé)	38
	ESPACES MUTUALISES en h/an	3 510 h
	TOTAL EN M²	4 195

SPL
VILLE DE PAU
ASSOCIATIONS
ESPACES MUTUALISES
SALLES DE CONFERENCE/REUNION
ENTREPRISES

7/ Typologie et évolution des étaliers présents dans les halles

Nombre d'étaliers par spécialité présents aux halles au 31/12/2022



8/ Données de fréquentation des producteurs

Le Carreau des Producteurs : des producteurs passagers non-abonnés

Le Carreau des Producteurs est ouvert les mardis, mercredis, vendredis et samedis.

Le Carreau des Producteurs ne prend pas d'abonnements. Les producteurs sont admis par priorité, s'ils viennent de façon régulière en semaine, sur les marchés des vendredis et samedis.

Par exemple, un producteur présent mardi et mercredi sur le marché sera prioritaire pour avoir un emplacement sur le marché du samedi suivant. Ceci afin de dynamiser les marchés des mardis et mercredis.

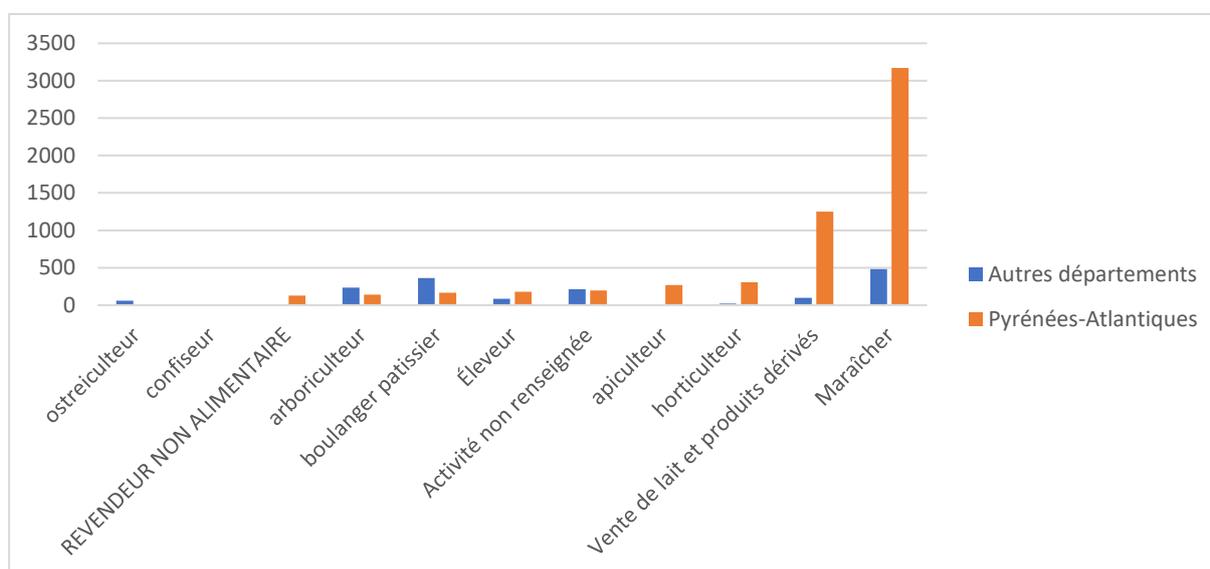
Quelques graphiques représentatifs



Etat comparatif des présences sur le Carreau des Producteurs depuis son ouverture
18/12/2019 au 31/05/2022

Marche	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Carreau	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	366
	2020	696	728	507	373	675	663	641	671	659	664	538	618
	2021	561	567	603	627	716	626	640	592	618	734	590	575
	2022	525	547	546	588	567	560	576	557	539	602	501	553
	2023	460	464	540	566	597							

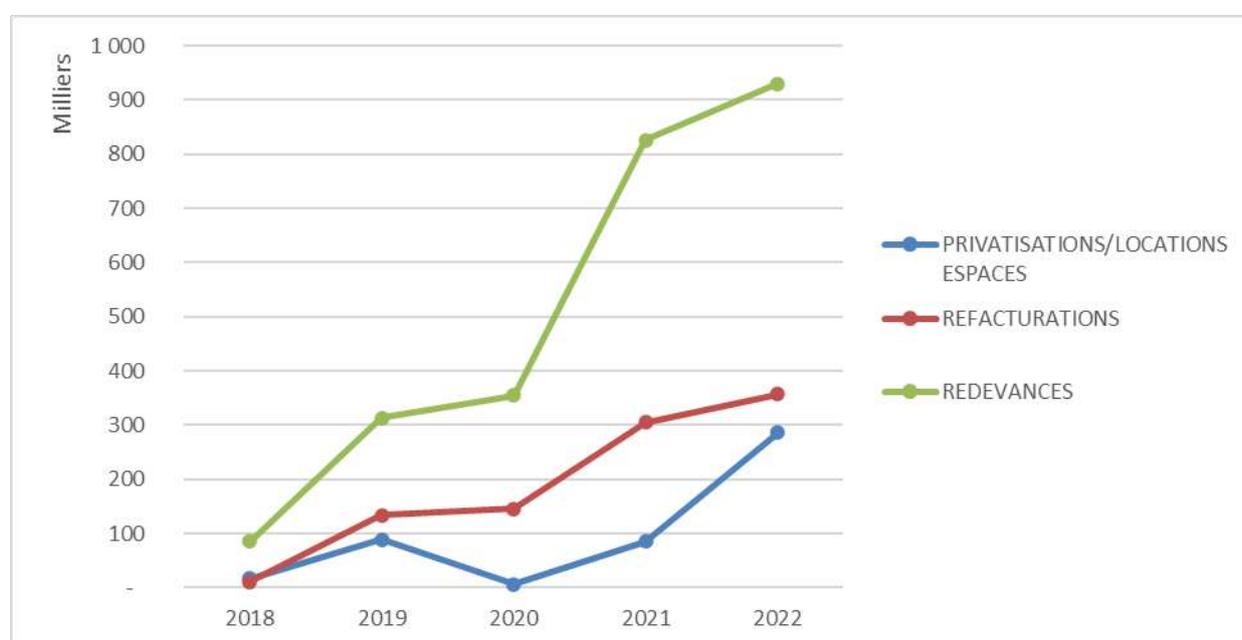
Nombre de présences cumulées comptabilisées sur le Carreau en 2022 par spécialité et par provenance



9/ Tableau de consolidation année par année de l'évolution des recettes de l'activité de l'établissement par nature, ainsi que les courbes présentant ladite évolution depuis son entrée en vigueur

PRODUITS	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
REVENUS RECURRENTS	96 502	447 667	500 310	1 130 869	1 286 542
REDEVANCES	85 865	313 591	354 234	826 336	930 020
REDEVANCES ETALS	85 865	311 869	272 778	334 563	397 558
REDEVANCES CARREAU	-	1 722	31 820	41 394	38 983
REDEVANCES TOUR	-	-	47 173	415 620	420 690
REDEVANCE BRASSERIE	-	-	-	19 692	32 677
REDEVANCE ANTENNES RELAIS	-	-	2 463	15 066	15 112
REVENU D'ANIMATION OFFICE DU TOURISME	-	-	-	-	25 000
REFACTURATIONS	10 637	134 076	146 076	304 533	356 522
REVENUS NON RECURRENTS	25 917	97 067	14 047	92 079	316 581
VENTES M/SES	8 271	3 067	531	1 258	21 748
PRIVATISATIONS/LOCATIONS ESPACES	16 276	89 373	6 661	85 350	285 985
LOCATIONS/EVENEMENTS HALLES	7 739	36 712	1 569	27 134	181 250
LOCATIONS/EVENEMENTS CARREAU	-	-	3 297	1 238	3 343
LOCATIONS/EVENEMENTS TOUR	-	-	268	38 014	101 392
REPAS ETALERS - LOCATIONS/EVENEMENTS	8 537	52 661	1 527	18 964	-
AUTRES REFACT DIVERSES	1 370	4 594	5 899	3 616	6 548
VALORISATION CARTONS	-	33	956	1 854	2 301
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	122 419	544 734	514 357	1 222 948	1 603 123

Evolution du chiffre d'affaires (CA) par nature



10/ Etat des redevances et loyers impayés

La redevance s'entend :

- Redevance d'occupation du domaine public ;
- Dépenses prises en charge par la SPL et refacturées => fluides (eau, électricité), désinsectisation, nettoyage et débarrasage des espaces dégustation pour certains étaliers (notamment ceux de l'étage).

Au titre de 2022, 2 étals et 1 occupant de la Tour ont des créances à solder :

- L'Esprit des Halles :

Redevance 07/2022 => 4 620,58€TTC

Redevance 09/2022 => 5 896,16€TTC

- Maison Kissi :

Redevance 10/2022 => 586,27€TTC

- 60 000 Rebonds :

Loyer et charges T4 2022 => 1 296€TTC

Les démarches nécessaires de relance ont été entreprises et les règlements devraient aboutir sur 2023.

11/ Bilan des observations, plaintes et réclamations des occupants ou usagers

Réclamations ou demandes d'amélioration :

QUI ?	QUOI ?
ETALIERS	Confort climatique des Halles insuffisant par fortes chaleurs
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">- Manque d'optimisation des éclairages quand le site est fermé (d'un point de vue consommation) => Attention : le lundi site en fonctionnement pour maintenance- Difficulté à trouver l'entrée du parking République ;- Manque de mobilier sur la terrasse en nocturne ;- Musique trop forte en nocturne.

ASSISTANCE ET SECOURS A LA PERSONNE

Depuis la mise en place du marché de prestation de sécurité le 1^{er} juillet 2019 et son renouvellement jusqu'en 2023, les équipes de France Gardiennage et de la SPL ont relevé :

- En 2019 : 11 secours à personne ;
- En 2020 : 28 secours à personne ;
- En 2021 : 56 secours à personne ;
- En 2022 : 56 secours à personne.

BILAN SECOURISME ANNUEL 2022													
MOIS	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOT
SST EMPLOYES		1	2			1					1	2	7
SST VISITEURS	3	5	2	2	3	5	5	5	4	7	3	5	49
Evacuation avec le 18	1	1		1	2	3	2	2		3	2	1	18
TOTAL	3	6	4	2	3	6	5	5	4	7	4	7	56
CAUSES													
Machine / Outils		2	3									1	6
Chute de plein pied	2	4	1	2	1		4	4	1				23
Divers	1				2	6	1	1	3	7	4	2	27
TOTAL	3	6	4	2	3	6	5	5	4	7	4	7	56
CONSEQUENCES													
Choc/contusion									1				1
Entorse/Foulure													0
Malaise	2	4	1	2	3	6	4	4	3	7	3	4	43
Coupure, plaie		1	3								1	2	7
Hémorragie													0
Autres	1	1					1	1			0	1	5
TOTAL	3	6	0	2	3	6	5	5	4	7	4	7	56

12/ Suivi de la fréquentation des Halles et du Carreau des producteurs

Un problème technique sur le système de comptage sur la période allant de novembre 2021 à mi-avril 2022 rend impossible une partie du comparatif N-2/N-1. Cependant, l'année 2022 montre une augmentation de la fréquentation du site de juillet à octobre. Malgré le défaut de relevés de « passages », les commerçants des Halles et du Carreau ont remonté une fréquentation au moins équivalente à celle de l'an dernier sur novembre et décembre.

Mois	2022	2021	Variation 2021/22
janvier	-	120 374	-100%
février	-	102 102	-100%
mars	-	105 672	-100%
avril	-	130 681	-100%
mai	51 735	110 546	-53%
juin	106 288	107 104	-1%
juillet	113 359	107 354	6%
août	153 794	139 974	10%
septembre	123 838	112 709	10%
octobre	127 334	112 086	14%
novembre	178 984	-	
décembre	161 274	-	

Evolution mensuelle du nombre de passages cumulés sur site 2019 à 2022*



Les données de fréquentation de novembre 2021 à mi-avril 2022 n'ont pas pu être récupérées suite à un problème technique.

13/ Liste des animations accueillies ou organisées, accompagnées des dépenses et recettes générées, de la fréquentation de chacune d'entre elles et d'une appréciation sur l'impact de chacune sur la fréquentation et la satisfaction des usagers

De multiples animations sont organisées au sein des Halles afin de proposer une programmation mensuelle riche et variée dans le but de divertir les habitués des lieux et de capter une nouvelle clientèle.

Les Halles se positionnent avant tout comme un lieu de vie et d'échanges, chacun y vient pour faire le plein de produits frais et locaux mais aussi pour y partager un moment de convivialité et de partage.

a) Animations récurrentes

Des rendez-vous ont été créés afin de proposer aux fidèles des Halles et du Carreau des moments agréables chaque semaine ou mois.

LES MUSIQ'HALLES

Chaque dimanche de 11h à 13h, un groupe local se produit au cœur des Halles ou sur la terrasse par beau temps et anime le lieu. Ce créneau permet ainsi à ceux qui font leurs courses le dimanche, ou viennent bruncher en famille ou entre amis, de profiter d'un moment musical et convivial.

Les propositions varient de semaine en semaine passant du rock, au jazz, à la pop ou bien encore aux chants béarnais ou basques. Ces moments sont attendus et très appréciés des commerçants, clients et musiciens locaux car chaque dimanche matin représente pour chacun un moment festif qui invite au partage et à la découverte.

Coût moyen par prestation : 250 € TTC

Les Musiq 'Halles ont dû être supprimées de janvier à mars afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.



LES NOCTURNES

Les Halles ouvrent leurs portes chaque dernier vendredi du mois désormais de 19h à 23h et proposent une nocturne. Auparavant le site était également ouvert entre 17h et 19h pour proposer une activité de marché, cependant très peu de clientèle étant présente nous avons réduit ce créneau à la soirée uniquement.

Durant les nocturnes, la totalité des commerçants de l'étage est présente, ainsi que certains situés au rez-de-chaussée. C'est l'occasion pour les visiteurs de profiter des animations, de se divertir, déguster et boire un verre.

Chaque nocturne est animée et le thème varie d'un mois à l'autre.

En 2022, pour des raisons sanitaires, les nocturnes de janvier et février n'ont pas eu lieu.



Celles-ci ont été relancées au mois de mars avec un Nocturne Disco animée par le Durango.

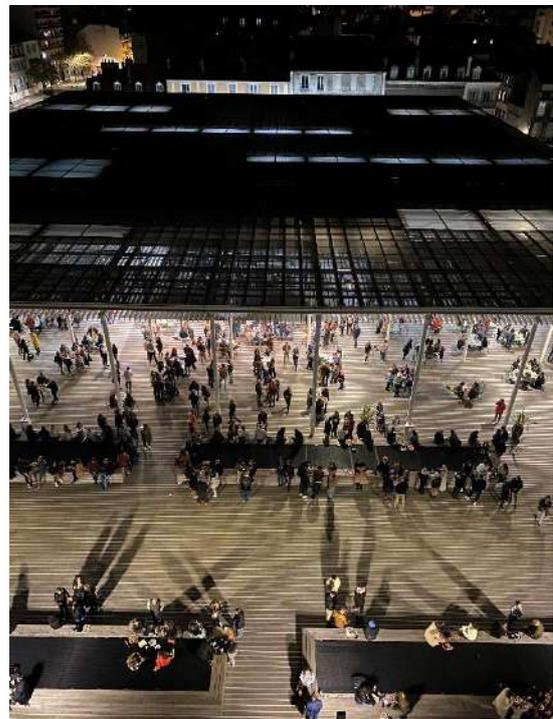


Au mois d'avril, une Nocturne en partenariat avec La Terrasse du Jurançon a été organisée, par la suite une Nocturne Afro en partenariat avec La Noche ou bien encore une en septembre Spéciale Tapas et Bodega.

Ces soirées très prisées ont su, au fur et à mesure des mois, s'imposer et s'inscrire dans le calendrier des palois.

En moyenne, entre 4 000 et 5 000 passages sont comptabilisés lors de chaque nocturne.

Coût moyen par prestation : 500€TTC





LES EXPOSITIONS

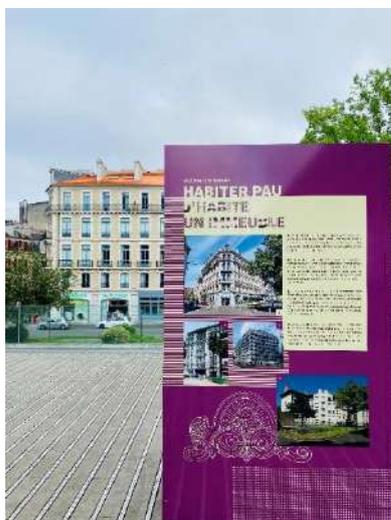
Depuis 2019, les Halles proposent d'accueillir chaque mois une exposition. Ce lieu fréquenté permet ainsi aux artistes de pouvoir présenter leur travail mais aussi de divertir et de faire découvrir l'art sous toutes ses formes aux visiteurs du site.

Ces expositions peuvent être positionnées au niveau des espaces dégustation à l'étage des halles, au rez-de-chaussée sur la zone située entre les halles et le carreau ou bien sur la terrasse.

Les thématiques exposées sont diverses, parfois en lien avec le thème sélectionné pour la nocturne du mois ou bien s'inscrivent dans une thématique plus actuelle. En 2022, plusieurs expositions furent mises à l'honneur : Pau validé, Le 5 étoiles de Pau, Habiter Pau, Mars attaque, le canoé Kayak, les béarnais de l'année, ou bien encore les 120 ans de la Section paloise.

Des artistes peintres ont également exposé aux halles durant l'année.

Coût moyen par prestation : 0 € TTC



LES ATELIERS DEGUSTATION

Tous les samedis matin à partir de 10h, pendant plus de 2 ans un commerçant avait la possibilité de s'installer au centre des Halles afin de proposer à la dégustation un ou plusieurs de ses produits. Ce temps d'échange leur permettait de se faire connaître, de présenter leurs produits et leur savoir-faire. Cependant depuis le début de l'année cette animation a été stoppée car les étaliers n'étaient plus en mesure de pouvoir se libérer pour proposer cette animation.

Coût moyen par atelier dégustation : 0 € TTC.

LES BROCANTES MENSUELLES

La SPL a mis en place dans le Carreau des Halles une brocante tous les 3^{èmes} dimanches de chaque mois. La première édition a eu lieu le 18 octobre 2020 et réuni des exposants exclusivement professionnels.

En 2022, la brocante a eu lieu aux mêmes dates, 12 fois dans l'année.

Les revenus générés par cette activité de brocante ont représenté un chiffre d'affaires de 8 213 €HT euros pour la SPL.

Le prix fixé pour l'occupation est le suivant :

- 2,5€ TTC le m²

La brocante a réuni 234 exposants en 22 (208 en 2021)

Depuis l'ouverture du Passage Carnot, ce lieu est également ouvert en même temps que la Brocante afin de proposer une offre d'animations complémentaire sur le quartier.



b) Animations et évènements occasionnels

D'autres évènements se tiennent au sein des Halles de façon occasionnelle. Il peut s'agir d'évènements organisés en partenariat avec des acteurs du territoire ou bien encore portés par la Ville de Pau. Les Halles ont également mis en place quelques évènements durant l'année visant à marquer les temps forts commerciaux mais aussi les grandes dates de la vie du site.

LES PARTENARIATS

Les Halles font partie des lieux accueillant tout ou partie d'évènements portés par la ville ou acteurs du territoire. Plusieurs exemples sont à citer comme :

- La Collecte de sang par l'Etablissement Français du sang ;
- Objectif « zéro déchets » avec Ecocène ;
- Les courses La féminine ;
- La cérémonie des nouveaux arrivants portée par le Ville de Pau

Ces partenariats permettent ainsi aux Halles de participer à l'activité et aux animations du territoire afin de les promouvoir.

LES GRANDES DATES

Les Halles ont également leurs propres temps forts. La période de Pâques et Noël sont parmi les plus importants et de nombreuses animations sont mises en place à ces occasions afin de rendre le site le plus attractif possible. Des animations à destination des adultes et des enfants comme les ateliers maquillage, la sculpture de ballons, la chasse aux œufs, les animations musicales, les contes pour enfants etc... sont organisés afin de les inciter à venir se divertir aux Halles et à consommer.



DE NOUVEAUX EVENEMENTS MIS EN PLACE

Le Méliès : demandez le programme !

En 2022, chaque 1^{er} samedi du mois le Cinéma Le Méliès investit le centre des Halles pendant 2h afin de proposer son programme aux clients des Halles.



Marchés de créateurs

En 2022, un marché de créateurs a été organisé sur la période de Noël en parallèle de la Brocante des Halles sur le week-end du 17 et 18 décembre. Ce jumelage a permis d'apporter un coup de projecteur sur les créateurs palois, de développer cet événement et proposer aux clients des Halles une offre différente.

Prix de l'occupation : 2.50€ TTC

Des cours de yoga

Chaque dimanche matin durant l'été des cours de yoga ont été donnés sur la terrasse des halles suivi d'un petit déjeuner proposé par les étaliers. 3 professeurs de yoga se sont relayés afin d'assurer l'ensemble des dates.



L'été aux Halles

Durant le mois de juillet et août, un programme spécial été a été proposé aux habitués des Halles et aux touristes de passage :

- Les Mercredis matin : des animations à destination des enfants avec une chasse au trésor, des ateliers maquillage, sculpture de ballons, conte, décoration de macarons et de cupcakes.
- Les jeudis soir : des apéros béarnais proposés par l'Esprit des Halles avec une proposition de produits locaux et une animation musical béarnaise
- Les dimanches après-midi : une prolongation de l'ouverture des Halles jusqu'à 17H afin de profiter de la terrasse, d'une animation musicale, de cocktails et de glaces



Soirée étudiante

Depuis septembre 2021, des soirées étudiantes ont été organisées chaque 1^{er} jeudi du mois. Durant l'année 2022, ces soirées ont eu lieu hormis au mois de janvier et février compte tenu des restrictions sanitaires. Le but de ces événements est de faire découvrir le site aux plus jeunes et de les inciter à se détacher du campus et profiter du centre-ville.

Ces soirées se déroulent au niveau de la terrasse des Halles, où l'Esprit des Halles propose des boissons et tapas à des tarifs attractifs afin que chaque étudiant puisse y avoir accès. Une animation DJ est en parallèle proposée. Jusqu'à 1200 jeunes s'y sont retrouvés.



Soirée à L'Esprit des Halles

A partir du mois de Mars 2022, une soirée chaque 3^{ème} vendredi du mois a été organisée au sein de l'Esprit des Halles afin de proposer une seconde soirée aux Halles. Une offre de repas, boissons et une animation musicale ont été mis en place.

RESEAUX SOCIAUX

Afin de diffuser les informations relatives à la vie des Halles et ainsi fidéliser et capter une nouvelle clientèle, des comptes Instagram et Facebook ont été mis en place, ainsi qu'un site internet (<http://www.hallesdepau.fr/>).

Grâce à ces différents supports, une communication sur les produits proposés, les nouveautés, les événements à venir est faite quotidiennement.

Fin 2022, 8000 et 9000 personnes suivent les Halles respectivement sur Facebook et Instagram et l'augmentation significative des abonnés à ces pages se reflète dans le nombre de participations aux différentes animations et manifestations organisées sur le site.

14/ Animations envisagées pour l'année à venir

Les animations pour l'année 2023 étant dépendantes des règles sanitaires à venir, la SPL envisage cependant de nombreux événements en complément de ceux récurrents :

- Une nouvelle formule lors des nocturnes ;
- Le dimanche en été : « Un après-midi en Terrasse » ;
- La Fête de la Musique ;
- Des Ateliers dédiés aux enfants ;
- La création de nouveaux événements sur réservation etc.

17/ Privatisations et locations d'espaces

On entend par « privatisations », l'ensemble des événements privés organisés sur le site du Complexe de la République et qui peuvent avoir lieu au sein des Halles, du Carreau ou de la Tour de la République. Ces événements sont dissociés de l'activité de location de salles de la Tour au format réunion (cf. point 17.b).

17.a) Liste des privatisations 2022

MOIS	NOM CLIENT	DATE	NBRE DE PERS	CA HT
2022				
Février	PALAIS BEAUMONT	28/02/2022	40	4147
Mars	TOTAL	23/03/2022	200	13315
Avril	LINDT	08/04/2022	450	25897
Juin	POLE AVENIA	14/06/2022	130	8667
	TOTAL	16/06/2022	80	7310
	OMS	17/06/2022	130	6412
	TOTAL	28/06/2022	53	5844
	CREA SUD	29/06/2022	150	9173
Septembre	CONSEIL DEP	29/09/2022	100	7941
Novembre	EXCO	29/11/2022	200	12539
Décembre	TEREGA	03/12/2022	600	37604
	7 CANTONS	09/12/2022	150	9113
	UNIS	14/12/2022	430	39075
	REP DES PYR	17/12/2022	150	5425
TOTAL		14 DATES	2863	192462
Report 2021 = 35010€ HT				

Des privatisations prévues en fin d'année 2021 ont été reportées en 2022 à cause de la crise sanitaire (Lindt, Pharmacie des 7 Cantons).

17.b) Location d'espaces

Le Complexe de la République a été livré en novembre 2020 avec 6 salles dédiées à la location pour des activités de réunion ou associatives ponctuelles. D'une superficie comprise entre 30m² et 150m² et une capacité d'accueil allant jusqu'à 100 personnes en disposition plénière, elles sont louées à des associations et des entreprises selon 2 tarifications respectives.

Des prestations complètes qui peuvent comprendre :

- la location de matériel : écran, vidéo projecteur, micro, paperboard,
- Une partie restauration est venue se greffer aux ventes additionnelles avec le pack petit-déjeuner proposant le café, thé et des mini-viennoiseries (fournies par les commerçants des halles).

Le midi une formule déjeuner dans les salles de réunion a vu le jour.

Il existe donc aujourd'hui 3 formules de restauration possibles :

- « Casse-croute » => sandwich, dessert, eau à 11€TTC,
- « Déjeuner » => plat, dessert, pain, eau à 13€ TTC,
- « Gourmet » => entrée, plat, dessert, pain, eau à 15€ TTC.

Les menus sont livrés par les étaliers, à l'heure du repas, directement dans la salle réservée. Un roulement est établi entre les étaliers assurant une équité entre tous.

Il est également possible de profiter de formules de dégustation au sein des Halles et de faire découvrir aux clients les spécialités du site et de ses commerçants. Un service à table ainsi que la privatisation de tables dans un espace de dégustation commun est alors mis en place.

Enfin, le Carreau des producteurs permet de répondre aux demandes particulières, et notamment à l'organisation d'évènements réunissant un grand nombre de participants au format réunion/conférence ou privatisation.

Le CA généré en 2022 est de 93 544 euros HT.

En 2022, la SPL propose à la vente ses « goodies » (tablier, mug, cabas, écocup) à l'effigie des Halles en les exposant dans ses salles de réunion du 7^{ème} étage.

18/ Copie des attestations d'assurance souscrites par le Concessionnaire et chacun des étaliers

Se reporter à l'annexe III.

19/ Copie des contrats d'entretien et de maintenance signés par le Concessionnaire

19.1 Contrats d'entretien et services publics - Marchés publics

Au 1^{er} janvier 2021, deux marchés sont entrés en vigueur :

- La prestation de sécurité du Complexe de la République de 2021 à 2023 inclus ;
- La prestation d'entretien ménager du Complexe de la République de 2021 à 2023 inclus.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Marché unique de sécurité => France Gardiennage : déjà détenteur du marché précédent depuis le 1^{er} juillet 2019 ;
- Marché d'entretien ménager :

- Lot 1 – Halles et Carreau => Effimum Propreté : déjà détenteur du marché précédent ;
- Lot 2 – Tour de la République => APR GROUPE ;
- Lot 3 – Espaces dégustation Halles et Terrasse => Effimum Propreté.

GROUPEMENTS DE COMMANDE

La SPL adhère aux groupements de commande :

- Permanent pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs D.A.E. ;
- Permanent pour les achats relatifs à la gestion du courrier.

19.2 Contrats d'entretien et services privés

TYPE DE CONTRAT	PRESTATAIRE	NATURE DE LA PRESTATION
Logiciels	GEODP	Logiciel de gestion à destination du carreau
Logiciels	REXEL	Logiciel de comptage Halles et Carreau
Maintenance	ENGIE AXIMA	Sécurité incendie - SPRINKLER
Maintenance	KONÉ	Maintenance ascenseurs et escaliers mécaniques du site
Maintenance	SAPIAN	Traitement blattes - rats sur les Halles
Maintenance	OLLINK	Maintenance informatique annuelle
Maintenance	QUALICONSULT	<u>Contrôles réglementaires</u> Vérifications électriques Ascenseurs et monte-charges Escaliers mécaniques Portes automatiques
Maintenance	RICHARD PROTECTION INCENDIE	Vérification extincteurs - désenfumage
Maintenance	SAPIAN	Entretien hottes et évacuations grasses cuisines
Maintenance	SCUTUM	Télésurveillance - intrusion
Maintenance	SESAME	Maintenance des porte-automatiques et coupe-feu
Maintenance	SIEMENS	Sécurité incendie - SSI
Maintenance	SPIE	Maintenance des installations électriques CFO et CFA
Maintenance	SPIE	Maintenance plomberie, sanitaire RIA colonnes sèches équipements de sécurité
Maintenance	SPIE	Maintenance chauffage climatisation fluide eau-ventilation désenfumage mécanique
Services	VEOLIA	Collecte et traitement déchets ordinaires (DIB) et cartons (balles) du site

Se reporter à l'annexe IV pour consulter les copies des contrats.

20/ Copie des rapports de contrôle périodiques des installations

Se reporter à l'annexe IV.

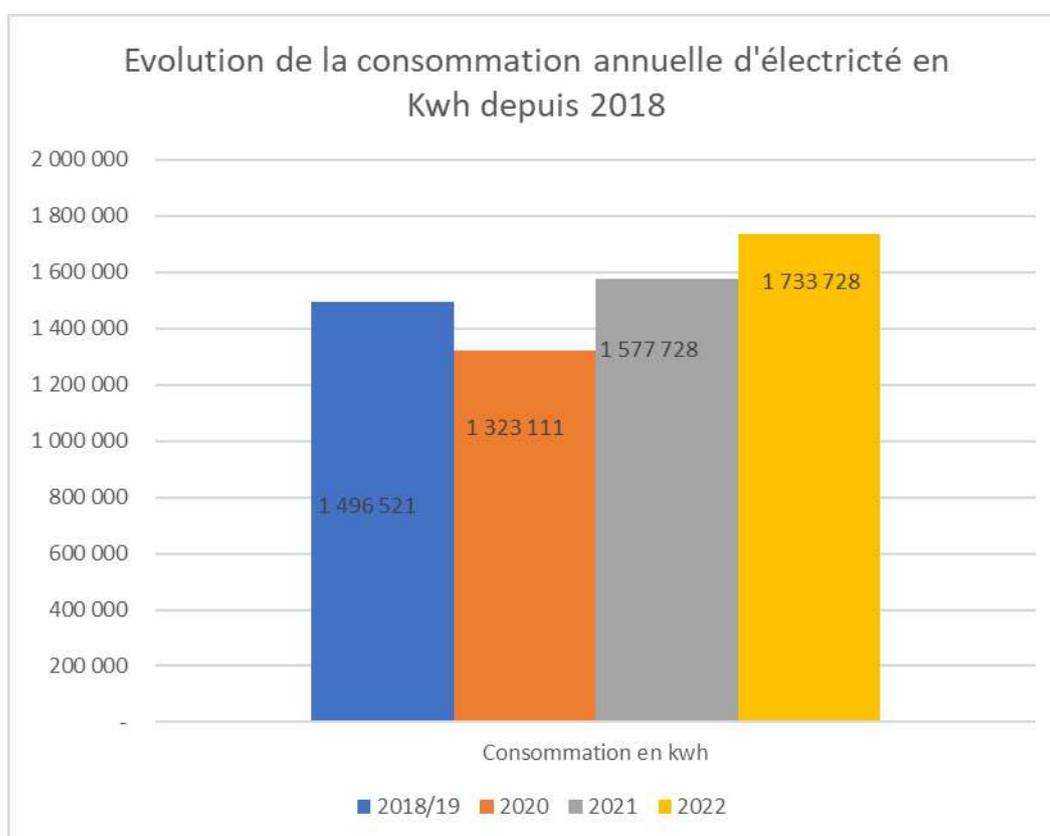
21/ Liste des principales interventions réalisées sur les installations et le cas échéant la liste des installations mise à jour

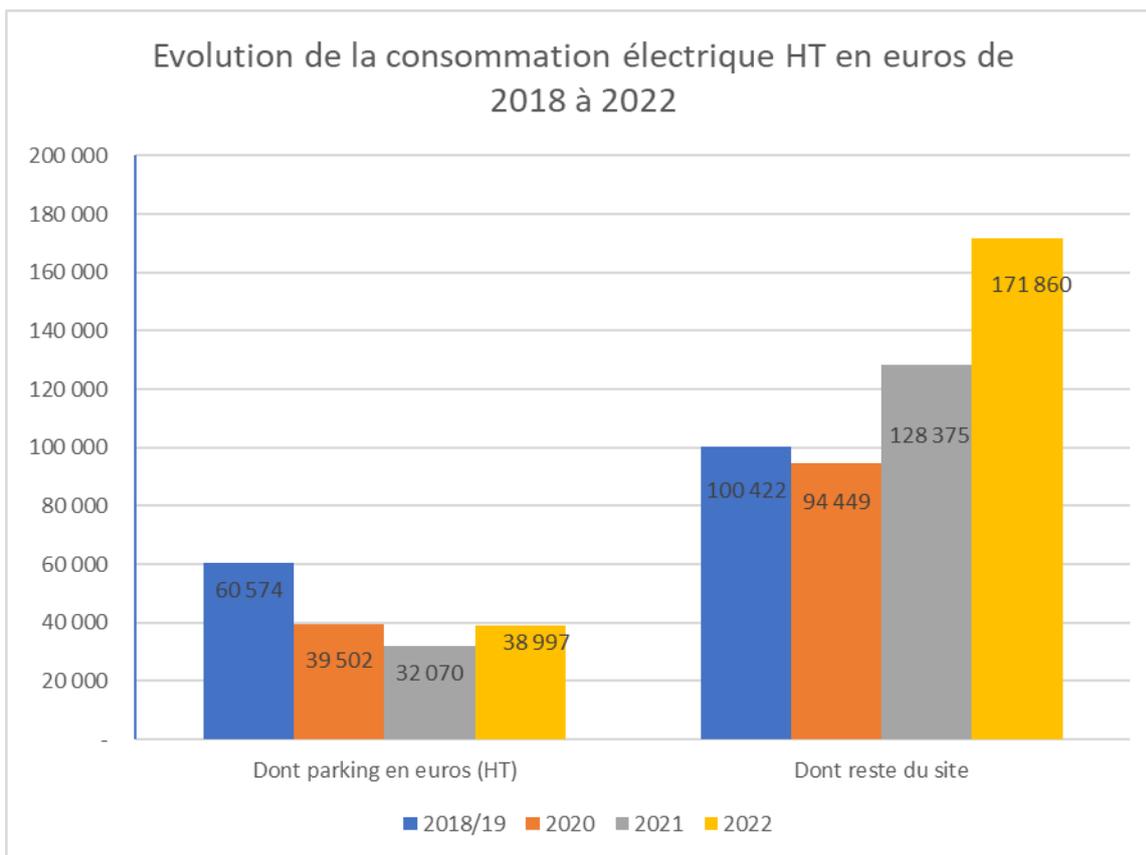
NEANT.

22/ Bilan des consommations d'énergie de 2018 à 2022

Electricité

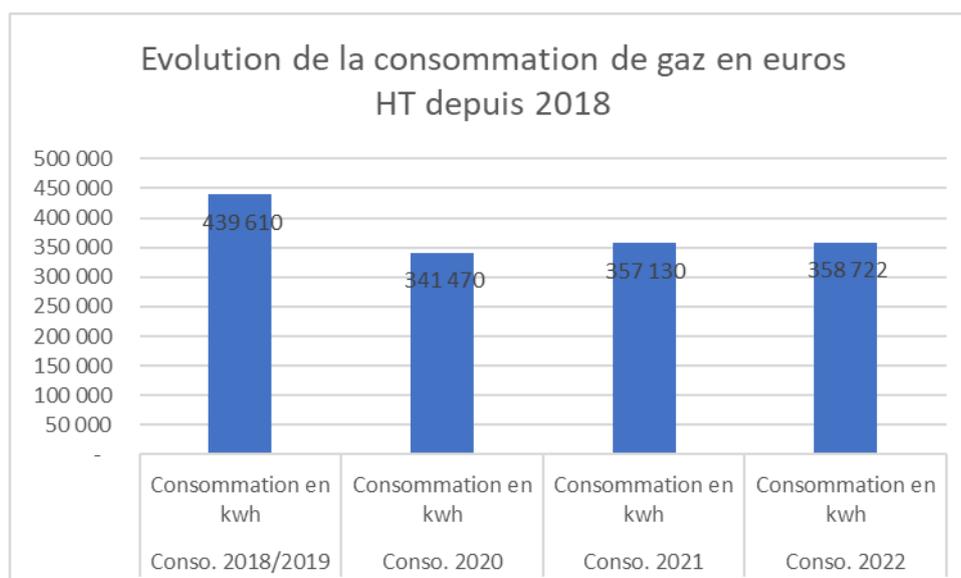
L'électricité représente 85% de la consommation énergétique du site et sert à la fois aux éclairages, aux installations et équipements, ainsi qu'à la climatisation du site. Une partie de cette consommation est refacturée aux étaliers, ainsi qu'aux occupants de la Tour de la République et du parking.

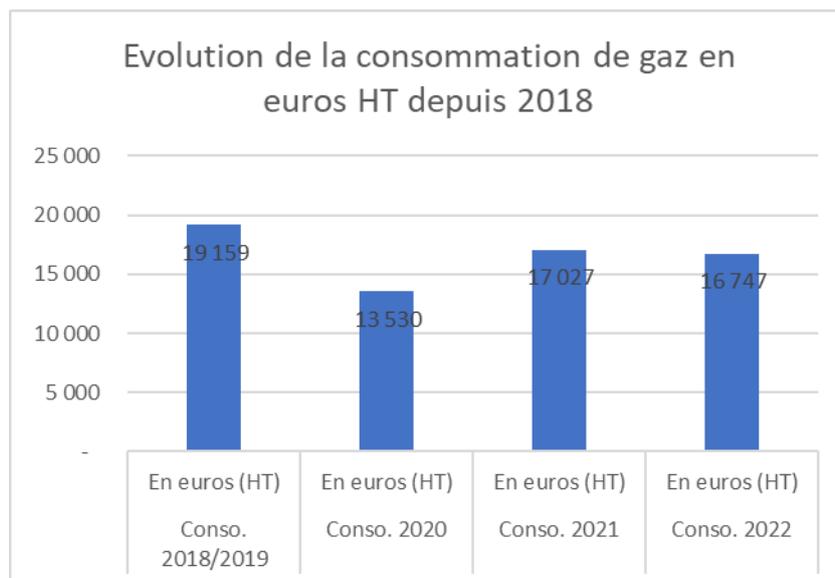




Gaz/Réseau de chaleur urbain (RCU)

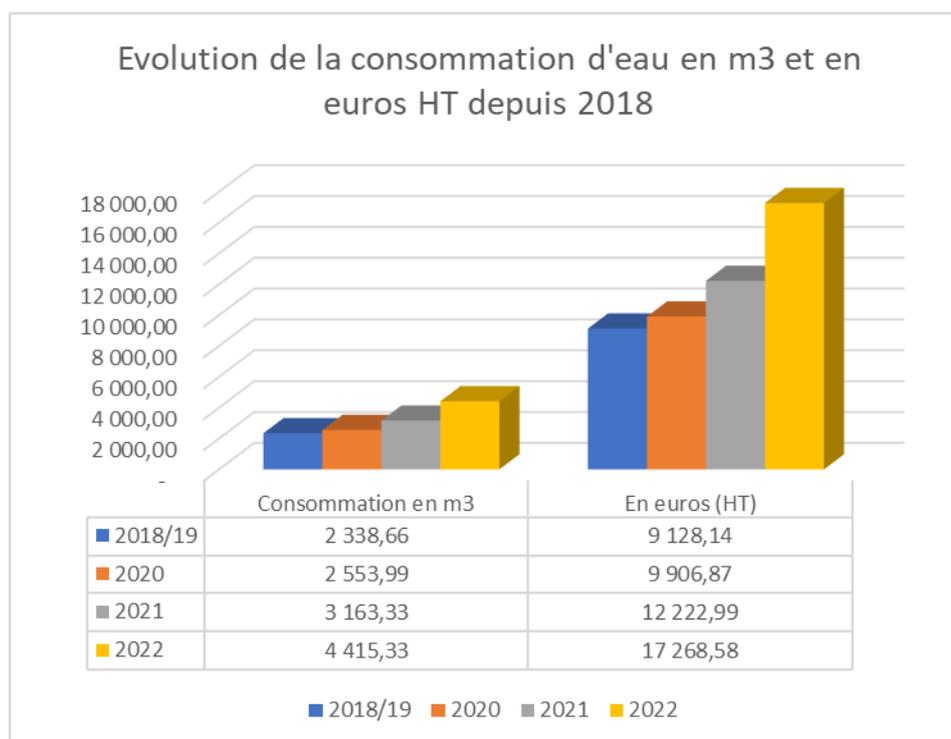
Le gaz représente 8% de la consommation énergétique du site et sert uniquement à chauffer les Halles.





Eau

L'eau représente 7% de la consommation énergétique du site et fait partie des charges refacturées (en partie) aux étaliers et aux occupants de la Tour de la République.





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 20 Société Publique Locale Halles et République : rapport des mandataires 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit « que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

Ce rapport est établi conformément à l'article D 1524-7 du CGCT et a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil municipal, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la Société Publique Locale Halles et République agit en conformité avec les positions et les actions engagées par ses actionnaires.

Les principaux éléments du rapport des mandataires 2022 sont résumés ci-après.

I - Objet social de la société

La Société Publique Locale (SPL) Halles et République a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire, promouvoir le développement économique et la promotion du tourisme.

Plus particulièrement, la SPL a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité commerciale du territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de gérer et exploiter tous services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Elle a notamment pour objet l'animation, la gestion et l'exploitation commerciale des halles de Pau et la mise en œuvre de toutes actions participant à la promotion du tourisme local. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle a également pour objet la mise en œuvre d'animations commerciales et de missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, dont la ville de Pau, et pour leur compte exclusif.

Dans le respect de son objet social et conformément aux dispositions du CGCT et du Code de la commande publique, la ville de Pau a confié à la SPL Halles et République la gestion, l'animation et l'exploitation des halles de Pau et de la tour du Complexe de la République par voie de contrat de concession de service public.

Un premier contrat de concession a été attribué à la SPL du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2021, puis un second du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Aux termes de ce contrat de concession, la SPL Halles et République assure l'exploitation et l'animation des 3 sites composant le Complexe de la République : les Halles, le Carreau des producteurs, la Tour de la République.

II - Actionnariat et gouvernance

Au 31/12/2022, le capital de la SPL halles et République est réparti selon les modalités suivantes :

	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
Ville de Pau	285 775,00 €	71,43	805	355,00 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	114 310,00 €	28,57	322	355,00 €
Total	400 085,00 €	100	1127	

La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

III – Situation financière de la SPL

Les comptes annuels de la SPL Halles et République ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes Chevalère Expertise Comptable pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2022, la société affiche un résultat net comptable bénéficiaire de 92 066 €. Après un résultat net comptable bénéficiaire de 91 437 en 2021.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Durée	4 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Total bilan	551 817 €	489 386 €	913 032 €	951 609 €	927 771 €
Chiffre d'affaires	122 419 €	544 701 €	514 352 €	1 222 942 €	1 603 121 €
Résultat net comptable	- 153 654 €	- 370 739 €	- 501 172 €	91 437 €	92 066 €

L'exercice 2022 est le 4^{ème} exercice complet de la société créée en avril 2018 et a pour spécificité d'avoir atteint ses meilleurs résultats en termes d'activité de privatisation des espaces depuis la mise en place de cette prestation.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de la SPL Halles et République au titre de l'année 2022 ;**
- 2. Prendre acte du rapport 2022 du représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de la SPL Halles et République joint en annexe.**

Le conseil municipal prend acte :

- Du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de la SPL Halles et République, au titre de l'année 2022 ;**
- Du rapport 2022 du représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de la SPL Halles et République.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SPL Halles et République, 8 rue Carnot, 64000 Pau

Rapport annuel des représentants de l'organe délibérant auprès du conseil d'administration

Table des matières

PARTIE 1 – CADRE GENERAL.....	3
Préambule	3
Objet social.....	3
Domaines d'activité.....	4
L'organisation de la société.....	4
Effectif	5
Capital.....	5
Organisation de la gouvernance	6
Principales activités et opérations de l'année 2022.....	6
PARTIE 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE.....	7
Contrats entre l'EPL et la Collectivité	7
Garanties d'emprunts accordées par la collectivité à l'EPL	7
Avances en compte courant accordées par la collectivité à l'EPL.....	7
Dividendes distribués par l'EPL à la collectivité dans l'année	7
PARTIE 3 – LES EVENEMENTS LEGAUX	8
Les modifications statutaires et de l'actionnariat au cours de l'exercice	8
Les modifications statutaires et de l'actionnariat des 5 dernières années :.....	8
PARTIE 4 - Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel.....	10
PARTIE 5 – GOUVERNANCE DE L'EPL DURANT L'ANNEE.....	11
Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre	11
Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet	11
Modalités d'exercice du contrôle analogue	11
Participations aux réunions statutaires.....	12
Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux	13
PARTIE 6 – BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE	14
Chiffre d'affaires (CA)	14
Compte de résultat.....	14
Les capitaux propres.....	16
La répartition du chiffre d'affaires (CA).....	16

PARTIE 1 – CADRE GENERAL

Préambule

Par délibérations des 18 décembre 2017 et 21 décembre 2017, la commune de Pau et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont décidé de constituer une société publique locale dénommée SPL HALLES ET RÉPUBLIQUE, chargée de l'animation, de la gestion et de l'exploitation des halles rénovées de Pau, dans le respect des dispositions de l'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales.

La commune de Pau est en effet compétente pour exploiter le service public des Halles de Pau, dont elle est propriétaire, la Communauté d'agglomération étant compétente pour définir et mettre en œuvre la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Elle définit à ce titre le schéma de développement commercial, dans les objectifs duquel les halles rénovées de Pau occupent une place centrale :

- Élaborer et mettre en place des règles communes en matière d'aménagement commercial,
- Créer une gouvernance et un référentiel commun d'analyse des projets commerciaux,
- Élever le niveau de qualité des équipements commerciaux, développer les circuits courts.

L'ensemble immobilier des halles constitue par ailleurs un seul et même établissement recevant du public, composé des halles de Pau mais également d'une tour destinée à l'accueil :

- D'activités relevant de compétences de la Communauté d'agglomération : mission locale et immobilier d'entreprises ;
- D'activités relevant de la Ville de Pau : accueil d'associations à vocation sociale.

Afin de mettre les halles de Pau rénovées au service de leurs compétences respectives en matière de développement économique et de mission locale, les actionnaires ont décidé de constituer une SPL pour lui permettre d'animer, gérer et exploiter commercialement les halles de Pau dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux quasi-régies.

Objet social

La Société a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire, promouvoir le développement économique et la promotion du tourisme.

Plus particulièrement, la Société a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité commerciale du territoire de la Communauté d'agglomération, et de gérer et exploiter tous services publics industriels et commerciaux ou toutes autres activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.

Elle a notamment pour objet l'animation, la gestion et l'exploitation commerciale des halles de Pau, et la mise en œuvre de toutes actions participant à la promotion du tourisme local. D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle a également pour objet la mise en œuvre d'animations commerciales et de missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Domaines d'activité

Dans le respect de son objet social et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique, la Ville de Pau a confié à la SPL Halles et République la gestion, l'animation et l'exploitation des halles de Pau et de la tour du Complexe de la République par voie de contrat de concession de service public.

Un premier contrat de concession a été attribué à la SPL du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2021, puis un second du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Aux termes de ce contrat de concession, la SPL Halles et République assure l'exploitation et l'animation des 3 sites composant le Complexe de la République :

- Les Halles :

Les Halles – inaugurées le 12 septembre 2018 - peuvent accueillir jusqu'à 49 étals commerçants sur une surface de 4 321 m² répartie sur 2 étages. Les commerçants (appelés aussi « étaliers ») sont liés par délégation à la SPL Halles et République par une convention d'occupation du domaine public conclue pour une durée de 7 années.

- Le Carreau des Producteurs :

Le Carreau des Producteurs – inauguré le 20 décembre 2019 – peut accueillir jusqu'à 154 producteurs non-abonnés sur une surface de 1 664 m². Il se caractérise par la nature de ses participants 100% producteurs et locaux.

- La Tour de la République :

La Tour de la République a été livrée le 30 octobre 2020 et accueille des services de la ville, des associations et les bureaux de la SPL. D'autres activités telles que la location d'espaces et de salles de conférences y sont développées. Sa superficie est de 4 195 m² répartis sur 7 étages.

Parallèlement à ce contrat de concession de service public, la Ville de Pau a attribué à la SPL Halles et République un marché de gestion commerciale et d'animations au sein du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire « Action cœur de ville ».

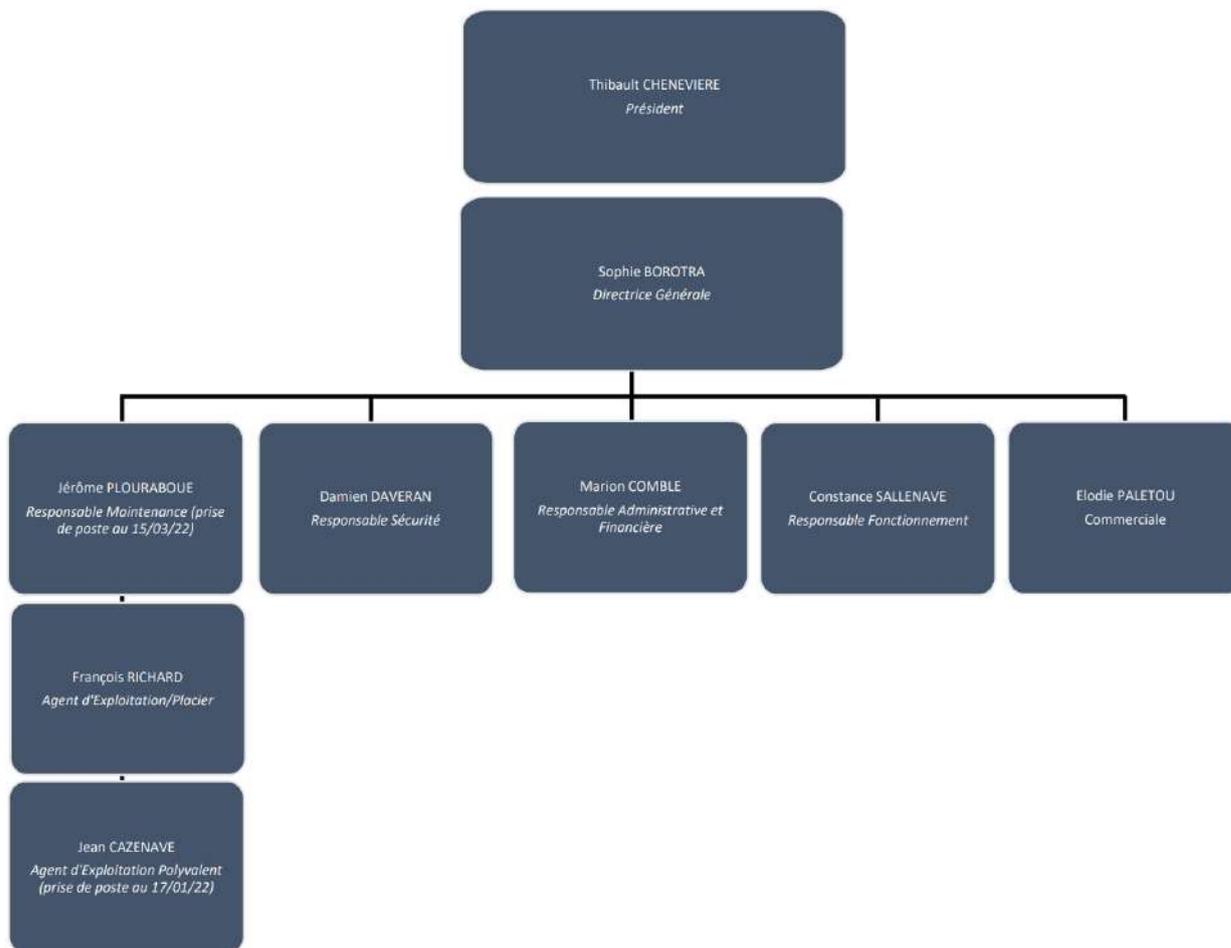
Aux termes du marché signé le 9 janvier 2023, d'une durée d'un an reconductible deux fois par période annuelle, la Ville de Pau a notamment confié à la SPL Halles et République la mise en œuvre d'animations commerciales au sein du Passage Carnot, situé à proximité du Complexe de la République, suite à sa rénovation et à son inauguration en novembre 2022.

L'organisation de la société

Le siège social de la société est sis 8 rue Carnot, 64000 Pau et cette dernière est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pau sous le n°839 576 105.

Effectif

Au 31/12/2022, la société compte 8 salariés :



Capital

Au 31/12/2022, le capital de la SPL est réparti selon les modalités suivantes :

	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
Ville de Pau	285 775,00 €	71,43	805	355,00 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	114 310,00 €	28,57	322	355,00 €
Total	400 085,00 €	100	1127	

Organisation de la gouvernance

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de sept membres, tous représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Au 31/12/2022, les membres du Conseil d'Administration sont :

- M. Thibault CHENEVIÈRE, Président, représentant de la Ville de Pau ;
- M. Jean-Louis PERES, 1^{er} Vice-Président, représentant de la Ville de Pau ;
- M. Patrick BURON, 2^{ème} Vice-Président, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, représentante de la Ville de Pau ;
- Mme Sylvie GIBERGUES, représentante de la Ville de Pau ;
- M. Gilbert DANAN, représentant de la Ville de Pau ;
- M. Francis PEES, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Conformément à l'article 20.1 des statuts, le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président et de directeur général de la société.

Mme Sophie BOROTRA est Directrice Générale de la société et investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Elle représente la société à l'égard des tiers. Les pouvoirs de la Direction Générale ont été limités par la création d'un lien de subordination avec le président du Conseil d'Administration.

Au 31/12/2022, les membres de l'assemblée générale sont :

- M. Thibault CHENEVIÈRE, représentant de la Ville de Pau ;
- M. Patrick BURON, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;

Principales activités et opérations de l'année 2022

Durant cet exercice, la SPL a assuré l'ensemble des missions définies dans la Délégation de Service Public en vigueur.

La spécificité de 2022 est la gestion d'une nouvelle mission confiée par la Ville de Pau, la gestion commerciale et d'animations du Passage Carnot dans le cadre de l'opération de revitalisation du Territoire « Action cœur de ville ». La SPL a réalisé l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des espaces du Passage Carnot afin d'être en mesure de procéder à son ouverture.

PARTIE 2 – RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA SPL ET LA COLLECTIVITE

Contrats entre l'EPL et la Collectivité

Dans le cadre de ses missions, la société a conclu des contrats avec les actionnaires et notamment la Ville de Pau :

1. Le contrat de délégation de service public (12/2021)

Conclue entre la Ville de Pau et la SPL Halles et République, la 1^{ère} délégation de service public a été signée le 27/06/2018 pour une durée de 3,5 ans – 01/07/2018 au 31/12/2021. Le contrat définit les conditions des gestion, d'animation et d'exploitation du service public des Halles de Pau et de la Tour du Complexe de la République.

Au terme de ce premier contrat, une nouvelle délégation de service public a été signée le 22/12/2021 pour une durée de 3 ans – 01/01/2022 au 31/12/2024.

2. La subvention d'investissement

Dans le cadre de la délégation de service public initiale, une subvention d'investissement de 145K€ a été accordée par la Ville de Pau à la SPL pour l'aménagement du site et la mise en œuvre de ses différentes activités (location de salles, privatisations, création d'une terrasse aménagée...). L'ensemble des investissements prévus a été réalisé au terme de l'exercice 2021.

3. Le contrat de mise à disposition de Mme Stéphanie LACOUR

La Ville de Pau a mis à disposition de la SPL Halles et République, en octobre 2022, Mme Stéphanie LACOUR. Cette dernière occupe un poste de Chargée d'Animation 2,5 jours par semaine au sein de la SPL.

4. Convention de gestion commerciale et d'animations au sein du périmètre de l'opération de revitalisation du Territoire « Action cœur de ville »

Signé le 09/01/2023, cette convention signée entre la Ville de Pau et la SPL encadre la mission de commercialisation et d'animation du Passage Carnot préparée dès 2022.

Garanties d'emprunts accordées par la collectivité à l'EPL

Néant.

Avances en compte courant accordées par la collectivité à l'EPL

Néant

Dividendes distribués par l'EPL à la collectivité dans l'année

La SPL n'a pas versé de dividendes depuis sa création, mais une redevance annuelle en contrepartie des installations mises à disposition conformément à l'article 19 du contrat de délégation de service public. Cette dernière représente 35% du résultat comptable avant impôt.

En 2021, elle s'est élevée à 32 003€ et est estimée à 32 223€ au titre de 2022.

PARTIE 3 – LES EVENEMENTS LEGAUX

Les modifications statutaires et de l'actionnariat au cours de l'exercice

Les statuts de la SPL ont été modifiés le 15/09/2022 dans leur objet social. Ce dernier a été complété de la manière suivante (ajout en rouge) – **extrait PV du CA du 15/09/2022** :

ARTICLE 3 - OBJET
<p>La Société a pour objet d'accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives pour renforcer l'attractivité commerciale du territoire, promouvoir le développement économique et la promotion du tourisme.</p>
<p>Plus particulièrement, la société a pour mission d'accomplir tous les actes visant au développement de l'attractivité et de la visibilité commerciale du territoire de la communauté d'agglomération, et de gérer et exploiter tous SPIC ou toutes activités d'intérêt général y contribuant, sous réserve qu'ils soient rattachés à l'un ou l'autre de ses actionnaires.</p>
<p>Elle a notamment pour objet l'animation, la gestion et l'exploitation commerciale des halles de Pau, et la mise en œuvre de toutes actions participant à la promotion du tourisme local. D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.</p>
<p>Elle a également pour objet la mise en œuvre d'animations commerciales et de missions de conseil dans le cadre de la commercialisation d'espaces pour le compte de ses actionnaires dans le périmètre de l'opération de revitalisation du territoire action cœur de ville.</p>
<p>Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.</p>

Aucune modification de l'actionnariat n'a été apportée au cours de l'exercice 2022.

Les modifications statutaires et de l'actionnariat des 5 dernières années :

Modifications statutaires

10/2020	11/2021	10/2022
Modification du capital social par une opération d'augmentation du capital	Modification du capital social par une opération de réduction de capital	Modification de l'objet social par ajout d'une activité complémentaire

Modifications de l'actionnariat

2018 (Création société)	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
Ville de Pau	375 000,00 €	71,43	375	1 000,00 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	150 000,00 €	28,57	150	1 000,00 €
Total	525 000,00 €	100	1127	

2020 (Augmentation de capital)	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
Ville de Pau	805 000,00 €	71,43	805	1 000,00 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	322 000,00 €	28,57	322	1 000,00 €
Total	1 127 000,00 €	100	1127	

2021 (Réduction de capital)	Répartition du capital en Euros	Répartition du capital en pourcentage (%)	Répartition du capital en nombre d'actions	Valeur nominale des actions
Ville de Pau	285 775,00 €	71,43	805	355,00 €
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	114 310,00 €	28,57	322	355,00 €
Total	400 085,00 €	100	1127	

Participations de la société au capital d'autres sociétés

Néant.

PARTIE 4 - Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel

1/ La hausse du coût des fluides :

Les coûts de l'énergie, qu'il s'agisse de ceux du réseau de chaleur urbain ou de l'électricité, ont été jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2023, très incertains. Une hausse générale était attendue dans une fourchette allant de +75 à +100% d'augmentation. Elle sera finalement située aux alentours de +75% pour l'année 2023.

Cependant, face à cette hausse significative, des mesures ont été prises :

- Abandon du projet de « Click and Collect » (trop énergivore par ses installations de réfrigération) ;
- Diffusion et application de mesure destinées à avoir une consommation en énergie contrôlée et optimisée ;
- Réévaluation des tarifs de la SPL pour l'année 2023 (en cours).

2/ Le rebond d'activité post crise sanitaire Covid-19 fausse le schéma de fonctionnement classique du site

L'année 2022 a été particulièrement réussie sur la partie privatisation du site et a largement contribué au dépassement du résultat budgété. Au-delà de la démarche commerciale régulière de la SPL, cette activité a bénéficié du rebond post covid. Plusieurs évènements prévus en 2021 ont en effet été reportés en 2022. Une certaine vigilance doit donc être maintenue en 2023 dans les prévisions relatives à cette activité et à son impact sur le résultat.

PARTIE 5 – GOUVERNANCE DE L’EPL DURANT L’ANNEE

Etat des procédures de prévention et de détection des faits d’atteinte à la probité mises en œuvre

Procédures en cours d’élaboration.

Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l’objet

Néant.

Modalités d’exercice du contrôle analogue

Les modalités d’exercice du contrôle analogue sont définies par le Règlement Intérieur du Conseil d’Administration.

Le contrôle analogue exercé sur la société consiste en la possibilité d’influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société par les collectivités actionnaires.

Le règlement intérieur définit les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires :

- en matière d’orientations stratégiques de la société ;
- en matière de gouvernance et de vie sociale ;
- en matière d’activités opérationnelles.

Le contrôle exercé par les collectivités s’effectue par l’intermédiaire de ses représentants, désignés par l’assemblée délibérante des collectivités, au conseil d’administration et à l’assemblée des actionnaires dans la société.

Les collectivités actionnaires exercent un suivi permanent sur les opérations qu’elles ont respectivement confiées à la société. Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL est passé selon son cadre juridique propre (concession, mandat, prestations, DSP) et fait l’objet des dispositifs et contrôles définis par le règlement intérieur.

S’agissant notamment du contrat de concession attribué à la SPL par la Commune de Pau pour l’animation, la gestion et l’exploitation du Complexe de la République, 8 rue Carnot, 64000 Pau :

- La SPL fournira, 5 mois au maximum après la clôture de l’exercice, un rapport annuel à la collectivité qui intégrera toutes les données utiles afin de permettre à celle-ci le contrôle de l’activité déléguée (le contenu du rapport annuel est détaillé dans la DSP) ;
- L’actionnaire sera régulièrement informé de la situation financière de l’entreprise ;
- La SPL soumettra et fera approuver à la collectivité les propositions tarifaires sur les activités déléguées et à chaque mise à jour de ces dernières ;
- La SPL informera le délégant desancements d’appel d’offres et du résultat des appels d’offres.

En outre, les représentants des collectivités territoriales au conseil d’administration de la SPL sont obligatoirement consultés et décisionnaires pour :

- Souscrire les contrats dont le montant est supérieur à 90 000 e HT via la commission d’appel d’offres ;
- Toutes opérations d’acquisitions ou de transfert de propriété d’éléments actifs ;

- Emprunts et prêts autres, découverts et crédits mobilisables à court terme ;
- Création de filiales ;
- Achat, vente ou apport de biens immeubles, fonds de commerce ou titres de participations ;
- Abandon de créances ;
- Validation du lancement de marchés publics dont le montant estimé est supérieur à 90 000 € ;
- Approuver les comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;

Participations aux réunions statutaires

Conseils d'Administration 2022

27/01/2022	18/05/2022	15/09/2022
Taux de participation de 86%	Taux de participation de 100%	Taux de participation de 86%
Elus Ville de Pau : 5/5	Elus Ville de Pau : 5/5	Elus Ville de Pau : 4/5
Elus CAPBP : 1/2	Elus CAPBP : 2/2	Elus CAPBP : 2/2
<p>ODJ :</p> <p>1/ Renouvellement de la nomination de Sophie BOROTRA au poste de Directrice Générale dans le cadre de la nouvelle DSP 2022-2024 ;</p> <p>2/ Renouvellement et délimitation des pouvoirs conférés dans le cadre de la nouvelle DSP 2022-2024.</p>	<p>ODJ :</p> <p>1/ Bilan d'activité 2021, validation des comptes 2021 et du report à nouveau et présentation des perspectives 2022 ;</p> <p>2/ Présentation du projet de Click and Collect des Halles et validation de sa mise en œuvre ;</p> <p>3/ Présentation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.</p>	<p>ODJ :</p> <p>1/ Evolution des statuts de la SPL Halles et République visant à développer l'animation dans le quartier des Halles ;</p> <p>2/ Validation des tarifs de location des caves sèches à destination des commerçants des Halles.</p>

Assemblées Générales 2022

09/06/2022
Taux de participation de 100%
Elus Ville de Pau : 5/5
Elus CAPBP : 2/2
<p>ODJ :</p> <p>1/ Présentation du Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31/12/2021 et approbation des comptes,</p> <p>2/ Affectation des résultats</p>

Assemblées spéciales 2022

17/10/2022
Taux de participation de 86%

Elus Ville de Pau : 4/5
Elus CAPBP : 2/2
ODJ : 1/ Modification des statuts de la SPL Halles et République visant à développer l'animation dans le quartier des Halles

Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Administrateurs => Néant

Sophie BOROTRA => Néant en qualité de mandataire social, uniquement en qualité de Directrice des Opérations.

PARTIE 6 – BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de la SPL Halles et République ont été audités par le cabinet de commissariat aux comptes Chevalère Expertise Comptable pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Chiffre d'affaires (CA)

Au titre de l'exercice 2022, la société affiche un résultat net comptable bénéficiaire de 92 066 euros. Le déficit cumulé depuis la création de l'entreprise est de 207 213 euros au 31/12/2022. L'exercice 2022 est le 4^{ème} exercice complet de la société.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Durée	4 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Total bilan	551 817 €	489 386 €	913 032 €	951 609 €	927 771 €
Chiffre d'affaires	122 419 €	544 701 €	514 352 €	1 222 942 €	1 603 121 €
Résultat net comptable	- 153 654 € -	370 739 € -	501 172 €	91 437 €	92 066 €

Compte de résultat

LES PRODUITS

PRODUITS	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
REVENUS RECURRENTS	96 502	447 667	500 310	1 130 869	1 286 542
REDEVANCES	85 865	313 591	354 234	826 336	930 020
REDEVANCES ETALS	85 865	311 869	272 778	334 563	397 558
REDEVANCES CARREAU	-	1 722	31 820	41 394	38 983
REDEVANCES TOUR	-	-	47 173	415 620	420 690
REDEVANCE BRASSERIE	-	-	-	19 692	32 677
REDEVANCE ANTENNES RELAIS	-	-	2 463	15 066	15 112
REVENU D'ANIMATION OFFICE DU TOURISME	-	-	-	-	25 000
REFACTURATIONS	10 637	134 076	146 076	304 533	356 522
REVENUS NON RECURRENTS	25 917	97 067	14 047	92 079	316 581
VENTES M/SES	8 271	3 067	531	1 258	21 748
PRIVATISATIONS/LOCATIONS ESPACES	16 276	89 373	6 661	85 350	285 985
LOCATIONS/EVENEMENTS HALLES	7 739	36 712	1 569	27 134	181 250
LOCATIONS/EVENEMENTS CARREAU	-	-	3 297	1 238	3 343
LOCATIONS/EVENEMENTS TOUR	-	-	268	38 014	101 392
REPAS ETALIERS - LOCATIONS/EVENEMENTS	8 537	52 661	1 527	18 964	-
AUTRES REFACT DIVERSES	1 370	4 594	5 899	3 616	6 548
VALORISATION CARTONS	-	33	956	1 854	2 301
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	122 419	544 734	514 357	1 222 948	1 603 123
AUTRES PRODUITS	-	6 183	17 131	52 362	47 572
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	3 876	14 587	26 559	30 047
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	427	1 822	693	1 375
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	700	721	23 023	4 624
DIVERS	-	1 180	1	2 088	11 526
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	-
TRANSFERT AFFECTANT VALEUR	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	122 419	550 917	531 488	1 275 310	1 650 696

LES CHARGES

CHARGES	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
ANIMATIONS	21 276	30 335	19 465	11 587	45 919
MUSIQUE/HALLES/NOCTURNES	7 261	17 898	10 708	4 775	23 542
AUTRES CHARGES D'ANIMATION	14 015	9 275	5 759	6 585	19 387
DROITS D'AUTEUR (SACEM)	0	3 162	2 998	228	2 990
COMMUNICATION	63 450	74 584	38 950	26 730	33 250
IMPRESSIONS	9 096	5 974	1 977	2 981	1 917
PRESSE/AFFICHAGE/RESEAUX SOCIAUX	50 221	67 397	36 973	23 731	31 333
PUBS VIDEOS	3 940	1 190	0	0	0
CADEAUX CLIENTS	193	23	0	18	0
PRIVATISATIONS	8 988	72 270	4 488	28 921	175 921
REPAS/BUFFET	7 018	42 499	3 533	26 534	151 027
LOCATIONS MOBILIÈRES ET TECHNIQUES	1 970	15 363	955	832	11 724
PERSONNEL EXTERIEUR (SERVICE/ANIMATION)	0	14 408	0	1 555	13 170
CHARGES FONCTIONNEMENT SITE	73 087	378 583	477 371	600 774	683 659
MAINTENANCE - RECURRENT	2 586	71 312	58 650	74 928	86 375
SECURITE	17 974	77 202	167 301	229 950	223 934
TRAVAUX/REPARATIONS	3 160	1 923	6 679	5 621	5 300
ENTRETIEN/NETTOYAGE	32 474	99 525	95 060	121 954	147 362
FLUIDES	449	121 871	142 351	159 914	215 339
DESINSECTISATION	16 149	6 750	6 950	8 407	5 349
DIVERS	295	0	380	0	0
CHARGES FIXES	98 454	324 638	422 503	415 000	494 816
ASSURANCES	424	1407	2930	3882,27	4021,69
FOURNITURES/LOC COPIEUR	1282	4258	2774	5377,72	4392,82
FRAIS POSTAUX/TELECOMMUNICATIONS/FRAIS BANCAIRES	769	2175	5249,88	5503,6	6324,63
HONORAIRES	7 027	26 580	13 670	11 824	13 689
REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES	88 779	265 109	366 801	347 036	420 999
AUTRES IMPOTS LOCAUX	0	22 432	24 343	36 836	39 011
AUTRES	173,8	4075	6734,84	4540,61	6378,34
AUTRES CHARGES	10 817	41 247	69 881	68 859	92 841
ACHATS DE PETITS EQUIPEMENTS	6 771	11 645	7 524	10 637	19 711
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0	192	4 501	4 113	474
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0	2 946	4 161	1 262	16 502
DOTATIONS AMORTISSEMENTS INCOR & CORP	4 046	25 066	53 694	52 848	56 154
TOTAL CHARGES HORS REDEVANCE CALCULEE SUR RESULTAT AVANT IMPOTS	276 072	921 657	1 032 658	1 151 871	1 526 406

LE RESULTAT

RESULTATS	2018	2019	2020	2021	2022
RESULTATS NETS	-153 654	-370 740	-501 170	123 439	124 290
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (35%)	0	0	0	32 003	32 223
RESULTATS NETS APRES CALCUL DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	-153 654	-370 740	-501 170	91 436	92 066

Les capitaux propres

31/12/2022	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	400 085
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	-207 213
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	92 066
Subventions d'investissement	70 318
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	355 256

La répartition du chiffre d'affaires (CA)

PRODUITS	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
REVENUS RECURRENTS	96 502	447 667	500 310	1 130 869	1 286 542
REDEVANCES	85 865	313 591	354 234	826 336	930 020
REDEVANCES ETALS	85 865	311 869	272 778	334 563	397 558
REDEVANCES CARREAU	-	1 722	31 820	41 394	38 983
REDEVANCES TOUR	-	-	47 173	415 620	420 690
REDEVANCE BRASSERIE	-	-	-	19 692	32 677
REDEVANCE ANTENNES RELAIS	-	-	2 463	15 066	15 112
REVENU D'ANIMATION OFFICE DU TOURISME	-	-	-	-	25 000
REFACTURATIONS	10 637	134 076	146 076	304 533	356 522
REVENUS NON RECURRENTS	25 917	97 067	14 047	92 079	316 581
VENTES M/SES	8 271	3 067	531	1 258	21 748
PRIVATISATIONS/LOCATIONS ESPACES	16 276	89 373	6 661	85 350	285 985
LOCATIONS/EVENEMENTS HALLES	7 739	36 712	1 569	27 134	181 250
LOCATIONS/EVENEMENTS CARREAU	-	-	3 297	1 238	3 343
LOCATIONS/EVENEMENTS TOUR	-	-	268	38 014	101 392
REPAS ETALIERS - LOCATIONS/EVENEMENTS	8 537	52 661	1 527	18 964	-
AUTRES REFACT DIVERSES	1 370	4 594	5 899	3 616	6 548
VALORISATION CARTONS	-	33	956	1 854	2 301
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	122 419	544 734	514 357	1 222 948	1 603 123



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Nélia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 21 Pau Béarn Habitat : rapport des mandataires 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit « que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

Ce rapport est établi conformément à l'article D 1524-7 du CGCT et a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein de l'assemblée délibérante, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue ;
- De s'assurer que la société Pau Béarn Habitat agit en conformité avec les positions et les actions engagées par ses actionnaires.

Les principaux éléments du rapport des mandataires 2022 sont résumés ci-après.

I. Objet social de la société

Pau Béarn Habitat, dont le siège social est situé Boulevard Alsace Lorraine à Pau, est une société d'économie mixte immobilière issue de la fusion en 2019 dans le cadre de la loi Elan, de la SEM Béarnaise Habitat et de l'Office Palois de l'Habitat.

Forte d'une équipe de 140 personnes elle dispose de 5 Points-relais positionnés dans les quartiers de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (Pau, Billère et Jurançon).

Premier bailleur social de l'agglomération paloise, elle est propriétaire d'un parc de près de 9 000 logements locatifs situés majoritairement sur les communes de Pau, Billère et Jurançon.

Elle intervient dans de nombreux domaines touchant à l'immobilier comme :

- La construction et la gestion de logements locatifs sociaux (son cœur de métier) pour des logements familiaux, des logements pour les étudiants (CROUS), des logements pour personnes âgées (EHPAD...) ;
- La promotion immobilière avec des opérations en accession à la propriété (sociale ou libre) ;
- Le renouvellement urbain :
 - Sur des opérations spécifiques concernant les centres anciens avec l'intervention de sa filiale spécialisée, la SIAB (Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn) ;
 - Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) comme Ousse-des-bois ou Saragosse, sur des projets ambitieux de réhabilitation de logements en partenariat avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

II. Actionnariat et gouvernance

Son capital social est détenu à 76% par des collectivités locales dont la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à 41% et la ville de Pau à 34%.

Composition du Capital Social au 31 décembre 2022

		Nb d'actions	Capital	%
Collectivités territoriales				
1	Communauté d'aggl. PBP	7090	709 000 €	41,49%
2	Ville de PAU	5 817	581 700 €	34,04%
3	Ville de JURANCON	50	5 000 €	0,29%
4	Ville de LAGOR	10	1 000 €	0,06%
5	Ville de PONTACQ	5	500 €	0,03%
6	Ville d'ARTHEZ	4	400 €	0,02%
	s/t	12 976	1 297 600 €	75,93%
Actionnaires privés				
7	CAF	1 025	102 500 €	6,00%
8	PG Invest (crédit agricole)	1 025	102 500 €	6,00%
9	Caisse d'Epargne	567	56 700 €	3,32%
10	ALIANCE Territoires	540	54 000 €	3,16%
11	CCI	402	40 200 €	2,35%
12	Fédération Bât. Tx publics	210	21 000 €	1,23%
13	Adapéi	160	16 000 €	0,94%
14	Total	100	10 000 €	0,59%
15	Safran Hélicopter Engines	50	5 000 €	0,29%
16	Ets MOREAU	10	1 000 €	0,06%
17	les Ecureuils	10	1 000 €	0,06%
18	Medef	10	1 000 €	0,06%
19	Chambre des métiers	5	500 €	0,03%
	s/t	4 114	411 400 €	24,07%
	total	17 090	1 709 000 €	100%

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2022 : le 28 janvier, le 23 mai et le 21 octobre. L'assemblée générale a eu lieu le 24 juin.

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour la société, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont : le réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts afin d'alléger la charge d'intérêt pour les années à venir et l'augmentation annuelle des loyers de 3% au 1er janvier 2023. Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable au conseil d'administration sur ces décisions.

III. Situation financière de l'EPL

	2020	2021	2022	Tendance
Capital social	1 709 000€	1 709 000 €	1 709 000 €	Stable
Chiffres d'Affaires	50 932 503 €	45 171 468 €	46 638 445 €	A la hausse
Total produits d'exploitation	52 040 328 €	56 406 840 €	55 583 347 €	A la hausse
Coûts salariaux	4 846 353 €	4 875 261 €	4 903 309 €	Stable
Total charges d'exploitation	45 860 207 €	50 876 393 €	53 252 854 €	A la hausse
Résultat d'exploitation	6 180 121 €	5 530 446 €	2 330 493 €	A la baisse
Résultat net	6 773 762 €	5 250 359 €	2 388 100 €	A la baisse
Trésorerie nette	28 051 818 €	27 927 918 €	27 403 456 €	Stable
Capitaux propres	170 628 545 €	179 633 036 €	181 612 934 €	A la hausse
Endettement financier	165 809 353 €	183 005 733 €	193 678 540 €	A la hausse

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Prendre acte du débat organisé sur le rapport soumis par le représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de Pau Béarn Habitat au titre de l'année 2022 ;
2. Prendre acte du rapport 2022 du représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de Pau Béarn Habitat joint en annexe.

Le conseil municipal prend acte :

- Du débat organisé sur le rapport soumis au représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de Pau Béarn Habitat, au titre de l'année 2022 ;
- Prend acte du rapport 2022 du représentant de la ville de Pau au Conseil d'Administration de Pau Béarn Habitat.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Rapport annuel des représentants de l'organe
délibérant auprès du conseil d'administration
Année 2022**

Table des matières

Rappel du contexte	3
I. Fiche récapitulative	3
II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale	4
a. Activités de l'Epl	4
Présentation générale	4
Principales activités et opérations de l'année écoulée	5
Perspectives de développement	5
b. Situation financière de l'Epl	5
Bilan financier et économique	5
Chiffre d'affaires par activité.....	6
Prévisions financières pour l'année	7
c. Etat des filialisations.....	7
Présentation globale	7
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	8
Modification de l'objet social.....	8
Evolution de l'actionnariat.....	8
Autres modifications statutaires	8
III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité	9
a. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire	9
b. Garanties d'emprunts de la collectivité	9
c. Avances en compte courant de la collectivité.....	9
d. Aides	9
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité.....	9
IV. Contrôles et gestion des risques	9
a. Principaux risques et incertitudes	9
b. Contrôle interne	9
c. Contrôles externes	10
V. Bilan de la gouvernance de l'Epl.....	10
a. Actionnariat	10
b. Les dirigeants	11
Les administrateurs	11
Organisation de la gouvernance	12
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	12
d. Bilan de la gouvernance.....	12
Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée spéciale :.....	12
Participation des représentants	12
e. Synthèse des positions des représentants	12

RAPPORT DU MANDATAIRE DE PAU BEARN HABITAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAU

Année 2022

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration, nommés en septembre 2020, présentent un rapport écrit devant le conseil municipal de Pau / conseil communautaire .

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil municipal, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la société Pau Béarn Habitat agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la ville de Pau

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

I. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	PAU BEARN HABITAT
Siège social	45 Boulevard Alsace Lorraine BP 1101 64011 PAU CEDEX
Adresse administrative	idem
Date de création	1957
Secteur d'activité/métier	IMMOBILIER
Objet social	Promotion immobilière, construction et gestion de logements locatifs sociaux, aménagement.
Président	Mr François BAYROU
Directeur Général	Mr Olivier SUBRA
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	Cabinet BELLY & Associés Date de nomination : Juin 2019
Nombre de salariés	140

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

II. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

a. *Activités de l'Epl*

Présentation générale

Pau Béarn Habitat est une société d'économie mixte immobilière issue de la fusion en 2019 dans le cadre de la loi Elan, de la SEM Béarnaise Habitat et de l'Office palois de l'Habitat.

1^{er} bailleur social de l'agglomération paloise, elle est propriétaire d'un parc de près de 9 000 logements locatifs situé majoritairement sur les communes de Pau, Billère et Jurançon.

Elle intervient dans de nombreux domaines touchant à l'immobilier comme :

- La construction et la gestion de logements locatifs sociaux (son cœur de métier) pour des logements familiaux, des logements pour les étudiants (CROUS), des logements pour personnes âgées (EHPAD...)
- La promotion immobilière avec des opérations en accession à la propriété (sociale ou libre)
- Le renouvellement urbain :
 - o Sur des opérations spécifiques concernant les centres anciens avec l'intervention de sa filiale spécialisée, la Siab (société immobilière et d'aménagement du Béarn)
 - o Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) comme Ousse-des-bois ou Saragosse, sur des projets ambitieux de réhabilitation de logements en partenariat avec l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine).

En ce qui concerne son organisation, elle dispose :

- D'un siège social situé Bd Alsace-Lorraine à Pau
- De 5 Points-relais positionnés dans les quartiers de l'agglo (Pau, Billère et Jurançon)
- D'une équipe de 140 personnes

Son chiffre d'affaires annuel moyen sur les 3 dernières années est de 47,5 M€ et son résultat net moyen est de 4,8 M€.

Son capital social est détenu à 76% par des collectivités locales dont la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à 41% et la ville de Pau à 34%.

Elle poursuit une mission d'intérêt général et se présente comme « le bras armé » de la collectivité pour des opérations immobilières qualitatives et d'importance.

Depuis plus de 20 ans, Pau Béarn Habitat a été certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités. Elle s'oriente à partir de 2023 vers le Label Qualibail, référentiel métier, qui concerne à la fois les personnels et les locataires car il cible le cœur de métier du bailleur.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

Sur 2022, Pau Béarn Habitat a mis l'accent sur la réduction du nombre de logements vacants sur son parc : l'effort a porté ses fruits puisqu'à la clôture, la vacance nette n'était que de 26 logements (sur un parc total de 9 000 logements).

Elle a livré 31 logements neufs sur la commune de Gelos (résidence Carré Verdé) et a diversifié ses activités avec la livraison du Passage Carnot en centre-ville.

Parmi les chantiers en cours figure notamment la construction du Pôle Laherrere et les travaux de réhabilitation des résidence Ansabere et Saragosse.

L'activité a été très soutenue avec un volume d'en cours de 52,5 M€ (en hausse de 35% en un an).

L'endettement est en hausse de 10,6 M€ dû principalement à l'encaissement d'un volume conséquent d'emprunt (14,6 M€) correspondant à un besoin important de financement pour l'année. Le taux d'endettement est toutefois maîtrisé et permet de dégager des marges de manœuvre pour les investissements à venir.

Le résultat net est de 2,3 M€ en baisse par rapport à 2021.

Perspectives de développement

A la clôture, 11 opérations immobilières d'ampleur sont engagées, représentant au total 1 159 logements et plus de 6 000 m² d'activité (dont le Pôle Laherrere). Pour 2023, 11 opérations supplémentaires devraient connaître un démarrage effectif représentant au total 208 logements familiaux et 135 logements pour étudiants.

b. Situation financière de l'Epl

Bilan financier et économique

	2020	2021	2022	Tendance
Capital social	1 709 000 €	1 709 000 €	1 709 000 €	Stable
Chiffres d'Affaires	50 932 503 €	45 171 468 €	46 638 445 €	A la hausse
Total produits d'exploitation	52 040 328 €	56 406 840 €	55 583 347 €	A la hausse
Coûts salariaux	4 846 353 €	4 875 261 €	4 903 309 €	Stable
Total charges d'exploitation	45 860 207 €	50 876 393 €	53 252 854 €	A la hausse
Résultat d'exploitation	6 180 121 €	5 530 446 €	2 330 493 €	A la baisse
Résultat net	6 773 762 €	5 250 359 €	2 388 100 €	A la baisse
Trésorerie nette	28 051 818 €	27 927 918 €	27 403 456 €	Stable
Capitaux propres	170 628 545 €	179 633 036 €	181 612 934 €	A la hausse
Endettement financier	165 809 353 €	183 005 733 €	193 678 540 €	A la hausse

Les grandes lignes de la situation financière sont :

- un autofinancement net de 5 689 k€ à la clôture soit 12 du chiffre d'affaires (contre une moyenne nationale d'environ 12%) : il mesure l'excédent entre l'ensemble des produits (loyers, marges lors des opérations d'accession...) couvre les charges d'exploitation (dont les frais de personnel et la TFPB), le remboursement des annuités locatives, les dépenses d'entretien courant et les besoins de gros entretien ainsi que la dotation nette pour les locataires douteux
- la capacité d'autofinancement de PBH représente 28% du CA contre une moyenne nationale de 38%
- les frais de gestion correspondent aux dépenses non récupérables : achats, services extérieurs, impôts et taxes et charges de personnel : ils s'élèvent à la clôture à 1 165€/logement géré (dans la moyenne nationale).

Chiffre d'affaires par activité

Pau Béarn Habitat		
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET 2022		
	Montant de l'exercice	Montant de l'exercice précédent
Loyers :		
Logements	34 281 175 €	33 302 500 €
Salles festives	360 €	- €
Loyers soumis à TVA	979 364 €	906 944 €
Redevance /TVA	248 327 €	217 170 €
Redevance sans TVA	705 600 €	1 042 125 €
Supplément loyers	81 257 €	28 179 €
Loyers divers (db)	719 390 €	702 544 €
s/t	37 015 473 €	36 199 462 €
Divers :		
Charges locatives récupérées	8 830 566 €	8 564 628 €
Récup divers	276 961 €	407 378 €
Ventes	515 445 €	- €
s/t	9 622 972 €	8 972 006 €
TOTAL	46 638 445 €	45 171 468 €

Prévisions financières pour l'année 2023

La société anticipe un résultat net d'environ 1,5 M€ avec comme principaux postulats :

- Une hausse des loyers au 1^{er} janvier 2023 de 3%
- Des encaissements de loyers dus aux nouvelles livraisons de logts sur l'année
- Des marges dégagées lors des opérations de promotion immobilière (Pole Laherrere...)
- Une hausse des impôts locaux (taxe foncière notamment)
- Une forte hausse des charges financières suite à l'augmentation du taux du Livret A (+2,5 M€)

c. Etat des filialisations

Présentation globale

Éléments significatifs de synthèse de l'ensemble du groupe	
Nombre de filiales/sociétés contrôlées	Néant
Nombre de sociétés dans lesquelles la Sem a des prises de participation	1
Les métiers	Renouvellement urbain de centre-ville
Les objectifs/ stratégie poursuivie	Lutter contre l'habitat insalubre et la vacance de logements
Les éléments financiers clés	A déterminer par la Sem en fonction des secteurs
Risques et contentieux	Néant
Autres (à développer par la Sem)	Néant

Fiche de synthèse de la prise de participation.

Nom de la société	SIAB (Société immobilière et d'aménagement du Béarn)
Domaines d'activité	Renouvellement urbain en centre-ville
Motifs de la prise de participation	Répondre à une concession d'aménagement lancée par la CDA PBP pour apporter une réponse aux pbs des logts insalubres dans les centres-villes de 6 communes de l'agglomération paloise.
Date de création	Date de création
Forme juridique de la société	SAS
Participation	Montant du capital : 100 000€
	Part au capital : 50%
	Représentants : F.Bayrou, JL.Peres et O.SUBRA
Commentaires éventuels	
Éléments financiers 2021	Total bilan : 7 205 042€
	Total endettement financier : 6 149 458€
	Résultat net : 194 794€
	Capitaux propres : 182 447€
	Comptes consolidés : néant
	Avance en compte courant : 156 271€
	Augmentation de capital : néant
Risques et contentieux	Contentieux en cours :néant
	Exposition de la Sem en cas de risques significatifs

d. **Evolutions statutaires effectuées dans l'année : Néant**

Modification de l'objet social : Néant

Evolution de l'actionariat : Néant

Autres modifications statutaires : Néant

III. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité

a. *Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire : Néant*

b. *Garanties d'emprunts de la collectivité*

Au cours de l'exercice, la Communauté d'agglomération a accordé sa garantie pour les emprunts souscrits par PBH auprès de la Caisse des Dépôts pour les opérations suivantes:

- Passage Carnot : 2 049 420€
- Carré Verdé : 3 164 095€
- Pôle Laherrere : 969 015€
- Réhabilitation Saragosse : 151 332€
- Réaménagement de la dette : 55 335 300€

c. *Avances en compte courant de la collectivité : Néant*

d. *Aides*

Au cours de l'exercice, les collectivités locales (ville et agglo) ont versé à PBH les subventions suivantes :

- 11 460€ pour la construction de la résidence les Genêts à Idron (10 logements locatifs sociaux)
- 49 731€ pour la construction de la résidence Procyon à Lescar (40 logements locatifs sociaux).

e. *Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité : Néant*

IV. Contrôles et gestion des risques

a. *Principaux risques et incertitudes :*

Pau Béarn Habitat n'identifie pas de risques auxquels elle peut être confrontée (Risques d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturels).

b. *Contrôle interne*

Le conseil d'administration de Pau Béarn Habitat a mis en place en novembre 2021, un code de déontologie.

Les principes qui figurent dans ce code constituent, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider la société en toutes circonstances. Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la FedEpl en juillet 2020.

Ce code de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent. Il s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Il est porté par la société et s'adresse à chaque collaborateur et dirigeant qui y travaillent, y compris à titre temporaire, l'Epl s'assurant que tous en ont pris connaissance.

Par dirigeants, il est entendu : le président, le directeur général et les membres du conseil d'administration.

Par collaborateurs, il est entendu : les salariés à temps complet et partiel et les consultants qui pourraient être amenés à travailler en interne au sein de la société

c. Contrôles externes en cours : Chambre régionale des comptes, Ancols, Urssaf, impôts, inspection du travail... Néant

V. Bilan de la gouvernance de l'Epl

a. Actionnariat

Composition du Capital Social au 31 décembre 2022

		Nb d'actions	Capital	%
Collectivités territoriales				
1	Communauté d'agglomération PBP	7090	709 000 €	41,49%
2	Ville de PAU	5 817	581 700 €	34,04%
3	Ville de JURANCON	50	5 000 €	0,29%
4	Ville de LAGOR	10	1 000 €	0,06%
5	Ville de PONTACQ	5	500 €	0,03%
6	Ville d'ARTHEZ	4	400 €	0,02%
	s/t	12 976	1 297 600 €	75,93%
Actionnaires privés				
7	CAF	1 025	102 500 €	6,00%
8	PG Invest (crédit agricole)	1 025	102 500 €	6,00%
9	Caisse d'Épargne	567	56 700 €	3,32%
10	ALIANCE Territoires	540	54 000 €	3,16%
11	CCI	402	40 200 €	2,35%
12	Fédération Bât. Tx publics	210	21 000 €	1,23%
13	Adapéi	160	16 000 €	0,94%
14	Total	100	10 000 €	0,59%
15	Safran Hélicopter Engines	50	5 000 €	0,29%
16	Ets MOREAU	10	1 000 €	0,06%
17	les Ecureuils	10	1 000 €	0,06%
18	Medef	10	1 000 €	0,06%
19	Chambre des métiers	5	500 €	0,03%
	s/t	4 114	411 400 €	24,07%
	total	17 090	1 709 000 €	100%

b. Les dirigeants

Les administrateurs

Noms des administrateurs	Durée mandat	Date de nomination	Date de renouvellement
	Statuts	CA	CA/AGO
Monsieur François BAYROU (Agglo de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Victor DUDRET (Agglo de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Pascal MORA (Agglo de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Madame Véronique LIPSOS (Agglo de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Madame Josy POUEYTO (Agglo de Pau) représentante à l'AG	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Madame Monique SEMAVOINE (Agglo de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Frédéric DAVAN (Ville de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Jean-Louis PERES (Ville de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Alexandre PEREZ (Ville de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Madame Patricia WOLFS (Ville de Pau)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Madame Josiane MANUEL Représentant le Groupement des Communes Jurançon – Lagor – Pontacq – Arthez de Béarn)	6 ans	Septembre 2020	Sept. 2026
Monsieur Michel PERRY (Fédération du bâtiment et des travaux publics)	6 ans	Juin 2018	Juin 2024
Monsieur Jean-Marc CAMET (CAF)	6 ans	Juin 2021	Juin 2027
Monsieur Sébastien RAMI (Caisse d'Epargne)	6 ans	Juin 2021	Juin 2027
Monsieur Patrick LACARRERE (Alliance Territoires)	6 ans	Juin 2017	Juin 2023

Organisation de la gouvernance

En 2002, le conseil d'administration de PBH a choisi les modalités d'exercice de la Direction Générale conformément à la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) du 15 mai 2001 et a souhaité dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le président du conseil d'administration, Mr François Bayrou a été désigné par délibération du conseil d'administration 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, Mr Olivier SUBRA a été désigné par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Lors de la séance du conseil d'administration du 28 septembre 2020, et pour tenir compte de l'évolution des responsabilités de Mr Subra suite à la fusion, il a été décidé à l'unanimité de fixer sa rémunération annuelle à 112 800€, dans la moyenne des rémunérations applicables pour les directeurs d'organismes similaires.

Par ailleurs, au titre de l'accord d'intéressement en vigueur dans la société ce dernier a perçu en 2022 la somme de 3 814€.

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni de jetons de présence.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2022 : le 28 janvier, le 23 mai et le 21 octobre.

L'assemblée générale a eu lieu le 24 juin.

Participation des représentants

En moyenne sur 2022, la présence effective des représentants de la ville de Pau est de 67% au conseil d'administration de PBH et de 100% en assemblée générale.

En moyenne sur 2022, la présence effective des représentants de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est de 67% au conseil d'administration de PBH et de 100% en assemblée générale.

e. Synthèse des positions des représentants

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour l'Epl, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont : le réaménagement de la dette auprès de la Caisse des Dépôts afin d'alléger la charge d'intérêt pour les années à venir et l'augmentation annuelle des loyers de 3% au 1^{er} janvier 2023. Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable au conseil d'administration sur ces décisions.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Nélia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 22 Tarification "recharge électrique" dans les parkings

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau s'est engagée dans la promotion de la mobilité électrique par le déploiement, dès 2015, d'un réseau de 21 bornes de recharge dans ses parkings en ouvrage.

Compte tenu de l'augmentation de la demande pour ce type de service, il est apparu nécessaire d'organiser la rotation sur ces équipements, de manière à garantir un accès à tous.

Aussi, par délibération n°17 du 7 février 2022, le conseil municipal a fixé une tarification « recharge électrique », applicable depuis le 1^{er} avril 2022.

Il est proposé d'ajuster la gamme tarifaire pour la mettre en cohérence avec l'offre proposée sur le territoire par le syndicat Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques (anciennement SDEPA) depuis le 3 juillet 2023.

Il vous est donc proposé de fixer la tarification « recharge électrique » comme suit à compter de 1^{er} décembre 2023 :

Point de charge délivrant une puissance courant alternatif strictement supérieure à 7Kva	Prix Kwh	Plus-value horaire à partir de 3h de connexion (€/min)
Tarif jour (7h/23h)	0,44€ TTC/Kwh	0,07€ TTC / Minute
Tarif Nuit (23h/7h)		Pas de plus-value de nuit

Montant maximal de la transaction : 50 € TTC.

Ces tarifs s'appliqueront aux usagers réglant directement à la borne. Les usagers qui utiliseront un badge multi -réseaux (valable dans toute l'Europe) ne seront pas concernés et se verront appliquer les tarifs prévus dans le contrat qui les lie à leur opérateur

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la nouvelle tarification « recharge électrique » dans les parkings en ouvrage, applicable à compter du 1^{er} décembre 2023 ;**
- 2. Décider que les recettes afférentes seront perçues par le Budget annexe des parkings.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Nélia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 23 Maison de la Montagne : remise gracieuse dans le cadre de la procédure de sauvegarde

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le 22 juin 2023, l'association La Maison de la Montagne a sollicité M. le Maire suite à son placement sous le régime de sauvegarde par un jugement en date du 6 septembre 2022.

Le 12 septembre dernier, l'association a présenté au tribunal un plan d'apurement de son passif, qui est composé de :

- Dettes sociales résultant du licenciement des salariés (Pôle Emploi, URSAFF, Caisse de retraite) pour un montant de 8 080,17 €, le tribunal de Pau a désigné un administrateur pour ces créances ;
- Créances de la ville de Pau pour un montant de 5 916,69 €, dont 2 480 € au titre d'un reversement de subvention pour le Sport Animation Vacances à Pau (SAVAP) 2022 et 3 436,69 € au titre d'une participation aux charges de fonctionnement de 2023 de la Cité des Pyrénées.

Dans le cas où les créances de l'association ne seraient pas apurées, le tribunal pourrait prononcer la liquidation judiciaire de celle-ci et faire ainsi disparaître un acteur local de l'accès à la montagne pour tous.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à l'annulation des deux créances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Accepter de renoncer au recouvrement des créances pour un montant de 5 916,69 € et donc de donner une suite favorable à la demande de remise gracieuse ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUAYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Jean-Louis PERES, M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 24 Renouvellement du partenariat entre la ville de Pau et le Centre d'Etudes et d'Information sur la Droque et les Addictions (CEID)

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la ville de Pau et le CEID (Centre d'Etude et d'information sur la Droque et les Addictions), afin de participer, à titre expérimental, au déploiement d'actions de médiation sur la ville de Pau.

Le service « Médiation Paloise » a pour vocation d'intervenir auprès d'un public large et varié. Ces actions se portent à la fois sur des territoires (Quartier Ousse des bois, Saragosse et centre-ville) mais également auprès de partenaires ayant intégré ce dispositif et participant au comité de pilotage du service (Pau Béarn Habitat, Idélis). A ce jour, il se compose de quatre médiateurs.

Inscrite dans un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, la médiation intervient de façon impartiale et indépendante afin de parvenir à régler des conflits à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions.

Les missions de « Médiation Paloise » ont pour objectif :

- D'assurer une tranquillité publique par une présence active sur l'espace public, sur les espaces résidentiels, dans les transports IDELIS et aux abords des équipements (sportifs, éducatifs, sociaux) ;
- De contribuer à la résolution de troubles divers : conflits de voisinage, occupations gênantes d'espaces à usage collectif publics et privés, nuisances sonores, incivilités essentiellement ;
- De désamorcer les tensions de basse intensité observées ;
- De prévenir les actes d'incivilité et de délinquance (jets de projectiles, comportements excessifs, incivisme, nuisances sonores) ;
- D'assurer le suivi des situations prises en compte et veiller à un apaisement durable (attention particulière portée aux victimes et aux dysfonctionnements sociaux) ;
- De contribuer à restaurer le lien social sur les quartiers d'intervention, dans l'objectif d'aller vers un mieux vivre ensemble ;
- D'orienter les habitants auprès des acteurs compétents en améliorant leur connaissance du quartier et de la ville et de ses ressources (travail d'information et d'orientation) ;
- De travailler sur la sensibilisation aux règles de vie en collectivité (rappel de la règle) ;
- De faire remonter les dysfonctionnements constatés auprès des partenaires compétents (Municipalité, correspondant du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, bailleurs, Police Nationale, Police Municipale, Parquet...).

Compte tenu des résultats de terrain encourageants constatés par les différents partenaires au projet depuis la mise en place, il vous est proposé de reconduire la subvention versée à l'association CEID pour un montant de de 95 000 € au titre de l'année 2023.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les modalités de partenariat au titre de l'année 2023 avec le CEID afin de développer des actions de médiations sur le territoire de la ville de Pau ;**
- 2. Décider d'attribuer une subvention de 95 000 € à l'association CEID (Centre d'Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions) au titre de l'année 2023 ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 25 Convention de partenariat relative à la vidéoprotection urbaine entre l'État, la commune de Pau et la commune de Jurançon

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de prévention, de sécurisation et d'amélioration de la tranquillité publique, la ville de Pau s'est dotée d'un réseau de caméras de vidéoprotection et d'un centre de supervision urbain (CSU).

La commune de Jurançon, par convention en date du 3 janvier 2022, a renvoyé sa propre vidéoprotection au CSU de la ville de Pau.

Plusieurs phases ont jalonné l'installation de ce réseau de caméras et les demandes de la part des forces de polices et de gendarmerie sont nombreuses pour consulter les enregistrements dans le cadre de leurs enquêtes.

Ainsi, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de la convention de coordination entre la police municipale de Pau et les forces de sécurité de l'État, signée en mars 2016 conformément au décret n°2000-275 du 24 mars 2000, le report des images de vidéoprotection du CSU de la ville de Pau vers le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la police nationale a été réalisé pour faciliter les conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique.

Par ailleurs, la préfecture est désormais dotée d'un Centre Opérationnel Départemental (COD), permettant de regrouper l'ensemble des forces de police et de sécurité lors des grandes manifestations.

Dans ce cadre les services de l'Etat souhaitent, le report des images de la vidéoprotection du CSU de la ville de Pau vers le COD.

Les conditions d'accès et les personnes habilitées à visionner ces images sont strictement limitées.

Il vous est proposé, en conséquence, de signer une convention de partenariat encadrant l'achat et la maintenance du matériel, le fonctionnement de ces équipements et les relations entre le CSU de la ville de Pau, le CIC de la police nationale et le COD de la préfecture.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention de partenariat relative à la vidéoprotection urbaine entre l'Etat, la commune de Pau et la commune de Jurançon, ci-annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à sa réalisation.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 26 Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire : avenant n°3 à la convention cadre

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Le programme national Action Cœur de Ville, dont la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont bénéficiaires depuis 2018, engage sa deuxième phase jusqu'en 2026.

Ce programme qui vise à dynamiser les villes de taille intermédiaire du territoire français, souhaite renforcer leur action menée en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Il s'étend aux quartiers de gare dès lors que ceux-ci sont urbanisés, que cette intégration est cohérente avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et ce, dans une logique de transition écologique.

Il propose d'intégrer les entrées de ville urbanisées, dans l'objectif de les embellir en améliorant leur qualité architecturale, urbaine et paysagère, de diversifier leurs fonctions et de favoriser le renouvellement urbain et enfin d'accompagner les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation.

Le projet d'avenant de projet n°3 a pour objet de proroger et de compléter la convention cadre Action Cœur de Ville signée le 25 septembre 2018 et ses avenants n°1 du 3 juillet 2019 et n°2 du 8 janvier 2021.

Il est proposé de poursuivre le projet de dynamisation du centre-ville « Pau, capitale humaine » en privilégiant le renouvellement urbain et en intégrant les nouvelles priorités nationales en matière de transitions écologique, économique et démographique pour un développement durable du centre-ville et de son attractivité.

Le projet d'avenant comprend vingt-six opérations réparties dans l'ensemble des cinq axes du programme.

En matière d'aménagement durable de l'espace urbain et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, des espaces emblématiques du centre-ville seront aménagés comme la place Royale, le boulevard Aragon ou encore la place Clemenceau.

Le déploiement des parcs et jardins de proximité sera poursuivi avec la réhabilitation du parc Lawrence, du square et du lavoir Péguilhan et du jardin de Kofu.

Des rues commerçantes seront aménagées pour améliorer la qualité du parcours marchand telle la rue Henri IV.

Les voies bordant les cœurs d'îlot en cours de restructuration seront requalifiées ainsi que la rue Faisans, dans la continuité de l'aménagement de l'Entrée Est du centre-ville en cours de réalisation.

Enfin, des rues résidentielles deviendront des rues dites jardin avec un espace public apaisé et végétalisé. L'ensemble de ces aménagements visera à faciliter les modes de déplacement doux et actifs et contribuera à une meilleure adaptation au changement climatique.

Les outils développés en matière d'amélioration de l'habitat continueront à être mobilisés (Opération d'Amélioration de l'Habitat, concession d'aménagement, Programme d'Intérêt Général) et une attention particulière sera portée sur la rénovation énergétique et la qualité des logements.

Sur le plan du commerce et de l'économie, les actions menées pour le développement du commerce et de l'activité économique seront poursuivies.

Enfin, les services au public continueront à être développés avec notamment l'amélioration énergétique de l'hôtel de France, la scénographie du musée Bernadotte ou le déploiement du réseau de chaleur urbain.

Le projet d'avenant représente un montant prévisionnel de dépenses de 18,6 M€ dont 9 M€ incomberont à la ville de Pau.

Chaque partenaire décidera du montant de son engagement financier selon les règles qui lui sont propres. Il est rappelé qu'une convention de partenariat a été signée avec Action Logement représentant une enveloppe prévisionnelle de 12,4 M€.

La phase 1 du programme (2018-2022) a permis de mobiliser 51 M€ de financements et d'engager 201 M€ de dépenses au centre-ville.

Près de 80% des actions inscrites sont réalisées ou en cours de réalisation, parmi les plus emblématiques figurent : la réhabilitation du parc Beaumont, la restructuration d'îlots d'habitat dégradé tel l'angle des rues Carrerot Bonado, la rénovation des halles et du complexe de la République et des espaces publics, la création de l'espace des arts ou encore celle du centre-culturel du Foirail.

Il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire au quartier de la gare et plus précisément au secteur « Rives du Gave ».

Il est également proposé de créer des secteurs d'étude en entrée de ville et plus particulièrement aux entrées Nord « route de Bordeaux, entrée Est « avenue Nobel », entrée Sud « XIV juillet » et entrée Ouest « route de Bayonne ».

Le comité de projet local, instance de validation et de suivi, a validé à l'unanimité ce projet d'avenant le 11 juillet 2023.

Le comité régional des financeurs a émis un avis favorable au projet d'avenant n°3.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 8 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes de l'avenant de projet n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire » et de ses annexes jointes ;**
- 2. Approuver l'extension du périmètre Action Cœur de Ville et du secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire au secteur « Rives du Gave » ;**
- 3. Approuver la création de secteurs d'étude dans le cadre de l'extension du programme Action Cœur de Ville aux entrées de ville et plus particulièrement aux entrées Nord « route de Bordeaux, entrée Est « avenue Nobel », entrée Sud « XIV juillet » et entrée Ouest « route de Bayonne » ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de projet n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire » et tous les documents y afférent ;**
- 5. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions auprès des partenaires du programme, l'Etat, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Banque des Territoires, les collectivités territoriales Département et Région et de tout autre financeur ;**
- 6. Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions particulières de partenariat nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

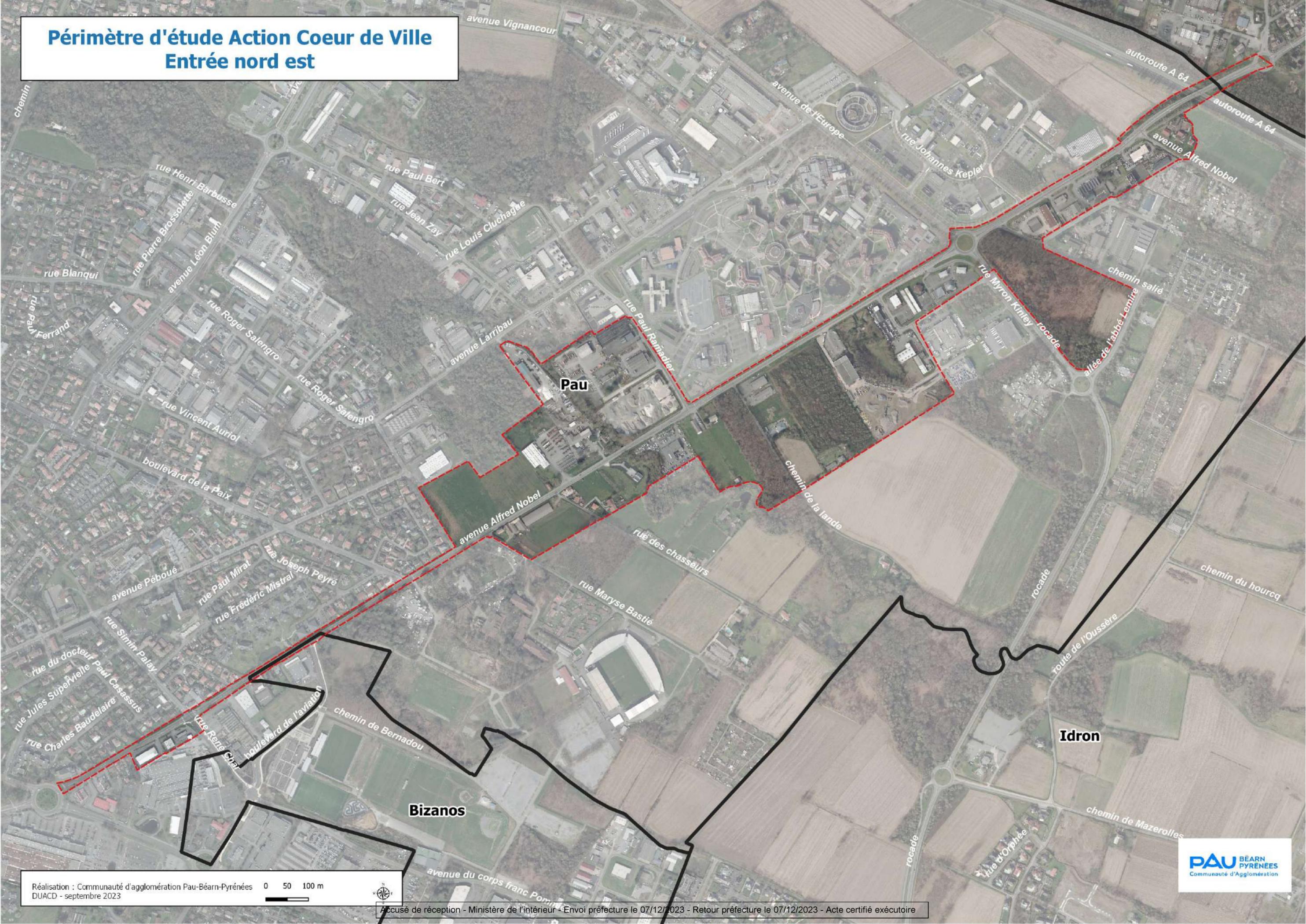
Le Maire
François BAYROU

Périmètre d'étude Action Coeur de Ville Entrée nord



Périmètre d'étude Action Coeur de Ville

Entrée nord est



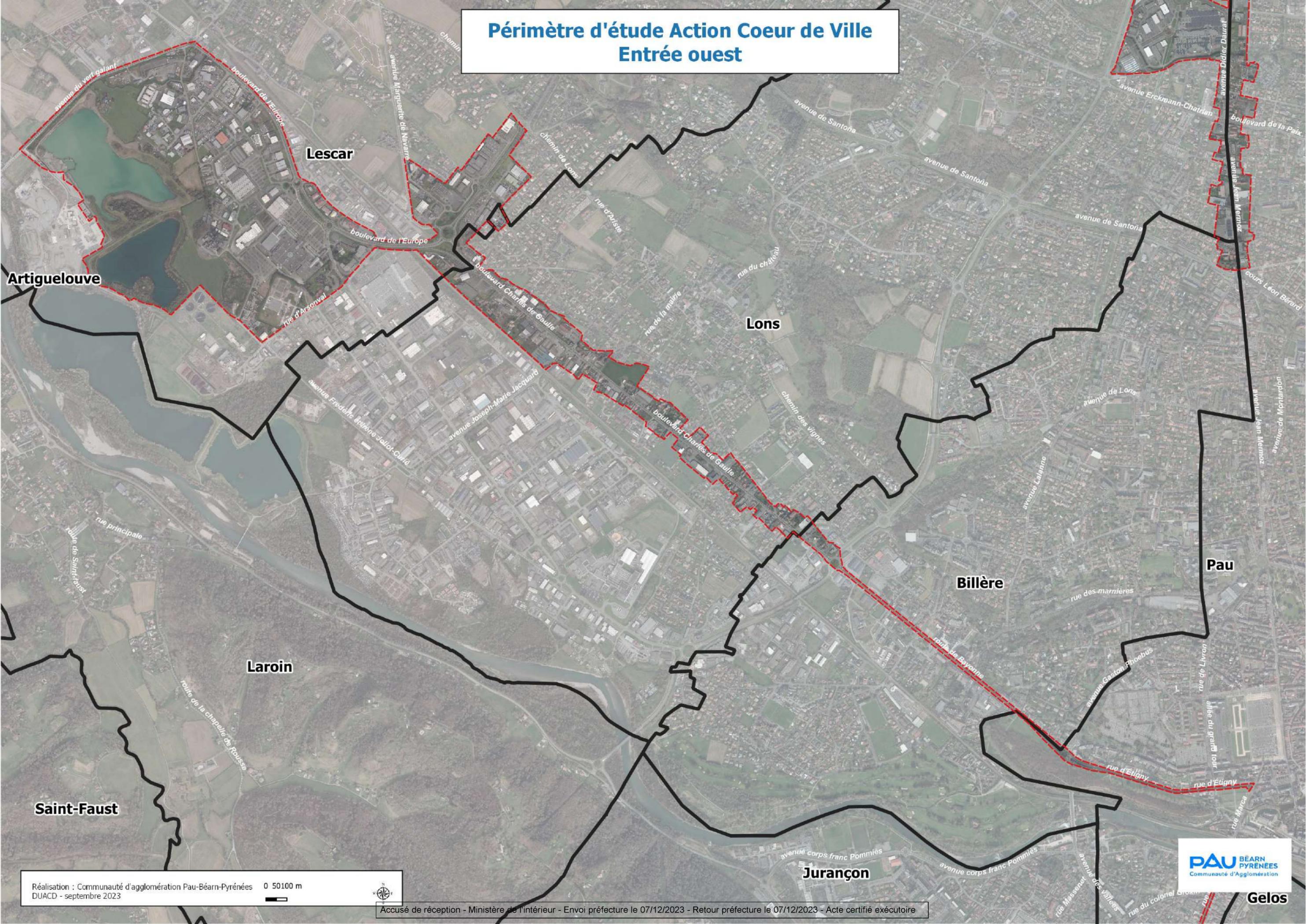
Réalisation : Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées
DUACD - septembre 2023

0 50 100 m



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 07/12/2023 - Retour préfecture le 07/12/2023 - Acte certifié exécutoire

Périmètre d'étude Action Coeur de Ville Entrée ouest



Réalisation : Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées
DUACD - septembre 2023

0 50100 m



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur - Envoi préfecture le 07/12/2023 - Retour préfecture le 07/12/2023 - Acte certifié exécutoire



Gelos

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA COMMUNE DE PAU ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PAU BÉARN PYRÉNÉES

DU 25 SEPTEMBRE 2018

ENTRE

- La Commune de Pau représentée par son maire Monsieur François BAYROU, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Bizanos représentée par son maire, Monsieur Jean-Louis CALDERONI, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Gelos représentée par son maire, Monsieur Pascal MORA, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Commune de Mazères-Lezons représentée par sa maire, Madame Monique SEMAVOINE, autorisée aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du ;
- La Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du ;

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,

La Banque des Territoires représentée par Monsieur Rémi HEURLIN, directeur régional adjoint de la Banque des Territoires Nouvelle-Aquitaine,

Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Jérôme COHADE, président du comité régional d'Action Logement Nouvelle-Aquitaine,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour la période 2023-2026. Il proroge et complète l'avenant n°1 dit avenant de projet du 3 juillet 2019 et l'avenant n°2 du 8 janvier 2021 à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du 25 septembre 2018. Il établit le bilan de la phase 1 du programme Action cœur de ville déployé à Pau pour la période 2018-2022.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme Action cœur de ville, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement des villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et

soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, la Banque des Territoires mobilisera ses dispositifs spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires.

Action Logement souhaite s'inscrire dans la phase 2 du dispositif Action cœur de ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur la phase 1.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme.

Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action cœur de ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action cœur de ville un milliard d'euros de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'avenant couvre la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

Les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engagent à animer la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la Direction Habitat et Rénovation Urbaine de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, dont la mission

principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV. La cheffe de projet est Madame Claire Buat.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité ou de leurs représentants, des élus de la commune-centre de Pau, des communes signataires de Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons et les services impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs Banque des Territoires et Action Logement. Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, la direction départementale des finances publiques, l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'Ademe), la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées, l'ARS, la CCI Pau Béarn, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques, l'EPFL Béarn, l'association Pau Commerces, la SIAB, la direction territoriale de la SNCF).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local dit comité des partenaires composé des représentants d'Action Logement, de l'ANAH, de la Banque des Territoires, de l'Etat et des services impliqués de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

Les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, les villes de Pau, Bizanos, Gelos, Mazères-Lezons et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour au moins une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022 signé le 3 juillet 2019.

4.1. Secteur d'intervention

Le périmètre défini pour la période 2018-2022 est maintenu.

Il est étendu au secteur du quartier de gare : le secteur de projet « Rives du Gave ».

Ce secteur de 20 hectares situé entre le centre historique, la gare et le gave de Pau, sur les communes de Pau, Bizanos, Gelos et Mazères-Lezons, fait actuellement l'objet d'une étude urbaine. Il s'agit d'un site post-industriel, enclavé en bordure de gave, composé de fragments urbains présentant des capacités de mutations distinctes. Ce secteur constitue une opportunité de recomposition urbaine et de réhabilitation de friches industrielles dans un environnement complexe (PPRI, pollution des sols, délabrement, lignes très haute tension, poste source). Il est d'ores et déjà desservi à son extrémité Nord-Ouest par Fébus (bus à haut niveau de service roulant à l'hydrogène) – arrêt du pôle d'échanges multi modal de la gare - et par une ligne de transport en commun du réseau Idelis. L'étude urbaine permettra de poursuivre ou renforcer ces liaisons et de créer des circuits dédiés aux mobilités douces entre les différents pôles du quartier et des communes voisines. La création de ce nouveau quartier sera réalisée en cohérence et en complémentarité avec le projet Action cœur de ville du centre-ville de Pau tant en termes d'habitat que de commerce (proximité), d'économie (implantation de plusieurs grands comptes en projet) ou encore d'équipements. Une attention particulière est d'ores et déjà portée à l'intégration paysagère des futurs espaces publics et des constructions au regard de la situation singulière du site en contrebas du cœur historique et premier plan des « horizons palois » depuis le boulevard des Pyrénées, de sa proximité du gave, de l'Ousse et du canal Heid.

Le projet développé à Rives du Gave sera articulé avec celui du centre-ville de Pau pour contribuer à sa dynamisation.

4.2 Identification du secteur d'intervention

Le périmètre du secteur d'intervention est précisé en annexe 4.

4.3 Liste des secteurs d'étude

Ces secteurs ne sont pas situés dans l'Opération de Revitalisation de Territoire mais constituent de part leur situation en entrée de territoire, des secteurs à enjeux importants et nécessitent la réalisation d'études particulières pour permettre leur mutation en harmonie avec la dynamisation du centre-ville.

Secteurs situés en entrée de ville

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est dotée de plusieurs outils pour améliorer la qualité de ses entrées : une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique a été intégrée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté le 28 mars 2019 et un Règlement Local de Publicité Intercommunal a été prescrit en décembre 2020. Enfin, un projet de desserte en transports en commun performants type chronobus a été établi par le syndicat des transports urbains, Pau Béarn Mobilités.

Ces entrées constituent des secteurs à enjeux élevés, marqueurs de la première impression donnée aux visiteurs du territoire. Elles se caractérisent par une urbanisation spontanée peu intégrée au reste du tissu urbain et font l'objet de mutations fréquentes.

L'objectif de créer des secteurs d'étude vise à établir des plans-guide d'aménagement afin d'inciter à la diversification des usages, au développement des modes de déplacement doux, et à faciliter leurs futures évolutions en espaces plus durables dans une logique de renouvellement urbain, de sobriété foncière et d'amélioration paysagère.

Les secteurs d'étude créés sont tous urbanisés :

- entrée Nord « route de Bordeaux : avenue Jean Mermoz, avenue Didier Daurat »
- entrée Nord-Est « avenue Nobel, route de Morlaas »
- entrée Sud « rue du 14 juillet, avenue Henri IV, giratoire du Pont d'Oly »
- entrée Ouest «rue d'Etigny, route de Bayonne, avenue Charles de Gaulle, boulevard de l'Europe».

4.4 Identification de chacun des secteurs d'étude

Le périmètre des secteurs d'étude est précisé en annexe 5.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant a pour objet de compléter l'avenant n°1 dit avenant de projet et l'avenant n°2 du 8 janvier 2021 de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées le 3 juillet 2019.

Les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT créée par arrêté préfectoral n°64-2019-07-12-003 le 12 juillet 2019 pour les secteurs situés en centre-ville et quartier de gare (annexe 4) et des secteurs d'étude pour les entrées de ville (annexe 5).

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

La mise en œuvre du projet « Pau, capitale humaine », adopté en juillet 2019, sera poursuivie en privilégiant le renouvellement urbain et en intégrant les nouvelles priorités nationales du programme à savoir les transitions écologiques, économique et démographique pour un développement durable du centre-ville et de son attractivité.

Ainsi, les cinq axes du projet « Pau, capitale humaine » continueront à être déployés :

- ✓ **Axe 1 : Offrir un cadre de vie désirable autour de la mise en valeur de la ville-jardin du XXIème siècle** - *Un aménagement durable de l'espace urbain et une mise en valeur du patrimoine architectural et paysager*

Dans ce premier axe qui vise à valoriser l'héritage de Pau, ville jardin et d'offrir aux habitants et aux usagers du centre-ville un cadre de vie adapté aux évolutions sociétales et climatiques, une attention particulière sera portée à la rationalisation de la place de la voiture dans l'espace public pour inciter au développement des modes doux et actifs et faciliter la renaturation et la création d'îlot de fraîcheur en cohérence avec le plan biodiversité et le plan Climat Air Energie Territorial. Plusieurs actions portent sur la requalification d'espaces publics emblématiques tels la place Royale, le boulevard Aragon ou encore la place Clemenceau.

La création d'un réseau de jardins de proximité, afin d'offrir à chaque palois un espace de nature et de détente à moins de 300 m de chaque habitation, sera poursuivie avec notamment la valorisation du jardin de Kofu, la réhabilitation du parc Lawrance et celle du square Louis Péguilhan. La création d'un jardin monastique dans l'ancien jardin des Réparatrices sera étudiée en articulation avec le développement du conservatoire artistique. La mise en œuvre des promenades de santé visant à renforcer bien-être, forme, santé physique, mentale et sociale sera articulée avec les chemins de nature et le parc système.

L'aménagement de l'espace public en soutien de l'appareil commercial continuera à être déployé afin de créer une boucle marchande facile à appréhender pour les chalands, génératrice de flux et créant les conditions de l'achat plaisir. Ainsi, les rues Henri IV et Gassion seront requalifiées dans la continuité de l'aménagement de la rue Louis Barthou réalisé en 2022.

En termes de protection, de promotion et de valorisation du patrimoine, outre l'application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur adopté en août 2022, une rénovation intérieure du musée Bernadotte permettant d'adapter le parcours de visite grâce à une nouvelle scénographie sera lancée. Le lavoir du square Péguilhan sera réhabilité dans le cadre de l'aménagement du jardin de même que le pavillon d'entrée du parc Lawrance.

Les réseaux d'innovation et de gestion durable continueront à être développés en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial et la stratégie de neutralité carbone du territoire. Il s'agira de finaliser le déploiement des conteneurs de déchets enterrés ainsi que de réfléchir à l'extension du réseau de chaleur urbain et de mettre en place des solutions de géothermie.

Enfin, l'aménagement de certains espaces de faubourgs résidentiels et des accès au centre-ville déjà engagé s'achèvera au cours de cette deuxième phase et plus particulièrement le quartier de la Monnaie, les espaces publics « Foirail, Carnot, République » avec l'aménagement de la place de la République, de la rue Galos et de la place Samuel Lestapis ainsi que l'entrée Est. Dans la poursuite de cette dernière, la rue Henri Faisans sera requalifiée pour permettre la mise en circulation d'un chronobus. Plusieurs voies de desserte seront aménagées selon les principes de la rue « jardin » où l'espace est apaisé afin de concilier les différents usages, la perception est proche des espaces piétonniers et est agrémentée d'une présence végétale prononcée. Les rues Carreau, Monpezat, Arribes et Guynemer seront aménagées selon ces principes. Les rues Bonado, Navarrot et Orphelines seront requalifiées en coordination avec les cœurs d'îlots en cours de réhabilitation.

✓ **Axe 2 – Profiter d'un marché attractif et accessible pour donner envie d'habiter en centre-ville** – *vers une offre attractive de l'habitat*

Il s'agira ici de poursuivre la lutte contre le mal-logement, la réhabilitation de l'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et les constructions neuves en développant une offre de logements adaptée et diversifiée notamment pour les familles et les primo-accédants. L'objectif fixé en matière de production d'une offre nouvelle de logement social a été dépassé pour la phase 1 d'Action cœur de ville. Un nouvel objectif de 90 logements locatif social et de 50 logements en accession sociale est visé en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat. Les objectifs en matière d'habitat privé sont ceux de la convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain OPAH-RU adoptée en novembre 2020. Les opérations seront mises en œuvre grâce aux outils déjà en place : l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain jusqu'en 2025, la concession d'aménagement jusqu'en 2030 et le Programme d'Intérêt Général jusqu'en 2024. Le concours des partenaires du programme ACV et plus particulièrement d'Action Logement, de l'ANAH et de la Banque des Territoires sera mobilisé.

Les travaux de la Maison de l'habitat et du patrimoine (en lieu et place de l'ancienne galerie Joffre) seront menés au long de l'année 2023 pour offrir un service au public plus adapté.

Une attention particulière sera portée à la rénovation énergétique des logements qui s'inscrit dans une triple logique de baisse de la dépendance aux énergies fossiles, de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique par une amélioration du confort thermique des bâtiments en hiver comme en été. Une étude sera engagée sur la mise en place d'une super plateforme de rénovation énergétique qui vise à massifier la rénovation énergétique globale et performante en ciblant notamment les copropriétés, la décarbonation de l'énergie et la qualité d'habiter pour les habitants.

La qualité des logements sera également appréhendée à travers l'incubation d'une opération labellisée « engagés pour la qualité du logement de demain » développée par le COL rue Guynemer pour inspirer la co-élaboration d'un référentiel qualité d'habiter du territoire.

Des actions de prospection foncière seront menées sur les îlots déjà identifiés dans le cadre de l'OPAH-RU et de la concession d'aménagement ainsi que sur l'îlot Guynemer en anticipation du futur départ de la maison d'arrêt.

✓ **Axe 3 – Faire du centre-ville une adresse pour entreprendre** – *un développement économique et commercial équilibré*

Afin de continuer à contribuer à réduire le niveau de vacance commerciale, plusieurs actions seront poursuivies telles l'acquisition de locaux commerciaux par la SIAB avec le concours du fonds de restructuration des locaux d'activités, la prospection d'enseignes et de concepts commerciaux innovants ainsi que le soutien à l'installation ou à la modernisation de commerces en centre-ville. Un projet sera défini et mis en œuvre pour l'immeuble historique des Galeries Lafayette situé place Clemenceau, propriété de la SEM Pau Pyrénées.

Le maintien de la présence des emplois tertiaires, administratifs et associatifs en centre-ville demeure une priorité, plusieurs opérations ont été réalisées durant la phase 1 comme l'extension de l'hôtel de police ou la création de la cité judiciaire dans la friche laissée par la Miséricorde. La réhabilitation de l'ensemble immobilier Gambetta qui accueillera le siège social de Pau Béarn Habitat sera réalisée durant cette deuxième phase du programme.

La friche Sernam entrera en phase de travaux et des réflexions seront menées sur les mutations de l'immobilier tertiaire existant. De même, un état des lieux de l'offre hôtelière sera réalisé afin de déterminer quelle typologie d'hôtellerie serait à favoriser.

✓ **Axe 4 – Provoquer le plaisir de se déplacer en ville** – *un développement de l'accessibilité et des mobilités décarbonées*

En cohérence avec le Plan de Déplacements Urbains, les orientations du projet définies en 2019 seront poursuivies avec l'organisation du partage de la voirie en vue d'une ville apaisée et accessible pour tous et notamment le développement de la zone de rencontre, la poursuite des aménagements cyclables et des liaisons cyclables avec le reste des secteurs urbains. Les mobilités actives seront ainsi encouragées.

La mise en service du pôle d'échanges multimodal de la gare facilitera l'usage d'alternatives à l'automobile de même que le nouveau réseau de transports en commun et le développement du vélo en libre-service et en location moyenne et longue durée.

La charte de logistique urbaine sera mise en œuvre pour contribuer à réduire l'empreinte écologique globale de la mobilité tout en préservant l'attractivité du centre-ville.

✓ **Axe 5 – Concilier attractivité métropolitaine et besoin de proximité** – *la constitution d'un socle de services dans chaque ville*

La phase 1 du programme a vu la création, le plus souvent par la réhabilitation de bâtiments existants, de plusieurs équipements majeurs contribuant à augmenter l'attractivité du centre-ville notamment l'espace des Arts, le Foirail et la Ciutat ou encore le complexe de la République et les halles (axe 3). Durant la phase 2, des travaux de réhabilitation seront menés au conservatoire artistique afin répondre au niveau de rayonnement régional. Les locaux précédemment occupés par le cinéma Méliès feront l'objet d'étude pour déterminer leur devenir.

Le déploiement d'une programmation culturelle et événementielle de qualité tout au long de l'année sera poursuivi.

Enfin, des actions menées pour faciliter la vie des habitants et des visiteurs déjà engagées dans la phase 1 du programme comme la réhabilitation de l'hôtel de ville, la création d'une maison du citoyen ou la création d'un espace de vie sociale au Foirail seront développées. Il s'agira de rénover l'hôtel de France pour améliorer sa performance énergétique. Le projet de vie sociale de l'espace de rencontre du Foirail sera adapté avec les habitants. Le devenir des résidences autonomie sera déterminé pour proposer aux aînés les plus modestes une offre de logements adaptée. Enfin, une étude de programmation sera réalisée sur l'ancien couvent situé au 22 rue Lamothe.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Un programme de vingt-cinq actions décrites sous la forme de fiche-action (annexe 2) sera mis en œuvre pour la période 2023-2026 en complément des actions d'ores et déjà engagées lors de la phase 1 ou qui seront poursuivies conformément au bilan (annexe 1).

Plusieurs actions non-mâtures à ce jour pourront être soumises ultérieurement à l'approbation des partenaires ou du comité de projet local.

5.1. Plan d'action global et calendrier général du projet :

Le plan d'action global et le calendrier détaillé par action est décrit en annexe 3.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

6.1. Calendrier

Fin 2023 : adoption du référentiel d'évaluation

2024 : production des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

2025 : présentation de l'évaluation

6.2. Méthode

« L'évaluation vise à produire des connaissances en vue d'aider les décideurs à améliorer la pertinence d'une politique ou d'un programme, son efficacité, son efficience sa cohérence et ses impacts » – extrait de la charte de la société française d'évaluation.

La démarche d'évaluation sera pilotée par la cheffe de projet Action cœur de ville en coordination avec l'ensemble des services et partenaires concernés. Le comité technique Action Cœur de Ville dit comité des partenaires constituera le comité technique d'évaluation et le comité de projet local, le comité de pilotage de l'évaluation.

Il s'agira d'évaluer ce qui a été produit par Action Cœur de Ville en ciblant un ou deux axes prioritaires, quelques questions évaluatives et en déterminant les indicateurs permettant d'y répondre. L'ensemble constituera le référentiel d'évaluation qui sera soumis à l'approbation du comité technique et de comité de pilotage de l'évaluation.

6.3. Indicateurs retenus

Les indicateurs seront définis en fonction des questions évaluatives choisies et produits au cours de l'année 2024. Certains indicateurs utilisés lors de l'élaboration du bilan de la phase 1 pourront être utilisés. Ils seront validés par le comité technique et par le comité de pilotage.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de PAU et la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A PAU, le

Commune de Pau	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. François BAYROU Maire	M. François BAYROU Président	M. Julien CHARLES Préfet
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. Rémi HEURLIN Directeur régional adjoint	M. Julien CHARLES Préfet	M. Jérôme COHADE Président du comité régional
Commune de Bizanos	Commune de Gelos	Commune de Mazères- Lezons
[Signature]	[Signature]	[Signature]
M. Jean-Louis CALDERONI Maire	M. Pascal MORA Maire	Mme Monique SEMAVOINE Maire

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Annexe 2 : Les fiches-action qui composent le plan d'action

Annexe 3 : Maquette financière et calendrier prévisionnel

Annexe 4 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des rues incluses dans les secteurs d'intervention

Annexe 5 : Cartographie des périmètres des secteurs d'étude

Périmètre d'étude Action Coeur de Ville

Entrée sud



Pau

Jurançon

Gelos



ANNEXE 3 - PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL DETAILLE



VILLE DE PAU /
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PAU BEARN PYRENEES

PLAN D' ACTIONS 2018-2022 - ETAT D'AVANCEMENT

Axes thématiques guide du programme	Axes thématiques Pau	Orientations - Objectifs	Actions	Opérations	Réalisé	En cours (étude ou travaux)
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Offrir un cadre de vie désirable autour de la mise en valeur de la ville jardin du XXIème siècle	Faire de Pau une capitale jardin pour développer son attrait, sa notoriété et renforcer les liens sociaux de proximité	Retrouver la magie de la sublime terrasse	111 Réenchanter la promenade sur le boulevard des Pyrénées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				112 Retrouver les heures d'harmonie de la place Royale	<input type="checkbox"/>	X
				113 Restaurer le square Art Déco Georges V et la perspective d'Aragon	<input type="checkbox"/>	X
				114 Révéler les promenades et jardins suspendus (St Martin, bvd du midi, sentiers du Roi, Joantho, jardin du canal du Moulin)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				115 Réhabiliter le jardin du boulevard : le Bois Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Faire renaître les places et promenades issues du domaine royal	121 Redonner vie au domaine royal de la Basse-Plante (la place Gramont et ses rues de liaison)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				122 Redonner forme au domaine royal de la Haute-Plante (cours Camou, allée du Grand Tour)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Réhabiliter la trilogie des jardins du désir d'horizon	131 Parc Beaumont, jardin mondain	X	<input type="checkbox"/>
				132 Jardin des Réparatrices, jardin monastique	<input type="checkbox"/>	X
				133 Jardin Beit-Rahat, jardin aristocratique (square Besson/jardin Kofu avenue du stade nautique)	<input type="checkbox"/>	X
			Le jardin lien social au quotidien : créer un réseau de jardins de proximité en cœur de ville	141 Finalisation des aménagements du Hédas (lavoir, agrès, signalétique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				142 Création d'un jardin linéaire, aménagement d'une promenade le long du canal du Moulin du Roi (Quartier Rives du Gave)	<input type="checkbox"/>	X
				143 Parc Lawrance	<input type="checkbox"/>	X
				144 Création de salons de verdure (Anglais, Musée, jardin des écoliers)	X	<input type="checkbox"/>
				145 Modernisation de l'offre en aires de jeux	<input type="checkbox"/>	X
		146 Création de 7 parcours « chaque jour aux jardins » - promenades de santé		<input type="checkbox"/>	X	
		147 Création d'une passerelle PMR pour relier le parc naturel urbain à la ville-jardin - étude		<input type="checkbox"/>	X	
		La boucle commerciale majeure et ses accroches	151 Rue Serviez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			152 Rue des Cordeliers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			153 Rue Louis Barthou (entre Royale et Lassence)	X	<input type="checkbox"/>	
			154 Rue Henri IV	<input type="checkbox"/>	X	
			155 Parvis de l'église Saint Martin (de Joffre à Adoue)	<input type="checkbox"/>	X	
			156 Place des Cordeliers (espace de représentation du son et lumière Bernadotte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			157 Rue Taylor entre la rue Serviez et la rue Samonzet puis le centre Bosquet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			158 Rue Bernadotte (entre la rue des Cordeliers et la place de Verdun)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Protéger, promouvoir et mettre en valeur le patrimoine urbain, architectural, paysager et historique	Mettre en place des outils de protection, d'interprétation et de valorisation du patrimoine	161 Élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur	X
		162 Aménagement du musée Bernadotte (accessibilité)		X	<input type="checkbox"/>	
		163 Mise en place d'une signalétique patrimoniale		X	<input type="checkbox"/>	
		164 Plan lumière patrimonial		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Développer les réseaux d'innovation et de gestion durable	Déployer de nouveaux outils de services numériques et optimiser la gestion du domaine public	171 PLU-i	X	<input type="checkbox"/>
				172 Réseau de vidéo protection / verbalisation	X	<input type="checkbox"/>
				173 Réseau de conteneurs enterrés pour les déchets	<input type="checkbox"/>	X
				174 Réseau de chaleur urbain phase 1 et 2 (à réaliser)	X	<input type="checkbox"/>
		Accroître l'aménité de l'espace public dans les secteurs résidentiels et les entrées du cœur de ville	Aménager les rues résidentielles apaisées, sûres et agréables	181 Projet Foirail-Carnot-République : espace public du pourtour des halles	X	<input type="checkbox"/>
				182 Rue Carreau et de Monpezat	<input type="checkbox"/>	X
				183 Impasse Darrichon/Carrerot	X	<input type="checkbox"/>
				184 Requalification éclairage public	<input type="checkbox"/>	X
			Qualifier les accès et marquer les portes du centre ville	191 Place de la Monnaie	<input type="checkbox"/>	X
				192 Cours Bosquet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				193 Rue Henri Faisans	<input type="checkbox"/>	X
				194 Rue Castetnau Entrée est / avenue du Gal De Gaulle	X	<input type="checkbox"/>
				195 Rue Émile Garet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				196 Boulevard Barbanègre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		197 Rue Montpensier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		198 Rue du XIV Juillet	<input type="checkbox"/>	X		

ANNEXE 3 - PLAN D'ACTIONS PREVISIONNEL DETAILLE

Axes thématiques guide du programme	Axes thématiques Pau	Orientations	Actions	Opérations	Réalisé	En cours (étude ou travaux)
De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Profiter d'un marché attractif et accessible pour donner envie d'habiter en centre-ville	Accroître le désir de vivre en ville par le développement d'une offre de logement adaptée et diversifiée et en jouant des singularités du bâti	Poursuivre et amplifier les opérations d'amélioration du parc immobilier	211 Opération de mise en valeur des façades et nouvelle opération	X	X
				212 Développer un dispositif incitatif en faveur de l'amélioration de l'habitat (nouvelle OPAH-RU) : pilotage, OPAH-RU 2, OPAH-RU 3	X	X
			Développement d'une offre de qualité à l'attention des nouveaux ménages	213 Développer une offre de logements HLM		X
				214 Développer une offre de logements en accession libre		X
				215 Soutenir la production de logements locatifs sociaux et favoriser la création de structures répondant aux publics spécifiques		X
		Favoriser le développement d'une offre en faveur des familles et des jeunes ménages	216 Développer l'offre de logements de qualité à l'attention de nouveaux ménages		X	
			217 Auto-réhabilitation accompagnée (ARA)		X	
			Proposer la reconstruction complète d'îlots dégradés	221 Renouvellement urbain de l'îlot Carreau		X
		222 Renouvellement urbain de l'îlot Carrerot-Bonado			X	
		223 Renouvellement urbain de l'îlot Guynemer			X	
		224 Renouvellement urbain de l'îlot Lamothe			X	
		225 Renouvellement urbain de l'îlot Orphelines-Navarrot			X	
		Lutter contre le mal logement et proposer des solutions adaptés qui allient qualité résidentielle et inclusion sociale notamment des personnes isolées.	220 Poursuivre la reconstruction d'îlots		X	
			Accompagner les habitants et les futurs habitants dans leurs démarches	231 Economie d'énergie dans le bâti ancien		X
				232 Réduire la facture énergétique des ménages		X
233 Développer l'activité de l'agence immobilière sociale		X				
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Faire du centre-ville une adresse pour entreprendre	Résorber la vacance commerciale et immobilière	Dynamiser l'offre commerciale	311 Acquisition de murs commerciaux		X
				312 Reconstruction de la galerie Joffre : MDHP	X	
		Maintenir la présence des emplois tertiaires, administratifs et associatifs en centre-ville		313 Réhabilitation des halles et du complexe de la République	X	
				314 Prospection d'enseignes et de concepts commerciaux innovants	X	
				315 Soutien à l'installation de commerces en centre-ville		X
				317 Accompagnement de la reconstruction du centre Bosquet		X
				318 Aide à la modernisation ou à la reprise des commerces de proximité		X
				Offrir des lieux pour faciliter l'accueil d'entreprises et donner l'envie de travailler en centre-ville	322 Aménagement de l'ancienne halle Sernam pour l'économie créative	
		324 Aménagement d'un espace pour les antiquaires et métiers d'art : le Passage Carnot			X	
		Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions		Provoquer le plaisir de se déplacer en ville	Réduire l'empreinte écologique globale et les nuisances locales de la mobilité	Mieux organiser les fonctions logistiques et touristiques en centre-ville
412 Optimiser les livraisons de marchandises et encourager les véhicules propres dans la logistique urbaine			X			
Faciliter les alternatives à l'automobile	Développer les pôles d'échanges		421 Création d'un pôle d'échanges multimodal « Gare Centrale »		X	
			422 Aménagement des pôles d'échanges urbains de Bosquet et des Halles			
	Développer les transports collectifs urbains		431 Mise en service Fébus (BHNS à hydrogène)		X	
			432 Reconstruction et développement du réseau de bus IDELIS		X	
	Développer l'usage du vélo		441 Diversifier l'offre de vélos en location moyenne et longue durées			X
442 Maintenir le service de vélos en libre-service, en revisitant son modèle économique					X	
443 Aménagements cyclables continus reliant les quartiers au centre-ville					X	
Organiser le partage de la voirie en vue d'une ville apaisée et accessible à tous	Organiser le partage de la voirie en vue d'une ville apaisée et accessible à tous		451 Mise en accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite			X
			452 Création d'une zone partagée en centre-ville (intérieur de la boucle)			X
Création de nouveaux stationnements sur le centre-ville	Création de nouveaux stationnements sur le centre-ville		471 Parking payant de la Gare		X	
			472 Parking du canal Heid		X	
			473 Etude exploratoire sur les besoins au Nord du centre-ville		X	
Mettre les nouvelles technologies au service de la gestion urbaine intelligente	Mettre les nouvelles technologies au service de la gestion urbaine intelligente et de la lutte contre les incivilités		481 Développement d'applications « mobilités » (stationnement, info travaux ...)			X
		482 Utilisation de la vidéoprotection pour la gestion des flux et du stationnement	X			

ANNEXE 3 - PLAN D' ACTIONS PREVISIONNEL DETAILLE

Axes thématiques guide du programme	Axes thématiques Pau	Orientations	Actions	Opérations	Réalisé	En cours (étude ou travaux)
Fournir l'accès aux équipements et services publics	Concilier attractivité métropolitaine et besoin de proximité	Augmenter l'attractivité du centre-ville par le maintien et le développement des équipements structurants	Compléter l'offre en équipements structurants et de proximité par des actions de modernisation et/ou de reconversion	511 Création d'un espace culturel au Foirail	X	
				512 École Supérieure des Arts et musée	X	
				513 Aménagement d'un skate-park indoor/outdoor (cf. fiche-action programme SERMM/axe 3)	X	X
				514 Création d'un espace dédié à la culture béarnaise	X	
				517 Création d'un auditorium		
		Offrir une programmation culturelle et événementielle de qualité tout au long de l'année	Plan antisolitude	521 AMO pour la définition d'un plan d'action de lutte contre l'isolement et la solitude au sein du cœur de ville	X	
			Améliorer des lieux de vie sociale pour tous les publics	532 Parkings Aragon, Bosquet, Clémenceau, Beaumont, République		X
		Faciliter la vie en ville pour les habitants et les visiteurs	Développer des lieux de vie sociale pour tous les publics	541 Maison des aidants et des aînés (cf. Programme Mix Carreau/Axe2)		X
				542 Etude d'opportunité pour la création d'un complexe associatif de centre-ville (espace de vie sociale, espace adolescents, maison des associations...)	X	
				551 Création d'une maison du citoyen accueillant un guichet unique (cf. programme Jolies et Confort de la Bicentenaire/Axe 2)	X	
				552 Réhabilitation de l'Hôtel de Ville	X	
				553 Création d'un guichet multi-accueil à l'Hôtel de Ville		
				554 Réhabilitation de la galerie Joffre	X	



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 27 Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

L'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23000 €, seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001. Ces dispositions réglementaires nécessitent la signature d'une convention définissant les modalités juridiques et financières de versement et les charges d'emploi.

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain, la ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations incitatives de mise en valeur des façades en accordant des aides aux propriétaires, via les syndicats dans le cas d'une copropriété, pour le ravalement des façades des immeubles du centre-ville, et depuis 2015, dans deux opérations obligatoires successives de ravalement. La ville aide également les commerçants du centre-ville rénovant leur devanture commerciale.

Entre 2015 et 2019, l'octroi des aides était conditionné par le respect du règlement de l'opération voté par le conseil municipal, en date du 26/01/2015 (n°6), puis modifié par délibérations n°26 du 21/09/2015, n°6 du 19/12/2016 et n°15 du 29/05/2017 puis modifié par délibération n°25 du 7/07/2017.

Par délibération n°15 du 28/09/2020, un nouveau règlement de l'opération de mise en valeur des façades a été adopté pour l'opération 2020-2025, modifié par délibération n°9 du 12/04/2021 puis modifié par délibération n°30 du 27/06/2022.

La ville est par ailleurs amenée à verser une subvention à la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une convention de partenariat en date du 09/01/2015 couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2019. Pour les dossiers déposés auprès de la Fondation du Patrimoine au cours de cette période, la ville de Pau s'était engagée à verser un montant égal à 1 % du montant TTC des travaux effectués par les propriétaires d'immeubles labellisés par la Fondation.

Les tableaux ci-annexés, listent les subventions accordées aux propriétaires ou syndicats dans le cadre des opérations de mise en valeur des façades. Les subventions supérieures à 23 000 € feront en outre l'objet d'une convention avec le bénéficiaire.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 8 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2015-2019 à hauteur de 4 045,03 € sur l'Autorisation de Programme n° 204 101 ;**
- 2. Décider de l'attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat entre la ville de Pau et la Fondation du Patrimoine à hauteur de 4 559 € sur le chapitre 204 - fonction 72 – article 20422 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à l'octroi de subventions en matière d'habitat privé aux bénéficiaires concernés.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES
ET DEVANTURES COMMERCIALES
OPERATION 2015-2019**

Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Subvention accordée
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 11 RUE CARNOT REPRESENTE PAR L'AGENCE FONCIA	11 RUE CARNOT	4 045,03 €
		4 045,03 €
ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE FONDATION DU PATRIMOINE		
Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Subvention accordée
FONDATION DU PATRIMOINE	11 PLACE ROYALE	1 344,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	1 BOULEVARD D'ARAGON	3 215,00 €
		4 559,00 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 28 Accessibilité des établissements recevant du public - révision de l'autorisation de programme

Rapporteur : Mme Patricia WOLFS

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a créé par délibération du 24 juin 2019, sur son budget général, une autorisation de programme relative aux opérations « simples » de mise en accessibilité des établissements recevant du public figurant à l'Agenda d'Accessibilité Programmé approuvé en conseil municipal du 19 septembre 2016 et validé en Préfecture le 5 décembre 2016.

Le montant initial de cette autorisation de programme était fixé à 1 445 000 €. Depuis sa création, elle a permis la mise aux normes de 8 groupes scolaires et 3 équipements sportifs. A ces opérations, s'ajoutent les projets neufs ou de réhabilitation qui intègrent les normes d'accessibilité. Les plus significatifs sur ces dernières années étant le complexe culturel du Foirail, qui rend ainsi la culture accessible à tous, le Complexe de la République et le groupe scolaire Les Fleurs.

L'accessibilité de tous les établissements communaux recevant du public reste une priorité et un devoir qui nous oblige.

Aussi, il est proposé de réviser l'autorisation de programme « Accessibilité » afin d'étendre sa durée et donc d'ajuster son montant. Cinq nouveaux groupes scolaires seront ainsi rendus accessibles d'ici la fin 2026.

Il est proposé de porter l'AP à 3 000 000 €. Les répartitions prévisionnelles des CP entre 2024 et 2026 s'élève à 500 000 € par an.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'augmentation du montant de l'autorisation de programme n°19031 « accessibilité » par la dotation d'une enveloppe supplémentaire de 1 550 000 € ce qui portera le montant total révisé de l'autorisation de programme à 3 000 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 29 Renouvellement du projet social de l'Espace de Vie Sociale du centre-ville

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Au regard des problématiques d'isolement, notamment, d'une partie de la population du centre-ville et en l'absence de structure de proximité, d'animation de vie sociale dans ce quartier, la municipalité s'est engagée dès 2019, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département, à la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) au centre-ville.

Par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020, était approuvée la création de cet Espace de Vie Sociale au centre-ville au sein de la résidence Bellagio de Pau Béarn Habitat, 45 rue Carnot.

La Caisse d'Allocations Familiales a attribué le label « Espace de Vie Sociale » à cet équipement pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cet espace appelé « Espace Rencontre du Foirail » a ouvert ses portes le 25 mai 2021.

L'Espace Rencontre du Foirail est le troisième EVS de la ville, le premier municipal. Il doit prioritairement développer des actions collectives permettant :

- Le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités ;
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise d'initiative des usagers.

Cette structure de proximité a pour ambition de toucher tous les publics et a minima les familles, les enfants et les jeunes.

La volonté d'impliquer les citoyens dans la vie de la structure et du quartier participe à la redynamisation du centre-ville enclenchée par la municipalité depuis quelques années pour offrir un cadre de vie durable et plus adapté grâce à l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité de qualité (requalification du Hédas, réhabilitation des Halles, création d'un nouvel équipement culturel place du Foirail, dispositif Action Cœur de Ville, Plan anti-solitude, création d'une Maison du Citoyen au Complexe de la République).

Le renouvellement du projet social de l'EVS a fait l'objet d'un travail collectif par des habitants, des usagers, des services et des partenaires.

Des outils participatifs variés et adaptés ont été proposés (ateliers, sondages, facilitation graphique, etc.).

Le bilan détaillé de l'activité de l'Espace Rencontre du Foirail depuis son ouverture est inscrit dans le nouveau projet social Espace de Vie Sociale 2024-2027 joint à la présente délibération.

La fréquentation globale de la structure n'a cessé d'augmenter depuis sa création et l'année 2023 marque une nette progression dans le nombre de passages, mais aussi la fidélisation du public. Si 301 passages dans la structure ont été comptés entre le 24 mai au le 31 décembre 2021 (7 premiers mois d'ouverture), ce sont 1954 passages comptabilisés sur la totalité de l'année 2022.

En 2023, 1372 passages sont déjà comptabilisés sur les sept premiers mois de l'année.

Les premières années d'expérimentation confirment l'intérêt et l'utilité d'une structure de cette nature en centre-ville.

Le nouveau projet social 2024-2027 sera guidé par quatre enjeux transversaux :

1. Assurer la mixité d'âge du public fréquentant l'espace ;
2. Valoriser la participation des habitants et partenaires ;
3. Améliorer la transmission de l'identité et le fonctionnement de l'espace ;
4. Faire de l'écologie et de la vulnérabilité sociale et économique face aux transitions écologiques, des axes transversaux forts du projet.

Quatre objectifs généraux se déclinant en quatre fiches actions :

1. Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants ;
2. Inscrire l'espace dans son territoire et son quartier ;
3. Faire de l'Espace Rencontre du Foirail un espace partenarial reconnu ;
4. Valoriser et rendre visible l'implication et la participation des habitants.

Il vous est donc proposé de renouveler le contrat de projet de projet social de l'Espace Rencontre du Foirail pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le renouvellement pour une durée de quatre ans du contrat de projet social de l'Espace Rencontre du Foirail ci-après annexé ;**
- 2. Autoriser la demande d'agrément « Espace de Vie sociale » à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques sur la base de ce projet ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au projet concerné.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



ANNEXES

PROJET SOCIAL 2024-2027

ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL



**VoTRE
PARTENAIRE**

SOMMAIRE

ANNEXE N°1 : Tableau de présence accueil EVS 2020.....	p.3
ANNEXE N° 2 : Flyer de présentation de l'Espace rencontre du Foirail.....	p.4
ANNEXE N°3 : Programme d'octobre 2023.....	p.5
ANNEXE N°4 : Questionnaire 2023 à destination des partenaires.....	p.6
ANNEXE N°5 : Questionnaire 2023 à destination de la population.....	p.8
ANNEXE N°6 : Affiche communication renouvellement projet social.....	p.11
ANNEXE N°7 : Flyer anniversaire EVS.....	p.12

ANNEXE N° 1 - TABLEAU DE PRESENCE ACCUEIL EVS 2023

1. Date à laquelle est venue la personne :
2. Vous êtes ?
 - a. Hommes
 - b. Femme
 - c. Enfant
3. Votre tranche d'âge ?
 - a. Enfant (jusqu'à 17 ans)
 - b. Jeunes (18 ans et plus)
 - c. Adulte
 - d. Adulte-parent
 - e. Senior (65 ans et plus)
4. Est-ce la première fois à l'espace rencontre du Foirail ?
 - a. Oui (cf. Question 5 + 6)
 - b. Non (prochaine question = 7)
5. Coordonnées mail
6. Dans quel secteur habitez-vous ?
 - a. Secteur EVS
 - b. Centre-ville
 - c. Pau
 - d. Hors Pau
7. Vous venez en tant que :
 - a. Personne seule
 - b. Famille
 - c. Groupe
 - d. Partenaire
 - e. Bénévole
8. Vous venez pour :
 - a. Découvrir la structure
 - b. Prendre des informations sur l'espace
 - c. Participer à un temps programmé
 - d. Venir dans l'espace de manière libre
 - e. Dire bonjour et discuter
 - f. Animer un temps programmé
 - g. Un accompagnement aux démarches numériques (option intégrée en août 2023)
 - h. Autre (réponse libre)
9. La personne est restée combien de temps ?
 - a. 0 à 5 min
 - b. 5 à 15 min
 - c. 15 à 30 min
 - d. 30 min à 1h
 - e. + d'1h
- 10. Commentaires (réponse libre)**

ANNEXE N°2 - FLYER DE COMMUNICATION ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL



Vous avez envie de convivialité, de rencontrer d'autres habitants, vos voisins, de créer du lien ?

Vous aimeriez participer ou proposer des activités ?

✓ ACTIVITÉS VARIÉES EN JOURNÉE ET SOIRÉE,
✓ ÉVÉNEMENTS LES WEEK-ENDS,
✓ EXPOSITIONS À DÉCOUVRIR ET DE NOMBREUX MOMENTS À PARTAGER !

Son secret ?
 Elaborer son programme à partir des propositions des habitants
(programme mensuel à retrouver sur place, à l'Office de tourisme et sur pau.fr)

Bar à savoir !
 WiFi GRATUIT ET MATÉRIEL À VOTRE DISPOSITION AU SEIN DE L'ESPACE.



PARENTS

Vous avez besoin de conseils ?
 Vous souhaitez faire bénéficier les autres parents de votre expérience ou savoir-faire ?
Des projets soutenant la parentalité voient le jour tout au long de l'année grâce à vos idées.

HABITANTS

Un projet ou une sortie vous tient à cœur ?
 Envie de partager vos bons plans, astuces ou passions ?
Discutons-en !

HABITANTS OU PARTENAIRES

Vous êtes désireux de participer activement à la vie de la structure ?
Engagez-vous et prenez part à l'impulsion et au suivi des actions.

PLAN D'ACCÈS



C'EST ICI!

PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

Destination Gare // Arrêt Place du Foirail
 L 1 5 14 6 10

Destination Hôpital // Arrêt Les Allées-Alsace Lormine
 L 1 5 14 6 10 16

EVJ.CENTREVILLE@VILLE-PAU.FR
 06 86 54 10 47

HORAIRES

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI : 14h-17h30
 MERCREDI : 10h-12h30 / 14h-17h30

VILLE DE PAU

ANNEXE N° 3 - PROGRAMMATION D'OCTOBRE 2023

Les vacances de la Toussaint sont l'occasion de passer du temps en famille tout en s'amusant. Venez participer aux nombreuses propositions de l'Espace rencontre du Foirail, pour petits et grands !

L'Espace rencontre du Foirail continue d'exposer les œuvres d'habitants inspirés. Jusqu'au 13 octobre, découvrez l'artiste peintre de Mayres ROUGE. A partir du 14 octobre, Odile, facilitatrice d'expression à l'atelier Papillon-de-soie et autodidacte, vous invite à découvrir la diversité de son univers artistique accompagné de ses élèves.

Octobre rose à l'Espace rencontre du Foirail Mercredi 25 octobre

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Décelé tôt, il est guéri dans 90 % des cas ! A l'occasion du mois de sensibilisation des femmes au dépistage précoce du cancer du sein, les professionnels de la Ligue contre le cancer vous apprendront à pratiquer l'autopalpation à l'aide d'un buste de palpation et vous communiqueront de nombreuses informations utiles. Rendez-vous le 25 octobre de 14h à 16h à l'Espace rencontre du Foirail.

Vous pouvez contacter l'espace de rencontre du Foirail par mail à evs.centreville@ville-pau.fr ou la coordinatrice par téléphone au 06 86 54 10 47. N'hésitez pas à venir nous rencontrer

Espace de rencontre du Foirail, 45 rue Carnot à Pau

Ouverture au public

Lundi (14h à 17h30)

Mardi (14h à 17h30)

Mercredi (15h à 17h30 et 14h à 17h30)

Jeudi (12h à 17h30)

Vendredi (14h à 17h30)

PROGRAMME
ESPACE DE RENCONTRE DU FOIRAIL
DE OCTOBRE 2023

PAU Capitale solidaire

<p style="text-align: center;">Lundi 2 Octobre</p> <p>14H GRAINOTHEQUE & ACTIVITES LIBRES 17H Venez rencontrer le groupe de la grainothèque, découvrez les graines et comment les ensacher pour les conserver. Enschage jusqu'à 16h.</p>  <p style="text-align: center;">Mardi 3 Octobre</p> <p>14H COUTURE ENSEMBLE 17H Un moment pour venir papoter et coudre ensemble. Deux machines sont à disposition, il ne manque plus que vos idées et vos créations.</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 4 Octobre</p> <p>10H MATINÉE ENTRE PARENTS 12H Nous vous offrons un espace convivial pour discuter entre vous pendant que vos enfants jouent, colorient et s'amuse.</p> <p>14H S'EXPRIMER EN DESSINANT 16H Accompagnés par Eric, un habitant passionné, venez pratiquer le dessin en toute convivialité. Matériel fourni.</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 5 Octobre</p> <p>14H30 RENCONTRE PICTURALE 16H30 "Le subé Mayre ROUGE et j'ai le plaisir de vous présenter mon exposition de peinture à l'Espace rencontre du Foirail. C'est l'occasion de partager avec vous un moment pictural. Venez nombreux !" </p> <p style="text-align: center;">Vendredi 6 Octobre</p> <p>14H30 LECTURE & VOIX HAUTE 16H Patricia et Véronique, de l'association EGPE, aiment partager leur amour de la littérature. Laissez-vous porter par leurs voix.</p>	<p style="text-align: center;">Lundi 9 Octobre</p> <p>14H GRAINOTHEQUE & ACTIVITES LIBRES 17H Enschage jusqu'à 16h.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 10 Octobre</p> <p>15H MOMENT DÉTENTE 16H Irina, une habitante enthousiaste, vous propose un moment de yoga relaxant. Sur inscription. Pas de matériel nécessaire.</p> <p style="text-align: center;">Mercredi 11 Octobre</p> <p>10H ATELIER D'ECO-GRAVURE 12H Cristóbal, un habitant, vous présente autour d'hui la technique de l'éco-gravure. Venez vous initier et repartir avec vos œuvres uniques et colorées ! Sur inscription.</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 12 Octobre</p> <p>14H ACTIVITES LIBRES 17H Venez librement à l'Espace pour papoter, tricoter, jouer et tout simplement faire ce qui vous plaît !</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 13 Octobre</p> <p>14H TRICOTER COEUR 17H L'association EGPE vous propose de vous retrouver pour une initiation au tricot tout en papotant gaiement. Matériel à disposition. </p> <p style="text-align: center;">Lundi 16 Octobre</p> <p>14H GRAINOTHEQUE & ACTIVITES LIBRES 17H Enschage jusqu'à 16h.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 17 Octobre</p> <p>14H BELOTE AU FOIRAIL 16H Pour partager un moment convivial. N'hésitez pas à venir avec vos partenaires de jeu ! </p>	<p style="text-align: center;">Mercredi 18 Octobre</p> <p>10H MATINÉE ENTRE PARENTS 12H</p> <p>14H30 CONVERSATION FRANÇAIS-ANGLAIS 16H30 Mayssa, une habitante, vous propose un temps de conversation anglais-français et un temps de partage sur vos ressentis et impressions. Ça m'a plu, j'adore ! "L'Inventeur" de l'anglais Miguel BONNEFOY et venez discuter à l'Espace !</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 19 Octobre</p> <p>10H PARTAGE AUTOUR D'UN LIVRE 12H Tous les mois, Michélie de l'association EGPE vous propose une nouvelle lecture et un temps de partage sur vos ressentis et impressions. Ça m'a plu, j'adore ! "L'Inventeur" de l'anglais Miguel BONNEFOY et venez discuter à l'Espace !</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 20 Octobre</p> <p>14H ACTIVITES LIBRES 17H</p> <p style="text-align: center;">Lundi 23 Octobre</p> <p>14H GRAINOTHEQUE & ACTIVITES LIBRES 17H Enschage jusqu'à 16h.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 24 Octobre</p> <p>14H30 COUTURE CRÉATIVE HARRY POTTER 16H30 Patricia, de Pasty Creation, vous propose un moment convivial pour petits et grands. Au choix, vous repartirez avec un porte-clés Harry, un chapeau de sorcier ou le chouette Hedwige. A partir de 5 ans. Sur inscription. </p>	<p style="text-align: center;">Mercredi 25 Octobre</p> <p>9H CUISINE ET COMPAGNIE D'AUTOMNE 12H30 Cuisinez ensemble avec l'association Au jour le jour et partagez un moment convivial, de l'épluchage à la dégustation. Sur inscription.</p> <p>14H OCTOBRE ROSE 16H Octobre Rose, c'est le mois de la prévention et de la sensibilisation autour du cancer du sein. La Ligue contre le cancer tiendra aujourd'hui un stand à l'Espace rencontre du Foirail et vous montrera quelques quelques gestes simples à l'aide d'un buste de palpation.</p> <p style="text-align: center;">Jeudi 26 Octobre</p> <p>14H30 DANSE POLYNESIENNE EN FAMILLE 16H30 Elisabeth, une habitante enthousiaste, se fait une joie de vous proposer une initiation à la danse polynésienne pour petits et grands, à partir de 4 ans. Sur inscription.</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 27 Octobre</p> <p>14H ATELIER ROBOTIQUE 16H30 Avec Maud de Science Odyssée, découvrez la programmation, la robotique et apprenez à diriger le robot Magique en créant vous-même des programmes que le robot exécutera. A partir de 10 ans. Sur inscription.</p> <p style="text-align: center;">Lundi 30 Octobre</p> <p>14H GRAINOTHEQUE & ACTIVITES LIBRES 17H Enschage jusqu'à 16h.</p> <p style="text-align: center;">Mardi 31 Octobre</p> <p>14H30 COURONNES D'AUTOMNE 16H30 Apprenez à confectionner de jolies couronnes aux couleurs automnales avec Elisabeth, une habitante pleine de créativité. Pour petits et grands, à partir de 6 ans. Sur inscription.</p>
--	--	---	---

ANNEXE N° 4 – QUESTIONNAIRE 2023 A DESTINATION DES PARTENAIRES

En tant que citoyen :

1. Les informations données par l'espace sont claires et pertinentes

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

2. Les activités proposées me satisfont

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

3. Les horaires d'ouverture me correspondent

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

4. La fréquence des activités me convient

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

5. Je suis bien accueilli.e à l'espace rencontre du Foirail

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

En tant que partenaire proposant des activités et/ou co-portant des projets avec l'espace :

6. Je suis satisfait.e de mon partenariat avec l'espace rencontre du Foirail

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

7. Les modalités de mon intervention me conviennent

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

8. Le partenariat a eu un impact positif sur l'activité de ma structure

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

En tant que partenaire de l'espace :

9. Je suis satisfait de mon partenariat avec l'espace rencontre du Foirail

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

10. Je connais les modalités d'intervention

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

11. Je souhaite prendre le temps de développer le partenariat

Tout à fait d'accord / D'accord / Pas d'accord / Pas du tout d'accord / Non concerné

Questions :

12. Je souhaite m'impliquer dans le fonctionnement de l'espace au travers de proposition d'activités

Oui / Non / Besoin de plus d'information

13. Je souhaite m'impliquer dans le conseil de vie

Oui / Non / Besoin de plus d'information

14. Je sais ce que je peux proposer à l'espace rencontre du Foirail

Oui / Non / Besoin de plus d'information

ANNEXE N°5 - QUESTIONNAIRE 2023 A DESTINATION DE LA POPULATION

L'espace rencontre du Foirail est un équipement municipal de proximité proposant accueil, informations sur la vie du quartier et de la ville, activités et projets de tout type (ludique, culturel, de loisirs, etc.). Sa vocation est de faire grande place à la participation et à l'implication des habitants. Dans la phase de renouvellement de la feuille de route de la structure, l'équipe de l'espace souhaite avoir votre avis. Des objectifs se dessinent déjà pour la période 2024-2027 : poursuite du développement de l'implication des habitants, participation à l'inclusion numérique, accueil des familles et proposition jeunesse.

L'espace rencontre du Foirail et vous : Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce qu'on y fait ?

1.A quelle fréquence fréquentez-vous le quartier du Foirail ?

- Très souvent (tous les jours et toutes les semaines)
- Souvent (plusieurs fois par mois)
- De temps en temps (quelques fois dans l'année)
- Rarement (1 à 2 fois par an)

2.Connaissez-vous l'Espace rencontre du Foirail ?

- Oui
- Non

3.A quel moment avez-vous du temps libre ? (réponse à choix multiple)

- Matin
- Entre midi et deux
- Après-midi
- Soirée
- Week-end

4.A l'Espace rencontre du Foirail, plusieurs activités sont proposées par des habitants : couture, cuisine, tricot, lecture, belote, dessin, grainothèque. De nombreux habitants nous ont fait part de nouvelles activités qu'ils souhaiteraient voir programmées à l'Espace. Cocher celles qui vous intéressent

- Fête des voisins
- Soirée jeux de société
- Soirée cinéma
- Rencontres autour de la parentalité
- Brocante
- Ne se prononce pas

5. Sur ces activités, êtes-vous prêts à : (réponse à choix multiple)

- Participer
- Vous impliquer dans l'organisation
- Partager vos connaissances et savoir-faire
- Communiquer sur l'activité (afficher dans votre résidence, dans votre commerce préféré...)

6. Avez-vous d'autres idées d'activités à nous proposer ?

- Oui
- Non

7. Si oui, Lesquelles ?

8. Sur cette activité ou ces activités, êtes-vous prêts à partager vos connaissances et vos savoir-faire ?

- Oui
- Non

Projets pour la période 2023-2027

9. Le numérique : trouvez-vous pertinentes ces propositions d'actions ? (réponse à choix multiple)

- Atelier smartphone : optimiser l'utilisation de son smartphone
- Sensibilisation aux écrans

10. Proposition jeunesse : Est en projet un cycle de soirées d'informations à leur destination (logement, santé, sexualité, etc.). Pensez-vous que ce projet soit pertinent ?

- Oui
- Non

11. Accueil des Familles : l'équipe réfléchit à la possible déclinaison du dispositif estival "Pau's Détente" à chaque petites vacances scolaires pendant une semaine. Qu'en pensez-vous ?

- C'est une très bonne idée
- Ce n'est pas la peine
- Je ne connais pas le dispositif

Parlez-nous de vous

12. Dans quel secteur habitez-vous ?

- Secteur espace rencontre du Foirail
- Centre-ville
- Pau
- Hors Pau

13. Votre situation familiale

- Seul.e
- Couple sans enfant à charge
- Famille avec enfant(s) mineur(s)
- Famille monoparentale
- Famille avec enfant(s) majeur(s) à charge (étudiants, handicap, maladie...)

14. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

- 18-24 ans
- 25-39 ans
- 40-64 ans
- + de 65 ans

Et pour finir...

15. Souhaitez-vous nous laisser vos coordonnées

- Oui
- Non

16. Si oui, Pour quoi ? (réponse à choix multiple)

- Recevoir les résultats généraux de cette enquête
- Recevoir le programme de l'espace rencontre du Foirail
- Vous impliquer dans la vie de la structure

17. Laissez-nous votre adresse mail

ANNEXE N°6 - AFFICHE DE COMMUNICATION DE RENOUVELLEMENT DU PROJET SOCIAL

UN NOUVEAU PROJET SOCIAL

POUR L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

*L'espace bouge, il va se transformer avec vous !
On se questionne pour être au plus proche de vos besoins !*

C'est quoi ?

Le projet social est une feuille de route qui liste les orientations d'une structure pour les 3 années à venir.

Qui peut y participer ?

Tous les acteurs du quartier

Associations, habitants, écoles, professionnels de l'action sociale, éducative et culturelle.

Ce projet est piloté par l'espace rencontre du Foirail et chacun peut y concourir, participer à sa mise en œuvre, à son ajustement, à son évaluation.

Comment est-il construit ?

- 1 Evaluation du précédent projet social
- 2 Diagnostic du territoire et de la structure
- 3 Formulation de propositions d'actions
- 4 Restitution et rédaction

Le calendrier

Co-construction
Novembre 2022 à mai 2023

Validation
Septembre à décembre 2023

Instauration
2024-2027

vs.centreville@ville-pau.fr | 45 RUE CARNOT À PAU | 06 96 54 10 47

PAU Capitale humaine

ANNEXE N° 7 – FLYER ANNIVERSAIRE DE L'EVS

**VENEZ FÊTER L'ANNIVERSAIRE
DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL**

**Vendredi 2 juin 2023
De 15h à 21h**

*RDV à L'Espace rencontre
du Foirail,
45 rue Carnot à Pau*

Au programme

15h-17h
*Atelier participatif habitants et partenaires
ouvert à tous*

17h
*Accueil anniversaire
Présentation de l'exposition photographique par
Pierre COUDOUY
Buffet convivial
Animation musicale par Charly Grivel au chant,
guitare et banjo*

Venez nombreux!

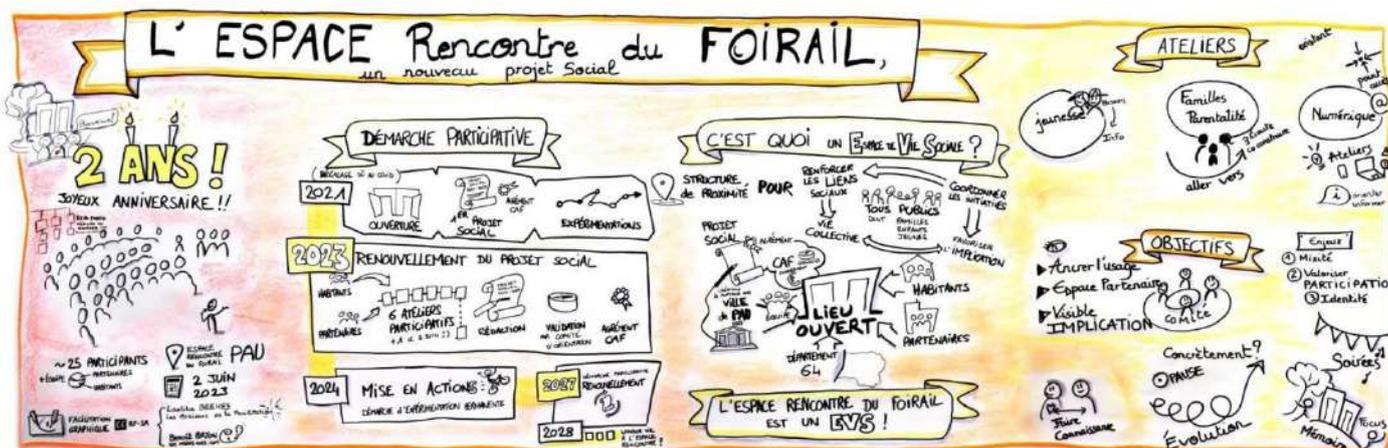
 Espace rencontre du Foirail
45 rue Carnot

 Accès Bus : Place du Foirail
Ligne F, T1, T4, 5, 6, 10

Plus de renseignements auprès de l'espace au 06.86.54.10.47
ou à evs.centreville@ville-pau.fr

PROJET SOCIAL 2024-2027

ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL



VOTRE
PARTENAIRE

Version au 12 octobre 2023 validée par le Comité d'Orientation

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.5
1 / ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL 2020-2023.....	p.8
1 - A) Bilan de la structure.....	p.8
1. Bilan quantitatif.....	p.9
2. Bilan qualitatif	p.14
1 - B) Croisement des objectifs du projet et de l'évolution des actions en un clin d'œil.....	p.21
1 - C) Les premières perspectives à approfondir.....	p.23
2 / RENOUVELLEMENT DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	p.24
2 - A) Actualisation de la photographie de l'environnement de l'Espace rencontre du Foirail et des forces vives du territoire.....	p.24
1. Un quartier en pleine restructuration.....	p.24
2. Actualisation du diagnostic initial.....	p.25
3. Les forces vives du territoire impliquées dans la vie de l'Espace rencontre du Foirail.....	p.25
2 - B) Evolution de la population.....	p.26
1. La zone du « territoire EVS ».....	p.26
2. Les données démographiques.....	p.27
3. La composition des ménages dans la « zone EVS »	p.28
4. Photographie des allocataires CAF sur la « zone EVS ».....	p.30
5. Situation socio-professionnelle des ménages.....	p.33
6. Eléments significatifs à considérer pour le projet de l'Espace rencontre du Foirail.....	p.33
2 - C) Recueil des avis et expression des besoins des habitants et partenaires.....	p.35
1. L'avis des partenaires.....	p.35
2. Une nouvelle enquête auprès du public.....	p.36
3 / RÉVISION DES AXES STRATÉGIQUES ET DEGAGEMENT DES PISTES.....	p.39
3 - A) La méthodologie développée.....	p.39
3 - B) Retour des ateliers habitants.....	p.41

3 – C) Retour synthétique des ateliers avec les partenaires.....	p.42
3 – D) Calendrier du renouvellement du projet social.....	p.43
4 / PROJET SOCIAL POUR LES 4 ANNEES A VENIR.....	p.44
4 – A) Les enjeux révisés et les objectifs posés avec le Comité d’Orientation.....	p.44
4 – B) Les Fiches Actions.....	p.45
1. Le projet famille.....	p.45
2. L’Espace rencontre : un lieu pour les jeunes.....	p.47
3. Les rencontres conviviales de l’Espace rencontre du Foirail.....	p.48
4. S’appropriier l’extérieur - la terrasse de l’Espace rencontre du Foirail.....	p.49
5. Le projet Alimentation / Bien-être.....	p.50
6. L’action numérique de l’Espace rencontre du Foirail.....	p.51
7. L’habitant-colibri et l’habitant-bénévole : soutenir la participation et l’implication.....	p.52
8. Faciliter l’appropriation et le fonctionnement de la structure.....	p.53
5 / PLAN DE FONCTIONNEMENT.....	p.54
5 - A) L’organigramme et l’équipe de l’Espace rencontre du Foirail.....	p.54
5 - B) Budget de fonctionnement.....	p.55
5 - C) Gouvernance de la structure.....	p.55
1. Comité d’orientation.....	p.55
2. Un Conseil de Vie révisé.....	p.55
5 -D) Les horaires.....	p.57
5 - E) La communication.....	p.57

INTRODUCTION

Ouvert en 2021 avec le label Espace de Vie Sociale (EVS - agrément Caisse d'Allocations Familiales), l'Espace rencontre du Foirail situé en centre-ville, est le troisième Espace de Vie Sociale de la ville, le premier municipal. Il doit, comme tout EVS, développer prioritairement des actions collectives permettant:

- Le renforcement des liens sociaux et familiaux et les solidarités
- La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise d'initiative des usagers

Cette structure de proximité a pour ambition de toucher tous les publics, et a minima les familles, les enfants et les jeunes.

Le contexte de la création d'un tel lieu est important à rappeler

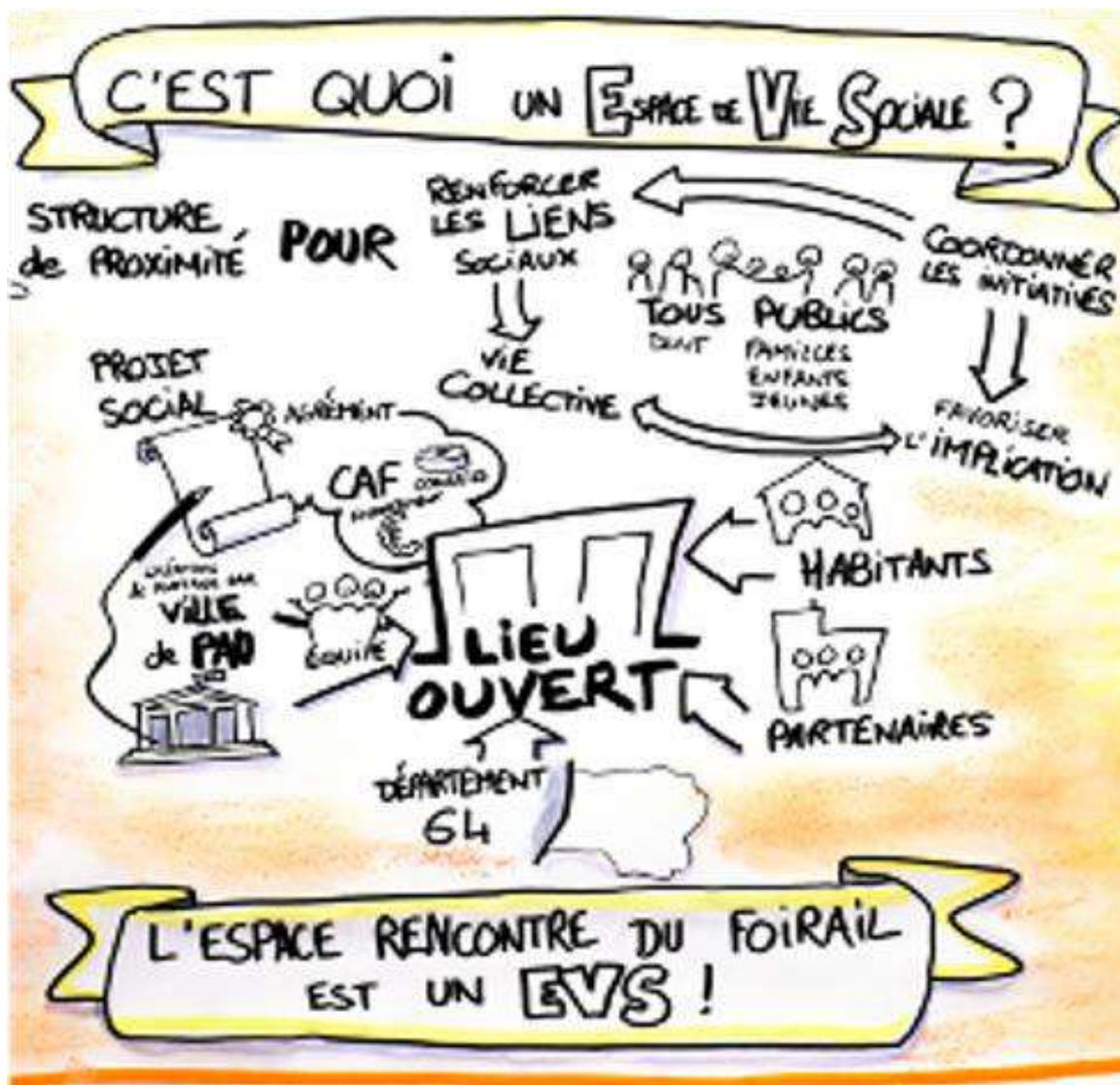
Suite au constat partagé dès 2018 de paupérisation et d'isolement d'une partie de la population du centre-ville et en particulier des familles, et en l'absence de structure de proximité, la Ville de Pau, le Département des Pyrénées Atlantiques et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques se sont réunis afin de porter ce projet d'Espace de Vie Sociale au centre-ville.

L'opportunité de créer un espace de ce type permettait de compléter la dynamique de redynamisation du centre-ville enclenchée par la municipalité depuis quelques années (requalification du Hédas, réhabilitation des Halles, création d'un nouvel équipement culturel place du Foirail, dispositif *Action Cœur de Ville*, *Plan anti-solitude*, création d'une Maison du Citoyen au Complexe de la République) et d'offrir ainsi un cadre de vie durable et plus adapté grâce à l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité de qualité. Le projet d'Espace de Vie Sociale fait partie intégrante de cette dynamique de quartier.

Le premier projet social 2020-2023 a été marqué par la volonté d'impliquer les citoyens dans la vie de la structure et du quartier, de permettre l'ouverture au plus grand nombre, de développer le partenariat et d'impulser un nouvel élan à la vie de quartier.

Choix a été fait d'assurer un portage municipal de la structure avec la possibilité d'un transfert à une association ultérieurement. C'est aujourd'hui la Direction Vie des Quartiers, Politique de la Ville et Emploi du Territoire – Service Politique de la ville, Vie associative, Démocratie de proximité et Lutte contre les discriminations – qui a en charge le dossier.

Graphique 1 : Facilitation graphique réalisée en 2023 dans le cadre du renouvellement du projet social



Le démarrage et le développement de l'Espace de Vie Sociale

Fruit d'une coopération institutions-partenaires-habitants sur la période 2018-2020, l'ouverture de la structure initialement prévue au 1^{er} janvier 2021 dès l'obtention du label, a dû être reportée en raison du contexte sanitaire. Les retards d'ouverture ont été mis à profit par la coordinatrice pour avancer sur le projet partenarial et faciliter le démarrage de l'activité à partir du 24 mai 2021. Dès l'ouverture, une grande place a été faite dans la programmation aux activités proposées par les habitants et les partenaires.

Les contours pratiques de la structure ont été construits en collaboration avec le groupe de travail de création composé d'habitants et des premiers partenaires intéressés par la structure. La majorité de ce groupe initial est aujourd'hui toujours impliquée dans le projet en tant que membre du Conseil de Vie. La définition des heures d'ouverture, la conception d'une charte des valeurs de la structure, la réalisation d'un règlement intérieur ont été réalisés de manière participative.

Pour permettre d'expérimenter son projet sur une période effective de 2 ans, l'EVS a bénéficié du renouvellement exceptionnel de son agrément pour l'année 2023 par la Caisse d'Allocations Familiales.

La structure doit aujourd'hui renouveler son projet pour les quatre années à venir (2024-2027).

Le renouvellement du projet social

Tout comme le projet de construction de l'EVS, le renouvellement du projet social a adopté une démarche participative. L'équipe de l'EVS a entamé cette consultation dès le début de l'année 2023.

La même méthodologie participative a été privilégiée : sollicitation des habitants, usagers, services et partenaires, réactualisation du diagnostic, évaluation des actions et révision des objectifs ; tout cela en assurant un aller-retour avec les instances de gouvernance.

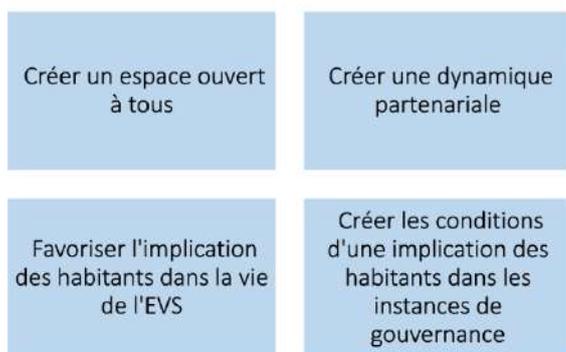
Pour ce faire, une communication grand public a également été imaginée pour inviter les habitants à la participation. Des outils participatifs variés et adaptés ont été proposés (ateliers, sondages, facilitation graphique, etc.) et la célébration du deuxième anniversaire de l'espace a permis de proposer un évènement participatif très utile à la démarche de renouvellement.

1 / EVALUATION DU PROJET SOCIAL 2020-2023

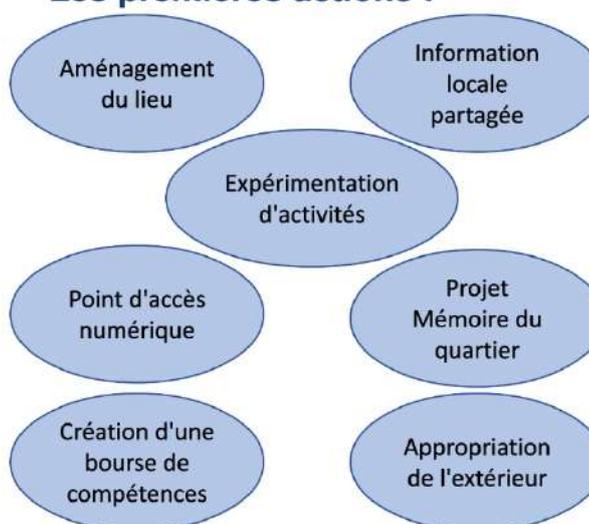
La première étape de la démarche de renouvellement a permis d'établir de manière collaborative et participative le bilan d'activité de la structure et l'évaluation du projet initial à travers plusieurs réunions et ateliers de travail.

Le premier projet social 2021-2023 en un clin d'œil :

Les objectifs :



Les premières actions :



1-A / Bilan de la structure

De manière synthétique, plusieurs éléments ressortent du bilan partagé comme ayant marqué l'évolution de la structure au cours des deux premières années de fonctionnement :

- Un espace de plus en plus occupé et de plus en plus connu et reconnu ;
- Un espace naturel pour accueillir des projets touchant le quartier centre-ville (projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, projet Portraits rêvés, soirée République des Pyrénées, etc.) ;
- Un espace qui reçoit de plus en plus de sollicitations et de propositions de la part des habitants et des partenaires ;
- Des horaires et des jours d'ouverture plus clairs pour les utilisateurs et les partenaires ;
- Une programmation mensuelle, bien diffusée et repérable ;
- Un équipement bien repéré comme :
 - Lieu d'accueil et d'information
 - Lieu convivial où les échanges priment
 - Lieu d'expérimentation de projet d'habitants

1 - Bilan quantitatif

Un outil numérique de comptage

Afin de décompter les passages à l'EVS et d'évaluer les raisons de ces passages, l'équipe a créé un outil numérique permettant d'établir un bilan quantitatif (Outil en *annexe n°1*).

Chaque entrée dans la structure est comptabilisée et répertoriée de manière anonyme selon plusieurs critères : le statut (venant seul, en famille, en groupe ou partenaire) ; le secteur d'habitation ; la classe d'âge ; les raisons de la venue (simple visite, première visite, participation à une activité) ; la durée de présence. Toute personne poussant la porte pour la première fois, se voit proposer une découverte du lieu et de son projet et peut donner son adresse e-mail pour être informée de l'actualité de la structure.

A la fin de l'année 2022, l'outil numérique de comptage a été révisé pour affiner nos besoins et analyses des passages à l'EVS (ex : intégration du profil "enfants" pour leur décompte et un regard plus fin sur la mixité hommes-femmes, comptage individuel malgré le profil groupe, etc.).

Cet outil sera ponctuellement mis à jour en fonction des évolutions et sera désormais recréé chaque année pour faciliter son exploitation et la rédaction des bilans annuels.

Note : La structure ayant ouvert en mai 2021, l'année 2022 est la seule année pleine de référence. Les chiffres de 2023 correspondent à la période du 1^{er} janvier au 4 août.

Fréquentation globale de la structure

Les passages à l'Espace rencontre du Foirail :

- **301 passages** comptabilisés du 24 mai au 31 décembre 2021
- **1954 passages** sur la totalité de l'année 2022 (de janvier à décembre)
- **1372 passages** déjà comptabilisés sur les sept premiers mois de l'année 2023 (de janvier à début août 2023)

Sur le début d'année 2023, **260 personnes ont découvert** la structure pour la première fois, contre **782 personnes** en 2022 et **94 personnes** sur les sept premiers mois de fonctionnement (de fin mai à fin décembre 2021).

Ces premiers chiffres mettent en valeur un lent démarrage de la structure puis son développement progressif.

Le profil des personnes fréquentant la structure

Les personnes de 65 ans et plus, ont investi la structure dès son ouverture et, pour beaucoup, y sont restées fidèles.

Le nombre de familles fréquentant l'espace augmente progressivement au fil des années et plus encore depuis le printemps 2023 grâce à des actions ciblées pour les familles, un travail partenarial et des actions de communication.

81 familles ont découvert la structure en 2022 (contre 31 en 2021 et 26 pour le début 2023). Il faudra poursuivre cet axe qui est un des enjeux majeurs du nouveau projet social et le travailler dans le temps.

Répartition par âge des passages à l'Espace rencontre du Foirail en 2021 et 2022

	2021	2022
	(Sur 8 mois)	(Sur 12 mois)
Les 24 ans et moins	9%	7%
Les 25-39 ans	15%	18%
Les 40-64 ans	34%	34%
Les 65 ans et plus	43%	41%
Total	100%	100%

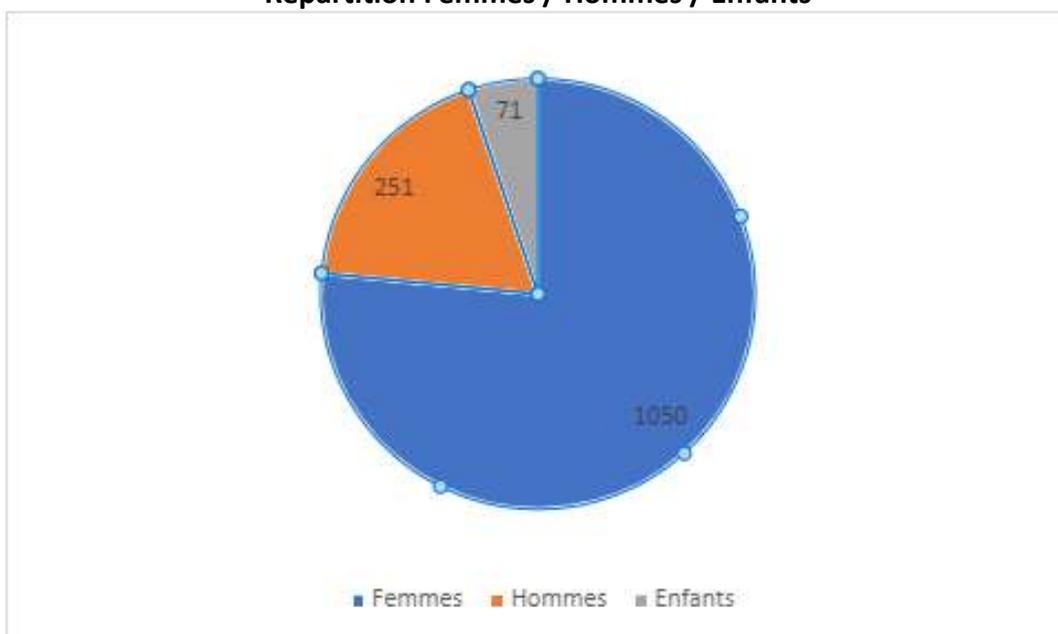
Concernant la répartition des âges, nous constatons une stabilité de type de public.

Les habitués de l'EVS sont généralement des personnes de plus de 65 ans qui viennent au moins une fois par semaine. En prenant en compte cet élément, l'analyse de la proportion des personnes de plus de 65 ans serait moindre, si on comptabilisait le nombre de personnes différentes et la place des familles augmentée.

Remarques : les chiffres de l'année 2023 n'apparaissent pas pour la répartition des âges car lors de la révision de l'outil de comptage, les tranches d'âges ont été modifiées afin de mieux repérer le public cible. A partir de 2023, nous aurons donc les enfants, les jeunes, les adultes, les adultes parents et les seniors.

Depuis le début de l'année 2023, le choix a été fait de distinguer, hommes, femmes et enfants afin d'avoir une meilleure photographie du public de l'EVS.

Répartition Femmes / Hommes / Enfants

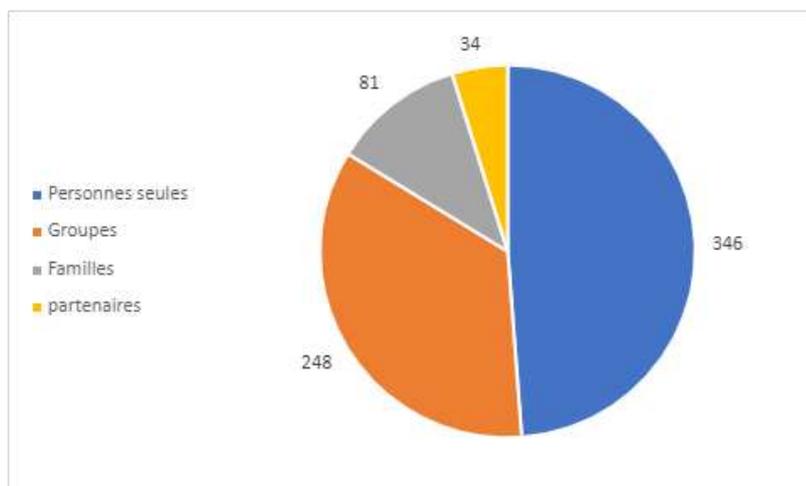


Au 4 août 2023 on pouvait compter parmi les personnes ayant fréquenté la structure : 76,5% de femmes, 18,3 % d'hommes et 5,2% d'enfants.

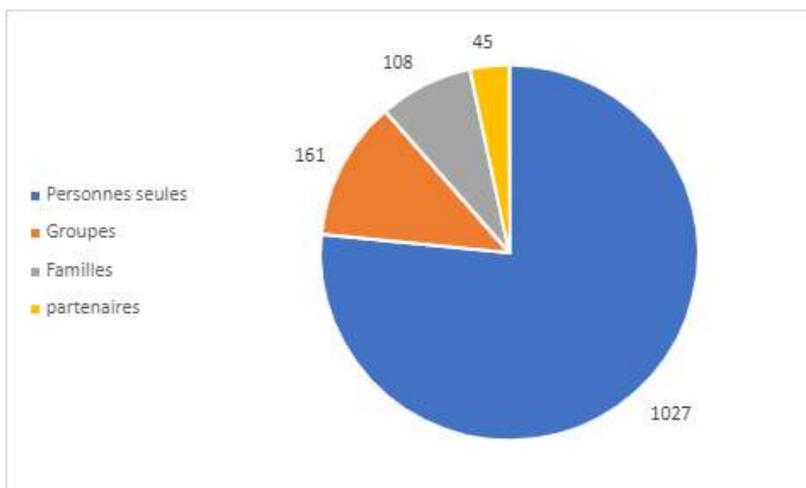
Les révisions de l’outil de comptage ont permis de mieux distinguer le “statut” de la personne qui entre à l’Espace de vie sociale. Nous présentons donc ici les chiffres de l’année 2022 ainsi que ceux du début de l’année 2023.

Remarques : Lors de la révision de l’outil fin 2022, nous avons intégré le statut bénévole afin de mettre en valeur cette participation à l’espace. Pour information, au 4 août 2023, 31 personnes sont entrées dans l’espace pour donner de son temps au profit de la structure.

Statut des personnes fréquentant l’Espace rencontre du Foirail en 2022



Statut des personnes fréquentant l’Espace rencontre du Foirail en 2023



Comparaison 2022/2023 Répartition des “statuts”

	2022	2023
	(Sur 12 mois)	(Sur 7 mois)
Les personnes seules	49%	77%
Les groupes	35%	12%
Les familles	11%	8%
Les partenaires	5%	3%
Total	100%	100%

De manière globale, les personnes venant seules sont la majorité du public de l'EVS que ce soit en 2022 ou 2023.

Le "statut" groupe correspond à la fois aux groupes venant pour une activité précise et aux personnes habituées se retrouvant pour pratiquer librement et collectivement leurs activités (dessins, aquarelles, couture).

Choix a été fait de mettre en avant à la fois les chiffres bruts et les proportions car ces données se complètent et permettent d'enrichir notre analyse.

Alors que les passages des familles sont en nette progression - **81 familles sur les 12 mois de 2022 et 108 familles sur les 7 premiers mois de 2023** -, leur représentativité recule.

Les proportions des familles, groupes et partenaires sont en recul au profit des personnes seules qui représentent, sur les sept premiers mois de 2023, 77% du public de l'EVS. Il faut préciser qu'une personne seule n'est pas nécessairement isolée (différenciation que l'outil de comptage ne peut mettre en valeur).

Si on essaie de mieux comprendre cette représentativité des personnes seules, on se rend compte que sur les 1027 passages de ces personnes à l'EVS en 2023, seulement 159 personnes ont découvert l'espace. Cela signifie que nombres de personnes venant seules sont fidèles à l'espace.

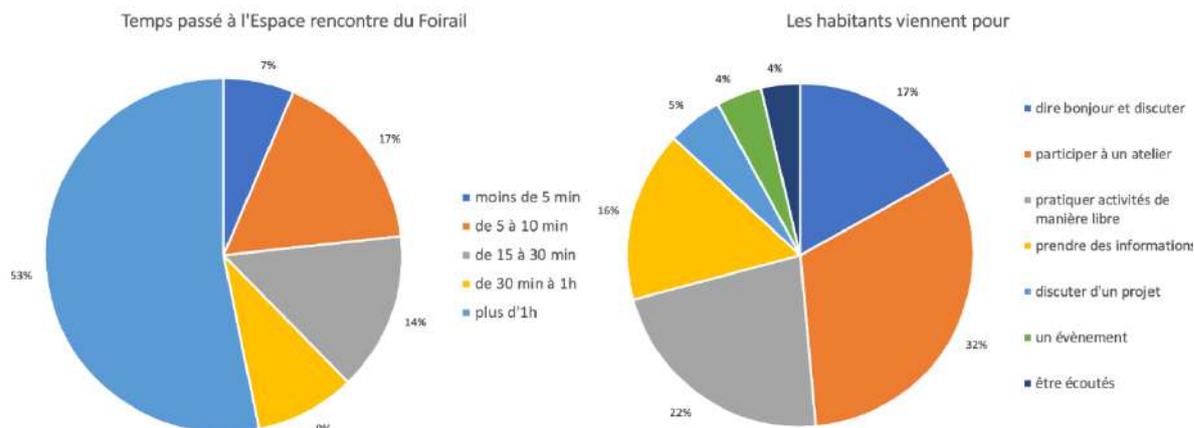
Pour clôturer cette partie "fréquentation de l'espace" nous pouvons synthétiser que le **profil type du fidèle de l'Espace rencontre du Foirail est une femme de plus de 65 ans qui entre seule à l'EVS.**

Les pratiques au sein de l'espace :

Au-delà des données autour des personnes il est important pour l'équipe d'avoir le détail de ce qu'il se passe au sein l'EVS et de bien identifier si l'espace est un simple lieu de passage ou un véritable lieu de vie.

Mettons à part l'année 2021 et observons ce qu'il s'est passé en 2022 et au début de l'année 2023.

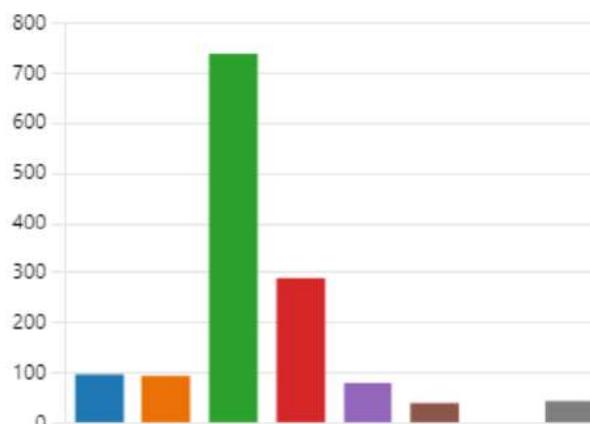
Les pratiques en 2022



Les pratiques sur les 7 premiers mois l'année 2023

Les motifs de venue à l'EVS en 2023

● Découvrir la structure	97
● Prendre des informations sur l'e...	94
● Participer à un temps programmé	739
● Venir dans l'espace de manière l...	289
● Dire bonjour et discuter	80
● Animer un temps programmé	40
● Un accompagnement aux déma...	0
● Autre	44



Temps de présence à l'EVS en 2023

● 0 à 5 minutes	107
● De 5 à 15 minutes	118
● De 15 à 30 minutes	62
● De 30 minutes à 1h	109
● + de 1h	976



La première analyse positive à poser est que **l'on rentre à l'EVS pour y passer du temps**. La grande majorité des personnes y passe plus d'une heure. Cela coïncide avec la pratique des ateliers, qui durent une heure en moyenne, qui est la raison principale de fréquentation de l'EVS. On constate la même chose sur 2022 et 2023.

Néanmoins, nous observons une nette évolution dans les raisons de la fréquentation depuis l'ouverture, évolution non surprenante mais qu'il faut prendre en compte. **La participation à un atelier a toujours été la raison principale** mais elle est passée de 32% en 2022 à 53,4 % en 2023.

La pratique de l'activité libre demeure la deuxième raison, suivent la prise d'information et la venue pour dire simplement bonjour et discuter.

Il est important d'analyser la prise d'information avec du recul car l'outil de comptage enregistre "1 raison de venue pour 1 entrée". Lorsque l'équipe enregistre la raison "information" cela concerne principalement les informations prises sur la structure. Lors de ces passages, les habitants en profitent souvent pour prendre la documentation présente à l'espace accueil. Or, nombreuses sont les personnes qui viennent pour d'autres raisons mais qui se saisissent de cet espace accueil-information.

2. Bilan qualitatif

Dès le diagnostic préalable à la création du lieu et le recueil des besoins des habitants sollicités, **la demande d'un lieu de rencontre était forte, sa création est félicitée aujourd'hui.**

Lieu singulier, l'espace tend à privilégier les activités proposées par les habitants, les temps d'activités libres, d'information et de création de lien. A ce jour, les retours sont très positifs. Cet esprit d'ouverture permet aux habitants de s'y sentir bien, de rapidement participer et de trouver une place au sein de l'espace.

Le diagnostic initial mettait en valeur le nombre de personnes vivant seules sur le secteur. Le bilan quantitatif de la fréquentation de l'espace confirme cet aspect. Nombreuses sont les personnes vivant seules qui trouvent au sein de l'EVS un lieu de rencontre, de création de lien social et de convivialité. **L'EVS joue ainsi parfaitement son rôle d'équipement au service de la population, en particulier du public souffrant de solitude** (*rappel que toutes les personnes vivant seules dans le quartier ou venant seules à l'EVS ne souffrent pas toutes de solitude*), remplissant dans le même temps les objectifs du *Plan anti-solitude*.

Des habitudes se sont clairement créées pour certains habitants :

- Venir chercher le programme en début de mois,
- S'approprier le lieu en groupe à des heures et jours prédéfinis avec la coordinatrice et le reste du groupe,
- Se donner rendez-vous pour passer du temps ensemble et échanger,
- Passer dire bonjour à la coordinatrice ou l'équipe.

Les activités proposées à l'Espace rencontre du Foirail

Bien que la structure ne souhaite pas devenir un lieu de consommation d'activités, l'importance des 110 activités en 2022 reflète 3 réalités :

- Le choix de la non-réurrence des activités impose une inventivité renouvelée
- La diversité d'activités permet d'attirer différents publics
- L'expérimentation donne cette liberté de tester, d'adapter et d'ajuster en fonction de la fréquentation sur les animations proposées

Des succès de certaines activités sont nés des rendez-vous réguliers (par exemple, les participantes de l'atelier aquarelle se réunissent tous les lundis pour peindre, dessiner et se retrouver) ou des activités mensuelles proposées par des habitants (5 activités proposées par des habitants en 2022 : dessin, grainothèque, belote, tricot, lecture à voix haute).

Depuis la rentrée de septembre 2022, **les programmes se densifient**. Les moments d'accueil libre sont de moins en moins majoritaires. L'objectif premier de l'espace étant la création de lien social, la coordinatrice veille au mieux à l'**équilibre "accueil libre - activités"** et réajuste au besoin.

L'impact des **activités en extérieur** (sur la place du Foirail avant travaux, sur des événements, etc.) est également à souligner : la présence sur la place la semaine précédant l'ouverture de l'EVS, les ateliers d'auto-réparation vélos, les actions d'"aller vers" (via la camionnette et les événements organisés hors les

murs) **ont un impact positif sur le renouvellement et la mixité des publics**. Ces activités en extérieur permettent à l'équipe de communiquer sur la structure, de se faire connaître et de rencontrer les habitants, commerçants et travailleurs du quartier.

Les expositions devenues le fil rouge de l'Espace

La structure offrant un bel espace de mise en valeur des œuvres d'artistes amateurs ou professionnels, les expositions sont devenues le "fil rouge" de la programmation. Une exposition par mois avec priorisation d'expositions des œuvres des habitants.

Cette dynamique est très appréciée par le public et permet ainsi à l'espace de changer de couleur très régulièrement. Cela permet également aux habitants aux compétences artistiques mais qui n'ont jamais exposé, une mise en valeur de leur production dans un lieu qui leur est proche.

Les liens créés avec les habitants et les partenaires

Dans le bilan partagé, le lien social établi au cours de ces dernières années entre la structure et les habitants et partenaires a été relevé à travers :

- Une fidélisation des habitants
- Une appréciation de l'équipe et de la convivialité du lieu
- Des liens entre usagers créés à l'espace qui peuvent continuer à l'extérieur et en dehors de notre activité
- Des liens qui se développent et se resserrent également avec les partenaires et les agents de la collectivité.

La coordinatrice veille autant que possible à ne pas proposer les mêmes activités que programment les acteurs du quartier. Pour ce faire, des rencontres ont été organisées et les programmes sont étudiés (notamment ceux de la *Médiathèque André Labarrère*, de l'épicerie *Aquiu*). Lorsque certains besoins sont considérés, des activités à l'extérieur sont proposées (ex. des sorties à la Médiathèque ou à l'association *Vivre Ma Ville*).

Certains partenaires envisagent l'EVS comme un lieu de coordination, un lien supplémentaire avec le tissu associatif.

C'est également un lieu "hors les murs", pour certaines structures, un lieu qui leur permet la rencontre de leur public avec le "tout public".

C'est aussi un lieu où il est important de savoir ne rien programmer et de conserver des temps dans le programme sans activité, sans sollicitation particulière pour laisser libre cours aux échanges, au dialogue et à l'expression des usagers de leurs besoins, envies. Ces moments sont précieux dans la création du lien social, de la confiance avec l'équipe de l'EVS et notamment avec les familles.

Des relations partenariales multiples

Le partenariat interne à la collectivité

L'Espace rencontre du Foirail est perçu comme un véritable atout en centre-ville pour les services de la collectivité : partenariat de projet avec le service "Ville d'Art et d'Histoire", des rendez-vous hebdomadaires avec la médiathèque André Labarrère, des ateliers DIY et apéros-compost avec la Direction des Déchets et du Développement Durable ainsi que des activités liées aux événements de l'année (Mars Attaque, Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes, Octobre Rose, semaines Santé, Programme de réussite éducative etc.).

Un nouveau partenariat est à remarquer depuis la fin de l'année 2022 : celui avec le pôle culturel du Foirail nouvellement ouvert. Ont notamment été organisés l'accueil d'une exposition en lien avec l'inauguration de pôle, le retrait à l'espace d'invitations pour le concert d'inauguration et des visites guidées.

Le partenariat hors les murs

La coordinatrice n'hésite pas à sortir de la structure pour assurer la visibilité et la communication de l'espace, mais également pour amener les habitants à découvrir d'autres lieux. La communication donnée sur l'espace information en est l'exemple concret. En effet, l'équipe propose un affichage et une programmation culturelle et de loisirs à toute personne désireuse d'être accompagnée pour découvrir l'Espace rencontre du Foirail et toutes les autres possibilités d'offres de loisirs dans la ville de Pau.

Le partenariat avec l'association *A petit pas* pour la journée des Familles, avec le CCAS pour les sorties d'été, les journées sur Pau's détente sont autant de propositions qui montrent le souhait d'être visible sur des actions extérieures et auprès d'un nouveau public.

Pour la découverte d'autres lieux, des partenariats ont été noués avec le Bel ordinaire, la médiathèque, le domaine de Sers, les jardins Guynemer et les jardins de Marsan.

Des partenariats durables

Bien que l'espace soit très jeune, des partenariats se pérennisent. C'est le cas pour :

- Les associations *EGPE* et *Entre-temps* qui interviennent régulièrement
- La direction des Déchets et du Développement Durable, le service Ville d'Art et d'Histoires et la Direction Santé Solidarité qui proposent régulièrement différents projets
- Les associations *GEM en Daban*, *Au Jour le jour* qui participent très régulièrement aux activités de la structure avec leur public
- Les associations *A petit pas*, *Les Francas*, *Habitats Jeunes Pau Pyrénées* avec qui des contacts réguliers (et projets) sont entretenus

L'implication de la coordinatrice dans le réseau partenarial de soutien à la parentalité

Depuis 2021, la coordinatrice a intégré le réseau de coordinateurs des réseaux parentalité de la ville de Pau. Des réunions sont planifiées tous les trimestres afin de faire le point sur les projets en lien avec les financements CAF autour de la parentalité, mais aussi construire un ensemble d'actions et de rencontres avec les partenaires des différents territoires.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, ce qui a permis à l'Espace rencontre du Foirail d'asseoir son objectif de soutien à la parentalité dans le quartier du centre-ville.

L'ouverture aux nouveaux partenariats

En dehors des horaires d'ouverture classiques, l'Espace rencontre est ouvert aux partenaires de trois manières :

- De manière exceptionnelle, pour l'accueil de réunions de services internes et externes afin de présenter la structure à des professionnels et de les informer des potentialités de partenariat ;
- Pour l'accueil d'événements grand public (hors programmation EVS) ;
- Pour l'accueil de partenaires autour de projets en faveur des habitants du quartier : comme cela a été le cas pour les ateliers Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et le projet Portraits rêvés de l'association *Cie des petits mouchoirs*.

Il est important de préciser que le prêt de l'équipement reste très exceptionnel et que l'accord d'accueil hors ouverture au grand public se fait toujours après une réflexion d'intérêt partagé : intérêt pour le partenaire / atteinte d'objectifs pour l'Espace.

La dynamique est positive, bien que certains partenariats soient encore à travailler comme c'est le cas avec les établissements scolaires. Cette dynamique est à conserver et à développer.

L'implication des habitants dans la vie de l'EVS

Sur les premiers mois d'expérimentation, le constat a rapidement été fait qu'un accompagnement par l'équipe était nécessaire entre l'expression par les habitants de l'envie de proposer une activité et sa mise en œuvre. L'équipe s'est donc adaptée et accompagne les habitants à leur rythme et à être suffisamment à l'aise et en confiance pour proposer et animer une activité.

L'année 2022 marque un déclin de l'implication des habitants dans la proposition d'activités. Celles-ci peuvent être proposées de manière ponctuelle ou bien régulière.

Les propositions ponctuelles :

- Des temps d'échanges autour du bonheur et de l'estime de soi avec Gloria
- Un atelier créatif "pompon" avec Brigitte
- Un atelier créatif "sculpture papier" avec Marie
- Une soirée jeux de société proposée par Lorie

La proposition d'activités programmées mensuellement :

- La belote avec René
- Le dessin avec Eric
- La grainothèque avec Laurence et Marie-Hélène
- La lecture avec Patricia (habitante et membre de l'association EGPE - activité depuis 2021 qui perdure)
- Le tricot avec Odette et Annie (habitantes et membres de l'association EGPE - activité depuis 2021 qui perdure)

Les projets co-construits avec des partenaires extérieurs :

- Le projet phare : Mémoire du quartier avec l'UPPA (projet mené en 2022)
- Le projet Grainothèque impulsé et porté par la référente locale de *Graine de troc* (rythme hebdomadaire)
- Projet cuisine avec *Au jour le jour* (rythme mensuel)
- Expérimentation d'un projet éducatif avec l'équipe du *Programme de Réussite Educative* (expérimentation en 2023)
- La journée des familles avec l'*Atelier Parents en Mouvement, la Maison Daran (Les Francas)* et le *CAMSP* (une fois par an)
- Fêtes de l'automne et du printemps avec plusieurs partenaires dont *Habitat Jeunes Pau Pyrénées* (2 évènements par an)

Sur chacun de ces projets et activités, la coordinatrice fait de l'accompagnement sur mesure. En fonction de l'autonomie de l'habitant, cela va de la simple mise à disposition de la salle sur un temps donné, à un accompagnement complet débutant par la prise de conscience de la capacité à proposer.

Le Conseil de vie

Le Conseil de vie a remplacé le groupe de travail de construction de l'EVS dès l'ouverture de la structure. Il a rapidement trouvé son rythme de travail en se retrouvant en moyenne une fois par mois, hors vacances scolaires (3 conseils entre juin et décembre 2021, 8 en 2022, 5 entre janvier et septembre 2023). Il est aujourd'hui composé de 6 habitants, d'un partenaire, de la coordinatrice de l'espace et de la manager du quartier.

Ces rencontres régulières permettent de faire un bilan du mois écoulé, d'envisager ensemble les résolutions des problématiques rencontrées et les actions à mettre en place en fonction de l'évolution du lieu et de valider les propositions d'activités d'habitants.

Au-delà des rencontres, le Conseil de vie a proposé plusieurs "évènements" ou s'est mobilisé sur plusieurs temps qui lui offrent l'occasion de rencontrer des usagers de l'espace et d'être à la disposition des personnes intéressées par ce modèle de gouvernance, en présentant son rôle et valorisant la participation des habitants.

A l'été 2022, le bilan du Conseil de vie a mis en avant des déroulés de réunions trop descendants et la nécessité d'un rôle plus actif dans la vie de la structure pour les membres du Conseil de vie. A partir de septembre 2022, le Conseil de vie a retravaillé son fonctionnement. A la rentrée scolaire 2023, les membres du conseil demeurent motivés pour participer activement à la vie de la structure et ont des perspectives pour le nouveau projet social (*voir plan de fonctionnement en fin de projet*).

Remarque : Contrairement à ce qui était prévu au premier projet social, aucun groupe de travail thématique n'a pu se mettre en place. La réalité du fonctionnement de l'EVS s'est traduite par des initiatives individuelles d'habitants au service des usagers. Il n'y a pas encore eu de construction collective de projet.

La communication

La communication est un élément primordial à la connaissance d'une structure telle que l'Espace rencontre du Foirail. Priorisée dès l'ouverture, la communication a pris tout son sens avec le choix du nom de la structure.

Ainsi, depuis avril 2022, la communication a été intense, de manière "marquante" ou "récurrente".

Quelques actions marquantes visant à assurer une meilleure visibilité de l'espace :

- Mise en place de la vitrophanie sur les façades de l'espace et création d'un nouveau flyer de présentation de la structure qui apportent une identité visuelle à la structure
- Représentation de l'EVS lors d'évènements comme la Journée des Familles, le Forum des associations ou bien encore les Fêtes de Printemps et d'Automne du secteur des Anglais
- Campagne d'affiches et de flyers pour nos évènements (expérimentation des activités proposées en soirée, campagne lancement du renouvellement participatif du projet social)
- Accueil du public de nos partenaires pour assurer un lien de proximité (ex : sorties plage à Hendaye ou invitation aux habitants du quartier par l'OPPB à l'inauguration du Pôle culturel du Foirail)
- Accueil du quotidien *La République des Pyrénées* pour leur "La Rép dans votre quartier au Foirail" en novembre 2022.

Les actions récurrentes :

- Diffusion mensuelle par mail du programme d'activité par la coordinatrice de l'espace à l'ensemble de ses contacts (+ de 500)
- Diffusion mensuelle du programme d'activité par le dépôt de programmes sur une trentaine de sites de la Ville (Médiathèque, Office du Tourisme, Hôtel de Ville, Maison du citoyen, commerces, etc.)
- Diffusion du programme mensuel d'activité et du flyer de présentation (*Flyer en annexe n°2*) par les managers de quartier (via leurs newsletters, réunions publiques de quartier, animations dans différents espaces publics et représentations lors d'évènements comme la Foire de Pau ou la brocante au square Besson)
- Publication mensuelle du programme sur le site de la Ville (*annexe n°3*)
- De manière plus ponctuelle – mais non négligeable car plus qualitatif – distribution par les habitants des programmes dans leur voisinage.

La communication assurée également par les partenaires et habitants portant l'activité, a un impact très important sur la fréquentation du public lors de l'évènement (notamment lors de la journée d'inauguration du pôle culturel du Foirail, plus de 150 personnes sont venues voir l'exposition "Chroniques du Foirail"). Cet élément sera à prendre en compte pour la suite (*voir le plan de fonctionnement en fin de projet*).

Les horaires d'ouverture

L'objectif de l'équipe est bien de faciliter l'accès à la structure pour les habitants et partenaires et de créer des habitudes d'usage en s'adaptant à leurs besoins tout en conservant le cadre défini lors de la création de la structure.

Les horaires sont un sujet important pour les habitants qui souhaiteraient voir les créneaux s'élargir. L'objectif étant d'avoir le meilleur équilibre possible entre les moyens et les besoins. Choix a donc été fait d'expérimenter différents modes d'ouverture en 2021 et 2022 et d'être flexibles sur les horaires, tout en conservant une certaine visibilité.

Les créneaux des soirées et week-end plébiscités en amont de l'ouverture de la structure n'ont pas rencontré à ce jour le succès attendu. Le choix a donc été fait de programmer des ouvertures en soirée et week-end sur évènements.

La structure est aujourd'hui ouverte tous les après-midis de 14 heures à 17h30 et le mercredi matin de 10h à 12h30.

L'équipe de l'Espace rencontre du Foirail

Face au développement de la structure (augmentation importante du nombre de visites et de visiteurs, accueil de familles, nouvelles activités programmées et partenariales, présence hors les murs...), l'année 2022 a demandé d'adapter les ressources humaines en capacité d'accueillir.

L'habitante volontaire pour assurer le 1er accueil une après-midi par semaine en 2021, a souhaité arrêter son bénévolat pour d'autres projets.

La collectivité a dû assurer un renfort en ressource humaine pour faire face au développement de l'espace en 2022 avec l'accueil de 2 services civiques à temps partiel entre mai et octobre (service partagé avec le service managers de quartier - en moyenne 12h par semaine à l'Espace) et un agent de la Direction Vie des Quartiers mis à disposition de l'espace deux après-midi par semaine à partir du mois de juin : le lundi et le jeudi (jours modifiables en fonction des besoins).

En 2023 et pour le renouvellement du projet social de la structure, le renfort humain sera questionné en Comité d'Orientation. Un travail de l'équipe en place sera réalisé afin de soumettre une proposition pour agrandir l'équipe notamment en matière d'accueil des habitants. Le recrutement d'un apprenti en brevet d'état Animation pour un an permettra de renforcer l'équipe d'accueil et d'animation de la structure au regard des besoins.

En parallèle, une des actions du prochain projet social sera d'accompagner les habitants à être en capacité et volontaires pour participer à l'accueil du public.

1-B / CROISEMENT DES OBJECTIFS DU PROJET 2020-2023 ET DE L'EVOLUTION DES ACTIONS EN UN CLIN D'ŒIL

Objectif 1 : Créer un espace ouvert à tous

Action	2021	2022	Commentaires
Une information locale partagée	☹️	☹️	L'espace est bien repéré comme un lieu d'informations pour le public, les partenaires et bénévoles d'associations Les soirées expérimentées de partage d'informations avec les habitants permettant des échanges directs et de la création de lien ont manqué de fréquentation.
Point d'accès numérique	☹️	☹️	Travail en partenariat avec les structures à proximité de l'espace : orientation du public vers des services adaptés de proximité et aide directe pour "petites" démarches. A la fois manque de visibilité du point numérique dans l'espace et peu de demande de cette nature. Le public ne vient pas chercher ce service à l'EVS
Expérimentation d'activités au sein de l'EVS	☺️	☺️	47 activités en 2021 110 activités différentes en 2022 Augmentation croissante de la fréquentation de l'espace pour participer à une activité
Appropriation de l'extérieur	☺️	☹️	En 2021 : quelques activités sur la place du Foirail avant travaux 2022 et début 2023 : les travaux en empêché l'investissement de la place du Foirail mais ont permis le développement d'actions hors les murs très pertinentes : Pau's détente, fête de l'automne, forum des associations...

Objectif 2 : Créer une dynamique partenariale

Action	2021	2022	Commentaires
Une information locale partagée	☺️	☺️	Un espace d'accueil et d'information bien repéré par les partenaires
Expérimentation d'activités au sein de l'EVS	☺️	☺️	Des partenaires force de propositions : services et associations Des partenariats qui s'inscrivent dans la durée Organisation de journées et d'évènements avec les partenaires
Projet sur la mémoire du quartier	☺️	☺️	Participation habitants-étudiants et accompagnement par les services de la Ville Création d'une exposition mémoire du quartier du Foirail qui a rencontré un vif succès

Objectif 3 : Favoriser l'implication des habitants dans la vie de l'EVS

Action	2021	2022	Commentaires
Aménagement du lieu pour une bonne appropriation de l'EVS	😊	😊	Implication au travers d'ateliers au départ puis de manière informelle. Aménagement qui se poursuivra dans le temps en fonction du public accueilli, des décorations apportées et du contenu des expositions : l'espace est un lieu en perpétuel mouvement
Expérimentation d'activités au sein de l'EVS	😊	😊	2021 : implication progressive d'habitants notamment au travers des expositions 2022 : 5 activités récurrentes et des propositions ponctuelles Constante évolution des propositions des habitants et dynamique très positivement engagée en 2023
Projet sur la mémoire du quartier	😊	😊	Mobilisation importante et régulière d'un collectif d'habitants et de témoins du quartier Implication du collectif le jour de la présentation officielle de l'exposition qui illustre l'implication positive quand l'idée initiale part des habitants
Appropriation de l'extérieur	😊	😊	Les travaux ont empêché l'implication des habitants mais motivation très forte pour l'appropriation de l'extérieur exprimée lors de la phase d'évaluation/renouvellement du projet social

Objectif 4 : Créer les conditions d'implication des habitants dans les instances de gouvernance

Action	2021	2022	Commentaires
Projet sur la mémoire du quartier	😊	😊	2021 et 2022 : accompagnement du collectif par des rencontres mensuelles (visite des archives, déplacement à la faculté, visite du quartier, réunions de travail) Projet co-porté avec le label Ville d'Art et d'Histoire
Création d'une bourse aux compétences	😊	😊	2021 : Proposition de 3 rencontres. Manque d'intérêt du public. 2022 : Gel de l'action et réflexion avec le conseil de vie Compétences mise à disposition par la proposition d'activités et non formalisé par une bourse d'échanges
Gouvernance partagée	😊	😊	2021 et 2022 : création du conseil de vie et rencontres mensuelles. Nécessité de retravailler les missions et les objectifs. Participation de deux membres du conseil de vie au comité d'orientation (1 à 2 fois par an)

1-C / LES PREMIÈRES PERSPECTIVES A APPROFONDIR

Suite au croisement entre les bilans partagés avec les habitants-partenaires et l'évaluation que nous avons pu mener avec les instances de gouvernance, sont ressortis les éléments fondateurs et fondamentaux de la structure qui vont nous permettre de travailler les perspectives du nouveau projet social de l'Espace rencontre du Foirail.

Le partage des valeurs de l'espace pourrait se résumer en plusieurs mots, mots qui doivent être autant de piliers pour le projet :

- Expérimentation
- Participation
- Mixité
- Partenariat

L'**expérimentation** fait partie de la philosophie du lieu et il est important de conserver une souplesse dans les horaires d'ouverture (revus en fonction de l'évolution de la structure) et dans la proposition des activités pour ne pas figer les pratiques et bien s'adapter aux usages de chacun et aux contraintes et habitudes de vie de tous les publics (séniors, jeunes, familles, actifs...).

La **participation** doit rester un pilier fondamental du projet tant du côté :

- de la gouvernance avec le Conseil de Vie pour lequel les missions et objectifs sont à retravailler ;
- des habitants, dans le développement de leur pratique de l'espace, de leur rôle et leurs capacités à agir ;
- des partenaires qui ne doivent pas venir « consommer » la structure mais bien avoir avec l'espace une démarche de co-construction (importance du triptyque habitants/coordinatrice/partenaires).

L'enjeu de **mixité** est bien évidemment l'objectif majeur des prochaines années avec une attention particulière à avoir dans le programme des activités et le soutien de projets à destination des familles et des jeunes adultes (18-25 ans). L'enjeu étant de leur faire découvrir la structure comme un lieu ressource pour eux, de pratiques et de rencontres.

De même, et afin de faciliter la mixité, une attention particulière devra être donnée à la communication ciblée et diffusée auprès de différents réseaux (ceux des intervenants, partenaires concernés et habitants).

2 / RENOUELEMENT DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Depuis 2020, le quartier est en pleine métamorphose avec une transformation forte des services offerts à la population.

L'impact de cette métamorphose sur l'évolution de la population n'est pas encore manifeste et quantifiable (cela prend du temps et les actuels chiffres de l'INSEE sont basés sur 2020, année où peu de nouveaux équipements étaient livrés). Néanmoins, des tendances peuvent se dessiner et l'Espace rencontre devra certainement s'adapter au regard de la population qui changera peut-être dans sa morphologie.

L'ouverture du pôle culturel du Foirail ainsi que la rénovation de la place sont un évènement important pour la structure qui a ouvert ses portes sur une place en chantier.

De l'inauguration de la place en juin 2023 et de l'installation ou l'agrandissement des terrasses des commerces vont découler un accroissement du flux de passants susceptibles de découvrir la structure.

2-A /ACTUALISATION DE LA PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL ET DES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

1. Un quartier en pleine restructuration

Depuis 2020, le quartier du Foirail change sous l'impulsion des projets de la collectivité et des projets des acteurs du territoire.

Côté collectivité, les projets structurants pour le quartier sont :

- L'ouverture d'un nouveau Pôle Culturel du Foirail (+ café du Méliès)
- La rénovation de la place du Foirail
- Création d'un parking rue Bourbaki
- La création du passage Carnot permettant la création de l'îlot Henri IV et de son jardin public, le déplacement de l'entrée de l'école Henri IV
- L'ouverture de la Cité Judiciaire Place Marguerite Laborde
- L'ouverture de la Maison du Citoyen
- La rénovation du square des Anglais

En parallèle :

- *La Poste* a fermé son antenne rue Carnot
- Le siège social d'*Habitat Jeune Pau Pyrénées* a quitté la rue Michel Hounau pour le pôle Laherrère (Le Foyer lui est toujours présent)
- Le déménagement de la *Calandreta* (de la rue Guynemer à l'îlot Henri IV)
- Le déménagement du planning familial (de la rue Bourbaki à la rue Lapouble)
- Dynamique d'ouvertures et d'agrandissement de restaurants, comme par exemple *Aquiu*, *Le Bey* (restaurant libanais) et le *Machu Pichu* (restaurant péruvien)

2. Actualisation du diagnostic initial

Lors de l'écriture du premier projet social, la richesse des acteurs sur le territoire du centre-ville a été mise en valeur, qu'ils soient associations, commerces, entreprises, institutions ou autres personnes ressources.

Cette richesse est aujourd'hui intacte mais se transforme rapidement, en raison de la métamorphose du quartier du Foirail (et plus largement du centre-ville).

Les changements notables depuis 2020 qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement et l'offre de l'Espace rencontre sont :

- L'arrivée de nouveaux acteurs qui proposent des animations et créent du lien avec leur public :
 - Les artistes de *l'Atelier Ambulant* (installés dans les anciens locaux de la Calandreta)
 - *Les Ateliers Hybrides*
 - L'association *Les petites cantines de Pau* (association à la recherche de locaux au centre-ville)
- Le déménagement et l'agrandissement de l'épicerie-café *Aqui*
- L'emménagement d'*Educat'Home* à proximité de l'EVS
- Le projet d'Habitat Jeunes Pau Pyrénées d'ouvrir ses salles vacantes (depuis le départ du siège social) aux partenaires et aux habitants du quartier
- La disparition de *Tam Tam Théâtre* de la place du Foirail
- La Médiathèque André Labarrère propose une offre d'activités variée et plus importante
- Le retour des associations dans la Tour de La République dont *La Mission Locale*

3. Les forces vives du territoire impliquées dans la vie de l'Espace rencontre du Foirail

La principale force vive mobilisée au sein de l'espace rencontre du Foirail sont les habitants. A travers leurs propositions d'activité ou leur participation au fonctionnement de la structure, l'espace fonctionne à la hauteur de ses ambitions de "participation", même si celle-ci pourra toujours être améliorée.

Leur implication s'illustre ainsi :

- Ateliers dessin, belote, moment détente, conversations langues étrangères, danse polynésienne, etc. Proposés par Eric, René L., Irina, Maryse, Crystobal, Elisabeth, etc.
- De nouvelles propositions autour du numérique, de la danse, du bien-être ou du jeu (jeu de rôle) sont en cours d'exploration
- Vie de la grainothèque grâce à Marie Hélène, référente locale pour l'association *Graines de troc*
- Premier accueil par les usagers réguliers lorsque la coordinatrice est occupée (Simone, Marie, Josiane, etc.)
- Participation au Conseil de vie de Michel, René D., Geneviève, Béatrice et Laurence

Les partenariats – durables ou ponctuels - tissés avec les associations ou directions de la collectivité confirment la place de "créateur de liens" de l'espace :

- Les directions *Développement Durable et Déchets, Solidarité et Santé, Culture*, le *Centre social du Hameau* et la *Maison du Jardinier* sont des intervenants réguliers et l'espace est pour eux un vecteur de communication de leur activité

- L'association *EGPE* intervient tous les mois pour un atelier tricot, couture et un moment de lecture à haute voix
- L'association *Atelier Parents en Mouvement – A Petit Pas* est un partenaire privilégié notamment dans le cadre du réseau de soutien à la parentalité et la journée des familles
- L'association *Respira64* pour des ateliers d'éveil musical à destination des jeunes parents
- L'association *Patty création* pour des ateliers d'art créatifs
- Béatrice DUSSARPS pour des ateliers aquarelle (tantôt en tant qu'intervenante, tantôt en tant qu'habitante)
- David RICHARD pour des propositions d'accompagnement numérique
- *Sciences Odyssée* pour des propositions à destination des familles et des enfants
- *Les Francas* participent activement à la vie de l'EVS via leurs interventions, la ludothèque, les animations du quartier en partenariat (Journée des Familles) et leur participation au conseil de vie
- *L'Entre-Temps, Au jour le Jour, le Gem en Daban* participent activement à notre programmation
- *La Maison relais* de l'association *AJR* nous a sollicités pour faire connaître la structure à ses résidents : un après-midi jeux et goûter a été organisé. Action à reproduire
- De nouveaux partenariats sont à explorer avec l'*UDAF* (garderie solidaire), le *PRAEJ* (association de jeunes actifs palois), *Les compagnons d'Olive* (théâtre participatif)

2-B/ ÉVOLUTION DE LA POPULATION

L'actualisation du diagnostic quantitatif s'appuiera sur deux types de chiffres :

- Les chiffres INSEE du dossier complet "données locales" publiés en 2023 (millésime 2020)
- Les données transmises par la CAF sur les données IRIS Pau centre 2, 3 et 8.

1. Le zonage du territoire EVS

Carte des 3 IRIS INSEE (Iris 2, 3 et 8)



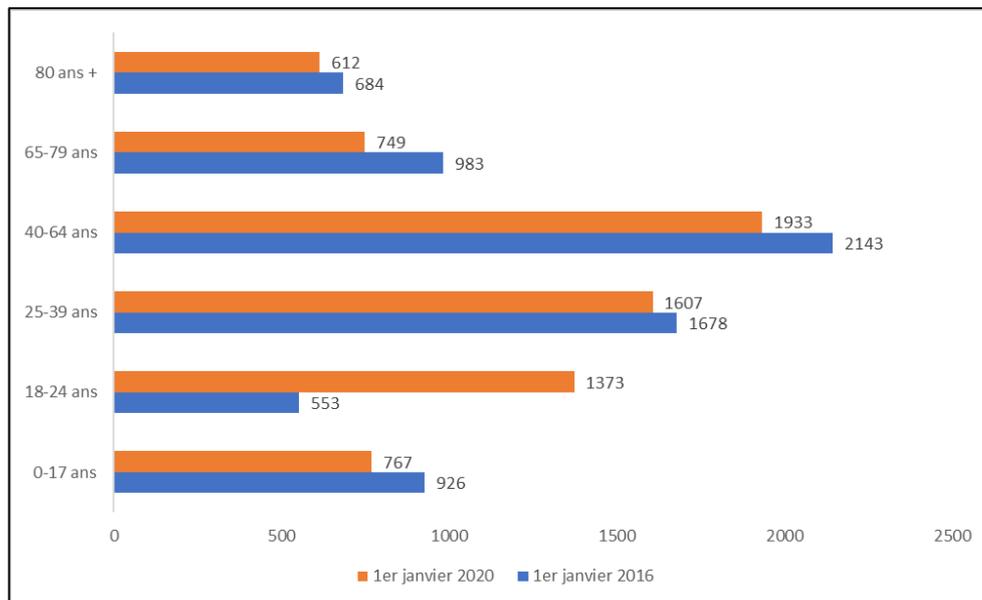
2. Les données démographiques

Au 1er janvier 2020, la ville de Pau comptait 75 665 habitants.

Les IRIS Pau centre 2, 3 et 8 (que nous nommerons « zone EVS ») représentent 7 041 habitants au 1er janvier 2020 alors qu'ils étaient 7 197 en 2016.

Cette période est relativement stable alors que nous avons constaté une chute de 11,6% de la population sur la période 2010-2016 (8 135 habitants en 2010).

Evolution de la répartition par âge de la population de la zone EVS entre 2016 et 2020



En 2020, la **tranche d'âge la plus représentée dans la zone EVS reste les 40-64 ans** (27% des habitants), suivies des 25-39 ans (23%) et les 18-24 ans (20%).

Les 0-17 ans, qui représentent 11% de la population du territoire EVS, **restent sous-représentés** au regard de la population globale de la ville puisqu'ils représentent 16% de la population totale de la commune en 2020.

Il est intéressant de noter en revanche que **les 25-39 ans sont sur-représentés sur le territoire du zonage de l'EVS** par rapport à l'ensemble de la commune : 19% pour l'ensemble de Pau et 23% pour le zonage EVS.

C'est également le cas de **la tranche des 18-24 ans** qui représentent 14% de la population globale paloise en 2020 contre 20% sur le zonage EVS. Il est à noter la hausse très importante de cette tranche d'âge sur la période 2016 et 2020. Ces chiffres indiquent une présence significative de ces deux tranches d'âge dans la zone EVS, résultats qui confortent les orientations du nouveau projet pour proposer une offre au public des jeunes majeurs.

Les 65-79 ans, qui étaient la troisième tranche d'âge la plus représentée en 2016 (14%) ne vient qu'en 5ème position en 2020 (10,5%). Le nombre a en effet diminué sur la période.

Les plus de 80 ans représentent à l'échelle de la ville comme de la zone EVS, 8,5% de la population. Ces résultats indiquent une présence significative de cette tranche d'âge dans la zone EVS.

Ces deux dernières tranches d'âge sont à rapprocher car elles représentent le public dit "à la retraite". Il y a ainsi **19% de la population de la zone EVS qui a plus de 65 ans**.

3. La composition des ménages dans la zone EVS

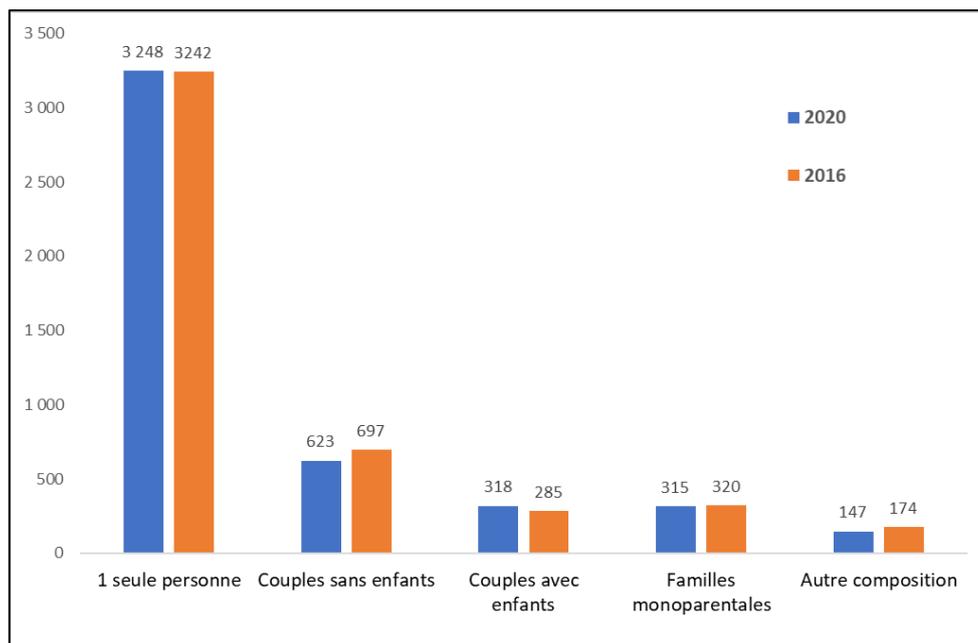
Composition des ménages dans la zone EVS au 1er janvier 2020

Type de ménage	Nombre de ménages	Valeur en %
1 seule personne	3 248	70 %
Couples sans enfant	623	13 %
Couples avec enfant(s)	318	7 %
Familles monoparentales	315	7 %
Autre composition	147	3 %
Total des ménages	4 651	100 %

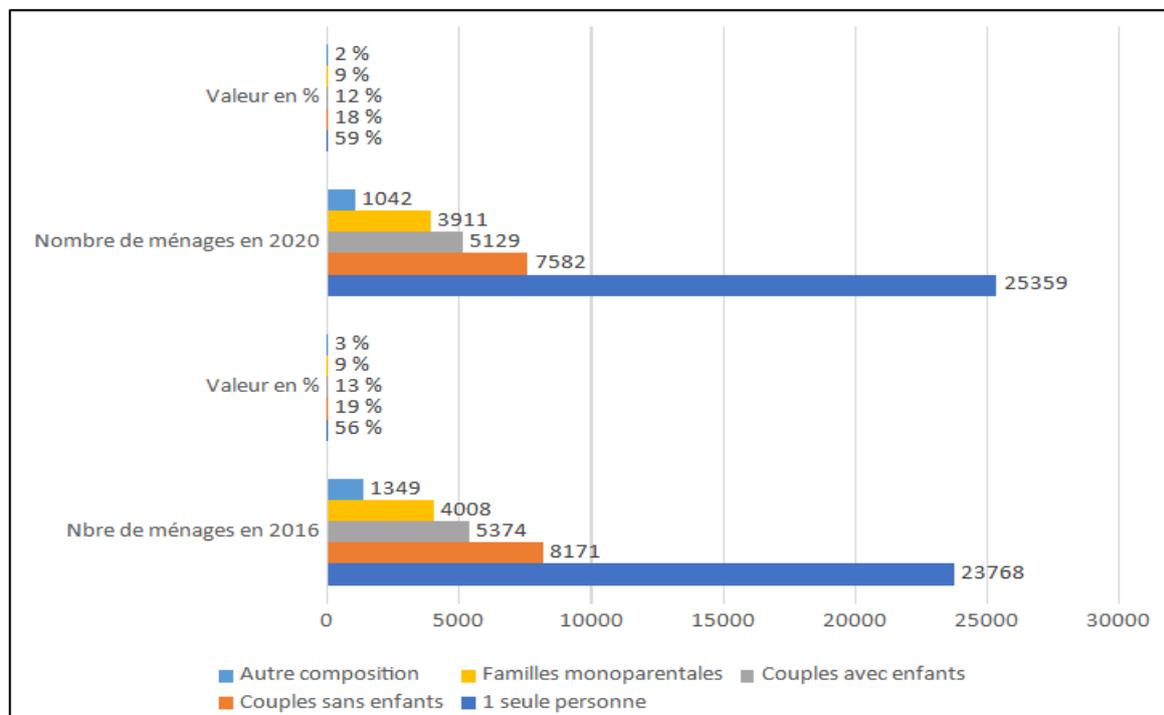
Composition des ménages à l'échelle de la commune au 1er janvier 2020

Type de ménage	Nombre de ménages	Valeur en %
1 seule personne	25 359	59 %
Couples sans enfant	7 582	18 %
Couples avec enfant(s)	5 129	12 %
Familles monoparentales	3 911	9 %
Autre composition	1 042	2 %
Total des ménages	43 022	100 %

Evolution de la composition des ménages de la zone EVS entre 2016 et 2020



Evolution de la composition des ménages à l'échelle de la commune entre 2016 et 2020



Les résultats globaux du **zonage EVS** indiquent que les chiffres de la **composition des ménages**, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, **restent stables (dont le nombre de personnes seules)**.

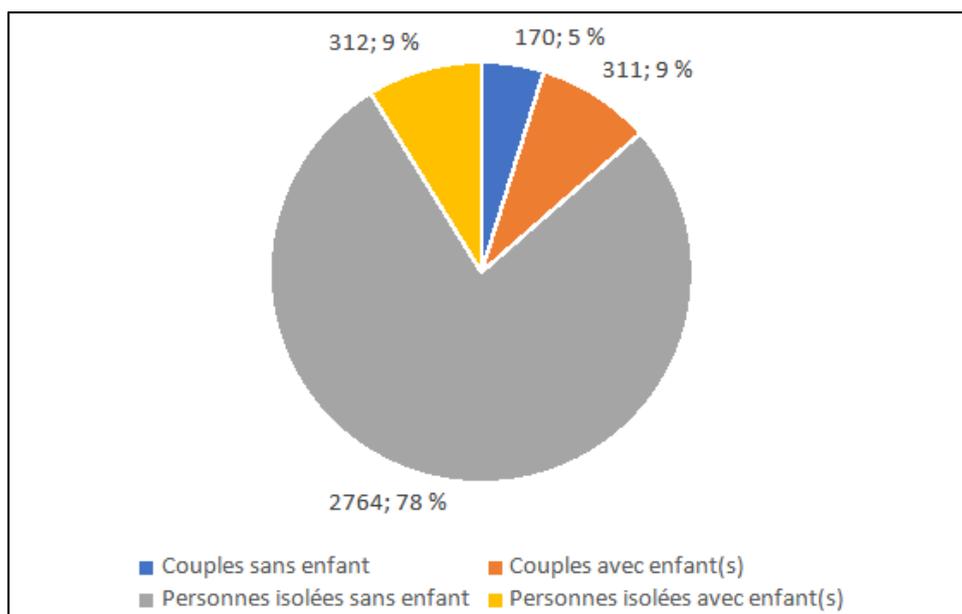
Les résultats comparés de la composition des ménages entre la zone EVS et la Ville de Pau mettent en lumière une **présence significative des personnes seules dans la zone EVS, avec 70% de ménages d'une seule personne contre 59% à l'échelle de la Ville de Pau**. Il est néanmoins intéressant de noter qu'à l'échelle de la commune le nombre de personnes seules a augmenté de 3 % depuis 2016 (représentaient alors 56% des ménages).

Sur la ville, le nombre de familles monoparentales et de couples avec ou sans enfants reste stable. Comparativement, sur la zone EVS, le nombre de familles avec enfants (couples ou monoparentales) est plus faible. En effet, **les familles représentent 21% de la population sur la Ville en 2020 alors qu'elles ne représentent que 14% de la population sur la zone EVS**.

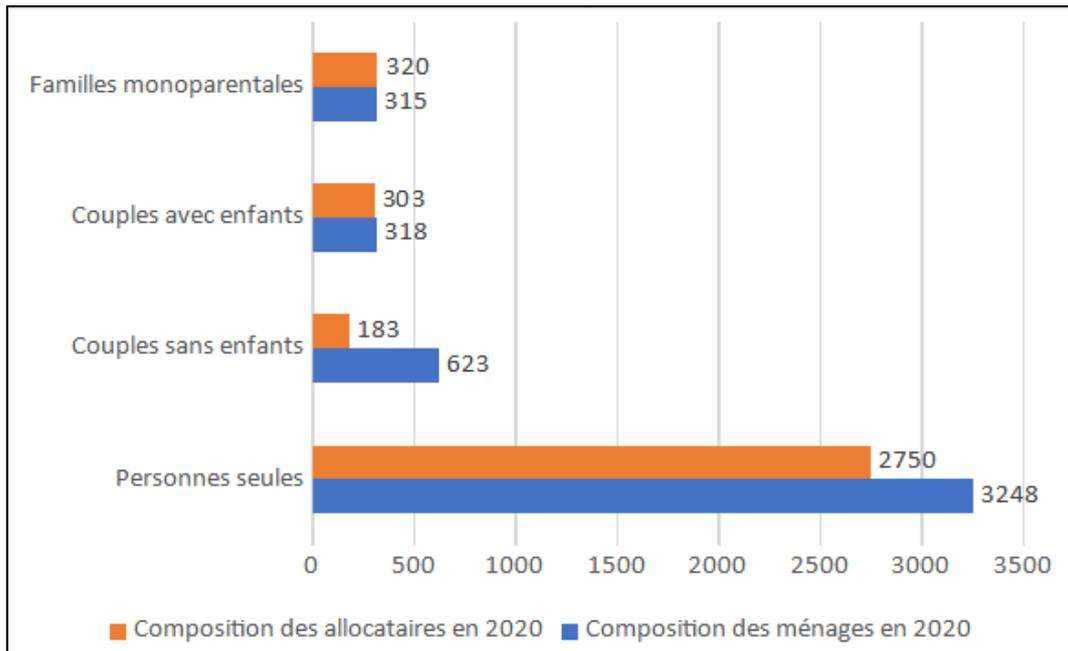
Il est à noter une particularité **sur la zone EVS. En 2020, le nombre de familles monoparentales est similaire à celui des couples avec enfant(s)** (318 couples avec enfant(s) et 315 familles monoparentales) alors qu'à l'échelle de la ville il est bien inférieur (5121 couples avec enfant(s) et 3911 familles monoparentales).

4. Photographie des allocataires de la CAF sur la zone EVS

Composition des allocataires CAF sur la zone EVS au 1er janvier 2021



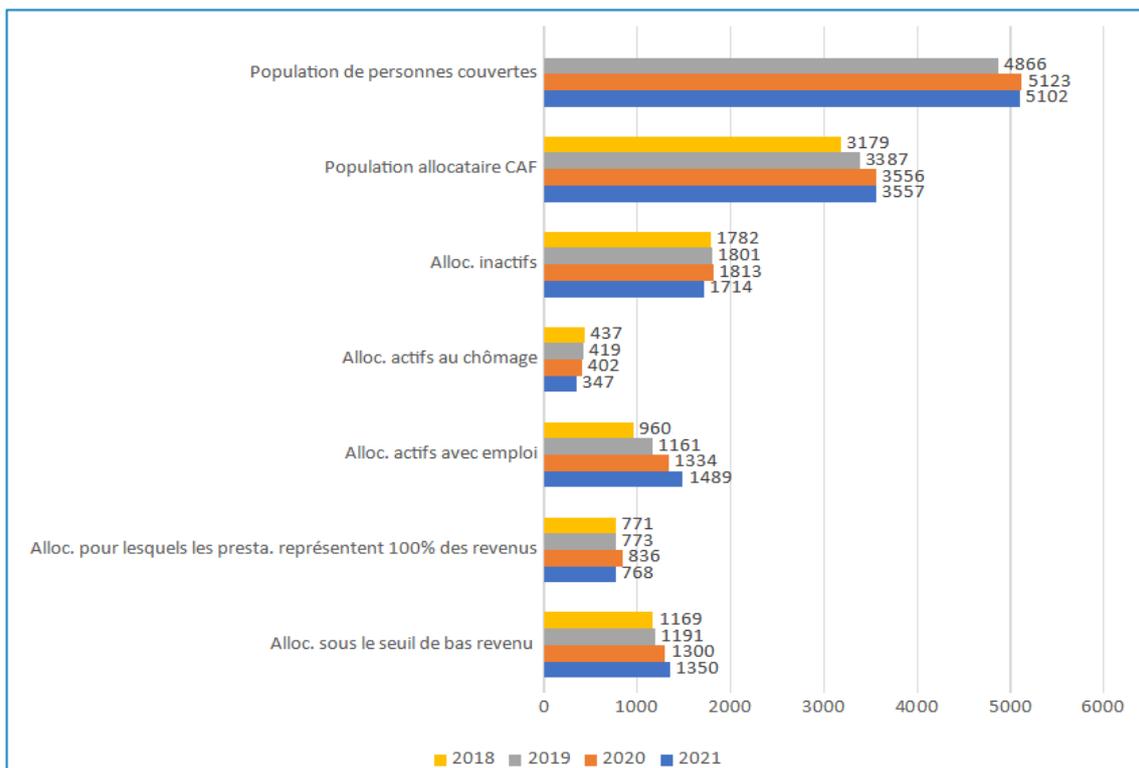
Histogramme comparatif entre la répartition globale des ménages en zone EVS et les ménages allocataires au 1er janvier 2020



En toute logique, à quelques ménages près, toutes les familles monoparentales et les couples avec enfants de la zone EVS sont aussi allocataires CAF.

Ce qui est à souligner ici c'est que **85% des personnes seules sont également allocataires CAF.**

Récapitulatif des autres indicateurs relatifs aux ménages allocataires CAF dans la zone EVS



Au 1er janvier 2021, le nombre d'allocataires CAF représente 51% des habitants de la zone EVS, soit plus de la moitié de sa population (pour rappel 7040 habitants). En 2018, ils représentaient 44%. Ces chiffres indiquent une **augmentation significative (7%) du nombre d'allocataires dans la zone EVS entre 2018 et 2021**.

On peut noter une **légère baisse des allocataires pour qui les prestations représentent 100% des revenus**, (768 personnes en 2021, contre 771 en 2018). A l'échelle de la zone EVS, ils représentent 11% des habitants.

En 2018, 56% (1782 personnes) des allocataires CAF dans la zone EVS étaient inactifs contre 48% (1714 personnes) en 2021, ce qui représente une baisse importante. Ces données sont confirmées par les chiffres suivants :

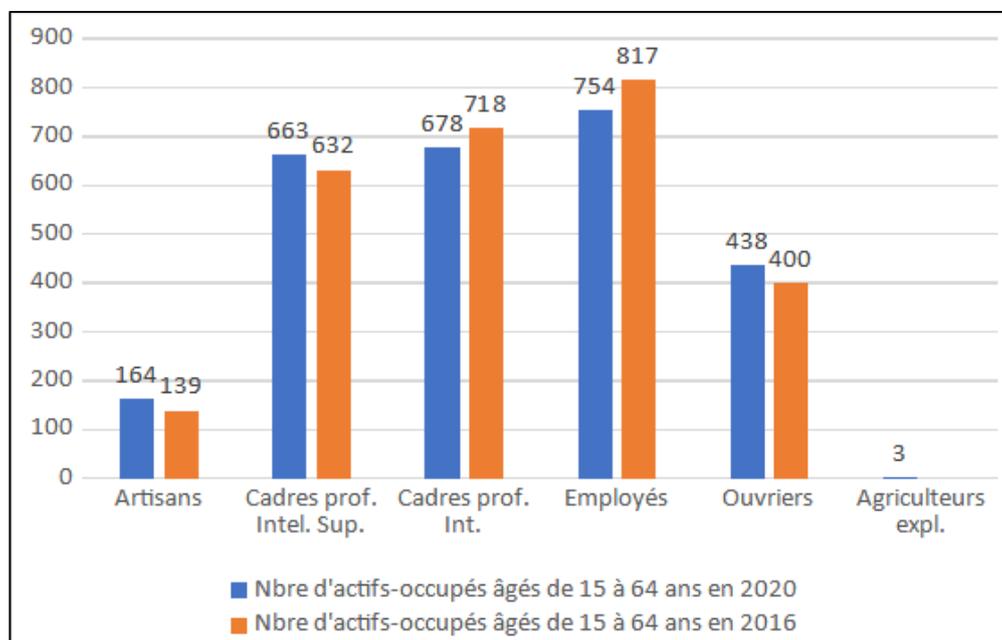
- **Augmentation** des actifs avec emploi dans la zone EVS qui représentent en 2021 42% (1489 personnes) des allocataires CAF tandis qu'en 2018, ils ne représentaient que 30% (960 personnes) de cette population.
- **Diminution** des actifs au chômage, qui représentent en 2021 10% (347 personnes) des allocataires CAF contre 14% en 2018 (437 personnes).

Ces chiffres démontrent une **dynamique positive dans la zone EVS en termes d'emploi**.

Néanmoins, **en 2021, les allocataires sous le seuil de bas revenus dans la zone EVS sont en hausse**. Ils sont au nombre de 1350 personnes, contre 1169 en 2018 (hausse constante sur les 4 années). Ils représentent aujourd'hui **18% des habitants de la zone**. **La précarité des ménages reste donc une donnée marquante de ce territoire**.

5. Situation socio-professionnelle des ménages

Evolution de la situation socio-professionnelle des personnes âgées de 15 à 64 ans dans la zone EVS entre 2016 et 2020



Ces chiffres indiquent une augmentation des catégories cadres supérieurs et intermédiaires, ainsi que des ouvriers et des artisans dans la zone EVS. En revanche, le nombre d'employés a diminué par rapport à l'année 2016.

6. Eléments significatifs à considérer pour le projet de l'Espace rencontre du Foirail :

Au regard de l'étude de données chiffrées, des premiers éléments sont à prendre en compte pour le renouvellement et la mise en œuvre du projet social :

Concernant la représentation des tranches d'âges :

Comparatif de représentation population zone EVS / usagers fréquentant l'EVS

Tranche d'âge	Représentation de la population zone EVS	Représentation des usagers fréquentant l'EVS
Les 24 ans et moins	31%	7%
Les 25-39 ans	23%	18%
Les 40-64 ans	27%	34%
Les 65 ans et plus	19%	41%
Total	100%	100%

Même si les habitants fréquentant l'Espace rencontre du Foirail n'habitent pas tous la zone EVS, on peut espérer une représentation du quartier au sein de l'espace et donc attendre un équilibre entre la structure démographique des habitants de la zone EVS et celle des usagers de la structure.

La représentation de la **population dite "active"** (les 25-64 ans) **au sein de la zone EVS est similaire à la représentation des usagers de l'EVS** (50 % de la zone – 52% des usagers) mais on observe un net déséquilibre avec une **sous-représentation des jeunes à l'EVS** et, à l'inverse, une **sur-représentation des retraités**.

Concernant le statut des publics :

La présence importante de personnes venant seules à l'EVS fait écho aux chiffres de l'INSEE qui mettent en valeur la présence majoritaire d'un public isolé au sein de la zone EVS. Comme déjà précisé en amont, toute personne venant seule à l'EVS n'est pas automatiquement isolée. Néanmoins, de par son contact avec le public, l'équipe de l'EVS peut affirmer qu'**une grande part des personnes fréquentant la structure sont des personnes vivant seules**.

Les familles représentent 11% de la population fréquentant l'Espace rencontre du Foirail contre 14% sur la zone EVS et 21% sur la Ville. Quelle que soit leur représentation sur le territoire et dans la structure, **les familles sont le public prioritaire d'un Espace de vie sociale donc le public cible de l'Espace rencontre du Foirail**.

Néanmoins l'étude de ces chiffres va conduire notre réflexion pour la mise en œuvre du projet social. En particulier les chiffres mettant en valeur le fait que **les familles monoparentales sont plus nombreuses que les couples avec enfant(s) sur la zone EVS**, ce qui constitue une particularité par rapport à l'ensemble du territoire où les familles sont majoritairement des couples avec enfants.

Concernant les données socio-professionnelles :

On constate qu'une part non négligeable des ménages de la zone EVS sont en situation de précarité. Si cette donnée peut paraître informative, elle confirme que le choix de la **gratuité de l'ensemble des propositions de l'espace** (notamment grâce à l'implication des habitants) **permet à tous les publics de participer à des activités simples et qualitatives et que la question des vulnérabilités socio-économiques et socio-écologiques sont primordiales à accompagner**.

L'ensemble de ces résultats vient confirmer et renforcer le rôle de l'Espace rencontre du Foirail en tant qu'acteur majeur sur son territoire. Acteur et levier, pour tisser le lien avec les habitants, créer des espaces de solidarité et de convivialité, proposer, soutenir et participer aux actions en faveur du public, notamment celui identifié comme prioritaire.

Bien que toute personne est - et restera - accueillie à l'Espace de vie sociale de manière égalitaire et inconditionnelle, l'équipe EVS doit être attentive à l'équilibre des publics accueillis afin d'assurer une mixité. Elle devra donc :

- Continuer à accueillir les seniors et les personnes isolées
- Proposer des activités pour les enfants et pré-adolescents permettant d'attirer les familles, en particulier les familles monoparentales (en effet, l'EVS n'ayant pas d'agrément, il ne peut accueillir les mineurs sans responsables)
- Penser l'accueil des jeunes pour faire de l'espace un repère pour eux

2-C/ LE RECUEIL DES AVIS ET EXPRESSIONS DES BESOINS DES HABITANTS ET PARTENAIRES

Pour le renouvellement participatif du projet social, les partenaires ont été sollicités dès le début de la démarche et les habitants ont été sollicités après les ateliers de travail afin de les sonder sur les premières pistes d'action envisagées.

1. L'avis des partenaires

L'équipe a souhaité faire un point avec les partenaires (du représentant associatif à l'habitant impliqué) sur leur compréhension du fonctionnement de la structure et sur leur partenariat existant ou à développer.

12 partenaires ont répondu au questionnaire qui a été distribué lors de la réunion bilan (*questionnaire en annexe n°4*) : 7 représentants d'association (*Au jour le jour, Habitat Jeunes Pau Pyrénées, Le Planning Familial, L'Entre-temps, Gem en Daban, EGPE*) / 3 agents de la collectivité (Directions Santé Solidarité et Sports et Education) et 2 habitants membres du Conseil de Vie.

De ce questionnaire (voir annexe), il ressort que la majorité des répondants s'accordent sur le fait que :

- Les informations données par l'espace sont claires et pertinentes
- Les activités proposées sont satisfaisantes
- La fréquence des activités convient
- Les personnes sont bien accueillies à l'Espace rencontre du Foirail

Néanmoins, il apparaît clairement que **les horaires ne correspondent pas à tous** (sur les 6 personnes concernées, les horaires conviennent à seulement 3 personnes).

Les partenaires proposant des activités ou co-portant des projets avec l'espace sont satisfaits de leur partenariat avec l'espace et pensent que ce partenariat a eu un impact positif sur l'activité de leur structure. Globalement, les modalités de leur intervention leur conviennent.

Pour les partenaires de l'espace avec qui des liens sont créés mais qui n'ont pas encore réalisé d'activité ou projet avec l'espace il ressort qu'ils n'en sont pas satisfaits, que **les modalités d'intervention ne sont pas bien connues et qu'ils souhaitent prendre du temps pour développer le partenariat.**

Les partenaires ont finalement été interrogés sur leur future implication dans la vie de la structure. Sur le souhait de s'impliquer dans le fonctionnement de l'espace au travers la proposition d'activités, 8 personnes se sont positionnées positivement, 2 ont décliné la proposition et 2 ont besoin de plus d'information. La majorité des personnes prêtes à proposer des activités ont déjà connaissance de ce qu'elles peuvent y faire, quelques-unes ont besoin de plus d'informations.

Sur le souhait de s'impliquer dans le Conseil de vie, 2 y sont déjà, 7 ont décliné la proposition et 2 ont besoin de plus d'information.

De ce sondage, il ressort une **satisfaction globale de ce qu'il se passe à l'Espace rencontre du Foirail** avec néanmoins le **besoin d'éclaircir les partenaires sur leurs modalités d'intervention** et de **développer l'information sur la place que chacun peut prendre** dans le fonctionnement de la structure.

2. Une nouvelle enquête auprès du public

Se basant sur l'enquête effectuée pour le premier projet social, sur l'expérimentation des deux premières années d'ouverture et sur les pistes avancées par les habitants et partenaires, un questionnaire a été effectué auprès du public (*questionnaire en annexe n°5*).

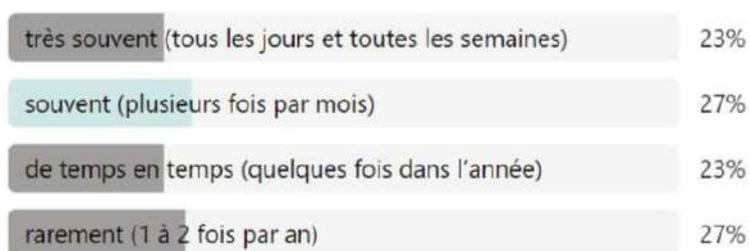
Nous n'avons pas pu cette fois-ci aller sur le terrain pour interroger les habitants. Le questionnaire a été envoyé aux habitants recevant le programme de l'Espace rencontre du Foirail (plus de 500 personnes), à ceux qui reçoivent la lettre hebdomadaire de la manager de quartier (plus de 700 personnes) et aux allocataires de la CAF du périmètre de l'EVS.

143 personnes ont répondu au questionnaire dont 46 % connaissent l'Espace rencontre du Foirail.

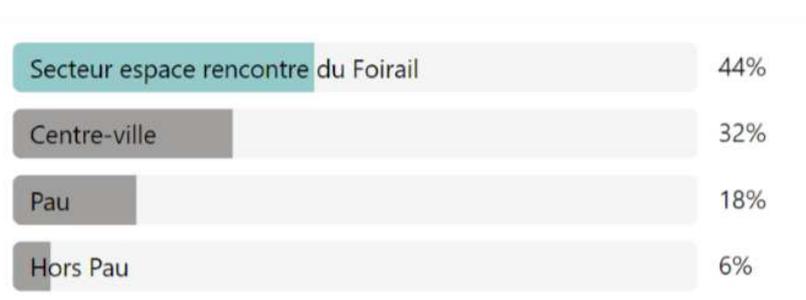
En voici les principaux résultats.

Les personnes ayant bien voulu répondre à ce questionnaire, et donc a priori intéressées par le projet de l'Espace rencontre du Foirail ont un usage très équilibré du quartier en termes de fréquence :

1. A quelle fréquence fréquentez-vous le quartier du Foirail ?



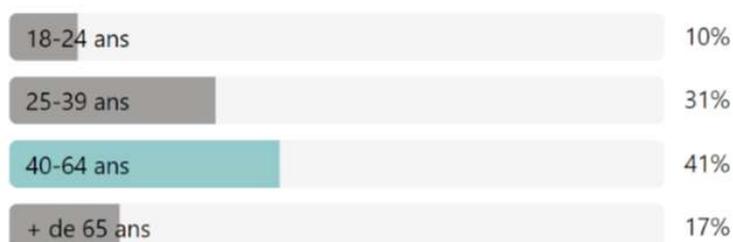
Leur secteur d'habitation :



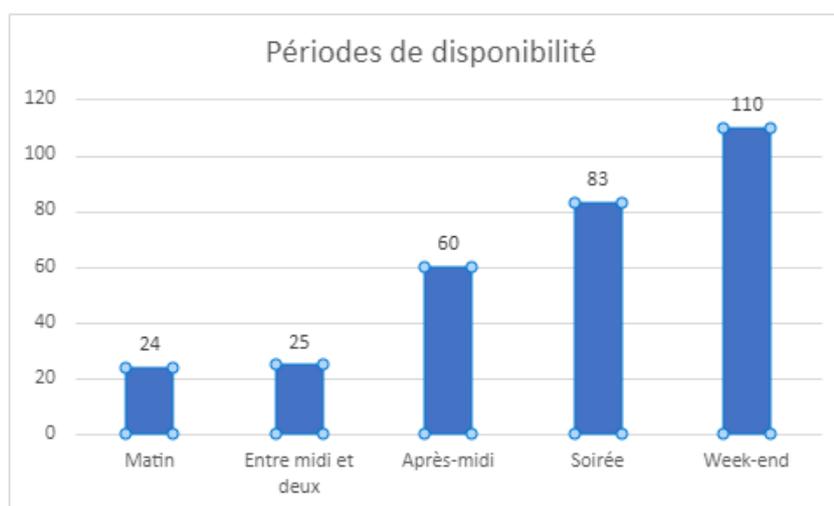
Leur situation familiale :



Leur tranche d'âge :



Leurs disponibilités :

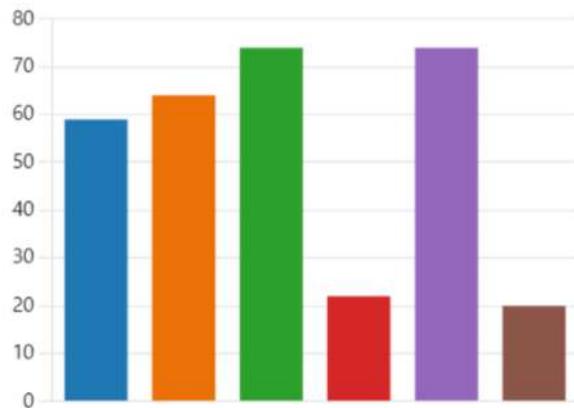


Tout comme au premier projet social, les périodes sollicitées par le public sont les créneaux soirée et week-end qui coïncident avec des activités attrayantes, festives et conviviales.

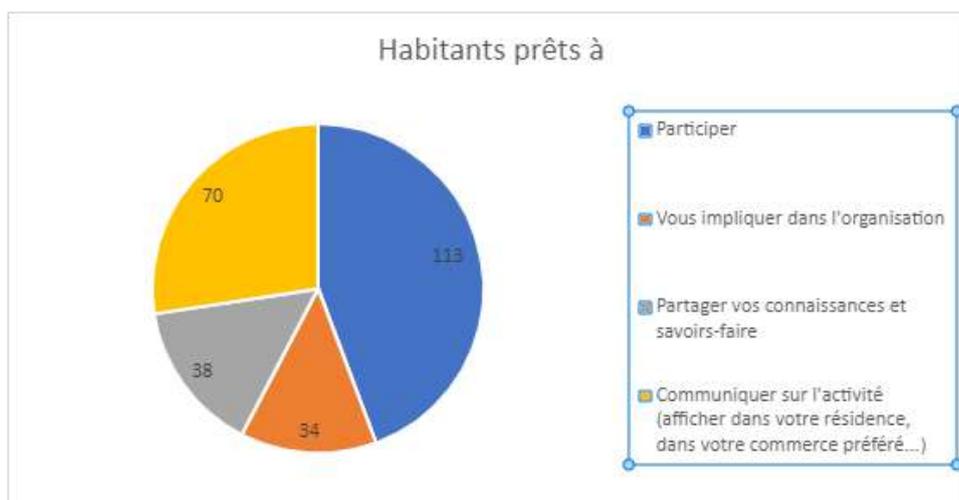
En effet, au regard des propositions effectuées lors des ateliers ou des idées récurrentes proposées à la coordinatrice de l'espace, il a été demandé aux répondants de signaler les activités qui les intéressaient. Les organisations d'une brocante et d'une soirée cinéma remportent les faveurs du public.

Les activités qui les intéressent :

● Fête des voisins	59
● Soirée jeux de société	64
● Soirée cinéma	74
● Rencontres autour de la parenta...	22
● Brocante	74
● Ne se prononce pas	20



L'équipe a souhaité avoir une idée des intentions des habitants, intéressés par les activités, en termes d'implication :



De cette question ressort l'accord pour nombre d'habitants de communiquer sur l'activité auprès de leurs lieux du quotidien. Ce paramètre va permettre à l'équipe de s'autoriser la sollicitation plus régulière des usagers sur cette forme de communication qui a un impact très positif sur la fréquentation des activités.

A la suite de cela, 35 personnes ont proposé des activités et 24 d'entre-elles sont prêtes à partager leurs connaissances et leur savoir-faire sur ces activités.

Il est à noter que nombre des activités proposées par les personnes interrogées (aquarelle, couture, loisirs créatifs, sorites, etc.) sont déjà proposées par l'espace. L'espace doit donc poursuivre ses actions de communication visant à bien faire connaître la structure.

A cela s'ajoute des idées nouvelles comme l'organisation de café philo, repair café, création de bijoux, des rencontres sur la thématique de l'environnement, etc. (voir liste en annexe)

3 / DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT PARTICIPATIF, REVISION DES AXES STRATEGIQUES ET DEGAGEMENT DES PISTES

Avant de lancer le renouvellement, l'équipe a travaillé le phasage de démarche participative et a mixé temps collaboratifs globaux, avec les partenaires et avec les habitants entrecoupés d'aller-retour avec les instances de gouvernance.

3 – A / LA METHODOLOGIE DEVELOPPEE

DATE	ACTION	OBJECTIFS
Novembre et décembre 2022	Réunion conseil de vie	Bilan partagé (SWOT : Opportunités, forces, faiblesses, menaces) Evaluation des fiches actions projet social 2020-2023 Brainstorming : partage d'idées d'axes de travail
Début janvier 2023	Lancement communication du renouvellement du projet social	Diffusion de l'affiche travaillée appelant à la participation pour le renouvellement du projet (<i>affiche en annexe n°6</i>)
Entre janvier et octobre 2023	Rencontres du Conseil de Vie	Implication des membres du conseil de vie dans la démarche de renouvellement Suivi de la méthode de renouvellement Travail autour du fonctionnement du conseil de vie
12/01/2023	Comité d'orientation	Bilan d'activité période 2020-2023 Validation de la méthodologie Définition partagée des orientations
20/01/2023	Café des partenaires	Information renouvellement projet social Présentation méthodologie et premières orientations Invitation aux ateliers de diagnostic
14/02/2023	Réunion publique	Présentation de l'EVS Bilan depuis l'ouverture Présentation simplifiée de la méthodologie et des premières orientations Proposition participation + invitation aux ateliers de diagnostic
21/02/2023	1ère rencontre partenaires	Présentation bilan Premiers échanges pour dégager 3 / 4 thématiques à travailler Mise à disposition d'un questionnaire bilan
09/03/2023	1er atelier participatif habitants	Repérage des idées d'activités que les habitants souhaiteraient voir se dérouler à l'EVS Avec la participation des habitants, mise en lumière les différentes formes d'implication des habitants
14/03/2023	Atelier partenaires	Construction de manière partenariale des potentiels projets "famille" et "parentalité et scolarité" portés par l'EVS
21/03/2023	Atelier partenaires	Construction de manière partenariale des potentiels projets "jeunesse" portés par l'EVS en mettant les

		partenaires dans la "peau de jeunes"
30/03/2023	Atelier partenaires	Construction de manière partenariale des potentiels projets "point numérique" portés par l'EVS
04/04/2023	Atelier Habitants	Elaboration de fiches actions "soirée jeux de société" et "fête des voisins"
02/05/2023	Atelier Habitants	Elaboration des fiches actions "soirée cinéma" et "rencontres parentalités"
16/05/2023	Comité d'orientation	Retour de la démarche participative engagée Validation des enjeux, objectifs et pistes d'actions découlant des ateliers participatifs
2/06/2023	Anniversaire de l'Espace Rencontre du Foirail (flyer en annexe n°7)	Restitution aux partenaires et habitants du travail de renouvellement Tenue de deux derniers ateliers : Occupation de la future terrasse et Communication pour mieux faire connaître l'espace Dynamisation de ce temps via l'appui de l'outil facilitation graphique
Eté 2023	Ecriture du projet Social	Centralisation de la matière recueillie au cours des 6 derniers mois Renouvellement du diagnostic de territoire avec les chiffres INSEE et CAF
12/10/2023	Comité d'orientation	Présentation du diagnostic de territoire Dernière validation des enjeux et objectifs Présentation des fiches actions Validation du projet social Echanges pour les ajustements

Les ateliers participatifs ont regroupé une quinzaine d'habitants et une vingtaine de partenaire. Le Conseil de vie était représenté à chaque atelier participatif par la présence d'au moins un de ses membres.

Dès les premiers échanges, se sont démarquées **4 thématiques** remontées par tous :

- Appropriation de l'extérieur par l'occupation de la place du Foirail
- L'accueil de famille en activité libre, l'aller vers les familles et du soutien à la parentalité
- L'accueil de la jeunesse en activité libre ou mise à place d'actions à leur destination
- L'intergénérationnel par des projets et activités croisées aux différents publics

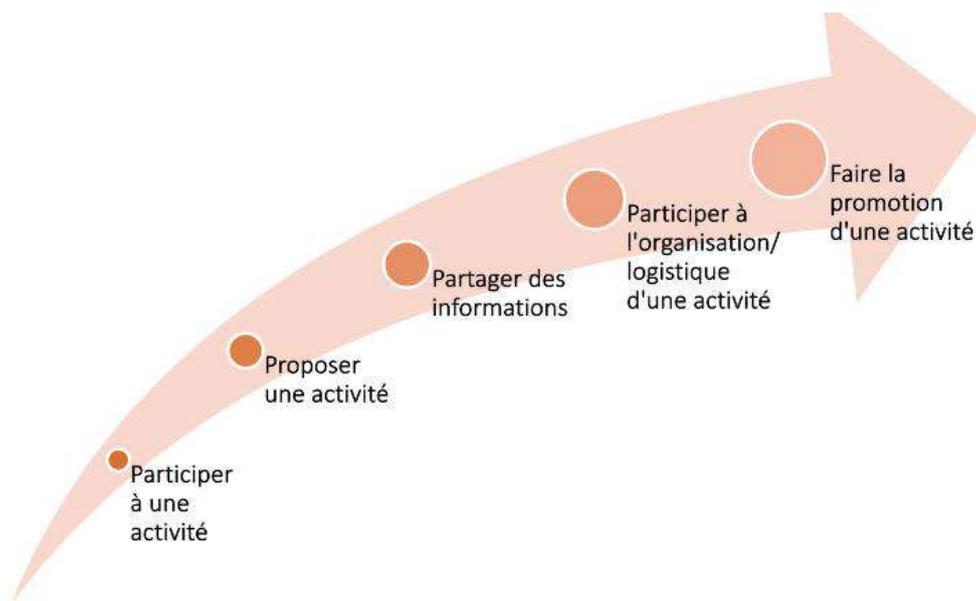
Il a été aussi noté la singularité de l'Espace rencontre du Foirail par sa souplesse de fonctionnement et par le fait que l'espace soit modulable et le mobilier mobile pour une simplicité d'organisation.

Ces éléments ont donc été intégrés à la réflexion de l'équipe tout au long de la démarche.

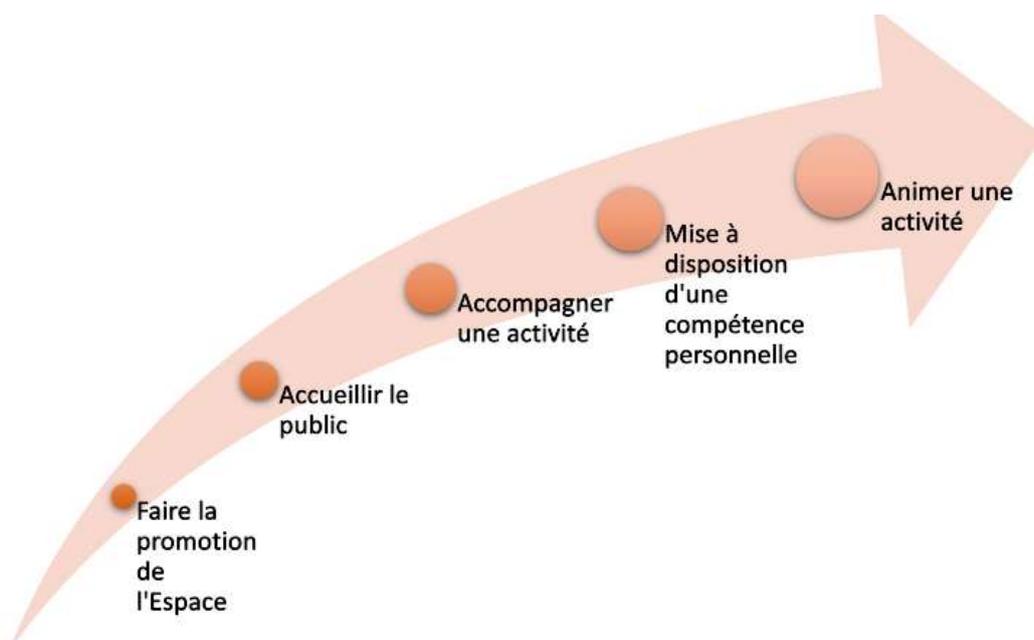
3 – B/ RETOURS DES ATELIERS AVEC LES HABITANTS

La marche étant haute entre le souhait de s’impliquer et le passage à l’acte, certains habitants manquant de confiance en soi ou méconnaissant leurs compétences, l’équipe de l’EVS a souhaité aborder avec les habitants les différents niveaux d’implication.

Echelle d’implication des habitants – niveau 1 :



Echelle d’implication des habitants – niveau 2 :



Ce détail d'implication avait pour objectif de montrer l'importance de la place de l'habitant dans la vie de l'EVS quel que soit le degré de son implication. Très vite est apparue la notion "d'habitant colibri".

Après les ateliers effectués avec les habitants, 3 actions se dessinent, toutes basées sur la volonté de se rencontrer : l'organisation de "soirée jeux", de "repas des voisins" et de "soirée cinéma". Les ateliers ont été menés avec l'ambition de mettre l'habitant au cœur de l'organisation des actions avec bien évidemment le soutien et l'accompagnement de l'équipe de l'Espace de vie sociale.

3 – C/ RETOUR SYNTHETIQUE DES ATELIERS AVEC LES PARTENAIRES

Atelier autour des familles et de la parentalité et de la scolarité :

- Consensus sur la nécessité d'aller vers les familles
- Privilégier ce public lors d'actions de communication sur la structure (sites classiques mais également file d'attente des administrations, espaces publics et certains comptes de réseaux sociaux comme *Pau Family Club*)
- Proposer des activités innovantes : ateliers "flashes" dans l'espace public, participation à un café des parents dans une école, répit familial/garde d'enfants
- Au sein de l'EVS :
 - Savoir ne rien proposer (être à disposition des parents mais les laisser s'approprier l'espace)
 - Co-construction d'un atelier, événement ou sortie
- Traiter la thématique de la scolarité comme n'importe quelle thématique autour de la parentalité

Atelier autour de la jeunesse :

- Besoins des jeunes (tranche 18/30 ans) - ils sont tous différents avec des besoins différents. En voici quelques-uns :
 - Besoin de réseau pour l'insertion professionnelle
 - Besoin de lien social
 - Attrait pour les activités manuelles (jardinage, couture, etc.)
- Ce que pourrait proposer l'EVS :
 - Espace d'information / lieu ressources
 - Animations à destination "des publics n'entrant pas dans les clous"
 - Organisation d'une bourse sportive sur la place
- Spécificités dans la mise en œuvre :
 - Format souple – qui rassemble sur un centre d'intérêt commun
 - Nécessaires régularité et visibilité
 - Public qui ne fait que passer - rôle de participant mais également d'acteur
- L'espace doit avoir un rôle de facilitateur – c'est un lieu de brassage

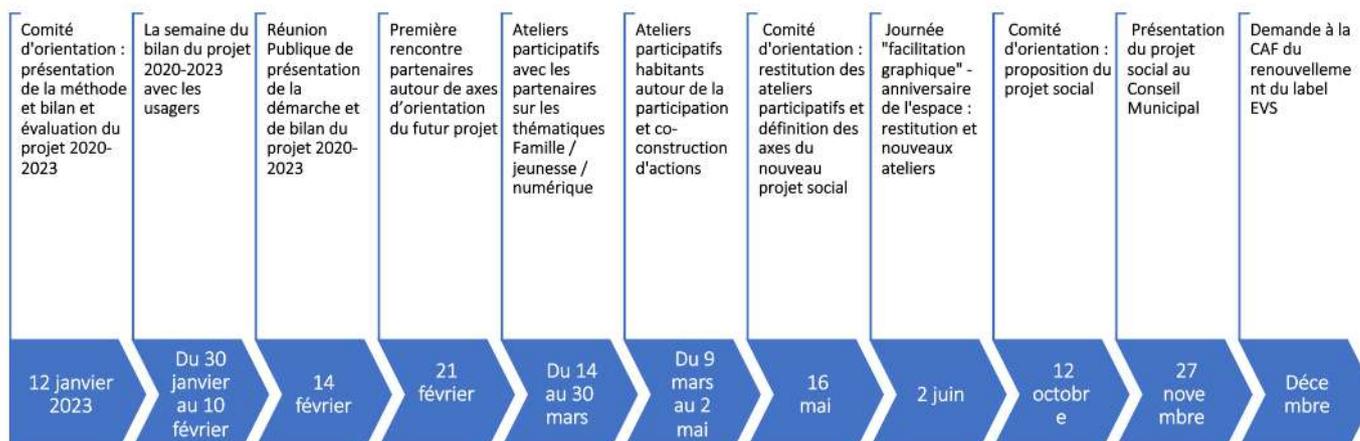
Atelier autour du numérique :

- Département porteur du réseau local d'inclusion numérique

- De nombreuses activités déjà proposées
- Rappel de ce que fait l'espace :
 - Met à disposition un ordinateur
 - Oriente la population vers la Maison du Citoyen, la MIAL et le CCAS
 - Accompagne les habitants sur démarches simples
- Thématiques qui pourraient être traitées à l'espace en fonction des demandes et besoins repérés :
 - Le smartphone
 - La sécurité numérique
 - L'utilisation des écrans dans la famille
- Aspect ludique : jeux vidéo, intelligence artificielle et jeux d'applications simples

Remarque : Elément important qui n'a pas – ou a peu - été abordé lors du travail d'évaluation mais que l'équipe et la collectivité ne peuvent occulter : le sujet de l'environnement et de la transition écologique. Des d'actions sont déjà mises en place au sein de l'espace (grainothèque, sorties au jardin de Sers, balades nature urbaine, accueil de "Climat t'en dis quoi ?") mais nécessaire prise en compte de cet aspect dans notre projet social.

3 – D) CALENDRIER DU RENOUELEMENT DU PROJET SOCIAL



4 / PROJET SOCIAL POUR LES 4 ANNÉES A VENIR

De l'évaluation des deux premières années d'expérimentation et de la réflexion collective pour les 4 années à venir, il ressort la volonté de poursuivre le travail déjà engagé.

4 – A /LES ENJEUX REVISES ET LES OBJECTIFS POSES AVEC LE COMITE D'ORIENTATION

4 enjeux transversaux prioritaires ont été posés avec le comité d'orientation le 16 mai 2023 :

1. Assurer la mixité du public fréquentant l'espace
2. Valoriser la participation des habitants et partenaires
3. Mieux transmettre l'identité et le fonctionnement de l'espace

Les sujets de l'écologie et de la vulnérabilité sociale et économique face aux transitions écologiques constituent un quatrième enjeu transversal primordial. Au-delà de la démarche de l'équipe d'une pratique plus vertueuse dans les gestes du quotidien, cet axe sera mis au travail dans tous les projets possibles.

Objectifs généraux et opérationnels qui découlent des enjeux :

OBJECTIFS GENERAUX (OG)	OBJECTIFS OPERATIONNELS (OP)
Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants (OG1)	<ul style="list-style-type: none">• Développer des projets s'adressant à chaque public cible pour renforcer la mixité du public (Fiches actions 1 et 2)• Faire de l'espace un lieu d'expérimentation permanente pour s'approcher au plus près des besoins de chaque public (Fiches actions 1, 2 et 6)• Développer les actions générant de la mixité pour croiser les publics (Fiche action 3)
Inscrire l'espace dans son territoire et son quartier (OG2)	<ul style="list-style-type: none">• Ouvrir la structure sur l'espace public de la place du Foirail (Fiche action 4)• Développer des actions d'aller-vers les publics et faire des actions en extérieur (Fiches actions 1, 4,7)• Renforcer les liens avec l'environnement immédiat de la structure et les acteurs de proximité (habitants, commerçants, institutions, association, écoles) (Fiches actions 3 et 4)
Faire de l'Espace Rencontre du Foirail un espace partenarial reconnu (OG3)	<ul style="list-style-type: none">• Proposer une charte du partenariat (Fiche action 8)• Développer le partenariat, coconstruire des projets ambitieux en termes d'impact avec les partenaires (Fiche action 2 et 5)• Faire des habitants des partenaires (Fiche action 7)
Valoriser et rendre visible l'implication et la participation des habitants (OG4)	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner les habitants dans l'appropriation des différentes formes d'implication (Fiches actions 7 et 8)• Mettre en avant l'action des habitants-colibris (Fiche action 7)• Faire grandir le Conseil de Vie (Fiches actions 7 et 8)

4 – B / LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1

LE PROJET FAMILLE

Objectifs :

- Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants
- Inscire l'espace dans son territoire et son quartier

Axe d'intervention :

Mettre en place un éventail d'actions visant à faire connaître la structure aux familles, à les faire entrer à l'EVS et à les fidéliser

Descriptif :

Les familles constituent un des publics cibles de l'EVS qui éprouve cependant des difficultés à le faire entrer dans ses murs. Les contraintes de vie des familles notamment monoparentales sont autant d'obstacles à la découverte de l'espace par les familles.

Aujourd'hui, l'EVS compte 2 années d'existence et un certain nombre d'entre elles a poussé les portes de la structure et commencent à y trouver une régularité de présence et une implication. Il est nécessaire de poursuivre les efforts et les actions à destination de ce public pour renforcer leur adhésion au projet et leur fréquentation de l'Espace.

Différents niveaux d'action sont à prévoir :

- **Une programmation de "l'aller vers"** : établir une feuille de route et un calendrier où la structure va à la rencontre des familles, distribue ses flyers et communique sur ses activités dans les crèches, centres de loisirs, médiathèque, espaces publics où se trouvent les parents
- **Une nouvelle approche auprès des écoles** : participer aux cafés des parents, être présent ponctuellement devant les écoles du quartier, accueillir des ateliers de projets d'école (afin de "faire parler les enfants" de l'EVS) ou en coconstruire avec les équipes périscolaires et scolaires...
- **Travailler l'adhésion des familles à l'EVS en s'appuyant sur le partenariat** : En s'appuyant sur les expériences positives des deux dernières années, l'objectif est de travailler avec les partenaires les facteurs de réussite de l'adhésion des familles. Des actions coconstruites permettraient à des familles ou des groupes de famille de venir dans la structure pour la première fois accompagnés par un professionnel déjà connu des familles. Ce lien partenarial leur permettra ensuite d'investir le lieu par elles-mêmes.
- **Être un lieu de répit** : Construire avec les familles des activités leur apportant des temps de répit parental à travers deux types d'actions : l'accueil d'actions portées par des partenaires et la proposition d'activités choisies avec les familles (danse/couture ou autre les mercredis matin)
- **Accueillir le dispositif Pau's détente** pendant les petites vacances scolaires : exploiter la nouvelle place du Foiraill pour y accueillir des événements en extérieur et à l'intérieur de la structure à destination des familles
- **Proposer des événements thématiques** pouvant directement concerner les familles (sur les thématiques santé, éducatives, sportives, etc.) en lien avec des partenaires externes et les services santé, parentalité et éducation de la collectivité
- **Communiquer le programme de l'EVS sur l'application TIPI**

Public visé :

Toutes les familles y compris grands-parents/petits-enfants

Moyens et ressources mobilisées :

Habitants, manager de quartier, partenaires associatifs, écoles, services de la collectivité

Résultats attendus :

- Augmentation de la fréquentation de l'EVS par les familles
- Implication de celles-ci dans la vie de la structure
- Augmentation des partenariats avec les acteurs de la parentalité et les écoles

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de familles qui fréquentent l'EVS
- Fréquence des Familles (nombre de passages)
- Nombre de nouvelles familles ayant poussé la porte
- Nombre d'actions d'aller-vers de l'EVS
- Satisfaction des familles

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024 notamment pour les actions "aller vers" et l'accueil du dispositif *Pau's détente*

FICHE ACTION N°2

L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL : UN LIEU POUR LES JEUNES

Objectifs :

- Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants
- Faire de l'espace un espace partenariale reconnu

Axe d'intervention :

Faire de l'EVS un espace ressource et de socialisation pour les jeunes majeurs (18-25 ans)

Descriptif :

A l'instar des familles, les jeunes sont un des publics ciblés par l'EVS qui pour certains, comme les seniors, peuvent souffrir d'isolement. Jusqu'à maintenant, ce public fréquente peu l'EVS.

L'objectif est que l'Espace puisse devenir pour les jeunes majeurs (18-25 ans) un lieu ressource, mais aussi un lieu de socialisation intergénérationnel ou entre jeunes sur certains créneaux, mais aussi un lieu de pratiques collectives à travers la participation ou l'animation d'ateliers.

Pour capter ce public, une première réflexion avec les partenaires s'est engagée autour de projets pouvant répondre aux besoins spécifiques de ce public.

Les pistes d'actions à envisager sont :

- Organiser des **soirées d'information** avec les partenaires ou les services de la collectivité autour de thèmes choisis avec des jeunes
- Maîtriser **La Boussole des Jeunes pour en être un relais** auprès de ce public
- Accueillir des **activités initiées par les jeunes**, (ex : soirée jeu de rôle)
- S'organiser pour que les actions à destination des jeunes et les autres actions se déroulent simultanément pour favoriser les **échanges intergénérationnels** puis organiser des événements festifs ou thématiques attirant tous les publics

Public visé :

Les jeunes et jeunes actifs

Moyens et ressources mobilisées :

Partenaires associatifs, services de la collectivité, habitants, jeunes

Résultats attendus :

Être un lieu ressource et d'orientation pour les jeunes, être repéré comme un lieu où ils peuvent se retrouver

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de soirées d'information organisées
- Nombre de jeunes qui participent à ces réunions
- Nombre de jeunes qui reviennent spontanément à l'EVS
- Nombre de jeunes qui intègrent la liste de diffusion de l'EVS
- Nombre de jeunes qui proposent des activités à l'EVS

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024 pour les soirées d'information

FICHE ACTION N°3
LES RENCONTRES CONVIVIALES DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

Objectifs :

- Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants
- Inscrire l'espace dans son territoire et son quartier

Axe d'intervention :

Impulser et accompagner l'organisation d'évènements réguliers qui sont autant d'espaces de convivialité et de rencontres pour les usagers.

La structure participera ainsi pleinement à la dynamique du quartier et permettra au large public d'identifier l'EVS comme un acteur clef du Foirail et du centre-ville.

Descriptif :

La structure commence à être bien identifiée par le public et nombre de nouvelles personnes en ont poussé la porte. Il convient de continuer sur cette lancée et de permettre à l'EVS de s'ancrer davantage dans la dynamique du quartier, de rayonner au-delà et d'attirer de plus en plus de public.

Plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Accueillir les propositions d'habitants pour organiser des **évènements sur la place** du Foirail, type fête des voisins, vide-greniers
- Organiser des **soirées** (jeux, cinéma, théâtres en fonction de l'envie des habitants)
- Mettre en place un partenariat régulier avec le **pôle culturel** du Foirail pour organiser des soirées culturelles, notamment cinéma
- Faire de **l'anniversaire** de l'EVS un temps fort et repéré

A noter que tous ces évènements doivent s'inscrire dans la démarche participative qui fait la philosophie de la structure et être portés par les habitants. L'équipe de l'EVS sera présente en tant que support et accompagnateur des projets. Un membre du Conseil de vie sera désigné comme référent auprès des habitants.

Public visé :

Grand public, notamment familles et personnes isolées, habitués et nouveaux usagers, commerçants et structures associatives voisines

Moyens et ressources mobilisées :

Actions à organiser en priorité par les habitants en partenariat avec les acteurs du quartier, les Directions de la collectivité, le manager de quartier et le conseil de vie

Résultats attendus :

Une fréquentation en augmentation de l'EVS, une visibilité accrue de l'EVS en tant qu'acteur clef de la dynamique du quartier et un haut niveau de participation des habitants à la vie de leur quartier

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre d'évènements organisés par année
- Nombre de participants aux événements (en fonction de la saison, horaires, types)
- Nombre d'habitants s'impliquant dans l'organisation de ces évènements
- Nombre de personnes ayant découvert la structure à cette occasion
- Nombre de personnes qui sont revenues dans la structure après les événements

Calendrier prévisionnel : Dès 2024 en fonction des souhaits des habitants

FICHE ACTION N°4

S'APPROPRIER L'EXTERIEUR – LA TERRASSE DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

Objectifs :

- Inscrire l'espace dans son territoire et son quartier

Axe d'intervention :

Animer l'espace extérieur en proposant un éventail d'actions et d'activités, favoriser les partenariats avec les acteurs du quartier et favoriser la prise d'initiative des habitants

Descriptif :

Le réaménagement de la place du Foirail a permis de créer un espace assez large pour que des évènements puissent y être organisés.

De plus, à l'instar des commerçants qui jouissent d'une terrasse extérieure pour accueillir leur clientèle, l'EVS dispose d'un espace sur le trottoir à proximité directe de sa façade. Cet espace extérieur constitue une "3ème pièce" que la structure souhaite investir quotidiennement. C'est aussi un vecteur d'implantation fort pour l'espace dans son quartier et dans son environnement immédiat avec les acteurs, commerçants et structures très proches qui peuvent devenir des usagers, des partenaires mais aussi des prescripteurs pour le public vers la structure.

Plusieurs actions sont possibles :

- Organiser et/ou participer à tout **évènement situé sur la place du Foirail** ;
- Proposer que certaines activités habituelles de l'EVS se déplacent à **l'extérieur sur la « terrasse »** de l'EVS ;
- **Renforcer la visibilité de l'espace** en aménageant l'espace extérieur pour laisser place à des **animations spontanées** (mobilier extérieur facilitant la pratique d'activité libre, la diffusion d'informations, etc.)

Public visé :

Grand public, habitants du quartier notamment familles et les personnes ne connaissant pas la structure

Moyens et ressources mobilisées :

En partenariat avec les acteurs du quartier, services de la collectivité, le manager de quartier et les habitants
Investissement dans du mobilier extérieur

Résultats attendus :

Visibilité accrue de l'EVS et attraction du public pour faire de cet espace un espace repéré dans les habitudes et créer des habitudes d'usage.

Augmentation de la fréquentation de l'EVS

Satisfaction des usagers de l'EVS de pouvoir profiter de l'extérieur

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de personnes ayant découvert la structure à travers des actions à l'extérieur
- Nombre de nouvelles propositions en extérieur

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024

FICHE ACTION N°5
PROJET ALIMENTATION BIEN-ÊTRE

Objectifs :

- Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants
- Faire de l'espace un espace partenarial reconnu

Axe d'intervention :

Développer les actions et projets autour de la cuisine, de l'alimentation et du bien-être/santé en intensifiant les partenariats avec les acteurs du territoire œuvrant sur cette thématique. Enclencher une démarche d'accompagnement solidaire du public à la transition socio-écologique (sujets de santé, économiques, de lien social, etc.)

Descriptif :

Les actions autour de la cuisine ont fait l'objet d'une demande importante de la part des habitants lors de la rédaction du premier projet social. Pour y répondre, l'EVS a coconstruit un atelier cuisine mensuel en partenariat avec l'association *Au jour le jour*, activité qui remporte un franc succès.

Par ailleurs, de nombreux partenaires avec qui l'EVS est déjà en lien maillent le territoire sur cette thématique : la *Cuisine mobile*, les *Petites cantines*, les jardins partagés, notamment le *jardin Guynemer*, *Science Odyssée*, les directions Santé-solidarité et Déchets et Développement Durable et la Maison du jardinier. La collectivité s'est également récemment dotée d'un nouveau « défi anti-gaspi », autant de sujets en lien direct avec l'alimentation saine et durable et l'alimentation comme opportunité de convivialité et de lien social. En tant que structure de proximité, il semble pertinent de se saisir de cette dynamique et d'impulser, avec les partenaires et les habitants diverses actions :

- Organiser une **Cuisine mobile** sur la place du Foirail
- Coconstruire un projet commun avec les **Petites cantines**
- Avec les **jardins partagés** de la ville, impulser des activités autour du potager urbain
- Accueillir des actions de **sensibilisation/informations autour du gaspillage alimentaire**
- Accueillir des actions de **sensibilisation/informations autour de l'alimentation**

Public visé :

Grand public, familles, jeunes et personnes isolées

Moyens et ressources mobilisées :

Partenaires cités ci-dessus, services de la collectivité, habitants et habitants-colibris

Résultats attendus :

Création et valorisation d'un éventail d'activités et de propositions autour de l'alimentation

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de projets impulsés,
- Nombre de projets inscrits au programme,
- Nombre de participants à ces activités

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024

FICHE ACTION N°6
L'ACTION NUMERIQUE DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

Objectifs :

- Ancrer l'usage de l'espace dans les pratiques des habitants
- Faire de l'espace un espace partenarial reconnu

Axe d'intervention :

Proposer des actions sur le numérique pour répondre à des besoins identifiés et des propositions d'habitants ou de partenaires

Descriptif :

Le pôle numérique se traduit à l'EVS par la mise à disposition d'un ordinateur en libre accès. L'équipe accompagne également les usagers sur des manipulations simples avec leur téléphone portable par exemple. Dans d'autres cas, elle oriente le public vers les structures existantes (ex : Maison du Citoyen et Médiathèque André Labarrère). Cette pratique actuelle vise l'objectif de faciliter l'accès aux droits de la population. Au regard de la demande exprimée, de propositions d'activités par les habitants et des besoins du territoire, l'EVS souhaite développer son action numérique. Plusieurs pistes d'action sont envisageables :

- Conserver la **mise à disposition** du PC et de l'accès Wi-Fi
- Continuer à **accompagner les usagers** sur de petites manipulations ou démarches et orienter vers les partenaires au besoin
- Mettre en place des **actions de sensibilisation/information** à destination des jeunes (CV, lettre de motivation, info/intox, etc.), des familles (usage des écrans) et des seniors (formations)

Public visé :

Public éloigné du numérique, jeunes, familles, seniors

Moyens et ressources mobilisées :

Partenaires, services de la collectivité, habitants

Résultats attendus :

Développement de l'axe numérique proposé à l'EVS afin de compléter l'offre existante et de répondre aux besoins repérés

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre d'orientation numériques (Google forms des présences à l'EVS),
- Nombre de propositions d'activités autour du numérique,
- Nombre de participants à ces activités

Calendrier prévisionnel :

Dès 2024, avec expérimentation des propositions d'activités des habitants

FICHE ACTION N °7

L'HABITANT COLIBRI ET L'HABITANT BENEVOLE : SOUTENIR LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION

Objectifs :

- Faire de l'espace un espace partenarial reconnu
- Valoriser et rendre visible l'implication et la participation des habitants

Axe d'intervention :

Renforcer le rôle de l'habitant-colibri dans la vie et le fonctionnement de l'EVS afin d'augmenter son degré d'implication dans la structure. Assurer l'articulation de ces activités avec celles déjà existantes.

Descriptif :

La participation des habitants est un des trois piliers fondateurs de l'EVS. Depuis deux ans que la structure a ouvert ses portes, la participation se traduit le plus souvent par des initiatives personnelles de propositions d'activités à l'EVS. Certains habitants s'impliquent également dans le fonctionnement de la structure (emprunter et ramener des jeux à la ludothèque) ou sur des actions de communication (5 habitants ont participé à la tenue du stand de l'EVS lors du forum des associations du 16 septembre 2023). Il convient de maintenir cette dynamique et de la faire évoluer. Par ailleurs, les membres du Conseil de vie ont révisé son fonctionnement visant à assurer à l'habitant une plus grande place dans la vie de la structure. Plusieurs actions sont à envisager :

- Expérimentation de la nouvelle formule de fonctionnement du **Conseil de vie**
- Accompagner et initier les **propositions d'activités portées par les habitants**
- Révéler la **capacité à agir des habitants** pour soutenir leurs envies d'implication
- Mobiliser des bénévoles à devenir des **colibris et à faire connaître la structure**, en allant-vers de nouveaux publics et participer à la communication
- Poursuivre le 3ème volet du projet « **Mémoire de quartier** »
- Poursuivre les **expositions d'habitants** en leur donnant plus de place encore (accrochage chaque début de mois, possibilité d'organiser les vernissages en soirée afin de permettre au public actif de venir)
- Permettre que les membres du Conseil de vie et les habitués **assurent l'accueil du public** dans le cadre d'activité quotidiennes de l'EVS ou lors d'évènements plus ponctuels, notamment sur des horaires « atypiques » (soirée et weekend)
- Proposer aux bénévoles de participer à des **formations** en fonction de leurs besoins et de leur rôle dans la structure (accueil, animation, gestion, etc.)
- Former l'équipe et les membres du Conseil de vie au « **développement du pouvoir d'agir** »

Public visé :

Les habitants impliqués dans la vie de la structure et ceux ouverts à l'être

Moyens et ressources mobilisées :

L'équipe de l'EVS, le manager de quartier, les habitants, les membres du Conseil de vie

Résultats attendus :

Une bonne compréhension du caractère participatif inhérent à la raison d'être de la structure, une appropriation de la structure par les habitants et le renforcement de la participation des habitants-colibris

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Nombre de propositions initiées par les habitants,
- Nombre d'habitants ayant intégré le Conseil de vie,
- Nombre d'habitants impliqués dans le quotidien ou les actions et événements

Calendrier prévisionnel

FICHE ACTION N°8

FACILITER L'APPROPRIATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Objectifs :

- Faire de l'espace un espace partenarial reconnu
- Valoriser et rendre visible l'implication et la participation des habitants

Axe d'intervention :

Formaliser et communiquer auprès des différents usagers de l'EVS, habitants, habitants-colibris ou partenaires, les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de la structure au moyen de divers documents cadres. Favoriser la participation des usagers dans l'élaboration de ces documents.

Descriptif :

L'EVS accueille régulièrement de nouveaux usagers et collabore au sein de la structure avec de nombreux partenaires et services de la collectivité. De plus, le Conseil de vie souhaite s'impliquer davantage dans les projets et la vie de la structure. Cette dynamique suppose que l'équipe de l'EVS se dote de supports de communication et d'encadrement des activités qui s'y déroulent, afin que les objectifs, les réglementations en vigueur et les règles de fonctionnement soient connues et comprises de tous.

Une réflexion est engagée sur la création et révision des documents suivants :

- La charte de l'accueil à l'EVS (pour tous les agents et bénévoles en situation d'accueillir du public)
- La charte des usagers à afficher dans les locaux
- La charte du partenariat
- La charte habitants-colibris (Charte du bénévolat)
- Le règlement intérieur

Public visé :

Partenaires, services de la collectivité, habitants-colibris, habitants bénévoles, usagers et équipe de l'Espace Rencontre du Foirail

Moyens et ressources mobilisées :

Conseil de vie, habitants, partenaires et service juridique de la collectivité

Résultats attendus :

Communication et respect des différents documents cadres en fonction de chaque besoin identifié et affichage dans les locaux de la charte à destination des usagers

Indicateurs retenus pour l'évaluation :

- Connaissance de la charte par les usagers (suppose que l'équipe communique dessus et se dote de moyens pour évaluer cette donnée),
- Nombre de chartes signées par les partenaires
- Nombre de chartes de bénévolat signés avec les habitants-colibris

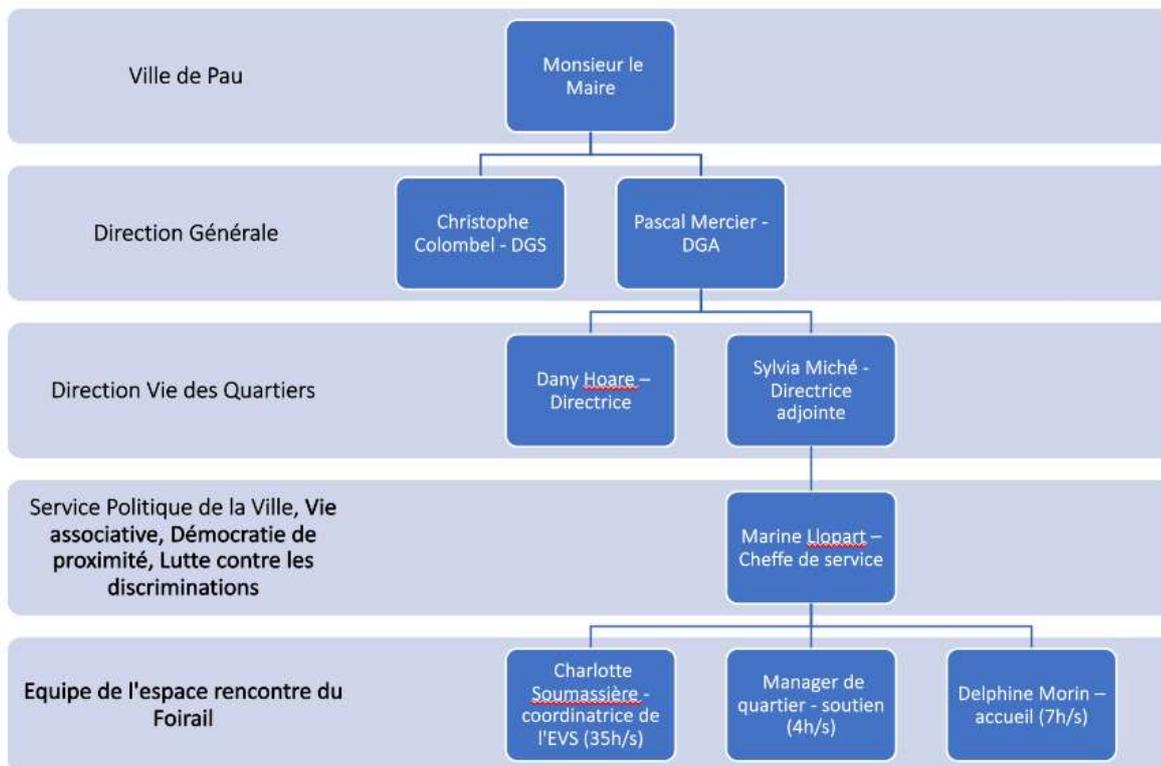
Calendrier prévisionnel :

Dès 2024 avec le Conseil de vie (échéance prévisionnelle fin 2024 avec en suivant révision annuelle)

5 / PLAN DE FONCTIONNEMENT

5 – A / L'ORGANIGRAMME ET L'EQUIPE DE L'ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL

La structure municipale est portée par la Direction Vie des Quartiers, Politique de la Ville et Emploi du territoire.



La coordinatrice de l'EVS, à temps plein, a été accompagnée depuis la création de la structure et jusqu'en novembre 2023 par la manager de quartier (dossiers de financement, remplacement congés, lien avec le quartier et le réseau des partenaires, etc.) et l'assistante de direction qui assure l'accueil du public deux après-midi par semaine.

En 2022, face au développement de la structure (augmentation importante du nombre de visites, accueil de familles, augmentation des propositions d'activités qui doivent être accompagnées et/ou suivies, représentation de l'espace hors les murs, etc.), il a fallu adapter les ressources humaines afin de conserver la qualité d'accueil de l'espace. La collectivité a dû assurer un renfort en ressource humaine pour faire face au développement de l'espace.

De nouveaux moyens mis à disposition grâce à partir de 2022 :

- L'accueil de deux volontaires en service civique à mi-temps entre mai et octobre 2022 (autre mi-temps sur une autre mission)
- Le renfort d'un agent de la Direction Vie des Quartiers mis à disposition de l'espace deux après-midi par semaine à partir du mois de juin : le lundi et le jeudi (jours modifiables en fonction des besoins)

Les missions de services civiques n'ont pas été renouvelées mais la présence de l'agent de la Direction a été consolidé. Choix a plutôt été fait de créer un poste d'alternance BPJEPS pour appuyer la coordinatrice.

Ces adaptations entraînent par définition un impact sur le budget de fonctionnement de l'espace.

5 – B / BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A l'ouverture de l'Espace de Vie Social, le budget global de fonctionnement était de 68.000 euros.

L'augmentation de la fréquentation et le temps pris avec les habitants pour assurer le meilleur accueil a nécessité un renfort de ressources humaines à partir de juin 2022.

Voici le budget prévisionnel de l'année 2023 présenté à la CAF en mars 2023 :

EVS – BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Achats	3 500	Subvention CAF	29 544
Services extérieurs	24 397,53	Subvention Département	8 000
Frais de personnel (dont impôts, taxes liés au frais de personnel)	65 383,99	Financement Ville	55 737,52
TOTAL CHARGES	93 281,52	TOTAL PRODUITS	93 281,52

5 – C / GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE

L'expérimentation de la gouvernance via deux instances (Comité d'orientation et le Conseil de vie) semble correspondre au fonctionnement actuel de la structure. Il est donc proposé que ce mode de fonctionnement se poursuive avec des ajustements du fonctionnement du Conseil de Vie.

1. Comité d'orientation

Pour rappel, le comité d'orientation a un rôle général. Il valide la démarche, le projet social, les échéanciers et les orientations stratégiques. Il peut également impulser un projet dont la mise en œuvre incombera au conseil de vie.

Il est composé :

- De Mr le Maire - ou son représentant - et d'un technicien de la Direction Vie des Quartiers
- De Mme la Présidente de la CAF – ou son représentant - et d'un technicien
- De Mr le Président du Département - ou son représentant - et d'un technicien
- De la Directrice de la Direction Vie des Quartiers
- De 2 habitants, représentants du conseil de vie
- De 2 partenaires (représentant d'association, de commerce, etc.)

- De la coordinatrice de l'EVS
- En fonction de l'ordre du jour, une personne qualifiée pourra être invitée

Il se réunit au moins 1 fois par an.

Il est à noter que les financeurs (Ville, Département et CAF), autant que de besoin, pourront se réunir afin d'arbitrer les décisions financières.

2. Un Conseil de Vie révisé

Pour rappel, le Conseil de vie est l'instance de décision du quotidien. Il assure la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et du plan d'actions et de fonctionnement. Il a notamment la charge de recherche des financements extérieurs. Le conseil de vie se donne le droit de solliciter un rassemblement du comité d'orientation. Il décide également de la création de groupes de travail thématiques.

Après un an d'expérimentation (de juin 2021 à l'été 2022), choix a été fait de revoir le fonctionnement du conseil de vie (voir bilan p.18). Plusieurs temps de travail ont permis de revoir l'existant et de s'accorder sur certains points :

- Le Conseil de vie a un pouvoir consultatif et d'orientation.
- Il doit idéalement être composé de 12 membres, dont 3 partenaires, 7 habitants, la coordinatrice et le manager de quartier (en conservant la proportion 1/3 - 2/3 selon le nombre effectif de membres)
- Il doit fixer un calendrier annuel des réunions pour une meilleure anticipation
- Organiser différents formats de réunion pour plus de souplesse (réunions hybrides et possibilité de créer un canal de discussions/informations/échanges type groupe WhatsApp)
- Renouveler ses membres lors de l'anniversaire de L'Espace de vie sociale, par vote des habitants sans condition préalable
- Proposer désormais trois formats de rencontre en fonction des besoins et des propositions :
 - En effectif restreint comme c'est le cas aujourd'hui,
 - En invitant un habitant et/ou un partenaire qui participe régulièrement à la vie de l'EVS ou pour présenter un projet par exemple et
 - En ouvrant le Conseil de vie à l'ensemble des habitants en le mettant au programme, par exemple pour présenter un projet et mobiliser un groupe de travail
- Proposition de "commissions", portées par des binômes, où les membres sont invités à s'impliquer :
 - Relecture de la programmation
 - Suivi des expositions
 - Organisation d'évènements festifs une fois par semestre
 - Communication

Le conseil de vie continue de se retrouver une fois par mois, hors vacances scolaires.

Le consensus doit être privilégié. En dernier ressort, en cas de blocage, un vote à la majorité sera organisé (le conseil se donne le droit également de repousser la décision à un prochain conseil de vie).

Choix a été fait de mettre en pause l'obligation d'avoir des groupes de travail. Ces groupes se constitueront en fonction des projets.

La révision du Conseil de Vie a été validée par le comité d'orientation du 12 octobre 2023.

5 – D / LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

Après deux ans d'expérimentation et d'adaptation horaire, choix est fait de conserver une souplesse de fonctionnement horaire permettant un ajustement régulier tout en priorisant un message clair et stable pour les habitants et conservant l'équilibre du temps de travail de la coordinatrice temps d'accueil - temps rencontres partenaires et soutien projet habitant – temps coordination structure.

L'espace est ainsi ouvert tous les après-midis du lundi au vendredi (de 14h à 17h30) et le mercredi toute la journée (de 10h à 12h30 et de 14 à 17h30), ainsi que certains samedis et soirs de la semaine selon la programmation.

Les objectifs visés précédemment et la volonté du conseil de vie et des habitants amèneront certainement une augmentation des ouvertures atypiques. Et une adaptation.

5 – E / LA COMMUNICATION

Afin d'envisager le plan de communication des prochaines années à l'Espace rencontre du Foirail, un atelier participatif sur cette thématique a été organisé lors de l'évènement anniversaire de l'espace le 2 juin 2023. Il ressort de cet atelier, que de nombreuses choses sont déjà faites en termes de communication et qu'il faut laisser le temps agir, tout en "honorant le chemin que nous avons tracé".

A partir de là, choix est fait de :

- Poursuivre l'utilisation des moyens de communication du quotidien qui fonctionnent : diffusion mensuelle de la programmation par mail aux usagers de l'espace, dépôt dans les lieux ciblés du centre-ville, communication via les managers de quartier
- Dynamiser la visibilité de la structure sur le site Internet de la Ville et ses réseaux sociaux
- Affiner et rendre singulière l'identité visuelle de l'espace pour qu'il soit rapidement reconnaissable par tous
- Solliciter de manière plus systématique de la part des habitants et partenaires qui proposent des activités à l'espace leur activation de réseau pour communiquer sur l'évènement
- Utiliser les moyens de communication des partenaires extérieurs comme par exemple l'application *TUPI* de la CAF, la *Boussole des jeunes* du Département, etc.
- Expérimentation de nouveaux moyens - proposés lors de l'atelier du 2 juin 2023 : crieur public sur la place du Foirail et aux abords, rendre "ambassadeurs" les habitants motivés (qui de mieux qu'un habitant pour parler de l'espace aux habitants ?)

Il s'agira également d'assurer une communication du quotidien auprès des usagers de la structure. En effet, l'objectif étant que le lieu vive pour les habitants grâce aux habitants, l'équipe souhaite proposer un nombre certains de créneaux "activités libres" pour que tous les usagers s'en saisissent notamment pour les activités récurrentes mensuelles qui sont très sollicitées (notamment belote et grainothèque où habitants aimeraient venir régulièrement). Ça ne fonctionne pas encore aujourd'hui communication mais

l'idée est bien que les habitants puissent s'organiser entre eux pour venir librement et collectivement pratiquer leurs activités préférées (sur des créneaux activités libre donc ou bien après calage informel avec la coordinatrice).



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 30 Fonds d'Initiatives Pour les Habitants

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants relève de la Politique de la Ville et de la démocratie participative. Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants par le biais d'associations en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

La ville de Pau gère en direct l'attribution de ce fonds en cohérence avec les actions menées à l'échelle des secteurs de proximité.

La commission du 16 octobre 2023 a donné un avis favorable aux projets suivants :

- Pour le secteur Pau Nord Ouest 8 - l'association Familiale Laïque (AFL) Le Touquet pour le projet « Noël au Touquet » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau centre ville 47- le Comité 14 Juillet – Pau Rive Gauche pour le projet « sapin de Noël » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau est 28 – le Comité Pau Nord Est pour le projet « tournoi de pétanque pour les jeunes du quartier » pour un montant de 450 €
- 6 Pour le secteur Pau Est 21 – l'association Famille et Loisirs pour le projet « repas de fin d'année des séniors » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Est 21 – l'association le Mouv du Hameau pour le projet « les festivités de Noël dans le quartier Ousse des Bois » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord Ouest 5 – l'association du Jardin Partagé Guynemer pour le projet « animation de Noël » pour un montant de 550 € ;
- Pour le secteur centre ville 54 – l'association Les Yeux d'Adacha pour le projet « exposition photo – goûter musical au jardin partagé du Hédas » pour un montant de 280 € ;
- Pour le secteur Pau Est 26 – la MJC Berlioz pour le projet « soirée de Noël à Berlioz » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Est 19 – la MJC des Fleurs pour le projet « marché de Noël » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Nord Ouest 6 – les Usagers de la Pépinière pour le projet « Noël ensemble » pour un montant de 600 €.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de l'attribution des subventions suivantes :

- L'association Familiale Laïque (AFL) Le Touquet pour le projet « Noël au Touquet » pour un montant de 600 € ;
- Le Comité 14 Juillet – Pau Rive Gauche pour le projet « sapin de Noël » pour un montant de 600 € ;
- Le Comité Pau Nord Est pour le projet « tournoi de pétanque pour les jeunes du quartier » pour un montant de 450 € ;
- L'association Famille et Loisirs pour le projet « repas de fin d'année des séniors » pour un montant de 600 € ;
- L'association le Mouv du Hameau pour le projet « les festivités de Noël dans le quartier Ousse des Bois » pour un montant de 600 € ;
- L'association du Jardin Partagé Guynemer pour le projet « animation de Noël » pour un montant de 550 € ;
- L'association Les Yeux d'Adacha pour le projet « exposition photo – goûter musical au jardin partagé du Hédas » pour un montant de 280 € ;
- La MJC Berlioz pour le projet « soirée de Noël à Berlioz » pour un montant de 600 € ;
- La MJC des Fleurs pour le projet « marché de Noël » pour un montant de 600 € ;
- Les Usagers de la Pépinière pour le projet « Noël ensemble » pour un montant de 600 € ;

2. Financer les dépenses correspondantes au moyen des crédits inscrits au budget 2023 au chapitre 67, fonction 025, article 678 ;

3. Autoriser M. le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Ne prennent pas part au vote : M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Patricia WOLFS, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, M. Jérôme MARBOT

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 31 Attribution de subventions aux associations culturelles : exercice 2023

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau soutient le tissu associatif et s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets associatifs venant compléter l'offre culturelle sur son territoire au moyen de concours financiers et/ou de la mise à disposition d'outils.

Par délibérations n°29 du 19 décembre 2022 et n°37 du 27 mars 2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions 2023 à des associations culturelles.

Il est proposé d'allouer des subventions à hauteur de 6 600 € à deux associations culturelles dont les projets ont fait l'objet d'analyses et d'arbitrages complémentaires en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ou événementielles.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 9 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution de subventions à hauteur de 6 600 € aux associations culturelles suivantes en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ou événementielles :

Association	Subvention 2023
Les Petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud	4 600 €
The Supersoul Brothers	2 000 €
TOTAL	6 600 €

2. Décider que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au Budget 2023, chapitre 65, fonction 30, article 6574.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 32 Attribution d'une subvention du Fonds Eperon pour l'acquisition d'un parc d'obstacles

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

De renommée mondiale grâce au Concours Complet International Les 5 Etoiles de Pau, le Domaine de Sers est aussi le deuxième centre d'entraînement après Chantilly. Le site, situé à proximité de l'hippodrome offre des installations sportives de haut niveau qui lui permettent d'accueillir la plus prestigieuse des compétitions, les 5 Etoiles de Pau, mais également des compétitions de concours complets de niveau régional et national tout au long de l'année.

Afin d'améliorer le bien-être des chevaux qui concourent sur l'épreuve du cross 5 Etoiles et pour réduire autant que possible les risques d'accidents, la Fédération Equestre Internationale a publié de nouvelles normes de construction d'obstacles, applicables dès 2023. Ces nouveaux profils ont pour objectif d'éviter les chutes de chevaux qui donnent une image négative de cette discipline et dont les conséquences peuvent être fatales pour les chevaux et les cavaliers.

Par décision du 17 août 2023, la ville de Pau a sollicité une subvention du Fonds Eperon pour le renouvellement du parc d'obstacles actuel aux normes de la FEI. Le dossier présenté pour un montant de 36 042 € TTC a été déclaré éligible par le Comité d'Engagement Fonds Eperon du 14 septembre 2023, qui attribue, à ce titre, une subvention de 17 500 €.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 9 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de faire recette de la subvention d'un montant de 17 500 € au budget 2023 ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 33 Animations sportives dans les quartiers : subvention du GIP-DSU

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Pour prolonger les initiatives développées l'année dernière sur quelques city stades et destinées à animer l'espace public dans et en périphérie des Quartiers Prioritaires de la Ville, la ville de Pau a expérimenté un programme sportif en faveur de tous les habitants, et principalement des jeunes garçons et filles.

Elle a pris appui sur des partenaires convaincus par cette approche éducative du sport et a associé des prestataires occasionnels pour apporter une diversité de pratique en vue de satisfaire la demande des publics particuliers. Une coloration culturelle au travers de la sensibilisation à la lecture (Cultur' en Bus) et à l'animation musicale a été intégrée dès que possible dans la programmation.

Le plus souvent possible, il a été fait appel à des acteurs du territoire concerné (association d'habitants, MJC, Centre Social, club sportif...) pour créer les conditions de partage autour de ces événements. Cette implication était nécessaire à la fois en amont pour relayer l'information auprès des publics cibles du secteur concerné, pour consolider le programme et pour faciliter l'organisation de l'esprit festif de ce temps d'animation, et favoriser l'esprit intergénérationnel dans le cadre des activités proposées.

Afin de répartir de manière équilibrée l'intervention de l'équipe éducative, de nombreux sites sportifs ou publics de la Ville ont été retenus, notamment en quartiers prioritaires (Ousse des Bois, Saragosse) ou en périphérie (Laü, Pépinière).

Ces séances de pratique sportive prévues en format « découvertes - initiation » ou « tournoi amical », les mercredi ou vendredi, sur des fins de journée (17h – 20h), se sont étalées sur près de trois mois (26 mai au 19 juillet). Elles ont accueilli globalement un peu plus de 200 jeunes essentiellement des adolescents et une population féminine de l'ordre de 20%.

Au regard du contenu éducatif de cette initiative et de son intérêt dans le cadre du dispositif Quartiers d'été 2023, le GIP DSU a décidé d'octroyer une aide de 2000 € à la ville de Pau.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de convention correspondant, entre le GIP-DSU et la ville de Pau.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 9 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le projet de convention, ci-annexée, entre la ville de Pau et le GIP-DSU de l'agglomération paloise, dans le cadre de l'appel à projets Quartiers d'été 2023 ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;**
- 3. Décider de faire recette de la subvention d'un montant de 2000 € au budget 2023, chapitre 74, fonction 4153, article 7478.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUERTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 34 Associations sportives : attribution de subventions sur la saison sportive 2023

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif paalois dans toute sa diversité contribue par son engagement à développer les pratiques sportives, à animer le territoire et à créer des initiatives innovantes. Les associations participent à la promotion de Pau Capitale Sportive et de sa politique en faveur du sport et des valeurs qu'il véhicule.

Par délibérations du 19 décembre 2022, du 27 mars 2023 et du 26 juin 2023, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations sportives au titre du projet sportif, du soutien pour l'organisation de manifestations, du soutien aux sportifs de haut niveau et pour l'acquisition de petits équipements. La présente délibération est la dernière pour la campagne 2023.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 9 novembre 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution des subventions à hauteur de 26 036 € sur l'imputation 67/40/6745 aux associations suivantes :

Associations	Objet	Subvention 2023
Section Paloise Escrime	Déplacements compétitions	9 433 €
Sport Partage C Pau Cible	Déplacements compétitions	728 €
Les Dauphins de la Section Paloise	Déplacements compétitions	1 172 €
Union Gymnique Paloise	Déplacements compétitions	1 928 €
Association Sportive Saint Dominique	Déplacements compétitions	817 €
Association Sportive UPPA	Déplacements compétitions	1 155 €
Atalante Marguerite de Navarre	Déplacements compétitions	88 €
Echiquier Henri IV	Déplacements compétitions <i>(versement sous réserve du maintien des compétitions et de la participation des compétiteurs sur présentation de factures acquittées)</i>	3 000 €
Pau Cheerleading	Déplacements compétitions	1 764 €
Archers du Vert Galant	Déplacements compétitions	61 €
Snake Cheer all Stars	Déplacements compétitions	690 €
Section Paloise Escrime	Circuit National de Sabre 25/26 novembre 2023	2 000 €
Pau Vélo 64	Cyclocross UFOLEP 2/3 décembre 2023	2 000 €
Bridge Club Pau Pyrénées	Tournoi de Bridge 23/24 septembre 2023	1 200 €

2. Décider l'attribution de la subvention à hauteur de 3 500 € dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux » sur l'imputation 67/40/6745 à l'association suivante :

Association	Objet	Subvention 2023
MJC les Fleurs	Breakdance battles 2/4 novembre 2023	3 500 €

3. Décider l'attribution de la subvention suivante à hauteur de 2 000 € sur l'imputation 204/40/20421 à l'association suivante :

Association	Objet	Subvention 2023
Sport Partage C Pau Cible	Acquisition d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite	2 000 €

Ne prennent pas part au vote : M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Xavier LALANDE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 35 Transformation de postes - tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique modifié, et notamment en son article L 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L332-24, L332-13, L332-14,

L332-8-1°, L332-8-2° et L332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°36 du 19 décembre 2022 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 16 novembre 2023,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

En effet, considérant l'évolution des missions des postes suivants, et la réussite au concours des agents occupant les postes, il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

Direction	N° de poste	Intitulé de poste	Cadre d'emplois actuel au tableau des effectifs	Cadre d'emplois du poste transformé au tableau des effectifs	Quotité du poste
UACD	PTV00658	Responsable magasin interne	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Temps complet
UACD	PTV00169	Dessinateur(rice) projeteur(se)	Adjoint technique	Technicien	Temps complet
UACD	PTV00090	Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint administratif	Rédacteur	Temps complet
UACD	PTV00100	Instructeur(rice) droit de l'urbanisme	Adjoint administratif	Technicien	Temps complet
DSE	PTV01045	Gestionnaire administratif(ve)	Adjoint d'animation	Rédacteur	Temps complet
DSE	PTV00450	DAPS	Animateur	Adjoint d'animation	Temps complet
DCAE	PTV01386	Chef(fe) d'équipe	Agent de maîtrise	Adjoint technique	Temps complet
PSP	PTV00395	Chargé de mission	Adjoint technique	Attaché	Temps complet
DVQP VET	PTV00905	Manager de quartier	Attaché	Animateur	Temps complet
DVQP VET	PTV01479	Coordinateur(rice) ateliers socio linguistique, animateur(rice) polyvalent(e)	Animateur	Rédacteur	Temps complet

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- Transformation de deux postes du cadre d'emplois d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique en adjoint technique, même catégorie, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, en technicien, catégorie B, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative en rédacteur, catégorie B, même filière à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative en technicien, catégorie B, filière technique à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint d'animation, catégorie C, filière culturelle en rédacteur, catégorie B, filière administrative, à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'animateur, catégorie B, filière animation en adjoint d'animation, catégorie C, même filière à temps complet
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, en attaché, catégorie A, filière administrative à temps complet,
- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'attaché, catégorie A, filière administrative en animateur, catégorie B, filière animation à temps complet,
- Transformation d'un poste d'animateur, catégorie B, filière animation en rédacteur, catégorie B, filière administrative à temps complet ;

2. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

3. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2023 ;

4. Autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 36 Revalorisation des taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Les agents territoriaux, les élus et les collaborateurs occasionnels de la ville de Pau qui se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale ont droit, sous certaines conditions, au bénéfice des indemnités de missions au titre des frais de repas et d'hébergement (nuitée) engagés.

L'arrêté en date du 20 septembre 2023 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Il est proposé d'actualiser la délibération n°35 du 19 décembre 2022 afin d'appliquer les nouveaux taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement des agents et des élus de la ville de Pau conformément à l'arrêté du 20 septembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics ;

Vu l'Arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics ;

Vu l'Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'Arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu l'Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes civils de l'Etat ;

Considérant que les agents territoriaux, les élus et les collaborateurs occasionnels de la ville de Pau peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service, les frais occasionnés par ces déplacements, sous certaines conditions, sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué ;

Considérant que dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents ;

Considérant que le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu ;

Considérant que les remboursements ne sont imposables ni socialement, ni fiscalement, qu'ils font l'objet d'un simple mandatement ;

Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux taux de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des agents et des élus de la ville de Pau qui intégreront les dernières modifications réglementaires ;

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la revalorisation des taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement.

L'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006, relatif à la Fonction Publique d'Etat et transposable à la Fonction Publique Territoriale fixe les nouveaux taux forfaitaires de prise en charge.

Cet arrêté distingue les frais engagés en France.

Pour la France métropolitaine, il fixe les montants des nuitées et des repas selon que le lieu du stage est une grande ville (de + ou - 200 000 habitants), une commune du Grand Paris ou la commune de Paris.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir :

Concernant les frais engagés en France métropolitaine :

- Le montant forfaitaire de 90 € par nuit pour les frais d'hébergement,
- Le montant forfaitaire de 120 € par nuit pour les frais d'hébergement dans les grandes villes (population ≥ 200 000 habitants) et les communes de la métropole du Grand Paris,
- Le montant forfaitaire de 140 € par nuit pour les frais d'hébergement en cas d'hébergement dans la commune Paris,
- Le remboursement des frais de repas (déjeuner et dîner) sur la base des frais réellement engagés dans la limite de 20 € par repas.

Dans tous les cas, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le montant forfaitaire de 150 € par nuit pour les frais d'hébergement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'actualiser les taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement selon les montants indiqués ci-dessus et d'appliquer cette actualisation à :

- . La prise en charge des frais de déplacement liés à une mission ;
- . La prise en charge des frais de déplacement liés à un stage ou une formation ;
- . La mise en charge des frais de déplacement liés à la participation aux concours et examens ;
- . Les avances sur les frais de déplacement ;
- . L'indemnisation des frais de déplacement des élus.

Il est précisé que les modalités et conditions de remboursement prévues dans la délibération n°35 du 19 décembre 2022 ne sont pas modifiées et que seuls les taux de remboursement sont actualisés et revalorisés.

Après avis du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la revalorisation des taux des indemnités de mission des agents, des collaborateurs occasionnels du service public de la ville de Pau dans les conditions susvisées ;**
- 2. Préciser que ces dispositions sont d'application immédiate ;**
- 3. Décider que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits figurant au budget, chapitres 012 et 65.**

Conclusions adoptées

pour extrait conforme,

suivent les signatures,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Josy POUETO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 37 Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires,

Vu le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Par Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, il est créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, s'inscrivant dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'inflation annoncées par le ministère de la transformation et de la fonction publiques

Ce décret précise les conditions et modalités de cette prime forfaitaire en définissant les catégories de bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, la rémunération de référence et les modalités de fixation du montant de la dite prime.

Les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Ainsi, il convient d'en délibérer pour permettre le bénéfice de ces dispositions aux agents éligibles de la collectivité.

Les agents éligibles :

Sont éligibles au bénéfice de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelles les agents publics de la fonction publique territoriale, à savoir :

- Les fonctionnaires ;
- Les agents publics contractuels, quel que soit le type de contrat.

En revanche, ne sont pas éligibles les agents contractuels de droit privé, les emplois aidés, les apprentis, les stagiaires gratifiés, les volontaires du service civique, les agents en activité accessoire.

Les conditions cumulatives du bénéfice :

Le bénéfice de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle est déterminé par les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employé et rémunéré par la collectivité au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération de référence :

La rémunération brute de référence correspond à la rémunération entrant dans l'assiette de contribution sociale généralisée (CSG), c'est-à-dire celle définie à l'article L. 136-1-1 du Code de la sécurité sociale, de laquelle sont déduits les éléments suivants de rémunération :

- L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) mentionnée à l'article 1er du décret du 6 juin 2008 susvisé ;
- La rémunération perçue au titre des heures supplémentaires et du temps additionnel de travail, mentionnée à l'article 1^{er} du décret du 25 février 2019 susvisé et dans la limite du plafond de l'exonération (plafond prévu à l'article 81 quater du Code général des impôts).

Le montant :

La fixation du montant brut de la prime de pouvoir d'achat est déterminée par tranche de rémunération brute de référence au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, selon le tableau ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Deux facteurs peuvent réduire cumulativement le montant de la prime indiquée dans le barème : le temps partiel et l'absence de rémunération, résultant d'une période interruptive, sur une partie de la période de référence. Le montant de la prime est fixé à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées auprès de l'employeur qui verse la prime, appliquée aux douze mois de la période de référence.

La durée d'emploi rémunérée tient compte de tous les emplois publics rémunérés durant la période de référence. Ainsi, un agent suspendu 3 mois pendant la période de référence percevra 75% du montant de la prime de référence.

Par ailleurs, un agent qui change d'employeur public pendant la période de référence percevra une prime calculée en fonction de la durée d'emploi cumulée.

Cette prime est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Les modalités de versement :

Le versement est mis en œuvre en une seule fois sur les bulletins de salaire de décembre 2023 de la collectivité.

délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser le versement de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents publics éligibles à ce dispositif dans les conditions prévues dans le rapport ci-dessus, cette prime sera versée aux agents éligibles sur le bulletin de paie de décembre 2023 ;**
- 2. Imputer les dépenses sur le budget du chapitre 012 de l'exercice 2023.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 décembre 2023**

Date de la convocation : mardi 28 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, M. Laurent JUBIER, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jean-François BLANCO

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Frédéric DAVAN, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Julie JOANIN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 38 Comité Action Sociale Intercommunal Pau-Pyrénées : signature d'un avenant à la convention d'objectifs 2023

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.731-1, l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles et l'article L.731-4, l'organe délibérant d'une collectivité détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L. 731-3 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

- L'avenant à la convention 2023

La convention d'objectifs entre le Comité d'Action Sociale Intercommunal Pau-Pyrénées (CASIPP) et la collectivité a été signée pour l'exercice 2023.

Des échanges ont lieu régulièrement entre le CASIPP et la collectivité, et ce afin de porter et soutenir les prestations proposées par cette association.

Ainsi, dans ce cadre, la collectivité va prendre en charge les frais payés au titre de festivités de Noël et des cadeaux des enfants des agents non adhérents.

Un avenant à la convention 2023 est à rédiger en ce sens.

- L'autorisation du précompte et le reversement

Par ailleurs, dans le cadre conventionnel entre le CASIPP et la collectivité, il convient par ailleurs d'autoriser le précompte sur les bulletins de salaire des agents adhérents, pour le compte du CASIPP.

Il convient de prévoir les mêmes dispositions de précompte sur les bulletins de salaire pour les agents adhérents au CAS 64 et le reversement. Le CAS 64, association relevant de la loi 1901 propose des actions sociales aux agents territoriaux sur tout le territoire départemental.

Les montants prélevés suivent les cotisations arrêtées par les conseils d'administration respectifs du CASIPP et du CAS 64.

Après avis du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 20 novembre 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2023 afin de prendre en charge les frais relatifs au Noël des enfants de agents non adhérents ;**
- 2. Décider d'autoriser le précompte sur les bulletins de salaire des agents adhérents, pour le compte du CASIPP et du CAS 64 et leur reverser.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU